This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

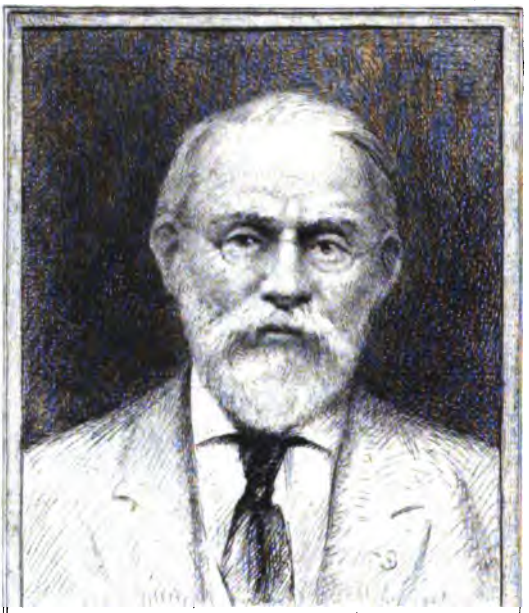

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1885-1887.

MARSEILLE
TYP. ET LITH. BARLATIER-FEISSAT PÈRE ET FILS,
rue Venture, 19.

1887.

Dunning
Loffitte
4-14-38
35961

PROMÉTHÉE ENCHAINÉ

ÉTUDE

Lue, dans la séance du 5 Février 1885,

PAR M. ADOLPHE MEYER

J'AIME particulièrement Eschyle. S'il est un peu moins complet que les deux autres grands tragiques grecs, son sentiment est plus pur et plus élevé. En son drame, l'action sert de véhicule à une pensée, pour ainsi dire impersonnelle, nourrie d'infini, et toujours supérieure aux moyens des habiles qui cherchent l'effet. Eschyle, auteur dramatique, est plus qu'un écrivain, c'est un homme, un citoyen accompli, le soldat de Marathon. Son génie croyant, montre l'Initié aux Mystères, en même temps qu'il représente l'époque la plus sereine de la gloire d'Athènes. En effet, il peut encore se permettre l'enthousiasme, que les générations moins saines n'accueillent qu'avec le sourire; de là, cet élan lyrique dont le souffle anime son œuvre, cette élégance immatérielle qui l'ennoblit, et qui, dans l'Art, fait de lui comme le frère aîné de Shakspeare.

C'est la pièce d'Eschyle, la plus citée, et peut-être aussi la moins bien comprise, que j'ai étudiée ici.

Comme elle se prête par son sujet à des interprétations fort diverses, on en a souvent dénaturé le sens. Inspirée par une légende rappelant les hymnes védiques (1), elle a été portée à la scène par un esprit imbu du Secret, « transmission réservée du secours moral », religion supérieure que les Initiés aux Mystères faisaient planer au-dessus du polythéisme établi.

Celui-ci ne venait nullement de l'Égypte, comme l'a dit Hérodote, mais il procédait des mythes de la Perse et de la Médie (2), se rattachant à la branche humaine qui a produit les systèmes religieux du centre et du nord de l'Europe. La mythologie grecque représente surtout l'état politique de l'Hellénie, « une république de dieux, présidée par un dieu suprême. » Les cultes grecs étaient locaux et indépendants les uns des autres. « Chaque partie de la Confédération était représentée dans le Panthéon de la religion populaire, divinités, Grecques et Pélasges, » que la Symbolique allemande ne sépare plus comme autrefois.

« Venues de la Haute-Asie pour s'établir dans la Thrace et dans la grande île des Cariens », ces manifestations de l'idée religieuse étaient autant d'expressions du large panthéisme âryen qui, contrairement au principe des sémites, ne place point l'Un-éternel hors de la nature (A).

« A l'époque où florissait Eschyle, la liberté, récemment sauvée, montrait toute sa force; l'auteur de *Prométhée* parait rempli de l'énergie qu'elle inspire (3). »

La fière révolte d'un cœur intrépide, contre l'oppression, donne à ce magnifique poème d'Eschyle, un intérêt à la fois intime et universel qui en fait le poème de l'humanité.

(1) Ce rapprochement est indiqué par Max Müller : *Essais sur le principe des religions*, p. 489.

(2) Voir le bel ouvrage de M. Emile Burnouf : *La Science des religions.*

(3) Aug. W. Schlegel, *Cours de Litt. dram.* Leçon IV.

LE MILIEU

—

Vieil Eschyle, poète austère et vigoureux,
Es-tu Grec, ou plutôt, sorti de l'atavisme,
Malgré le dême attique et l'éclat du civisme,
Ton génie émergeant d'un passé ténébreux,
N'est-il pas d'un Pélasge au destin orageux,
D'un Aryen imbu de spiritualisme ?

Le souffle anthropomorphe, impliquant « les héros, »
N'absorbe point ta Muse hautement inspirée,
Aussi le grand lyrisme emplit-il de ses flots
Tes chœurs donnant au drame une marche éthérée;
Tu domines par là tes illustres rivaux,
Frère aîné de Shakspeare, en la scène sacrée.

La campagne d'Athène est sobre d'incidents,
Son charme est dans la ligne à la fois ample et pure.
Une lumière fine, et non des traits ardents,
Éclaire avec amour cette noble nature;
Le matin et le soir touchent avec mesure
Le sol calme et discret, riche de tons prudents.

Tout autre est le tableau pour le nord de l'Hellade
Aux flancs du Pélion, sombres et tourmentés,
Se dressent d'affreux blocs, contre le ciel jetés
Par le robuste bras d'un Titan, Encelade,
S'ouvrent, sous un azur à rendre l'œil malade,
De sinistres ravins par le fauve habités.

Des chênes tortueux, à l'éternel feuillage,
Piquent de leur point noir ce rude paysage,
Et, par leur frondaison que tourmente le vent,
Roulent, dans le silence, une plainte sauvage
A laquelle, dans l'air, répond l'aigle souvent,
Voix qui trouble celui qui chemine en rêvant.

Sur les plis convulsés de cette forte terre,
Un peuple primitif, autrefois descendu
Des hauts-plateaux, s'était arrêté, répandu,
Dont la fin constitue un effrayant mystère :
Langue, rites et lois, de lui tout est perdu,
Sauf quelques pans de mur énorme et solitaire.

Une nouvelle race anima ce tombeau,
Des monts Thessaliens descendant jusqu'aux îles,
Jeune, mobile, vive, ayant des mœurs faciles,
Mais fine, bien douée, amoureuse du Beau,
La Grèce!... Par deux fois ces hauteurs infertiles,
Sèches, désertes presque, ont été son berceau.

Eschyle est le produit combiné des deux races :
A l'une, dont sortaient sans doute ses aïeux,
Il prend le caractère impersonnel des Dieux,
La pensée invincible essayant ses audaces,
L'inflexible Destin courbant, sous les menaces
D'un avenir voilé, tout l'Olympe orgueilleux ;

A l'autre, les senteurs exquises de l'Attique,
Ce délicat pays dans lequel il est né,
Les caresses de l'Art sur la croyance antique
Au regard des yeux verts de Pallas-Athéné
Et l'intuition d'une sûre esthétique
Que révèle déjà *Prométhée enchaîné*.

LE POÈTE

—

Quand les sociétés marchent, dans leur jeunesse,
Sur le tapis fleuri de leurs illusions,
Le cœur gonflé d'espoir, riches d'effusions,
La sainte poésie exalte leur ivresse,
Et, dans le cycle frais de ces éclosions,
La lyre est le soutien qui charme leur faiblesse.

Morcelée en autant de peuples et d'États
Que son sol varié présente de climats,
L'Hellénie, important sa forme politique
Dans l'Art, laissa dormir le vieux poème épique
De l'âge antérieur des collectifs combats,
Et créa pour la scène un genre épisodique.

Ainsi naquit le drame. A la fois émouvant,
Flattant l'oreille et l'œil, amusant et terrible,
Agissant sur les cœurs comme le fait le vent
Sur les épis ; mêlant le merveilleux, l'horrible
Au tendre; exact miroir d'une race sensible,
Fidèle expression de ce peuple mouvant.

Pour le Grec le Théâtre est l'annexe du Temple ;
C'est là qu'il suit, charmé, les longs enseignements
De l'histoire sacrée, apprend les dévoûments
A la Cité ; c'est là, qu'attentif, il contemple
Celui dont l'existence est offerte en exemple,
Qu'il voit les hauts pervers frappés de châtiments.

Platon a dit, Horace a répété qu'« Eschyle
Trouva la Tragédie. » Il la prit au berceau,
D'un coup il la fit reine en jetant son manteau
Constellé de rubis, sur la taille gracile ;
Pour l'éminent penseur, pour le critique habile,
Phrynicus, Pratinas demeurent au tombeau..

Ainsi, pour nous, surgit l'auteur du Cid, Corneille.
Il ne faut pas prêter complaisamment l'oreille
Aux propos de Sophocle : « Eschyle écrit fort bien,
Mais c'est sans le savoir. » Pourquoi n'en sait-il rien ?
C'est qu'il est inspiré !... Votre esprit se surveille,
Le sien demeure libre, affranchi du lien.

Aristophane fait, lui, le maître suprême
Couronner, aux Enfers, Eschyle par Bacchus ;
Son infaillible goût le met bien au-dessus
De l'adroit Euripide et de Sophocle même.
En ce génie intense et viril, ce qu'il aime,
C'est de rester empreint des antiques vertus.

Il venait d'Éleusis, bourgade vénérée,
Où dominait l'effroi des mystères de Rhée ; (B)
Son frère Armynias reçut, pour sa valeur,
Le prix à Salamine, et l'aîné, que l'ardeur
Emporta, Cynégire, eut sa mort honorée
Par la voix d'Hérodote et par la Grèce en chœur.

Lui-même, le poète, était à Salamine,
A Platée, en soldat, toujours au premier rang ;
Marathon vit couler son riche et noble sang ;
Aussi, lorsque la Muse habita sa poitrine
Elle y prit une voix d'une force divine,
Non celle d'un faiseur ou d'un scribe impuissant.

Eschyle est citoyen avant d'être poète,
La patrie est sublime et sacrée à ses yeux ;

S'il chante, c'est pour elle ; il apporte à sa fête
L'amour pur du Devoir, le respect pour les Dieux ;
Mais, ce que son cœur libre éprouve, il le répète,
Le tyran, quel qu'il soit, il le montre odieux.

Vieillard, il s'est tracé cette épitaphe fière :
« Celui qui gît couvert par ce linceul de pierre,
« Est Eschyle d'Athène. Il mourut à Géla.
« Le bois de Marathon, le Mède incendiaire
« Diront s'il fut vaillant et quels coups il porta. »
Il se tait sur ses vers ! Ce caractère est là.

LE SUJET

—

Après ces mots, je dois parler de Prométhée,
L'auteur étant connu, j'entre dans le sujet.
Nul n'est plus grandiose et n'a plus de portée ;
Il commence avec l'homme, a l'homme pour objet :
La race des mortels a-t-elle été jetée
Ici-bas par les Dieux pour être leur jouet ?

Si ses fils possédaient la forte intelligence
Amenant le progrès conduit par la science,
Ils pourraient s'égaler sans peine aux Immortels ;
Armés de la Raison, ayant la Conscience,
Discuter tout pouvoir, renverser des autels !...
Que leur manquerait-il, sinon d'être éternels ?

Pour que le Dieu commande il faut que l'homme ignore.
Pareille abjection tous deux les déshonore,
Elle prouve surtout que le Dieu n'est point fort,
Qu'il se sent, comme l'autre, astreint aux coups du sort,
Que son prestige est un parfum qui s'évapore,
Qu'il peut être écrasé, sans refuge en la mort.

L'être humain doit savoir ; le prix de son hommage
S'en accroît. Plus heureux, il en devient meilleur.
Que faut-il pour cela ? Dérober au nuage
Le feu, père des arts, le feu qui rend vainqueur ;
Devant lui la Nature abaisse son servage ;
Mais qui donc l'osera ?... Prométhée au grand cœur !

C'est le fils de Thémis, la rigide déesse
Qui contraint au devoir les hommes et les Dieux,
Qui, dans les cœurs allume un flambeau radieux,
L'équité, dissipant la commune faiblesse ;
Et c'est lui que l'Olympe, en un jour de détresse,
Appela pour briser les Géants odieux.

Voyant l'humanité se traîner sur la terre
Comme les animaux, il la prend en pitié,
Repétrit cette argile, ébauchée à moitié,
Réunit en faisceau le groupe solitaire,
Lui donne le besoin pour lien salutaire,
Puis, mû par son bienfait, il l'aime d'amitié.

Rien de grand cependant n'émanait de cet être ;
L'Idéal lui manquait !... Indifférent et dur,
Il naissait, il mourait tel qu'un insecte obscur,
Bornant aux appétits son désir de connaître.
Le bienfaiteur, afin de le voir libre et maître,
Fut dérober au Ciel son rayon le plus pur.

Es-tu certain d'avoir relevé notre race,
Généreux Prométhée, en nous donnant les arts ?

Sommes-nous plus heureux pour porter nos regards
Plus loin que l'existence, aux confins de l'espace ?
Du moins tu le voulus, on doit t'en rendre grâce ;
Mais Pandore n'a pas causé tous nos écarts !...

Nous avons fait les Dieux à notre propre image :
Ingrats, vindicatifs, orgueilleux et cruels ;
Jupiter regarda comme un suprême outrage
Ce feu divin, cette âme accordée aux mortels ;
Par son ordre, Vulcain, sur un rocher sauvage
Enchaîna l'ouvrier des pensers éternels.

Redouté Jupiter, symbole de la force,
Ta puissance est semblable à la ligneuse écorce
Qui serre le platane, et qui vole en éclats
Lorsque la sève monte, invincible, d'en bas.
Le droit, avec lequel ta superbe divorce,
L'imprescriptible droit, t'étouffe dans ses bras.

LE DRAME

—

On se sent transporté par cette tragédie
Dans un monde idéal, terrible et fabuleux ;
Tout paraît s'agrandir en cet air nébuleux.
Les acteurs sont divins, leur personne irradie :
La Force, être muet, la Puissance, hardie,
De l'implacable Zeus ministres scrupuleux.

L'Océan, ami tiède, et les Océanides,
Troupe charmante et fraîche, exhalant en doux chants
Une plainte suave et des regrets touchants,
Dont les pleurs délicats sont des perles humides ;
Vulcain, Mercure, Io, la nymphe aux bonds rapides,
Qu'obsèdent de Junon les envoyés méchants.

Enfin, c'est le Titan foudroyé dont on rive
Sur un rocher, le corps lacéré, pantelant.
Il est étendu là, mais l'outrage sanglant
Sur son âme invincible est un feu qui l'avive ;
Qu'importe la douleur si la menace arrive
Et fait pâlir les Dieux sur leur trône brillant !

Il connaît, par Thémis, la Justice, sa mère,
L'insondable avenir qu'arrange le Destin,
Il sait que Jupiter, comme Chronos, son père,
Sera chassé du Ciel en un temps peu lointain ;
Mais il garde pour lui ce secret tutélaire,
Nul ne l'arrachera de son vouloir hautain.

C'est à la nymphe Io, douce, errante victime
Des mêmes Immortels habitués au crime,
Qu'il parle. En révélant le pénible chemin
Qu'elle doit accomplir, il trace, d'une main
Ferme et sûre, la route où, celle qu'on opprime,
Pour atteindre le Nil, s'engagera demain.

Les anciens connaissaient le centre de l'Asie
Mieux que nous maintenant. On demeure surpris
Du développement que l'échange avait pris
De l'Euxin à la Chine. Est-ce par jalousie
Que nos savants les ont taxés de fantaisie !
Même Hérodote est vrai lorsqu'il est bien compris.

Marco Polo, d'où vient ta grande renommée,
Quand tu n'es qu'un enfant auprès de Ptolémée,

Un enfant ânonnant de travers sa leçon ?
Pour coudre tes récits acceptés sans façon
Tu n'eus guère à sortir de ta chambre fermée,
N'en déplaise à Kipert, à Jule, à Rawlinson !

Mercure vient. Il prie, il promet, il menace
Pour savoir du Titan le terrible secret.
Le vaincu ne ressent ni crainte ni regret,
Il regarde les Dieux, ses bourreaux, face à face ;
De leur indignité s'augmente son audace,
Il brave leur courroux. Mercure disparaît.

Une tempête affreuse ébranle la montagne,
Et son noir tourbillon que l'éclair accompagne
Mugit entremêlé du tonnerre éclatant ;
Tout semble confondu : l'air lourd, la mer jetant
Au ciel ses flots dressés, la terre qu'elle gagne
Et dont le sol creusé gémit en palpitant.

Prométhée, impassible, invoque alors sa mère :
« Noble divinité, Justice au front sévère,
« Et toi, profond Éther, source des éléments,
« Toi, dont l'œil lumineux voit tous nos mouvements,
« Je vous prends à témoin de ma souffrance amère,
« Vous vengerez un jour mes injustes tourments !.... »

LA LÉGENDE

—

Ce sujet vaste, auquel le sentiment d'Eschyle
Prête le pur attrait de l'idéalité,
Devait tenter la Muse en notre Chrétienté ;
Calderon, le traitant, le rend presque indocile :
Il y mêle la lutte ardente et difficile
Des sens avec l'esprit de l'immortalité.

Milton le transfigure en l'archange indomptable,
Byron, admirateur d'Eschyle et cœur hautain,
Le montre encore fier sous les pieds du Destin ;
Puis, calquant sur ce type un être redoutable,
Il l'appelle Manfred, héros inévitable
Pour un siècle en révolte où tout est incertain.

Goethe, un païen, l'ébauche y mêlant l'ironie,
Falk en fait une pièce et Quinet un roman,
(Un poème ?) embrouillé, gigantesque, endormant,
Dans lequel Prométhée, à sa peine finie,
Se change en Jésus-Christ ; l'humanité bénie
Par ces martyrs jumeaux, grandit dès ce moment.

Au creuset de l'étude il convient de soumettre
Toute légende. Après ce feu, de celle-ci
Que reste-t-il ? Un fait autrefois obscurci !
Devant lui disparaît, non le drame du maître,
Non le sublime acteur qui de lui reçut l'être,
Mais l'ombre, et ce vieux temps d'un coup est éclairci.

Qu'est Prométhée ? Un Grec indigène, autochthone,
Et Jupiter ? Le roi d'un grand peuple tenant
Des rives de l'Euxin à la mer du Ponent. (D)
Homère nous dit : « Zeus, Pélasge de Dodone. » (E)
En Albanie encor le nom de *Zot* se donne
A Dieu, car sous Allah dort Jupiter tonnant.

Par une affinité de race, toute intime,
Qui plus tard produisit de solides liens,
Le Grec assista Zeus contre les Péoniens,
« Les Titans », des Gaulois, ses voisins sur la cime
De l'Olympe ; il tomba bientôt après, victime,
En donnant aux mortels le plus noble des biens.

Quel est ce feu sacré, cette flamme de vie,
Qu'apporte Prométhée à notre humanité,

Après l'avoir au Ciel heureusement ravie ?
Le rayon qui nous guide en notre obscurité,
Dont notre âme jamais ne se trouve assouvie,
Ce bienfait, quel est-il, sinon la liberté ?

Prométhée exilé dans le bassin du Phase
Chez les Colchidéens, des Pélasges amis,
Conservant son grand cœur, vaincu mais non soumis,
Pour les Grecs fut un Dieu cloué sur le Caucase.
Le récit et le drame ont-ils une autre base ?
Un autre sens peut-il de nos jours être admis ?

En tâchant d'éclairer cette antique légende,
J'ai, pour l'œuvre, expliqué mon admiration.
Tout génie est l'écho du temps qui le demande :
A l'époque d'Eschyle, Athènes, déjà grande,
Etait une croyante et jeune nation
Aimant le merveilleux, sa foi, la fiction.

Nous sommes plus âgés. Devenus plus sceptiques,
Dirigeant vers l'Exact notre constant effort,
Nous voulons tout soumettre aux recherches critiques ;
Tant pis pour l'Art s'il est moins touchant et moins fort,
Pour demander sa vie aux choses véridiques !
Eschyle avait raison, mais nous n'avons pas tort.

NOTES

(A) « Les Grecs avaient satisfait les besoins d'une puissance suprême, le besoin du εἷς κοίρανος ἔστω ; avec la tradition du passé, et le culte aux manifestations individuelles du Divin. (*Origine et développement de la religion.* Max Müller, p. 264.)

La Grèce aspira vers le « Dieu inconnu. » Elle sentait qu'il devait y avoir un Dieu suprême au-dessus de Zeus et de tous les dieux, l'ἁπάντων κύριος, ainsi que l'appelle Pindare. Mais ce Destin ne conserva pas longtemps le rang suprême.

« On vit qu'il y avait dans les destinées de l'homme quelque chose au-dessus du Destin, en le nommant ὑπέρμορον. » (*Essais sur l'Hist. des religions.* Max Müller, p. 332). »

(B) « Ce sont les Mystères de Cérès qui nous ont non seulement appris à vivre (par les arts) avec contentement, mais encore à mourir avec l'espoir d'un avenir plus heureux. » *(Cicer. De Legib.)*

« Les Initiés s'assurent de douces espérances pour le moment de leur mort et pour toute l'éternité. » *(Isocrat. In Panegyric).*

Le culte de Bacchus, dieu nouveau qui souffre, meurt et ressuscite, introduit dans les Mystères d'Éleusis, à côté de Déméter et de sa fille (la Végétation), y représentait particulièrement le dogme de l'immortalité de l'âme.

« S'il faut en croire les anciens, les Mystères étaient ce qu'il y avait de plus sacré et de plus sublime dans la religion. »

« Les héros, tels qu'Orphée, Thésée, Hercule, Bacchus, Ulysse, Énée, ne sont descendus aux Enfers qu'après s'être fait initier aux Mystères. » (Boulanger. *L'Antiquité dévoilée par ses usages*, p. 221 et 227, t. II.)

Une sorte d'exaltation mystique qui se remarque dans certains morceaux de la poésie d'Eschyle, ses hautes vues en morale, le respect et la liberté avec lesquels il parle des Immortels ont fait croire qu'il comptait parmi les Initiés.

« On a reproché à Eschyle d'avoir dévoilé, dans sa poésie, les mystères ou les doctrines secrètes d'Éleusis. » (F. Schlegel. *Hist. de la Litt.*, t. Ier., chap. I.)

(C) J'ai conservé à Prométhée la qualification de Titan, bien qu'il ne fût pas né du Ciel et de la Terre. Il était seulement de race titanique par sa mère Thémis, sœur de Chronos ; en effet, la Justice est sœur du temps. Eschyle appelle celle-ci Τιτανὶς Θήμις.

Une grande confusion règne entre ces appellations : Titans,

Géants. Les uns et les autres n'ont probablement été que des voisins redoutables pour les premiers Grecs, et même pour les Pélasges, qui sont peut-être tout simplement des Doriens.

Athènes, dont un quartier était pélasge, passa bien rapidement de la langue des Pélasges au grec, que parlèrent Eschyle et Hérodote.

Les Péons, qui bordaient, au nord, la crête des monts Olympe, sont appelés « Titans » par Strabon (311, f° 40). « C'étaient des tribus gauloises » (Strab. 283); elles demeuraient dans la Thrace. Les Géants habitèrent plus à l'Est, du côté de la Thessalie. Comment bien se reconnaître en tout cela, lorsque « les noms des dieux de la Grèce ne sont pas toujours des noms grecs, » comme le dit Eug. Burnouf. Je crois que ces mots de: fils de l'Océan et fils de la Terre. signifient, le premier, étranger, le second, indigène.

(D) Que fut ce peuple Pélasge dont la destinée a donné lieu à tant de controverses ? On sait aujourd'hui que dans la haute antiquité, il fut très-puissant et occupa les deux tiers de la Grèce, avant qu'elle portât ce nom.

D'où venait-il? on l'ignore, mais il arriva de l'Est, pénétrant par la Thessalie (Denys d'Hal., l. I, p. 14) et l'Épire. Dans cette dernière contrée, leur race n'est pas encore éteinte; 45 villes offrent les restes des fortes constructions pélasgiques, soit sans mélange, soit unies à la construction hellénique ; je cite en passant: Dodone, Ambracie, Éphyre, Élatée; Pline appelle la nation pélasge : *gens antiquissima*. Hérodote les croit très anciens (l. I, chap. IV), et venus de l'île de Samothrace, dans l'Attique, Hésiode les croit autochthones. Apollodore, parlant de leur chef, dit: *Pelasgus, a Pelasge terræ filio, qui in Arcadia est venitus, ut Hesiodus ait*. Ils occupèrent l'Arcadie et tout le Péloponèse ; on voit qu'Eschyle les fait règner à Argos, l'une des cités les plus anciennes de cette presqu'île.

La religion des Pélasges paraît avoir été un déisme fort simple (mêlé de panthéisme Aryen) avant que leur contact avec les orientaux venus de la mer ne leur eût fait accepter un polythéisme qui ne fut jamais grossier (Hérod., II, 52. Paus. *Corin.* 15).

Du vingtième au seizième siècle avant notre ère, ils fondèrent Athènes et Argos, la plus ancienne ville de l'Attique et la plus ancienne ville du Péloponèse; presque toutes celles de la Béotie, de la Thessalie et de la Thrace. (Denys d'Hal., l. I, p. 14); possédèrent les îles de Crète, d'Imbros, de Lemnos, de Samothrace, les Cyclades et les rives de l'Hellespont.

Eschyle est le seul auteur antique qui donne un renseignement sur la situation géographique des Pélasges. Ce renseignement est donc précieux, aussi nos traducteurs l'ont-ils faiblement rendu, après le texte grec, c'est dans la bonne traduc-

tion latine d'Ahrens (Édit. Didot) qu'il faut le lire. Dans les *Suppliantes*, du vers 250 au vers 260, le Roi dit aux filles de Danaüs : « Je suis le fils de Palechton enfant de la Terre (autochthone), Pélasgos, souverain du pays. Le peuple qui l'habite et qui m'obéit de son consentement, porte le même nom que moi : le peuple pélasge. Je commande à toute la contrée qu'arrosent l'Algos (Axios) et le Strymon. Mon pouvoir s'étend à la terre des Perrhèbes et au pays par-delà le Pinde, jusqu'aux frontières des Péoniens, aux montagnes de Dodone. De l'autre côté, la mer (Adriatique) borne mon empire, qui s'étend encore à bien d'autres lieux. » (*Suppli.*, 250 à 260).

Les traducteurs français n'ont pas conservé au fils de Palechton son caractère de *Basileus* ou roi choisi par la nation. En effet, on le voit, un peu plus loin, consulter son peuple sur la protection à accorder aux filles de Danaüs, secours qui peut amener une guerre avec l'Égypte.

Dans la liste des personnages, Eschyle a écrit Κράτος καὶ Βία, unis par la conjonction καὶ « et »; c'est indispensable. Les traducteurs français ont dédaigné et le texte et l'exemple d'Ahrens qui dit : *Robur et vis*, ce qui est presque un pléonasme, mais du moins ce qui conserve la conjonction obligée. M. Leconte de Lisle écrit *Kratos*, puis *Bia*, à la ligne en-dessous, ce qui déroute d'autant plus le lecteur ignorant le grec, que tout le livre n'a pas un seul mot de notes. M. Alexis Pierron met « la Puissance » et à la ligne en-dessous « la Force »; *Puissance* vaut mieux que *Robur*, mais ce n'est pas encore le mot exact, celui-ci est « le Pouvoir », le Pouvoir et la Force, sans laquelle nul Pouvoir n'est efficace. Eschyle a si bien marqué son intention, qu'il a fait de la Force un personnage muet, par admirable intelligence de cet instrument, qui n'est rien par lui-même et sans lequel le gouvernement des hommes n'est rien.

Leurs colonies étaient semées depuis l'Étrurie et la Sicile, jusqu'à la Troade. Leurs alliés furent particulièrement les Ciliciens et les Colchidéens; on sait quelle place occupent dans le théâtre grec, deux princesses de ce dernier pays, Médée, Alceste. La Colchide faisait le transit de l'Extrême-Orient, avec l'Occident par la Sogdiane, la Bactriane, le Phase, l'Euxin; la Toison d'or qu'allèrent voler les Argonautes, c'était l'entrepôt des richesses de l'Inde et de la Chine.

Comment un aussi grand peuple a-t-il disparu? Il s'est fondu avec les Hellènes lorsque ceux-ci, sans cesse renforcés par les colons venus d'outre-mer, eurent établi leur prépondérance. Athènes-Pélasge ne mit pas fort longtemps à parler la langue grecque, cette ville conserva un quartier pélasge, un temple au-dessous de l'Acropole. Commencée avec Deucalion et la perturbation de son déluge, la grande transformation se compléta

après la rentrée des Héraclides. Hérodote dit qu'alors le nom de plusieurs villes pélasges fut changé. Quelques écrivains ont considéré les Pélasges comme les auteurs communs de toutes les peuplades grecques, la source des Hellènes.

N'avons-nous pas vu en France une transformation à peu près semblable, la population gauloise n'a-t-elle pas continuée à servir de base à un état politique nouveau d'où son nom avait disparu ?

Quoi qu'il en soit, les Pélasges furent des premiers à sortir de l'état de barbarie pour pénétrer dans la civilisation ; ces Aryens étaient bien doués.

(E) Ζεῦ ἄνα, Δωδωναῖε, Πελασγικὲ *(Iliade, XVI, v. 233), et l'invocation d'Apollon à Jupiter.*

Eschyle fait dire à Prométhée, vers 831 : « Dodone où sont l'arbre (chêne) et la demeure de Jupiter. »

Les cultes grecs étaient locaux : Dodone, « aux hivers rigoureux, » avait été le siége de la Puissance pélasgique.

Les Pélasges n'auraient-ils été que les montagnards de la Grèce, dominant à l'origine ce pays dont la partie basse s'affranchit par suite de son développement commercial avec l'Étranger? Le secours de cette force nouvelle sortit des relations maritimes Les chefs des dynasties historiques arrivent tous de la mer.

Eschyle écrivit son drame vers la 478me année avant J.-C. Cette pièce faisait partie d'une trilogie où la précédait un *Prométhée porteur du feu*, où la suivait un *Prométhée délivré.*

L'existence de Prométhée est placée à l'époque du second déluge des Grecs et des Chinois, soit l'an 3.308, avant notre ère, suivant l'*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 331. Il règne sur cette date des différences extrêmes : Bossuet, le P. Petau, l'abbé Barthélemy, Watkins, Th. Brunton, Pouqueville, Cayx et Poirson, etc., varient entre eux considérablement quant à ce déluge qui porte le nom de Deucalion, fils de Prométhée, et qui arriva sous Nictinos, fils de Deucalion (Watkins).

Le premier en date de ces deux cataclysmes eut lieu au moins trois cents ans auparavant (1). Le pays resta deux siècles sans être

(1) Cette opinion a seule été admise jusqu'ici, mais mon cher ami, M. le docteur Potagos, le hardi et savant explorateur, dont je m'honore d'avoir traduit le *Voyage dans l'Asie centrale*, dit, en son remarquable volume, *Dix ans de voyages*, troisième partie, pages 370-371 :

(*Époque de la Chronologie* des *Pélasges* et des *Hellènes*) : que « Deucalion, fils de Prométhée, est le roi des Grecs sous lequel arriva le premier déluge ; depuis, les

habité. Il fut précédé de changements considérables dans la planète Vénus, qui changea de couleur, de grandeur et de cours (St. Augustin, *De Civitate Dei*, d'après Varron). Inutile d'ajouter que la science des Laplace et des Leverrier ne reconnait pas cette perturbation dans notre système planétaire.

La situation anormale de la planète Vénus, peut-être un amoncellement de vapeurs devant le Soleil, ou la masse de l'énorme planète Jupiter, amena une diminution de l'atmosphère de la Terre. Notre atmosphère, se condensant, produisit d'énormes quantités d'eau qui se précipitèrent en torrents. L'abaissement continuel de la chaleur sur la Terre n'a pas eu d'autre cause (1).

D'un autre côté, la pression externe exercée par notre atmosphère sur notre globe devenant moindre, les gaz internes purent soulever la croûte terrestre, on le sait, relativement mince, et qui se boursoufle en plusieurs endroits. Le fait que des troubles plutoniens ont accompagné les déluges est consacré par la tradition : au déluge d'Ogygès, un tremblement de terre agita tout le sol de l'Attique et de la Béotie! Des migrations de peuples, ici chassés par les eaux, plus loin par des hivers devenus rigoureux, accompagnent les déluges.

Grecs commencèrent et les Pélasges cessèrent de régner en Grèce (Thucid. 3). Ogygès était roi de l'Attique, lorsqu'arriva le second déluge, contemporain du déluge de Noé et d'Anacous, et du second déluge des Chinois.... Les déluges racontés par les Grecs tombent dans un anachronisme commis par les Athéniens, qui voulurent rendre dans leur dispute avec les Argiens, leur histoire très-ancienne et attribuaient le déluge d'Ogygès à celui sous Phoronée, et celui de Deucalion, fils de Prométhée, à un autre Deucalion, bien postérieur et contemporain de Cranaüs qui vivait à une époque où aucun déluge n'eut lieu. »

Un fait en faveur de l'opinion du docteur Potagos : Ogygès est un nom égyptien, et les Egyptiens arrivèrent en Grèce plus tardivement que les autres étrangers, Gaulois de l'Ouest, Aryens, du Nord-Est, habitants de l'Asie-mineure. Ogygès a dû arriver après le premier déluge.

Autre fait : Ogygès qui bâtit Thèbes en Béotie, construisit dans cette contrée une tour colossale capable de résister à l'inondation, et qui y résista puisqu'elle présente encore, dit-on, des vestiges. Le premier déluge dut surprendre ; averti du danger, on se prémunit. Qu'importe que cette tour ait été construite dans l'appareil cyclopéen pélasge ; l'étranger ordonnait, les ouvriers locaux, indigènes, exécutaient. Leur instruction n'était point assez étendue pour leur permettre de faire autrement que d'habitude ; d'ailleurs leur travail répondait parfaitement à la destination. La tour de Babel s'éleva pour les mêmes motifs.

(1) A propos du mot *cataractes* employé par la Bible, « les anciens croyaient qu'il y avait en haut des réservoirs. » Sous la forme figurée existe la réalité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 MAI 1885

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. LE VICOMTE OLIVIER DE CARNÉ

MEMBRE DE LA CLASSE DES LETTRES

ÉLOGE DU BARON GASTON DE FLOTTE

MESSIEURS,

Dans le courant de 1876 un étranger vint, sous les auspices d'un ami commun, frapper à la porte de l'un de vos confrères et reçut de lui une gracieuse hospitalité : — C'est à cet étranger que vous faites aujourd'hui l'honneur de donner une place parmi vous. Quant à votre confrère il n'est plus et par une coïncidence étrange c'est son fauteuil que vous m'avez appelé à occuper.

Il y a bientôt neuf ans, peu après la cordiale réception de M. le Baron de Flotte, je contractais des liens qui, en assurant le bonheur de ma vie, me donnaient dans cette ville des lettres de grande naturalisation.

En me recevant dans son sein l'Académie confirme en quelque sorte ce nouveau droit de cité. J'étais Marsaillais par le cœur, je le deviens, grâce à votre Compagnie, par l'esprit et j'ai l'heureuse fortune de voir le nom du baron de Flotte associé à ce double baptême.

Vous le comprendrez sans peine, la reconnaissance m'est un motif de plus d'esquisser dans ce discours la biographie de mon prédécesseur que tant de titres recommandent à l'attention publique. Si le biographe n'est pas à la hauteur de sa tâche, il ne faudra s'en prendre qu'à votre indulgence. N'est-ce pas elle qui m'a fait l'un des vôtres. N'est-ce pas elle aussi qui m'attribue une place désormais si difficile à occuper?

Étienne Gaston baron de Flotte naquit le 26 février 1805 à Saint-Jean-du-Désert près Marseille. Sa famille, ancienne et illustre, était originaire de la Haute-Provence. Quelques années après Fontenoy, son grand-père, dont le courage avait été remarqué par Louis XV sur le champ de bataille, épousa une sœur de Lantier. L'auteur d'*Anthénor* fut le parrain de votre confrère et c'est lui qui donna à la famille de Flotte la campagne de Saint-Jean-du-Désert.

Une autre sœur de Lantier, la comtesse de Baux, avait adopté son neveu, le père de Gaston, et lui sauva la vie sous la terreur dans des circonstances qui méritent d'être rappelées. Tous deux en 1793 demeuraient à Saint-Maximin : Marcellin de Flotte, à peine âgé de vingt ans, fut dénoncé comme suspect et incarcéré. Il allait être conduit à l'échafaud, lorsque Madame de Baux reçut la visite de Lucien Bonaparte, alors employé des subsistances militaires. Lucien venait lui proposer de faire relâcher son neveu, à la condition qu'elle consentit à jouer un rôle dans le *Brutus* de Voltaire, pièce organisée pour distraire la garnison de Saint-Maximin. Le futur prince n'ayant pu trouver dans le personnel républicain une *Tulia* convenable, s'était adressé à la Comtesse. Le marché fut conclu et chacun tint sa parole.

Dès que le calme fut rendu à la France, Madame de Baux vint habiter Saint-Jean-du-Désert, et là prodigua à l'enfance de Gaston de Flotte les soins qu'elle avait donnés au père de celui-ci. Elle éleva son pupille suivant les préceptes de *L'Émile* complétés heureusement par une solide éducation chrétienne, son enthousiasme pour Rousseau n'allant pas jusqu'à approuver l'odieux silence qu'il préconise dans les questions religieuses.

A cinq ans l'enfant avait lu Robinson Crusoé, et comme Bernardin de Saint-Pierre, plein de son sujet il partit un jour à la recherche d'une île déserte.... on le rattrapa à temps. Plus tard il se passionna pour don Quichotte et ce fut peut-être pour éviter une escapade qu'aurait pu lui suggérer le livre de Cervantes que ses parents le mirent au collége. Il fut admis en 1815 à l'école royale militaire de la Flèche.

A la Flèche on s'occupait surtout de mathématiques, au détriment de la littérature ; mais ce genre d'études était odieux au jeune élève qui n'y comprenait rien. Il se consolait de l'aridité des chiffres en faisant des vers ; occupation pour laquelle il eut dès son enfance un grand attrait et une aisance remarquable. Huit années se passèrent ainsi ; il lut beaucoup, travailla peu et finit néanmoins par remporter tous les prix au désespoir de ses professeurs, indignés de le voir récompensé malgré tant de paresse. « Ah, disait-il plus tard, si j'avais moins lu je saurais davantage ». On ne peut se plaindre avec plus d'esprit d'avoir trop de facilité et pas assez d'amour du travail.

En 1823, Gaston de Flotte revint au foyer paternel d'où la mort avait arraché son frère aîné, et s'y fixa. Son imagination ardente s'accommodait mal de la discipline militaire et ce fut sans regret que, d'accord avec les siens, il renonça à entrer à Saint-Cyr. Il emportait de la Flèche peu d'agréables souvenirs : le chaos de nombreuses lectures mal digérées, une faible

instruction, mais d'innombrables amitiés que lui avait conciliés son caractère loyal et gai.

Dès son retour à Saint-Jean son oncle Lantier le prit pour lecteur et secrétaire ordinaires. L'emploi de secrétaire n'avait guère d'inconvénient ; il en était autrement de celui de lecteur. Lantier ne voulait entendre que les œuvres de Voltaire et il poussait l'amour pour cet homme néfaste au point de n'avoir pas dans sa bibliothèque un seul livre de Rousseau. A cause de la haine cordiale que le philosophe de Ferney avait porté à celui de Genève.

Voici en quels termes M. de Flotte apprécie cette époque de sa vie : « l'éducation que l'on recevait à la Flèche ne se distinguait pas précisément par la profondeur des principes religieux. Certes, une foi plus ardente que la mienne aurait succombé à cette épreuve... Voltaire m'enleva le peu de foi que je possédais. » Mais heureusement sa mère était une femme supérieure, d'une piété forte et éclairée. Si elle ne parvint pas à détruire immédiatement les germes de scepticisme déposés dans le cœur de son fils par l'admiration de M. de Baux pour Rousseau et par le culte de Lantier pour Voltaire, ses prières opérèrent plus tard ce miracle.

Pour se divertir M. de Flotte s'occupa avec ardeur de littérature. La carrière des lettres lui souriait plus que celle des armes, et sous la direction de Lantier, il fit de nombreux essais en vers et en prose. En même temps il achevait ses classes au collége de Marseille et tentait, mais en vain, de faire son droit. Pendant les cours, au lieu de prendre des notes, il jouait aux cartes avec ses voisins.

Le *Journal de la Méditerranée* donna en 1826 les premières lignes que fit imprimer l'étudiant. C'était une notice nécrologique sur M. de Lantier mort cette année-là même. Peu après parut un recueil de poésies tiré à un petit nombre d'exemplaires ; *Mes Loisirs* et dédié « aux manes de M. Lantier par son neveu incon-

solable. » Ce livre dont l'auteur dit « que la pensée en était encore plus détestable que la forme » est devenu une rareté bibliographique et c'est à ce titre que je le signale.

La mort de M. de Lantier laissait à son neveu la libre disposition de son temps. Le jour il écrivait, lisait, faisait des vers, le soir il se rendait au cercle des Beaux-Arts, place Noailles. Il y rencontra successivement Barthélemy, Méry, Raybaud, Gozlan, Autran et tant d'autres qui augmentèrent dans notre siècle la gloire littéraire de la Provence, parmi ceux-là Méry et Autran se lièrent avec lui d'une étroite amitié.

L'amour de la poésie ne fut pas seul à rapprocher Méry de Gaston de Flotte ; ils en avaient un autre, celui du jeu, et ils sacrifièrent plus d'une nuit à cette terrible passion. On raconte à ce propos que Méry, fatigué de recevoir les reproches de sa femme à chacune de ses tardives rentrées, inventa, de concert avec M. de Flotte, un amusant stratagème destiné à endormir la vigilance de Madame Méry : quand la partie du cercle des Beaux-Arts était terminée, les deux amis sortaient ensemble. Méry regagnait le domicile conjugal et à peine avait-il reçu la première bordée de reproches qu'on entendait dans la rue une voix persuasive, psalmodiant sur le mode traditionnel : *Il est onze heures sonnées.* Le courroux de Madame Méry tombait devant l'évidence des faits et son mari avait beau jeu pour la gourmander à son tour de ses reproches imméritès.

M. de Flotte renonça de bonne heure aux émotions du Tapis-Vert ; il n'en fut pas de même pour Méry qui, en 1848 lui écrivait : « J'ai fait une nuit incroyable de baccarat : pour combler mes pertes, il me faut 500 fr. et une semaine. J'aurai *la seconde.* Avez-vous les premiers. » ? Méry savait que la bonté de M. de Flotte pour ses amis était aussi inépuisable que sa charité pour les pauvres.

Le baron de Flotte se maria en 1828 et dès lors ses

idées comme ses habitudes se modifièrent. Désormais il vécut surtout à la campagne où sa vie s'écoulait doucement, entre les soins de la famille, les travaux de la pensée et ceux des champs : comme Horace, il ne dédaignait pas de cultiver son jardin. Saint-Jean-du-Désert devint le rendez-vous de tous les gens d'esprit et, en 1832, Lamartine, partant pour l'Orient, vint y passer une journée.

Lamartine avait alors quarante deux ans : c'était l'élégance, le charme, l'harmonie, la noblesse des manières : tout séduisait en lui, le regard, la physionomie, le timbre de la voix, la suprême distinction de son aristocratique beauté. C'étaient les *méditations* et les *harmonies* personnifiées. Nul homme ne ressembla plus à ses œuvres, le moindre de ses mouvements était exquis. Telle est la peinture faite par M. de Flotte de son hôte de 1832.

Quinze ans après, Lamartine revint à Marseille. C'était en 1847, au lendemain de la publication des *Girondins*. Connaissant les sentiments royalistes des habitants de Saint-Jean-du-Désert, il crut avant d'y retourner devoir se faire précéder d'un billet où il disait : « Qu'importent les dissentiments d'esprit sur des théories politiques ? l'esprit divise et le cœur réunit. Voilà pourquoi je laisse mes opinions descendre jusqu'à ma conscience ; jamais jusqu'à mon cœur.... Nourrissez le feu sacré des lettres et de l'amitié pendant que je remue le feu obscur et salissant de la politique » Ce joli madrigal en prose, n'empêcha pas M. de Flotte de dire au grand poète ce qu'il pensait de son triste roman politique.

Toutefois ils se quittèrent en bons termes, et rien ne vint troubler leur amitié jusqu'en 1860. A cette époque, dans *les Entretiens*, Lamartine prit un jour à partie les royalistes et leur auguste chef. Le solitaire de Saint-Jean ne put se contenir : il écrivit une lettre fort digne qui se terminait par l'annonce de son désabonnement *aux Entretiens*. Peu après, Lamartine

rencontrant Mme de Flotte à Paris, lui dit tout à coup : « Votre mari n'est plus mon abonné, j'honore la détermination qu'il a prise, elle augmente mon estime pour lui. » Puis, se tournant vers Mlle de Flotte qui accompagnait sa mère : « Je vous charge Mademoiselle de faire ma paix avec votre père. » La paix fut faite et l'abonnement repris. Autran écrivant à M. de Flotte, lui dit toute la joie qu'en avait ressentie Lamartine et lui trace de leur ami commun un portrait bien différent de celui de 1832. « Ce cher grand homme est dans un état de plus en plus douloureux. Réduit à la ruine la plus irrémédiable, entouré de tous les ennemis, attaqué par une grande partie de la presse, il a pris le parti d'engraisser, et je vous assure que sous cet aspect nouveau, il m'a paru plus que jamais digne d'un mélancolique intérêt. »

Nous voilà bien loin de 1832. Revenons-y, nous y trouverons Gaston de Flotte écrivant *un roman*, puis une *Histoire des Jésuites en Europe*, enfin un poème, *Dante exilé ;* seul ce dernier a été imprimé. Voici comment il est jugé par son auteur trente ans après. Il s'y trouve quelques vers d'assez bonne facture, surtout au commencement, ceux qui concernent personnellement l'illustre proscrit. Mais quand je veux analyser l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis, je retombe dans la sécheresse, je comprenais bien la grandeur de la trilogie, et on croirait que je ne la comprends pas du tout ; tant je suis faible et débile.

En 1836, M. de Flotte publia l'*Essai sur l'état de la littérature à Marseille* qui lui ouvrit les portes de votre Compagnie. Le rapporteur de l'élection, M. de Montgrand, donne *à l'Essai* les éloges les plus complets. Le livre, espèce de dictionnaire biographique, commence avec Durfé et finit à Mademoiselle Favier. On comprend que dans un pareil ouvrage il est difficile de n'oublier personne et d'être suffisamment impartial quand on juge des contemporains.

Dans l'*Essai*, l'*Histoire de la Révolution*, par

M. Thiers, est appelée un chef-d'œuvre, et avec Chateaubriand M. de Flotte en admire l'auteur; quand plus-tard il jugera d'après lui-même et non plus d'après Chateaubriand, il dira : « M. Thiers a eu de la froideur pour tout ce qui est grand et beau; et peu de sympathie pour l'héroïsme et le dévouement qu'il ne peut comprendre. » Évidemment l'admiration avait cessé, quoi qu'il en soit, l'*Essai* a sa place marquée dans les Bibliothèques et il devra être consulté par ceux qui veulent connaître l'histoire des lettres en Provence.

Dans son discours de réception, votre confrère prit pour thème la réaction qui s'opérait depuis le commencement du siècle dans la littérature en faveur des idées religieuses et établit un savant parallèle entre l'école ancienne et l'école moderne. Pour lui le romantisme et le classicisme sont des mots vides de sens. Il nous montre Racine parfois romantique, et M. Hugo parfois classique.... et n'y perdant rien. — Je préfère ajoute-t-il le lyrisme de M. Hugo, aux pâles strophes de Malherbe ou de Rousseau, mais aussi je repousse son théâtre, et je bondis d'indignation quand on ose dire : Pierre Corneille et Victor Hugo. Dans tous les temps le beau est beau, le mauvais, mauvais.

A mon sens, M. de Flotte est dans le vrai, quand il juge les deux écoles littéraires qui ont passionné nos pères : si l'éclectisme ne doit pas être la règle dans la conscience philosophique, il est tout naturellement celle de la connaissance littéraire ou artistique. Dans le premier cas, la vérité est une, et comme dans le second, elle peut-être multiple et qu'en dernier ressort nous n'avons à choisir qu'entre des systèmes, le Dogme ici n'a pas de laisser d'être.

Membre de votre Compagnie, Gaston de Flotte fut l'âme de vos séances, où il lisait souvent ses œuvres fort applaudies. C'est alors qu'on entendit pour la première fois, l'*Entrée de Saint Pierre à Rome*, *La Vallée de Saint-Jean-du-Désert*, *Le Bon sens et l'Épitre à Ponce-Pilate*, dont j'extrais ces quelques vers vrais dans tout les temps, aujourd'hui comme hier.

Oui, toujours et partout quand un peuple en délire,
Dont la dent tue et broie et dont l'ongle déchire,
Demande avec des cris et de longs hurlements
La victime promise à ses rugissements,
Oui toujours et partout respectant sa colère
Un sage dont le nom à son jour populaire
De ses émoluments, sauveur judicieux,
Livre le faible au fort et détourne les yeux.

Une seule fois il présida, ce fut en 1851. Il eut alors à recevoir un homme qui, malgré la différence de l'âge, lui était intimément uni: J'ai nommé l'abbé Bayle. Tous deux s'aimaient comme un père et un fils et s'écrivaient souvent en prose et en vers. Je n'ai pas à vous parler de leurs relations après ce qu'en a dit l'éminent successeur du pieux et savant abbé. Je me permets seulement de regretter que des motifs de délicatesse devant lesquels chacun doit s'incliner aient obligé à livrer aux flammes leur correspondance aussi instructive qu'intéressante.

Quelques mois après sa nomination à l'Académie, M. de Flotte publia son poëme de *Jésus-Christ*. J'ignore s'il le composa dans les mêmes sentiments qui dictèrent à Chateaubriand *la vie de l'abbé de Rancé*, mais il est certain que le poëme est inspiré par un remarquable esprit de foi. « Il est, lui écrivait Reboul, d'une pureté de style et d'une simplicité ravissante : l'Évangile y est traduit avec un vrai bonheur. Daignez recevoir les félicitations du poète et la gratitude du chrétien, car l'un et l'autre ont eu à gagner à la lecture de votre œuvre. » Voici le gracieux début du prologue :

Voyez-vous cette église, aux flancs de la vallée,
Comme une veuve en deuil solitaire et voilée?
Devant le seuil brisé s'élèvent deux ormeaux
Qui croisent sur son toit leurs feuillages jumeaux
Et des murs crevassés où serpente le lierre
Il ne restera plus bientôt pierre sur pierre.
Où sont ces chants pieux, ces hymnes d'autrefois
Que répétaient en chœur de virginales voix

Pures comme l'azur et comme leur pensée;
Où sont ces voix d'enfants et cette voix cassée
Du vieillard qui les aime et les laisse venir,
Et dont toute la vie est prier et bénir.
Hélas ! tout est détruit et nef et sanctuaire,
La mousse a tout couvert comme un drap mortuaire,
Tout tombe, tout s'efface, et l'homme à chaque pas
Rencontre une douleur qu'il ne connaissait pas.

Après avoir rendu hommage à sa foi religieuse, en écrivant la *Vie de Jésus-Christ*, l'infatigable poète voulut rendre hommage à sa foi politique en chantant les Vendéens ; c'est là son œuvre la plus considérable, elle comprend près de 5,000 vers et a contribué à étendre la réputation de son auteur, qui est souvent nommé : « l'auteur de la *Vendée.* » N'étant pas poète, je craindrais de mal juger ce vaste et saisissant travail, et je laisse la parole à un homme qui a illustré la Provence et que la Provence a illustré, M. Frédéric Mistral écrit : « Vaillant et cher collègue, vous venez de me faire lire un grand et vrai poëme épique, admirable d'entrain, d'enthousiasme et de rapidité. Vos chants sont enlevés au pas de charge, tambour battant. Et, certes, mes éloges ne sont dictés ni par l'adulation, ni par l'esprit de parti. Mon point de vue sur la Révolution est, à bien des égards, le contraire du vôtre.

« Vos Vendéens sont magnifiques, je vous remercie de les avoir coulés en bronze. Cette guerre fut un malentendu ; les soldats du Rhin et les insurgés du Boccage se battaient, au fond, pour le même principe : la liberté, la nationalité. Votre généreux poëme est l'inscription de marbre qui éternisera le souvenir de cette colossale et héroïque lutte. Vous unissez le laconisme antique à la grandeur cornélienne. »

M. Hugo, de son côté, écrivait : « Enfant, j'ai commencé par aimer la Vendée ; homme, j'ai préféré la France. J'ai passé des idées de ma mère aux idées de mon père. Aujourd'hui, j'aime, je comprends et j'honore tout ce qui est noble, tout ce qui est désintéressé,

tout ce qui est beau. C'est vous dire, Monsieur, tout ce que je pense de votre poëme.

« Vous êtes un Vendéen dans lequel il y a un Français. Je suis un Français dans lequel il y a un Vendéen. Au fond, nous sommes composés des mêmes éléments, et j'en suis fier. » Cette lettre date de 1846 ; il n'y a que quarante ans.

Une artiste qui eut son heure de célébrité, Marie Dorval, appréciait ainsi la *Vendée* : « Votre livre a le mérite d'une œuvre littéraire éminemment remarquable et l'intérêt d'un drame énergique, palpitant. — Je ne regrette qu'une chose, c'est que la forme de votre ouvrage ne me permette pas de le populariser à la scène.... Je crois que cette création serait, pour moi, la meilleure, car indépendamment du zèle que j'apporterais à interpréter vos pensées, je n'aurais jamais, je crois, rien exprimé avec une plus sincère conviction. »

Afin que rien ne manquât à la gloire de l'auteur, la censure s'opposa, au nom des lois de septembre, à l'impression des derniers vers du poëme. Ils faisaient allusion à un événement douloureux de notre histoire nationale.

Comme pour montrer que son talent, arrivé à sa maturité, était capable de se plier à tous les genres, le chantre de la Vendée, faisant taire son imagination, entreprit une œuvre de critique religieuse et de haute érudition et publia les *Sectes protestantes*. C'est l'histoire alphabétique des divisions survenues dans la Réforme, depuis Luther jusqu'à nos jours. Le but de l'écrivain est de montrer ce que devient la raison humaine lorsque, abandonnée à elle-même, elle flotte à tous vents de doctrine. Ce livre, dans lequel plus de quatre cents sectes protestantes sont étudiées, est comme une démonstration mathématique à l'appui des *Variations* de Bossuet.

Le poète aimait la théologie peut-être encore plus que la poésie. Il écrivait à l'archevêque de Paris, M^gr^ Sibour : « Quelque chose est bien plus assurée de

l'immortalité que la poésie : c'est la théologie, la science d'or, la reine du monde.... car lois, mœurs, politique, sciences, arts, philosophie, ont dès le commencement convergé vers elle.... nous vivons dans son atmosphère ; nous y soustraire est impossible malgré nos révoltes. Comment s'étonner, après cela, de la vigueur avec laquelle il réfuta la *Vie de Jésus* de Strauss, dans une série de lettres où l'on ne sait ce qui est le plus à admirer de la rigueur des arguments ou de l'élégance du style. Un jour qu'à propos de ces lettres, il discutait avec Lacordaire, le célèbre dominicain résuma en ces termes son opinion sur le philosophe allemand : « Strauss est un nain qui brise de petits cailloux et en met les fragments sous les pieds d'un géant pour l'empêcher de marcher. On ne peut dire ni mieux ni plus vrai.

M. de Flotte n'écrivait pas seulement des livres ; il faisait aussi des brochures telles que : le *Poëte Roucher*, *Maurice*, la *Tour Maudite* et collaborait à divers journaux ou revues. Parmi les premiers il n'est pas possible de ne pas donner ici un souvenir à la *Gazette du Midi*, vaillant journal dont il fut pendant cinquante ans le conseiller et le collaborateur désintéressé. M. Abel en mourant confia le soin de mettre la dernière main à l'*Histoire de la Monarchie française* à son savant ami, qui a toujours considéré ce legs comme un honneur dont il était fier.

Un ancien rédacteur de la *Gazette du Midi* raconte dans un livre piquant que, lorsqu'une erreur s'était glissée dans le journal, on voyait apparaître le « Baron » comme on l'appelait familièrement, apportant la preuve du délit. Les rédacteurs courbaient la tête et promettaient de mieux faire ; quant aux protes, si l'erreur était de leur chef, ils se vengeaient quelquefois des admonestations reçues. Ainsi au bas d'un article dans lequel M. de Flotte relevait sans pitié les fantaisies orthographiques de certains écrivains, on put lire avec étonnement : Gascon de Flotte au lieu de *Gaston* de

Flotte. La coquille faillit rendre malade le malheureux critiqué.

La *Revue de Paris*, la *Revue de Marseille*, l'*Union*, la *Mode*, la *Gazette du Bas Languedoc* furent condamnées à l'amende pour un article de lui et en 1862 la *Mode* fut supprimée pour la même cause. De pareils arrêts n'honorent pas moins les écrivains qui les encourent que les journaux assez courageux pour s'y exposer.

De tous les ouvrages qui ont contribué à faire connaître le baron de Flotte, le plus original est certainement celui qui a pour titre les *Bévues Parisiennes*. Vous savez qu'il se compose de deux volumes dans lesquels sont signalés une partie des erreurs, des oublis, des mensonges, des non-sens commis par les auteurs parisiens, journalistes ou autres. La presse de Paris fut, il faut le reconnaître, unanime, comme celle de province, à féliciter l'auteur.

Il fallait la grande érudition et la prodigieuse mémoire de ce « bénédictin d'esprit », comme l'appelait Méry, pour mener à bien l'entreprise. Malgré tout, il commit quelques inexactitudes, et, naturellement, on les releva. Jules Janin, en particulier, fort maltraité, non sans raison, dans les *Bévues*, fut féroce. J'allai le voir dans son châlet de Passy, après l'apparition du 1er volume, m'a raconté un grand critique. Je le trouvai riant aux éclats, et il me dit : « Cela lui sied bien à ton baron de signaler mes bévues ! Ne voilà-t-il pas qu'il a pris la fine champagne pour une champenoise rivale de la veuve Cliquot. »

Malgré cette erreur et quelques autres plus insignifiantes encore les compliments furent plus nombreux que les railleries. Sainte-Beuve, qui eut toujours pour M. de Flotte beaucoup d'estime, lui écrivait entr'autres louanges. « Je voudrais avoir un ami comme vous dans ma poche, avant de rien publier. »

Le premier volume des *Bévues* parut en 1860, le second en 1868, le troisième allait paraître en 1870, lorsque la guerre éclata. Le manuscrit, porté à Tours par

l'éditeur, fut brûlé accidentellement, et depuis, il n'a pas été refait

Nous voyons pour notre part dans les *Bévues Parisiennes* autre chose qu'une critique superficielle de tel ou tel auteur. C'est une tentative de police littéraire qu'il serait désirable de voir continuée et qui pourrait donner d'excellents résultats. Peut-être arriverait-on ainsi à cette décentralisation intellectuelle qui est dans le vœu de bien des écrivains *départementaux* pour me servir du terme légal. Toutefois, il serait chimérique d'espérer que la décentralisation de l'intelligence puisse précéder celle de l'administration. Si jamais nous revenons à l'organisation provinciale, peut-être sera-t-il permis d'avoir de l'esprit ailleurs qu'à Paris. Jusque-là, l'écrivain ambitieux du succès est condamné à la capitale comme le fruit qui veut mûrir est condamné au soleil.

Après la guerre et l'échec de ses espérances monarchiques en 1873, M. de Flotte, atteint, en outre, par une cruelle infirmité se retira du monde pour mieux penser à Dieu. Il fallut, pour lui mettre de nouveau la plume à la main, un odieux attentat à la conscience publique. En 1877, la Franc-Maçonnerie imagina de faire célébrer par toute la France le centenaire de Voltaire.

Voltaire était peut-être l'homme que M. de Flotte avait le plus étudié. Il bondit d'indignation à la pensée de l'apothéose projetée et écrivit le *Centenaire de Voltaire*. Dans cette brochure, il fait connaître seulement le moraliste, le Français, l'ami du peuple. « C'est avec intention, dit-il, qu'il laisse de côté le blasphémateur du Christ, il veut savoir si l'écrivain immoral, le mauvais citoyen, le mépriseur du peuple peuvent être oubliés uniquement parce que Voltaire à beaucoup blasphémé et beaucoup haï. »

Dans le cours de son travail, M. de Flotte est amené à comparer Voltaire et Luther et trouve en eux d'étranges similitudes : Luther disait : Au paysan comme à son âne, il suffit d'un peu de paille et de foin:

s'il secoue la tête, employez le bâton, et s'il rue, la balle ; et Voltaire ! A l'égard du peuple, il sera toujours sot et barbare, ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. En parlant de son maître, Mélanchton écrivait : l'âge et l'expérience ne servent qu'à le rendre plus violent, et Mme Denis disait de son oncle : il a de très bonnes façons pour moi pourvu que je ne lui fasse pas la plus petite objection sur rien. Singuliers rapprochements. Ces deux ennemis de l'église catholique méprisaient également le peuple. Ces contempteurs de toute autorité étaient deux autocrates!

Un vigoureux athlète, un saint prêtre a publié sur le centenaire de Voltaire une série de lettres adressée au Conseil municipal de Paris. Les lettres ont à coup sûr, fait plus de bruit que la brochure, et cependant celle-ci produit plus d'impression sur l'esprit du lecteur. Du reste, et je tiens à établir ce fait parce que c'est une question de justice : l'idée de flageller Voltaire avec ses propres écrits appartient à M. de Flotte. La brochure est antérieure à la première lettre de l'évêque d'Orléans et Mgr Dupanloup écrivait au savant polémiste pour le féliciter de son travail qu'il mettrait à profit et lui demander de nouveaux renseignements.

Le *Centenaire de Voltaire* est une œuvre qui restera et suffirait pour faire passer le nom de votre confrère à la postérité. Ce fut aussi son chant du cygne.

Cependant, en 1880, parut encore de lui *Sainte-Cécile*, drame chrétien en 3 actes, mais *Sainte-Cécile* était écrit depuis longtemps. La presse locale a rendu à cet ouvrage un hommage unanime et j'ajouterai un hommage mérité. Mme Favart, qui l'avait lu, s'était enthousiasmée pour le rôle et se fit fort de faire accepter le drame à la Comédie-Française. Les événements de 1870 empêchèrent la réalisation de ce projet.

D'ailleurs, dès sa jeunesse M. de Flotte s'était occupé du théâtre. Il avait composé des vaudevilles et même une tragédie, mais tout cela resta dans les cartons. Il n'y a de lui au répertoire qu'une scène de pastorale

composée primitivement pour la salle de l'abbé Julien. Depuis 1845, date de sa création, on n'a pas cessé de la jouer et peu avant sa mort M. de Flotte, vit à une représentation de son œuvre, toute l'assistance se lever et l'applaudir :

« Ce jour-là, dit-il, j'eus mon triomphe à la Voltaire. »

Pour donner une idée complète de ce que fut mon regretté prédécesseur, il faudrait le montrer affable dans son intérieur, causeur spirituel et instruit, ami sûr et dévoué.

J'ai le regret de l'avoir trop peu connu pour cela.

Mais j'ai pu lire la correspondance qu'il entretint avec les hommes les plus considérables de son temps. Malheureusement, les lettres écrites par le Baron de Flotte n'ont pas été rendues à sa famille et c'est par celles qu'il a reçues que l'on peut se rendre compte de l'intérêt de cette correspondance. Elles ont été mises à ma disposition par ses enfants, avec une bienveillance dont je suis heureux de les remercier ici. Toutes les questions contemporaines y sont traitées tous les événements littéraires appréciés. On ferait un volume des lettres seules de Joseph Autran, le confident de toute sa vie, qui, de loin, associait le solitaire de Saint-Jean à ses jouissances intellectuelles et en retour, recevait ses avis.

Avez-vous lu les *Contemplations* ? écrit Autran, à la date du 12 mai 1856, j'imagine que votre impression est conforme à celle qui est presque unanime à Paris ? Le titre d'exilé a eu beau couvrir l'auteur comme d'un bouclier sacré, l'étonnement, la consternation, l'ironie, le sarcasme n'en ont pas moins protesté contre cette inviolabilité ; et chose singulière, les anciens fanatiques d'Hugo ne se sont pas montrés les plus accommodants.

Après la critique, un croquis. Il s'agit de Louis Veuillot, avec qui Autran dîne dans une maison amie. Je voyais Veuillot pour la première fois. Il a démenti

l'idéal que je m'en étais fait sur tous les points, sauf la laideur. Il est plus jeune que je ne l'avais cru, il est admirable, paradoxal et gamin comme tous les Parisiens.

Le temps ne me permet pas de parler des relations de M. de Flotte avec les autres célébrités littéraires ou politiques. Il a connu tout le monde, depuis Chateaubriand jusqu'à M. Clovis Hugues. Je tiens seulement à rappeler qu'en 1877, il adressait à ce dernier des vers qui se terminaient ainsi :

> Oui, vous aurez la foi pour guide et pour soutien :
> C'est le vœu du poète et l'espoir du Chrétien.

Je n'ajouterai que ces trois mots. Ainsi soit-il.

Au terme de ce discours, il faut porter un jugement sur celui dont je viens de retracer la vie à grands traits. Je ne séparerai pas l'homme du chrétien, de l'écrivain, du citoyen. Quand il s'agit du baron de Flotte, un tel divorce serait une injure. Il a eu, ici-bas, toutes les grandes passions, tous les grands enthousiasmes, et s'il s'est trompé, c'est dans la droiture de son cœur, comme dans celle de son esprit. Quand les prières de sa mère lui eurent mérité la foi religieuse, il l'embrassa de toutes les forces de son âme et depuis ne l'abandonna plus. Chrétien convaincu, il fut de ceux, trop rares de nos jours, qui ont le courage, non-seulement de leurs opinions, mais des obligations qu'elles imposent. Tous ses livres, tous ses actes, à partir du jour de sa conversion, n'eurent qu'un but : proclamer la vérité, ou lui rendre hommage.

En littérature, il fut à la fois poète et érudit, homme d'imagination et homme de science. Comme poète, il a cette chaleur d'âme, cette vivacité d'impressions, ce sentiment du rythme et cette chaude couleur qui distingue les poètes méridionaux. Il ajoute à toutes ces qualités, l'élévation des pensées et la noblesse des sentiments qui sont un reflet de son caractère.

Nous ne lui ferons qu'un reproche, reproche que l'on ne peut pas faire à tout le monde : Il eut trop de facilité.

Comme érudit, M. de Flotte occupe une place distinguée parmi les littérateurs modernes. Outre ses très nombreux articles de polémique et de critique dénotant de profondes connaissances théologiques historiques ou littéraires et une conscience du métier, rare aujourd'hui ; outre ses livres et ses brochures, il nous a laissé deux vrais monuments de son savoir.

J'ai parlé du premier le *Centenaire de Voltaire*. Le second est encore en manuscrit. C'est une *Étude sur Bossuet*, précédée de recherches curieuses sur la vie de ce grand homme. Des fragments de l'ouvrage ont paru dans la *Gazette du Midi*. Ils laissent comprendre avec quelle science M. de Flotte avait fouillé son sujet, et font regretter que le travail complet n'ait pas encore été publié.

Bossuet et Voltaire, malgré ce que le rapprochement a d'étrange, partageaient l'admiration du baron de Flotte, cela ne l'a pas empêché de dire franchement ce qu'il pensait de l'un et de l'autre. Il avait pour Bossuet ce sentiment tendre et délicat qu'inspire un amour légitime, et pour Voltaire, cet amour indigne dont on rougit, mais que l'imagination se plaît quelquefois à faire revivre.

Un jour, étant à Ferney, il vit dans un rêve le « patriarche » de ces lieux, transformé en croyant, et le mal qu'il a fait, remplacé par le bien qu'il aurait pu faire. « Hélas, nous dit-il, ce n'était là qu'une douce illusion ! que ne s'est-elle transformée en réalité ! »

Il nous reste à parler du citoyen. La tâche est ardue, car cette enceinte est réservée au culte de l'esprit, et je ne saurais l'oublier. Cependant, malgré la division des partis, il est des choses, que sur cette terre de France, terre classique de l'honneur et de la liberté, tous, sans exceptions, applaudissent. Parmi celles-là, le désintéressement, la fidélité sont au premier rang.

Dans la vie politique, M. de Flotte fut toujours désintéressé. Il n'accepta que les fonctions qui exigeaient le dévouement, sans rien offrir en retour. Dans la vie politique, non-seulement il fut désintéressé, mais aussi il fut fidèle. Il fut fidèle dans le malheur, fidèle dans la prospérité, fidèle encore quand il eût perdu l'espérance. Serviteur aimé de M. le Comte de Chambord, il n'a pas eu la douleur de lui survivre. Il est mort le 23 août 1882, en chrétien résigné dont les œuvres plaident auprès du Souverain Juge. Devant son cercueil, un homme dont le témoignage fait foi en ces matières, a rappelé le désintéressement et la fidélité du baron de Flotte. Nous ne pouvons mieux faire que de nous associer à cet éclatant hommage, rendu à une vie toute d'honneur, de loyauté et de travail !

Encore un mot et je termine.

En tête de l'édition des *Fiancés*, de Manzoni, parue en 1877, il est dit du marquis de Montgrand « homme de cœur, il aima, il fut aimé, — homme d'intelligence il dut à son amour pour les arts de nobles et douces jouissances, homme de foi, il est mort en philosophe chrétien et résigné, donnant à la prière les moments que lui laissaient les souffrances.

« L'unanimité des louanges, surtout de la part des hommes, qu'en politique un abîme séparait de lui, honore à la fois sa mémoire et ceux qui ont compris qu'une telle vie admirée de tous, supprime les partis.

De pareilles existences laissent un long souvenir et de grandes leçons. »

Ces quelques lignes sont de M. de Flotte.

Ne dirait-on pas qu'elles ont été écrites pour lui ?

RÉPONSE DE M. LOUIS BLANCARD,

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE VICOMTE OLIVIER DE CARNÉ.

MONSIEUR,

La naturalisation que vous vous êtes faite en liant votre nom à l'un des plus honorables, des plus célèbres de la Province, est de celles qui ouvrent ici bien des portes et vous pouvez vous en étayer sans craindre notre indifférence. Qui sait même si plusieurs d'entre nous ont pu s'empêcher de vous en tenir compte? S'ils vous en ont tenu compte, il n'y ont pas mis plus d'effort qu'à songer, en vous voyant devant eux, au membre de l'Académie française qui fut votre illustre père. Ce sont des sentiments dont on ne peut se défendre et que l'on comprend surtout, lorsque, comme vous, on ne dédaigne pas l'influence du passé. Quand on se recommande d'aïeux qui ne font plus battre le cœur, on doit sentir profondément qu'un père qu'on a aimé et dont on est fier, est pour soi-même un patron qui s'impose. Autre part, on y voit un garant, surtout en notre Compagnie, qui se flatte trop de sa propre filiation académique pour ne pas avoir en estime la vôtre. Nos cas ne sont pas en rapport, à cela près que votre âge commande l'espérance, tandis qu'on peut se demander si le nôtre la permet.

L'écrivain qui est, à cette heure, condamné, selon votre expression, à tenir son succès « de la capitale »,

n'hésite pas à quitter sa province, la ville qu'il aime, les champs où son enfance a pris ses ébats, et à aller offrir à Paris les fruits de son travail. Si le soleil les a mûris, s'ils sont pénétrés de l'arôme du sol, le poète, le romancier, à qui les gourmets littéraires font fête, abandonnent sans remords, en retour, la petite ruche pour la grande. Ils demanderont toujours aux fleurs de la campagne natale, leur suc ; à son soleil, la chaude inspiration ; au calme de la retraite, la limpidité d'une pensée qu'aucune distraction ne trouble, le cours paisible de l'élaboration ; mais il leur faut aller à la publicité parisienne : le succès est à ce prix. Pour supprimer ce courant, il ne suffirait pas de rétablir les distances ou les nationalités. Même lorsqu'on s'affirme comme d'un peuple à part, sinon par le cœur, du moins par la langue, est-ce qu'on ne se hâte pas d'offrir son nouveau-né à des parrains parisiens qui, après avoir reçu l'enfant dans leurs bras et perçu ses premiers tressaillements, notifient qu'il se porte bien et vivra ? Certes, ils le savaient, ceux qui connaissent le père, mais il faut se soumettre à ce baptême et à cette déclaration, si on ne se résigne à une gloire incertaine.

Dans ces conditions, que peuvent attendre de l'avenir les sociétés littéraires de province ?

L'esprit que vous trouverez chez nous, Monsieur, est celui que l'on consent à soustraire à l'attraction centrale, comme l'avait fait votre prédécesseur, celui, par exemple, que vous voulez bien nous porter.

Nous avons toute fraîche l'impression de ce que nous venons d'entendre ; ce qu'on lit de vous la donne aussi vive, notamment votre principale production : *Les doctrines des Congrès ouvriers.*

Je ne dis pas que vous ayez eu la pensée, en vous tournant vers l'ouvrier et en allant prêter l'oreille à l'exposé de ses réclamations, de faire œuvre d'esprit. Ce qui vous a inspiré le désir de voir de près le tra-

vailleur, hors de son champ d'ouvrage, c'est une sympathie bien naturelle pour une classe souffrante, et l'espérance que ses revendications laisseraient entrevoir la claire notion de leur cause, peut-être celle d'une solution.

Nous savons que la question ouvrière se lie par un de ses côtés à celle du paupérisme et que celle-ci est dominée par une divine parole : il y aura toujours des pauvres ! Mais si ces deux questions se touchent le plus souvent, elles ne devraient pas être confondues. Vous avez malheureusement constaté, dans votre étude sur le vif, que les faits et les hommes les confondent et vous en avez été navré. Vous avez donné dans votre livre, aux douloureux sentiments que cette constatation vous a fait éprouver, la place et l'expression qu'exigeait votre cœur, mais aussitôt après, vous avez changé d'allure, et avant de passer aux commentaires que vous deviez à votre érudition, à votre raison, vous avez dressé sous une forme nette, saisissante, piquante dans son impartialité, les procès-verbaux des Congrès. Voilà, Monsieur, en quoi j'affirme que vous avez été homme d'esprit ; vous ne pouviez plus spirituellement critiquer les doctrines que vous vouliez combattre.

Ce qui frappe tout d'abord chez le congressiste, c'est que son horreur pour tout maître est telle, qu'il tient à honneur de ne pas l'être de lui-même. Cette faiblesse, usuelle aux despotes qui ne doivent à personne compte de leurs actes, prouve qu'il n'a le sens ni de sa responsabilité ni de sa fonction, et elle explique l'introduction dans la question sociale des facteurs étrangers les plus irritants et le dédain de l'entente. C'est à ces deux causes qu'on doit attribuer le peu de chemin qu'a fait la théorie du salaire formulée par Turgot : *La somme indispensable à la satisfaction des besoins, augmentée d'un surplus pour l'économie ou le plaisir.* Quel doit être ce surplus ? Il est aujourd'hui aussi indéterminé qu'au dernier siècle. S'il ne

s'agissait que de l'économie, on pourrait peut-être s'entendre, mais sur le reste c'est généralement impossible. Le besoin de jouir n'a plus ni bornes ni préférences. Pour le satisfaire, toutes les classes luttent à l'envi, au mépris du devoir. Du devoir, certains n'ont pas le souci ; ils en ont fait une parure plutôt qu'une charge, et leurs mouvements n'en éprouvent aucune gêne.

Pour l'homme du labeur manuel, toute obligation est lourde parce qu'il la juge d'après celle de l'atelier, qui est l'oppression par le maître, le fardeau, la sueur, la machine avec laquelle on va de pair et qui ne se lasse pas, l'obéissance aveugle. Et lorsqu'il croit pouvoir lutter plus à son aise, pour la jouissance, en se dépouillant de toute contrainte, c'est avec le sentiment qu'il se débarrasse de pesantes charges, et que Dieu et la famille avec leurs cultes, l'État avec ses impôts, son armée, sa justice, sont des maîtres aussi tyranniques que celui de l'atelier, qui lui mesure le salaire. Avec eux part la possession de soi-même, cette domination qui serait si nécessaire à l'ouvrier pour adjoindre à son capital matériel, de bras et d'outils, la ressource que les économistes nomment le capital moral : la modération dans la jouissance, le goût du foyer et de l'étude, l'habitude de l'économie, le support du sacrifice.

Je parle ici du sacrifice volontaire et intime, car dès qu'il s'agit de celui qu'exige le pays, je le dis avec orgueil, tout le peuple se retrouve. Il a vite fait d'oublier les droits de l'homme pour les devoirs du soldat. Cette armée contre laquelle son geste d'orateur protestait, il est fier d'en être, et l'expédition qui soulevait ses sarcasmes, il y prend part sans murmures. Il va n'importe où, guidé par l'honneur national, et si, dans cette voie, il est un sacrifice qui lui coûte, c'est celui qui, au nom de la discipline, le tient en arrière, à l'abri, tandis que, plus heureux, ses camarades d'avant-garde affrontent le danger et la mort.

On ne peut parler de ces héros, sans songer à l'expédition lointaine où nos soldats n'ont marchandé à notre gloire ni leurs fatigues, ni leur vaillance, ni leur sang, ni leur vie, et comprendre dans l'hommage d'un souvenir ému ceux qui sont allés jalonner la route de notre drapeau sur cette contrée nouvelle. A leur tête marchait le commandant de Lagrée ; sous ses ordres, Francis Garnier et un autre compagnon que votre présence évoque. Louis de Carné, votre frère, usa tous les ressorts de l'existence dans ce voyage qui fut un combat inégal et infini contre des obstacles de tout genre, et il y prit le mal mortel qui l'enleva. Lorsque, peu après son retour en France, il fallut se lever pour défendre le territoire, il essaya et ne put, et ce fut sa suprême douleur. Durant cette agonie morale, ce jeune homme, que la mort arrachait à la plus brillante carrière à l'âge de 27 ans, embrassa du regard son passé et son avenir ; il fondit ses regrets dans son espoir et légua aux âmes consciencieuses, avec un beau livre qui le justifie, un vœu formulé dans cette belle et noble maxime, le dernier écrit de sa main mourante.

Se dévouer jusqu'à la mort, c'est survivre.

Ne dirait-on pas une des meilleures sentences de Luc de Clapiers de Vauvenargues ?

Puisque je nomme ce grand écrivain, l'illustration de votre nouvelle famille, je lui emprunterai un passage, à l'appui de cette pensée que je n'ai pas voulu limiter votre mérite en spécifiant ce qui m'a frappé le plus dans votre livre sur la *Doctrine des Congrès.*

« A l'égard de l'esprit », écrit Vauvenargues « je dirai que ce mot n'a d'abord été inventé que pour signifier en général ses différentes qualités... et parce que nul homme ne peut les rassembler toutes....., il importe peu que ce soit la vivacité, ou la justesse, ou la profondeur, ou le jugement, ou telle autre partie de l'esprit qui emporte l'honneur du titre..., car, il n'y a aucune de ces parties qui n'ait son utilité, et j'ose dire son agrément. »

Cette variété de facultés, Monsieur, ne vous est pas étrangère.

C'est le trait d'un jugement fin et sûr d'avoir tiré la critique des *Doctrines des congrès*, de leurs exposés présentés d'une façon piquante, et, dans votre article sur les *Nouveaux États Britanniques et les pêcheries françaises*, d'avoir trouvé la note véritable de l'intérêt; et c'est celui d'un esprit observateur d'avoir peint, avec couleur et justesse, les tableaux de la vie humaine dans ces pays étranges et déshérités. La lecture attrayante en est complétée et résumée par des réflexions courtes, peu nombreuses, très à leur place et si bien amenées par le sujet, qu'elles se présentent à l'esprit du lecteur en même temps qu'à ses yeux. Je voudrais pouvoir donner tout au long quelques-uns de ces tableaux, par exemple, la description des mines de Sidney, organisées à mille lieues de la mère-patrie, dans une contrée désolée, comme en pleine Angleterre; rien n'y manque, pas même le « cheval de la mine, traînant péniblement son fardeau à la lueur des lampes et condamné à ne jamais voir le jour. » Plus loin c'est « Patrik, le gardien du Croc, singulier type de cette race irlandaise qui vient chercher dans une contrée sauvage le calme et le repos qu'elle demande en vain à son pays. » Et puis « l'île de Saint-Pierre possession de France, où l'on entretient des forçats pour construire une caserne et où l'on applique avec ponctualité les règlements surannés de 1816. » Saint-Pierre est un des chefs-lieux de la pêche à la morue : ou du moins c'est de là que partent, pour aller à plusieurs milles, placer leurs engins, les pêcheurs sur lesquels vous avez écrit ces lignes vivantes :

« La rude vie des pêcheurs de bancs a aussi ses compensations. Ces hommes grossiers portent souvent en eux une âme accessible aux sentiments élevés comme aux grandes scènes de la nature. Leur pénible métier les fait s'estimer eux-mêmes, et le danger qu'ils affrontent constamment les relève à leurs propres yeux

comme aux yeux de tous. Le soir, on les voit suspendre leur travail et contempler avec une naïve admiration les beaux phénomènes lumineux si communs dans les pays du Nord..., et le ciel soudainement illuminé de lueurs d'une blancheur éblouissante ou d'un rouge de sang ! En un instant, le spectacle change dix fois. Tantôt des gerbes de lumière semblables à des fusées partent du ciel pour éclater sur la mer en se tordant, tantôt de vastes rideaux de feu forment mille ondulations, comme si le vent les agitait ; une colonne étincelante paraît au Zénith, puis aussitôt reviennent le silence et la nuit. Le pêcheur étonné se demande s'il n'a pas fait un rêve devant la soudaine disparition de cette lumière, naguère plus brillante que celle du soleil. »

Les migrations des morues, les havres de Terre-Neuve, les banquises, la pêche du phoque vous ont inspiré des pages achevées, que je regrette de ne pouvoir citer au long.

Les qualités qui recommandent les *Pêcheries françaises*, je les retrouve dans les *Açores*, notamment dans la peinture colorée de la société de ces îles et des femmes de la Horta.

Outre ces notices, on vous doit la biographie de Campion. Elle est d'autant plus intéressante pour nous, que, comme votre discours sur Gaston de Flotte, elle fait revivre un de nos confrères.

L'une et l'autre de ces études offrent en outre cet attrait qu'elles mettent en relief des qualités, des défauts, des conditions de la vie, propres aux époques où nos deux confrères vécurent. Ils furent, en effet, bien de leurs siècles, Campion et Gaston de Flotte. L'un, philosophe pratique, dont la morale était une transaction incessante entre la conscience et le goût du plaisir, usa de la vie agréable, sans excès. Il posséda cet art heureux de faire concourir toutes les facultés de l'être à chaque effort de jouissance, afin d'accroître celle-ci, sans que l'effort, bien distribué, fut une

fatigue. Quant au but, il eut soin de ne le fixer qu'à une hauteur moyenne et accessible. Il voulut plaire sans perdre son cœur ni son temps : il réussit. Un petit nombre d'hommes d'un sens droit mais non rigide, quelques femmes au cœur et à l'esprit ouverts, donnaient la réplique à ce financier aimable. Les muses les plus attrayantes étaient de ses parties ; même lorsqu'il cherchait le mystère et la solitude, il les appelait. Ces muses, la poésie et la peinture, lui furent fidèles et il le leur rendit. Vous nous avez fait connaître, Monsieur, quelques-unes des productions poétiques de Campion et, par ces citations, on comprend qu'il traitait la poésie avec plus de familiarité que d'égards. Elle, sans prétention ni susceptibilité, répondait à tous ses appels et se satisfaisait elle-même à relever et à chaperonner ses plaisirs. Ainsi faisait sa compagne, dont l'ambition se bornait à fixer au passage les douces et fugitives impressions de l'épicurien.

Les gravures de Campion sont les pièces justificatives de son passé, et il dut s'y arrêter plus qu'à ses projets lorsqu'il fut à l'âge qui ne promet plus.

Vous avez tracé cet état, Monsieur, d'un tour trop exquis pour que je ne le redise à l'Académie qui le connaît par l'éloge du judicieux rapporteur de votre candidature, que je ne le fasse connaître à ceux qui n'ont pas lu votre étude sur Campion.

« Tout chez lui, » avez-vous écrit, « indiquait l'insouciance de l'homme qui, n'ayant rien ignoré, jouit plus de ses souvenirs que de ses espérances. »

Campion fut toujours au-dessus de ses œuvres ; sa philosophie se complut en cette supériorité qui lui permit de les juger de haut, avec justice. Le tort qu'il eut, fut d'assimiler la vertu au talent, et de les croire d'un profit également périssables ; mais en cela il était bien de son siècle.

Tout autre fut Gaston de Flotte. Le passé lui offrait d'indicibles regrets ; le présent, des satisfactions équivoques, et jusqu'à son dernier jour il mit sa joie dans l'espérance.

Je devrais dire les espérances. L'une d'elles a sûrement porté ses fruits, étant au-dessus des intempéries humaines.

L'autre, il l'a placée en nous : elle ne lui manque, elle ne lui manquera pas. L'Académie a écouté, Monsieur, avec une émotion sincère, l'éloge que vous avez fait de l'un de ses membres qui l'ont le plus honorée, et elle vous en remercie.

Vous nous avez montré les diverses faces de son esprit, mais aussi la rigidité de sa conscience. Nous sommes loin de Campion. Avec Gaston de Flotte, plus de compromis, ni en religion, ni en morale, ni en politique. Son jugement, tout d'une pièce, ne séparait pas, sur ce dernier point, l'inflexibilité du caractère, de celle des principes. C'était tant pis pour ses intérêts s'ils n'étaient pas d'accord avec sa dignité. Même en littérature, sa dignité lui importait avant tout, et dans la crainte qu'on ne le soupçonnât de faire sa cour aux critiques de qui relève l'opinion, (en même temps que pour prouver la faillibilité de celle-ci), il écrivit les *Bévues parisiennes*. Je ne doute pas que, sans ce rigorisme, son nom, répété et loué comme il mérite de l'être, n'eût acquis la célébrité à laquelle sont parvenus ses amis et ses fidèles, Méry, Barthélemy, Autran, et, en dernier lieu, Mistral.

On a reproché à Gaston de Flotte d'avoir été un écrivain de combat ; c'est absolument comme si on lui avait fait le reproche d'être de son siècle : Notre époque est essentiellement celle de la lutte.

Il est vrai que le poète a le droit de se désintéresser des batailles de l'heure présente afin de se recueillir, mais le tempérament de Gaston de Flotte le lui défendait. Né pour l'escrime, quand il fallait se battre, il était là ; dans ces circonstances, c'était un Vendéen de lettres.

La verve de sa plume, la fidélité de son amitié, le courage de sa foi, la distinction originale de ses goûts, la fermeté de son caractère, la bonté de son âme, lui

avaient assuré les sympathies de tous ceux qui détestent l'intrigue, la trahison, la banalité, l'hypocrisie, l'égoïsme. Son désintéressement chevaleresque imposait à ses adversaires, et, dans un siècle où plusieurs ont poussé jusqu'à la mort le dévouement à leur cause, il sut encore se distinguer par une activité et une bravoure inaltérables.

Ce sont là des qualités que nul, mieux que vous, ne pouvait estimer en toute connaissance de leur prix. Votre éloge est digne de son modèle. Pour remplacer cet écrivain distingué, cet éminent poète, et surtout cet homme de bien, il faut autant de vertu que de talent. Voilà pourquoi, Monsieur, le fauteuil de Gaston de Flotte vous est dû.

A MADAME L. ROULET

PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES DAMES FRANÇAISES

LE PHARO

PAR M. HIPPOLYTE MATABON

C'était par un été brûlant et meurtrier,
En juillet. De longtemps ne pourront l'oublier
Ceux qu'enchaînait ici, pendant ce mois torride,
La nécessité dure ou le devoir rigide.

Sur Marseille un fléau mystérieux planait.
Dans nos quartiers déserts l'épouvante régnait.
On fuyait ses amis, ses parents les plus proches.
On voyait dans la nuit de lourds convois. Les cloches —
Oublieuses des morts — ne sonnaient plus pour eux.
Prêtres et sœurs en hâte allaient silencieux :
Au chevet des mourants, les uns porter Dieu même,
Les autres, en son nom, la prière suprême.

Au milieu de l'effroi, dans la morne Cité,
S'ouvrait aux malheureux un palais redouté :
Le Pharo !... Ce nom seul, volant de bouche en bouche,
Frappait de je ne sais quelle terreur farouche.

La Science, à toute heure, en ce lieu de stupeur,
Avait beau déployer un zèle ardent, la peur —
De l'horrible fléau pourvoyeuse incessante —
Trouvait là, plus qu'ailleurs, la mort obéissante.

Un jour, de ce palais au grand parc toujours vert, —
A défaut d'empereur au misérable offert, —
Sortit, vêtu de noir, un personnage austère.
Un coupé l'attendait. Il ouvrit la portière,
S'assit, puis dépliant — digne et grave — un journal,
Rapide s'éloigna du sinistre hôpital.

Arrivé dans la ville affolée à cette heure,
Il s'arrêta devant l'opulente demeure
D'une rue écartée où le négoce altier
Dans un jaloux silence a choisi son quartier.
Là, d'un riche armateur la veuve, loin du monde.
Vivait près d'un enfant, cœur d'or et tête blonde.

Sur le seuil : « Ah ! monsieur, » dit quelqu'un à l'instant,
« C'est vous enfin, mon Dieu ! madame vous attend...
« Jeanne ! sans doute, on va l'emmener... ah ! je tremble...
« Dans cet endroit terrible où l'on met tous ensemble
« Ceux qui n'en sortent plus que pour aller là-bas... »

L'autre écoutait à peine et ne répondit pas.

Il allait froidement se frayer un passage,
Quand parut une femme au soucieux visage.
Contre elle, tout troublé, de larmes plein les yeux,
Se pressait un enfant : « Ah ! docteur, c'est affreux !
Dit-elle, allant vers lui. « Si bonne, si vaillante !
« Depuis bientôt dix ans ma fidèle servante !
« Qui vit naître mon fils !... » Et la voix murmura
D'un accent étouffé : « Jeanne !... le choléra !...
« Que faire ?... — Voir d'abord, le reste me regarde,
« Madame. — Ah ! sauvez-la ! — Sa chambre ? — A la mansarde... »

A peine a-t-elle dit, l'enfant, hors du palier,
Tout palpitant, se glisse et grimpe l'escalier.
La mère le poursuit, le rejoint, effrayée,
Et le retient devant la porte entre-bâillée.....

L'homme grave pénètre en un réduit étroit,
Au plafond bas et lourd, sous les ardeurs du toit :
La moribonde est là, sur son lit, frissonnante,
Seule, le cœur serré par l'angoisse poignante.

« L'air manque... Vous seriez mieux soignée... autre part...
« A l'hospice... » dit l'homme en tournant son regard
Vers la dame anxieuse et sur le seuil restée.
— « Ah ! grand Dieu ! laissez-moi, » dit Jeanne épouvantée,
« Mourir ici !... Pitié !... Le Pharo !... J'ai compris !...
« Perdue !... » Et des sanglots, des plaintes et des cris !

Pendant que le docteur calme la pauvre fille,
Dans la chambre l'enfant bondit ! son regard brille !
Il s'élance vers Jeanne, et de ses petits bras
L'étreint en s'écriant : « Tu ne partiras pas !
« Jeanne ! va ! ne crains rien ! je suis là ! maman pleure !...
« Non, elle ne veut pas qu'on vienne tout à l'heure
« Pour te prendre !... Elle sait combien tu m'aimes, toi !
« Que les jours et les nuits tu veillas près de moi !
« Que tu n'as plus personne, et que ta mère est morte !
« Non, maman ne veut pas qu'au Pharo l'on t'emporte ! !...

A ces mots, qui du cœur ont jailli tout vibrants,
La servante répond par des cris déchirants.
Le regard égaré, la lèvre frémissante,
Elle voudrait parler... Sa bouche est impuissante.
Elle raidit ses bras par un suprême effort,
Se dresse, et de ses yeux un flot de larmes sort.
« Mon maître ! ah ! mon bon maître !... » enfin peut-elle dire,
Baignant de pleurs l'enfant qu'elle étreint en délire,
Et qu'en vain le docteur du lit veut arracher.
La veuve hésite encor, mais sans pouvoir cacher
Le terrible combat qui se livre en son âme :
« — De cette fille il faut vous séparer, madame...
« Pour vous... pour votre enfant !... Vous ne répondez rien ?...
« J'ai rempli mon devoir... — Moi, je connais le mien !... »
Le docteur s'éloigna. « Mon fils ! » s'écria-t-elle, —
Jeanne leva son front d'une pâleur mortelle, —
« J'allais tout oublier !... j'aurais tout méconnu !...
« Mais ton cœur, cher enfant, pour moi s'est souvenu...
« Dieu juste ! j'obéis... en ta bonté j'espère...
« Oui, nous la garderons, Jeanne !... » — Au cou de sa mère
L'enfant sautait joyeux, et Jeanne murmurait :
« Madame ! ah ! près de vous je mourrai sans regret !... »

Elle ne mourut pas.

Mais, de terreur glacées,
Combien plus durement d'autres furent chassées,

Sans pitié de leurs cris dans le trajet fatal ;
Se refusant à croire, au seuil de l'hôpital,
Que là s'ouvrait pour tous un palais tutélaire,
Sourd aux vaines rumeurs de l'effroi populaire,
Où veillait nuit et jour, loin de leurs toits déserts,
L'ardente Charité, cœur ému, bras ouverts !

VALEUR COMPARÉE

DES TALENTS GRECS

AU Ier SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

LECTURE FAITE PAR M. L. BLANCARD

A la séance du 21 Mai 1885

Trois auteurs ont laissé sur la valeur comparée des talents grecs, au Ier siècle de notre ère, des notions qui en permettent la détermination précise.

Le premier de ces auteurs est l'Anonyme, à qui on doit le traité intitulé : Περὶ ταλάντων.

Le deuxième est Pollux ; le troisième, Festus.

L'Anonyme n'est pas antérieur au Ier siècle de notre ère ; Pollux est du IIe.

Festus n'est venu que longtemps après, à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle. Quand il a écrit sur le cistophore, sur les drachmes de Rhodes, d'Égine, d'Athènes, de Tyr et sur le victoriat, ces monnaies n'existaient plus. Le texte de Festus paraît n'être qu'une traduction d'un texte grec, mais soit que cet auteur n'ait pas bien entendu ce qu'il traduisait, soit plutôt que les copistes ne lui aient pas été fidèles, la rédaction qu'on lui attribue n'est pas toujours correcte et complète.

L'Anonyme a peut-être vu les drachmes attique et éginète ; Pollux, non ; mais l'un et l'autre ont certainement connu le tétradrachme égyptien de billon, ceux en argent de l'Asie-Mineure et de la Syrie, et les rapports de ces pièces et du victoriat avec le denier de Naples, qui n'était autre que celui de Rome. Ils se sont donc rendu compte de ce qu'ils écrivaient.

Division des talents grecs en 6000^{mes}

Pollux et Festus nous apprennent que le talent attique se divisait en 6000^{mes} :

POLLUX (IX, 86) : Τὸ μὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς Ἀττικάς.

FESTUS (XVIII, v° Talentorum) : *Atticum est sex millium denarium.*

La division en 6000^{mes} était commune aux talents grecs, ce qui veut dire, par exemple, que le talent attique se divisait en 6000 drachmes attiques; l'asiatique, en 6000 drachmes asiatiques; l'égyptien, en 6000 drachmes égyptiennes, etc. C'est ce que l'Anonyme exprime en ces termes : Les talents attique, ptolémaïque et antiochique, sont identiquement constitués et divisés, τὸ Αττικὸν τάλαντον ἰσοστάσιον (1) μὲν τῷ Πτολεμαϊκῷ καὶ Ἀντιοχικῷ, καὶ ἰσάριθμον ἐν πᾶσι.

Si les talents grecs se divisaient tous en 6000^{mes}, ils n'avaient pas une seule et même valeur. Ils avaient chacun une valeur distincte que le tarif indique en drachmes attiques et que je vais reproduire d'après le tarif, en rappelant que le talent attique valait 6000 drachmes attiques.

Talent asiatique.

Le talent attique valait 1 talent 1/3 d'Asie ; l'Anonyme le dit en propres termes :

ANONYME : Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον... δυνάμει..., κατὰ τὸ νόμισμα, ... ἐπίτριτον δὲ τοῦ Ἀντιοχικοῦ.

(1) Les pesées effectives prouvent que ἰσοστάσιος a ici le sens du radical στάσις, état, et ne signifie pas *de même poids* mais *de même constitution.*

Corollairement, le talent asiatique valait les 3/4 du talent attique et par conséquent 4500 drachmes attiques :

POLLUX : Τὸ μὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς ἀττικάς, τὸ δὲ Σύρων πεντακοσίας καὶ τετρακισχιλίας.

FESTUS : Atticum est sex millium denarium ; Rhodium et cistophorum quattuor millium et quingentorum denarium.

Le talent que je nomme Asiatique est appelé Antiochique par l'Anonyme, Syrien par Pollux, Rhodien et cistophorien par Festus. Ces diverses appellations justifient celle d'Asiatique.

Tyr était hors de la région du talent asiatique, mais non la Cilicie placée entre Antioche et Rhodes. Il s'ensuit que le texte de Pollux, évaluant le talent de Cilicie à 3000 drachmes attiques : Τὸδὲ Κιλίκων τρισχιλίας, est inexact. En effet, pour que le talent de Cilicie n'eût valu que 3000 drachmes attiques, c'est-à-dire les 2/3 du talent asiatique qui en valait 4500, il aurait fallu que la drachme cilicienne n'eût valu que les 2/3 d'une drachme asiatique, par exemple de la cistophorienne, et le tétradrachme de Cilicie que les 2/3 du cistophore. Or, M. Mommsen donne des tétradrachmes de Cilicie plusieurs poids dont la moyenne est 12 grammes 57 (1), et il constate en même temps que les cistophores pèsent de 12 grammes 40 à 12 grammes 64 (2). Le tétradrachme de Cilicie et le cistophore avaient donc la même valeur, et par conséquent le talent de Cilicie égalant celui des cistophores, n'était autre que le talent asiatique ; il eût été évalué, s'il avait eu dans le tarif un article spécial, à 4500 drachmes attiques et non à 3000. Donc la leçon Τὸδὲ Κιλίκων τρισχιλίας est mathématiquement erronée ; cela tient à ce que, par une faute de copie, il y manque une syllabe (Cf. ci-après, *Talent de Sicile.*)

(1) Ces poids sont de 9 grammes 72, 12 gr., 73, 13 gr., 44, 14 gr., 39. (*Histoire de la monn. rom.* édition française, III, p. 329.)
(2) Ibid. p. 301.

Talent égyptien.

Le talent attique valait quatre talents égyptiens; c'est l'Anonyme qui a noté cette proportion :

Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον... δυνάμει δὲ τοῦ Πτολεμαϊκοῦ, κατὰ τὸ νόμισμα, τετραπλάσιον. Corollairement, le talent égyptien valait le quart du talent attique, c'est-à-dire 1500 drachmes attiques. Pollux est formel sur ce point : Τὸμὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς Ἀττικάς,... τὸδὲ Αἰγυπτίων πεντακοσίας καὶ χιλίας.

Il semble que rien de semblable ne se trouve dans Festus, puisqu'on y lit : Alexandrinum XII denarium. Et cependant ce texte, incontestablement facultatif, *denarium* y est pour *denariorum*, n'a guère besoin de plus d'une lettre pour s'accorder avec celui de Pollux. Il suffit qu'on rapproche par le pied les deux I qui suivent l'X, et qu'on accompagne d'un C le nouveau chiffre, pour qu'il en résulte une juste évaluation du talent alexandrin : *Alexandrinum* XV.C *denarium*.

Si le manuscrit de Festus était plus ancien (1), je ne proposerais pas cette façon d'exprimer le chiffre 1500 (2), mais il est d'un moyen-âge assez avancé pour qu'on ne rejette pas ma proposition. Du reste, mathématiquement elle s'impose, ainsi que le prouve le tableau suivant :

	Talent attique	Talent asiatique	Talent égyptien
Anonyme	6000	4500	1500
Pollux	6000	4500	1500
Festus	6000	4500	?

(1) Ce ms. actuellement à la Bibliothèque de Naples, est du XI[e] ou XII[e] siècle, et l'on peut croire qu'il a été fait sur une copie de la même époque. La fin, contenant le § relatif aux talents, en est aujourd'hui perdue, mais le texte nous en a été conservé, plus ou moins exactement, par une copie de Letus.

(2) La notation XV.C se voit notamment au § 66 du compte des

Peut-on remplacer le point d'interrogation autrement que par le chiffre 1500, en voyant les autres chiffres de Festus concorder si exactement avec ceux de l'Anonyme et de Pollux ? En fait, du reste, si le tétradrachme égyptien pesait presque autant que 4 drachmes attiques (1), il n'avait au plus que la valeur d'une seule (2), puisqu'il ne contenait, d'argent, que moins du quart de son poids (3).

La correction que je propose pour le texte de Festus est cependant en contradiction avec 1° l'opinion de Boeckh, M. Vasquez Queipo et la plupart des métrologues, et 2° l'opinion de M. Mommsen.

1° Les premiers suppléent un M et lisent : Alexandrinum XII. M denarium. Ils égalent donc le talent de 6000 drachmes alexandrines à 12000 drachmes attiques. S'ils ont en vue le talent alexandrin du temps des Ptolémées, leur leçon n'est pas admissible puisque la drachme d'argent égyptienne était un peu plus faible que la drachme attique et qu'un talent en drachmes d'Egypte valait donc un peu moins qu'un talent en drachmes attiques ; s'il ont en vue le talent alexandrin du temps de l'Empire, au 1er siècle de notre ère, leur leçon est encore moins admissible puisque la drachme

baillis d'Amiens, édité à la p. 263 du XXIe tome des *Historiens de France*, dans ce même tome, des notations analogues sont fréquentes, par ex. XXIIII.C à la p. 220, XXVIII.C à la p. 321, etc.

(1) Voici les poids des pièces de ma collection : Ptolémée (argent) 13 grammes 70 ; Claude, 13 gr. 12 gr. 50. (usée) ; Néron, 12 gr. 90, 13 gr. 13 gr. 05, 13 gr. 10, 13 gr. 40 ; Galba, 12 gr. 70 ; Othon, 13 gr. 45 ; Vitellius, 13 gr (usée) ; Vespasien, 12 gr. 20 ; Trajan, 12 gr. 80 ; Adrien 12 gr. 80, 13 gr. 45 ; Antonin, 13 gr. 30, Marc-Aurèle, 12 gr, 50. Ces poids ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'a donnés M. Mommsen, (*Histoire de la monn. rom*, III, p. 335, note.)

(2) « La drachme d'argent (Alexandrine) valait un quart du denier romain. » (Cf. Mommsen. l. c. 1, p. 54.)

(3) Je dois à l'obligeance de M. Reboul, doyen de la Faculté des Sciences de Marseille, les essais de deux pièces Alexandrines de Néron ; ils ont donné 173 et 181 millièmes d'argent, 2 millièmes d'or, et le reste de cuivre.

d'Egypte n'était plus en argent, mais en billon ; qu'elle valait au plus le quart de la drachme attique, et que, par conséquent, un talent en drachmes d'Egypte avait, alors, tout au plus le quart de la valeur d'un talent en drachmes attiques.

2. M. Mommsen, très au courant de ces rapports, rejette l'addition de Boeckh et de ses adhérents, et s'en tenant strictement à la lettre du texte de Festus, Alexandrinum XII denarium, l'explique en disant que ce talent de 12 deniers était un talent de cuivre. Il lui semble que cette interprétation, si elle a contre elle l'énumération des talents qui précèdent, lesquels sont d'or, a pour garant la suite du texte de Festus qui, à première vue, paraît s'appliquer à des talents de peu de valeur : Neapolitanum sex denarium, Syracusanum trium denarium, Rheginum victoriati. Dans ce système, on aurait pour Reggio un talent de la valeur d'un seul victoriat, c'est-à-dire (au prix actuel de l'argent, et le victoriat ne pesant pas 3 grammes) de moins de 60 centimes. Il est difficile d'imaginer un talent d'une valeur aussi minime (1). Est-ce qu'autrefois cette valeur était plus forte, c'est-à-dire le rapport du cuivre à l'argent plus élevé ? Qu'entendrait-on par autrefois ? Au IV^e^ siècle avant J. C., au temps du grec Philémon, dit M. Mommsen, le rapport de l'argent au cuivre ne dépassait pas, en Egypte, celui de 1 à 60 (2) ; c'est aussi l'avis de Letronne. Est-ce de ce rapport qu'il s'agit ? Faut-il calculer la valeur du victoriat, d'après ce rapport, moindre que l'actuel ? Nullement, car le victoriat n'existait pas au IV^e^ siècle. C'est donc contemporainement au victoriat qu'existait le talent Sicilien de 3 deniers que mentionne Festus : Syracusanum trium denarium ? Non, certes, et M. Mommsen est lui-

(1) Faut-il en pareil cas se borner à dire avec Boeckh : Nous n'examinerons pas pourquoi une aussi petit somme portait le nom de talent...? (*Economie politique des Athéniens*, trad. Laligant, Paris, 1828, t. 1. p. 28.)

(2) l. c., I, 56.

même forcé d'admettre que ce talent-ci remonte à Aristote, c'est à dire encore au IV[e] siècle avant J. C. Dans ce temps là, dit Aristote, le plus petit talent de Sicile valait 36 hémioboles, c'est-à-dire 3 drachmes (1). Est-ce aussi du temps d'Aristote que date le talent Napolitain qui, dans le texte de Festus, précède le talent Sicilien ? En aucune façon, car ce n'est que bien après, et M. Mommsen le reconnaît sans hésitation, que les Italiotes, et par conséquent les Napolitains, ont connu et pratiqué l'unité de compte qu'on nomme talent (2). Qu'est-ce alors que le tarif de Festus ? Est-ce même un tarif, ce document qui confond les dates les plus éloignées, les métaux les plus divers, et ne peut être expliqué qu'en perdant le double caractère du tarif : la netteté et l'utilité ? Pourtant, M. Mommsen ne refuse jamais cette dénomination au texte de Festus, et le temps du verbe qui régit ce texte prouve que le numismatiste allemand a raison, Le texte de Festus est un tarif, un peu incorrectement traduit du grec ou transcrit, il est vrai, mais qui, corrigé, cadre parfaitement avec toutes les notions que l'on possède sur la numismatique des pays grecs, au 1[er] siècle de notre ère. Il a suffi d'un trait, d'une lettre, ajoutés à l'évaluation du talent alexandrin pour faire concorder cette évaluation avec celles de Pollux et de l'Anonyme, et avec les faits ; l'addition d'une lettre suffira pour rétablir dans leur véritable sens les évaluations des talents de Naples et de Sicile.

Talent de Naples.

La lettre à ajouter à l'article du texte de Festus relatif à Naples, est un M. (3) Monétairement, il ne peut

(1) L. c., I; 104.
(2) L. c., I, 111.
(3) Je suppose, comme pour le C de l'évaluation du talent Alexandrin, que le M de l'équivalence du talent de Naples était placé au dessus du nombre *sex* dans le ms. transcrit par le copiste du XI[e] s., et que celui-ci l'aura omis par mégarde.

y avoir pour le talent grec de Naples, au 1er siècle de notre ère, un autre équivalence que celle du texte de Festus, complété comme je le propose : *Neapolitanum sex* M. *denarium*. En effet, dès le IIIe siècle avant J. C., Naples avait cessé de frapper de la monnaie d'argent et Rome avait centralisé dans ses murs la fabrication de cette monnaie. (2) C'était donc le denier romain qui courait alors à Naples. Que ce dernier fût l'équivalent de la drachme attique, personne n'en doute, mais le texte de Festus (complété) en contient la preuve certaine. Le *Neapolitanum sex* M. *denarium*, égalise le talent napolitain, (composé de 6,000 deniers romains) à 6,000 drachmes attiques.

Talent de Sicile.

La Sicile était province conquise. La conquête ne la priva pas, d'abord, de ses monnaies locales ; mais celles-ci disparurent peu à peu, et au temps de Verrès, il n'y avait plus, dans la province, qu'une seule monnaie, (utuntur omnes eodem genere nummorum), et cette monnaie était romaine puisque Cicéron fait un crime à Verrès de ne pas l'avoir considérée comme telle (3). Quelle était donc cette monnaie que Verrès soumettait à l'escompte du change, quoiqu'elle fût romaine ? Ce ne pouvait être ni le denier ni le sesterce de Rome. Mais on frappait à Rome une troisième espèce de monnaie dont le type et le nom rappelaient les victoires romaines et dont le cours était spécial aux provinces : C'était le victoriat, équivalent d'abord des 3/4 puis de la moitié du denier romain. C'est cette

(2) Cf. M. Mommsen, l. c. III, p. 202 et 206.

(3) Ibid, III, p. 236; Collybus esse qui potest, cum utuntur omnes eodem genere nummorum ? C'est par cette apostrophe que Cicéron accuse Verrès d'avoir diminué le prix du blé qu'il achetait aux cultivateurs de Sicile. (3e Verrine, § 78)

monnaie, le victoriat, qui, à mon avis, courait en Sicile, avec la valeur d'un demi denier romain, à l'époque du tarif que nous ont transmis les textes de Pollux et de Festus. S'il manque une syllabe à l'un de ces textes, une lettre à l'autre, on peut dire qu'il suffit de les rapprocher pour qu'ils se corrigent, se complètent et s'expliquent d'eux-même :

POLLUX (IX, 86) : Τὸ δὲ [Σι]κελικὸν (1) τρισχιλίας (δραχμὰς ἀττικάς).

FESTUS : Syracusanum trium [M] denarium.

Talent de Reggio.

Le denier romain aurait dû courir à Reggio, ville italienne, comme il courait à Naples, et cependant il n'en était pas ainsi. Reggio usait non pas du denier romain, mais du victoriat. Ce fait a son explication dans la situation topographique de cette ville, les rapports commerciaux avec la Sicile que créait cette situation, et la nécessité, qui en découlait, de faire usage, pour la facilité du commerce, de la monnaie courante de Sicile. Le texte de Festus, *Rheginum*, *victoriati*, signifie à mon sens : le talent de Reggio se compte en victoriats.

Talents d'Egine, de Tyr et de Babylone.

I. Je n'ai rien à dire sur le talent d'Egine qui, d'après Pollux, τὸ δὲ Αἰγινατῶν μυρίας, valait 10000 drachmes attiques, si ce n'est que cette évaluation est exprimée en chiffres ronds plus qu'exacts (2).

(1) On pourrait lire aussi Σικελῶν ; le texte porte χιλίχων, mot qui résulte d'un remaniement de scholiaste ou de critique.

(2) L'Anonyme a égalé la mine éginète à 5 fois la mine égyptienne et l'a assimilée à la rhodienne ; cette opinion, qui n'est pas exacte, peut être d'autant plus aisément laissée de côté que son au-

2. L'Anonyme assimile le talent de Tyr à l'attique : Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον... τῷδὲ Τυριῳ ἴσον. M. Mommsen me paraît avoir très-justement commenté ce texte en disant que cette assimilation comprenait d'un côté les deniers romains de Néron et antérieurs à ce prince, de l'autre les drachmes de Tyr et de Sidon, des Machabées et même d'Aradus (1). L'équivalence des talents d'Athènes et de Tyr rappelle l'explication historique que M. Head, avec beaucoup de sagacité, et, d'après lui, Longpérier et M. Schlumberger, ont donnée de la longue influence que le monnayage athénien a exercée sur celui de l'Arabie, par l'intermédiaire des marchands de Tyr (2).

3. Le tarif ne pouvait laisser de côté la monnaie grecque de ces rois d'Orient qui, s'étant partagé le monde avec les Romains, avaient parmi leurs sujets un grand nombre de Grecs. La drachme d'argent Arsacide a les poids les plus divers et l'on en connaît une de 4 grammes 44 (3); d'après le tarif, reproduit par Pollux, le poids de change devait en être, réglementairement et par conséquent la balance à la main, plus fort de 1/6 que celui de la drachme attique : τὸδὲ Βαβυλώνιον επτακισχιλίας. Ce texte prouve que l'on avait appliqué le système divisionnaire du talent grec au change des espèces d'argent arsacides et que le talent de ces espèces était nommé babylonien.

Conclusion.

Les évaluations de l'Anonyme, de Pollux et de Festus reproduisent, avec des variantes de rédaction et des

teur ne l'emprunte pas au tarif et ne la donne qu'à titre de renseignement personnel : οὐ λανθάνει δὲ με τὴν δὲ γὰρ Αἰγιναίαν καὶ τὴν Ῥοδίαν μνᾶν τῆς πτολεμαϊκῆς εἶναι πενταπλάσιον.

(1) l. c. 1. p. 45.

(2) *Œuvres de Longpérier*, éd. par M. Schlumberger, t. 1. p. 328.

(3) Cf. M. Mommsen, l. c. III, p. 317, note 1.

incorrections de transcription, un tarif officiel des talents grecs, destiné aux pays grecs, et rédigé en grec au commencement de l'Empire, à une époque où les drachmes attique et éginète n'avaient pas encore disparu de la circulation, où le cistophore et le victoriat étaient en plein cours, où le tétradrachme égyptien était d'un bon billon. C'est au talent attique que, dans ce tarif, sont rapportés tous les autres, et c'est en drachmes attiques qu'ils sont tous évalués. Le terme *denarius* (1) de Festus n'a pas d'autre sens que le δραχμή de Pollux, car s'il signifiait denier romain, on aurait pour l'équivalence du talent de Naples cette équation trop évidente pour être formulée: *le talent napolitain de 6000 deniers romains égale 6000 deniers romains*, équivalence dont le corollaire serait: *1 denier romain = 1 denier romain.* Ce n'est pas là certainement ce qu'a voulu dire le tarif; mais ce qui ressort de l'évaluation du talent de Naples, c'est que, à l'époque du tarif, *1 denier romain égalait 1 drachme attique.*

TEXTES CITÉS.

1°. — *Extrait du* Περὶ ταλάντων *de l'Anonyme d'Alexandrie* :

Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον ἰσοστάσιον μὲν τῷ Πτολεμαϊκῷ καὶ Ἀντιοχικῷ καὶ ἰσάριθμον ἐν πᾶσι· Δυνάμει δὲ τοῦ μὲν Πτολεμαϊκοῦ, κατὰ τὸ νόμισμα, τετραπλάσιον, ἐπίτριτον δὲ τοῦ Ἀντιοχικοῦ, τῷ δὲ Ταρίῳ ἴσον. (2)

(1) L'emploi du mot denarius au lieu de drachma, dans le texte de Festus, peut s'expliquer par le fait que Festus aurait transcrit une traduction latine du tarif grec ou l'aurait traduit lui-même. Le mot δραχμή servant, dans la langue grecque, à désigner le *denarius* romain, il n'y a rien qui surprenne à ce que l'auteur latin ait réciproquement traduit δραχμή par *denarius*.

(2) Letronne. *Recherches sur les fragments d'Héron d'Alexandrie.* Paris, 1850, in-4°, p. 50. M. Mommsen, l. c., I, p. 37.

2°. — *Extrait de Pollux :*

Τὸ μὲν Ἀττικὸν τάλαντον ἑξακισχιλίας ἐδύνατο δραχμὰς Ἀττικάς, τὸ δὲ Βαβυλώνιον ἑπτακισχιλίας, τὸ δὲ Αἰγινατον μυρίας, τὸ δὲ Σύρων πεντακοσίας καὶ τετρακισχιλίας, τὸ δὲ [Σι]κελικὸν (1) τρισχιλίας, τὸ δὲ Αἰγυπτίων πεντακοσίας καὶ χιλίας.

3. — *Extrait de Festus :*

Talentorum non unum genus. Atticum est sex millium denarium; Rhodium et Cistophorum quattuor milium et quingentorum denarium; Alexandrinum XV [M] denarium; Neapolitanum sex [M] denarium; Syracusanum trium [M] denarium; Rheginum, victoriati.

(1) ou Σικελῶν; le texte porte χιλίκων.

L'AUREUS ROMAIN

SE DIVISAIT EN SIX-MILLIÈMES

AU MILIEU DU IIIe SIÈCLE APRÈS J.-C.

Lecture faite par M. Louis BLANCARD,

A la séance du 2 Mai 1885.

Sous l'empereur Philippe, mort en 249 après J.-C., l'aureus romain se divisait en six-millièmes, ainsi qu'il résulte du rapprochement des deux inscriptions suivantes.

Ces deux inscriptions, avec beaucoup d'autres de même sens & de différentes dates, décorent la grotte ou chapelle de Ghardassy, taillée dans le roc au dessus de la première cataracte du Nil, au centre d'antiques et vastes carrières d'où l'on tirait, pour la construction des temples, des matériaux que l'on chargeait sur les radeaux du Nil. Les prêtres de Ghardassy, préposés à ces chargements, y contribuaient parfois par des offrandes en argent ou en nature. Leurs dons de pierres sont constatés par plusieurs inscriptions; ceux d'argent, par le plus grand nombre & notamment par les deux suivantes.

Ces deux inscriptions portent que Psentuaxis, prêtre préposé aux chargements, a fait don de deux sommes successives pour augmenter les pieuses cargaisons. Il a donné 20 aureus en la deuxième année du règne de Philippe (245 ap. J.-C.) et 30 aureus en la cinquième (248).

La deuxième inscription rappelle l'une & l'autre offrande.

La première ne mentionne que la plus ancienne, celle de la deuxième année de Philippe, et au lieu de

l'exprimer en aureus, elle l'indique par ces trois lettres CKΦ.

CKΦ représentent donc une somme équivalente à 20 aureus.

La question est de savoir ce que signifie les trois lettres CKΦ.

« Il est sûr », dit M. Mommsen, « que ce ne sont pas 220 *folles* comme le croit Cavedoni, car on ne commence à compter en folles qu'au temps de Constantin, mais on ne saurait dire s'il faut y reconnaître seulement KXP ou quelque autre chose (1). »

Franz, sans nommer la monnaie représentée par la lettre Φ, se borne à dire que 220 Φ valaient 20 aureus (2).

Avant d'aller plus loin & pour expliquer pourquoi M. Mommsen propose la correction ci-dessus, il est essentiel que je dise que les deux inscriptions sont émaillées de fautes, fautes provenant, non pas du rédacteur, mais du graveur. J'insiste sur ce point, il est capital. L'ouvrier a confondu, l'une avec l'autre, certaines lettres de forme voisine : le Φ avec le P (I, 2e l.; II, 5e l.); le Γ avec le T (I, 2e l.) & réciproquement (I, 6e l.), le Ε avec le Γ (II, 9e l.), l'A avec le Λ (I, 8e l.) & vice-versa (I, 10e l.; II, 7e l.) le C avec l'Ε (I, 6, l.; II, 1re et 3e l.), l'I avec l'Y (I, 2e l.) les ΛC avec l'M (I, 9e l.) l'O avec l'Ω (I, 8e l.) et le Θ (I, 10e l.) l'I avec le L (I, 7e l.) (3).

Le nombre de ces confusions de lettres est de 11 dans la première inscription, d'après les éditeurs du *Corpus*; M. Mommsen n'hésiterait pas à le porter à 14 en remplaçant CKΦ par KXP, si cette correction lui

(1) *Hist. de la monnaie romaine*, III, p. 313, note 2.

(2) CCXX tales nummos φ valere XX aureos docet titulus n° 5010 ubi Psentuaxis idem, sacerdos iterum, prodit primo γόμῳ se solvisse XX aureos (*Corp. Inscript, grec.*, III, p. 468e n° 5008.)

(3) Ibid., l. c.

paraissait justifiée ; mais tel n'est pas son avis. Je crois, en effet, qu'il suffit de corriger une seule des trois lettres CKΦ, de substituer un M au K, pour donner à l'équivalence des 20 aureus sa véritable expression. Je dirai plus loin sur quoi cette correction repose.

Voici les inscriptions, suivies de la transcription de chacune d'elles, dans laquelle les lettres disparues ou fautives ont été suppléées & corrigées, conformément à l'édition du *Corpus* & aux remarques qui précèdent.

1° Offrande de CMΦ *faite en la deuxième année du règne de Philippe par le prêtre Psentuaxis.*

ΤΟΠΡΟCΚΥΝΗΜΑ+ЄΤΟΥΑΖΙCΠΑΝ
ΟΥΡΙCΙЄΡЄΥCΓΟΜΟΥΚΑΙΤΗ...ΙЄΚΙΑΥΓ°Ι
ΙΤΩΝΤЄΚΝΩΝΚΑΙΤ°ΥCΦЄΙΛΟΥ
ΤЄCΑΥΤΟΝΚΑΤΟΝΟΜΑΚΑΙ
ΤΩΝCΥΝΑΥΤΩΑΠΟΤΟΥΓΟ
ΜΟΥΤCΝΟΜЄΝΟCΔЄΥΤЄΡΟΥ
ЄΤΟΥCΦΙΛΙΠΠΟΥΙΒ=ΤΑΝΝΑ
ΑΟΘЄΝΤΑΥΓЄΜΟΥCΚΦΥΠЄΡΟΝΟ
ΛCΑΤΟCΘЄΟΥΠΟΥΡCЄΠΜΟΥΝЄΩC
ΧΑΡΙΜЄΠΑΓΛ°Ω..Β̄°ΦΑΡ Π ΚЄ

Τὸ προσκύνημα ψε[ν]τούαξις πάν | ουΦις ἱερεὺς γόμου καὶ τῇ [γυν]ακὶ αὐΤο Γ̄ | [κα]ὶ τῶν τέκνων καὶ τοὺς φειλοῦ[ν]τες αὐτὸν κατ'ὄνομα καὶ | τῶν συν αὐτῷ ἀπὸ τοῦ γό | μου Γθνόμενος δευτέρου | ἔτους φιλίππου L 6 τὰ Ἀνα | ΛΩθέντα ὑπ'ἐμοῦ CMΦ ὑπὲρ ὀνό | Ματος θεοῦ πουρσεπιμουνέως χάριN ἐπ'αγΑθῷ [L]6, φαρ[μοῦθι] κα (1).

2° Rappel de l'offrande de 20 aureus faite en la 2me année du règne de Philippe par le prêtre Psentuaxis, et deuxième offrande de 30 aureus, faite par le même prêtre, en la 5me année du même Empereur.

(1) Ibid. n° 5008, p. 468.

ЄTOYCC=TΩNKYPIΩN
HMΩNΦIΛIΠΠΩNCЄBACTΩN
ΠAXΩNKCT°ΠPOCKYNH
MA+ЄNT°YAΞIOCITOYKAI
ΠAN°YPIOCΔICIЄPЄΩCTOY
Γ°M°YKAITHCCYMBI°YKAI
TΩNYIΩNKΛITΩNAΠOTOY
ΓOMOYKAITΩNΦIΛOYNTΩN
AYTONTΩΠPΩTΩCOMΩ
ЄIKOCIXPYCATΩBXPYCA
TPIAKONTA

Ετους θ τῶν κυρίων | ἡΜῶν φιλίππων σεβαστῶν | παχων κθ τὸ προσκύνη | μα ψεντουάξιως τοῦ καὶ | πανούΦιος, ὃς ἱερέως τοῦ | γόμου, καὶ τῆς συμβιόυ καὶ | τῶν υἱῶν κΑὶ τῶν ἀπὸ τοῦ | γόμου καὶ τῶν φιλούντων | αὐτόν · τῳ πρωτῳ Γόμῳ | ΕΪΚΟCΙ ΧΡΥCΑ ; τῳ 6, χρυσᾶ | τρίακοντα (1).

Cette deuxième inscription rappelle la première offrande de Psentuaxis, mais elle en donne le chiffre en aureus au lieu de l'indiquer en monnaies divisionnaires. C'est à cette circonstance que l'on doit l'équation si importante de ces deux sommes :

CMΦ = 20 aureus.

Il est évident que, de ces trois lettres, les deux premières lettres réunies, CM, constituent un facteur, & la troisième, Φ, un autre facteur; que l'un de ses deux facteurs est le nombre de pièces divisionnaires contenues dans les 20 aureus, & l'autre, le déterminateur de la valeur de ces pièces ; & enfin, quel que soit le dernier, que l'un & l'autre facteur est trop élevé pour indiquer la valeur de simples monnaies de cuivre.

La notation CMΦ ne peut donc s'appliquer qu'à des argenteus.

Si l'on suppose que le facteur qui représente le

(1) Ibid., n° 5010, p. 469.

nombre de pièces d'argent correspondant à 20 aureus est le premier groupe de la notation, CM, on obtient, pour l'équivalence de chaque aureus, 12 pièces d'argent (240 : 20 = 12). Ce résultat n'est pas satisfaisant, car on n'a aucune indice que l'aureus de Philippe ait équivalu à 12 argenteus.

Si on considère le deuxième facteur, Φ, comme ndiquant la somme de pièces d'argent correspondant à 20 aureus, on trouve que chaque pièce d'or corres, pond, en ce cas, à 25 pièces d'argent (500 : 20 = 25).

Ce résultat est exact, car il est confirmé par un passage de Dion Cassius. Dion Cassius, qui vivait peut être encore, achevant de mettre la dernière main à on histoire, lorsque Philippe parvint à l'Empire, la écrit :

« Je nomme aureus, selon l'usage, la monnaie qui vaut 25 deniers d'argent (1). »

Quand ceci a été écrit, le système monétaire en vigueur était déjà celui que l'on trouve sous l'empereur Philippe. En effet, Caracalla est l'auteur de ce système, & c'est au plus tôt sous Caracalla que la précédente définition de l'aureus a été formulée. Ce qui le prouve, c'est que Dion Cassius déclare lui-même avoir employé 10 ans à réunir les matériaux de l'histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de Septime Sévère, et 12 autres années à les mettre en œuvre (2); il n'a donc commencé sa rédaction que sous Caracalla, & ce n'est sans doute pas du vivant de ce prince qu'il l'a conduite jusqu'au chapitre 55 contenant cette précieuse définition :

(1) χρυσοῦν γὰρ δὴ καὶ ἐγὼ τὸ νόμισμα τὸ τὰς πέντε καὶ εἴκοσι ἀργυρᾶς δυνάμενον, κατὰ τὸ ἐπιχώριον, ὀνομάζω. (Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. 55, § 12).

(2) Συνέλεξα δὲ πάντα τὰ ἀπ'ἀρχῆς τοῖς Ῥωμαίοις μέχρι τῆς Σεβήρου μεταλλαγῆς πραχθέντα, ἐν ἔτεσι δέκα, καὶ συνέγραψα ἐν ἄλλοις δώδεκα · τὰ γὰρ λοιπὰ ὅπου ἄν καὶ προχωρήσῃ, γεγράψεται. (Ibid., l. 72, § 23).

L'aureus est la monnaie qui vaut 25 deniers d'argent.

La première offrande de Psentuaxis ayant été de 20 aureus, c'est-à-dire de 20 fois 25 deniers d'argent, fut, en conséquence, de 500 deniers d'argent. C'est ce qu'indique le chiffre Φ (500) de la notation CMΦ.

Il reste maintenant à évaluer le denier d'argent dont il s'agit.

Sous Philippe, trois sortes de deniers d'argent avaient cours, à savoir :

1° Le grand, à tête radiée, d'un poids moyen de 4 grammes (1), de 25 à l'aureus ; c'est l'*argenteus* commun, si commun qu'il ne manque à aucune collection ;

2° Le moyen, à tête laurée ;

3° Le petit, celui que Valérien, dans ses lettres, nomme *argenteus Philippeus minutulus* (2).

La question est de savoir, non pas auquel de ces trois *argenteus* s'applique la valeur CM (ce ne peut être qu'au premier), mais quelle est cette valeur, car si, dans la notation CMΦ, le Φ exprime le nombre de pièces d'argent correspondant à 20 aureus, les deux autres chiffres, CM, doivent exprimer la valeur de chacune de ces pièces, pour que la notation ait elle-même une valeur et un sens déterminés.

Trois siècles plus tard, à une époque de décadence où l'on recourait aux mœurs & aux lois du passé pour tenter de revivifier l'Empire, le denier d'argent commun avait pour marque de valeur ces lettres-ci : CN ; on les voit au revers des siliques de Justin & de Justinien :

A cette époque, l'*aureus* valait non pas 25 mais 24 pièces d'argent, & comme, au témoignage de Cassiodore, le sou se divisait en 6000^{mes} (3), il s'ensuit que la

(1) Il en est qui pèsent plus de 5 gr. ; d'autres, moins de 4.

(2) Vopiscus, *Aurel.*, IX et XII.

(3) Sex millia denariorum (veteres) solidum esse voluerunt (Epist., l. 1, ep. 10).

valeur de la silique devait être de CN (ou 250 six-millièmes) pour que le produit de cette valeur par le nombre de siliques contenues dans le sou d'or, s'élevât à 6000.

Cassiodore ne se borne pas à dire que l'*aureus* se divisait en 6000^{mes} ; il ajoute que la division de l'*aureus* en 6000^{mes} était l'œuvre des anciens, *veteres*.

Le renseignement de Cassiodore est d'une importance capitale, car il permet de faire remonter la division en 6000^{mes} à des temps bien antérieurs à celui où cet auteur écrivait.

M. Mommsen, s'appuyant sur Cassiodore, recule cette division jusque vers le milieu du IV^{e} siècle et l'attribue à Julien l'Apostat. Il la lui attribue dans la supposition que « l'esprit fantastique quoique pratique de cet empereur philosophe & lettré » a pu le porter à assimiler le sou d'or au talent attique (1). L'hypothèse est séduisante, mais rien ne la justifie, c'est-à-dire rien ne prouve que, immédiatement avant Julien, l'*aureus* était divisé autrement qu'en 6000^{mes}.

Il faut remonter à la fin du II^{e} siècle, à Volusius Mæcianus, contemporain de Marc Aurèle, pour constater une autre division de l'*aureus*.

D'après cet auteur et de son temps, le denier d'argent se composait de 4 sesterces, le sesterce de 10 libelles, la libelle de 2 sembelles, la sembelle de 2 téronces, & parfois le téronce de deux demi-téronces, ce qui, à raison de 25 deniers d'argent par *aureus*; (équivalence qu'impose le Φ de la notation), forcerait, selon qu'on rejette ou l'on admet le 1/2 téronce, à diviser l'*aureus* en 4000^{mes} ou en 8000^{mes} (2). A ces deux divisions possibles, M. Mommsen en ajoute une troisième, en 4800^{mes} (3).

Voyons comment, dans ces divers systèmes, on

(1) *Hist. de la monnaie romaine*, III, p. 169.

(2) *Cf. Assis distributio ; Corp. jur. antejust.*, Bonn, in-4° 1841, p. 186.

(3) L. c., III, p. 336.

aurait représenté la valeur de chacune des 500 pièces d'argent de la notation ⅭⅯΦ, correspondant ensemble aux 20 *aureus*.

Dans le dernier système, celui de M. Mommsen, le premier groupe de la notation serait devenu ⅭϘΒ(192); dans les deux autres, ⅭΞ (160) ou ⅭΚ (320).

Il suffit de comparer ces diverses lettres à celles qui forment le premier groupe de ⅭΚΦ pour rejeter l'opinion que le graveur aurait pu se méprendre au point de lire ⅭΚ à la place de ⅭϘΒ ou ⅭΞ; mais n'aurait-il pas confondu ΤΚ avec ⅭΚ ? Il est moins probable qu'il ait pris un Τ pour un Ⅽ, c'est-à-dire une ligne droite pour une courbe, qu'un Κ pour un Ⅿ, comme je le propose, surtout si, comme deux fois déjà dans la même inscription, le Ⅿ de l'écriture qu'il parait avoir eue sous les yeux, avait pour deuxième jambage, non pas un trait vertical, mais une courbe ressemblant à un chevron. Un tel motif de préférer la substitution de l'Ⅿ au Κ à celle du Ⅽ au Τ est plausible; toutefois, comme il pourrait ne pas suffire, je vais l'appuyer de trois autres, d'ordre divers, qui, réunis, imposeront cette préférence. Ces trois motifs sont les suivants :

1° La notation ΤΚΦ (160,000) serait infiniment plus éloignée que ⅭⅯΦ (120,000) du ⅭΚΦ (110,000) de l'inscription.

2° La division de l'*aureus* en 8000^{mes} ressort du texte de Volusius Mæcianus comme un fait possible, mais non usuel, tandis que la division de l'*aureus* en 6000^{mes}, a été en usage pendant des siècles, & rien ne s'oppose à ce qu'elle remonte au III^{e} siècle ;

3° Les modifications apportées par Caracalla dans l'échelle des monnaies d'argent de Rome, nécessitèrent évidemment une modification du système divisionnaire de la monnaie romaine, c'est-à-dire du système exposé par Volusius Mæcianus.

(1) Cf dans le *Corp. Insc. grec.*, t. III, p. 468, le fac-simile de l'inscription n° 5.008.

Pour tous ces motifs, la division de l'*aureus* en 8000^{mes}, & par conséquent la substitution du C au T, ne me paraît pas soutenable.

Il ne reste donc, d'admissible, que la substitution erronée du K à l'M par le graveur de l'inscription, &, l'erreur corrigée, que la notation CMΦ au lieu de CKΦ.

Pourquoi, objectera-t-on, corriger le CKΦ ? Il serait plus simple de le maintenir comme équivalence de fait des 20 aureus, l'aureus se divisant légalement en 6000^{mes}, & de l'expliquer en disant que le prêtre Psentuaxis avait payé les 500 argenteus de son offrande, avec du billon bas ou du cuivre, à raison de 5500 six millièmes d'*aureus* les 25 (1). Ceci reviendrait à dire que dans un pays où l'on ne frappait que des espèces de billon bas & de cuivre, ces espèces très abondantes auraient fait prime à l'encontre de celles d'argent, plus rares, puisqu'elles n'y étaient pas fabriquées, mais transportées. C'eût été absolument anormal. Du reste, au moment ou Psentuaxis se vantait de son offrande, pouvait-il songer à en diminuer le mérite en déclarant qu'il s'était procuré à prix réduit les deniers offerts ? L'objection ne peut donc prévaloir, à mon avis, contre la notation CMΦ.

Voici un autre objection. C'est la dernière, mais elle est au moins spécieuse. Qui sait, dira-t-on, si l'Egypte n'avait pas un système divisionnaire particulier (2), & par conséquent, si la notation CMΦ, (correction admise) n'était pas spéciale à l'Egypte. A cela je réponds :

1° Les Egyptiens, comptaient très usuellement en *aureus* romains, comme le prouvent les inscriptions ;

2° Les pièces indiquées par la notation CMΦ, valant chacune 240 six millièmes, trop par conséquent pour appartenir au monnayage en billon bas & cuivre,

(1) Sur le prix de *l'aureus* porté à 7.000 et 7.200, cf. *Nov.* Valent. III, t. XIV, 1 ; et à 7.200 et 8.400, cf. Procop. *Hist. arc.*, cap. XXV. *Corp. Byzant. Hist.*, t. II, p. 329, l. 10.

(2) Cf. M. Mommsen, op. cit., III, p. 343.

spécial à l'Egypte, ne pouvaient être que des pièces d'argent, c'est-à-dire, comme l'aureus, des espèces romaines ;

3° Dans notre inscription, datée du règne de l'Empereur romain, & où l'on trouve une notation monétaire composée de 3 chiffres dont l'un se rapporte sûrement à une monnaie romaine, si les deux autres se fussent rapportés à une monnaie égyptienne indépendante, c'est-à-dire non rattachée au système romain, le nom de cette monnaie locale eût accompagné ces deux chiffres, comme le nom du mois égyptien atteste, dans la même inscription, que, si la date de l'année est romaine, celle du mois est locale ;

4° Si la division en 6000^{mes} rappelle celle du talent, ce n'est pas seulement du talent égyptien, mais de tous les talents grecs, car tous les talents grecs, tant en Egypte que dans la Syrie, l'Asie mineure, la Grèce, la Sicile & même l'Italie méridionale, se divisaient en 6000^{mes}.

Il n'y a donc, dans l'équation de 20 *aureus* avec ϹΜΦ, rien de spécial à l'Egypte, ni les 20 *aureus*, ni les 500 (Φ) pièces de 240 six-millièmes (ϹΜ), ni la division en 6000^{mes}. Il s'ensuit que la dernière objection tombe d'elle-même.

L'Egypte a simplement fourni sa part à l'influence grecque qui, croissant de plus en plus, a fini par transformer le système de la monnaie romaine en une série d'équivalences allant de l'*aureus* au talent de cuivre :

Cette équivalence de l'aureus & du talent de cuivre est prouvée par l'équation ϹΜΦ = 20 aureus, dont le corollaire est la proposition qui sert de titre à cette étude.

L'aureus romain se divisait en six-millièmes, au milieu du III^{e} siècle après J.-C.

SUR LES CHIFFRES ROMAINS OU GRECS

XX ou K et XXI

DES MONNAIES IMPÉRIALES DU III^me^ SIÈCLE

Lecture faite par M. Louis BLANCARD

A la Séance du 2 Juillet 1885.

I

Certaines monnaies impériales de billon bas, du III^e^ siècle, portent, à l'exergue ou dans le champ, les chiffres

XX ou K.

On retrouve ces mêmes chiffres sur des monnaies impériales de cuivre du VI^e^ siècle et des suivants.

Au VI^e^ siècle, le sou d'or se divisait en 6000^mes^, et les chiffres XX ou K indiquaient des 6000^mes^ de l'aureus.

Au III^e^ siècle, lorsque furent frappées les monnaies à XX ou K, l'aureus se divisait en 6000^mes^. Pourquoi les chiffres XX ou K n'auraient-ils pas, alors comme plus tard, indiqué des 6000^mes^ de l'aureus ?

II

Au III^e^ siècle, la notation XXI se lisait, comme la notation XX ou K, à l'exergue ou dans le champ de certaines monnaies de billon bas. Pourquoi la notation XXI n'aurait-elle pas, comme la notation XX, indiqué des 6000^mes^ de l'aureus ? Ces deux notations, mises sur des espèces d'apparence identique, pouvaient-elles avoir des significations différentes ?

Essai d'explication de l'emploi simultané de XX ou K et XXI.

Si on employa simultanément XX ou K & XXI, ce ne dut être que pour la commodité de l'atelier ou du public.

1° La commodité de l'atelier ne pouvait résulter que de l'emploi d'une taille usuelle suivi d'une distribution facile. Une taille usuelle, c'était, par exemple, 72 à la livre (1). En combinant la distribution basée sur cette taille, avec la valeur nominale, on aurait échangé, au bureau de délivrance, un aureus contre 3 livres 1/3 ou 240 pièces de $\frac{21}{6000}$ et 2/3 de livre ou 48 pièces de $\frac{20}{6000}$.

240 pièces de $\frac{21}{6000}$ donnent $\frac{5040}{6000}$, & 48 pièces de $\frac{20}{6000}$ font $\frac{960}{6000}$.

$$\frac{5040}{6000} + \frac{960}{6000} = \frac{6000}{6000}$$

2° La commodité du public, telle que je l'entends, suppose le salaire ou la solde *hebdomadare*, ce qui est très acceptable à la fin du III° siècle. Si l'on admet ceci & que le chiffre XXI corresponde à $\frac{21}{6000}$, c'est-à-dire à $\frac{3}{6000}$ multipliés par le nombre des jours de la semaine, on arrive à une paie hebdomadaire de :

160 pièces de $\frac{21}{6000}$ pour une solde ou un salaire quotidien de 30 ✱ (✱ = $\frac{16}{6000}$) ;

240 pièces de $\frac{21}{6000}$ pour une solde ou un salaire quotidien de 45 ✱ ;

320 pièces de $\frac{21}{6000}$ pour une solde ou un salaire quotidien de 60 ✱, etc.

Dans ce système, les monnaies marquées de la notation XX ou K n'auraient pas eu d'affectation spéciale ; du reste l'affectation au salaire ou à la solde dut avoir plus d'inconvénients que d'avantages, car la paie hebdomadaire fut conservée puisqu'on la retrouve sous Théodoric (2), et la notation XXI promptement abandonnée, puisque, dès le IV° siècle, on ne la voit plus sur les monnaies impériales. Les rénovateurs du VI° siècle la laissèrent de côté.

(1) Il ne faut pas s'attendre à ce que les pesées effectives s'accordent toujours exactement avec la taille de 72 ; elles permettent simplement de ne pas la repousser.

(2) Cf. Cassiod, *Ep.* l. v., ep. 10 et 11.

III

Si la monnaie, marquée XX ou XXI à l'exergue, courait pour 20 ou 21 six-millièmes (1), doit-on la considérer comme un antoninianus, dans le sens appliqué aujourd'hui à ce terme ? La quantité d'argent qu'elle contient (2), au lieu d'en constituer un argenteus affaibli à outrance et de prouver contre la moralité monétaire de la fin du IIIe siècle (3), n'autoriserait elle pas à dire que, si les pratiques de monnayage usitées sous les Aurélien, les Tacite, les Probus, appelaient une réforme, c'était plutôt dans l'intérêt que pour l'honneur du fisc ?

(1) Les notations ultérieures, telles que XII 1/2, peu après, ΛΓ, plus tard et en Egypte. XXI et XLII à Carthage, et toutes les autres, désignent à mon avis des 6000mes de l'aureus.

(2) J'ai fait analyser par M. Lombard de Bouquet, essayeur ; Marseille, un XXI d'Aurélien, un de Tacite, un de Dioclétien ; l'essai a donné 920, 924 & 902 millièmes de cuivre & 80,76 et 98 millièmes d'argent.

(3) Je ne parle pas ici du IIe tiers de ce siècle & des monnaies d'argent impériales de cette époque.

(1) L'essai m'a donné pour une pièce au K, de Maximien, après la réforme, 17 millièmes d'argent et 21 d'étain; pour une de Maximin, également au K, 12 millièmes d'argent et 12 d'étain. Dans les pièces de XII 1/2, il n'y a plus ni argent ni étain, mais seulement du cuivre. (Bull. de L. de B.)

EXTRAITS

DE L'OUVRAGE D'EL QALQACHANDY

INTITULÉ

صبح الاعشى فى كتابة الانشاء

(Ms. Arabe de la bibliothèque Bodléienne, nos 365 et 366) (1)

TRADUITS PAR M. H. SAUVAIRE

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

ET LUS A LA SÉANCE DU 21 MAI 1885

TOME Ier

LES MONNAIES (المعاملات)

Le premier qui frappa les dinârs et les derhams sous l'islamisme fut 'Abd el Malek ebn Merwân. Il les frappa à Damas en argent pur. Avant cette époque, (les Arabes) se servaient dans leurs transactions des derhams des Perses et des Grecs-Byzantins (*Roûm*). Lorsque 'Abd el Malek frappa ces pièces, il écrivit à

(1) Je dois la communication de ces extraits à l'inépuisable obligeance de M. W. Tiesenhausen. Que ce savant orientaliste me permette de lui adresser ici mes plus vifs remerciements. — On lit dans *Hâdji Khalîfah*, édition Flügel, t. IV, p. 90-91 : صبح الاعشى فى كتابة الانشاء par Abou'l 'Abbâs ebn 'Al el Qalqa-

El Hadjdjâdj, dans l'"Irâq, d'en établir l'usage. (Ce gouverneur) frappa donc les derhams et y grava : *Dis: "Dieu est un"*, jusqu'à la fin de la sourate (1); c'est pourquoi ils furent appelés les "derhams de l'unité de Dieu" الدراهم الاحدية. Les gens les ayant réprouvés à cause du passage du Qor'ân qui y était gravé, parce que l'homme en état d'impureté légale (2) peut quelquefois en porter sur lui, ils reçurent le nom de *réprouvés* (3).

Je dis : J'ai vu un de ces derhams *ahadys*. Un des notables d'Alep me l'a montré, en me disant qu'un paysan ayant trouvé un petit trésor composé de ces pièces, l'apporta, par crainte de la responsabilité, au vice-roi (*nâïb*) de cette ville, qui le partagea avec les personnes présentes et lui donna le double en échange de chaque derham. Le derham que j'ai vu était échu au fils de ce gouverneur (*réys*); ce dernier l'avait ensuite transmis au notable.

Le premier qui se montra sévère sur le titre des derhams fut Yousef ebn 'Omar (4). Il défendit de

chandy, puis el Mesry, mort l'année 821 (Comm. 8 février 1418). Il se compose de sept parties dont chacune forme un gros volume, sur l'art d'écrire. L'auteur n'a rien laissé de faible ou de grande importance sans le mentionner. Il a consacré un des chapitres à la calligraphie et à ses instruments. [Il existe un abrégé de cet ouvrage.] »

(1) C'est le chapitre CXII intitulé l'*Unité de Dieu* et composé des quatre versets suivants : 1. *Dis : Dieu est un.* — 2. *C'est le Dieu éternel.* — 3. *Il n'a point enfanté et n'a point été enfanté.* — 4. *Il n'a point d'égal.* Les derhams omayyades portent tous ce chapitre, sans le mot *Dis* (قل).

(2) الحدث (*sic*) مع انه قد حملها Je crois devoir traduire الحدث comme je le fais, الحدث signifiant excréments ou tout autre immondice qui met l'homme dans l'état d'impureté légale.

(3) Cf. mes *Matériaux*, 1re partie, p. 12 et 85.

(4) De la tribu de Taqif. Sa biographie est donnée par Ebn Khallikân, t. IV, p. 435 et suiv. de la traduction anglaise. Cf. aussi Ebn el Atîr. — Yousef ebn 'Omar arriva, en l'année 106 (725 de J.-C.), dans l'Yaman en qualité de gouverneur; il y

frapper un seul derham inférieur d'un grain ou plus au poids régulier. Or, un derham lui ayant paru plus léger, il (le pesa et) trouva qu'il lui manquait un grain. Il donna l'ordre d'appliquer mille coups de fouet à chaque monnayer. Et comme (les ouvriers) étaient au nombre de cent, il fut donné pour un seul grain de moins cent mille coups de fouet.

Le premier qui fit preuve de sévérité au sujet de la pureté خلوص de l'or fut Ahmad ebn Toûloûn, souverain de l'Egypte et de la Syrie (1). En effet, lorsqu'il trouva le célèbre trésor à 'Ayn Chams, qu'on lui apporta un mort ayant sur la poitrine une plaque en or avec des caractères coptes et que l'inscription ayant été traduite offrit ces paroles : « Je suis le plus grand des monarques et mon or est l'or le plus pur », il s'écria : « Dieu anéantisse celui qui ne sera pas plus grand que ce maudit et dont l'or ne sera pas plus pur que le sien! » Dès ce moment il s'occupa avec le plus grand soin de l'affinage (التعليق) (2), au point que le qâdy suprême assistait en personne à l'opération. Nous reviendrons sur ce sujet dans la deuxième *dissertation*, en parlant de la monnaie d'Égypte.

exerça ces fonctions jusqu'à l'année 120, époque à laquelle il fut nommé gouverneur de l'"Irâq : destitué en 126, il fut mis à mort en 127. On trouve dans sa biographie le passage suivant : « 'Omar ebn Chabbah (mort en 262 ou 263 de l'hégire = 876 ou 877 de J.-C.) rapporte dans son *Histoire de Basrah* qu'Yousef ebn 'Omar ayant pesé un derham et l'ayant trouvé trop léger d'un grain, écrivit à tous les ateliers monétaires de l'"Irâq en ordonnant d'en châtier les employés ; et il fut constaté que pour un seul grain manquant il avait été appliqué cent mille coups de fouet. » Comp. mes *Matériaux*, 1re partie, p. 13.

(1) Il régna de 254 à 270 de l'hégire (868-883 de J.-C.)

(2) Ce mot signifie "action de suspendre, d'attacher ; suspension, interruption", d'où l'on déduirait volontiers notre terme technique *ajustage*. Je crois devoir cependant le traduire par *affinage* par la raison qu'ici il n'est question que de la pureté de l'or et non du poids de la pièce. Les Arabes ont d'ailleurs l'expression *wazn*, qui veut dire "pesage, poids" et très-probablement aussi "ajustage."

Le premier qui frappa les derhams de mauvais aloi (زيوف) sous l'islamisme fut..... (1).

Le premier qui adopta les *langues* de balances en fer fut 'Abd Allah ebn 'Âmer, commandant de Médine au nom d''Otmân (2).

Le premier qui fit faire les poids fut El Hadjdjâdj ebn Yousef; ils lui furent fabriqués par le juif Somayry (*sic*). Voici ce qui donna lieu à cette innovation: quand El Hadjdjâdj frappa les derhams *ahadyè*, ainsi que nous venons de le dire, ce fut aussi le juif Somayr qui les battit en argent pur, en y introduisant de l'or. El Hadjdjâdj ayant voulu le faire mettre à mort : « Ne préfères-tu pas, dit Somayr, que je t'indique quelque chose qui vaudra mieux pour les musulmans que ma mort? » — « Fais, » répliqua le gouverneur. En conséquence, il composa les poids: le poids de mille (derhams), celui de cinq cents, celui de trois cents, jusqu'au poids d'un quart de qirât. Il les fit en fer, les marqua et les apporta à El Hadjdjâdj, qui lui pardonna. Auparavant, les gens se bornaient à prendre un derham ayant le poids et, avec celui-ci, en pesaient d'autres (3).

Le premier qui adopta la coudée avec laquelle on mesure les terres fut le Commandeur des Croyants 'Omar ebn El Khattâb, lorsqu'il fit arpenter le *Sawâd* (4). L'auteur a dit (5) : Ce fut Zyâd qui l'adopta le premier; ayant jeté les yeux sur trois hommes qui avaient l'avant-bras le plus long, moyen et le plus court, il réunit ces trois mesures et en prit le tiers, dont il fit la coudée.

(1) Le ms. d'Oxford contient ici une lacune que Mawardy nous permet de remplir (voir *Matériaux*, 1re partie. p. 18) : Ce fut Ebn Mordjânah ('Obayd Allah ebn Zyâd ebn Abih).

(2) Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 249.

(3) Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 249.

(4) Le pays cultivé autour de Koûfah et de Basrah.

(5) Cet auteur est sans doute Ebn Fadl Allah.

EXTRAITS DU IIme VOLUME N° 366.

(*Page 402*) *DEUXIÈME DISSERTATION*

. . . . . .

QUATRIÈME CHAPITRE, CONTENANT QUATRE SECTIONS

. . . . . .

(Page 458) VIIIe PROPOSITION

Sur les monnaies et les prix de l'Irân (la Perse).

Quant aux monnaies de ce pays, on a égard à celles des trois capitales.

La première est Baghdâd. — On lit dans le *Masâlek el absâr* (1) qu'il existe à Baghdâd deux dînârs : l'un, appelé *el 'awâl'* (le trébuchant) (2), vaut douze derhams, à raison d'un qîrât et deux *habbah* le derham, attendu que le dînâr se compose de vingt qîrâts ; chaque qîrât, de trois *habbah;* chaque *habbah*, de quatre fels du derham d'argent, et chaque fels, de deux fels rouges. Le second est le dînâr *moursal* (libre), de la valeur de dix derhams; la plupart des achats et ventes et des transactions commerciales ont lieu en cette monnaie.

(1) Sur cet ouvrage qui a pour auteur Ebn Fadl Allah el 'Omary, voir plus loin note 3, page 7. Cf. aussi *Matériaux*, 1re partie, p. 96, n. 1.

(2) Il faut sans doute lire avec un *tachdid* العوّال. Le verbe عال, t. O. I., a entre autres significations celle de pencher d'un côté plus que de l'autre (en parlant de la balance). — Plus loin on lit الغوال ; ce qui est probablement une mauvaise leçon.

Nos docteurs Châfé'ites ont été en désaccord sur le (poids du) *ratl* de Baghdâd. Er-Râfé'y (1) a été d'opinion qu'il égale cent trente derhams (2). C'est celui actuellement en usage dans cette ville et auquel s'est tenu l'auteur du *Masâlek el absâr*. Le Cheikh Mouhy ed-dîn En-Nawawy (3) a adopté pour ce ratl (le poids de) cent vingt-sept derhams (4) et quatre septièmes de derham. Le *mann*, à Baghdâd, est de deux ratls (5).

La plus grande de ses mesures de capacité est le *keurr;* il est égal à trente *kârah*. Chaque *kârah* comprenant deux *qafiz*, il s'en suit que le *keurr* se compose de soixante (6) *qafiz*. Le *qafiz* équivaut à deux *makkoûk* et chaque *makkoûk*, à quinze *oques* (7) ? La *kârah* varie pour les céréales : la kârah de blé pèse deux cent quarante ratls (8); celle de riz, trois cents ratls (9); celle d'orge, de pois-chiches, de len-

(1) Abou'l Qâsem 'Abd el Karîm ebn Mohammad Er-Râfé' y, auteur du *Moharrar*, mourut en l'année 623 de l'hégire.

(2) 401 gr., 674.

(3) Mouhy ed-din Abou Zakarya Yahya ebn Charaf En-Nawawy mourut l'an 676 de l'hégire. Sur ce docteur Châfé'ite et ses œuvres, voyez Wüstenfeld : *Ueber das Leben und die Schriften des Scheikh Abû Zakarjâ el-Nawawy*, Gottingen, 1849.

(4) Le copiste a commis ici une erreur ; c'est $128\frac{4}{7}$ qu'il devait écrire = 397 gr., 26.

(5) Le texte ajoute بالسوراق "au(ratl) .*ourâny*. Cette expression m'est inconnue. Peut-être est-ce une faute de copiste pour بالبغدادى au (ratl) de Baghdâd.

(6) Ce nombre a été omis dans le ms.

(7) (*sic*) اق خمس عشر. D'après la plupart des auteurs, le makkoûk est $\frac{1}{8}$ de qafiz et pèse 15 ratls. Dans ce passage, il en serait la demie et pèserait 60 ratls = 7800 derhams. L'oque étant de 400 derhams les 15 oques = 6000 derhams.

(8) On a ainsi pour la kârah de blé 240 × 130 = 31200 derhams = 96 k. 401,76. En adoptant 80 kilogr. pour le poids de l'hectolitre de blé, la kârah correspondrait à 120l,5022; le keurr, de 30 kârah, à 2892 k., 0528 ou 36 hectolitres, 15066; — le qafiz, à 48 k. 200,88 ou 60 l. 2511 ; et le makkoûk, à 24 k. 10044 ou 30 l. 12555.

(9) 120 k. 502,2.

tilles et de pois (*hortomân*) (1), cent ratls (2) ; et celle de nigelle (*habbah saudâ*), laquelle est le *choûniz*, cent ratls.

La seconde est Tauriz, capitale de l'Adarbaydjân et de toute la province, Baghdâd et le Khorasân exceptés. Les transactions y ont lieu au moyen d'un dinâr que les habitants appellent *râidj* (courant) ; il vaut six derhams.

La troisième est Naysâboûr, capitale du Khorâsân. Son dinâr vaut quatre derhams. Dans une partie du pays a cours le dinâr *râidj* dont il vient d'être parlé.

L'auteur du *Masâlek el absâr* (3) s'est exprimé ainsi : « A Tauriz et dans le pays dont il est le chef-lieu, on ne vend généralement le blé, l'orge et autres produits semblables qu'à la balance. Les habitants ne connaissent que le *mann:* il est à Tauriz de deux ratls au poids de Baghdâd et pèse, par conséquent, deux cent soixante derhams (4). A Sultâniyeh (5), le mann est de six cents derhams (6).

En ce qui regarde les monnaies de ce pays, l'auteur du *Masâlek el absâr* a rapporté, d'après Yahya ebn el hakîm et-tayyâry, à propos des prix pratiqués à Baghdâd, que le *keurr* de blé coûte trente-neuf

(1) Kazimirski (*Dictionnaire arabe-français*) dit que ce nom s'applique aux pois dans l'Irâq, quoiqu'il signifie généralement *avoine*. Dans sa traduction d'Ebn el Beytar, M. le Dr Leclerc le traduit par *épeautre* au n° 485 et par *avoine* sous le n° 2256.

(2) 40 k. 167,4.

(3) Abou'l'Abbâs Ahmad Chéhâb ed-dîn ed-Démachqy el'Omary, connu sous le nom d'Ebn Fadl Allah. Il mourut à Damas l'an 749 de l'hégire (1349 de J.-C.), à l'âge de 49 ans Cf. sur le *Masâlek el absâr*, mes *Matériaux*, II° partie (poids), p. 25.

(4) 803 gr., 348.

(5) Ville de la province de Qazwîn, bâtie par le sultan mongol Arghoun Khân et achevée par son fils Oldjaïtou Mohammad Khodabendeh.

(6) 1 k. 853,88.

dinârs et demi (1) et l'orge, quinze dinârs: l'un et l'autre au (dinâr) *fawâl* (2). Puis il ajoute: « Peut-être est-ce là le prix moyen; l'usage ne s'écarte pas de cette parité. » « Les prix à Tebriz (Tauris) et à Sultâniyeh, a-t-il dit encore, sont modérés jusqu'à un certain point, lorsque le sultan n'y descend pas. Toutes les fois que le sultan s'arrête dans une ville, les prix s'élèvent. » Il se peut que tout cela soit changé à notre époque, comme pour d'autres choses.

EXTRAITS DU TOME II.

DEUXIÈME DISSERTATION

. . . . . .

TROISIÈME CHAPITRE

. . . . . .

DEUXIÈME SECTION..... *Quatrième partie : Mention de l'état des choses dans la province de Syrie.*

Cette partie contient deux buts (*maqsad*) (p. 358). *Premier but : Sur l'organisation de la vice-royauté de Syrie, telle qu'elle est encore établie.*

Nous avons dit précédemment que les provinces les plus importantes de la Syrie sont au nombre de six, avec six capitales. Chaque province est devenue une vice-royauté ressemblant à une province indépendante.

(1) En supposant à ce dinâr une valeur de 15 francs, l'hectolitre de blé aurait valu 16 francs environ.

(2) Voir ci-devant la note relative au mot *'awwâl*.

Première vice-royauté : Vice-royauté de Damas.

Elle renferme deux propositions. *Première proposition : Mention de l'état de ses monnaies et autres choses semblables.*

Les monnaies d'or et d'argent (1) dont on y fait usage sont les mêmes que celles mentionnées ci-devant à propos des monnaies d'Égypte : les dînârs égyptiens et autres semblables ont cours au poids, les dînârs-florins (2), au nombre ; et les derhams d'argent, au poids (3). Les monnaies (4) ne diffèrent pas sous ce rapport. Toutefois le poids-étalon (*sandjah*) pour le pesage de l'or en Égypte est différent de celui de Syrie : la *sandjah* syrienne est inférieure d'un metqâl et quart pour cent metqâls à la *sandjah* d'Égypte ; et la *sandjah* syrienne pour les derhams est inférieure à l'égyptienne d'un derham [et quart] (5) par cent derhams (6). On y fait aussi usage de petits fels ; on s'en servait en Egypte dans les premiers temps, avant la frappe des fels nouveaux, à raison de soixante-quatre fels pour chaque derham. Chaque quatre de ces fels sont, chez les Syriens, évalués à une *habbah*. Puis les fels nouveaux eurent cours chez eux après l'année 802 (1399-1400 J.-C.) Néanmoins chaque..... (7) équivalaient à un derham, contrairement à ce qui se passait, comme on l'a vu précédemment, en Egypte où, en effet, vingt-quatre de ces fels avaient la valeur d'un derham.

Le ratl de Damas, au moyen duquel s'évaluent les

(1) الاثمان, litt. "les prix."

(2) الدنانير الافرنتية.

(3) Pegolotti nous dit aussi que de son temps les dînârs et les derhams étaient reçus à Alexandrie au poids.

(4) النقود.

(5) Les mots placés entre crochets ont été évidemment omis par le copiste. Voir plus loin : vice-royauté de Hamâh.

(6) Cette différence entre les poids *(sandjah)* servant à peser soit l'or soit l'argent en Syrie et en Egypte est signalée par El Djabarty. Voir plus loin.

(7) Lacune dans le ms.

objets susceptibles d'être pesés, se compose de six cents derhams, de ceux dont nous venons de donner l'évaluation. Le nombre de ses onces est de douze. Chaque once comprend cinquante derhams.

Sa mesure de capacité à laquelle on se réfère pour le mesurage, est la *ghérârah*. Elle contient douze *kayl*. Chaque *kayl* est de six meudd ; il est un peu inférieur au quart de la *waybah* de Mesr (1). Le rapport de l'*erdabb* à la *ghérârah* est celui-ci : chaque *ghérârah* et un *meudd* et demi font trois *erdabb*, à la mesure égyptienne, en supputant d'après la mesure de Damas. L'auteur (2) a dit : « Mais c'est à la mesure de capacité et au ratl de Damas qu'on a égard et recours. »

Les étoffes s'y mesurent à une coudée supérieure à celle en usage au Caire pour le même objet d'un demi-sixième de coudée, ce qui fait deux qirâts.

Pour le mesurage des terrains occupés par les maisons et autres constructions on emploie la coudée pratique (*dérâ'el'amal*) dont il a été fait mention à propos de l'Egypte.....

(P. 378). *Deuxième vice-royauté dans les provinces de Syrie : Vice-royauté d'Alep.*

Mention de sa situation en ce qui concerne les monnaies et autres choses semblables.

Les dînârs et les derhams employés comme prix et le poids-étalon (*sandjah*) sont absolument pareils sans aucune différence à ce qui a été dit pour Damas. Jusqu'à présent les fels nouveaux n'y ont pas cours. Les anciens fels y sont seuls en usage.

Le ratl d'Alep, de douze onces, contient sept cent vingt derhams (3). Chaque once compte soixante derhams. Dans les districts de cette province, le ratl est quelquefois plus fort.

Le *makkoûk* est employé dans la capitale et tous

(1) D'après le *Qâmoûs*, la waybah égale 22 ou 24 *meudd* du prophète.

(2) Il s'agit probablement de l'auteur du *Masâlek el absâr*.

(3) 2 k. 224,656.

les districts, pour le mesurage des produits soumis à cette opération. Celui auquel on se rapporte dans la capitale équivaut à sept *ıcaybah*, mesure de Mesr (1). Dans les districts et dans tout le reste du pays, il varie considérablement en plus ou en moins. L'auteur du ***Masâlek el absâr*** a dit: « En moyenne, les deux *makhoûk* et demi représentent une *ghérarâh* ou environ (2); tout cela approximativement. »

Les étoffes se mesurent à Alep à une coudée qui dépasse d'un sixième, soit quatre qîrâts, celle de Mesr destinée au même usage.

Le terrain bâti s'évalue à la coudée pratique (*dêrâ'el 'amal*), comme en Egypte.

Les terres cultivables se mesurent au *feddân*, soit islamique, soit *roûmy* (grec), comme à Damas. Le *kharâdj* (impôt) pour les terres de culture est le même qu'à Damas. Les prix (*as'âr*) y sont à peu près ceux de Damas, excepté pour les fruits, qui sont meilleur marché dans cette dernière ville à cause de leur abondance.

(P. 387). *Troisième vice-royauté : Tripoli.*

Deux propositions. Première proposition : Mention de son état et de ses transactions commerciales (3).

Ses transactions commerciales se font au moyen de dinârs et de derhams d'argent, comme on l'a vu pour l'Egypte, Damas et Alep. Son poids-étalon (*sandjah*) pour l'or et pour l'argent est le même que celui de Damas. On y fait usage des anciens fels ;.... (4) fels pour un derham.

Son ratl est de six cents derhams, comme à Damas.

(1) La *ıcaybah* de Mesr pesant d'après Ebn Fadl Allah 3714 2/7 derhams ou 11 k.476,4 on aura pour ce makkoûk 80 k. 334,8.

(2) 2 1/2 *makkoûk* donneront 200 k. 837. — Comp. le tableau des différentes *ghérârah* dans *Matériaux*, 3e partie.

(3) معاملات. Le terme معاملات signifie "transactions commerciales" et tout ce qui sert à ces transactions comme la monnaie, les poids et les mesures.

(4) Lacune dans le ms.

Il se compose de douze onces de cinquante derhams chacune.

La mesure de capacité usitée à Tripoli est le *makkoûk*, comme à Alep. Les étoffes s'y mesurent à la coudée. Dix de ces coudées en font onze de Mesr. Pour les terrains bâtis on emploie la coudée pratique, comme dans le reste de la Syrie et en Egypte. Les terres cultivables s'y mesurent au feddân islamique et au feddân *roûmy*, comme à Damas et dans les autres provinces de la Syrie. L'impôt (*kharâdj*) est le même que celui de Damas et des autres territoires syriens.

(P. 388-389.) *Quatrième vice-royauté : Vice-royauté de Hamâh. Deux propositions. Première proposition* : Mention de son état et de ses transactions commerciales.

Ses moyens de transactions sont les mêmes que ceux mentionnés précédemment pour les autres provinces de la Syrie. Ainsi, on y fait usage de dînârs et de derhams, et son poids-étalon est pareil à ceux de Damas, d'Alep et de Tripoli: il est inférieur au poids-étalon de Mesr d'un metqâl et quart par cent metqâls, et d'un derham et quart par cent derhams (1).

Son ratl est de sept cent vingt derhams, à son poids-étalon.

Sa mesure de capacité est le *makkoûk*, comme à Alep et dans la province dont cette ville est le chef-lieu. Il est évalué à raison de deux *makkoûk* et quart pour une *ghérârah* de Damas.

La coudée servant à mesurer les étoffes est celle..... (2).

Les terrains s'y mesurent à la coudée pratique.

(1) El Djabarty nous dit aussi que 600 derhams de Syrie se réduisent en Egypte à 592 1/2 derhams. Il suit de là que si l'on adopte 3 gr., 0898 pour le poids en grammes du derham d'Egypte celui de Damas, Alep, Hamâh, etc., ne sera que de 3 gr. 0511775. El Djabarty ajoute que cela n'a lieu que par rapport à l'Égypte.

(1) Lacune dans le ms.

(P. 390.) *Cinquième vice royauté : Vice-royauté de Safad.*

Elle comprend deux propositions.

Première proposition : Sur les usages de sa capitale.

Ses monnaies (1) sont comme à Damas et dans les autres parties de la Syrie. Son poids-étalon est le même.

Son ratl, composé de douze onces, est de..... (2); chaque once contient..... (3).

Les terrains des bâtisses s'y mesurent à la coudée pratique, comme dans les autres provinces.

Pour les terres cultivables on fait usage du *feddân* islamique et du feddân *roûmy*, ainsi que cela se pratique ailleurs en Syrie.

(P. 391.) *Sixième vice-royauté : Vice-royauté de Karak.* Deux propositions. *Première proposition* : Sur les usages de sa capitale.

Les transactions commerciales y ont lieu, comme ailleurs, en dînârs et en derhams. Son poids-étalon ..... (4). Son ratl, qui se divise en douze onces, est de..... (5). Les étoffes s'y mesurent à la coudée.... (6). Pour les terrains de bâtisse on emploie la coudée pratique, comme en d'autres endroits, et ses terres cultivables ont pour mesure le feddân islamique et le feddân *roûmy*, de même que dans les autres provinces de la Syrie.

(1) بعلبكية.
(2) (3) Lacune dans le ms.
(4) (5) (6) Lacune dans le ms.

(*Page 392*) *DEUXIÈME DISSERTATION*

. . . . . .

TROISIÈME CHAPITRE

. . . . . .

TROISIÈME SECTION..... *Sur la principauté du Hedjáz.*

(P. 399 et 408.) La deuxième capitale est la noble Médine du Prophète.

Troisième proposition : Sur l'organisation de la Médine du Prophète.

Lex transactions commerciales s'y font, comme on l'a vu pour l'Egypte, en dinârs et en derhams. En ce qui regarde les fels, il en est de même que ce qui a été dit précédemment pour la *Mekke* (1). Le poids des choses vendues est évalué en *mann*. Le *mann* est de deux cent soixante derhams, ainsi qu'on l'a vu pour la Mekke. La mesure de capacité est le *meudd*, et les étoffes se mesurent à la coudée syrienne.

(1) Ce qui concerne la Mekke manque dans le ms. d'Oxford ; il existe une lacune entre les pages 396 et 397.

EXTRAITS

DE L'OUVRAGE D'EL QALQACHANDY

INTITULÉ

صبح الاعشى فى كتابة الانشاء

(Ms. Arabe de la bibliothèque Bodléienne nos 365 et 366)

TRADUITS PAR M. H. SAUVAIRE

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

LECTURE FAITE A LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1885

(*Suite*) [1]

TOME II

[(2) DEUXIÈME BUT (MAQSAD) : *Sur l'ordre des choses établi en Egypte.* Il contient trois voies (*masâlek*) : PREMIÈRE VOIE : *Sur la mention de ses monnaies.* Elle comprend trois pilliers (*arkân*).

PREMIER PILIER : *Les prix* (3). Ils sont de trois espèces. *Première espèce* : l'or monnayé, tant celui

(1) M. W. Pertsch, le savant bibliothécaire de la Bibliothèque de Gotha, a bien voulu collationner pour moi cette partie sur le ms. 1619, f° 78 et suiv.

(2) Le passage placé entre crochets manque dans le ms. d'Oxford.

(3) C'est-à-dire ce qui sert à payer et par conséquent les monnaies.

frappé en Egypte que celui qui, battu dans d'autres États, y est importé. Elle se divise en deux sortes : la *première sorte* comprend les pièces qui sont reçues au poids, comme les monnaies d'or égyptiennes et autres semblables. Leur poids s'évalue en metqâls (1). La règle est que chaque sept metqâls pèsent dix derhams, de ceux qui seront mentionnés ci-après. Le metqâl est considéré comme composé de vingt-quatre qîrâts et a été évalué à soixante-douze grains (*habbah*) d'orge de moyenne grosseur. Les docteurs (musulmans) sont d'accord sur cette évaluation. Ebn Hazm (2), contrairement à leur opinion, l'a évalué à quatre-vingt-quatre grains (*habbah*), attendu, selon lui, que le (poids du) metqâl n'a pas varié, ni avant ni depuis l'islamisme.

Je dis : L'émir Salâh ed-dîn ebn 'Azzâm (3), sous le règne d'El Achraf Cha'bân (4) ebn Hosayn (*sic*), après l'année 770, fit frapper à Alexandrie, où il était alors vice-roi (*nâïb es-saltanah*), des dînârs pesant chacun un metqâl. Une des faces portait en gros caractères : *Mohammad est l'envoyé de Dieu* (p. 213) et l'autre :

(1) Pegolotti s'exprime ainsi en parlant d'Alexandrie : « Les « besants d'or n'ayant pas tous le même poids, les payements se « font à poids de balance, c'est-à-dire que, quand on doit recevoir « comme prix 100 besants, on met dans un des plateaux de la « balance 100 besants (pondéraux) et dans l'autre autant de « besants d'or (monétaires) au coin du sultan qu'il en faut pour « équilibrer les dits 100 besants (pondéraux). »

(2) Ebn Hazm (Abou Mohammad 'Aly ebn Ahmad) naquit à Cordoue en l'an 384 de l'Hégire (994 J.-C.). D'abord Châfé'ite, il embrassa ensuite la secte des Dâhérites. Il mourut en 456. Cf. Ebn Khallikân's *Biographical dictionary*, tom. II, p. 267, et Ebn Bachkouâl, édition Codera, p. 408, n° 888.

(3) Appelé Ebn 'Arrâm (l'émir Salâh ed-dîn Khalil) par Maqrîzy, *Description de l'Egypte*, édition de Boulâq, t. II, p. 394. Cet auteur dit qu'il était investi de la vice-royauté (*niâbah*) d'Alexandrie et qu'il fut mis à mort en l'année 782.

(4) Ce mamloûk bahrite régna de 764 à 778 (1363-1377). Il était fils d'El Malek En-Nâser Hasan.

Frappé à Alexandrie sous le règne d'El Achraf Cha'bân ebn Hosayn (sic), *que sa victoire soit exaltée!* (1). Puis ce monnayage fut arrêté; aussi ces dinârs ne furent-ils ni en grand nombre, ni très connus (2).

Plus tard, l'émir Ylboghâ es-Sâlémy, *ostâdâr* du royaume pendant le règne d'En-Nâser Faradj (3), fils de Barqoûq, frappa des dinârs pesant chacun un metqâl (4) : ils portaient au milieu un cercle dans lequel était inscrit : FARADJ. Il y en avait parfois dont le poids était égal à un metqâl et demi ou à deux metqâls; quelquefois ils ne pesaient qu'une demie ou un quart de metqâl. Mais le plus généralement le poids de ces pièces était faible, comme si cet affaiblissement était pratiqué pour compenser les frais de monnayage.

La *deuxième sorte* embrasse les monnaies admises

(1) ضرب بالاسكندرية فى الدولة الاشرفية شعبان بن حسين عزّ نصره.

(2) Nous n'en connaissons aucun exemplaire.

(3) Le mamloûk bordjite régna de 801 à 808 (1399-1405) et de 809 à 815 (1406-1412).

(4) Ils furent frappés, d'après Maqrizy, en l'année 803 et appelés *Sâlémys*. Cf. mes *Matériaux*, 1re partie. Ylboghâ es-Sâlémy Abou'l ma'âly 'Abd Allah l'émir Sayf ed-dîn, hanafite, Soûfy, Dâhéry, portait dans son pays le nom d'Yousef. Il était libre d'origine et ses ancêtres professaient l'islamisme. Quant il fut emmené du pays du Machreq, il reçut le nom d'Ylboghâ et fut appelé Es-Sâlémy du nom de Sâlem, le marchand d'esclaves qui l'amena. Il s'éleva en rang au service du sultan El Malek Ed-Dâher Barqoûq jusqu'à ce que ce prince l'investit de l'inspection de la Khânqâh d'Es-Salâh Sa'îd es-So'adâ en 797. En 800, El Malek Ed-Dâher le nomma *émir de dix*, puis émir de Tablkhânâh. Il lui donna en 801 l'inspection de la Khânqâh Chaykhoûniyah. Lorsque Ed-Dâher tomba malade, il le désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires. Ylboghâ fit prête rserment par les mamloûks du sultan en faveur d'El Malek En-Nâser Faradj, fils de Barqoûq..... Maqrizy ajoute qu'en frappant des dinârs du poids d'un metqâl, il voulut faire cesser l'usage nouvellement établi des pièces d'or franques. Il fut étranglé en prison en l'année 811. Voir Maqrizy, II, p. 291-293 et p. 415.

par l'usage. Ce sont des dinârs apportés du pays des Francs et des *Roûm* et dont le poids est connu : chaque pièce d'or est considérée comme pesant dix-neuf qirâts et demi *mesry* (1); leur évaluation au moyen des poids étalons d'Egypte pour l'argent donne pour le poids de chaque dinâr un derham et un peu plus de deux grains de caroube (2). Ces pièces portent des personnages (3); sur l'une des faces, (on voit) la figure (*soûrah*) du roi pendant le règne duquel elles sont frappées; sur l'autre, les deux *figures* de Pierre et de Paul, les deux disciples que le Messie, sur qui soit le salut! envoya à Rome. On les désigne sous le nom d'*afrantiyeh*, pluriel d'*afranty*. L'origine de ce mot est *afransy* par un *sîn* sans points, au lieu d'un *tâ* surmonté de deux points, par dérivation d'*Afransah* (4) (la France), l'une des villes des Francs: quelquefois on l'a appelée *Afrandjah ;* c'est d'elle que les Francs (*Frandj*) tirent leur nom. Elle est la résidence du *français*, leur roi.

Les pièces d'or dont nous parlons sont également désignées sous l'expression de ducats (*doûkât*). En réalité ce nom ne leur est appliqué d'une manière générale que quand elles ont été frappées par les Vénitiens (qui font partie) de la France (*el afrandjah*). La raison en est que le roi chez eux porte le titre de duc (*doûk*) et l'on dirait que l'*alef* et le *tâ* à la fin du mot (*doûkât*) tiennent la place du *yâ de relation* (5).

Je dis : Ensuite En-Nâser Faradj, fils de Barqoûq,

(1) 19 1/2 qirâts mesrys de 0 gr. 1931125 (cf. Ed-Dahaby) = 3 gr. 76569375. Peut-être l'auteur avait-il écrit 17 1/2. On aurait alors 3 gr. 37946875.

(2) Le ms. de Gotha porte un derham et un sixième de derham. Ce qui donnerait pour la pièce d'or 3 gr. 6047 2/3. Un derham et 2 *kharroûbah* (de 24 au meqtâl mesry) = 3 gr. 476025.

(3) *Mouchakhkhasât.*

(4) Le ms. de Gotha porte « de la ville d'*Afransah.* »

(5) L'on aurait ainsi *doûky* (ducal).

frappa des dinârs du même poids que les florins (1) ci-dessus mentionnés. L'une des faces porte : *Il n'y a de Dieu que Dieu ; Mahomet est l'envoyé de Dieu ;* et l'autre, le nom du sultan. Au milieu (du revers) est figurée une corbeille allongée (2), entre deux lignes. Ces pièces furent connues sous le nom de *Nâsériyah* (3). Le nombre en fut très grand ; elles furent employées dans la plupart des transactions. Toutefois on leur donnait une valeur inférieure à celle des florins ; (cette valeur était de) dix derhams (4). Plus tard, des pièces furent frappées sur le même modèle par l'imâm El Mosta' în billah Abou'l fadl l''Abbâside, lorsqu'il occupa seul le trône après En-Nâser Faradj (5) ; on n'y changea que l'empreinte, qui reçut le nom du Commandeur des Croyants au lieu de celui du Sultan. Ensuite, le change de l'or en Egypte ne se maintient pas d'une manière fixe : tantôt il s'élève et tantôt il baisse, suivant que la situation l'exige. La valeur qu'avait le plus généralement le change du dinâr mesry, à une époque dont nous avons été contemporain, en l'année 790 (6) ou environ, était de vingt derhams et celui du florin, de dix-sept derhams ou à

(1) *Ed-danânîr el afrantiyeh.* — Le florin pesait théoriquement 3 gr. 536. Le dinâr de Faradj portant le n° 645 dans le Catalogue du British Museum pèse 3 gr. 54456, soit un peu plus de 18 qirâts mesrys.

(2) سفط مستطيل. Le manuscrit de la bibliothèque de Gotha écrit : متصيد (pour سفط ?) سفط « une corbeille de pêcheur? »

(3) Cf. sur ces *Nâséry*, mes *Matériaux*, 1re partie, p. 238 et 239.

(4) Le ms. de Gotha ajoute « ou environ. » Maqrizy nous apprend que l'or de ces dinârs n'était pas pur.

(5) El Mosta' în succéda comme khalife à El Moutawakkel en 804 (1405 J.-C.) et fut proclamé sultan en 815 (1412). Il ne régna qu'un an. Le Catalogue du British Museum ne mentionne aucune de ses monnaies.

(6) On lit 770 dans le ms. de Gotha. — L'auteur, mort en 821, veut évidemment parler de sa jeunesse. En 761 le change du dinâr égyptien était de 20 derhams, d'après Maqrizy. Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 310.

peu près. Mais actuellement le change a augmenté et dépassé toutes limites, particulièrement en l'année 813 (1), bien que sous le règne d'Ed-Dâher Baybars (2), le dînâr mesry ait atteint vingt-huit derhams et demi (3), ainsi que je l'ai vu dans une chronique (4).

Quant au dînâr *djaychy* (5) (militaire), c'est une monnaie fictive employée seulement par les comptables du Divân de l'armée (Ministère de la guerre) pour désigner des fiefs : ils expriment chaque fief par un nombre convenu de dînârs, faible ou fort. Parfois des fiefs ne sont accompagnés d'aucune désignation, parce qu'il n'y aurait aucune utilité à le faire et vu le peu d'importance que cela aurait. Quelquefois aussi le revenu de cent dînârs assigné à un fief est-il (p. 214) plus fort que celui de deux cents dînârs attribué à un autre, et l'est encore plus pour tel ou tel autre fief. Suivant ce qu'a mentionné l'auteur des *Qawânîn ed dawâwîn* (Règlements des ministères) (6), le dînâr *djaychy* appliqué aux fiefs est de différentes sortes : les troupes turques, kurdes et turcomanes ont leur dînâr complet. Le dînâr des Kanânys, des 'Asqalys et de ceux qui

(1) Pendant le second règne de Faradj.

(2) Ce mamloûk bahrite régna de 658 à 676 (1260-1279 J.-C.).

(3) Maqrîzy. *Description de l'Egypte*, tom. I, p. 345-346 et t. II, p. 298, nous donne le même chiffre. Cf. *Matériaux*, p. 288.

(4) Depuis « particulièrement » jusqu'à la fin de la phrase, ce passage est ainsi remplacé dans le ms. de Gotha : « Surtout après l'année 810. Il augmenta au point de valoir deux cent cinquante derhams, et le *nâséry* et le florin, en proportion de ce chiffre, d'après le poids. Le plus haut cours qu'il ait atteint, aux époques antérieures, c'est sous le règne d'Ed-Dâher Baybars, où il valut vingt-huit derhams et demi. »

(5) Ebn Mammâty l'appelle aussi *djondy*.

(6) La biographie de l'auteur, le qâdy Abou'l makârem As'ad ebn el Khatîr, surnommé Ebn el Mammâty, est donnée par Ebn Khallikân, tom. I, p. 192, de la traduction anglaise. Il mourut à Alep en l'année 606 (1209 J.-C.). Hâdji Khalifah ne fait pas mention, non plus qu'Ebn Khallikân, des *Qawânîn ed-dawâwîn*. Ce petit livre a été récemment imprimé au Caire.

leur sont assimilés n'est que la moitié d'un dînâr (1). Les Arabes Bédouins n'ont le plus souvent pour leur dînâr qu'un huitième de dînâr. Dans le langage ordinaire du peuple, le dînâr *djaychy* représente treize derhams et un tiers (2), comme si telle était la valeur de l'or à l'époque où l'armée (3) fut organisée anciennement. En effet, dans les premiers temps, le change de l'or s'approchait de ce chiffre, et c'est pourquoi le prix du sang a été fixé par les jurisconsultes qui l'ont évalué en numéraire, à mille dînârs ou douze mille derhams ; ce qui fait pour chaque dînâr douze derhams : tel était le change de la pièce d'or à cette époque (4).

Deuxième espèce. — Les derhams d'argent (*ed darâhem en-noqrâh*). La règle fondamentale est qu'ils soient composés de deux tiers d'argent et d'un tiers de cuivre. Ils sont frappés dans les hôtels des monnaies, au coin du sultan, de la même manière qu'on l'a vu précédemment pour les dînârs. Il y a des derhams entiers et des rognures brisées, ainsi qu'il en sera fait mention ci-après, quand nous parlerons, si Dieu veut, de l'hôtel de la monnaie. Leur pesage s'effectue au moyen du derham, considéré comme composé de vingt-quatre qirâts et évalué à seize grains (*habbah*) de caroube. Ce qui fait chaque deux grains de caroube égaux à un huitième de derham. Le grain de caroube

(1) Le ms. de Gotha ajoute ici, comme Ebn Mammâty : Les chefs d'expéditions, les généraux et les officiers de cette classe ont comme dînâr, le quart d'un dînâr. » Ebn Mammâty dit : « le quart du dînâr-espèce. »

(2) Dans l'*Etat sommaire des provinces d'Egypte*, dressé en l'année 777 (1376 J.-C.) sous le règne d'El Malek el Achraf Cha'bân et traduit par S. de Sacy (à la suite d'Abd el Latif), la valeur donnée au dînâr *djaychy* est de 13 1/3 derhams. — Le ms. de Gotha a omis la fraction.

(3) Au lieu de *djaych*, le ms. de Gotha porte *el djoyoûch* « les armées. »

(4) Pour les Châfé'ites et les Mâlékites. Les Hanafites n'évaluent le dînâr qu'à dix derhams.

est égal à quatre grains (*habbât*) de blé moyen. Le derham, par rapport au dînâr, en est la demie et le cinquième ; si tu veux, tu diras les sept dixièmes. Conséquemment, chaque sept metqâls égalent dix derhams.

Quant aux derhams noirs (1), ce sont des monnaies fictives, comme les dînârs *djaychy*. Chacun de ces derhams est évalué dans l'usage au tiers d'un derham d'argent. Il existe cependant à Alexandrie des derhams noirs ; nous nous en occuperons en parlant de la monnaie de cette ville.

Troisième espèce. — Les fels. — Il y en a deux catégories : fels frappés avec le coin (du sultan) et fels non frappés. Quant à ceux frappés, il existait dans les premiers temps, jusque vers la fin du règne d'En-Nâser Hasan ebn Mohammad ebn Qélâoûn (2), de petits fels dont les quarante-huit, quelle qu'en fût la frappe, valaient un derham d'argent. Puis, en l'année 759, sous le règne du même sultan Hasan, on créa dès fels qui furent connus sous le nom de *djodod* (nouveaux), pluriel de *djadîd*. Chacun de ces fels pesait un metqâlet valait un qîrât du derham (3). Ils étaient frappés au coin du sultan, ainsi que nous le mentionnerons en parlant de l'hôtel de la monnaie, s'il plaît à Dieu. Ces fels étaient extrêmement beaux ; tous les autres furent démonétisés. Ils constituent la plus grande partie du numéraire dont font usage les gens de notre époque. Toutefois le règlement les concernant a été corrompu

(1) Voir sur les Derhams noirs, *Matériaux*, 1re partie, p. 126 et suiv.

(2) En-Nâser Hasan régna une première fois de 748 à 752 (1337-1351) et une seconde fois de 755 à 762 (1354-1361).

(3) On trouve, dans le Catalogue du British Museum, vol. IV, p. 175, un fels frappé au Caire en 759 ; il a 24 millim. de diamètre. M. Stanley Lane Poole n'en donne pas le poids. Il en existe aussi d'autres des années suivantes.

et leur poids diminué au-dessous du metqâl ; c'est au point qu'il en existe qui ne pésent pas même un derham, et on se mit à les fabriquer sans leur donner la forme arrondie. Ils se pesaient à la romaine : chaque cent dix-huit ratls mesrys valaient cinq cents derhams (1). Puis leur valeur commença à décroître à cause de la petitesse des fels et de la diminution de leur poids, au point que chaque cent onze ratls valurent cinq cents (derhams) (2).

Je dis : Ensuite la situation s'établit telle à l'égard des fels que (3) si l'on en donnait une once et moins pour un derham (4), c'était très beau, eu égard à la cherté du cuivre, au peu qu'il en arrivait en Egypte et à l'exportation que les négociants faisaient de ces fels en les expédiant comme objet (p. 215) de commerce au Hedjâz, dans l'Yaman et autres régions. Peu s'en faut, si ce trafic continue, que les fels ne disparaissent de l'Egypte et que les habitants ne trouvent plus de quoi faire face à leurs transactions.

Les *fels non frappés* sont du cuivre rouge ou jaune en morceaux ; on les désigne sous le nom d'anciens. Dans les premiers temps, le poids d'un ratl mesry (5) de ces fels valait deux derhams d'argent. Mais lorsqu'on fabriqua les fels nouveaux dont il vient d'être question, chaque ratl en fut fixé à un derham et demi. Il en est encore ainsi actuellement.

(1) 144 × 118 = 16992 derhams = 52 k. 501. 8816. D'où 1 kil. de fels équivalait à 9 derhams, 52 environ soit à 6 fr. 65 à raison de 0,70 le derham de 3 gr. 0898. — Le ratl ressortait à 4 derhams, 237.

(2) 111 ratls mesrys = 49 k. 387, 3632 ; d'où 1 kil. = 10 derhams, 1224, soit 7 fr. 0,85. Le cuivre avait donc renchéri.

(3) Le ms. de Gotha s'exprime ainsi : « Que le poids de chaque qentâr mesry équivalait à six cents derhams, ce qui rendait le poids de chaque derham égal à deux onces, de sorte que si, etc. » D'après ce passage, le ratl de fels coûtait 6 derhams et les deux onces, 1 derham.

(4) Ce qui faisait ressortir le ratl de cuivre à plus de 12 derhams.

(5) 444 gr., 9312.

Je dis : Ensuite ces fels disparurent de l'Egypte à cause du renchérissement du cuivre (1) et il arriva que tout le cuivre brisé qu'on trouva fut mêlé aux fels nouveaux et eut cours avec ceux-ci à poids égal.

DEUXIÈME PILIER. — Des choses susceptibles d'un prix. Elles sont de trois espèces.

Première espèce. — Les choses qui se pèsent. Leur ratl au poids duquel on se réfère dans la capitale le Caire, à Fostât et dans les localités voisines, est le ratl, *mesry* : il se compose de cent quarante-quatre derhams; son once comprend douze derhams. C'est de lui que dérive le qentâr mesry, égal à cent ratls. Les parfums sont pesés au *mann*. Celui-ci est égal à deux cent soixante derhams ; il a vingt-six onces ; ce qui donne pour son once dix derhams.

Deuxième espèce. — Les choses qui se mesurent à la mesure de capacité, tels que grains et autres produits semblables. Il faut savoir qu'en Egypte il y a des *qadah* dont la capacité varie également, comme les ratls, au prorata de ceux-ci. Chaque canton possède son *qadah* particulier, suivant l'ardeb dont il fait usage. Celui qui est usité dans la capitale est le *qadah* mesry. C'est un petit *qadah* contenant en grains moyens un poids de deux cent trente-deux derhams (2). Le cheikh Taqy ed-dîn ebn Razîn (3) l'a évalué, en parlant du *sâ'* de l'aumône à faire lors de la rupture du jeûne, à

(1) Le ms. de Gotha supprime « à cause du renchérissement du cuivre. »

(2) Soit 716 gr., 8336. — El Djabarty attribue au *qadah* un poids de 442 6/7 derhams.

(3) Le qâdy Taqy ed-dîn Mohammad ebn El Hosayn, de Hamâh, vulgo ebn Razîn, châfé'îte, mort en l'année 680 (1231), a écrit un commentaire sur le Qor'ân et des Fetwas qui portent son nom (Hâdji Khalifah, II, p. 347 et IV, p. 350).

trente-deux mille sept cent soixante-deux grains (*habbah*). Chaque seize *qadah* portent le nom de *waybah* et quatre-vingt-seize *qadah*, celui d'ardeb. Dans les districts d'Egypte, tant dans la région méridionale que dans la septentrionale, il existe des ardebs de capacités différentes. En quelques endroits, l'ardeb contient jusqu'à onze *waybah*, mesure de Mesr, et plus.

Troisième espèce. — Les choses qui se mesurent à la mesure de longueur. Ce sont les terres et les étoffes. Les terres se divisent en deux catégories. *La première catégorie* comprend les terres de culture. Les habitants ont adopté l'usage de les mesurer à l'aide d'une canne *(qasabah)* connue sous le nom de *hâkémiyah*. On dirait qu'elle a été établie à l'époque du Fâtémite El Hâkem bé-amr Allah (1) et que par suite elle a tiré son nom de ce prince. Sa longueur est de six coudées hâchémites, ainsi que l'a mentionné Abou'l Qâsem Ez-Zodjâdjy (2) dans le commentaire de la préface de l'*Adab el kâteb*, et de cinq coudées de menuisier (*nadjdjâry*), d'après la mention faite par Ebn Mammâty dans les *Qawânîn ed-dawâwîn ;* suivant d'autres, elle est égale à huit coudées *de la main*. La coudée *de la main* contient six *qabdah* (palmes), à la *qabdah* d'un homme de taille moyenne. Chaque *qabdah* se compose de quatre doigts : le petit, l'annulaire, le doigt du milieu et l'index. Chaque doigt égale

(1) Il régna de 386 à 311 (996-1020 J.-C.).

(2) Il a existé deux principaux personnages de ce nom : l'un, Abou'l Qâsem Yousef ebn 'Abd Allah, est l'auteur de divers ouvrages, et, entre autres, de l'*'Omdat el keuttâb*. Il mourut en l'année 415 (1024). L'autre, Abou'l Qâsem 'Abd Er-Rahman ebn Ishaq, l'auteur dont il s'agit ici, est cité par Hâdji Khalifah comme ayant commenté la préface de l'*Adab el kâteb* d'Ebn Qotaybah. Il mourut en 339 (950). Voyez Hâdji Khalifah, tome I, p. 223. La biographie de ce grammairien se trouve dans Ebn Khallikân, tom. II, p. 92, de la traduction anglaise.

six grains d'orge juxtaposés *dos contre ventre*, conformément à ce que nous avons dit précédemment en parlant des milles. La *qasabah* (canne) est aussi évaluée à deux *bâ'* (brasses) d'un homme de moyenne taille. Quelquefois on se sert pour le mesurage dans une partie du pays, dans la région septentrionale, d'une *qasabah* connue sous le nom de Sandafâïyah, qu'elle tire de Sandafâ, localité située près de la ville d'El Mahallah : elle est un peu plus longue que la hâkémiyah. Ensuite, chaque quatre cents *qasabah* carrées portent le nom de *feddân*. Le feddân se divise en vingt-quatre qîrâts ; chaque qîrât représente seize *qasabah* carrées [et deux tiers] (1).

Deuxième catégorie. — Terrains de bâtisse pour maisons et autres constructions. On est convenu de les mesurer avec une coudée connue sous le nom de *dérâ' el 'amal* (coudée pratique). Sa longueur est de trois empans *(achbâr)*, à l'empan *(chebr)* d'un homme moyen. C'est peut-être la coudée avec laquelle on mesurait les terres du *Sawâd*, dans l'Irâq. Ez-Zodjâdjy a mentionné, en effet, qu'elle égalait une coudée et un tiers, à la coudée *de la main*. Voici quelle est l'origine de l'emploi de la coudée pour l'arpentage des terres : Zyâd *ebn abih* (2) ayant été investi par Mo'âwiah du gouvernement de l'Irâq, voulut mesurer le *Sawâd*. Il réunit trois hommes : l'un choisi parmi les plus grands, un autre, parmi les plus petits et un troisième d'une taille moyenne. Après avoir mesuré la longueur de l'avant-bras de chacun d'eux, il fit la somme des trois, puis en prit le tiers et l'établit comme coudée

(1) La fraction a été omise dans le ms. d'Oxford. 16 2/3 × 24 = 400.

(2) C'est à dire fils de son père, ou enfant naturel. Il était fils d'Abou Sofyân.

pour l'arpentage des terres. C'est la coudée connue sous le nom de zyâdite *(ed-dérâ' ez-zyâdy)*, parce qu'elle avait été évaluée par l'ordre de Zyâd. Elle ne cessa pas d'être employée jusqu'à l'arrivée des 'Abbâsides au khalifat. Ces princes adoptèrent une coudée différente de celle-là et tant soit peu plus longue. Elle fut appelée *hâchémite*, à cause de sa mise en usage sous le khalifat des 'Abbâsides, qui étaient nécessairement des Banou Hâchem.

Quant aux étoffes, on les mesure au Caire à l'aide d'une coudée ayant la longueur d'une coudée *de la main* et quatre doigts juxtaposés. A El Fostât, la coudée des étoffes lui est un peu supérieure. Elle est parfois également supérieure de la même quantité environ dans certains districts d'Egypte. Pareillement, des articles autres que les étoffes, comme les nattes, etc., ont une coudée particulière.

TROISIÈME PILIER. Sur les prix *(as'âr)* (1). *El maqarr* Ech-Chéhâby (2) ebn Fadl Allah a fait mention dans son *Masâlek el absâr* d'un certain nombre de prix. Il s'est exprimé ainsi : « Les prix moyens sont la plupart du temps les suivants : l'ardeb de blé, quinze derhams (3) ; l'ardeb d'orge, dix ; les autres grains, d'après cet échantillon. Le riz dépasse ces prix. Le blé se vend au moins un demi-derham le

(1) M. Perstch a eu l'obligeance de me communiquer le passage relatif aux prix, qui manque dans le ms. de la Bodléienne.

(2) C'est à dire « Son Excellence Chébâb ed-dîn. »

(3) Ebn Fadl Allah nous a donné (cf. *Matériaux*, 3me partie) la contenance de l'ardeb d'Egypte; elle ressort à 68 k. 816,0256. Au prix de 15 derhams et à raison de 0 fr. 70 le derham, l'on a pour l'ardeb 10 fr. 50 et corollairement pour les 100 kil. de blé 15 fr. 25 à 15 fr. 26.

ratl (1) et, le plus souvent, davantage. Les poules varient de prix suivant leur état ; les bonnes coûtent de deux à trois derhams (2); les médiocres, un derham (3). Le sucre se vend un derham et demi le ratl (4), quelquefois plus ; le sucre *moukarrar* (doublement raffiné ?) deux derhams et demi (5).

Je dis : Nous avons encore vu pratiqués la plupart des prix mentionnés par cet (historien) ; ils se sont maintenus jusqu'après l'année 780. Depuis lors ils se sont élevés et ont augmenté pour chacun de ces produits et autres ; ils ont atteint le triple de ce qu'ils étaient. Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu.

.....

(P. 225). *Septième espèce.* — Produits qu'on tire de l'Hôtel des Monnaies au Caire. On y frappe trois catégories (de pièces).

Première catégorie. — L'or. Il provient principalement de l'or vierge (*tebr*) importé en Egypte du pays des nègres (*Bélâd et-takroûr*) et d'autres contrées, avec l'or qu'on y ajoute. L'auteur des *Qawânîn eddawâwîn* s'est exprimé ainsi : Le procédé de fabrication consiste à faire fondre les diverses sortes d'or qu'on a réunies, jusqu'à ce qu'elles forment un seul bain (6), qu'on moule ensuite en lames (7) et, après avoir des extrémités de celles-ci coupé des morceaux,

(1) 444 gr. 9312. Ce qui fait, en donnant au derham la même valeur que ci-dessus, un peu plus de 78 fr. 66 les 100 kilogr., soit plus du quintuple du prix précédent.

(2) 1 fr. 40 à 2 fr. 10.

(3) 0,70.

(4) Soit environ 2 fr. 36 le kilogramme.

(5) Près de 3 fr. 94 le kilogramme.

(6) Litt. « une seule eau. »

(7) Litt. « en verges » (*qadîb*, pl. *qodbân*).

sous la direction du substitut du juge, on les fait fondre en un seul lingot. Puis on prend d'une partie quatre metqâls auxquels on ajoute quatre (autres) metqâls d'or courant (1) fondu à la Monnaie; de chacun (des deux groupes) on fait quatre feuilles (*waraqât*); on réunit les huit feuilles, après en avoir noté le poids, dans un creuset de terre (2) et on les soumet au feu pendant une nuit dans le fourneau (3). On sort ensuite les feuilles, on les essuie et on compare le poids du (contenu du) creuset avec le poids primitif. Si le poids est pareil et que le substitut du juge donne son autorisation, on frappe des dinârs. S'il est moindre, on remet (au creuset) jusqu'à ce qu'il soit égal et que l'affinage soit exact (4). On en frappe alors des dinârs.

Ebn Et-Touwayr a dit en parlant de l'organisation égyptienne sous la dynastie Fâtémite et à propos de la charge de qâdy suprême : « La pureté de l'or en Egypte est due à ce qu'on a raconté d'Ahmad ebn Toûloûn. Pendant un séjour que ce souverain faisait dans la ville en ruines d'ʿAyn Chams, près de l'un des cantons du Caire appelé Matariyeh, où croît le bau-

(1) Le ms. d'Oxford porte *el hâïf*; Ebn Mammâty écrit *el hâïz*; je lis *el djâïz* (permis, licite).

(2) قدح فخار, litt. « un gobelet d'argile. »

(3) الاتون.

(4) وان نقص اعيد الى ان يتساوى ويصحّ التعليق.

Comp. note 2, p. 3, du premier extrait.—Ebn Mammâty ajoute: « Il est perçu comme salaire (*eudjrah*) sur chaque mille dinârs frappés à l'hôtel des monnaies du Caire trente dinârs. Sur cette somme est payée la solde (*eudjrah*) des monnayeurs (*ed-darrâbîn*), trois dinârs. Jusqu'à la fin de l'année 586, le salaire (*eudjrah*) coûtait trente-quatre dinârs. Le droit de surveillance (*resm el mouchârafah*) est de treize vingt-quatrièmes et une *habbah* (d'un dinâr); auparavant il était d'un dinâr et deux tiers. »

mier, le pied de devant de son cheval s'y enfonça (1) un jour dans un terrain dur et sonore. Il ordonna de creuser en cet endroit et l'on y découvrit cinq sarcophages *(nawâ'ts)*. Les ayant fait ouvrir, il trouva dans celui du milieu un cadavre conservé dans le miel et sur la poitrine duquel était une petite plaque en or portant une inscription inconnue. Les quatre (autres) sarcophages étaient pleins de lingots d'or. Le prince fit emporter cet or, mais il ne trouvait personne capable de lire l'inscription de la plaque. On lui indiqua un vieux moine au couvent d'El'Arabah (2), dans le Sa'îd, qui connaissait l'écriture des premiers peuples. Il ordonna qu'on le lui amenât. Mais sur la nouvelle qu'il reçut que le moine était hors d'état de se mouvoir, il lui envoya la plaque. Après l'avoir examinée, le religieux dit : Voici comment s'exprime ce personnage : « Je suis le plus grand des rois et mon or est l'or le plus pur ». Ce qu'apprenant, Ahmad ebn Toûloûn s'écria : « Que Dieu couvre d'opprobre celui qui ne sera pas plus grand que cet infidèle et dont l'or ne sera pas plus pur que le sien! » En conséquence il se montra très sévère sur le titre (*'yâr*) dans les hôtels des monnaies ; il assistait en personne à l'affinage de l'or et apposait lui-même son sceau (3).

Cette sévérité à l'égard du titre se maintint telle qu'il l'avait établie. Sous la dynastie des Fâtémites, l'intendance de l'hôtel de la monnaie n'était confiée, pour en rehausser l'importance, qu'au juge suprême, et cette fonction était inscrite dans son diplôme avec toutes celles qui étaient jointes à la charge de *qâdy*.

(1) ساخت.

(2) Voir sur ce couvent Maqrizy, *Description de l'Egypte*, tome II, p. 502, édition de Boulâq (où on lit *dayr el 'azabah*) et Quatremère, *Mémoires géographiques sur l'Egypte*, tom. I, p. 153.

(3) وكان يحضر ما يُعلق من الذهب ويختم بنفسه.

Il déléguait pour la remplir un des substituts de la justice, à son choix. Cet état de choses dura aussi quelque temps après la chute de la dynastie des Fâtémites. Pour ce qui est de notre époque, l'intendance de l'hôtel des monnaies (p. 226) est confiée au *nâzer el khâss* (l'inspecteur des domaines du sultan). Cette fonction a été créée par El malek en-Nâser Mohammad ebn Qélâoûn, lorsqu'il abolit le vizirat, ainsi qu'il en sera fait mention en son lieu, s'il plaît à Dieu.

Le coin du sultan, en Egypte, d'après ce qu'on voit sur les dinârs, porte d'un côté : *Il n'y a de Dieu que Dieu seul ; Il n'a pas d'associé. Mohammad est l'envoyé de Dieu. Il l'a envoyé avec la direction et la religion de la vérité, pour la faire triompher sur toutes les religions quand même les infidèles en auraient du dépit* (1); et de l'autre : le nom du sultan sous le règne duquel la pièce a été frappée et l'année de la frappe.

Seconde catégorie. — L'argent *(feddah)*, qu'on appelle aussi *noqrah*.

Ebn Mammâty a mentionné dans les *Qawânîn ed-dawâwîn*, à propos du titre *('yâr)* de l'argent, qu'on prend trois cents derhams d'argent, qui sont ajoutés à sept cents derhams de cuivre rouge et qu'on fait fondre ce (mélange) jusqu'à ce qu'il forme un seul bain. On le moule alors en lames des extrémités desquelles on coupe quinze derhams; puis on les fait fondre. S'ils donnent quatre derhams et demi d'argent, à raison de trois derhams pour chaque dix derhams, c'est bien ; dans le cas contraire, on les

(1) Les monnaies portent, comme le verset du Qor'ân, *el mouch'rékoûn* (les polythéistes) et non *el kâféroûn*, qu'on lit dans notre texte.

remet à la fonte, jusqu'à ce que (le titre) soit exact (1). C'est ainsi, semble-t-il, que les choses se passaient de son temps. Mais ce qu'a mentionné Son Excellence Chéhâb ed-dîn ebn Fadl Allah dans le *Masâlek el absâr*, à savoir que l'alliance (*'yâr*) des derhams était de deux tiers d'argent et d'un tiers de cuivre (2) est, en effet, la règle du titre exact (3), telle qu'elle était observée sous le règne d'Ed-Dâher Baybars et de ses successeurs. Quelquefois la proportion du cuivre (4) dépasse un petit peu le tiers à notre époque, au point que la monnaie le laisse voir. Cependant ces pièces ont cours dans la masse des monnaies d'argent. Il arrive parfois qu'on y fasse attention, lorsque la pièce est présentée isolément.

Je dis : Quant à l'époque qui suivit l'année 800, l'argent devint rare et on cessa de frapper des derhams en Egypte, si ce n'est en infime quantité, parce que,

(1) Ebn Mammâty continue ainsi : « Le salaire (*eudjrah*) à payer pour chaque mille derhams est de quatorze derhams et demi, sur lesquels il est perçu pour droit de surveillance deux derhams et quart. La totalité du salaire et des fournitures (*el mouan*) est à la charge de ceux qui apportent (leurs métaux précieux) à monnayer.

« Des commentateurs ont pensé qu'il y avait quelque doute sur la légitimité de ce revenu. Il n'y en n'a pas ; car, comme il est nécessaire de fixer le titre des monnaies dont le public fait usage, tant pour la conservation de ses biens qu'en vue de ses affaires, et qu'une fois sortie de la surveillance du sultan, la fabrication des monnaies exposerait à des dangers irrémédiables et à des dommages qui ne pourraient être réparés, il a fallu nécessairement instituer des employés pour cet objet et louer des ouvriers moyennant un salaire qui excitât leurs désirs et les satisfit. Par suite, il a été fixé une redevance à payer par les propriétaires sur les métaux précieux qu'ils apportent à l'hôtel des monnaies. La différence entre les frais et cette redevance a constitué un revenu pour cet établissement.

(2) Cf. *Matériaux*, 1re partie, p. 96.

(3) *El 'yâr es-sahîh*.

(4) Litt. « le titre du cuivre. »

l'argent avait été gaspillé pour la confection de selles, de vases et autres objets du même genre, et qu'il n'en arrivait plus du pays des Francs et autres. Dès lors les derhams furent d'une rareté extrême dans les transactions ; que dis-je ? on n'en trouvait presque plus. Puis fut créée en Syrie une frappe de mauvais derhams alliés d'un tiers et même moins d'argent et le reste de cuivre rouge. La méthode employée pour les frapper consiste à couper les lames en petits morceaux, comme on l'a vu pour les dinârs, et on les bat *(torsa')*. Toutefois les dinârs sont toujours entiers, ronds, tandis que dans l'argent il y a parfois de petites rognures inégales de poids, depuis moins d'un derham jusqu'à un quart de derham et environ. Les empreintes du coin appliqué sur l'argent sont pareilles à celles en usage pour l'or, sans aucune différence.

Troisième catégorie. — Les fels de cuivre rouge. Nous avons déjà dit qu'il existait dans les premiers temps des petits fels dont les quarante-huit étaient considérés comme valant un derham d'argent. (Ils furent en usage) jusqu'en l'année 759, sous le second règne du sultan En-Nâser Hasan ebn Mohammad ebn Qélâoûn. Ce prince créa des fels qu'on désigna sous le nom de *nouveaux*. Chacun d'eux avait le poids d'un metqâl et valait un qirât des vingt-quatre qirâts du derham. Dans la suite, leur poids *(meqdâr)* diminua peu à peu au point qu'ils ne valurent presque rien. Tels sont-ils actuellement.

Pour fabriquer les fels, on fait fondre le cuivre rouge jusqu'à ce qu'il devienne liquide ; puis on le sort et on en frappe des lames qu'on coupe ensuite en petits morceaux. Après les avoir battus *(torsa')*, on leur applique le coin du sultan. Les empreintes des fels contiennent, d'un côté, le nom du sultan, son surnom honorifique et sa filiation ; et de l'autre, le nom de la ville et l'année où ils ont été frappés.

Robernier par Montfort (Var).

Marseille – Barlatier-Feissat

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 1886.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. JOSEPH LETZ,

MEMBRE DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

MESSIEURS,

Je viens aujourd'hui, avec une joie et une émotion profondes, remplir un devoir qu'un labeur assidu m'avait forcé d'ajourner et pour lequel votre indulgente amitié m'a déjà fait contracter une dette de reconnaissance.

Je me hâte donc de vous exprimer combien je suis touché de l'honneur que vous m'avez fait en m'accueillant dans votre Compagnie; honneur dont je ressens bien vivement le prix

Appelé par vos suffrages, à succéder à notre bien regretté ami M. Coste, cet artiste, ce voyageur infatigable qui, l'un des premiers, dota notre chère cité de monuments que bien d'autres villes pourraient nous envier. Je dois à ce maître, qui laissa parmi nous d'ineffaçables souvenirs, un exposé rapide de sa vie et de ses longs travaux.

Jeune encore, M. Coste fut l'élève de M. Lequin de Latour et de M. Penchaud, chez lesquels il se perfectionna, dans les sciences mathématiques et géométriques.

Plus tard, durant son séjour à Paris, il fit connaissance du savant géographe Jomard, qui avait fait partie de la Commission archéologique lors de l'expédition d'Egypte et c'est à son amitié qu'il dût l'honorable emploi de directeur des travaux que le vice-roi d'Egypte, Mehémet-Ali encourageait et protégeait.

M. Coste partit de Marseille en 1817 pour se rendre en Egypte et inaugura son existence de lointains voyages et de labeur.

Arrivé à Alexandrie, il visita en archéologue les ruines de l'ancienne ville d'Alexandre le Grand et prit d'intéressants croquis, qu'il publia plus tard, des obélisques de Cléopâtre.

De là il se dirigea sur Rosette et le Caire où Méhémet-Ali lui fit l'accueil le plus bienveillant.

Profitant de son séjour au Caire, il explora le désert et visita tour à tour Matarich, les ruines de l'antique Héliopolis, les pyramides de Gizeh dont il nous a laissé une intéressante description.

Cette terre mystérieuse d'Egypte où se dressent les innombrables monuments de tant de générations disparues et dont il nous a laissé, dans ses souvenirs de voyage, des récits pleins d'intérêt, charmait ses goûts d'artiste, de savant et de voyageur. Aussi le désert le compta comme un de ses hôtes assidus.

Au mois de mars de l'année 1819. M. Coste fut chargé de terminer le canal de Mahamodiech, commencé par l'ingénieur turc Chakir-effendi, œuvre importante qui exigeait toute son activité et dont il s'acquitta à la satisfaction de ceux qui avaient mis en lui leur confiance.

De 1821 à 1822, il fit construire dix-neuf tours télégraphiques, depuis Alexandrie jusqu'à la citadelle du Caire, et exécuta pour le Pacha plusieurs projets de Palais.

Méhémet-Ali désirant construire deux mosquées, M. Coste visita alors tous les édifices religieux du Caire et son esprit inventif dut s'ingénier plus d'une fois pour pénétrer dens ces mosquées sacrées réservées aux seuls musulmans.

Plus tard, en 1823, il se rendit dans la Haute-Egypte auprès du gouverneur de Syont pour régler les travaux du canal Sohajich.

Arrivé à Girgeh, il rencontra MM. Laurain et Forest qui transportaient le célèbre Zodiaque du temple de Dendérah que la France possède aujourd'hui.

Poursuivant sa marche, il visita les ruines de Memniomium, parcourut la rive droite du Nil et put admirer les temples majestueux de Louqsor et de Karnac.

Il visita également la nécropole royale de Biban-el-Molouk, le temple d'Isis et Medinet-Abou. Thèbes laissa dans l'esprit de l'artiste des souvenirs pleins de grandeur.

L'Egypte avec ses antiques monuments, son ciel admirable, devait charmer une imagination éprise de la beauté architecturale ; aussi bravant les dangers et les fatigues inhérents aux excursions dans le désert il ne négligea de voir aucune des merveilles qui couvrent l'antique patrie des Pharaons.

Tour à tour il se rendit aux ruines du temple d'Esné, l'île d'Eléphantine, de Phila, et fixait sur son album de voyageur les merveilles entrevues.

Après cinq années de travaux assidus, il demanda un congé au Pacha, qui voulut déférer à son désir, et revint en France, laissant à ses élèves le soin de terminer divers travaux, qu'il avait commencés et pour lesquels il leur avait communiqué ses notes et ses plans.

M. Coste arriva à Paris avec une riche collection de dessins d'architecture, dessins qui valurent à leur auteur de nombreux témoignages d'admiration.

Notre ami espérait pouvoir séjourner en France durant un laps de temps assez long, mais de pres-

santes lettres du Pacha qui désirait le posséder auprès de lui, le rappelèrent encore en Egypte.

A peine arrivé, il dut mener une existence aussi laborieuse que par le passé. Durant l'année 1824, il présenta le projet de deux Palais, d'une grande mosquée et fit creuser le canal de Tantah.

Au mois de septembre 1827, il fut obligé d'interrompre ses travaux; la piqûre d'un scorpion lui causa une maladie tellement grave, que notre compatriote, le docteur Clot-Bey que votre Compagnie eut l'honneur de compter parmi ses membres, l'engagea à quitter l'Egypte, s'il voulait sauver sa vie.

Il prit donc à regret la détermination de retourner en France, fit ses adieux à ses élèves, et après une navigation des plus accidentées, revint à Marseille où M. de Montgrand, maire de la ville, le nomma professeur à l'école d'architecture.

Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer ici, Messieurs, la conduite de notre confrère qui, après avoir rempli un emploi si élevé et très enviable se dévouait modestement à l'instruction des élèves de notre école des Beaux-Arts, où il a laissé de si excellents souvenirs.

L'on peut dire que dans le court séjour qu'il fit à Marseille comme professeur d'architecture, il lui revient la gloire d'avoir formé des élèves qui ont fait honneur à son enseignement.

En dehors des patientes études qu'il faisait sur l'architecture arabe et égyptienne, études et travaux qui lui avaient valu déjà de bien flatteuses amitiés, M. Coste n'oubliait pas de faire d'artistiques excursions dans les départements environnants. Il nous a laissé dans ses *Mémoires d'un artiste* d'intéressantes descriptions d'abbayes, de chapelles et de châteaux qui témoignent de son goût pour tout ce qui touche à notre chère Provence.

En 1833, un concours ayant eu lieu pour un projet de construction de l'église Saint-Lazare à Marseille,

ses dessins furent acceptés à l'unanimité, et il put terminer cette construction avec son ami Vincent Barral, architecte et inspecteur des travaux du département; il édifia également avec lui l'église Saint-Joseph.

Mais notre confrère, toujours passionné pour les voyages, ne devait pas séjourner tongtemps à Marseille. Désireux de visiter les ruines de l'ancienne Carthage, il quitta notre ville avec Hassan-Morali, commandant de frégate et interprète du Bey de Tunis.

Reçu avec distinction par son Altesse, il donna son avis sur les projets de ports à établir à Monastir et au golfe de Africa.

Il put relever les plans, dessins et détails du palais de Tunis, du Bardo et de la Manouba.

Il serait intéressant de faire la nomenclature complète des voyages et des travaux de M. Coste, mais je dois me borner, tant ils sont nombreux, et en rappeler quelques-uns seulement.

En 1838, nous le retrouvons en Perse, où il était adjoint, comme architecte, auprès du comte de Sercey ambassadeur, que le roi Louis-Philippe envoyait vers Mohamed Schah; la mission de M. Coste était de dessiner et dresser l'itinéraire des pays parcourus par l'ambassade.

Dans ce long voyage, il se révéla non-seulement comme artiste, mais comme savant archéologue; il dessina avec beaucoup de soin diverses inscriptions cunéïformes et grecques.

Poursuivant sa route, il se rendit à Persépolis, la grande ville couverte de débris de tant de palais, et en dessina les ruines admirables.

Les tombes royales de Naksch-i-Roustan, élevées par les dynasties Achéménides et Sassanides, le remplirent d'admiration, : il les dessina entièrement, avec leurs bas-reliefs et leurs figures si curieuses

Peu de voyageurs peuvent se flatter de connaitre la Perse et l'Orient comme notre confrère; il faut suivre

dans ses *Souvenirs de voyage* — livre écrit au jour le jour sous forme de notes — l'itinéraire d'Ispahan, de Téhéran, de Kougavar, de Bisetoun.

Les croquis qu'il a rapportés sont rendus avec une grande habileté et sont du plus haut intérêt pour l'architecture et l'archéologie.

A son retour à Paris, en 1842, il présenta à l'Institut les nombreux dessins, aquarelles et croquis qu'il avait exécutés dans ce dernier voyage et, quelques jours plus tard, il était reçu au Palais des Tuileries par le roi Louis-Philippe qui, en témoignage de haute satisfaction, le nomma chevalier de la Légion d'honneur, et l'autorisa gratuitement à porter la décoration du Lion et du Soleil qui lui avait été conférée par le roi de Perse, Mohamet Schah.

M. Coste a eu l'honneur de voir ses travaux et voyages publiés par l'imprimerie nationale.

On possède de lui :

1° Un magnifique ouvrage intitulé *Architecture arabe ou monuments du Caire dessinés et mesurés pendant les années* 1820, 1821, 1822. Paris 1827, in-fol. accompagné de soixante-six planches et d'un précis sur l'histoire des khalifes d'Egypte;

2° Une grande carte de la Basse-Egypte en quatre feuilles dont il a fait plus tard une réduction et qui a été dressée d'après les nombreuses opérations de nivellement et de relèvement;

3° Une série de dessins coloriés sur les monuments arabes qui a été exposée au Salon en 1832-1835;

4° La relation de ses voyages en Perse sous ce titre : *Monuments modernes de la Perse* mesurés, dessinés et décrits. 1865-1867, in-fol. avec planches;

5° Il a collaboré avec M. Flandin à la *Relation du voyage en Perse.* 1843-1853, deux vol. in-8° et six vol. in-fol. avec planches;

6° Une brochure du Palais de la Bourse de Marseille;

7° La cathédrale de Saint-Pétersbourg;

8° La future cathédrale de Marseille;

9° *Mémoires d'un artiste, notes et souvenirs*;

10° Carte de la Basse-Egypte;

La bibliothèque de Marseille possède les croquis originaux qu'il fit durant les pittoresques voyages qu'il a raconté avec beaucoup de charmes dans ses *Mémoires d'un artiste*;

Notre bibliothèque possède les originaux suivants:

1° *Itinéraire de la Perse* atlas deux volumes;

2° *Voyage en Perse*, atlas volume, itinéraires en cinq parties;

3° *Antiquités persépolitaines*, deux volumes;

4° Dessin du voyage dans le département du Var, 1831;

5° *Travaux exécutés à Marseille*, de 1833 à 1871;

6° *Monuments de la France*, dix albums de dessins, vues et relevés architecturaux;

7° *Monuments de l'Afrique.*

On peut dire que M. Coste a été un travailleur infatigable; les longues courses ne le rébutèrent jamais.

Ce qui surprend dans l'œuvre de notre maître, c'est que lui, le voyageur-artiste, qui aimait passionnément l'Orient, lui qui a contemplé les monuments superbes de l'Egypte et de la Perse, étant de retour en Provence, à Marseille, où le ciel est si pur et a tant d'analogie avec celui des pays qu'il a parcourus; il n'ait pas voulu entrer dans une voie nouvelle comme l'ont fait quelques architectes. Il aurait pu, s'il l'avait voulu, produire une œuvre qui se ressentit de cette science d'artiste qu'il avait si glorieusement conquise. Il ne le fit pas.

A-t-il craint que des architectes, moins érudits qu'il ne l'était, n'entrassent à sa suite dans une nouvelle voie sans avoir l'expérience indispensable pour de pareils travaux?

Quoiqu'il en soit, il se renferma dans la tradition classique, laissant à d'autres plus audacieux la tâche de réparer nos errements habituels.

Il mit donc tous ses soins à ce travail important, auquel il crut devoir donner un caractère plus monumental que ne le comporte un édifice qui n'est destiné qu'à une station de quelques heures pour le négoce et qui aurait pu être rendu par des formes plus légères.

. Car tous les monuments doivent avoir le caractère de leur destination et être en harmonie avec le pays où ils sont élevés.

L'Egypte, la Grèce, l'Italie nous offrent une merveilleuse application de cet esprit qui animait les architectes de l'antiquité.

Dans les palais anciens, une large place est laissée à la lumière ; ils forment un ensemble qui est toujours bien allié avec le ciel sous lequel ils sont édifiés.

Jamais un artiste grec n'a eu l'idée d'élever une de ces merveilles de pierre que l'art gothique a prodiguées, qui sont d'un si bel effet dans les brumes du Nord, mais qui perdraient beaucoup de leur poésie sous un ciel plein de lumière

Mais à l'époque où M, Coste édifiait la Bourse, le moment de la rénovation architecturale n'était point venu pour Marseille. Les traditions les plus simples y étaient encore suivies.

Il était réservé à d'autres grands artistes tels que MM. Espérandieu et Vaudoyer de faire surgir comme un chef-d'œuvre de grâce le palais de Longchamp, comme un chef-d'œuvre de conception, la nouvelle cathédrale dont les dômes bysantins se marient si agréablement à notre ciel.

Le palais de la Bourse achevé, M. Coste après une existence de voyages et de labeur incessants, aurait pu abandonner toute occupation absorbante pour jouir du fruit de ses longs travaux.

Membre correspondant de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, ayant parcouru une brillante carrière, il pouvait prendre une honorable retraite ; mais que fit-il ? et c'est là un des traits saillants de son caractère.

Il profita de ce repos pour mettre au net les croquis qu'il avait rapportés de ses voyages en Italie, en Grèce, en Perse, en Egypte. Pour occuper ses loisirs, à un âge avancé, il visita l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche et revint chargé d'une moisson de dessins et de croquis qui nécessitaient de nouveau un travail prodigieux.

En terminant, Messieurs, le rapide exposé de la vie de labeur de notre ami et maître, M. Coste, je ne saurais mieux rappeler sa sympathique personnalité qu'en retraçant le portrait que M. Viollet-le-Duc, qui fut son ami intime, a laissé de lui.

« Sorte de pionnier de l'archéologie, dit M. Viollet-le-Duc, dans une préface sur l'architecture arabe, M. Coste ne s'arrête que quand les forces lui manquent, et elles ne lui ont heureusement jamais manqué. N'allez pas croire que M. Coste soit une façon d'homme de guerre, robuste, imposant, sachant, comme certains Anglais ou Américains se faire place partout ; non pas. M. Coste est un petit homme, d'apparence timide, boitant par suite d'une fracture à la jambe, tenant le moins de place possible partout où il se trouve ; mais, à son œil vif, à un sourire à la fois bienveillant et un peu narquois, à une certaine carrure du front, on reconnaît bien vite une de ces natures vivaces et persistantes qui trouvent le moyen d'arriver à leurs fins.

« Quand on connaît bien l'homme et un peu l'Orient, on comprend comment M. Coste a pu passer partout, dessiner partout, comme dans son cabinet.

« Il donne tout bonnement ses dessins au public avec une candeur digne de l'âge d'or. N'attendez de M. Coste autre chose qu'une description simple, quelques dates, quelques faits historiques relatifs aux édifices qu'il fait graver ; puis, c'est tout.

Il laisse au public le soin des déductions, il fait des centaines de kilomètres, n'importe comment, et passe à un autre monument.

« J'avoue que cette modestie antique à la façon d'Hérodote et de Xénophon est un avantage considérable, c'est un hommage que je me plais ici à rendre à notre vénérable doyen M. Coste. »

Que pourrais-je ajouter à ce portrait, si ressemblant de notre regretté confrère!

Un mot seulement. Je dirai que son souvenir restera cher à nous, qui fûmes ses amis, ainsi qu'à tous les Marseillais; car M. Coste eut la gloire de faire partie de cette phalange de vaillants artistes, dont s'honore la Provence; notre chère Provence qui, aujourd'hui comme autrefois, fournit à la France, notre grande patrie, tant d'illustrations dans les lettres, les sciences et les Beaux-Arts!...

RÉPONSE DE M. MAGAUD

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LETZ

MONSIEUR,

A l'honneur de présider cette séance solennelle devant un public d'élite toujours attentif aux choses de l'esprit et de l'art, se joint pour moi une mission flatteuse. — Membre de la classe des Beaux-Arts, il m'est donné de vous exprimer au nom de l'Académie la satisfaction qu'elle ressent en vous admettant dans son sein.

Vous venez de nous faire remarquer, Monsieur, qu'un labeur assidu vous avait forcé d'ajourner votre venue parmi nous, depuis que vous avez été nommé membre de notre Compagnie et vous nous en exprimez vos regrets ; mais vous ne nous dites pas, qu'en dehors de ce labeur incessant, c'est votre modestie, fidèle compagne des vrais talents, et à laquelle vous me pardonnerez de faire violence aujourd'hui, qui est la principale cause de ce retard.

Le seul titre de collaborateur de M. Espérandieu votre illustre maître et ami, auteur de monuments splendides qui font la gloire de Marseille, aurait suffi pour vous donner le droit de vous asseoir parmi nous, si déjà vos nombreux travaux ne vous avaient conféré des titres irrécusables à notre choix.

Les profondes connaissances en l'art que vous cultivez avec un si grand succès, le goût qui distingue

toutes vos productions ainsi que vos fines appréciations sur les choses de l'esthétique, nous permettaient d'attendre de vous une savante dissertation sur l'architecture ; mais par un sentiment de pieuse reconnaissance qui vous honore, vous avez préféré consacrer exclusivement ce discours à la mémoire de celui qui fut votre premier maître, M. Coste.

L'Académie vous sait gré de cette marque de respectueuse déférence pour celui qui, le premier, sut développer en vous le germe des talents dont la nature vous avait doué, et qui guida vos pas dans la carrière si difficile que vous alliez parcourir avec tant de succès.

Notre cher et regretté confrère, votre prédécesseur à ce fauteuil, M. Coste, dont vous venez de retracer avec une justesse parfaite la vie si laborieuse et si honorablement remplie, fut, en effet, un travailleur infatigable. Dessinateur habile, toujours poussé par le désir de s'instruire, il ne recula jamais devant les fatigues et les dangers des voyages les plus pénibles. Guidé dans ses courses par l'attrait irrésistible de son art, il visita l'Egypte, l'Arabie, la Perse et la Grèce, pour y admirer les chefs-d'œuvre des plus hautes conceptions de l'esprit humain. Plus tard, à un âge déjà bien avancé, toujours ardent de cœur et jeune d'esprit, après avoir sillonné la France dans tous les sens, il parcourait encore l'Italie, l'Autriche, la Russie, la Hollande, la Belgique et l'Angleterre. Et chaque fois de tous ces voyages, il rapportait une abondante moisson de dessins des monuments qui avaient le plus frappé son imagination d'artiste.

Puis, de retour au foyer, levé aux premiers rayons du jour, il s'empressait, — je crois le revoir encore, — de remettre au net, en les reconstituant, tous ces croquis qui ravivaient en lui les plus chers souvenirs

M. Coste fut un artiste d'un talent supérieur et d'une très grande modestie. Il montrait ses travaux, comme s'il n'en eût pas apprécié lui-même la haute valeur, et

n'en tirait aucune vanité. Il ne rechercha pas les honneurs ; mais il ne pouvait pas en être oublié ; les distinctions vinrent à lui d'elles-mêmes.

Instruit par de tels maîtres et plus tard par M. Questel à Paris, ayant puisé la science à de si bonnes sources, vous ne pouviez manquer de produire des œuvres dignes d'être admirées.

Parler de toutes ces œuvres, en esquisser seulement les parties les plus remarquables, serait abuser de la bienveillante attention de cette assemblée.

Je me bornerai à jeter sur l'ensemble un coup d'œil. général.

Votre collaboration qui se manifeste si bien, aux plus grands travaux de M. Espérandieu, vous avait préparé aux vastes conceptions architecturales. Mais les occasions sont rares, qui permettent à un architecte, de donner la mesure de son mérite dans l'édification d'un Palais de Longchamp et d'une Cathédrale.

Prodiguant votre talent si délicat, votre imagination si féconde à des œuvres de moindre importance, mais non de moindre mérite, vous avez laissé dans des hôtels luxueux, dans des châteaux, les traces ineffaçables de votre originalité.

De même vous avez semé sur nos places publiques les élégants édicules qui supportent les statues de nos hommes célèbres.

Cependant les édifices publics n'auront pas manqué à votre active production. Les nombreux bâtiments scolaires, la grande et belle école normale d'Aix et le Palais de la Banque de France que vous achevez en ce moment, vous ont permis de déployer les qualités essentielles pour la recherche des grandes dispositions d'ordonnances logiques qui constituent l'un des côtés les plus durables de l'art monumental.

Ces qualités, vous les avez manifestées d'une manière éclatante dans votre magnifique projet d'Eglise du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris.

Au moment de l'exposition des dessins de ce grand

concours où toutes les sommités de l'architecture fra nçaise avaient tenu à honneur de figurer, votre proje fut remarqué et primé par le jury ; il ne fut pas adopté mais d'un avis unanime, les artistes compétents déclarèrent que votre conception du programme présentait un aspect plus grandiose que celle des projets dont l'exécution fut décidée.

Sans perdre de vue les nécessités imposées pour l'église à édifier, vous l'aviez surmonté et, pour ainsi dire, enveloppée d'un dôme majestueux dont la silhouette eût couronné Paris, comme l'expression franche et grandiose d'un souvenir inaltérable.

S'ils tiennent moins de place sur les sommets, les édifices commémoratifs que vous avez élevés resteront comme la marque la plus personnelle et la plus délicate de votre talent.

Ils sont aussi nombreux que variés.

A tous, vous avez su imprimer un caractère distinct toujours avec la même vérité, toujours avec la même finesse ; la force, le talent, la grâce, la candeur, le génie, ont toujours trouvé en vous un interprète fidèle ; vous les avez traduits par le marbre en des formes exquises et y avez empreint les plus nobles sentiments de votre âme.

La série des reproductions de tous ces chefs-d'œuvre fournira la collection la plus intéressante que l'on puisse voir de ces monuments de pieux hommages.

Vous avez eu encore la précieuse occasion d'exécuter à Athènes, sur le sol sacré de l'art, vos plus importantes compositions, et vous avez réussi dans cette tâche dont les difficultés se trouvaient augmentées par la comparaison qu'elles avaient à subir avec ces charmantes et délicates productions de l'antiquité que l'on nomme les temples de Minerve Poliade, de Panderose et d'Erechtée, dont vos œuvres semblent être les sœurs légitimes.

Tous ces titres vous désignaient à notre choix et

nous en sommes doublement heureux, parce qu'il répond au désir d'un ami regretté. Et cela m'amène à rappeler un souvenir qui trouve ici admirablement sa place.

Votre digne maître, M. Espérandieu, ne faisait pas partie de notre Compagnie. Son talent l'appelait à l'Académie ; sa modestie exagérée l'en éloigna. Mais ce n'était de sa part ni indifférence ni dédain ; tous ici nous pouvons l'affirmer.

Un jour il exprimait des regrets, et son confident c'était vous, Monsieur, son élève de prédilection, son collaborateur assidu.

« J'ai méconnu, vous dit-il, les voix amies qui auraient dû toucher mon cœur, je le regrette. Si l'on venait à vous, ne m'imitez pas, serrez la main qui vous sera tendue. »

Nous vous avons tendu la main, Monsieur, et en venant à nous vous accomplissez le souhait d'un homme dont la mémoire sera toujours chère à l'Académie, à tous les amis des Beaux-Arts, à tous les nobles cœurs marseillais.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. A.-F. MARION

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

MESSIEURS,

Les suffrages de l'Académie m'ont profondément touché, car à la pensée de la bienveillante sympathie dont je suis l'objet et de l'honneur que j'en retire, s'ajoute le souvenir du savant éminent que je remplace et à qui j'ai été lié, durant plus de vingt ans, par une respectueuse affection. Cette circonstance donne une signification particulière à une élection dont je sens tout le prix et vous trouverez bien naturel, Messieurs, que je dise l'impression qu'elle m'a faite. Lorsqu'en 1862, Coquand voulut m'attacher à sa chaire, en qualité de préparateur, l'abbé Aoust fut le premier maître de la Faculté de Marseille devant lequel j'eus à comparaître, mais il siégeait dans un jury d'examen où il avait une formidable réputation de sévérité dont il semblait fier. Quand le pauvre candidat arriva devant lui, à la fin de ses épreuves, le cœur lui manqua et de longs instants furent nécessaires, ainsi que les soins médicaux les plus attentifs, pour lui rendre ses esprits.

L'abbé Aoust fut particulièrement sensible à cette flatterie d'un caractère nouveau et bien souvent depuis, au cours de ma carrière universitaire, il voulut me le témoigner par des procédés délicats dont ne le

croyaient pas coutumier ceux qui, hors de l'intimité, ne voyaient que les rudesses d'une écorce dont il affectait d'exagérer les saillies, par un curieux sentiment d'originale coquetterie.

Pour donner la mesure exacte de la valeur du collègue et de l'ami que nous avons trop tôt perdu, il suffit de rappeler sa double qualité d'universitaire et de prêtre et de constater qu'il a toujours accompli les devoirs multiples qui lui incombaient de manière à s'élever au-dessus de toutes les attaques et à imposer le respect. Et je ne dois pas oublier qu'il ne lui fut pas toujours possible de vivre à l'écart, lorsque, à des époques troublées, après la mort de Morren, qui fut aussi l'un des vôtres, il eût à représenter la Faculté dans ses relations extérieures. S'il prit à cette occasion le goût de l'administration, ce ne fut pas au préjudice de ses études scientifiques, ni des travaux de son enseignement. Sa robe d'ailleurs le protégeait contre les entraînements de la vie publique et il put ainsi, malgré une santé toujours délicate, poursuivre ses recherches personnelles jusque dans ses dernières années. Les *Mémoires de l'Académie de Marseille* et les Comptes-rendus des séances de l'Institut contiennent encore en 1883 et en 1884 des communications de l'abbé Aoust sur les sujets les plus ardus de la géométrie et du calcul intégral. Son œuvre exigerait pour être analysée dignement une réunion de spécialistes ; mais s'il ne nous est pas permis d'en suivre ici toutes les phases, il nous est aisé d'en comprendre l'importance en la voyant se dérouler sans cesse durant quarante années et d'en apprécier la portée en considérant les flatteuses distinctions qu'elle a méritées.

L'abbé Aoust soutint ses thèses de doctorat en 1844 et à partir de cette époque il publiait presque chaque année des notes ou de véritables livres sur la géométrie, la mécanique, le calcul intégral et l'astronomie. Le total de ces publications dépasse le chiffre de soixante. Le Comité des Sociétés savantes et la section

de l'Institut avaient remarqué particulièrement celles relatives aux coordonnées curvilignes et plusieurs médailles avaient consacré en 1870, en 1874 et en 1877, le mérite du professeur de Marseille, qui fut successivement nommé officier de l'Instruction publique, chevalier et officier de la Légion d'honneur.

Les honneurs de cet ordre ne parviennent pas aisément jusqu'au savant qui, tel que l'abbé Aoust, confiné dans le cercle de ses études, ne sollicite ni les encouragements ni les récompenses. Ils ne font jamais entièrement défaut, cependant, au vrai talent, aux réels services, et votre Compagnie, Messieurs, en a reçu récemment une nouvelle preuve.

L'abbé Aoust avait débuté dans l'enseignement au lycée Stanislas d'où il passa au lycée de Strasbourg. Il entra en 1849 à la Faculté des sciences de Besançon, mais en 1854, obéissant aux impulsions de son origine méridionale, il demanda à faire partie avec Morren, Favre, Derbès et Coquand, de la Faculté de Marseille dont la création venait d'être décidée. Dès le premier jour il avait senti que Marseille prenait possession de lui et qu'il ne quitterait plus cet établissement à la fondation duquel il avait l'honneur de participer et dont il souhaitait déjà ardemment la prospérité. Ceux qui, comme vous, Messieurs, ont connu l'abbé Aoust aux débuts de notre Faculté, savent combien tout ce qui pouvait contribuer à augmenter son prestige et à développer son importance lui tenait à cœur, et nous avons tous vu à des marques très significatives que ce sentiment ne s'était pas attiédi dans les dernières années.

La chaire de l'abbé Aoust a toujours été entourée d'un nombre croissant de disciples. Le maître donnait un soin particulier à la préparation de ses leçons comme à la poursuite de ses travaux originaux. Il ne s'absorbait pas néanmoins dans la partie de la science qu'il cultivait et il aimait à s'entretenir des recherches faites par ses collègues dans les autres branches, dis-

cutant volontiers leurs résultats, réclamant l'exactitude des faits, ne se laissant peut être pas aisément entraîner aux conceptions tirées des études d'observation pure, mais demandant toujours l'exposé des questions les plus nouvelles et témoignant ainsi l'intérêt qu'il leur accordait. Bien des fois j'ai dû lui développer les données de la paléontologie végétale, lui décrire dans ses moindres détails la découverte alors récente, d'une flore fossile, variée et luxuriante, dans les pays arctiques aujourd'hui soumis à un froid rigoureux, à de longues alternatives de jour et de nuit empêchant tout essor de végétation. Dans ces mêmes régions où un mince tapis de plantes rampantes se montre à peine quelques instants en été sous la neige fondue, croissaient autrefois des *Magnolia*, de grands *Tulipiers*, de vigoureux *Sequoia*, analogues à ceux qui forment encore les grandes forêts américaines, bien au-dessous des grands lacs.

Cet indice d'un refroidissement, relativement récent, des contrées polaires, trouve une confirmation dans les terrains de la Provence où l'on rencontre une association de Palmiers, de Laurinées, de Bombacées, de Fougères fossiles, appartenant à des types relégués également de nos jours plus au Sud, dans les terres tropicales; si bien que ce refroidissement semble, succédant à une uniformité primitive, s'accentuer progressivement à partir d'une certaine époque et se propager régulièrement dans le sens des latitudes. L'idée si inattendue, d'un éclairage permanent des pôles nécessaire à une végétation arborescente plus encore que la chaleur, et de l'établissement récent des zones thermiques telles que nous les connaissons, avait une importance astronomique d'une incontestable gravité. Elle produisait une grande impression sur notre confrère, il ne l'acceptait pas toutefois sans réserves et je vois encore le sourire caractéristique qui accompagnait ses réflexions : « Je suis trop vieux pour changer l'ordre de mon système du monde; mais n'ayez souci,

quelque jeune astronome vous arrangera tout cela. » Il ne se trompait que sur ce point que ce n'est pas un débutant, mais un vétéran de la science, M. Faye, qui a entendu les réclamations de la Paléontologie et qui, dans un livre remarquable, a montré comment une modification et un complément de la théorie de Laplace donnent la raison cosmique des phénomènes constatés par les naturalistes, phénomènes dont la réalité n'est plus discutée aujourd'hui.

L'abbé Aoust a vu sans doute en cette circonstance une éclatante confirmation de l'unité des sciences qu'il aimait à proclamer et qui fit en 1876 l'objet d'une de ses dissertations insérées dans les Mémoires de votre Académie.

Le mathématicien est naturellement porté à donner la suprématie aux sciences abstraites, et le naturaliste a bien quelque droit à réclamer pour les sciences biologiques et historiques. En réalité les sciences ont toutes une même base dans l'observation. Elles ont toutes la même prétention à l'exactitude et chacun de leurs adeptes est particulièrement satisfait de son œuvre. Puis on reconnaît, pour tout accorder, que la solution est exacte et facile quand le problème est simple. Ce n'est point, il faut bien l'avouer, le cas habituel des questions qui se posent au naturaliste. Lui demandera-t-on vraiment de formuler conformément aux lois de la géométrie, et à celles aussi de la physique et de la chimie l'évolution d'un embryon dans son œuf, agrégeant ses parties fonctionnelles, rompant ses enveloppes pour s'adapter à une existence transitoire, façonnant à nouveau les éléments constitutifs de ses tissus, modifiant encore son régime pour arriver à l'état adulte, se multipliant avant de se désorganiser ? Exigera-t-on un jour du biologiste le « graphique » de toutes les phases de la vie d'un type organique à travers les innombrables incidents de sa dispersion dans le temps et à travers l'espace? Sans doute, si nos connaissances étaient suffisamment

avancées, toutes ces forces, toutes ces causes si diverses, si multiples, si changeantes, qui sont en jeu dans les phénomènes biologiques et dont nous nous efforçons simplement de suivre les manifestations sans en rechercher la raison, trouveraient une expression exacte et comme mathématique; peut-être verrions-nous alors diminuer le charme principal de nos études, ce vague, cette indécision, qui nous obligent dans des questions si complexes à procéder par tâtonnements, mais qui nous incitent toujours davantage, nous ménagent aussi de vives satisfactions quand une découverte longtemps sollicitée vient confirmer nos conceptions préliminaires et qui revêtent enfin d'ineffables teintes poétiques les sujets que nous préférons.

D'ailleurs, sans aller au devant de ce que l'avenir réserve aux générations qui nous succèderont dans l'étude de la nature, il nous paraît que les recherches actuelles, par suite de la multiplicité des faits enregistrés et de la qualité des problèmes que leur discussion fait surgir, suffisent pour exercer les esprits les plus sagaces et les plus solides. L'histologiste doit réclamer le secours des opérations chimiques les plus délicates; l'embryogéniste et l'anatomiste, préoccupés à des points de vue différents du mode de formation des organismes, ne notent plus simplement des particularités de structure et n'assistent pas uniquement à la manifestation de phénomènes morphologiques et physiologiques; ils sont amenés à provoquer ou à modifier les conditions de ces phénomènes pour mieux en comprendre l'essence propre, franchissant à chaque instant la faible barrière, qui, du reste, n'a jamais efficacement séparé l'observation de l'expérience. Le zoologiste enfin dont le rôle est de faire le recensement des espèces animales, d'enregistrer le signalement morphologique des types et des races, de poursuivre les individus dans leur dissémination, de trouver les règles de leurs associations, les causes de la prospérité ou de la décadence de toutes ces sociétés, de nature si diffé-

rente, qui s'entremêlent dans les divers milieux, le zoologiste lui-même est impuissant à se restreindre en dedans des bornes autrefois assignées à son domaine et ses travaux n'offriraient plus grand intérêt, s'il ne les rattachait à la paléontologie générale et s'il ne savait reconnaître dans le régime des époques géologiques anciennes l'explication des faits les plus remarquables qui le frappent et qui auraient autrefois arrêté ses prédécesseurs. Ainsi se réalise à notre insu et progressivement cette union des sciences du même ordre, dont je n'ai jamais aussi bien reconnu l'utilité qu'en poursuivant récemment l'étude des êtres qui peuplent les étangs saumâtres des Bouches-du-Rhône.

L'étang de Berre, que nous connaissons tous, est une sorte de grand golfe ne se rattachant plus actuellement à la Méditerranée proprement dite que par le détroit de Caronte qui va déboucher dans la baie de Fos. L'étendue de cette mer intérieure est encore assez considérable. Sa plus grande longueur du Nord-Ouest au Sud-Est, de Saint-Chamas à la Mède, atteint 20 kilomètres et sa largeur du Sud-Ouest au Nord-Est, de Martigues à Rognac, est de 15 kilomètres. La surface totale est supérieure à 15,000 hectares et la profondeur maximum variant de 8 à 10 mètres, correspond environ aux deux tiers de l'étang.

Les eaux douces qui se déversent dans ce bassin par les ruisseaux, les rivières, les canaux et par les sources sous-marines appelées «*Loourouns*» dans le pays, en diminuent considérablement la salure qui, dans les points les mieux favorisés, près de Martigues, ne dépasse jamais de beaucoup la moitié du degré de densité des eaux de la haute mer. D'ailleurs cette salure s'affaiblit tellement dans certaines régions, vers Saint-Chamas et vers Bolmon, par exemple, que l'eau y devient presque potable. L'afflux, au moment des grandes pluies, établit aussi un régime changeant. avec lequel contraste l'état résultant en été d'une éva-

poration très active. La température de la nappe aqueuse est enfin elle-même éminemment variable, pouvant atteindre 30° centigrades en été sur une bande superficielle de deux mètres d'épaisseur dans les anses abritées, descendant au-dessous de 0° pendant les hivers rigoureux et devenant dans lès deux cas, surtout par les grands froids, funeste à une foule d'animaux.

Il est aisé de concevoir comment ces conditions physiques, bien différentes de celles de la grande mer, doivent entraîner l'existence d'une population particulière formée d'espèces plus rustiques que celles de nos côtes maritimes, les unes sédentaires, les autres errantes apparaissant au moment de certaines fonctions, émigrant ensuite. C'est là un fait d'une constatation aisée, qui a été compris depuis des siècles, en ce qui concerne du moins les bêtes comestibles, par les pêcheurs de Martigues qui draguent les moules de l'Etang et qui *calent* à des époques déterminées des *Trabacos*, des *Tons*, des *Bordigues*, pour captiver les diverses sortes de Muges, les Loups, les Dauradeš, les Anguilles ou les Atherines appelées *Cabassouns* et *Siouclets*.

Mais l'intérêt principal de la faune de l'étang n'est pas dans ces pêches locales; il se présente immédiatement au savant qui porte ses recherches sur les êtres de faibles dimensions, sur les petits poissons, sur les vers, sur les crustacés, dont l'étude donne des résultats tout à fait inattendus. Il est naturel de se demander si les êtres qui peuplent l'étang et s'y exposent à des variations de milieu particulières sont des espèces de la Méditerranée, capables de se prêter à ces dures conditions, ou bien si les animaux de Berre représentent au contraire des types spéciaux à peu près confinés en ces lieux. Comme à l'ordinaire le problème de la nature est complexe et le zoologiste ne tarde pas à reconnaître qu'en réalité ces deux suppositions se trouvent également vraies et que les habitants des

eaux saumâtres de Berre appartiennent à des catégories différentes.

La flore et la faune sont d'ailleurs assez variées et peuvent longtemps captiver les spécialistes. Les grandes herbes de nos côtes maritimes, les Posidonies qui composent les belles prairies du golfe de Marseille, sont remplacées dans les eaux saumâtres de l'étang par les Zostères aux frondes plus grêles, plus longues et plus souples. Les algues du genre Cystoseire y pénètrent en s'y modifiant notablement et s'associent principalement à des Ulves et à des Conferves. Dans les stations les moins salées, les *Ruppia* remplacent les Zostères, les *Potamogetons* eux-mêmes peuvent y vivre, pour céder enfin la place à des *Typha* et à des *Phragmites* qui forment le rideau ordinaire des endroits marécageux. Loin du bord, la vase règne à peu près partout et le fond est occupé par des bancs de Moules qui semblent subir à certains moments de l'été des influences défavorables dues au défaut d'aération des eaux, tandis que les débris végétaux se décomposent. Au milieu de ces bancs de Moules croissent deux Algues rouges, un grand Sphœrococce connu de l'Adriatique (1) et une Polysiphonie qui jusqu'ici n'avait été vue que dans la Baltique (2).

Je voudrais, Messieurs, vous décrire bien exactement la physionomie de ces stations, telle que le naturaliste peut la connaître dans ses traits les plus délicats, mais il me faut éviter cependant un exposé trop technique. Je n'esquisserai que les principales lignes.

Les animaux dits pélagiques comptent parmi ceux qui donnent un cachet spécial à la Faune de l'étang. Ce sont les êtres qui flottent dans l'eau, nageant à la surface ou descendant dans les fonds pour émigrer de nouveau. Durant toute la belle saison, pullulent deux espèces de Méduses, les grands Rhizostomes appelés

(1) *Sphœrococcus confervoïdes, var. ramulosus*, Kutz.
(2) *Polysiphonia arenaria*, Kutz.

du nom significatif de *Maou d'ueil* qui indique leur violente urtication, et les Aurélies que les pêcheurs nomment des *Glaïo*. Ces Polypes apparaissent bien dans la Méditerranée, entraînés par les courants, mais ils ne se multiplient à foison, comme dans notre étang, que dans la Baltique, dans l'Adriatique ou la Mer Noire.

A certains moments, principalement au mois de mai, les eaux se couvrent d'une sorte de nuage blanchâtre que le microscope montre formé de nuées de petits crustacés copépodes, des Temora (1) qui, ainsi que dans les parties de la Baltique où ils abondent deviennent la pâture préférée des poissons, Muges, Loups ou Atherines.

Sur le fond, le crabe ordinaire (*Carcinus mœnas*) et la crevette grise (*Crangon vulgaris*) représentent avec un petit Palemon (2) vulgairement *Carambo* les crustacés supérieurs. Ces trois types sont presque cosmopolites, et ne fréquentent jamais que les eaux saumâtres. A côté se font remarquer en assez grand nombre des espèces appartenant à la faune ordinaire de la Méditerranée, des vers, des crustacés, des échinodermes, mais les individus qui s'y rapportent sont absolument rabougris sous l'effet de la diminution du degré de salure. Certains de ces animaux se sont cependant complètement adaptés aux conditions spéciales de l'étang et constituent des sociétés de nains parfaitement prospères, se répandant partout; d'autres, comme notre oursin comestible, ne donnent que quelques colons égarés, provenant de larves entraînées de la grande mer. Ils arrivent sans doute à l'état sexué, sans atteindre toutefois plus d'un tiers de la taille habituelle et ils restent incapables de se fixer définitivement en ces lieux ; ils n'y occupent que les régions

(1) *Temora finmarchica.*

(2) Le *Palemon adspersus* Rathke *(P. rectirostris)* de l'Adriatique et de la mer Noire.

les plus salées, dans le détroit de Caronte, et ils éprouvent plus que tous les autres invertébrés de la région, l'influence pernicieuse des changements thermiques.

Le dernier groupe que nous devons signaler est, quoique peu nombreux, le plus curieux et le plus instructif. Il comprend quelques espèces qui jusqu'ici n'avaient pas été vues sur les côtes de France et que l'on croyait reléguées dans certaines parties de la mer Noire, notamment dans la baie de Sébastopol.

La plus intéressante de ces bêtes nouvellement découvertes est un petit poisson de la famille des hippocampes, le *Syngnathus bucculentus* décrit en 1837 par Rathke dans son étude de la Faune de Crimée et revu par Demidoff dans les mêmes lieux. Ce Syngnathe vit principalement dans les Zosteres et dans les Ruppia qui garnissent les régions les moins salées de l'étang, vers le fond du golfe de Saint-Chamas et à Merveille. Il y est associé à des Gobies, à des Atherines, à la Larbe (*Flessus passer*). Il s'égare quelquefois jusque vers Martigues, mais il n'est plus là dans ses stations préférées et il y cède la place au *Siphonostome argenté*, autre espèce du même groupe rencontrée également pour la première fois en Crimée. Enfin, parmi les Vers Chétopodes, qui sont les Esques de nos pêcheurs de Provence, se distingue un animal répandu dans l'étang depuis le rivage jusque dans les bancs de moules du fond, de Martigues à S^{t}-Chamas, dans les eaux à 2°,5 et aussi dans celles qui marquent à peine un degré. Il n'avait pas été vu jusqu'ici cependant par les zoologistes français et il est identique avec une espèce que le professeur Bobretzky a trouvée récemment à Sébastopol et qu'il a appelée *Polynoë incerta*. Il est accompagné dans la mer Noire, comme à Berre, par des Nereis et des Phyllodoces (1) plus répandues, puisqu'on les connaît aussi dans l'Adriatique.

(1) *Nereis cultrifera.* — *Phyllodoce lineata.* — *Phyllodoce lugens.*

Il est inutile de pousser plus loin cette enquête. Les seuls faits énumérés ici suffisent pour nous donner les termes d'un problème inattendu et à la solution duquel la zoologie pure ne pourrait arriver sans le secours de la géologie.

L'exploration zoologique de l'étang de Berre nous montre en effet que la population de cette petite mer est formée d'éléments qui n'ont point la même nature ni la même origine. Nous y voyons une première catégorie d'êtres se rattachant directement et immédiatement à ceux de la Méditerranée voisine et qui, si nous pouvions supposer que par un phénomène brusque l'étang vient de se creuser et de recevoir les eaux qui l'emplissent, passeraient pour les premiers émigrants, colonisant un domaine livré nouvellement à leurs incursions ; ce sont des animaux qui ont encore leurs familles dans le golfe de Marseille où elles se font simplement remarquer par leur aptitude à se prêter aux conditions les plus dures et les moins stables. Nous retrouverions leurs parents dans toutes les parties de la Méditerranée : leur présence dans l'étang n'aurait donc rien de bien particulier et ne devrait compter que comme un nouvel exemple de la rusticité de ces types.

Mais à côté d'eux, se laissent distinguer des formes d'une physionomie moins vulgaire, des poissons, des vers, des crustacés, des Tuniciers, dont le domaine est bien plus restreint ; des espèces que nous découvrons pour la première fois dans l'étang de Berre, qui s'y montrent incontestablement subordonnées et comme opprimées. Nous ne pouvons, chose curieuse, retrouver leurs formes similaires et pour ainsi dire leurs ancêtres, qu'en franchissant de grands espaces, en traversant d'immenses étendues d'eau salée où ces animaux ne pourraient vivre et dans lesquelles d'ailleurs toutes les places sont prises, qu'en pénétrant enfin dans le fond de l'Adriatique, qu'en nous élevant jusqu'à la Baltique, qu'en gagnant même les régions

lointaines de la Crimée. Cette disjonction d'habitat ne peut se justifier par les hasards de la dissémination ordinaire des êtres marins, car des digues positivement infranchissables s'opposent actuellement à l'exode de ces races, et nous sommes réduits à rechercher dans des conditions géologiques anciennes la raison de leur présence parmi nous.

Cette opinion une fois admise, une foule de petits faits qui passaient comme inaperçus nous reviennent à l'esprit et nous confirment dans l'idée que l'étang de Berre occupe la région depuis des périodes lointaines et qu'il a été soumis, à travers la longue suite des siècles, à des changements notables.

En draguant le fond nous voyons au milieu des Moules, des valves de coquilles, de Pecten et de Modioles (1), dont on ne rencontre plus un seul exemplaire vivant et qui cependant devaient abonder au début de la période historique, puisque leurs restes se trouvent dans les débris de cuisine des stations gallo-romaines dont les vestiges sont reconnaissables aux environs de Rognac. Une modification bien plus profonde du régime des eaux est indiquée par les petits fragments de variolite du Mont-Genèvre qui entrent dans la constitution du sable des plages, jusque près la Mède, et qui n'ont pu arriver dans l'étang qu'à une époque où la Durance communiquait avec lui.

Nous voici brusquement reportés aux temps tertiaires; les faits qui nous arrêtaient vont trouver d'eux-mêmes leur place dans une suite de révolutions dont les principales péripéties nous sont bien connues.

Lors de la période miocène et pendant celles qui lui succédèrent, la mer occupait dans nos contrées des surfaces aujourd'hui émergées et l'étang de Berre correspondait en grande partie à l'une des dépressions littorales les plus importantes, dont le lit avait été d'ailleurs bien des fois comblé et remanié. Mais cette

(1) *Pecten glaber.* — *Modiola adriatica.*

mer franchissait les limites de la Provence, pénétrait dans la vallée du Rhône et rejoignait celle du Danube à travers la Suisse. D'autre part la Méditerranée était alors plus largement et plus directement en communication avec l'Océan et nous savons enfin qu'une nappe marine s'étendait entre la Baltique et la mer Noire. Cette disposition géographique correspondait à une uniformité plus grande que de nos jours dans la distribution des espèces animales et ces deux causes devaient entraîner l'existence d'une même faune dans des régions maritimes assez éloignées. Les différences actuelles entre l'Atlantique et la Méditerranée n'étaient point encore bien accentuées, si bien que ces petites colonies animales, disjointes dans l'étang de Berre, dans la Baltique, dans l'Adriatique, dans la mer Noire, se manifestent en ce moment à nous comme issues d'un fond commun et nous représentent les derniers termes d'une association qui eut autrefois un vaste domaine. Les liens qui en rattachaient les divers membres ont disparu à mesure que les continents, refoulant les fiords et les détroits de la mer miocène, arrêtaient leurs contours et leur relief actuels.

Mais ce dernier phénomène ne s'est pas accompli d'un seul coup dans nos régions provençales. Vers la fin du Pliocène et au début de l'époque quaternaire la mer gagnait encore jusqu'au delà d'Arles où elle recevait les eaux du Rhône primitif; elle baignait le pied méridional des Alpines et couvrait la Crau où se formait progressivement l'estuaire torrentiel de la Durance ancienne qui se déversait par le défilé de Lamanon.

L'Etang de Berre était séparé de cette immense plage par un groupe d'îles constituées par des sédiments crétacés et miocènes soulevés et correspondant aux massifs de Sulauze, d'Istres, de Saint-Mitre, de la Valduc, etc., îles qui retraçaient grossièrement et sous une faible échelle les traits de la Grande-Bretagne actuelle. Au milieu d'elles et à leurs abords, les étangs d'Entressen, de l'Olivier, de la Valduc, de Citis, du

Pourra, d'Engrenier, de l'Estomac, étaient représentés par des bas fonds qui se sont conservés jusqu'à nos jours sous forme de bassins séparés contenant une faune de plus en plus appauvrie, dans un cas par le dessalement progressif, dans l'autre, au contraire, par une élévation excessive et anormale de la densité. Le petit massif de Fos formait en avant de cet archipel un îlot isolé et plus loin vers l'ouest les bancs crétacés de La Roque indiquaient un écueil qui commandait encore à l'époque romaine une baie assez importante, celle du Galejon par laquelle l'accès était possible en bateaux jusqu'à Arles.

Si, quittant ce bassin du Rhône, de la Durance et de l'Arc, qui lui aussi avait son petit estuaire dans l'Etang nous pénétrons dans la vallée de Marseille et si, à l'aide de documents géologiques nous en reconstituons la physionomie, le tableau s'offre à nos yeux avec un caractère bien différent de celui que nous lui voyons aujourd'hui.

Nous sommes vers la fin du Pliocène. Un cours d'eau encore important coule au pied de mamelons légèrement ondulés, composés de couches argileuses et de cailloux accumulés, durant le miocène, par un fleuve plus considérable. Les sources abondantes qui sortent du massif montagneux de l'Étoile et d'Allauch, dénotent un climat humide et par conséquent des saisons d'une égalité particulière. Ces sources répandent leurs eaux à un niveau assez élevé et déposent sur les plateaux de la Valentine, de Saint-Julien, de Saint-Barnabé et sur ceux de la Viste, des tufs et des travertins épais supportés par des graviers.

A la Valentine, aux Accates, à Saint-Marcel, dans les parties les plus proches du fond de la vallée, des bosquets touffus laissaient leurs dépouilles s'incruster dans les concrétions des cascades qui ruisselaient vers la rivière. Ce sont des laurinées à larges feuilles, des vignes, des lauriers-roses, des ronces particulières, des groseilliers, et même les frondes d'un petit

palmier, le dernier qui ait pu prospérer spontanément dans notre pays, probablement le *Chamærops humilis* refoulé actuellement en Espagne, en Toscane, en Sicile et jusqu'en Algérie. L'éléphant méridional habitait encore nos contrées. Une transition ménagée nous conduit enfin au début de notre ère dont les modifications ne procèdent que par degrés insensibles. Peu à peu les espèces anciennes émigrent dans quelque coin isolé ou disparaissent. Durant la première période quaternaire, le rhinocéros de Merck, le léopard, l'hyène tachetée, l'ours méditerranéen, le bœuf primitif, le cheval, parcourent encore nos campagnes et l'homme prend au milieu d'eux possession du sol. C'est à ce moment que la Méditerranée se renferme dans ses limites actuelles, devient une mer intérieure où un régime spécial modifie assez énergiquement la faune primitive, principalement celle des profondeurs.

C'est aussi à la même époque que l'étang de Berre prend sa configuration définitive, tandis qu'un soulèvement assez énergique émerge la Crau, déverse entièrement la Durance vers le Rhône et que les boues de ce fleuve, progressant sans cesse, forment le delta de la Camargue dans lequel se réfugient les chevaux et les bœufs primitifs, que nous revoyons dans les *manades* qui donnent à cette curieuse contrée un cachet si original.

De même que l'étang de Berre nous garde quelques restes de la faune marine des périodes anciennes, le continent doit cacher quelques survivants des associations animales terrestres, qu'une étude spéciale nous ferait découvrir. Nous les reconnaitrions dans ces étranges *Gangas* de la Crau, dans ces petits Geckos, les Phyllodactyles d'Europe, relégués sur les îlots d'Endoume et qu'on ne retrouve que sur les écueils épars dans toute la Méditerranée, véritables épaves des temps passés.

Mais je suis arrivé au terme de cette rapide esquisse et je crains d'avoir abusé de votre attention. Si je me

suis laissé entraîner si loin, j'y étais naturellement conduit, Messieurs, par la complaisance que vous me marquiez et dont je crois saisir toute la signification.

L'abbé Aoust, à qui je voulais avec vous rendre un dernier hommage et dont le souvenir est encore vivant devant moi, me disait volontiers, il y a vingt ans, que j'étais le premier enfant de la Faculté ; hélas ! mes grands parents d'autrefois ne sont plus et la liste de ceux que j'ai perdus est déjà longue ; mais il me restait hors de la maison des parrains qui assistèrent mes premiers pas dans la carrière scientifique, M. de Saporta et le vigoureux doyen des géologues du Midi, notre vénéré ami, M. Matheron. Je vois tout ce qui leur revient dans l'accueil que vous me faites et je comprends que vous voulez me dire que je suis tout à fait de la famille : je vous en remercie du fond du cœur.

RÉPONSE DE M. MAGAUD

PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. MARION

MONSIEUR,

J'ai senti tout l'honneur qui m'était fait lorsque les suffrages de mes collègues m'ont porté à la présidence de notre Compagnie.

Mais je comprends plus que jamais le prix de cette fonction, lorsqu'après avoir reçu au sein de l'Académie un ami, un artiste émérite, M. Letz, il m'est donné de souhaiter la bienvenue à un savant dont nous admirons les travaux et les découvertes.

Le discours que vous venez de prononcer nous a vivement intéressés.

C'est avec la plus grande satisfaction que nous vous avons entendu faire l'éloge de l'éminent académicien votre prédécesseur.

Rien n'est plus agréable, en effet, que d'écouter des appréciations si justes et si précises, sur un homme dont la vie fut une longue lutte pour la science.

M. l'abbé Aoust a été une illustration pour l'Académie de Marseille où il ne comptait que des amis, car, au milieu de ses études abstraites et malgré une apparente rudesse de caractère, il avait un cœur bon et généreux, et l'âge ne lui avait pas enlevé la force et la vivacité qu'il garda jusqu'au dernier moment.

Vous avez parlé de lui en termes élevés ; nous vous en remercions.

Vous nous avez entretenus des recherches sur la géologie et la zoologie marine; vous n'avez oublié qu'un point; c'est de nous dire que les découvertes si bien décrites par vous, sont dues à votre haute intelligence et à votre incessante activité.

D'ailleurs, Monsieur, ce n'est pas là seulement que vous vous êtes montré l'homme laborieux, le chercheur infatigable, le zoologiste distingué dont la place devait être marquée à l'Académie de Marseille.

A quelque époque que l'on remonte dans l'histoire de votre vie, on trouvera toujours la même nature, la même ardeur au travail, la même soif de l'inconnu, la même sagacité, la même logique des choses les plus difficiles à concevoir.

Jeune homme, vous donniez à prévoir à quel degré vous deviez monter

Vous avez eu la précocité de la science, de l'esprit et du jugement.

Et plus qu'un autre vous avez eu un grand mérite à vous élever si haut, parce que vous avez donné le plus éclatant témoignage de la force démocratique de notre temps.

Sans aide, sans protection, possédant pour tout avoir un nom respecté et l'amour de l'étude, vous avez, par votre intelligence, attiré l'attention d'un professeur chargé à Aix, d'un cours municipal. C'est ainsi que, vos études scolaires à peine terminées, avant même d'être bachelier ès-sciences, vous avez été attaché à la Faculté de Marseille.

Vous aviez seize ans à peine, lorsque vous fûtes nommé, en 1862, préparateur d'histoire naturelle sur la proposition de M. Coquand.

Dès ce jour la voie était ouverte et, pionnier de la science, vous y avez marché à grands pas.

Dessinateur habile, excursionniste savant, nous vous voyons feuilletant et soignant les herbiers du professeur Derbès, annotant les cours, les commentant, donnant déjà des preuves d'une connaissance approfondie des fossiles et des roches.

M. Lespès succède à M. Coquand, mais vous méritez bientôt la confiance du nouveau maître; la licence ès-sciences naturelles, si brillamment conquise, et le prix Bordin rapporté par vous, ne pouvaient manquer de vous assurer l'estime du professeur.

En fallait-il davantage? Votre rapport sur les nématoïdes errants du golfe de Marseille était jugé digne de partager *ex-æquo* le prix de l'Académie des sciences; et sans instruments suffisants, réduit à vos seules forces, vous aviez eu pour concurrent un professeur de l'Université de Kasan.

Ce sont là des titres de gloire qui marquentdans la vie d'un homme, et votre modestie me pardonnerade les rappeler ici.

A la fois géologue et zoologiste, vous n'avez pas négligé la botanique, et, dès le principe, vous avez su appliquer cette dernière science à l'étude de la plante fossile.

Dirai-je encore que vous aviez à peine atteint l'âge réglementaire de trente ans, lorsque vous fûtes appelé à la chaire de zoologie de la Faculté de Marseille.

Vous avez toujours devancé ce qui pouvait être, et alors qu'on a le droit d'être fier de se montrer à la hauteur des circonstances, vous, Monsieur, par votre valeur, vous avez constamment mis les circonstances en retard.

Professeur, vous vous distinguez encore par des publications remarquables; la zoologie des animaux inférieurs, l'exploration des faunes sous-marines, la botanique vivante et fossile, l'application du sulfûre de carbone aux vignes phylloxerées; tout vous est familier; tout est pour vous un sujet de recherches toujours couronnées de succès.

Je dois parler encore de vos qualités d'enseignement, de la direction habile que vous avez donnée aux laboratoires et aux collections, de l'esprit d'extension des études pratiques que vous avez inspiré autour de vous, en vous faisant le champion du relèvement général du niveau scientifique.

Je suis peintre et non savant, et j'ai peine, je l'avoue, à vous suivre dans les descriptions si remarquables de vos travaux de draguage et d'explorations sous-marines ; vous avez révélé des êtres inconnus, et par des déductions et des comparaisons pleines de justesse, vous avez démontré qu'à des profondeurs déterminées, on trouvait des animaux dont on ne possédait que des fossiles.

Je me borne à citer vos *Observations sur un hybride spontané du térébinthe et du lentisque ;* votre *Description des plantes fossiles de Ronzon*, votre *Essai sur la végétation à l'époque des marées heersiennes de Gélinden*, vos *Recherches sur les végétaux fossiles*, votre *Evolution du règne végétal.*

Tout cela, je le répète est un peu savant pour moi ; mais votre réputation est le meilleur jugement de vos œuvres ; et la haute distinction dont vous avez été l'objet, par votre nomination dans la Légion-d'Honneur est venue consacrer le prix de tant de travaux.

Je ne doute pas d'être l'interprète d'un sentiment unanime en disant que jamais récompense ne fut mieux méritée.

Mais si tant de titres vous appelaient au milieu de nous, permettez moi de dire qu'un autre lien vous rattache à ce que notre Compagnie compte d'amis des arts et de la poésie ; et je me trouve ici sur un terrain qui m'est plus familier.

Tout n'est pas science abstraite dans la zoologie et la botanique ; vos recherches ont leur poésie, et il faut être comme vous, doué d'une âme d'artiste pour avoir cet entraînement qui conduit le savant aux découvertes les plus précieuses.

Je sens votre joie, lorsqu'après avoir sondé les abîmes, au milieu des débris des fonds inexplorés, au milieu des plantes les plus variées et les plus singulières, vous apercevez l'être longtemps poursuivi, qui va devenir par vos soins une véritable révélation.

Je vous vois d'abord attentif, anxieux, bientôt

éclairé par une idée subite, basant sur un premier examen des déductions ingénieuses, éprouver le bonheur ineffable que donne une création, car vous avez encore une fois étendu le domaine de la science.

Et lorsque vous revenez de ces explorations, lorsque recueilli dans le silence de l'étude, vous suivez pas à pas les animaux que vous avez conservés à grand peine, lorsque vous observez leur transformation, leurs relations tout ce qui en un mot, constitue l'existence, je vous vois encore heureux des moindres circonstances qui vous permettent d'ajouter à vos travaux une description nouvelle.

Cet enthousiasme qui vous anime toujours, accordez-moi qu'il jaillit chez vous autant de l'âme de l'artiste que de l'esprit du savant.

Vous êtes comme nous, l'admirateur de la nature.

Vous l'êtes mieux que nous parce que vous en avez forcé les secrets.

N'avez-vous pas une âme d'artiste ?

Vous aussi vous êtes peintre. Tout en fouillant le sol et les mers, après vos fatigues et vos travaux, dans vos moments de loisir, vous vous plaisez à fixer par le pinceau l'image des sites que vous avez parcourus.

Vous avez dit très justement, en rappelant les paroles du regretté abbé Aoust, que la géologie était intimément liée à l'astronomie.

Soyez, Monsieur, par les dispositions multiples de votre nature privilégiée, le trait d'union entre les mathématiques et la peinture que nous aimons tant.

LA MAISON DES AVEUGLES

Lecture faite à la même séance publique

PAR M. L. BRÈS

Membre de la classe des Lettres

Il est, en Provence, d'imcomparables paysages. La dureté et l'éclat des terrains, la finesse des feuillages, le calme des eaux, l'éblouissante limpidité du ciel leur font une sérénité d'églogue. Reproduits par la plume ou le pinceau, on les croirait d'un artiste qui se souvient de la Grèce.

Par une matinée de printemps, je rencontrai une de ces pages exquises. Je venais, en compagnie de quelques peintres, de quitter ce joli petit chemin de fer qui va du Pas-des-Lanciers aux Martigues, s'arrêtant comme un tramway à l'appel d'un voyageur attardé. Une large nappe d'eau dormait au soleil levant. C'était l'étang de Berre.

Un chemin, léger comme un trait de plume, accentué de quelques points plus vigoureux qui sont des cabanes et des tamaris, le sépare d'un tout petit étang auprès duquel nous nous arrêtâmes, saisis par la beauté du spectacle.

Pas un souffle dans l'air, pas une ride sur l'eau. Le bleu tendre du ciel se reflète dans l'étang avec des douceurs de ton infinies. Il n'y a que l'aquarelle ou la gouache pour rendre cette note laiteuse. Une voile est

immobile sur ce miroir : on dirait une plume de cygne sur les eaux d'un lac lamartinien. Au loin, des franges de brume laissent entrevoir la blanche silhouette d'une ville couchée au bord de l'eau, quelques touches vertes et un grand rocher de marbre rouge. Tout à fait à l'horizon, pointe la cime neigeuse du Mont-Ventoux.

Nous nous remîmes en route. Martigues nous apparut bientôt à l'autre extrémité de l'étang, Martigues, la Venise provençale !

La petite ville semble sortir de l'eau et frissonner au soleil levant. C'est un pétillement de notes blanches et roses d'une délicate harmonie. A mesure que l'on approche, les quartiers de la ville se dessinent, les campaniles surgissent dans l'air, les ponts se découpent, les canaux ouvrent leurs échappées lumineuses : on aperçoit çà et là, une barque dont les avirons font, à chaque coup, jaillir une étincelle d'argent. C'est un clair et frais tableau.

Mais nous ne devions pas aller jusque-là. Voici, au bord de l'étang, quelques maisonnettes de pêcheurs. De légers tamaris les abritent, trempant dans l'eau le bout de leurs branches et projetant leurs fines ombres sur le sol. Nous nous approchâmes. Un homme était là, assis tout au bord de l'eau sur un bout de rocher, le visage tourné vers l'horizon. Il admirait, sans doute, comme nous, la magie de ce spectacle ; Il en goûtait la délicieuse fraîcheur. Je n'osais le troubler. Mais il nous avait entendus ; il tourna vers nous la tête : il était aveugle !

— Eh ! bonjour, père Tisté, s'écria l'un de nous. — Bonjour, la compagnie, répondit le vieux. Il se leva aussitôt et vint au-devant de nous en tâtant le terrain du bout de son bâton. C'était un grand vieux tout vêtu de cadi roux, coiffé d'un bonnet de laine, les pieds dans des sabots, de gros bas de laine quadrillés lui montant jusqu'aux genoux. Un vieux loup de mer ! Cela se

voyait bien, d'ailleurs, à ses mains brunes et noueuses et à son visage tanné et luisant comme du vieux cuir.

On échangea des poignées de main. Les peintres qui venaient là chaque dimanche et qui y passaient même une partie de la belle saison étaient tous des amis au père Tisté.

— Que dites-vous de ce temps, patron? demanda l'un des artistes qui s'installait à l'ombre d'un pan de mur et s'apprêtait à peindre un coin de paysage : une bette tirée sur le sable, sous les branches d'un gros tamaris, et un clair morceau d'étang luisant au soleil.

— Un fameux temps pour tirer sur l'aviron, répondit le mathurin, mais un temps à peindre, en vérité! Et touchant de la main l'épaule du peintre, comme pour voir de quel côté il regardait : — Vous avez là un joli motif, monsieur André. Vous l'avez peint quelquefois, ce tamaris! Mais aujourd'hui il est en fleur. J'entendais tantôt les abeilles bourdonner tout autour. Ne trouvez-vous pas que ses bouts de branches roses se détachent finement sur le ciel clair?

Comme j'exprimais d'un geste mon étonnement : — Le père Tisté est un connaisseur, me dit un des artistes, et un voyant, quoique aveugle depuis vingt ans. Il sait aussi bien que nous tous les motifs que l'on peut découvrir à la ronde. Il les voit, selon le temps et l'heure, avec une justesse étonnante et nous les décrit comme nous pourrions les peindre. — Ah! fit le vieux, tout est resté là! Et il appuyait un doigt sur son front. Je les connais si bien ces bords de l'étang! je les ai parcourus si souvent et dans tous les sens! J'ai tiré tant de bordées sur ces eaux avec ma bette! j'y ai passé tant de jours et tant de nuits, à caler des *this*, à pêcher au *fustié!* Il n'est pas un coin de l'étang qui ne me rappelle quelque bon souvenir.

Et, à l'appui de son dire, le vieux se mit à décrire le panorama que nous avions devant les yeux. Les rochers

grisâtres, les plages blondes, les bouquets de tamaris, les haies de roseaux, les points blancs et roses qui scintillaient tout autour de l'étang, il nous les désignait et nous les nommait l'un après l'autre. Il nous en donnait l'histoire ou la légende en même temps que la note pittoresque. C'était, dans la langue colorée du vieux pêcheur provençal, toute une suite de tableaux d'une saveur pénétrante, d'une délicieuse fraîcheur d'impression. Le père Tisté ne tarissait pas.

L'appel d'une voix douce et chevrotante se fit entendre du côté de la maison. — C'est la mère Fine, dirent les peintres. Voilà votre femme qui vous appelle, père Tisté. Comment va-t-elle, misé Fine ? — Toujours jeune et toujours gaillarde, répondit le vieux. Venez plutôt la voir à la maison. Vous boirez bien un verre de piquette avec nous ?

Une petite femme toute blanche sous sa coiffe provençale, ridée comme une pomme reinette, s'appuyant, elle aussi, sur un bâton, venait de paraître sur le seuil.

— Bonjour, misé Fine ! cria-t-on en chœur. — Bonjour à tous, répondit la vieille, de sa petite voix flûtée. Nous pensions bien que vous viendriez par ce beau temps. Entrez donc vous rafraîchir.

— Mais elle aussi est aveugle ! dis-je tout bas à mon voisin. — En effet, me répondit-il. Aussi, dans le pays, appelle-t-on le logis la maison des aveugles.

C'était un véritable intérieur de pêcheur, bas de plafond, aux murs blanchis à la chaux : une soupente surchargée de *jambins*, de filets et de râmes, une table de noyer noircie par le temps, des escabeaux, quelques chaises, un dressoir garni de vaisselle grossièrement émaillée ; dans l'âtre, quelques brindilles de pin et de romarin qui pétillent et sentent bon.

Nous nous assîmes autour de la table. La vieille

allait et venait au milieu de la pièce. Elle avait à ses côtés une fillette aux cheveux en broussaille, aux grands yeux noirs luisants. Elle n'était pas aveugle, celle-là ! C'était leur petite-fille.

Le père Tisté, tout en choquant le verre, me conta qu'il en avait plusieurs à peu près du même âge (car le vieux pêcheur avait eu de nombreux enfants, tous établis à cette heure) et que chacune d'elles venait à tour de rôle passer quelques mois à la maison pour aider la vieille.

— Dis plutôt pour t'empêcher de languir, fit misé Fine. Car il les adore, ces petites.

La fillette s'était approchée du grand-père. Celui-ci lui caressait doucement le visage de sa main rude. — N'est-ce pas qu'elle est gentille ? Ce sera tout le portrait de sa grand'mère. Ah ! c'est qu'elle était très bien en son jeune temps, misé Fine ! — Il nous paraît qu'elle n'est point trop mal encore, fit l'un de nous qui savait mettre le vieux sur son dada favori. — Ah ! dit maître Tisté, voilà vingt ans que je ne l'ai vue, mais il me semble que c'était hier, et je la vois encore avec ses beaux cheveux noirs et ses grands yeux rieurs.

La vieille vint s'asseoir à côté de son homme. Elle nous conta qu'il y avait près de vingt ans aussi qu'elle avait perdu la vue. Ils avaient, depuis, vécu côte à côte dans cette solitude, s'appuyant l'un sur l'autre, ne se voyant pas vieillir, amoureux comme au premier jour. En nous disant cela, elle avait pris la main du vieux et la pressait doucement ; et nous vîmes une larme qui perlait au coin de la paupière close du pêcheur.

Je songeais à Philémon et Baucis et souhaitais à ces bonnes gens un sort pareil à celui de ces vieux amoureux dont l'antiquité nous a transmis la poétique légende. — Le plus tard possible, pourtant, dis-je à part moi ; et tout haut je portai la santé de nos hôtes.

Je les ai revus depuis. Ils sont tout cassés par l'âge et s'en vont, se donnant le bras, guidés par leur fillette, se réchauffer au soleil, non loin de leur porte. Ils ont toujours sur leurs visages le même rayonnement intérieur. Autour d'eux, la nature est toujours jeune et fraiche. Riant et touchant tableau, qui permet de dire que la jeunesse du cœur, comme celle de la nature, peut être éternelle !

THÉORIE DE LA MONNAIE ROMAINE

AU III[e] SIÈCLE APRÈS J.-C.

Leecture faite par M. Louis BLANCARD

Dans la séance du 2 juin 1885.

On connaît le système monétaire de Rome à la fin du II[e] siècle après J.-C., mais on ignore ce qu'il est devenu au III[e] siècle, lorsque Caracalla y a introduit un nouvel élément, l'*argenteus* à tête radiée (1).

On sait qu'à la fin du II[e] siècle, le denier d'argent se divisait en 4 sesterces ou 16 as, le sesterce en 10 libelles, la libelle en 2 singules, la singule ou sembelle en 2 téronces. Le denier d'argent de 16 as équivalait donc à 4 sesterces (ou 16 as), 40 libelles, 80 singules, 160 téronces (2).

Il est, en outre, universellement admis que l'aureus équivalait à 25 deniers d'argent, d'où il suit qu'il équivalait à 4,000 téronces ou 8,000 demi-téronces.

Caracalla ne changea rien à la division du denier d'argent en 4 sesterces ou 16 as, 40 libelles, 80 singules, 160 téronces, mais entre ce denier et l'aureus, il introduisit l'argenteus à tête radiée valant 1 denier d'argent 1/2.

L'argenteus à tête radiée, que je nommerai simplement *argenteus*, s'établit à la place du denier précédent et valut le 25[e] de l'aureus, et comme, d'autre part, il valait 1 fois 1/2 le denier précédent, celui-ci fut relégué au 2[e] rang, ne valut plus que le 37[e] 1/2 de l'aureus ; dans ce déplacement il perdit en outre son nom de denier (3), pour prendre celui de petit argenteus, tout en conservant sa division en 4 sesterces, 40 libelles, 80 singules, 160 téronces.

(1) Les modernes le nomment usuellement *Antoninianus*.

(2) Cf. *L. Vol. Mœc. Assis distributio*, éd. Böking, Bonn, 1841, in-4°. p. 186, III, § 44 et suiv.

(3) Les modernes lui conservent pourtant ce nom.

L'aureus équivalut donc à 25 argenteus, 37 1/2 petits argenteus, 150 sesterces, 1,500 libelles, 3,000 singules, 60,00 téronces.

Voilà une partie de ma théorie. Elle est fondée :

1° Pour le rapport de l'aureus à l'argenteus (à tête radiée) sur un texte de Dion Cassius, portant que l'aureus se divisait, au temps de cet écrivain, c'est-à-dire sous Caracalla, en 25 drachmes d'argent (1). Si Dion Cassius avait entendu par le mot *drachme* le petit denier, il faudrait admettre que l'aureus se divisait encore en 100 sesterces, sous Caracalla, ce que les meilleurs auteurs repoussent (2), et ce qui ne peut s'accorder avec la division certaine de l'aureus en 6,000 ; en outre, on ne saurait où caser l'argenteus valant 1 petit argenteus 1/2.

2° Pour ce rapport-ci de l'argenteus au petit argenteus, sur les pesées effectives et moyennes de ces pièces (3), je dis moyennes parce que les caprices de la taille, si fréquents dans le monnayage romain, ont donné à des argenteus de même type et de même format des poids qui pourraient faire croire à des valeurs tantôt plus fortes et tantôt moindres, si on n'avait soin d'en tirer les moyennes.

3° Pour le rapport du sesterce à l'aureus sur ce que ce rapport est le corollaire de celui du sesterce au petit argenteus, et que, en outre, il est confirmé par ce fait que les rénovateurs du VI° siècle ont fait du follis, (la

(1) Κρυσοῦν γὰρ δὴ καὶ ἐγὼ τὸ νόμισμα τὸ τὰς πέντε καὶ εἴκοσι δραχμὰς δυνάμενον, κατὰ τὸ ἐπιχώριον, ὀνομάζω. (*Hist. Rom.*, l. LV, 12.)

(2) Cf. notam. M. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad^on du duc de Blacas, Paris, in-8°, t. III, p. 141.

(3) Le même auteur, qui donne à l'*argenteus* le nom d'*antoninianus*, et au *petit argenteus* celui de *denier*, reconnait que, « *d'après la valeur du métal, on pourrait estimer l'antoninianus à 1 denier 1/2* » (Ibid., p. 144.)

grosse monnaie de cuivre de leur temps), le 150e de l'aureus, du sou d'or (1).

4° Pour le rapport de la libelle et du téronce à l'aureus, sur ce qu'ils découlent régulièrement des précédents et sont justifiés par la minime valeur que les textes donnent, aux IVe et Ve siècles, à ces subdivisions monétaires (2).

5° Enfin, pour les noms d'*argenteus* et de *petit argenteus* sur les textes du IIIe siècle qui mentionnent l'*argenteus* et le *minutulus argenteus* (3), ce qui suppose forcément, entre les deux, le *minutus argenteus*.

En effet, entre l'*argenteus* à tête radiée et le *minutulus argenteus* qui ne peut avoir qu'un module de quinaire, prenait place une pièce intermédiaire, la pièce à tête laurée, celle dont j'ai dit qu'il en fallait 1 1/2

(1) On sait que le *follis*, à partir du VIe s. porte l'indication de sa valeur nominale, l'M signifiant 40 six-milliémes.

(2) Pour la *libelle*, cf. ci-après, p. 7, note 1. Pour le téronce, le *nummus terentianus* de Marcellin, cf. dans l'*Histoire de la monn. rom.* déjà citée, une observation très-juste de M de Witte à la note 1 de la page 108.

(3) Valérien donna à Probus 100 *aureus antoniniens* et 1000 *argenteus auréliens*, et Aurélien donna à Bonose 100 *aureus de Philippe* et 1000 *argenteus antoniniens* (Vopisc. *Prob.* V et *Bonosc*, XV). Valérien fit compter à Aurélien, pour sa dépense quotidienne pendant son séjour à Rome pour l'inspection des troupes, 2 doubles *aureus antoniniens*, 50 *argenteus minutules de Philippe* et 100 *deniers de cuivre*, et pour les frais des jeux du Cirque, 300 *aureus antoniniens*, 3000 *argenteus minutules de Philippe* et 50.000 sesterces de cuivre (Vopisc. *Aurel.*, IX et XII).

On remarquera que l'épithète d'*antoninianus* n'est pas spéciale à l'*argenteus*, lequel est même nommé *aurelianus*, quand il s'agit du denier de Marc Aurèle, et *philippeus*, de l'*argenteus de Philippe*. L'appellation d'*antoninianus* est donc inexacte, si on l'applique exclusivement à l'argenteus à tête radiée. Une autre erreur consiste à voir des *philippes macédoniens* dans l'*aureus* l'*argenteus* et l'*œreus de Philippe*, à partir du milieu du IIIe s. il s'agit des monnaies de l'empereur romain.

pour équivaloir à l'argenteus ; c'était comme on le voit, un petit argenteus.

Jusqu'ici ma théorie repose sur des modifications évidentes ou logiques de l'ancien système, et, pour ce motif, ce que je viens d'en exposer me paraît peu susceptible de critique, pourvu qu'on veuille bien admettre que l'aureus se divisait en 6,000^{mes} au milieu du III^{e} siècle (1).

J'arrive maintenant à la partie neuve du système.

Je rappellerai d'abord que les Romains, à la fin du II^{e} siècle, avaient deux façons de tenir leurs comptes, par sesterces et par deniers (2) ; je passe sous silence la première qui n'a rien à faire ici.

Le compte par deniers se reconnaissait de suite à ceci : chaque nombre commençait par le sigle du denier, l'𐆖 (3).

(On sait que le denier romain a eu deux sigles successifs, l'𐆕 et l'𐆖.)

L'𐆖 était donc en tête de chaque nombre dans les comptes par deniers.

Pour inscrire 1 as, par exemple, dans un compte par deniers (de 16 as), les Romains figuraient d'abord le denier, puis, à la suite du sigle du denier de 16 as, de l'𐆖, ils plaçaient le sigle de la 1/2 once et celui du 1/4 d'once, 𐆑 et 𐆒).

On avait donc la représentation de 3/4 d'once précédée du sigle du denier de 16 as.

Ce nombre n'aurait eu aucune signification si on n'avait attribué une valeur à l'𐆖, car pour exprimer 1 as ou 12 onces, on n'aurait eu, l'𐆖 étant laissé de côté, que deux sigles ne figurant ensemble que 3/4 d'once.

Il fallait donc, pour que les trois sigles du denier et des 3/4 d'once fussent l'expression figurée de 12 onces

(1) Cf. mon opuscule intitulé : *L'aureus romain se divisait en 6000^{mes} au milieu du III^{e} s. ap. J.-C.*, Marseille, 1885, in-8°.

(2) Cf. Vol. Mæcian, l. c.

(3) Cf. Vol. Mæc. § 45, etc.

ou un as, que l'✕ fût un facteur à multiplier par les deux sigles suivants, et que ce facteur fût le chiffre 16, car il n'y a que le chiffre 16 qui, multiplié par 3/4 d'once, puisse produire 12 onces ou 1 as.

L'✕ du compte par deniers était donc le monogramme du chiffre 16, à la fin du IIe siècle après J.-C., mais il était aussi le sigle du denier de 16 as, puisque dans les inscriptions et même les comptes (1), on n'employait généralement d'autre sigle que l'✕ pour figurer le denier intégral.

Au IIIe siècle. après Caracalla, l'✕ ne disparut pas, malgré les modifications apportées à la monnaie d'argent, mais il est incontestable qu'il cessa de la représenter.

La preuve la plus évidente que l'✕ cessa alors de représenter la monnaie d'argent, ressort de la valeur qu'on lui attribua.

En effet, si l'✕ avait continué de représenter la monnaie d'argent, il faudrait évaluer, d'après l'édit de Dioclétien sur les prix et salaires (2), un 1/2 litre de vin vieux coté 30 ✕, à 30 argenteus ; un 1/2 litre de miel de 40 ✕, à 40 argenteus ; un lièvre de 150 ✕, à 150 argenteus ; une paire de poulets de 60 ✕, à 60 argenteus, etc.

Il faudrait admettre que, tandis que les congiaires impériaux en espèces ne dépassaient pas usuellement 4 à 5 aureus par tête au IIe siècle (3), c'est-à-dire 100 à 125 deniers d'argent, Gallien les éleva, lui dont la

(1) Ibid. § 48. Cf. ma brochure : *Le sigle monétaire* ✕, *du denier romain, était le monogramme du chiffre XVI.* Marseille, in-8°, 1884, 8 p.

(2) Cf. M. Waddington, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure*, pl^ie II, *Explic. des Inscript.* III, p. 147, etc.

(3) César légua au peuple romain 3 aureus par tête (Suétone, *J.-Cæs.*, § 83). Caligula donna deux congiaires de 3 aureus par tête (Suét. *Calig.* § 17). Néron distribua au peuple 4 aureus par tête (Suét. *Nér.* § 10) ; Adrien, 3 (Spartien, § 6) ; Pertinax, 4 (Jul. Capit. *in fine*), etc.

générosité était contestable, à 1,250 + 1 double aureus. et Dioclétien à 1,500 et 1,550 (1).

De tels prix, de tels dons n'étaient pas possibles. Il faut, en conséquence, interpréter l'✠ d'autre façon.

Tel est le motif pour lequel j'ai recherché quelle pouvait être la valeur de cet ✠.

Mes recherches ont eu pour résultat de me convaincre que l'✠ était le sigle d'un nouveau denier, denier de compte valant non plus 16 as, mais 16 téronces, c'est-à-dire $\frac{16}{6,000}$ de l'aureus.

Ce denier de compte aurait été le 10e du petit argenteus, tout comme la libelle était le 10e du sesterce, et il aurait eu une valeur telle que, d'après l'édit de Dioclétien, le 1/2 litre de vin vieux aurait été taxé au maximum de 30 sous de notre monnaie actuelle, un 1/2 litre de miel à 40 sous, un lièvre à 150 sous ou 7 francs 50 centimes, un lapin à 40 sous : une paire de poulets à 60 sous ou 3 francs, et que les congiaires de Dioclétien auraient été le premier de 5 aureus 1/3, le second de 4 aureus et le troisième de 4 aureus et 5 petits argenteus.

La valeur en monnaie actuelle que j'attribue à l'✠, je la tire de celle de l'aureus dont j'établis le poids à raison de 60 à la livre romaine et le prix du métal à raison de 3 francs 44 centimes le gramme. Basée sur ces chiffres, cette valeur de l'✠ est exactement celle de notre sou actuel de 5 centimes, ce qui abrége et simplifie singulièrement les calculs puisqu'on n'a qu'à remplacer l'✠ par le mot *sou*, tant dans les chiffres des congiaires que dans les prix de l'édit de Dioclétien (2).

(1) Cf. M. Mommsen, *Hist.* etc., III, p. 59 & 81.

(2) Cf. *Les salaires et les prix des marchandises dans l'Empire romain*, d'après l'*édit de Dioclétien*, par Louis Blancard. (Extrait du *Sémaphore de Marseille* des 4 & 5 mai 1884, in-12 de 12 p.)

Le sesterce du denier de compte était en fait la libelle. Ce nom-ci se trouve dans un rescrit d'Honorius et de Théodose au préfet du Prétoire, en date de 409, par lequel ces empereurs ordonnent qu'on fasse une aumône de 2 à 3 libelles par jour aux prisonniers pauvres qui n'ont pas de quoi se nourrir (1). Avec cette petite somme, ces pauvres gens pouvaient se procurer un peu de pain et quelques oignons ou une poignée de fèves ou de haricots, ou quelques fruits, bref de quoi ne pas mourir de faim.

La libelle étant, en fait, le sesterce du denier de compte, de l'XX, est désignée, si je ne me trompe, par le terme de sesterce dans quelques textes, notamment une inscription du temps d'Héliogabale (Orell. n° 946) et le discours d'Eumène de 296, qui mentionnent des traitements de 300,000 et 600,000 sesterces, traitements qui seraient beaucoup trop élevés (2), s'il s'agissait du sesterce de l'argenteus, tandis qu'ils sont fort admissibles si par sesterce il faut entendre le quart de l'XX, la libelle. Ces textes sont confirmés et éclairés par un passage de Lampride fixant le prix des soupers d'Héliogabale au minimum de 100,000 sesterces ou 30 livres d'argent (3). Il ressort, en effet, de l'équivalence de 100,000 sesterces et de 30 livres d'argent, d'un argent allié au moins d'un quart de cuivre, comme l'était

(1) *Code Théod.* IX, III, 7. Cf. M. Momsen, l. c., III, 107-108.

(2) L'auteur de la vie de Pertinax, Jules Capitolin prétend que pendant sa carrière militaire et avant d'être entré au Sénat, il eût en Dacie un emploi de 200.000 sesterces (II). Ce traitement, rapproché d'un congiaire de Commode qui, d'après Lampride (XV), aurait été de 7?5 deniers par tête, me porterait à croire, que le denier de compte ou de *cuivre* (Cf. note 9 ci-dessus) pourrait remonter à la fin du II^e^ siècle ; il aurait été, dans ce cas, de $\frac{16}{4000^{mes}}$ de l'aureus et le 10^me^ du denier d'argent de 25 à l'aureus.

(3) Nunquam minus c. XX cænavit, hoc est argenti libris triginta (Lampr. *Héliog.*, 23.)

celui de ce temps (1), que le sesterce valait environ 1 centime 1/4 de notre monnaie, ce qui convient très-bien intrinséquement au quart de l'𐆖 du III[e] siècle, à la libelle, et nullement au 1/4 del'argenteus.

Le tableau suivant contient l'exposé complet de ma théorie.

1 aureus = 25 argenteus = 37 1/2 petits argenteus = { soit 150 sesterces (nommés plus-tard follis,) — soit 375 𐆖 ou deniers de compte } = 1500 libelles ou sesterces de l'𐆖 = singules 3000 = 6000 téronces

1 petit argenteus = { soit 4 sesterces, de ceux qui devinrent les follis, soit 10 𐆖 ou deniers de compte } = 40 libelles ou sesterces de l'𐆖 = 80 singules = 160 téronces

1 sesterce (depuis, follis) = 10 libelles ou sesterces de l'𐆖. = 20 singules = 40 téronces

1 𐆖 ou denier de compte = { 4 libelles ou sesterces de l'𐆖 } = 8 singules = 16 téronces

1 libelle ou sesterce de l'𐆖 = 8 singules = 4 téronces

Les monnaies effectives de Caracalla à Gallien se divisent en deux catégories composées : la première, qui n'est pas complète pour tous les princes, de pièces semblables à celles des précédents empereurs; et la deuxième de pièces de valeurs, formats et types nouveaux.

A partir de Claude le Gothique, on ne frappe plus que des pièces de la deuxième catégorie, dont quelques-unes portent dans le champ ou à l'exergue, en lettres grecques ou romaines, l'indication de leur valeur nominale (20, 21, puis 12 1/2 six millièmes de l'aureus) (2). Les espèces les plus caractéristiques de cette époque et du IV[e] siècle sont de larges et épaisses pièces de cuivre, parfois additionnées d'un peu d'argent, ordinairement au revers des Trois Monnaies et que l'on range parmi les médaillons, tandis qu'il faut, à mon avis, y recon-

(1) Cf. Flav. Vopisc. *Tacite*, 9.

(2) Cf. *Sur les chiffres romains ou grecs XX ou K et XXI ou KA des monnaies impériales du III[e] s. ap. J.-C.*, Marseille, 1885, 3 p.

naître les *nummus centenionalis* des textes, c'est-à-dire des pièces de $\frac{100}{6,000}$ et peut-être aussi de $\frac{120}{6,000}$ et plus (1). Au temps d'Honorius, le *nummus centenionalis* avait déjà cessé d'être en cuivre ; on l'avait converti en une toute petite pièce d'argent, du poids effectif d'environ 40 centigrammes (2).

Un des multiples de ce petit *nummus* fut le *millarés*, monnaie d'argent valant nominalement $\frac{1,000}{6,000}$, mais en fait et à cause de la prime dont jouissait l'or, moins du septième de l'aureus (3).

Entre ces deux pièces d'argent prenaient place la silique d'argent, aux poids divers, peut-être selon les pays auxquels elle était destinée, et d'une valeur nominale constante de $\frac{250}{6,000}$ et la demi-silique de $\frac{125}{6,000}$.

Je m'arrête ici, en rappelant toutefois que la silique

(1) Le *nummus centenionalis* que des numismatistes éminents considèrent comme une *petite* monnaie de *cuivre* (Cf. M. Mommsen, l. c. p. 138), était, à mon avis, la plus grosse de la série de ce métal. Je crois que la dénomination ne s'applique pas seulement à la pièce de $\frac{100}{6000\text{=}\text{=}}$ mais à toutes celles de cuivre de plus de $\frac{100}{6000\text{=}\text{=}}$.

(2) Mon confrère & ami M. Penon, directeur du Musée des Antiques de Marseille, possédait, dans sa collection, 2 exempl. de ce petit nummus d'argent, pesant l'un 35 et l'autre 40 centigrammes. Le poids théorique devait en être de près de 45 centigr. (Cf. Cohen, *Descript. des monn. imp.*, t. VI, p. 476, n° 10.)

(3) Je me suis trompé dans ce que j'ai écrit sur la signification du mot *miliarensis* et sur le rapport de cette monnaie byzantine à la livre d'or (Cf. mon *Essai sur les monnaies de Charles Ier*, p. 480). J'aurais dû être mis en garde, par l'étymologie même du mot, contre l'opinion qne j'ai suivie parce qu'elle était professée par d'illustres maîtres (Cf. notamm. M. Mommsen, l. c. p. 81, note 3) ; avec lesquels, du reste, je me trouve, à mon grand regret, en désaccord sur bien des points, tels que l'explication du mot *antoninianus*, la valeur de l'*argenteus* & de l'*argenteus minutulus*, leur rapport, etc., etc.

passa chez les occidentaux comme monnaie usuelle, mais avec rang d'une double silique, c'est-à-dire du 12e du sou d'or, et qu'ensuite elle n'eût qu'à changer de type et agrandir et amincir son format pour devenir le denier d'argent carlovingien, lequel, par une suite d'alliages, se transforma lui-même en monnaie de billon, le denier capétien et féodal, 12e du sou, non plus d'or, mais d'argent (1).

(1) Cf. Louis Blancard. Le *saiga mérovingien dérive de la silique byzantine* et *Les trois sens du mot denarius dans les lois barbares, etc.*, Marseille, 1883, et M. Desimoni, *La décroissance graduelle du denier, de la fin du XIe au commencement du XIIIe s.*, Paris 1878.

SUR QUELQUES NOMS OSQUES

D'ESPAGNE ET D'ITALIE

Lecture faite par M. Louis BLANCARD

Dans la séance du 11 Juin 1886

La ressemblance de l'alphabet celtibérien avec ceux des dialectes italiques tels que l'osque, l'étrusque, le volsque, l'ombrien, etc., doit porter à croire qu'on arrivera à trouver un jour l'interprétation certaine du premier, avec la preuve qu'il faut le rattacher aux autres. Le petit nombre de monuments celtibériens que l'on possède et leur médiocre ancienneté sont cause, sans doute, de la difficulté extrême que l'on éprouve à les comprendre et à les rapprocher utilement des inscriptions et des monnaies d'Italie. Il faut, toutefois, s'attendre à ce double résultat ; des études patientes et intelligentes devront forcément y conduire.

En effet, malgré les différences qui existent dans la lexicologie et la grammaire des dialectes italiques, il serait téméraire de ne pas les considérer tous comme dérivés d'une même langue, et, d'autre part, il serait étrange que le dialecte parlé jadis, tant au Sud qu'au Nord des Pyrénées, et qu'a remplacé le basque, ne fût pas né d'une dérivation analogue ; car le nom basque de la langue basque, *Euska-r-a*, n'est qu'une forme

moderne du terme ancien, *osca*, qu'il est tout naturel de traduire par *osque*. Pour bien saisir comment le mot *osca* s'est transformé en *Euska-ra*, il suffit de remarquer que la ville ancienne *Osca* se nomme aujourd'hui *Huesca*. Le nom d'*Ausch* (auj. Auch), sous les Romains *Ausci*, a sans doute une étymologie identique. C'est de Osca que, par *Uosca* et avec transposition de voyelles, *Uasco*, *Vasco*, sont venus à la fois les mots français *Gascon* et *Basque*, le *v* et le *g*, le *v* et le *b* permutant sans effort.

Il est donc certain qu'en Espagne l'*osque* était jadis parlé comme en Italie.

Le peuple qui, en Italie, parlait l'*osque* se nommait *Oscus* (pour *opiscus*, *opscus*) ; il élevait des troupeaux, puisque en latin la laine brute était appelée *osca* ; il avait à la fois des rites sacrés stricts, d'où les termes de *obscum* (sign. sacrum), *oscen* et *oscinum*, et des mœurs relâchées, d'où *opscum*, *oscum* et *obscenum*, et enfin, il portait un nom qu'il suffit de rapprocher d'*ops*, *opis* (terre fertile), pour qu'il soit permis de l'interpréter par habitant de la campagne. Comme c'est le suffixe de *o-scus*, pour *opi-scus* et *op-scus*, qui fait de ce nom un ethnique, et que ce suffixe est le même que dans *Vol-scus* et *Tur-scus* (1), il s'ensuit que, *o-scus* (pour op-scus) signifiant habitant de la campagne, *volscus* doit s'interpréter par habitant du *Vol*, et *turscus*, habitant du *Tur*.

Que signifie *tur* ? que signifie *vol* ? Ces questions ne sont pas sans intérêt, ni même sans utilité pour la solution du problème formulé en tête de cet article.

La recherche du sens du mot *Tur* me ramène, en effet, dans les contrées pyrénéennes, où la plupart des noms de fleuve ont pour racine cette syllabe ou son équivalent *Dur*, tels que *A-Tur-us* (Adour), *Dur-ius* (Douro), *Tur-ia* (Guadalaviar). Il est incontestable, en

(1) Cf. M. Michel Bréal, *Les Tables Eugubines*. Paris, 1875, in-8°, p. 176.

présence de ce fait, que la racine *Dur* ou *Tur* avait chez les osques de ces contrées le sens de *fleuve*.

Si des Pyrénées on passe aux Alpes méditerranéennes afin d'arriver par là en Italie, on trouve, sur la route, le *Thur-ius* (Hérault), puis la *Dru-entia* (Durance), les *Duria* major et minor des versants méridionaux des Alpes, et après avoir traversé l'*Arnus* (Arno), on arrive au pays baigné par le Tibre, où vivaient les *Tur-sci*.

Qu'était donc le *Tur* des *Tur-sci*, sinon le fleuve dont ils habitaient les rives, et qu'était ce fleuve sinon le Tibre.

On donnait à ce fleuve, j'en conviens, le nom de *T-Iber-is*, qui, dégagé de son initiale (qui est aussi celle de *Tur*) est identique à l'*Iber-us* d'Espagne, mais on le nommait aussi *Tyr-rhenus*.

On le nommait *Tyr-rhenus*, il est vrai, parce que l'on sous-entendait *fluvius*, et, le Tibre étant le grand fleuve des *Tyrrheni* ou *Tursci*, l'appellation de *Tyr-rhenus* (*fluvius* s. e.) lui convenait aussi bien que celle de *Tyr-rhenum mare* donnée à leur mer.

Mais pourquoi les *Tur-sci*, se nommaient-ils aussi *Tyr-rheni* ou, comme dit Festus, *Tur-rani*? C'est tout simplement, il me semble, parce qu'ils habitaient des régions baignées et comme circonscrites par deux fleuves dont l'un était le *Rhenus* ou *Ranus*, et l'autre le *Tur*. Que *Rhenus* ou *Ranus* soit par métathèse devenu *Arnus*, cela ne peut faire doute. Le *Tur*, dès lors, ne pourrait être, je le répète, que le Tibre.

Il faut donc entendre par Tur-sci, en français *Étrusques*, les habitants des rives du Tibre. C'étaient les Osques des champs arrosés par ce fleuve.

Quant au *Vol*-sci, si on pouvait admettre entre le nom de ce peuple et celui des *Volk*-ae (1) des Gaules, de même qu'entre les noms de *Volc*-i ou *Vulc*-i et de *Vol*-sinii, un rapport permettant d'identifier *Vol* avec

(1) M. Gaston Paris rapproche *Volkae* de *Galates*.

Volc ou *Vulc*, on arriverait à considérer les Vol-sci comme les osques des mines et des forges, en donnant au radical *vol*, *volk* ou *vulk* le sens du sanscrit « *ulkâ* (pour uskâ, us) : tison enflammé, feu, flamme. »

Il paraîtra peut-être étrange que j'aie recours au sanscrit pour traduire un mot *osque*, et cet étonnement serait fondé, s'il était certain que l'osque et ses dialectes doivent être rejetés du groupe des langues indo-européennes. Mais en est-il ainsi ?

La racine *Tur* ou *Dur*, qui désignait le Douro et l'Adour, l'Hérault et le Guadalaviar, les Doires et le Tibre, etc., etc., que l'on trouve en plusieurs noms de villes bâties sur des cours d'eau tels que *Tor*-tose, *Tou*-louse, *Tur*in, et qui apparaît attachée de loin en loin à certaines voies et stations fluviales d'Europe en Asie, comme pour indiquer la route suivie par des peuplades orientales venues en Europe, cette racine, sous sa forme *Dur*, n'est-elle pas un des noms du Gange lui-même ?

Les deux racines osques que je viens de rapprocher du sanscrit ne sont pas les seules qui puissent l'être. Loin de là. Si l'osque italique a certainement fourni au latin une partie des termes qui ont servi à en prouver le caractère indo-européen, le basque a conservé, parmi ses vieux mots osques, assez de radicaux dont les similaires existent en sanscrit, pour qu'on puisse attribuer à l'osque d'Espagne la même origine qu'à celui d'Italie.

Pour s'en convaincre, il suffit de rapprocher des racines communes au sanscrit et à la plupart des langues européennes que Bopp à énumérées dans sa *Grammaire comparée des langues européennes* (1) les mots basques qui les traduisent.

(1) Éd. Bréal. t. I, p. 260 et suivantes.

En effet,

Au sanscrit *gà*, aller,	correspond le basque	*ga*-tea, aller
» *î*, aller	»	»	*jua*-tea, aller
» *ad*, manger	»	»	*as*-etzea, manger
» *vá*, souffler	»	»	*buha*-tzia, souffler

à moins qu'il ne faille rattacher *buha*-tzia, avec le sens de respirer, à *bû*, être.

» *si*, être couché,	correspond le basque	*etz*-atia, coucher
» *as*, être (gothique *is*)	»	»	*iz*-atea, être
» *band*, lier	»	»	*band*-atzia, bander
» *giv*, vivre (latin *vivo*)	»	»	*bici*-tzea, vivre
» *yud*, combat	»	»	*gud*-a, combat.

Est-il net et évident le rapport qui unit le basque au sanscrit ! Ce n'est, certes, pas moi qui ai choisi les racines sanscrites ; elles sont dans Bopp ; je n'ai fait qu'en rapprocher les racines basques de même sens. Si l'on poursuivait ce travail de rapprochement, on arriverait, sans doute, à des résultats qui étonneraient.

Il serait toutefois essentiel de n'y procéder qu'en tenant compte des modifications apportées aux racines mêmes, soit par des accidents phonétiques produisant transposition, substitution, addition et même chute de lettre, comme, p. ex., dans *Aita*, père, pour *paita* (ce qui rapproche l'osque du celtique où *athir*, père, est pour *pathir*) (1), soit par l'agglutination autour de la syllabe essentielle de lettres parasites qui la masquent.

On pourrait arriver par la connaissance de ces transformations et en les opérant en sens inverse, à reconstituer les termes primitifs, à l'aide des données du glossaire actuel. C'est ainsi qu'après avoir constaté qu'*Iber*-us est devenu *Ubay* (rivière) en basque, on peut supposer qu'une modification analogue a produit le basque *apheza*, prêtre, et remonter de là à un mot

(1) Cf. D'Arbois de Jubainville, *Les Celtes et les langues antiques*, Paris, 1882.

osque espagnol de même sens, dont la forme, voisine de l'osque ombrien *adfertur* ou *arfertur*, sacrificateur (1), établirait un lien de plus entre les deux dialectes osques d'Espagne et d'Italie.

Mais, c'est surtout dans l'onomastique topographique qu'apparaît le rapport de ces deux dialectes. En voici quelques preuves.

Ocris, signifiant *montagne* dans les *Tables Eugubines* et d'autres textes italiques, (Cf. M. Bréal, l. c., et M. Mommsen, *Die unterit. dial.* 341, etc.) et servant de nom, sous la forme *Ocra*, à une ville des Alpes Carniques, figure avec cet emploi-ci dans la géographie espagnole : *Ocr*-ia appartenait à la même région qu'Osca. On ne retrouve pas, il est vrai, le mot *ocris* ou *ocria* dans le lexique basque, mais le chamois, la bête des montagnes, y est nommé *ork*-atza.

S'il est difficile d'expliquer les deux *R* et l'*E* initial d'*Etruria* autrement que par une transposition de lettres qui, mises à leur place normale, forment les deux mots *Tur-eria*, il n'est pas possible d'interpréter le second de ces termes (en admettant que *Tur* = *Tibre*) autrement que par *pays*, qui est le sens du basque *Eri-a*. Ainsi analysé, le mot *Etruria* signifie *pays du Tibre*.

L'addition d'un *m* peut différencier *Pompelo* d'Espagne (Pampelune) de *Populonia* d'Etrurie, mais cette différence n'empêche pas de reconnaître, dans ces deux noms, une racine identique, dont le latin *Pŏpul*-us donne la signification.

L'identité de la racine de *Populonia* d'Étrurie et de *Pompelo* d'Espagne atteste une origine commune et le raccordement du vieux basque, de l'osque d'Espagne, aux langues indo-européennes, opéré ci-dessus, invite à rechercher à ces deux formes d'un même nom, une origine orientale.

(1) Sur ce mot, Cf. M. Michel Bréal, *Les Tables Eugubines*, l. b., 41 ; VI a 3 et p. 19.

Pour aider à cette recherche, il est opportun de dire que, dans l'écriture comme en phonétique, le B a toujours permuté sans peine avec le P. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que « les inscriptions osques, comme « les inscriptions romaines, mettent parfois le P où « l'étymologie exigerait un B (1). »

L'équivalence du B et du P était telle, jadis, non-seulement en Occident, mais même en Orient, que le mot assyrien, dont la traduction française est *fils* s'écrivait *Pal* en ninivite et *Bal* en babylonien (2).

Or, c'est au babylonien que me mène ma recherche de l'origine orientale de *Pampelo* et *Populonia*, et c'est au nom même de Babylone qu'elle s'arrête, *Babylone*, dont *Populonia* et *Pampelo* sont, à mon avis, des formes dans lesquelles, conformément à la permutation que je viens d'indiquer, le P a été mis pour le B.

Ce n'est pas seulement, du reste, le nom de Babylone que les osques d'Etrurie et d'Espagne ont rapporté d'Orient, mais l'une des appellations des Etrusques, *Rasena*, rappelle évidemment *Resaina* de Mésopotamie, au nord-ouest de Babylone, et le nom du pays des Osques d'Espagne, *Ibérie*, est identique à celui d'une contrée confinant presque aux sources de l'Euphrate, que de nombreux auteurs considèrent comme le pays d'origine des Ibères d'Espagne.

Il n'est donc pas surprenant que les peuples qui ont fait revivre dans les contrées où l'émigration les a conduits, les noms d'Ibérie et de Resaina, n'aient pas oublié celui de la grande cité d'Orient, de Babylone.

Mais si *Bābylonia*, *Pōpulonia* et *Pampelo* sont des variantes d'un seul et même mot, si, à ces variantes correspondent deux formes légèrement dissemblables d'une même racine, *Babel* et *Popul-us*, il va sans dire que ces deux formes n'ont qu'une seule et même signi-

(1) Cf. M. Michel Bréal, l. c., p. 330.

(2) Cf. M. Oppert, *Inscript. de Borsippa*, *Journ. asiat.*, 1857 t. IX, p. 159.

fication. Or, comme le sens de l'une des formes de la racine, de *Popul*-us, est connu, il s'ensuit que le sens de l'autre forme s'impose du coup et ne peut être que celui de *Populus*.

Babel aurait donc la même signification que *Popul*-us. Je n'ignore pas que cette conclusion causera quelque surprise, car *Babel* a déjà été expliqué, et l'une des explications qui en ont été données est généralement admise. C'est celle de la Bible.

Je suis loin d'élever quelque objection contre la confusion des langues et la dispersion des peuples ; mais le nom de *Babel* n'a aucun rapport étymologique avec les expressions hébraïques qui désignent l'un ou l'autre de ces évènements. Si ce rapport eût existé, non-seulement le mot *Babel* ferait franchement partie du lexique hébraïque, mais il se rattacherait à l'une des racines les mieux caractérisées, les plus fécondes de la langue, à cause de l'ancienneté et de l'importance historique de son origine, et on en trouverait les radicales dans les termes même dont la Bible se sert pour nous faire connaître la confusion des langues et la dispersion des peuples.

Or, de tout ceci il n'est rien.

La racine hébraïque qui signifie *confondre* et à laquelle une glose a rattaché le mot *Babel*, se compose des trois lettres BLL, d'où on peut tirer, par contraction, BL qu'on peut alors répéter BLBL, mais avec lesquelles n'a rien de commun, étymologiquement parlant, le mot Babel.

Babel, je le répète, n'est pas un mot hébreu ; il ne peut pas être expliqué par l'hébreu.

Il ne peut pas davantage, à mon avis, être expliqué par l'arabe.

Je sais qu'une inscription en caractères cunéiformes du temps de Nabuchodonosor, dont on possède la traduction perse, rattache à l'arabe le nom assyrien de Babylone, de *Bab-ilu*, dont la première syllabe cor-

respond, dans la traduction perse, au mot *Duvarthi* signifiant *porte* :

Bab — *ilu* —
Porta — *Dei* *diluvii* (1)

Le nom entier de Babylone se décompose, dans ce système, en deux racines signifiant, en arabe, *Porte* et *Dieu*.

Mais, si cette traduction s'appliquait à Babylone, il faudrait supposer qu'il n'y a pas de rapport entre ce nom et Babel. Or, le rapport me parait évident et *Babel* est le radical de *Babylone* comme *Popul* de *Populonia*.

Il s'ensuit que si, à mon avis, les langues sémitiques ne peuvent expliquer le mot *Babel*, quelles que soient les tentatives faites dans ce but, il n'en est pas de même des langues indo-européennes.

Babel et *Popul*-us n'étant, je le repète, que deux variantes d'une même racine, l'interprétation de l'une serait celle de l'autre ; *Popul*-us et *Babel* auraient le même sens et tout le monde connaît le sens de *Populus*.

Je n'insiste plus.

Ma théorie, si elle est admise, indique ou confirme divers faits de linguistique et d'histoire, que je tiens à signaler.

Le premier est la composition même de la racine *Babel* ou *Popul*-us, en contradiction avec certain système aujourd'hui en défaveur, il est vrai, d'après lequel les radicaux indo-européens ne pourraient avoir trois lettres.

(1) Cf. M. Oppert, *Inscription de Borsippa ; Journ. asiat.* de 1857, tom. IX, p. 147 et 148.

Le deuxième, c'est que, en supposant l'unité originaire des langues, les sémitiques formaient déjà un groupe distinct à l'époque où fut construite la Tour de Babel.

Le troisième est la détermination du périmètre d'origine des Osques, tant d'Espagne, que de Gaule et d'Italie.

L'anthropologie confirme l'unité de races de ces Osques. Mon honorable confrère et ami, M. Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, m'a fourni sur ce point un renseignement de réelle valeur. Les crânes que l'on retrouve dans certains terrains identiques des versants des Pyrénées, des côtes méridionales de la Provence, de la Liguric et des versants des Apennins, ont tous les mêmes caractères et dénotent une même race ; les similaires en existent vers l'Hymalaya.

Mais, dès les premiers temps, les Osques d'Espagne, de Gaule, d'Italie furent en contact avec les Phéniciens. Non loin du Tibre est le *Nâr*, nom de fleuve tout-à-fait sémitique, et le basque fournit la preuve que les Osques d'Espagne avaient emprunté aux mesures de capacité phéniciennes, homer ou hamar et bath, les noms de nombre 10 et 1, *amar* et *bat*.

Enfin, si le nom de Babel n'est pas hébreu, en est-il de même de *Bilbilis* ?

EROS

Lecture faite à l'Académie de Marseille, Séance du 20 Janvier 1887

PAR M. ADOLPHE MEYER

EN LA VIE il faut que chaque être,
Emporté du désir commun
Qui le pousse à se voir renaître,
Cherche à se perdre dans quelqu'un.

L'existence se renouvelle
A ce mystérieux accord
Qui rend la nature éternelle :
L'amour neutralise la mort.

Le feu des innombrables mondes
Brillant par une belle nuit,
La phosphorescence des ondes
Derrière le vaisseau qui fuit,

La délicate fleur qui penche
Son calice chargé d'odeur,
L'oiseau qui s'ébat sur la branche
Près d'entamer son chant vainqueur,

Tout ce qui respire et s'agite
En l'ombre ou sous des flots de jour,
Tout ce qui soupire et palpite,
Le fait excité par l'amour.

Sans lui, les ténèbres du vide,
Le froid des espaces ouverts,
Empire de la mort avide,
Auraient envahi l'univers.

Plus l'être est complet mieux il aime :
En bas, très inconsciemment,
Chez l'homme, assis au rang suprême,
Cet instinct devient sentiment.

Mais combien, même sacrilége,
Lui coûte cher cette grandeur,
Combien ce noble privilége
Contriste, déchire son cœur :

C'est que l'idéal le domine !
Est-ce bien la réalité
Qui nous séduit et nous fascine,
Ou la splendeur de la Beauté ?

Ce sont les grâces entrevues
Dans l'Infini trop tôt fermé,
L'héréditaire éclat des nues,
Que nous cherchons en l'être aimé.

Aussi quel effrayant désastre
Dès que le positif l'atteint ;
Tel, le satellite d'un astre
Lorsque cet astre s'est éteint.

Tout un monde enchanteur s'écroule
Avec ces frais espoirs déçus,
Blancs lilas qui tombent en foule
Et ne reviendront jamais plus.

Quelle est la main qui t'a parée
De l'attrait, de l'enivrement,
Qui t'a de prismes entourée,
Misère du rapprochement ?

Quelle intelligence fertile
T'a placée à l'éclosion,
A l'heure naïve et futile
Qui nous livre à l'illusion ?

Pourquoi la force d'Eros, faite
Au mépris de la liberté,
La loi qui commande à la bête,
Régit-elle l'humanité ?

Trop orgueilleux de notre race,
Sommes-nous d'obscurs animaux
Piétinant et mourant sur place,
Ou bien, ici-bas sans égaux,

Voyons-nous plus loin que la terre,
Plus haut, pressentant l'Absolu,
Tourmentés du vaste mystère
Par ce que nous en avons lu ?

L'effet ennoblissant la cause
Montre la valeur du lien :
Pour nous l'amour est quelque chose
Lors même que la chair n'est rien.

La touchante et longue tendresse
Dont le charme au trépas survit,
L'inquiète, l'âcre caresse
Du désir que rien n'assouvit,

Notre complexe jouissance
Au plaisir ardent et subtil,
— Bonheur complété de souffrance,
Le simple animal les a-t-il!..

Malgré les droits de la nature
En une telle passion,
Sous le grand souffle qui l'épure
Elle est mieux qu'une « fonction ».

SÉANCE PUBLIQUE

Tenue le 13 Février 1887

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. FRÉDÉRIC MISTRAL

MESSIÉS (1),

Ai ausi dire en de viéi Marsihés que de soun tèms, la vèio de Calèndo, après lou grand repas de la famiho recampado, quand lou recaliéu benesi dóu Cacho-fiò, dóu Cacho-fiò d'óulivié, blanquejavo souto li cèndre, e que lou segne-grand vujavo à la taulado lou darrié cigau de vin cue, tout-en-un-cop, de la carrièro sou-

---

MESSIEURS,

J'ai ouï dire à de vieux Marseillais que de leur temps, la veille de Noël, après le grand repas de la famille assemblée, quand la braise bénie de la bûche traditionnelle, de la bûche d'olivier, blanchissait sous les cendres, et que l'aïeul vidait à l'attablée le dernier verre de vin cuit, tout-à-coup, de la rue déjà dans

(1) Nous donnons ici la traduction de ce discours en faveur des personnes à qui la langue provençale n'est pas familière.

loumbrudo e deserto, s'entendié que mountavo uno voues angelico, cantant pereilavau, eilalin dins la niue.

E qu'èro acó ?

Ero uno damo, èro uno bello damo, qu'au bras de soun espous anavo pèr carriero, en cantant de nouvè, de nouvè prouvençau à la glòri de Diéu, emé pièi un vóu de paure que ié venien après.... E quand li gènt qu'èron à taulo entendien eilavau aquelo voues meloudiouso, lèu durbien si fenèstro, e la noblo cantarello ié disié :

« Brâvi gènt, lou bon Diéu es nascu ! óublidés pas mi paure ! »

E touti davalavon emé de canestèu plen de fougasso e de nougat, e dounavon i paure li soubro dóu festin, e'nterin li campano, amount à la Majour, trignoulavon galoio :

La maridaren,
La bello Franceso,
La maridaren
Quand aura de sen.

---

l'ombre et déserte, on entendait monter une voix angélique, chantant par là-bas, au loin, dans la nuit.

Et qu'était cela ?

C'était une dame, c'était une belle dame qui, au bras de son époux, s'en allait par les rues, en chantant des noëls, des noëls provençaux à la gloire de Dieu, et puis, avec elle, tout un vol de pauvres qui s'en venait après... Et quand les gens qui étaient à table entendaient là-bas cette voix mélodieuse, vite ils ouvraient leur fenêtre, et la noble chanteuse leur disait : « Brave gens, le bon Dieu est né ! N'oubliez pas mes pauvres ! »

Et tous descendaient avec des corbeilles pleines de gâteaux et de nougat, et ils donnaient aux pauvres les restes du festin. Et pendant ce temps, les cloches, là-haut, à la Major, carillonnaient joyeuses :

Nous la marierons,
La belle Françoise,
Nous la marierons
Quand elle aura du bon sens.

Eh! bèn, aquelo damo que descènd à la carriero pèr canta de nouvè, de nouvè prouvençau à la glòri de Diéu e au proufié di paure, tenès, sabés quau es, à l'ouro que vous parle? Aquelo bello damo, aquelo grando damo, es l'Acadèmi de Marsiho, que, vuei, s'acoumpagnant emé lou Felibrige, vous counvido, Midamo, vous counvido, Messiés, à douna au Felibrige, valènt-à-dire à l'obro di revendicacioun terradourenco e prouvençalo, la part que i'es degudo au festin de Calendo, la part de Diéu!

Urous d'avé l'intrado en aqueste bon oustau, d'avé la bèn-vengudo en aquesto assemblado de letru, de savènt, d'artisto e de pouèto, ounte, de longo toco, iéu ai agu d'ami courau, voudriéu recounèisse dignamen, autamen, l'ounour que me fasès.... E pèr lou recounèisse, que poudriéu mies faire que de vous durbi, à moun tour, nosto galarié felibrenco pèr vous moustra, Messiés, ço qu'avèn de plus bèu e de mai precious!

La lengo prouvençalo, la pouësio dou Miejour, dins aquésti darrié tèms, an eissuga, sabès, un desastre

---

Eh bien, cette dame qui descend à la rue pour chanter des noëls, des noëls provençaux, à la gloire de Dieu et au profit des pauvres, tenez, savez-vous qui elle est, à l'heure où je vous parle? Cette belle dame, cette grande dame, c'est l'Académie de Marseille qui, aujourd'hui, s'accompagnant avec le félibrige, vous convie, Mesdames, vous convie, Messieurs, à donner au félibrige, c'est-à-dire à l'œuvre de revendication indigène et provençale, la part qui lui est due au festin de Noël, la part de Dieu!

Heureux d'avoir l'entrée en ce bon logis, de recevoir la bienvenue en cette assemblée de lettrés, de savants, d'artistes et de poètes, où de longue date j'ai eu des amis de cœur, je voudrais reconnaître dignement, hautement, l'honneur que vous me faites... Et pour le reconnaître, que pourrais-je mieux faire que de vous ouvrir, à mon tour, notre galerie félibréenne, pour vous montrer, Messieurs, ce que nous avons de plus beau et de plus précieux!

La langue provençale, la poésie du Midi, dans ces derniers temps, ont essuyé, vous le savez, un désastre irréparable. Théo-

irreparable. Teodor Aubanèu, un de nòsti priéu, es mort.... Dounc, se lou permetès, vous farai, à soun sujet, quàuqui raconte de jouinesso que vous esclargiran aquelo astrado pouëtico, e pièi vous legirai quàuqui pèço de vers que vous faran juja de la perdo majouro que nosto lengo en éu a facho.

Aurian jamai, dóu rèsto, uno óucasioun plus bello d'ounoura la memòri d'un mantenènt de nosto raço, d'un ilustre pouèto que fuguè noste ami, e, trento-cinq an de tèms, noste coumpagnoun de bataio.

Oh! la fièro jouinesso, la galanto jouinesso qu'avèn passado ensèmble, ùni quàuquis-un qu'erian! Jouinesso e vido entiero counsacrado à-n-uno idèio, que pareissié foulasso au plus grand noumbre, mai que perseguian, nous-autre, em'uno afiscacioun toujour que plus nouvello, em'uno fe apoustoulico!

Avian vint an. L'asard, o pulèu aquelo estello que devian, quauque jour, nous chausi pèr patrouno, avié fa qu'à l'entour di bàrri d'Avignoun nous erian rescountra'n roudelet de pouèto, touti afeciouna, dins

---

dore Aubanel, un de nos maîtres, est mort... Donc, si vous le permettez, je vous ferai, à son sujet, quelques récits de jeunesse qui vous éclairciront cette destinée poétique, et je vous lirai quelques pièces de vers qui vous feront juger de la grande perte que notre langue a faite en lui.

Nous n'aurions jamais, au surplus, une occasion plus belle d'honorer la mémoire d'un mainteneur de notre race, d'un poète illustre qui fut notre ami, et, trente-cinq ans de temps, notre compagnon de bataille. Oh! la fière jeunesse, la charmante jeunesse que nous avons passée ensemble, quelques amis que nous étions! Jeunesse et vie entière consacrée à une idée, qui paraissait insensée au plus grand nombre, mais que nous poursuivions, nous autres, avec une ardeur toujours plus nouvelle, avec une foi d'apôtres!

Nous avions vingt ans. Le hasard, ou plutôt cette étoile que nous devions quelque jour nous choisir pour patronne, avait fait qu'à l'entour des murs d'Avignon, nous nous étions rencontrés

uno ispiracioun unenco, pèr lou relevamen de nosto lengo poupulàri. E — sènso li nouma que li couneissès touti — quouro vers l'un, quouro vers l'autre, nous acampavian lou dimenche, e vague de canta e de dire de vers e de nous empura vers l'ideau lis un lis autre. Avian fa meme uno cansoun, un inne festadié, ounte disian :

Sian tout d'ami, sian tout de fraire,
Sian li cantaire dou païs !
Tout enfantoun amo sa maire,
Tout auceloun amo soun nis :
Noste cèu blu, noste terraire
Soun per nous-autre un paradis.

Ero la primo-aubo dou Felibrige, e lou Felibrige, pèr nous-autre, èro, coume dirian, un evangèli prouvençau, countenènt dins si pajo la revelacioun dóu bèu, dóu naturau, dóu patriau, emé la recounquisto de tout ço qu'èro nostre.

---

un petit cercle de poètes, tous enfants du peuple, tous passionnés dans une inspiration commune pour le relèvement de notre langue populaire. Et — sans les nommer, vous les connaissez tous — tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, nous nous réunissions le dimanche ; et en avant de chanter, et de dire des vers, et de nous attiser vers l'idéal les uns les autres. Nous avions même fait une chanson, un hymne de fête, où nous disions :

Nous sommes tous des amis, nous sommes tous des frères,
Nous sommes les chanteurs du pays !
Tout petit enfant aime sa mère,
Tout oiselet aime son nid :
Notre ciel bleu, notre terroir
Sont pour nous autres un paradis.

C'était la première aube du félibrige, et le félibrige, pour nous autres, c'était comme nous dirions, un Évangile provençal, contenant dans ses pages la révélation du beau, du naturel, du patriotique ; c'était la reconquête de tout ce qui était nôtre.

Un liò mounte souvènt nous dounavian rendès-vous èro Font-Segugno, castelet de plasènço d'un de nòsti coulègo. Es aqui qu'Aubanèu, pèr reveni à moun sujèt, rescountrè la jouvènto que fuguè sa proumiero Muso. Ero uno gènto chato que ié disien Zani: bruneto, palinello, emé dous iue de jai que, trelusènt, li vese encaro.

Aubanèu s'aflamè coume un escandihoun ; e, fau pas n'en douta, la chatouno deguè coumprene qu'èro amado. Mai, pèr un sentimen de pudour o de crento, de crento treboulanto, coume esprovon de fes, au moumen d'escala au tèmple de l'Amour, li calignaire d'aquel age, ni éu, ni elo, tout en jougant, tout en risènt, tout en dansant ensèmble, jamai s'ausèron dire tout clar e net que se voulien. Talamen que subran, Zani, la pauro chato, esfraiado belèu pèr aquéu treboulèri que la gagnavo toujour que mai, e noun aguènt, pecaire, l'assegurenço ni l'espero de vèire aquelo entrigo veni à bono fin, o pulèu apelado pèr uno voues superiouro, un jour, à l'imprevisto, partiguè pèr lou couvènt.

Eu n'en fuguè mourènt, descounsoula, e d'aquelo

Un lieu où souvent nous nous donnions rendez-vous était Font-ségugne, castelet de plaisance d'un de nos confrères. C'est là qu'Aubanel, pour revenir à mon sujet, rencontra la jouvencelle qui fut sa première Muse. C'était une jolie fille qu'on appelait Zani, brunette, un peu pâle, avec deux yeux de jais qui brillaient, je les vois encore.

Aubanel s'enflamma comme une paille ; et il n'en faut pas douter, la fillette dut comprendre qu'elle était aimée. Mais par un sentiment de pudeur ou de crainte inquiète, comme en éprouvent parfois en montant au temple de l'Amour les amants de cet âge, ni lui, ni elle, tout en jouant, tout en riant, tout en dansant ensemble, n'osèrent jamais se dire tout clair et net qu'ils se voulaient. Tellement que soudain, Zani, la pauvre fille, effrayée peut-être par ce trouble qui la gagnait toujours davantage, et n'ayant pas, *pécaïrè !* l'assurance ou l'espoir de voir cette tendresse venir à bonne fin, ou plutôt appelée par une voix supérieure, un jour, à l'improviste, partit pour le couvent. Lui en fut mourant, incon-

doulour alangourido, e d'aquelo passioun abramado, estramado, mai noun apasimado, n'en sourtiguè, Midamo, un libre calourènt, esmougu, barbelant, nouvelàri e caste, qu'Aubanèu apelè lou *Libre de l'Amour*, e que touto la critico saludè coume un giscle d'amour verai e jouve. Vous n'en vau legi quàuqui pajo.

Ah! ta maneto caudo et bruno,
Baio-me-la! baio-me-la!
Vène emé iéu : fai claro luno,
Vène, lou cèu es estela.

Ah! ta maneto bruno e caudo,
Metè l'aqui dedins ma man!
Asseten-nous, e sus ta faudo
Bresso-me coume toun enfant!

Sènso bonur siéu las de courre,
Las de courre coume un chin fòu!
Assolo-me; soufrisse e ploure....
Perqué cantas, gai roussignòu?

---

solable. Et de cette douleur alanguie, et de cette passion éperdue, enfermée en lui, mais non apaisée, il sortit, Mesdames, un livre brûlant, ému, palpitant, ingénu et chaste qu'Aubanel appela le *Livre de l'Amour*, et que toute la critique salua comme un jaillissement d'amour vrai et jeune.

Je vais vous en lire quelques pages.

Ah! ta petite main chaude et brune,
Donne-la moi! donne-la moi!
Viens avec moi; il fait lune claire,
Viens, le ciel est étoilé.

Ah! ta petite main brune et chaude,
Mets-là dedans ma main!
Asseyons-nous, et sur le pan de ta robe
Berce-moi comme ton enfant!

Je suis las de courir sans bonheur,
Las de courir comme un chien fou!
Console-moi, je souffre et je pleure...
Pourquoi chantez-vous, gais rossignols?

La luno s'escound : tout soumbrejo :
La bello niue ! — Ta man ferni,
O jouvènt, e ta man es frejo !
— La tiéuno me brulo, o Zani !

Ma man es frejo coume un mabre,
Ma man jalo coume la mort,
Car tout lou sang de moun cadabre
Boui e reboui dedins moun cor.

Mai Zani es moungeto, es anado à Coustantinople servi li malaut, dins lis espitau. E soulet, lou pouèto endoulenti varaio, la cercant de pertout, dins lou bousquet ounte la rescountravo, dins la chambreto ounte couchavo, dins lou mirau ounte se miraiavo. Escoutas :

Ah ! vaqui, pamens la chambretto
Ounte vivié la chatouneto !
Mai, aro, coume l'atrouva
Dins lis endré qu'a tant treva ?

La lune se cache; tout devient sombre :
La belle nuit ! — Ta main frissonne,
O jeune homme, ta main est froide !
— La tienne me brûle, o Zani !

Ma main est froide comme un marbre,
Ma main glace comme la mort,
Car tout le sang de mon corps
Bout et rebout dans mon cœur.

Mais Zani est nonnette ; elle est allée à Constantinople servir les malades dans les hôpitaux. Et seul, le poète endolori erre, la cherchant partout, dans le bosquet où il la rencontrait, dans la chambrette où elle couchait, dans le miroir où elle se mirait. Écoutez :

Ah ! la voici pourtant, la chambrette
Où la fillette vivait.
Mais maintenant, comment la retrouver
Dans les endroits quelle a tant hantés ?

O mis iue, mi grands iue bevèire,
Dins soun mirau regardas bèn :
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Lou matin, dedins l'aigo claro
Quand trempavo sa bello caro,
Quand trempavo si bèlli man,
Que fasié teleto, en cantant,
E qu'à travès soun èr risèire
Perlejavon si blànqui dènt,
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Qu'èro innoucènto e qu'èro urouso !
Leissant toumba, touto crentouso,
Sus soun espalo, au mendre brut,
Si long péu coume un long fichu
Pièi, dins lis Ouro de soun rèire
Au bon Diéu parlavo long-tèm...
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

O mes yeux, mes grands yeux buveurs;
Dans son miroir, regardez bien :
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Le matin, dans l'eau claire
Quand elle baignait son bean visage,
Quand elle trempait ses belles mains,
Qu'elle faisait toilette en chantant,
Et qu'à travers son air rieur
Luisaient comme des perles ses blanches dents....
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Qu'elle était innocente et qu'elle était heureuse!
Laissant tomber, toute craintive,
Sur ses épaules, au moindre bruit,
Ses longs cheveux comme un long voile,
Puis dans les Heures de son aïeul,
Au bon Dieu elle parlait longtemps...
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Contro un brout de santo liéuréio,
Lou libre èi sus la chaminèio :
Vai veni, vès ! car l'a leissa
Dubert ounte avié coumença.
Soun pichot pas lòugié, courrèire,
L'ause dins lou boufa dòu vent.
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Li jour de fèsto e de grand messo,
Qu'èro gènto e qu'èro ben messo,
La pauro enfant ! De moun cantoun
L'amirave — Segnour, perdoun ! —
Iéu l'amirave, en plen Sant-Pèire,
Dins lou soulèu e dins l'encèn...
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Assetado eici, travaiavo,
De la fenestro babihavo :
Pèr li paure, pèr lou bon Diéu
N'abenè de lano e de fiéu !

Contre un brin de rameau bénit,
Le livre est sur la cheminée ;
Elle va venir, voyez, car elle l'a laissé
Ouvert où elle l'avait commencé.
Son petit pas léger, coureur,
Je l'entends dans le souffle du vent
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Les jours de fête et de grand'messe,
Qu'elle était gentille et bien parée,
La pauvre enfant ! De mon coin
Je l'admirais ! — Seigneur, pardon !
Je l'admirais en plein Saint-Pierre,
Dans le soleil et dans l'encens....
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Assise ici, elle travaillait ;
De la fenêtre, elle babillait.
Pour les pauvres, pour le bon Dieu,
Elle en usa de la laine et du fil !

E dins la chambro e dins lou vèire
Si det fasien lou vai-e-vèn.
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt!

Ah! lou tèms di dóci babiho,
Tèms de joio e de pouësio,
E de l'amour e dou dansa,
Aquéu bèu tèms ei bèn passa!
Ti long pèu, qu'a coupa lou prèire,
Pecaire! avèn tant jouga'nsèn!
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt!

Es ansin, moun Diéu! sias lou mèstre!
Dins li malur, lis escaufèstre,
Amaduras vosto meissoun;
Sus lis espino di bouissoun
Chausissès, o divin cuière,
Li plus bèlli flour dou printèm...
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Et dans la chambre, et dans la glace
Ses doigts faisaient le va-et-vient.
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Ah! le temps des doux habits,
Temps de joie et de poésie,
Et de l'amour et du danser!
Ce beau temps est bien passé!
Tes longs cheveux qu'a coupés le prêtre,
Pauvrette! nous avons tant joué avec!
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

C'est ainsi, mon Dieu, vous êtes le maître!
Dans les malheurs, les tourments,
Vous mûrissez votre moisson;
Sur les épines des buissons,
Vous choisissez, ô divin cueilleur,
Les plus belles fleurs du printemps.
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'as vue si souvent,

Lou dilun que s'es enanado,
De plour si gauto èron negado.
Ah ! qu'avien ploura si bèus iue !
Avien ploura touto la niue !
Pamens n'a pas regarda rèire,
Quand s'es embarrado au couvènt.
Mirau, mirau, fai-me la vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt.

Souto la triho à mita morto
En intrant, eila vers sa porto,
Ai legi : *Oustau à louga...*
Escritèu, m'as estoumaga !
Res ! plus res ! vole pas ié crèire :
Sèmpre au lindau moun cor revèn,
Mirau ! e me la fas pas vèire,
Tu que l'as visto tant souvènt !

Que de tendresso e de simplesso ! e coume se counèis que sian eici dins la Prouvènço, dins nosto

---

Le lundi qu'elle s'en est allée,
De pleurs ses joues étaient noyées,
Ah ! qu'ils avaient pleuré, ses beaux yeux.
Ils avaient pleuré, toute la nuit !
Pourtant elle n'a pas regardé en arrière,
Quand elle s'est enfermée au couvent,
Miroir, miroir, fais-moi la voir,
Toi qui l'a vue si souvent.

Sous la treille morte à demi
En entrant, là-bas, près de sa porte,
J'ai lu : *Maison à louer...*
Écriteau, tu m'as serré le cœur !
Rien, plus rien ! je ne veux pas y croire ;
Toujours au seuil mon cœur revient,
Miroir ! et tu ne me la fais pas voir,
Toi qui l'as vue si souvent.

Que de tendresse et de simplicité ! Et comme il se connaît que nous sommes ici dans la Provence, dans notre vie accoutumée,

vido abituado, sènso counvencioun, sènso aprèst !...
Piéi, escouten-lou mai, desmemouria, quand crido :

Dou mounastié durbès li porto,
O moungeto, iéu vole intra ;
Durbès lèu ! moun amo es proun forto
Per la vèire sènso ploura.
Souto ta couifo à blànquis alo
Enca mai bruno, enca mai palo,
Ei bèn tu que dins la grand salo
Coume l'Ange de l'espitau
Passes au mitan di malaut.

Escouton-lou, quand se desolo :

Dequé vos, moun cor, de qu'as fam ?
Oh ! de qu'as, que toujour crides coume un enfant ?

Coume un enfant crides e ploures,
Coume un enfant qu'an desmama,
Paure cor d'amour afama,
Après lou bonur courres, courres !

---

sans convention, sans apprêts !... Écoutez-le encore, égaré, quand il crie :

Du monastère ouvrez les portes,
O petite sœur, je veux entrer ;
Ouvrez les ! Mon âme est assez forte
Pour la voir sans pleurer.
Sous ta coiffe aux blanches ailes,
Plus brune encore, encore plus pâle,
C'est bien toi qui dans la grand'salle,
Comme l'Ange de l'hôpital,
Passe au milieu des malades.

Écoutez-le quand il se désole :

Que veux-tu, mon cœur, de quoi as tu faim ?
Oh ! qu'as-tu, que tu cries toujours comme un enfant ?

Comme un enfant tu cries et pleures,
Comme un enfant qu'on a arraché du sein ;
Pauvre cœur d'amour affamé,
Après le bonheur tu cours, tu cours...

Dequé vos, moun cor, de qu'as fam ?
Oh ! de qu'as, que toujour crides coume un enfant ?

Vourriés, quauco part, dins lou mounde
Em'elo, bèn liuen, t'enana
E t'escoundre e plus t'entourna,
Car lou bonur fau que s'escounde !
Dequé vos, moun cor, de qu'as fam ?
Oh ! de qu'as, que toujour crides coume un enfant ?

O bèuta, pan de la jouinesso,
O pan goustous, o bèu pan blanc,
Pan que se manjo en tremoulant,
Pan de l'Amour, pan di caresso !...
Dequé vos, moun cor, de qu'as fam ?

Es de passioun viscudo, lou vesès ; es un crid countinu, feroun, esglaria, e la literaturo noun es aqui pèr rèn.

D'aquéu tèms, fau vous dire, em'Aubanèu e li cambarado, fasian souvènt d'escourregudo. Jalous de

---

Que veux-tu, mon cœur, de quoi as-tu faim ?
Oh ! qu'as-tu, que tu cries toujours comme un enfant ?

Tu voudrais, quelque part, dans le monde
Avec elle bien loin t'en aller,
Et te cacher et ne plus t'en retourner,
Car le bonheur, il faut qu'il se cache !
Que veux-tu, mon cœur, de quoi as-tu faim ?
Oh ! qu'as-tu, que tu cries toujours comme un enfant ?

O beauté, pain de la jeunesse,
O pain savoureux, ô beau pain blanc,
Pain qui se mange en tremblant !
Pain de l'amour, pain des caresses !
Que veux-tu, mon cœur, de quoi as-tu faim ?

C'est de la passion vécue, vous le voyez ; c'est un cri continu, farouche, effaré, et la littérature n'est là pour rien.

En ce temps-là, il faut vous dire, avec Aubanel et les camarades, nous faisions souvent des échappées. Jaloux de retrouver la

retrouva la pouèsio puro e l'engèni vivènt de nosto lengo maire, de longo erian pèr orto dins li campèstre e li mountagno, quouro amoundaut i Baus, quouro dins lou Ventour, quouro à la Santo-Baumo. Erian jamai tant bèn que quand nous mesclavian emé lou brave pople. Couchavian à la feniero, à la paiero, dins li jas. Uno fes, me souvèn, à la voto de Mount-Brun, li gendarmo nous arrapèron, fauto de papié. Urousamen un bastidan, que nous avié'ntendu parla, diguè i gendarmo : « Eh! vesès pas qu'es pas de Franchimand? parlon comme nous-autre : boutas, soun pas de liuen. » E nous lachèron.

Es dins aquéli courso à travès de païs qu'Aubanèu acampè la deliciouso idilo qu'anas vèire :

N'èro pas uno rèino, uno réino e soun trin,
Galoupant noublamen sus sa cavalo blanco,
E que, dins li grand bos, aubouro enjusqu'i branco
Touto la pòusso dou camin.

---

poésie pure et le génie vivant de notre langue mère, constamment nous étions par les routes, dans les champs et les montagnes, tantôt là-haut aux Baux, tantôt par le Ventoux, tantôt à la Sainte-Baume ; nous n'étions jamais si bien que quand nous nous mêlions avec le brave peuple ; nous couchions au grenier à foin, à la paillère, dans les étables. Une fois, il m'en souvient, à la fête de Mont-Brun, les gendarmes nous empoignèrent, faute de papiers. Heureusement, un paysan, qui nous avait entendu parler, dit aux gendarmes : « Eh! voyez-vous pas que ce ne sont pas des *franchiman*? Ils parlent comme nous autres : allez, ils ne sont pas de loin. » Et on nous lâcha.

C'est dans ces courses au travers du pays, qu'Aubanel cueillit la délicieuse idylle que vous allez voir :

Ce n'était pas une reine, une reine et son train,
Galopant noblement sur sa cavale blanche,
Et qui, dans les grands bois, soulève jusqu'aux branches
Toute la poussière du chemin.

Noublamen galoupant sus sa blanco cavalo,
N'èro pas uno rèino emé damo e varlet,
Que d'un mot de sa bouco o d'un cop d'iue soulet
Vous fai la caro roujo o palo.

N'èro rèn qu'uno enfant dessus un ase gris
Que de-long d'un draiòu anavo plan-planeto;
E pèr lou proumié cop vesiéu la chatouneto
Que, segur, m'avié jamai vist.

Es vers la Font-di-Prat que venié; se rescontro
Qu'èro estré lou camin pèr passa tóuti dous,
E la chato diguè : — Jouvènt, avisas-vous :
L'ai reguigno! — E me riguè contro.

— Tenès, passas davans! — E, pèr delice, alor,
La regarde e m'aplante, e vaqui que s'arrèsto...
Uno rèino, belèu, m'aurié vira la tèsto.
Mai, pèr l'enfant, virè moun cor.

Noblement galopant sur sa blanche cavale,
Ce n'était pas une reine avec dames et varlets,
Qui d'un mot de sa bouche et d'un seul coup d'œil
Vous fait le visage rouge ou pâle.

Ce n'était rien qu'une enfant sur un âne gris
Qui le long d'un sentier s'en allait doucement, doucettement,
Et pour la première fois je voyais la bachelette
Qui bien sûr ne m'avais jamais vu.

C'était vers la Fontaine des Près qu'elle venait, il se trouve
Que le chemin était étroit pour passer tous deux,
Et la fillette dit : « Jeune homme, prenez garde;
« L'âne rue! » — Et elle me rit au nez —

Tenez passer, devant. — Et avec délice alors
Je la regarde et me plante là et voilà qu'elle s'arrête...
Une reine peut-être m'aurait tourné la tête,
Mais l'enfant tourna mon cœur.

Oh! n'èro qu'uno enfant, e n'èro que mai bello!
Soun courset de basin, trop pichot e trop just,
Badavo un pau davans, e si poulit bras nus
Sourtien de sa mancho de telo.

De fichu, n'avié ges : èro au tèms de la caud;
Em'un brout d'amourié la chato se ventavo;
Au dous balin-balan de l'ase que troutavo
Penjavon si bèu pèd descau.

S'arrèsto. — Un an de mai, e de iéu avié crento!
E pamens, e pamens parlerian pas d'amour.
Mai l'enfant venié fiho, e chasque an, chasque jour
La fasié pu grando e pu gènto.

Pèr lis èr, pèr lou biais e pèr la majesta
N'ai pas vist coume acò, d'enfant, dins li grand vilo;
Poudès cerca long-tèms, poudès cerca sur milo
Tant d'innoucènço et de bèuta!

Oh! ce n était qu'une enfant, et elle n'en était que plus belle.
Son corset de basin, trop petit et trop juste,
Bâillait un peu devant, et ses jolis bras nus
Sortaient de sa manche de toile.

De fichu elle n'en avait pas : c'était au temps de la chaleur ;
Avec un brin de mûrier la fille s'éventait.
Au doux *balin-balant* de l'âne qui trottait,
Pendaient ses beaux pieds déchaussés

Elle s'arrête. — Un an de plus, et de moi elle aurait eu honte :
Et pourtant, et pourtant, nous ne parlâmes pas d'amour.
Mais l'enfant devenait fille, et chaque an, chaque jour
La faisait plus grande et plus charmante.

Pour l'air, pour la tournure et pour la majesté.
Je n'en ai pas vu comme cela, d'enfant, dans les grandes villes ;
Vous pouvez chercher longtemps vous pouvez chercher sur mille
Tant d'innocence et de beauté !

— Ma mignoto, coume es toun noum ? — Vous lou vau dire:
Li gènt me dison Roso, e ma maire Rouset.
— E toun ase, coume èi que ié dison ? — Blanquet ?...
L'enfant alor se met à rire.

— As de fraire, as de sorre, o ti gènt n'an que tu ?
— Siéu l'einado de cinq. — Tu l'einado, jouineto ?
— Un que s'envai soulet, un encaro que teto,
Emé dous autre pèr dessu !

— T'an aprés à legi ? Sies estado à l'escolo ?
— Oh si ! — Ta coumunioun ? — L'ai facho l'an passa.
— E mounte vas ? — Mi gènt meissounon, sian pressa ;
M'envau au plan, darrié la colo.

E l'enfant virè net dintre li pinatèu...
O Bèuta, coume fau que siegues pouderouso,
Pèr avé, de moun cor, de ma vido amourouso,
Un moumenet gara lou fèu !

— Ma mignone, comment te nommes-tu ? — Je vais vous le dire:
Les gens m'appellent Rose, et ma mère Roset.
— Et ton âne, comment est-ce qu'on le nomme ?... — Blanquet ?...
L'enfant alors se met à rire.

— As-tu des frères, as-tu des sœurs, ou ta famille n'a-t-elle que toi ?
Je suis l'aînée de cinq — Toi, l'aînée, jeunette ?
— Un qui marche seul, un qui tette encore,
Avec deux autres par surcroît.

— T'a-t-on appris à lire ? Es-tu allée à l'école ?
— Oh oui ! — Et ta communion ? Je l'ai faite l'an passé.
— Et où vas-tu ? — Mes parents moissonnent, nous sommes pressés ;
Je m'en vais à la plaine, derrière la colline.

Et l'enfant tourna net dans les jeunes pins....
O Beauté, comme il faut que tu sois puissante,
Pour avoir de mon cœur, de ma vie amoureuse,
Un court moment, ôté le fiel !

Se pòu-ti, digas me, rescountra quaucarèn de plus fres, de plus cande ? Vous semblo tout d'un tèms que sias liuen, liuen de pertout, dins un d'aquéli païsage plen de silènci e de clarun, ounte l'amo se chalo emai se ressereno dins la verduro e dins l'eigagno.

E aro, quau creirié qu'aquéu pouèto tant crentous, e tant lèu esmougu pèr l'iue courous d'uno bruneto, devèngue, quand ié pren si refoulèri sournaru, o, devèngue terrible e segrenous coume lou Dante ! Veici, pèr vous lou prouva, aquéu moussèu estrange entitula *Lou 9 Termidor*.

— Mounte vas emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— Mai lou sang a giscla sus ta vèsto,
Sus ti det !... Bourrèu, lavo ti man.
— E perqué ? coumence mai deman :
Rèsto encaro á sega tant de tèsto !

Se peut-il rencontrer, dites-moi, rien de plus frais et de plus candide ? Il vous semble tout à coup que vous êtes loin, loin de partout, dans un de ces paysages pleins de silence et de clarté, où l'âme s'épanouit et se rassérène dans la verdure, dans la rosée. Et maintenant qui croirait que ce poète, si timide et si vite ému par l'œil brillant d'une brunette, devient, quand il lui reprend ses sombres oppressions, oui, oui, devient terrible et noir comme le Dante ! Voici, pour vous le prouver, ce morceau étrange intitulé *Le 9 Thermidor*.

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
— Couper des têtes : je suis bourreau.

— Mais le sang a jailli sur ta veste,
Sur tes doigts... Bourreau, lave tes mains.
— Et pourquoi ? Je recommence encore demain :
Il reste encore à faucher tant de têtes !

— Mounte vas emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— Sies bourrèu ! lou sabe. Sies-ti paire ?
Un enfant t'a jamai esmougu.
Sèns ferni, e sènso avé begu,
Fas mouri lis enfant e li maire.

— Mounte vas, emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— De ti mort la plaço es caladado !
Ço qu'es viéu te prègo d'à geinoun.
Digo me se sies ome, vo noun...
— Laisso-me qu'acabe ma journado.

— Mounte vas, emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— Digo-me quete goust a toun béure ?
Dins toun got n'escumo pas lou sang ?
Digo-me se quand trisses toun pan,
Creses pas de car faire toun viéure ?

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
— Couper des têtes, je suis bourreau.

Tu es bourreau, je le sais. Es-tu père ?
Un enfant ne t'a jamais ému.
Sans frémir et sans avoir bu,
Tu fais mourir les enfants et les mères.

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
— Couper des têtes, je suis bourreau.

— De tes morts la place est pavée.
Ce qui est vivant t'implore à genoux,
Dis-moi si tu es homme, ou non...
— Laisse-moi, que j'achève ma journée.

— Où vas-tu, avec ton grand couteau ?
Couper des têtes, je suis bourreau.

— Dis-moi, quel goût a ton breuvage ?
Dans ton verre le sang n'écume-t-il pas ?
Dis-moi, quand tu broies ton pain.
Ne crois-tu pas de chair faire ta nourriture ?

— Mounte vas emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— La susour, lou lassige t'arrapo...
Pauso-te ! toun coutèu embreca,
O bourrèu ! pourrié proun nous manca,
E, malur, se la vitimo escapo !

— Mounte vas emé toun grand coutèu ?
— Coupa de tèsto : siéu bourrèu.

— A'scapa ! bouto, à toun tour, ta gauto
Sus lou plot rouge de sang mousi :
De toun còu li tento van crussi !
O bourrèu, quouro ta tèsto sauto ?

Amoulas de fres lou grand coutèu !
Tranquen la tèsto dou bourrèu !

Devèn-ti nous estouna que l'autour d'aquéli vers ague crea, Messiés, e crea fourmidable lou dramo

---

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
Couper des têtes, je suis bourreau.

— La sueur, la fatigue te saisissent...
Repose-toi ! Ton couteau ébréché,
O bourreau ! pourrait bien nous manquer,
Et malheur, si la victime échappe !

— Où vas-tu avec ton grand couteau ?
Couper des têtes je suis bourreau.

Elle a échappé; mets à ton tour ta joue
Sur le billot rouge de sang moisi :
De ton cou les tendons vont craquer ;
O bourreau ! quand est-ce que ta tête saute ?

Aiguisez de frais le grand couteau :
Tranchons la tête du bourreau.

Devons-nous nous étonner que l'auteur de ces vers ait créé, Messieurs, et créé formidable le drame provençal ? Aubanel était

prouvençau? Aubanèu èro nascu pèr retraire e pèr mòure la fernisoun tragico. I'avié, dins soun temperamen, uno sorto de masclun que lou pourtavo au rouge et au ferouge. L'a di, éu-meme, dins un sounet magnifi ounte esplico soun atavisme :

Un capitàni grè que pourtavo cuirasso,
Dou tèms de Barbo-Rousso, es esta moun aujòu;
Cercant lis estramas, ébri dou chaplachòu
Dis armo, ferre au poung, cridavo: Arrasso ! arrasso !

Pèsto, lioun, sablas, famino, dardai fòu,
Avié tout afrounta! li loup, li tartarasso
Seguissien trefouli sa cavalo negrasso,
Car sabien que i'aurié de mort un terro-sòu.

Vint an chaplè li Turc, raubè li Sarrasino;
Soun espaso au soulèu lusissié cremesino,
Quand sus li Maugrabin passavo coume un flèu,

---

né pour retracer, pour soulever le frisson tragique. Il y avait dans son tempérament une sorte d'ardeur virile qui le portait au rouge et au farouche. Il l'a dit lui-même dans un sonnet magnifique où il explique son atavisme :

Un capitaine grec qui portait cuirasse,
Du temps de Barberousse, a été mon aïeul ;
Cherchant les rudes coups, ivre du cliquetis
Des armes, fer au poing, il criait : Arrière ! Arrière !

Peste, lions, déserts, famine, soleil fou,
Il avait tout affronté ! Les loups, les vautours,
Suivaient, avides, sa cavale noire,
Car ils savaient qu'il y aurait de mort une jonchée.

Vingt ans il tailla les Turcs en pièces, enleva les Sarrazines ;
Son épée au soleil reluisait, cramoisie,
Quand sur les Maugrabins il passait comme un fléau,

A grand galop, terrible, indoumtable, ferouge!
D'aqui vèn que, pèr fes, de sang moun vers es rouge:
Tire d'éu moun amour di femo e dóu soulèu.

Es em'aquéu gàubi mèstre e la pouderouso toco que venès d'entre-vèire que lou valerous felibre a douta nosto lengo de tres dramo prouvençau en cinq ate e en vers.

Lou proumié d'aquéli dramo, *Lou Pan dou Pecat*, — que se jouguè à Mount-Pelié en 1878, — se passo en terro d'Arle, au tèms dis iero, quand, souto lou dardai dóu soulèu de juliet, li cavaloto blanco de Camargo caucon li garbo d'or. Es dins aquéu mitan de braso e de belugo, e dins lou miramen dis ourizoun inmènse, que l'autour a plaça lou crime de sa pèço, l'adultèri fatau, l'adultèri terrible que lou demoun de miejour abro, coume un uiau, dins lou cor, dins li veno de la bello Faneto, e qu'à la fin s'espio, fatalamen coume lou crime, pèr lou remors e pèr la mort.

Lou segound dramo d'Aubanèu a pèr titre *Lou Pas-*

Au grand galop, terrible, indomptable, farouche.
Voilà d'où vient que parfois mon vers de sang est rouge:
Je tire de lui mon amour des femmes et du soleil.

Avec l'habileté maîtresse et la puissante touche que vous venez d'entrevoir, le vaillant félibre a doté notre langue de trois drames provençaux, en cinq actes et en vers:

Le premier de ces drames, le *Pain du Péché*, — qui se joua à Montpellier en 1878, — se passe en terre d'Arles, à la saison des aires, quand, sous les rayons du soleil de juillet, les petits chevaux blancs de Camargue foulent les gerbes d'or. C'est dans ce milieu de braise et d'étincelles, et dans le mirage des horizons immenses, que l'auteur a placé le crime de sa pièce, l'adultère fatal, l'adultère terrible, que le démon de midi allume comme un éclair dans le cœur, dans les veines de la belle Fanette, et qui à la fin s'expie fatalement comme le crime, par le remords et par la mort.

Le second drame d'Aubanel a pour titre: le *Pâtre*, et se passe

tre, e se passo amoundaut dins li coumbo dóu Ventour. Es un gardaire d'avé, sóuvage e brutalas coume l'antique Poulifème, que vivènt dins lou desert, soulet emé si bèsti, un jour vèi aparèisse uno imprudènto Galatèio, que vèn à la mountagno, souletto, acampa d'erbo. L'empourtamen, lou ruscle d'aquéu desbadarna, mai fèr que soun bestiàri, e l'ourriblo tragèdi que pièi se n'enseguis, fan lou sujèt de l'espetacle ; e veici un coublet d'uno cansoun aubanelenco que ié fai alusioun :

Aubanèu sèmblo mut,
Mai lou flò couvo ;
S'enfounso i bos ramu
Emé sa jouvo,
Un jour qu'aura lesi,
Eu vous fara fresi :
Counèis lis astre,
Trèvo li pastre.

---

là-haut, dans les combes du Ventoux. C'est un gardeur de brebis, farouche et brut comme l'antique Polyphème, et qui, vivant dans le désert, seul avec ses bêtes, un jour voit apparaître une imprudente Galathée, qui vient à la montagne, seulette, cueillir de l'herbe. L'emportement, le rut de cet être débordé, plus sauvage que son bétail, et l'horrible tragédie qui s'en suit, font le sujet du spectacle. Et voici un couplet d'une chanson aubanelesque qui y fait allusion :

Aubanel semble muet,
Mais le feu couve;
Il s'enfonce dans les bois feuillus
Avec sa jouvencelle.
Un jour qu'il en aura le loisir,
Il vous fera frémir :
Il connaît les astres,
Il hante les pâtres.

Lou darrié de si dramo a pèr noum *Lou Raubatori*. I'es questioun d'uno nòvio bello coume lou jour que la vèio de si noço, à la fiero de Bèu-Caire, de Bóumian l'an raubado, l'an menado en Espagno, e la volon fourça de se marida em'un d'éli. La bello dis de noun e se defènd de tóuti si forço, jusqu'à tant que si bourrèu ié fan jura, de guerro lasso, qu'en pas se maridant emé soun raubadou n'espousara jamai ges d'autre. Mai vaqui que soun nòvi, un bèu matin, l'a deliéurado ; e quand, tout triounfant, ié dis « vène emé iéu, » elo, desesperado e sublimo, respond qu'a jura sus lou Crist de pas se marida, e se fai mounjo.

L'on s'enganarié pamens se, d'après li plagnun e li sournuro de soun obro, de soun obro proumierenco, l'on s'anavo pensa que noste dramatisto fugue esta dins sa vido, e dins soun obro entiero, sournaru e doulènt coume dins la proumiero part. Teodor Aubanèu es l'ome di countraste ; e, pèr tóuti aquéli que noun l'an couneigu qu'à sa maduresoun, acò èro lou cantaire de la vido embriago e de la lusènto joio !

Le dernier de ces drames a pour nom *Le Rapt*. Il y est question d'une fiancée, belle comme le jour, qui, la veille de ses noces, à la foire de Beaucaire, a été volée par les bohémiens. Ils l'ont menée en Espagne, ils la veulent forcer de se marier avec l'un d'eux. La belle dit non, et se défend de toutes ses forces, tant et tant que ses bourreaux lui font jurer de guerre lasse que ne se mariant pas avec son ravisseur, elle n'en épousera jamais d'autre. Mais voici que son fiancé, un beau matin, l'a délivrée ; et quand, tout triomphant, il dit : « Viens avec moi, » elle, désespérée et sublime, répond qu'elle a juré sur le Christ de ne pas se marier, et elle se fait religieuse.

On se tromperait pourtant, si d'après les plaintes et les sombres teintes de son œuvre, de son œuvre du premier âge, l'on allait penser que notre dramaturge fût dans sa vie, et dans son œuvre entière, sombre et dolent, comme dans la première partie. Théodore Aubanel est l'homme des contrastes : et, pour tous ceux qui ne l'ont connu qu'en sa maturité, c'était le chanteur de la vie enivrée et de l'étincelante joie !

Dins nòsti fèsto felibrenco, dins aquélis agapo trefoulido e sacrado, ounte, idealamen, vesian nosto Prouvènço blanqueja dins l'azur coume la filho dou soulèu, coume la maire de l'art pur, e coume lou simbèu de touto pouësio, quau i'avié de plus gai, de mai entousiasto que lou felibre Aubanèu ! Falié l'entèndre quand, aubourant soun vèire, disié :

Ami, la pouësio es coume lou soulèu :
Trelusis sus lou mounde, e l'escaufo e fai viéure,
Dins touti li pais, touti podon lou béure,
Aquèu soulèu di jouine e di fort e di bèu.

Urous quau ié saup courre, urous quau lou saup vèire !
Trelusis pas toujour, tambèn a soun tremount.
Aquelo pluejo d'or, quand toumbo d'eilamount,
Coume à-n-un vin de Diéu fau ié pourgi soun vèire.

E dins li grandis óucasioun, à Fourcauquié coume à Paris, quand, davans lou publi estouna de nous

---

Dans nos fêtes félibréennes, dans ces agapes joyeuses, sacrées où, idéalement, nous voyions notre Provence blanchir dans l'azur comme la fille du soleil, comme la mère de l'art pur et comme le symbole de toute poésie, qui y avait-il de plus gai, de plus enthousiaste que le félibre Aubanel ! Il fallait l'entendre, quand, élevant son verre, il disait :

Amis, la poésie est comme le soleil :
Elle luit sur le monde, et l'échauffe, et fait vivre,
Dans tous les pays, tous peuvent le boire,
Ce soleil des jeunes, des forts et des beaux !

Heureux qui sait courir à lui, heureux qui sait le voir.
Il ne brille pas toujours; il a aussi son couchant,
Et à cette pluie d'or, quand elle tombe de là-haut,
Comme à un vin de Dieu il faut tendre son verre.

Et dans les grandes occasions, à Forcalquier comme à Paris, quand, devant le public étonné de nous voir rafraîchir le ciel de

vèire destaragna lou cèu de nosto viéio glòri, quand s'agissié, davans li mescresènt, davans li renegat, lis enemi, d'afourti lou principe e li dre de la Causo,quau es que prouclamavo emé mai d'elouquènci l'amour de nosto lengo e lis enauramen de notre reneissènço !

« Nous traton de fenat, disié en Avignoun au Centenàri de Petrarco. — Ah ! segur sian fenat de noste cèu, de nosto terro, fenat de nosto caud soulèu, dóu rire de nòsti chato, de la gràci de nosto lengo ! E voulèn canta, ploura, ama dins la douço parladuro de noste brès e de nòsti maire, dins aquéu lengage divin qu'es esta lou reviéure de tóuti li literaturo dou Miejour, — tant pis pèr aquéli que l'an oublida ! » Messiés, quand uno idèio boulego, dins lou cor d'ome coume Aubanèu, d'estrambord tau, rapelas-vous que grano, aquelo idèio flòri ; e se, coume es de crèire, coume lou cresèn touti, la Franço, elo peréu, déu redeveni ravoio, es en nous retrempant dins nòstis ourigino, es en favourisant li regréu que verdejon dins li founs poupulàri, qu'escaparen à la flaquesso dou

---

notre vieille gloire, quand il s'agissait devant les mécréants, devant les renégats, les ennemis, d'affirmer le principe et les droits de la Cause, qui est-ce qui proclamait avec plus d'éloquence l'amour de notre langue et les essors de notre renaissance?

« On nous traite de fous, disait-il, à Avignon, au Centenaire de Pétrarque. — Ah ! sûrement, nous sommes fous de notre ciel, de notre terre, fous de notre chaud soleil, du rire de nos filles, de la grâce de notre langue ! Et nous voulons chanter, pleurer, aimer dans le doux parler de nos berceaux et de nos mères, dans ce langage divin qui a été le renouveau de toutes les littératures du Midi, — tant pis pour ceux qui l'ont oublié ! — » Messieurs, quand une idée remue dans le cœur d'hommes comme Aubanel de tels enthousiasmes, rappelez-vous qu'elle graine, cette idée fleurie; et si, comme il est à croire, comme nous le croyons tous, la France, elle aussi, doit redevenir vigoureuse, c'est en nous retrempant dans nos origines, c'est en favorisant les pousses nouvelles qui verdissent dans les profondeurs populaires, que

cousmoupoulitisme emai i platitudo d'un nivelage generau.

Pèr reveni, li pouësio que vous citave tout-escas, franc pamens li tres dramo (que n' i' a dous d'inedi), soun estado publicado dins lou voulume entitula *La Miougrano entre-duberto*. Mai es dins soun segound voulume, nouma *Li Fiho d'Avignoun*, que lou brihant e simpati pouèto avignounen a jita lou rampau de sa richo naturo, a 'spandi li coulour de sa paleto resplendènto. Acò 's un beluguié, es un veritable escrin de pèiro preciouso, ounte nosto Prouvènço, quand voudra se faire bello, à bèl èime pòu pesca.

Es aqui que i'a *Li Fabre*, meravihous cop de pincièu que fau que vous mostre. La pèço 'es dedicado à-n-Alphonse Daudet, e Daudet un jour disié :

« *Quand je sens s'éteindre en moi le sentiment de la lumière, je relis* Li Fabre, *et il se rallume soudain à cette flamme incandescente.* »

---

nous échapperons au flasque cosmopolitisme et à la platitude d'un nivelage général.

Pour revenir, les poésies que je vous citais tout à l'heure, sauf pourtant les trois drames (dont deux sont inédits), ont été publiées dans le volume intitulé *La Grenade entr'ouverte*. Mais c'est dans son second volume, nommé *Les Filles d'Avignon*, que le brillant et sympathique poète avignonnais a jeté la palme de sa riche nature, a répandu les couleurs de sa palette resplendissante. C'est un étincellement, c'est un véritable écrin de pierres précieuses, où notre Provence, quand elle voudra se faire belle, pourra puiser à mains pleines.

C'est là que sont les *Forgerons*, merveilleux coup de pinceau qu'il faut que je vous montre. La pièce est dédiée à Alphonse Daudet, et Daudet un jour disait :

« Quand je sens s'éteindre en moi le sentiment de la lumière, je relis *Li Fabre*, et il se rallume soudain à cette flamme incandescente. »

Coume un cavalié qu'èi pressa,
Arregardas lou jour passa :
Sus soun camin lou vèspro oumbrejo ;
Tau qu'un bregand dins la fourèst,
La traito niue es à l'arrèst,
L'auro deja boufo plus frejo.

Boufo plus forto, e fai gibla
Li pibo proumto à gingoula.
Lou bàrri di nivo s'estrasso ;
L'or gisclo esbléugissènt, leissant
Un long ridèu coulour de sang
Que floto fouita pèr l'aurasso.

L'encèndi s'atubo au tremount.
D'uno bataio de demoun
Dirias, de fes, lou tuert aurouge ;
Dirias, dins li nivo espóuti,
Que de manescau fantasti
Tabasoun sus lou soulèu rouge.

Comme un cavalier qui est pressé
Regardez le jour qui passe :
Sur son chemin le soir étend l'ombre.
Tel qu'un brigand dans la forêt,
La traîtresse nuit est à l'arrêt ;
La bise déjà souffle plus froide.

Elle souffle plus fort, et fait gémir
Les peupliers prompts à geindre.
La muraille de nuées se déchire ;
L'or jaillit éblouissant, laissant
Un long rideau couleur de sang
Qui flotte, fouetté par la tourmente.

L'incendie s'allume au couchant.
D'une bataille de démons
Vous diriez parfois le choc farouche ;
Vous diriez dans les nuages écrasés
Que des forgerons fantastiques
Frappent à grand coups sur le soleil rouge.

Tantost dre, tantost se plegant,
Dins lou cèu li fabre gigant,
Brassejant d'uno ardour ferouno,
Forjon pèr lou jouine matin
Li rai d'or, li rai diamantin
Que dóu soulèu soun la courouno.

Belugo, uiau e lamp de fió
Fan un grand et terible jo.
La braso reboumbis en plueio ;
Tout crèmo, la terro e lou cèu ;
Fugisson li darriès aucèu ;
Lis aubre an de carboun pèr fueio.

Sus li serre blu, i' a n moumen,
La luno espincho douçamen
Coume uno nouvieto crentouso ;
Dins soun bèu draiòu argenta
Sèmblo que n'auso pas mounta,
Tant l'esluciado èi souvertouso !

Tantôt debout, tantôt se courbant,
Dans les cieux, les forgerons géants,
Agitant leurs bras avec une ardeur farouche,
Forgent pour le jeune matin
Les rayons d'or, les rayons de diamant
Qui du soleil sont la couronne.

Étincelles, éclairs et sillons de feu
Font un grand et terrible jeu ;
La braise retombe en pluie.
Tout flambe, la terre et le ciel :
Les derniers oiseaux s'enfuient,
Les arbres ont des charbons pour feuilles.

Sur les cimes bleues, il y a un moment,
La lune épie doucement
Comme une petite épousée craintive ;
Dans son beau sentier argenté,
Il semble qu'elle n'ose pas monter,
Tant l'éclair est épouvantable !

Li fabre devènon negras,
Lou martèu alasso li bras,
Lou fum ennivoulis la flamo;
E lou soulèu encourroussa,
De l'orre enclume cabussa,
Se jito dins la mar que bramo.

Es dins lou meme libre, es pièi aqui que passo, friqueto e risouleto, la *Venus d'Avignoun* :

Coume la flamo dou fusiéu
Tis iue m'esbrihaudon, chatouno!
Passes plus, que me fas mouri,
O laisso me te devouri
De poutouno!

Es aqui qu'escalustro, dins soun nus oulimpian, aquelo *Venus d'Arle* que vauguè a soun autour, subre-tout dins lou mounde dis artisto e di pouèto, uno amiracioun triounfalo :

Les forgerons deviennent noirs,
Le marteau lasse le bras,
La fumée enveloppe la flamme.
Et le soleil courroucé,
De l'horrible enclume précipité,
Se jette dans la mer qui hurle.

C'est dans le même livre, c'est par là que passe, friande et rieuse, la Vénus d'Avignon :

Comme la flamme du fusil
Tes yeux m'éblouissent, jeune fille;
Ne passe plus, car tu me fais mourir,
Ou laisse-moi te dévorer
De baisers!

C'est là que brille, dans sa nudité olympienne, cette Vénus d'Arles qui valut à son auteur, surtout dans le monde des artistes et des poètes, une admiration triomphale.

Sies bello, o Venus d'Arle, a faire veni fòu !
Ta tèsto èi fiero e douço, et tendramen toun còu
Se clino. Respirant li poutoun e lou rire,
Ta fresco bouco en flour dequ'èi que vai nous dire ?

Lis amour d'uno veto emé grâci an nousa
Ti long péu sus toun front pèr oundado frisa.
O blanco Venus d'Arle, o rèino prouvençalo,
Ges de mantèu n'escound ti supèrbis espalo :
Se vèi que sies divesso e filho dóu cèu blu ;
Toun bèu pitre nous bado, e l'iue plen de belu
S'espanto de plesi devans la jouino autùro
Di poumo de toun sen tant redouno e tant puro.
Que sies bello !... Venès, pople, venès teta
A si bèu sen bessoun l'amour e la bèuta.
Oh ! sènso la bèuta, dequé sarié lou mounde ?
Luse tout ço qu'es béu, tout ço qu'es laïd s'escounde !

E pièi escoutas la fin :

O douço Venus d'Arle ! o fado de jouvènco,
Ta bèuta, que clarejo en toùto la Prouvènço,

Tu es belle, ô Vénus d'Arles, à faire devenir fou !
Ta tête est fière et douce, et tendrement ton cou
S'incline. Respirant les baisers et le rire,
Ta fraîche bouche en fleur, que va-t-elle nous dire ?

Les Amours d'un ruban avec grâce ont noué
Tes longs cheveux, sur ton front, ondulés et frisés.
O blanche Vénus d'Arles, ô reine provençale.
Aucun manteau ne cache tes superbes épaules.
Il se voit que tu es déesse et fille du ciel bleu ;
Ta belle poitrine s'entr'ouvre, et l'œil plein de lueur
S'émerveille de plaisir devant la jeune fierté
Des pommes de ton sein si rond et si pur.
Que tu es belle !... Venez, peuples, venez têter
A ces beaux seins jumeaux l'amour et la beauté.
Oh ! sans la beauté que serait le monde ?
Tout ce qui est beau reluit, tout ce qui est laid se cache.

Et puis, écoutez la fin :

O douce Vénus d'Arles ô fée de jeunesse !
Ta beauté qui éclaire toute la Provence

Fai bello nòsti fiho e nósti drole san.
Souto aquelo car bruno, o Venus, i'a toun sang
Sempre viéu, sempre caud. E nósti chato alerto,
Vaqui perqué s'envan la peitrino duberto ;
E nósti gai jouvènt, vaqui perqué soun fort
I lucho de l'amour, di brau e de la mort,
E vaqui perqué t'ame, e ta beuta m'engano,
E perqué ieu crestian, te cante, o grand pagano !

Vaqui... Dins Aubanèu crestian e catouli, catouli counvincu, e d'autre part artisto, e pagan de sa naturo coume proun ome dóu Miejour, l'esperit e lou sang, tóuti dous arderous, de longo soun en lucho ; e d'aquelo bataio sort, pèr escandihado, uno lusour de pourpro. La sensacioun que fai aquelo pouësio, óuriginalo e persounalo coume n'i a belèu gaire, es quaucarèn de fres e de caud en meme tèms, coume la michour que trais la carnaduro dóu jouvènt o lou vin vermeiau que gisclo de la bouto. Es uno pouësio que pòu s'apela *nouvialo* coume aquelo que barbèlo dins

---

Fait belles nos filles et sains nos fils ;
Sous cette chair brune, ô Vénus, court ton sang,
Toujours vif, toujours chaud. Et nos filles alertes,
Voilà pourquoi elles s'en vont la poitrine découverte,
Et nos gais jeunes gens, voilà pourquoi ils sont forts
Aux luttes de l'amour, des taureaux et de la mort.
Voilà pourquoi je t'aime, et ta beauté m'enchante,
Et pourquoi, moi chrétien, je te chante, ô grande païenne !

Voilà... Dans Aubanel chrétien et catholique, catholique convaincu et d'autre part artiste, et païen de sa nature, comme bien des hommes du Midi, l'esprit et le sang, tous deux ardents, sont constamment en lutte ; et de cette bataille sort, par éclair, une lueur de pourpre. La sensation que donne cette poésie, originale et personnelle comme il n'y en a peut-être guère, est quelque chose de frais et de chaud en même temps, comme la tiédeur qu'exhale la carnation d'une jeunesse où le vin vermeil qui jaillit du fût. C'est une poésie qui peut s'appeler nuptiale comme celle

lou Cantico di Cantico ; e l'engèni d'Aubanèu, aquel engèni franc e soude, que percéu, d'un cop d'iue, e vivamen repinto la reflamour di causo e dis auvàri,fai l'efèt, sabès de que ? d'aquéli roucas taia, escalabrous e azurin, que se drèisson à la cimo di mountagno de Prouvènço, e que s'acoulourisson d'or, de blanc o de rouge, segound lou nivoulun que passo dins lou cèu o la lumiero que dardaio.

Lou felibre de la *Miougrano*, coume l'apelavian, es mort en pleno sabo, à 58 an. Sentènt veni soun ouro, quatre jour avans sa mort, dins un dina d'ami, que faguè long dóu Rose, en fàci d'Avignoun, sa vilo bèn-amado, souto li grèndis aubo d'aquelo Bartalasso qu'èro lou bos sacra di muso avignounenco, éu, veritable ciéune, vouguè redire aqui si trobo li plus auto e vouguè recanta touti si plus bèu cant.

E aro, en acabant aquesto charradisso, ounte ai revist belugueja lis amistòusi farfantello de moun

---

qui palpite dans le cantique des Cantiques ; et le génie d'Aubanel, ce génie franc et abrupt qui perce d'un coup d'œil et vivement reflète l'éclat des choses et des péripéties humaines, fait l'effet, savez-vous de quoi ? de ces roches taillées, escarpées et azurées, qui se dressent à la cime des montagnes de Provence, et qui se colorent d'or, de blanc et de rouge selon le nuage qui passe dans le ciel ou la lumière qui rayonne.

Le Félibre de la *Grenade*, comme nous l'appelions, est mort en pleine sève, à 58 ans. Sentant venir son heure, quatre jours avant sa mort, dans un dîner d'amis qu'il fit le long du Rhône, en face d'Avignon, sa ville bien-aimée, sous les grands arbres de cette Barthelasse, qui était le bois sacré des muses avignonnaises, lui, véritable cygne, voulut redire toutes ses trouvailles les plus hautes, et voulut rechanter tous ses plus beaux chants.

Et maintenant, en achevant cette causerie, où j'ai revu étinceler les fantômes caressants de mon passé fuyant, il faut, Messieurs,

passat fugènt, fau, Messiés, que vous lou digue : vès, se m'es esta dous, se m'es vengu à biais, de faire lis ounour d'aquesto fèsto literàri à l'enraiounado glòri de Teodor Aubanèu, es per-çoque, Messiés, éu-meme lou pouèto de la *Miougrano entre-duberto* sèmblo avé counfisa lou siuen de sa memòri à l'Acadèmi Marsiheso.

En efèt, es un membre de l'Acadèmi de Marsiho, noste eminènt counfraire e ami de jouinesso, Ludòvi Legré, que Teodor Aubanèu a carga pèr testamen d'estampa l'edicioun definitivo de sis obro.

O Ludòvi Legré, rapello-te lou tèms ounte, coume nous-autre, tu peréu fasiés de vers, e de vers provençau, entre Maiano e Sant-Roumié, lou tèms ounte afouga, embria de lumiero, courrian d'à pèd, ensèmble, la coustiero de Gèmo, de Cassis, de Ceiresto, e que m'iniciaves i resplendour sereno de ta Prouvènço maritimo ; rapello-te lou tèms ounte, dins li mountagno de Peiro-Rue, de Ganagòbi, e pièi alin pu liuen, dins li ciéuta d'Itáli, au Coulisèu de Roumo e sus li

---

que je vous le dise : voyez, s'il m'a été doux, s'il m'est venu à point de faire les honneurs de cette fête littéraire à la gloire rayonnante de Théodore Aubanel, c'est parce que, Messieurs, lui-même, le poète de la *Grenade entr'ouverte* semble avoir confié le soin de sa mémoire à l'Académie marseillaise.

C'est, en effet, un membre de l'Académie de Marseille, notre éminent confrère et ami de jeunesse, Ludovic Legré, que Théodore Aubanel a chargé par testament de publier l'édition définitive de ses œuvres.

O Ludovic Legré, rappelle-toi le temps où, comme nous autres, toi aussi, tu faisais des vers, et des vers provençaux, entre Maillane et Saint-Remy, le temps où affolés, ivres de lumière, nous courions à pied, ensemble, les côteaux de Gémenos, de Cassis, de Ceyreste, et que tu m'initiais aux splendeurs sereines de la Provence maritime ; rappelle-toi le temps où dans les montagnes de Pierrerue, de Ganagobi, et puis là-bas, plus loin, dans les cités d'Italie, au Colisée de Rome et sur les lagunes de Venise, tu rece-

lono de Veniso, recaupiés mai que tóuti, mai entimamen que tóuti, li counfidènci d'Aubanèu : e'm'acò, dins lou libre que medites de faire, e que tu soulet pos faire, raconto-nous, o viéi ami, tout ço que i'avié d'amo, de sincerita naïvo, de passioun pèr lou bèu, de leiauta prefoundo e de patrioutisme dins l'engèni courous dou fièr e grand pouèto Teodor Aubanèu.

---

vais plus que tous, plus intimement que tous, les confidences d'Aubanel : et ainsi, dans le livre que tu médites de faire, et que seul tu peux faire, raconte-nous, ô vieil ami, tout ce qu'il y avait d'âme, de sincérité naïve, de passion pour le beau, de loyauté profonde et de patriotisme, dans le génie brillant du fier et grand poète Théodore Aubanel !

RÉPONSE DE M. EUGÈNE ROSTAND

PRÉSIDENT

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. F. MISTRAL

MONSIEUR,

Que ne puis-je vous dire : parlez, parlez encore... ou plutôt chantez encore, car votre parole est un chant, large, charmeur et noble ! Vous venez de faire passer en nous, et sur ce vibrant auditoire, parmi ces filles toujours belles et ces fils toujours artistes de Marseille à demi-grecque, la double sensation délicieuse d'un riche idiome souple à tout rendre et d'une grande voix inspirée. Comment fera celui à qui échoit le périlleux privilége de vous souhaiter la bienvenue, sur ce seuil où vous venez de mettre votre couronne de thyms odorants et de lauriers vivaces ?... Mon premier devoir est de la gratitude : soyez remercié d'avoir associé notre Compagnie à la gloire d'Aubanel en rappelant le legs précieux qu'il a fait à l'un des nôtres. Je serais impuissant à rien ajouter au radieux portrait que vous avez tracé avec la générosité du génie. Je me contenterai d'écrire un mot au bas du cadre : Aubanel, nous en sommes caution à son ombre amie qui nous écoute, a confié à des mains sûres le soin de sa mémoire et la garde de son durable monument. Pour vous, qui venez de nous apporter avec de si délicats hommages une offrande éclatante, ma réponse sera simple : elle consiste à

vous apprendre ce qu'il nous a plu de faire en acclamant votre nom. Nous avons voulu deux choses : dire bien haut ce que les Provençaux pensent de leur grand poète, et saluer la Provence même dans celui qui à nos yeux l'incarne.

Oui, le 21 mai 1854, il était de cette réunion désormais historique de Fontségugne, le brûlant adorateur de la *Vénus d'Arles*, et il a tenu le serment alors prêté à l'Idée dont vos jeunesses, vous venez de nous le raconter, se firent une foi. Mais un autre était là, qu'un chef-d'œuvre plus complet, de renom universel, de perfection définitive, a fait le premier. Celui-là, c'était vous. — Un enfant nait au pied des Alpilles, dans un bourg campagnard, de l'union de deux êtres sains, religieux et forts, qu'il comparera à Ruth et à Booz. Il passe ses premiers ans au milieu des cultivateurs et des pâtres, des glaneuses et des moissonneurs, des magnanarelles et des bouviers, dans l'indépendance et les longs rêves suggestifs de la vraie vie rustique. Son père ne lui a montré et ne lui lègue que des exemples de travail, de croyance, de droiture patriarcale. Il a pour compagnons de jeux les petits paysans des *mas*, pour maître Roumanille que vous me reprocheriez d'oublier aujourd'hui. Il sait par cœur, du *Pater des Calendes* au *Mousse de Marseille*, ces chansons populaires dont la France devra recueillir partout l'anonyme et ravissant trésor. Il étudie, avec l'ardeur d'un Ionien qui se reconnaît, les lettres antiques, source inépuisée d'invention et de forme pure quoi qu'en dise une de nos écoles sceptiques. Et un matin, de tout cela, d'abord des dons de Dieu, d'un profond sentiment de cette nature qui l'imprégne d'elle, d'une culture mentale affinée, d'un attachement intense à la contrée natale, sort, éclate un poème, dont il a demandé le doux nom à sa mère.

« Un grand poète nous est né », s'écria, dès qu'il eût lu *Mireille*, cet immortel Lamartine de qui la France aime toujours la divine harmonie, et dont le

souvenir reste vivant dans notre Académie où il vint deux fois s'asseoir. — Et il ajoutait : « un poète de « vingt-cinq ans a du premier jet laissé couler de sa « veine une épopée agreste, où les scènes descrip- « tives de l'*Odyssée* et les scènes innocemment « passionnées de *Daphnis et Chloé* sont mêlées aux « saintetés et aux tristesses du christianisme... Ah! « nous avons lu bien des poètes de toutes les langues « et de tous les siècles : à l'exception d'Homère, « aucun n'eut pour nous un charme plus inattendu, « plus émané de la nature... Pourquoi aucune des « œuvres de la méditation n'a-t-elle pour moi autant « d'attrait que cette œuvre spontanée? Pourquoi chez « nous (et je comprends dans ce mot les plus grands « poètes métaphysiques français, anglais ou alle- « mands du siècle) la sève est-elle moins limpide, le « style moins naïf, les images moins primitives, les « couleurs moins printanières, les clartés moins « sereines, les impressions qu'on reçoit moins frai- « ches, moins originales? C'est que nous sommes « l'art, et que cela est la nature; c'est que notre « poésie est retournée en dedans, et que celle-là est « déployée en dehors... O poète de Maillane, ton « poème n'est pas de l'Occident, il est de l'Orient. On « dirait que pendant la nuit une flottante Délos s'est « détachée de son groupe d'îles, et est venue sans « bruit s'annexer au continent de la Provence embau- « mée, apportant avec elle un des chantres divins de « la famille des Mélésigènes. Le parfum de ton livre « ne s'évaporera pas en mille ans... » L'éblouissante page! Et comment aurais-je résisté à l'évoquer puis- que c'est de l'oublié, pour beaucoup presque de l'inédit? Quand il l'écrivit, avec la libéralité d'âme et la hardie bonne foi trop rares dans les lettres françaises de ce siècle, Lamartine était ce qu'il fut souvent, le poète au sens latin du mot, le devin. Le temps a ratifié sa prophétie. Vos idylles épiques res- tent les seules épopées de la France; on a traduit

Mireille dans toutes les langues de l'Europe ; on l'étudie en Allemagne, en Finlande, en Scandinavie ; elle est fameuse jusqu'au delà de l'Atlantique, et les arts un à un, mais surtout, grâce à un maître souverain, la Musique, ont pour jamais fixé sous toutes les formes l'image de la fille chaste et passionnée de la Crau.

Quand vous eûtes ainsi, Monsieur, mis la Provence des champs et des bois au nombre des pays que l'Art en y faisant vivre de l'idéal universalise et consacre, celle des montagnes et de la mer vous appela. Vous venez de nous l'apprendre, ce fût l'un des nôtres, Ludovic Legré, le futur héritier d'Aubanel, qui à ce moment vous entraîna vers les collines charmantes de Ceyreste et les pittoresques rochers de Cassis. Là, sous le ciel clair, en face de la Méditerranée murmurante et de ses horizons bleus, devant les golfes aux voiles éparses, s'accomplit en 1866 l'éclosion de *Calendal*. Quel art consommé tout le long des douze chants ! Que de saisissants ou exquis épisodes ! que de paysages lumineux ! A coup sûr, dans cet enthousiaste pêcheur de nos baies aspirant à Estérelle, vous avez voulu faire entrevoir au peuple l'effort courageux vers le bien et le beau : superbe entreprise, alors que d'autres vident l'âme populaire de tout ce qui n'est pas souci du réel, la font matérialisée, dure et triste... Puis, après dix ans de repos fécond, le recueil lyrique des *Iles d'Or*, où se croisent plaintes et contes, sonnets et sirventes, romances et cantiques, et d'où se détachent des fragments radieux, cette *Communion des Saints* par exemple dont la splendeur liliale me fait songer à l'ingénu d'un préraphaélite avec l'accompli d'un Raphaël... Dix ans encore, et *Nerte* apparaît, une « nouvelle » à vous entendre, mais combien exacte de restitution psychologique, combien suave de coloris ! Et enfin, — sans que vous ayez jamais interrompu l'immense labeur de votre *Dictionnaire*, monument philologique qui perpétuera votre

nom comme vos créations d'artiste, — voici venir un drame d'histoire, cette *Reine Jeanne* dont vous avez offert la prime fleur cet été à une cour d'amour de 1886, au pied du Luberon... Lamartine n'a été démenti que sur ce mot : « tu as fait un chef-d'œuvre, « on n'en fait pas deux dans une vie. » Vous en avez fait plus de deux. Et pourtant, s'il entendit que vous demeurerez pour la postérité le poète de *Mireille*, peut-être eût-il encore raison.

Où il ne se contenta pas de voir juste, où il prouva son équité supérieure, ce fut en préférant *Mireille* à presque toutes les filles de l'imagination de notre âge. Il a dit pourquoi, et ses raisons restent fortes ; notre génération critique en fournirait de plus précises, à condition de parler sans faux égards pour les banales idolâtries, avec la sincérité brave qui seule donne de l'intérêt aux chocs d'idées, qui comprend les convictions contraires, mais a réfléchi les siennes et s'y tient. — Oui (et j'oublie que je suis devant vous), il y a dans notre poésie contemporaine des voix plus sonores, ou plus savantes, ou plus puissantes que la vôtre ; il n'en est pas de plus géniale. Quelle est la marque des grands poètes? C'est la candeur dans la beauté, la spontanéité de l'inspiration, l'ampleur du souffle unie à la vigueur des combinaisons, la perfection simple de la forme. Votre muse a dans *Mireille* tous ces caractères : chez lequel de nos poètes du premier ordre les trouvons-nous longtemps cumulés ? La littérature n'est là pour rien, disiez-vous tout à l'heure : il n'y en a pas dans *Mireille*; il y en a, et de la rhétorique, même dans Lamartine, même dans Musset, surtout dans Hugo, sauf en quelques parties impérissables des *Méditations*, des *Feuilles d'Automne* et des *Nuits*. — Votre poésie n'est pas voulue : elle jaillit et coule comme une source, où le génie d'un Gounod a bu. Elle ignore l'affectation, au milieu d'une civilisation vieillissante et curieuse. — Tels poètes sont parfois au-dessus de la vérité humaine, ou au-

dessous : vous vous y maintenez. Trop souvent ils se sont complu à traduire des pensers excessifs, ou des passions exceptionnelles : vous avez exprimé les sentiments éternels, et pour le duo de Vincent avec sa brune aimée je crois l'immortalité certaine. — Ils ont surmené leur production ; vous avez mûri la vôtre, enseigné le patient et probe respect de la pensée. — Ils ont cultivé, surchauffé leur gloire ; la vôtre s'est épanouie d'elle-même, sans un effort, sans concession, loin du centre factice où l'injustice intellectuelle consciente, le véritable crime contre l'Esprit, se commet chaque jour. — « Poète, » vous disait Lamartine il y a vingt-huit ans, « rentre dans la maison de ta « mère, attelle tes taureaux ou tes mules à ta charrue, « rapporte pour tes vers à soie les brassées de « feuilles de tes mûriers, jette ta plume, et ne la « reprends qu'à de rares intervalles, pendant que la « Mireille que Dieu te destine étendra la nappe blan- « che et coupera le pain blond sur ta table. Rends « grâce au ciel, et ne reste pas parmi nous, tu man- « querais ta vie. » Admirables conseils, que vous avez suivis ! J'ai passé dans la maison de Maillane, j'ai rompu le pain à la table hospitalière ; j'y ai vu le poète indépendant, fidèle aux choses hautes, soucieux de l'Art seul ; j'y ai vu la Mireille que lui promit l'aède. Et je dis : par la pureté, la dignité, la suite d'une vie donnée tout entière à l'idéal, par la communion constante avec l'humanité simple et la nature, par tout cela encore, si je compare, vous demeurez plus grand !

Voilà, Monsieur, ce que nous pensons de vous, et nous avons voulu avoir une occasion publique de le dire, au nom de la plus populeuse cité provençale. Mais, je vous en ai averti, nous avons eu un second but : glorifier en vous notre chère Provence elle-même. Et cela, j'en suis sûr, vous sera plus doux que les louanges de notre admiration, car vous êtes de ces hommes de plus en plus rares qui mettent leur cause au-dessus de leur renommée.

Pourquoi donc toute une race s'est-elle reconnue en vous ? C'est que vous lui avez rendu la conscience et la fierté d'elle-même dans une sorte de révélation. Saisi d'une filiale passion pour les merveilles de sa nature et l'éclat de son passé, vous aviez avec quelques complices d'adolescence, juré de « reconquérir ce qui « était nôtre. » Toute votre inspiration, dès lors, vous l'avez vouée au pays natal, non comme d'autres pour en tirer des effets de couleur ou par la caricature aisée, le rire stérile, mais pour le célébrer, pour activer, assainir, relever sa vie. A une époque où les notions de sang, de sol, de souche semblent s'effacer dans la fraternité vague et le cosmopolitisme flasque que vous dénonciez tout à l'heure, vous vous êtes enfermé au fond de votre province, et vous n'avez chanté qu'elle, ses vigueurs ou ses grâces, ses mœurs, ses légendes, ses coutumes caractéristiques. Qui vous voit dans le village ensoleillé, parmi les travailleurs de la terre, conversant dans le commun dialecte avec Ramon ou Mireille, Alari ou Vincent, Ourrias ou Ambroise, connait l'unique coin de France où tout un peuple entoure, honore, fréquente, aime non pas un poète, mais le Poète. Et enfin, renouvelant l'idiome fané, le guérissant de ses chutes, le lavant de ses taches, le montrant égal aux créations de l'art le plus haut comme aux usages les plus modestes de l'existence plébéienne, vous avez restitué aux Provençaux le sens et l'orgueil d'une langue qui porta une magnifique floraison tandis que le français balbutiait encore, que Dante et Pétrarque aimèrent, que dans leurs universités nos voisins allemands étudient, que des foules compactes n'ont pas cessé de parler.

Mais, murmurent ceux qui doutent, et qui vous élèvent d'autant plus, cette renaissance due à un homme hors pair durera-t-elle ? ne galvanise-t-il pas une langue morte ?... Morte ! cela est bon à croire dans nos villes, et il n'en faut pas juger ici. Celui qui parcourt les chemins, les hameaux, les vallées de la

Provence se convainc vite que cette langue n'a pas de sitôt fini de puiser sa sève dans le terroir. Si elle est destinée à périr un jour, c'est le secret de l'avenir : tout ne meurt-il pas, notre civilisation même est-elle assurée de ne point se transformer tout entière, et les plus mémorables langages n'ont-ils pas rempli leur rôle dans l'évolution humaine quand ils laissent après eux de belles œuvres fixées ? Le provençal a bien des éléments de vie, ne fût-ce que d'être réaliste. Notre français poétique, conventionnel au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, même avec Racine, même avec André Chénier, retient de nos jours, jusque dans les recherches du trivial, et encore que nous nous vantions d'avoir brisé toutes les entraves, je ne sais quoi au moins de convenu qui porte le lecteur à se dire : on ne parle pas ainsi. Le provençal ne cesse point d'être poétique en étant exact : la familiarité et la grandeur s'y fondent, comme la mâle simplicité du poète de Maillane garde dans un salon parisien une supérieure élégance. Le naturalisme véritable, vous en avez donné la leçon et le modèle, Monsieur, avant que l'autre naquît, dès 1859. Vos humbles à vous, vos va-nu-pieds robustes, vos vanniers, vos laboureurs, vos gens de mer, vos belles filles ne sont point des sujets de thèmes littéraires : un sang rouge court dans les veines, vous les campez précis et debout en pleine réalité. N'est-ce pas la visée des naturalistes, et n'avez-vous pas été oseur le premier, avec plus de justesse, plus de mesure aussi, dans l'audace ? Une langue qui entre d'autres priviléges a celui-là n'est pas si faible en un temps où l'esthétique est avant tout inquiète de vérité : en revendiquer les titres était opportun, et vous avez eu même l'à-propos pour vous en luttant pour elle.

Bien hardis au surplus ceux qui tranchent la question de ses destinées ! La place au soleil ne fût-elle pas incertaine longtemps pour d'autres idiomes ? N'a-t-on pas eu longtemps, pour prendre un exemple, le droit

de croire que les dialectes divers de l'immense domaine austro-hongrois viendraient se noyer dans la langue allemande ? Sans l'énergie de quelques poètes Magyars moins grands, aussi tenaces que vous, la cause du verbe national et de cette fière poésie n'était-elle pas irrévocablement perdue ? Et pourquoi n'en serait-il pas du Rhône comme du Danube, l'autre vieux fleuve chargé de souvenirs ? — Quelques-uns affirment que pour la diffusion de vos ouvrages vous auriez mieux fait d'écrire en français. Mais d'abord pour vous la renommée n'était pas tout ; et puis, est-ce bien sûr ? Sully-Prudhomme et Coppée ont-ils été plus lus que vous ? Parce que Brizeux l'a peinte en vers français, sa Marie d'Arzannô, si touchante qu'elle soit, compte-t-elle des dévots dans l'univers entier comme votre Mireille ?... Au surplus, je vais mettre toutes les opinions d'accord. Je vous en demande pardon, Monsieur : mais traduite en français votre poésie reste admirable, transparente comme nos flots, sobre comme du classique grec. Ne vous en plaignez pas : qui sait ? peut-être, sans votre littérale et saisissante translation, n'auriez-vous conquis ni Lamartine, ni Gounod. C'est un providentiel bonheur pour le provençal que vous l'ayez choisi : pour vous, résignez-vous-y, en toute langue vous auriez été grand poète.

Mais le complément d'honneur de votre œuvre est d'avoir été mieux qu'une restauration littéraire. Savez-vous sous quel aspect moral vous m'apparaissez quand j'y réfléchis ? Comme une sorte de prêtre du patriotisme, le mot m'a été dit un jour par un soldat. Il faut ici parler net. Il s'est trouvé, il se trouvait encore naguère, des esprits faussés pour dénoncer le mouvement félibréen comme une sorte de conspiration contre l'unité nationale, conspiration dont on a accusé tout le monde d'être, même l'Académie française. Comme si unité était synonyme d'uniformité ! Comme si l'unité vraie n'était pas plutôt l'harmonie qui naît, loin qu'elle en soit altérée, de la variété même ! Comme

si dans la libre race gauloise la franchise des dialectes populaires ne servait pas, au lieu de lui nuire, la vitalité collective ! Il y a quatre siècles que notre Provence s'est donnée, corps et cœur, à la France : elle en fêtera cette année le quatrième centenaire, et vous allez en présider les allégresses commémoratives à côté des chefs de notre armée. Car il n'y a plus de Nord et de Midi pour nous que sur la carte : Provençaux, Bretons ou Normands sont pour toujours le même peuple indissolublement serré autour du même drapeau... La propagande des félibres un danger pour la Patrie ! Mais elle est exactement, elle est directement le contraire, et il faudrait que notre vif bon sens eût contracté la maladie du sophisme pour écouter ceux qui obscurcissent l'évidence. Votre œuvre littéraire, Monsieur, elle est un accroissement du patrimoine national : nous tenons à *Mireille* comme aux *Contemplations*. Et votre œuvre morale est une école de patriotisme. Quelle confiance avoir en un patriotisme qui, perdu dans les généralités et sous le niveau d'une centralisation sans mesure, ne s'alimenterait plus à aucune des raisons d'effort où se prend le cœur de l'homme, ni à l'amour du lieu d'origine, ni au souvenir du foyer familial, ni au respect de la foi religieuse et des traditions des ancêtres ? Où que semble-t-on croire à un antagonisme entre le dévouement à la petite patrie et le dévouement à la grande ? Ils se soutiennent au contraire comme par de mystérieuses racines entrelacées, l'un se nourrit de l'autre, et le citoyen le plus épris du sillon natal sera toujours le plus invincible défenseur de la terre commune.

« Si j'étais ministre de l'instruction publique », s'écriait Lamartine au terme de cet *Entretien* qu'il faut citer une dernière fois, « je ferais imprimer à six « millions d'exemplaires le poème épique de *Mireille*, « et je l'enverrais gratuitement à toutes les portes où « il y aurait une mère, un vieillard, un fils capable « d'épeler ce catéchisme de sentiment, de vertu, de

« poésie. » Celui-là était un patriote. Et nous disons, nous : pour aviver la flamme sainte, qu'on ne croie pas superflu de laisser bégayer aux enfants du peuple les refrains qui un jour leur rappelleront le pays. Si à l'exemple d'autres nous jugeons meilleur de fonder sur le groupement par la région notre organisation défensive, les frères des landes, des monts ou des côtes qui se suivront au loin ne s'entraîneront-ils pas mieux aux échos des airs de leur province ? Votre *Suffren*, quelle cantilène de bord pour des matelots de Toulon ! Votre *Tambour d'Arcole*, quel chant pour d'intrépides Camarguais jetés à l'arène des batailles, pour des fils de paysans de Cadenet ou d'ouvriers de Marseille !... O noble poète, ce n'est pas une page, c'est l'ensemble, c'est le fond de votre œuvre qu'emplit la foi patriotique : elle en est la substance même. Je me figure que nous voilà tous ensemble à quelqu'un de vos banquets fraternels : je mêle dans la coupe catalane l'eau de votre Rhône et l'eau de notre mer ; j'y jette pour la parfumer nos plantes sauvages ; et levant la coupe en l'honneur de votre génie, puis de la Provence dont il nous est le symbole, je reporte, sûr de répondre à votre plus profonde pensée, l'offrande de la libation sacrée à la France !

SUR LES

TERRES, COMTES ET VICOMTES,

EN PROVENCE, AU X^me^ SIÈCLE,

D'APRÈS LA CHARTE DE DONATION

DE SÉGALARIE À AICARD FILS D'ARLULFE (989)

(Communication faite à la séance du 31 mars 1887.)

Parmi les rares pièces du fonds de Saint-Victor qui n'ont pas été publiées à la suite du cartulaire de cette abbaye, il en est une qui est assez intéressante pour voir le jour, mais à la condition d'être commentée un peu longuement.

Elle est sur parchemin ; elle a 0,27 centimètres de haut sur 0,39 de large, et se compose de 18 lignes dont la 1^re^, la 2^me^ et la 4^me^ sont à peu près intactes et les autres ont en partie disparu, probablement sous l'action du feu.

Au revers du parchemin, qu'on a doublé d'un fort papier, et, sur un morceau de la peau que laisse voir une déchirure de cette garde, on lit, d'une écriture du XVI^e^ siècle : *Marseille, n° 56.* Le Fournier, religieux de Saint-Victor, qui, au commencement du XVIII^e^ siècle a transcrit ou au moins tenu en mains la plupart des chartes de son abbaye, a répété deux fois sur le papier de doublure, la même cote, sans rien y ajouter. Le n° 56 renvoie à un inventaire de 1569, encore existant, dans lequel la pièce est ainsi analysée : « Dona-« tion faicte au présent monastère (de Saint-Victor) « du lieu de *Segalaria*, au diocèse d'Aix, de l'an mil-

« quarante neuf, du règne de Conrad, roy, qui est « cotée par 56. » (Arch. des B.-du-R., H. I., 1117, f° 102.)

L'acte est, en effet, une donation, la donation de Ségalarie : Ce n'est pas sans motif que je traduis *Segalaria*, champ de seigle, par Ségalarie et non par Ségalière ou Seiglière ; j'y reviendrai plus loin.

Quoique la charte soit une donation, elle est intitulée *Convenientia seu promissio.*

On chercherait vainement, si je ne me trompe, dans les formules usitées du V^e^ au X^e^ siècle, un pareil titre. Mais le *convenit inter nos* ou *illos*, caractéristique de tout *convenientia*, apparaît quelquefois dans les *precaria* et *commutatio*, ici en s'appliquant à l'objet principal de l'acte, l'échange des biens ; là, à des conditions secondaires, telles que le cens, le nombre des expéditions, etc. (1).

Si les mots *convenientia seu promissio* ne se trouvent pas dans les formules du V^e^ au X^e^ siècle, on ne les rencontre pas davantage en Provence, au XI^e^ siècle, hors de la chancellerie arlésienne. A Marseille, par exemple, ce qui était nommé *convenientia* à Arles était appelé *conventio.*

On désignait, à Arles, au XI^e^ siècle, par le terme *convenientia*, des actes de nature fort distincte, notamment :

1° Le bail viager, avec ou sans redevances. La seule différence existant entre le bail viager avec redevance et la précaire, consistait en ce que la contribution de l'un était variable et exigible en nature, tandis que, usuellement, le cens de l'autre, de la précaire, était fixe et exigible en argent.

Voici un exemple de bail viager sans redevance ; on y remarque, comme compensation de la redevance, la donation d'une vigne par le preneur du bail. »

(1) E. de Rozière, *Recueil de formules usitées dans l'empire des Francs, du V^e^ au X^e^ siècle.* Paris, 1859; 2 vol. in-8°, p. 388, 384, etc.

« Breve memoratico de mansionibus quas dedit « Truannus et filii ejus S^e^ Victori et de *convenientia* « que fecit domnus abba cum Aimerico. Commendat « ipsas mansiones domnus abba ad Aimericum in tali « *convenientia* ut edificet ipsas mansiones ad opus S^ti^ « Victoris, ut melius poterit, et teneat eas in vita sua, « in tali convenimento ut, post obitum suum, cum « omni constructione et deliberatione revertantur ad « Sanctum Victorem. Ipse vero Aimericus, pro redemp- « tione anime sue et propter fraternitatem suam donat « unam semodiatam de vineam in loco qui vocatur « Tribonius. » (C. Ch. A., n° 197).

2° Le bail d'un sol à mettre en culture, à condition, pour le cédant, une fois le sol cultivé, d'en laisser la moitié au concessionnaire, à titre d'alleu, et pour celui-ci, parfois d'être soumis à des réserves en cas de vente de sa portion.

Il existe plusieurs variétés de ce contrat, selon que le genre de culture y est déterminé par le cédant ou laissé au gré du preneur, et que celui-ci est tenu de ne vendre sa part qu'au cédant, ou peut la vendre à un tiers si le cédant refuse de l'acquérir, ou enfin qu'il est le maître de s'en dessaisir à son gré.

Le sol de la Provence, à la fin du X^e^ siècle, eut une situation quelque peu analogue à celui de l'Empire à la fin du IV^e^ siècle. La plupart des terres étaient désertes et incultes. Sous l'Empire, toute concession était perpétuelle et se composait par moitié de terres fertiles et stériles également soumises à l'impôt. (Cod. Just. XI, t. LVIII, C^nes^ de Valentinien et Théodose, 5, etc.).

A la fin du X^e^ siècle, le pouvoir souverain était émietté et les octrois n'émanaient plus seulement du chef de l'État ; son remplaçant, comte, évêque, vicomte, simple baron parfois, octroyait non seulement le bail viager avec ou sans redevance, mais la concession de propriété perpétuelle, parfois de l'intégralité, le plus souvent de la moitié du lot accordé.

Aux deux époques, la concession fut faite dans les

mêmes vues ; remettre en état le sol et les constructions concédées ; établir une propriété effective, responsable ; maintenir, au-dessus ou à côté, un droit supérieur s'exerçant, sous l'Empire (Const. 13) par la reprise du bien donné, en cas de non paiement d'impôt, et au X[e] siècle, par la réserve, au profit du cédant provençal, de la moitié du fonds concédé, après la mise en culture ou en état de la totalité.

Ce qui établit une différence caractéristique entre les deux époques, c'est qu'à la fin du IV[e] et au V[e] siècles, les concessions impériales étaient lourdes, peu prisées, dans certains cas repoussées comme une charge, tandis qu'à la fin du X[e] siècle, au XI[e], les concessions les plus onéreuses, d'où qu'elles vinssent, étaient recherchées, même par de grands seigneurs qui, confiants, il est vrai, dans leur force, savaient en user pour se faire de la possession un titre.

Rien ne peut mieux nous aider à pénétrer l'esprit de l'époque, à ce point de vue, que le récit d'un contemporain, l'abbé Pons de Saint-Victor, et ses plaintes contre les agissements d'un vicomte de Marseille. L'acte est d'environ 993.

« Aussitôt, dit l'abbé, que la horde payenne eût été chassée de ses retranchements, c'est-à-dire du Frainet, et que l'on eût commencé à exploiter et cultiver le territoire de Toulon, chacun prit autant de terres qu'il lui fut possible, et ces usurpations n'eurent d'autres bornes que l'audace et la puissance des usurpateurs. Deux de ceux-ci, et des plus puissants, se disputaient et s'arrachaient mutuellement la même proie : C'étaient Guillaume le vicomte et Pons de Fos. Pons de Fos vint alors vers le comte et lui dit : « Sire « Comte, voici la terre qui, affranchie du joug de la horde payenne, « a été mise sous votre main par la donation du Roi. Nous vous « prions d'y venir et d'y poser les bornes de chaque ville ou châ- « teau, et des biens du Sanctuaire, car il est en votre pouvoir de « faire cette délimitation et de distribuer à chacun le lot qu'il vous « plaira. »

Le Comte écouta cette prière et aussitôt monta à cheval et partit. Arrivé près de La Cadière, il s'informa des noms des montagnes, des vallées, des rivières, des sources, et après les avoir ouïs, il donna à la terre du Sanctuaire les limites spécifiées dans les

chartes de Saint-Victor, et dit: « Tout ce qui est à moi, dans ces « limites, de par la donation du Roi, c'est-à-dire tout ce qui est « du domaine royal, je le donne à Saint-Victor et à ses moines. » A cette donation assistaient le vicomte Guillaume et l'évêque son frère, deux frères nommés Théodoric et Noé, l'abbé Allard et le moine Ranganard. Peu après, Théodoric et Noé vinrent trouver l'abbé Allard et le prièrent, avec force paroles gracieuses, de leur accorder l'exploitation de La Cadière à mégerie (ut concederet eis Cathedram vestire ad medium vestem). Ainsi fut-il fait. Mais l'abbé envoya de son côté des bœufs, et commença à faire défricher et cultiver avec soin un champ sis devant l'église de St-Damien. A cette vue, Théodoric et Noé se dirent l'un à l'autre: « Ces moi- « nes vont devenir propriétaires de tout le sol qu'ils défricheront. « A quoi nous servira d'avoir obtenu l'exploitation agricole de « ces terres, si l'on nous trompe et qu'on ne nous laisse rien à « exploiter. » Et, mus par un sentiment d'envie, ces deux hommes chassèrent les bœufs et assommèrent le bouvier; puis devant la porte même de l'église, ils brisèrent une conque de marbre dont ils ne pouvaient ignorer la destination pieuse. En apprenant ces violences, l'abbé et les moines indignés se plaignirent en ces termes au vicomte Guillaume: « Sire Vicomte, cette terre, que le « Comte nous a assignée et qu'il a placée sous ta garde, ne peut « nous être utile tant que tu n'auras pas tiré justice de Théodoric « et de Noé, qui ont dispersé nos bœufs, tué notre bouvier et mis « en pièces un des meubles de notre église. » Le Vicomte leur répondit: « Allez, et au jour fixé, soyez là; j'y serai moi-même, « et jugerai la cause. » Or, tandis qu'ils se rendaient ensemble au plaid et que l'abbé et les moines se plaignaient chaudement au Vicomte de Théodoric et de son frère, le Vicomte dit à l'abbé: « Sire abbé, investissez-moi de votre terre; tant que je vivrai, je « l'aurai à mégerie, nous en partagerons les revenus, et, à ma « mort, elle vous retournera; je vous promets d'en expulser vos « ennemis, non seulement ceux-ci, mais tous autres; contre tous, « je vous défendrai et j'élargirai votre domaine. » Les chevaliers de la suite du Vicomte pressèrent l'abbé de l'investir. L'un d'eux, Adolard, viguier de Marseille, osa même employer le mensonge: « Sire abbé, fit-il, Théodoric et Noé vous ont-ils jamais porté « miel ou cire ? » « Jamais. — Eh bien, je le jure par le Dieu « tout puissant, ils vous volent; j'ai dernièrement rencontré le « juif Salomon conduisant 4 ânes chargés de miel, et comme je « lui demandai d'où il venait, il répondit: « De Saint-Damien », « et de qui il avait acheté tant de miel, il ajouta: « De Théodoric « et de Noé ». L'abbé, poussé à bout par ces paroles trompeuses et beaucoup d'autres, et trop crédule dans les promesses du Vicomte et des gens de son escorte, prit une branchette et pro- nonça l'investiture: « Sous les conditions dont nous venons de

« convenir, sire Vicomte, je vous investis. » Et là étaient présents l'évêque de Marseille, le chanoine Déodat, Adalard et Gisfred et le moine Ranganard. Sachez maintenant et souvenez-vous que si j'ai raconté ces faits, à l'instigation de mon père, c'est parce que je suis témoin du démembrement des biens de Saint-Victor qu'on dirait une proie déchirée par des bêtes féroces, parmi lesquelles Arnulfe Sebenc, qui a frauduleusement acquis le quart des terres de La Cadière, de Bernard mon prédécesseur, et Guillaume le vicomte, oui, le Vicomte, qui, s'étant dernièrement déclaré le défenseur de la terre du Sanctuaire, a oublié ses promesses et donné La Cadière en dot à Ermengarde, sa seconde épouse, et son fils Arlulfe a vu ces choses et y a consenti. (Cart. S. V., n° 77.)

Le récit de l'abbé Pons dévoile ce que parfois devenait en pratique le bail viager ou convenientia de la première catégorie.

Le don de la moitié en alleu, à la condition de la culture du tout, ou convenientia de la deuxième catégorie, n'était sans doute pas plus souvent respecté.

En 984, l'évêque de Marseille fit une concession de ce genre-ci à son père, le Vicomte de Marseille. Or, quand le Vicomte voulut prendre possession du sol, le Plan d'Aups, il y rencontra les vrais propriétaires, avec lesquels il transigea. Le Vicomte fut réduit par la transaction à se contenter de la moitié du revenu de la terre, dont la culture fut toute à sa charge, l'autre part du revenu et la propriété du sol demeurant aux propriétaires effectifs (C. S. V. 99). C'est dans ces conditions que le Vicomte passa à l'abbaye de Saint-Victor la concession qu'il tenait de l'évêque, son fils (C. S. V. 69). Les moines continuèrent donc de faire cultiver le sol en gardant pour eux la moitié des fruits ; mais au bout de quelques années, les propriétaires locaux voulurent rentrer en possession du sol. L'abbaye résista et la question fut portée devant le vicomte Guillaume II, fils du Vicomte à qui l'évêque avait concédé le bail. Guillaume II donna tort aux propriétaires locaux et maintint l'état des choses (C. S. V. 99). Les moines acquirent à cette décision des droits de tenanciers perpétuels, ces droits redoutables contre lesquels le formulaire

provençal des XII[e] et XIII[e] siècles s'efforça plus ou moins efficacement de prémunir la propriété privée. Mais, peu à peu, Saint-Victor oublia qu'il n'était que tenancier. Il se crut maître, et lorsque, en 1116, Hugues Du Puy, Guil. Amiel et divers autres chevaliers voulurent s'opposer à cette prétention et faire valoir, à l'encontre, leurs droits personnels, le comte de Provence, Raimond Bérenger I[er], décida que les moines de Saint-Victor avaient toute seigneurie, tout pouvoir, sur le Plan d'Aups et autres lieux contestés, et que leurs adversaires n'en avaient aucun « nullam domi-« nationem, nullam potestatem predicti milites in eis « habeant, sed habeant eas jamdicti monachi sine « cujusquam inquietudine vel contradictione. (C. S. V. « 805). »

Les diverses variétés d'acte provençal du X[e] siècle, portant le nom de Convenientia, commencent toutes par la même invocation, le même préambule, mais les clauses finales en diffèrent, selon l'objet de l'acte.

L'invocation, c'est l' « In Dei nomen » ; le préambule : « convenientia seu promissio qualiter convenit inter N « apud eum hominem (ou homines) nomen N.— Nos-« citur quomodo convenisset inter illos, etc. »

Les clauses finales du bail viager avec ou sans redevance, ou convenientia de la 1[re] catégorie, ne garantissent pas, ne peuvent garantir au concessionnaire, puisque l'acte ne le lui accorde en rien, l'exercice de la propriété des bien cédés.

Il n'en est pas de même des clauses finales du bail ou convenientia de la 2[me] catégorie, car, si du bien concédé pour la mise en culture une moitié est retenue par le cédant, l'autre moitié est absolument donnée au concessionnaire, en toute propriété, à titre d'alleu.

Il s'ensuit que les clauses finales de ce dernier contrat ne peuvent différer, quant à leur esprit, de celles d'une donation ou d'une vente, c'est-à-dire d'un acte par lequel le cédant se dépouille de ses propres droits au profit de celui à qui il les vend ou les donne.

Cela est si vrai que les termes synonymes de « convenientia » et « conventio » peuvent avoir le sens du mot « Donatio ». Tel est le motif pour lequel la concession du Plan d'Aups, que j'ai rappelée plus haut, est nommée, dans le préambule « carta conventionis » (ce qu'explique très bien le « convenit inter » qui suit) et, dans les clauses finales et à la date, « cessio vel donatio » comme une concession du Plan de Campagne, passée entre les mêmes personnages, qui est intitulée « carta conventionis seu donationis » (C. S. V., 70 et 72).

Les « Convenientia » d'Arles sont, de même que les concessions des Plans d'Aups et de Campagne, des contrats par lesquels les concessionnaires s'assurent la moitié du sol en alleu à la condition de la culture de la totalité. Ce qui caractérise tout particulièrement ces actes, c'est qu'ils contiennent tous pour les preneurs l'obligation de la même culture, celle de la vigne. « Per tale vero conventum ipsi laboratores ipsam « terram cum bono studio plantare vites, fodere, et « propagare et fossa dare et studeant, et, cum bene « advineata fuerit, ipsi laboratores de ipsa vinea « medietatem ad proprium alodem accipiant. »

A cette obligation d'une culture déterminée et uniforme est jointe pour les mêmes contractants, les viticulteurs, celle de ne pouvoir vendre leur moitié allodiale à des tiers qu'après refus de l'acquérir, par les propriétaires du sol : « Et si necessitas illorum « advenerit ut venundare cupiant illorum medietatem, « non liceat venundare nisi cui hereditas est, per tale « precium sicut boni appreciaverunt, et si emere « noluerit, vendant cui voluerint. »

Ces actes, qui prouvent la préoccupation et le soin avec lequel on complantait alors de vignes la meilleure partie de la campagne d'Arles, n'ont pas d'autres dénominations que celles de « Convenientia et promissio ».

Il n'en est pas de même de la charte qui fait l'objet de la présente étude ; elle est aussi nommée « donatio, »

et, en effet, c'est une donation pure, simple, sans conditions, mais ce n'est que la donation d'une moitié du lieu nommé et délimité. Dans les contrats précédents, le don de la moitié compense les frais de la culture du tout ; dans celui que j'étudie, il s'agit d'une autre moitié, celle qui reste au propriétaire du sol après la mise en culture, et le don n'en oblige à rien le donataire.

Nous connnaissons d'autres exemples de donation pareille, notamment une charte du même scribe que la présente, du prêtre Aimeric, dont le contexte m'a permis, à cause de l'identité des termes, de combler bien des lacunes de celle-ci. C'est la donation par Guillaume, comte de Provence, et sa femme Arsinde, « Wilelmus, comes Provincie, et conjux mea Arsinna », à Hugues Blavia, de divers biens et notamment de la *moitié* du lieu de Ravanières au comté de Fréjus, « in loco denominato Ravanerias unam medietatem » ; l'acte est daté d'Arles et de la 33e année du règne de Conrad. (C. S. V., 598.)

II

Cette dernière charte émane de Guillaume Ier, comte de Provence, et de sa femme Arsinde. L'opinion universellement adoptée par les érudits qui s'occupent de l'histoire de Provence, est que Guillaume Ier, mari d'Arsinde, est l'auteur des comtes de Provence et de Forcalquier de la 1re race. Or, comme la charte que j'étudie, laquelle est datée de la 49me année du règne de Conrad, a été octroyée par Guillaume, comte de Provence, et sa femme Adélaïde, et que la comtesse Adélaïde est la mère d'un comte Guillaume que l'on donne pour successeur à Guillaume Ier, « ego Adalaix « comitissa et filius meus Willelmus comes, etc., « donamus, etc, regnante Rodulfo rege, indictione

« XIV[e], » les historiens ont jugé à propos, sans autrement pénétrer la question, les uns, d'après Ruffi le père, de dire que Guillaume I[er] se maria en 1[res] noces avec Arsinde et en 2[des] avec Adélaïde, et les autres, avec Ruffi le fils, de prétendre qu'Arsinde et Adélaïde sont deux noms d'une seule et même femme. « Guillaume », dit Ruffi le fils, « eut pour épouse Arsinde autrement appelée Adelaïs », et il ajoute : « Cette diversité de nom a tellement confondu les historiens, qu'ils ont cru qu'il y avoit eu deux Guillaumes, dont l'un qui, selon eux, étoit frère de Boson et comte de Forcalquier, avoit épousé Arsinde, de laquelle il n'eut point d'enfants, et l'autre, qui étoit fils de Boson et comte de Provence, avoit épousé Adelaïs. Il y en a qui ont voulu que celui-ci ait été marié deux fois, qu'à la première il ait épousé Arsinde et à la seconde Adelaïs. Je me serois rangé de cette dernière opinion. Toutefois, après avoir réfléchi sur les donations que Guilaume et Arsinde firent l'an 970 et 979 à Hugues Blavie, et principalement sur celle de la propriété ou condamine située au terroir de Roubinien, dans un lieu appelé Laurade, que Hugues Blavie donna ensuite à l'abaie de Saint-Victor, aussi bien que sur la restitution de cette condamine, que Geoffroy, comte de Provence, en fit l'an 1057 en faveur de ce monastère sur lequel il l'avoit usurpée; il paroit que le nom d'Arsinde et celui d'Adelaïs ont été portés par une même personne, puisque dans ce dernier acte le comte Geoffroy appelle le comte Guillaume son aïeul et la comtesse Adelaïs son ayeule, quoique dans la donation faite à Hugues Blavie l'épouse du comte Guillaume soit nommée Arsinde. » (*Dissertations historiques et critiques sur l'origine des Comtes de Provence*, etc, Marseille, 1712, in 4°, p. 17.)

J'ai donné tout au long ce passage de Ruffi le fils parce qu'il contient tout ce qui peut être allégué à l'appui de l'opinion d'après laquelle les noms d'Ar-

sinde et Adelaïs ne désigneraient qu'une seule et même comtesse, femme de Guillaume Ier, et, en outre, parce que, avant de prouver que l'argumentation de Ruffi le fils n'est pas exacte, je tiens à n'en céler aucune partie.

D'après cet auteur, ce seraient Guillaume et Arsinde, qui auraient donné à Hugues Blavie la lone de « Rubian » dans le comté d'Avignon, par un acte de 979, et divers biens au comté de Fréjus et de Sisteron par leur charte de 970, de telle sorte que, en restituant la lone de « Rubian » à Saint-Víctor à qui l'avait donnée Hugues, et en disant que Hugues tenait cette lone de Guillaume et d'Adélaïde, il faudrait en conclure forcément qu'Arsinde et Adélaïde ne font qu'une seule et même personne.

Or, est-il vrai que les deux chartes de 970 et 979 soient de Guillaume et d'Arsinde ?

Il n'y a aucun doute pour celle de 970. En effet, les donateurs y sont ainsi désignés : Guillaume, comte de Provence, et sa femme Arsinde : Willelmus, comes Provincie, et conjux mea Arsinda ; et plus loin : Signum domnus Wilelmus comes et uxor sua Arsinna qui hanc cartulam scribere et firmare rogaverunt, manus illorum firma. (C. S. V. 598.)

Mais trouve-t-on les mêmes donateurs, dans la charte de 979 ? Nullement. La donation de la lone de Rubian que renferme ce titre émane seulement de Guillaume, marquis de la province arlésienne : Vuilelmus, marchius arelatense Provincie, cessor atque donator, etc, cedo vel dono etc, et, plus loin : Signum Vuilelmus qui hanc cartula scribere et firmare rogavi, manu sua firma. (C. S. V., 1042.)

Il est vrai que le nom d'Arsinde vient après celui du marquis Guillaume, mais ce n'est pas comme donatrice, c'est comme témoin que cette comtesse figure : Signum Arsinda comitissa firmavit.

Arsinde n'était donc pas la femme du marquis ou comte Guillaume, donateur de la lone de Rubian, en 979.

Arsinde n'était pas davantage l'aïeule du marquis ou comte Geoffroi I^er^, puisque celui-ci dit que son aïeule était Adélaïde, et son aïeul, Guillaume comte ou marquis de Provence : Avus meus Willelmus, marchio sive comes Provincie et avia mea Adalax comitissa (C. S. V. 184).

Adélaïde, femme du marquis ou comte Guillaume, avait eu un fils, le comte Guillaume II, dont Geoffroi I^er^ était un des fils.

Le lien qui unissait le comte Guillaume II, fils du marquis ou comte Guillaume, à Adélaïde, épouse de celui-ci, est inscrit en bien des chartes : Ego Adalaix comitissa et filius meus Willelmus comes, (Montmaj., a° 1001, Ruffi, *H. des Comtes*, p. 57). Adalaix comitissa et filius suus Willelmus (D. Vaiss., éd. du Mège., a° 979 t. 3, pr. a° 979). Ego Adalax comitissa, mater Wilelmi quondam, et ego Geriberga, eque comitissa, ejusdem principis olim uxor (C. S. V. n° 630) Gerberge était la femme de Guillaume II et la mère de Geoffroi I^er^. On trouve même dans une charte de 992 la preuve formelle que Guillaume II était le fils du marquis Guillaume et d'Adélaïde : Princeps et marchio istius provincie, Willelmus, (cum) conjuge sua nomine Adelaix, et filio suo nomine Willelmo. (Saxii *Pont. arel.* p. 194 ; Ruffi, *Histoire des comtes de Provence*, p. 56 ; Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 47, et D. Vaissete, pr. 76.)

Si les textes donnent pour mère à Guillaume II une comtesse toujours nommée Adélaïde, jamais Arsinde, et s'ils donnent cette Adélaïde pour femme au marquis Guillaume; si en même temps nous trouvons la preuve, dans des textes tout aussi authentiques, que le comte Guillaume avait Arsinde pour femme, il faut en conclure ou bien que le marquis-comte Guillaume et le comte Guillaume I^er^ étaient deux personnages, ou bien, si le marquis Guillaume n'était autre que le comte Guillaume I^er^, qu'il a eu successivement pour femmes Arsinde, puis Adélaïde.

Ceci est l'opinion de Ruffi le père, d'un grand nombre d'historiens et des savants diplomatistes qui ont publié le Cartulaire de Saint-Victor.

Or, cette opinion-ci ne peut être maintenue en présence des souscriptions de la charte par laquelle, en la 49e année du règne de Conrad, (979), le comte Guillaume Ier et sa femme Arsinde donnèrent Pertuis à Montmajour. On y lit, en effet, d'abord les noms des donateurs : « Signum Wilelmus, inclytus comes, et uxor sua Arsindis qui hanc donationis cartam fieri jusserunt et testibus firmare rogaverunt, manu illorum firma, » ensuite neuf noms de témoins, et, après, au 10e rang, ceux de la comtesse Adélaïde et de son fils Guillaume : « Signum Adalais, comitissa, et filius suus Willelmus firmaverunt. » (Chantelou, *Hist. Montismaj.*, Paulus abbas IIIus).

Ce texte prouve à l'évidence que la comtesse Adélaïde et son fils Guillaume n'étaient ni la femme ni le fils du comte Guillaume Ier, dont la femme, vivant en même temps qu'Adélaïde, était Arsinde. Mais si Arsinde et Adelaïde étaient deux comtesses de Provence absolument distinctes, et vivant à la même époque, le comte Guillaume Ier, mari d'Arsinde, ne peut pas être confondu avec le marquis ou comte Guillaume, mari d'Adélaïde.

Jamais nous ne trouvons dans les chartes la mention d'un ou plusieurs fils de Guillaume, mari d'Arsinde. Les textes nombreux nous donnent, au contraire, la preuve répétée que le marquis ou comte Guillaume et Adelaïde sa femme eurent un fils nommé aussi Guillaume, de qui il est certain que descendent les comtes de Provence et de Forcalquier.

Ce n'est donc pas à Guillaume, mari d'Arsinde, qu'il fant rattacher cette première race comtale.

Peut-être, dira-t-on, Adélaïde, femme du marquis Guillaume, était-elle sœur du mari d'Arsinde, et, en ce cas, le comte Boson, père de celui-ci, resterait l'auteur des comtes de Provence et de Forcalquier ? Ceci serait

possible, car une charte de 1004 nous informe que le mari d'Arsinde et son frère Rotbald, fils du comte Boson, étaient les beaux-frères, si je ne me trompe, du marquis Guillaume, ce qui expliquerait leurs intérêts communs relevés par cette charte, c'est à dire la donation par eux trois et la femme du marquis, d'une église sise dans le comté d'Aix : « Guillelmus comes et uxor ejus Adelais et cognatus ejus Botbaldus comes et frater ejus Guillelmus... dimiserunt ecclesiam de Bergen... sitam in comitatu Aquense. » (Mabillon, a° 1004, n° 59.)

On voit par ce texte que le marquis ou comte Guillaume n'était parfois désigné que par la qualification de comte. C'est le cas pour la charte que j'étudie : Le marquis ou comte, mari d'Adélaïde, y est désigné par l'appellation de comte Guillaume, « domno Vuilelmo comite et uxor sua Adalax. »

III

Le donataire de la charte octroyée par le marquis ou comte Guillaume et sa femme Adélaide, fut Aicard : « Convenientia seu promissionis qualiter convenit inter domno Vuilelmo comite et uxor sua Adalax apud heum hominem nomine Aicardo. » La qualification d'*homo* qui est ici donnée à Aicard, rappelle celle tout à fait semblable qu'un diplome de Conrad de l'année 960 attribue à Arlulfe, à qui ce roi donne la Curtis de Trest : « quidam homo nomine Arlulfus. »

Avant de chercher qui pouvait être l'homme nommé Aicard à qui le comte Guillaume et la comtesse Adélaïde font une donation, il me parait utile de déterminer et d'identifier le lieu donné et ses limites. Le lieu est nommé dans l'acte « Segalarias » et se trouve dans le comté d'Aix : « villa quem nuncupant Segalarias et est in comitatu aquense. » Des quatre confronts,

le premier manque avec le parchemin ; le second est le plan d'Aups : de II° parte usque in Almes ; le troisième Foral : de III° parte usque ad Forallo ; le quatrième est le Pujol : de IIII° parte usque in Pogiolun.

J'ai déjà eu l'occasion de mentionner le plan d'Aups ou Almes. Les limites en étaient en l'an 1001, d'après la donation qui en fut alors faite à St-Victor par le vicomte Guillaume (C. S. V. 69) 1° du côté de Maynarguette, Font-Froide : de contra Mairanicas, terminum Fonte Frigida, 2° du côté de Gémenos, le baou de Bretagne : de contra castrum Gémenos, usque ad caput montis Britanici, 3° du côté d'Auriol, Roussargues : de contra castrum Auriolum, terminum Roacanicum ; et enfin, 4° du côté de Nans, la terre de St-Victor c'est à dire Segalarie : contra castro Nantis, usque in terram Sancti-Victoris, id est Segalarias. Telles étaient en 1001, les limites du Plan d'Aups, petite commune qui n'éveillerait aujourd'hui aucun intérêt si elle n'était le siége de la célèbre grotte connue sous le nom de la Sainte-Baume.

Le plan d'Aups est aujourd'hui délimité par le quartier de Meynarguette et des glacières de Fontfroide au sud-est de Gémenos et le baou de Bretagne au sud-ouest, Roussargue et Auriol au nord ouest et Nans et Saint-Zacharie au nord-est. On retrouve dans cette délimitation les noms de l'an 1001, Segalarie excepté. A la place de Segalarie, qui manque à toute carte, à tout cadastre, St-Zacharie se présente. Faut-il croire à la substitution de ce pieux vocable-ci au précédent ? C'est mon opinion. D'abord Segalarie et St-Zacharie ont confronts semblables et certains. D'un côté, Nans comme le prouve la délimitation du plan d'Aups que je viens de citer ; au sud, le plan d'Aups, et à l'ouest, Auriol à qui le Pujol appartient. Je ne puis pas identifier le quatrième confront, Forallo, mais il ne peut être qu'au nord et ne dépend que de la commune de Trets.

Ce fut un usage, aux environs de Marseille, de con-

vertir en noms de saints des dénominations de lieu, à aspect profane. Lorsque le nom s'y est prêté, on s'est borné soit à en modifier l'orthographe,d'où Saint-Tronc au lieu de Centro, soit à le faire précéder du mot Saint, d'où S^te^-Marguerite, de Margarita. Mais lorsque les simples modifications n'ont pas été possibles, on a remplacé le nom lui-même par le plus ressemblant du calendrier. C'est ainsi, à mon avis, qu'Untinos de la donation de Trets par Conrad à Arlulfe, est devenu St-Antonin, et Segalarie, St-Zacharie.

En s'étendant jusqu'au Pujol, Ségalarie devait comprendre, au X^e^ siècle à ce qu'il semble, le quartier de Redon, qui se trouve entre le Pujol et St-Zacharie, le même quartier qui limitait le domaine de Trets donné par Conrad à Arlulfe : usque in valle Restones.

Or, par une inversion singulière mais explicable, c'est le quartier de Redon qui détermine, au XI^e^ siècle (1033), la position du point où s'élevait alors l'église de St-Zacharie : est ipsa ecclesia in loco qui vocatur Restonis (C. S. V , ch. 101). De plus, le nom de Ségalarie ayant alors disparu et celui de St-Zacharie n'étant encore qu'un vocable d'église, la charte qui donne le nom de Redon au lieu où elle s'élevait, place en même temps ce quartier dans le territoire d'Auriol : in territorio castri Auriolis (C. S. V., ch. 101). Si on cherchait à faire concorder sur ce point le territoire d'Auriol en 1033, avec l'actuel, on ne pourrait y réussir, car, tout en plaçant l'église de St-Zacharie à Redon et dans le terroir d'Auriol, la même charte nous apprend qu'elle était au nord de l'Huveaune et à l'est du ruisseau de Savard : a parte occidentali sicut iste rivus Savardi discurrit in ipsam Vuelnam (C. S. V. ibid.), c'est à dire au centre même du territoire actuel de St-Zacharie. Le sol où s'élevait l'église de ce nom, qui apparaît pour la 1^re^ fois sous ce vocable,en 1033,n'était qu'une faible portion du vaste domaine qui, sous le nom de Ségalarie, et dans les limites du Pujol d'Auriol à Nans, et du plan d'Aups au Foral, avait été

donné à Aicard par le comte Guillaume et la comtesse Adélaïde, et des mains d'Aicard avait déjà passé, en l'an 1001, entre celles de St-Victor, puisque, à cette date-ci, on le dénommait terre de St-Victor : terram Sancti Victoris, id est Ségalarias (C. S. V., 69). Est-ce Aicard qui, après l'avoir reçu du comte, en 989, l'avait donné à l'abbaye avant l'an 1001 ? C'est probable. Quant au motif pour lequel, Aicard l'avait sollicité du comte (je suppose qu'Aicard n'aurait pas obtenu le domaine s'il ne l'avait demandé), je crois qu'il peut se découvrir de lui-même et qu'il ressort des faits et circonstances. Arlulfe, en 950, reçut du roi Conrad le domaine de Trets. Guillaume le vicomte, en 984, reçut de l'évêque Pons la concession du plan d'Aups. Guillaume le vicomte était fils et héritier d'Arlulfe, de telle sorte qu'à la mort de son père, il se trouve possesseur de Trets et du plan d'Aups. Or, entre Trets et le plan d'Aups, il n'y a que St-Zacharie, c'est à dire Ségalarie. Pourquoi ne réclama-t-il ou ne prit-il pas ce lieu-ci afin de joindre Trets au plan d'Aups et de n'en faire qu'un seul et beau tènement ? C'est parce qu'un autre que lui eût aussi, à la mort d'Arlulfe, une part de Trets et un égal intérêt à l'agrandir. En d'autres termes, Guillaume le vicomte n'était pas l'unique fils d'Arlulfe. Il avait un frère, grand seigneur comme lui, dont l'influence était aussi puissante que la sienne. On le nommait Aicard : miles nobilissimus nomine Arlulfus, pater Wilelmi et Aicardi (ci-après, ch. II). C'est cet Aicard, à mon avis, qui reçut Ségalarie du comte Guillaume, mari d'Adélaïde. La part d'héritage qui lui revint dans la domaine paternel de Trets fut ainsi accrue de toutes les terres qui le confinaient au sud, entre Auriol, Nans et le plan d'Aups. Aicard trouva sûrement dans ce périmètre les anciens propriétaires locaux, de même que son frère au plan d'Aups Je ne sais comment ils s'accommodèrent ensemble. Ce qui paraît certain, c'est qu'il donna la majeure portion de Ségalarie à St-Victor. Comme il mourut sans enfant

(les chartes ne lui en donnent aucun), son héritage advint à ses neveux, fils de son frère Guillaume le vicomte, et à leur descendance. Tel est le motif pour lequel le vicomte Guillaume III, petit neveu d'Aicard, domnus Vuilelmus, filius alii Vuilelmi, frater domni Pontii episcopi, put faire acte de propriétaire dans le périmètre de l'ancienne Ségalarie et donner une terre qui y était sise à l'abbaye de St-Victor, en 1033 (C. S. V., 101). Tel est aussi le motif pour lequel les vicomtes Guillaume et Fouque, et leur frère, l'évêque Pons, purent dire, en donnant à la même abbaye un mas du domaine de Trets, qu'il avait appartenu à Aicard : nos omnes qui sumus heredes ac successores cujusdam illustris viri, Aicardi nomine, etc. (C. S. V., 113). Il me paraît donc hors de doute que le personnage nommé Aicard, qualifié d'homo dans la donation comtale de Ségalarie, comme Arlulfe dans la donation royale de Trets, est fils de ce dernier et frère de Guillaume 1er, vicomte de Marseille, et que, étant mort sans enfant, son héritage est échu aux vicomtes de Marseille, fils de son frère, et à leur descendance.

Quant au comte Guillaume, mari d'Adélaïde, donateur de Ségalarie, je crois pouvoir affirmer, à l'encontre de l'opinion universellement suivie, 1° qu'il ne faut pas le confondre avec le comte Guillaume, mari d'Arsinde, son collègue au gouvernement du pays, 2° qu'il n'est autre que le marquis Guillaume des chartes provençales de la fin du Xe siècle et enfin 3° que ce comte ou marquis, mari d'Adélaïde, est l'auteur des comtes de Provence de la 1re race, et que, par conséquent, cet auteur n'est pas le comte Guillaume, mari d'Arsinde, mort sans enfant.

La donation de Ségalarie est datée d'Arles, de juin et de l'année du règne de Conrad : Facta convenientia ista in Arelate civitate, publice, in mense junio, anno..... [regna]nte Conraddo rege. Le quantième du règne a disparu avec le parchemin ; lorsque fut dressé l'inventaire de 1569, il était encore lisible et, si

les rédacteurs de l'inventaire l'interprétèrent par l'an de J. C. 1049, on peut sans crainte d'erreur rectifier cette traduction fautive en ne laissant subsister que le chiffre 49 et en l'appliquant au règne de Conrad. L'année 49 de ce règne correspond à l'an de J. C. 989. Telle est, si je ne me trompe, la date de la donation de Ségalarie que je viens d'étudier et dont je donne le texte ci-après. Je le fais suivre du document dans lequel se trouve consignée la filliation d'Arlulfe et d'Aicard, la seule preuve — après la charte 1041 du cartulaire de St Victor — que les vicomtes de Marseille, dont l'origine était restée obscure jusqu'à nos jours, descendent d'Arlulfe, seigneur de Trets.

989. Donation de Ségalarie à Aicard par le comte Guillaume et la comtesse Adélaïde.

In Dei nomine. Convenientia seu promissionis qualiter convenit inter domno Vuilelmo comite et uxor sua Adalax apud heum hominem nomine Aicardo. Noscitur quomodo convenit inter illos de villa quem nuncupant Segalarias, et est in comitatu Aquense. Consortes : de una parte usque ad .... [de secunda pa]rte usque in Almes, de tercia parte usque ad Forallo, de quarta parte usque in Pogiol [um].

[In ea videlicet ratione nos do*]namus tibi de ipsa villa que edificatur et de castrum q(uod) edificari pot[uerit et si quid amplius in isto loco acquirere poteris**] in istos termin (os) [suprascriptos] donamus tibi unam medietatem [de vestitum et de hermo, hoc sunt casariciis, terris cultis et in***] cultis, vineis, [ortis, oglatis,] pratis, pascuis, silvis, garriciis, arb[oribus pomiferis vel inpomiferis, aquis aquarumve decursibus earum, et] facias quiquid volueris habendi, tenendi vel possi[dendi vestrisque heredibus derelinquendi, in Dei nomine habeas integr]am licentiam et potestatem. Sane, si quis nos aut heredes [nostri vel ullus homo aut emissa] persona q[ui contra te] vel heredes tuos ullo tempore ire, age(re) vel inquietare voluer[it, non vale]at [vendicare quod repetit, se(d) componat [in] vinculum auri obtimi libras VI et postea convenientia vel donatio ista [firma et] stabilis permaneat omnique] tempore. Facta convenientia ista in Arelate civitate, publice, in mense junio, anno [XLVIIII regna]nte Conraddo rege. S. domnus Vuilelmus et uxor sua Adalax [qui hanc cartulam scribere et firmare rogaverunt, manus] illorum firmare. S. Teutbaldus, vicarius. S. Vuadaldus. S.... Brunus. S. Aicardus fir. sua manu. S. Rostagnus fir.

* Suppléé d'après la ch. 72 du Cart. de S.-V.

** Suppléé d'après la ch. 65 du dit Cartulaire.

*** Suppléé, ainsi que pour toutes les lacunes suivantes, d'après les ch. 598 et 164 du dit Cart., lesquelles sont du même scribe que la présente.

S.... Ma]rino fir. S. alius Rostagnus, filius Aicardi, fir. Aimericus presbyter, [notarius, rogatus scripsit].

(Arch. dépl^es des B.-du-R., S^t-Victor, H 1, n° 17, orig.)

1040. Restitution à l'abbaye de Montmajour par les Vicomtes de Marseille de terres qui lui avaient été données par Arlulfe, père de Guillaume et d'Aicard.

Sciendum est quod omnis donatio seu quelibet traditio, dum in perpetuum transfunditur, ne humanis excedat mentibus, ne futuris succumbat interdicionibus, legalibus est constringendum institutionibus, secundum quod nostris nunc temporibus necessarium valde cognovimus. Nuper, Provincie in partibus, vir quidam fuit nobilissimus, judex videlicet Lambertus. qui omnipotenti Deo et alme matris (*sic*) ejus Marie, sanctoque Petro Montismajoris monasterio aliquid dedit ex suis possessionibus in pago Arelatensi, locum scilicet qui dicitur Vetula et ecclesiam Sancti Victoris cum omnibus sibi pertinentibus, cum villa Pediganna et insula que vocatur Pernens, cum montibus et garricis, terris cultis et incultis, pratis et exagiis aquarumque decurrentium, omnia in omnibus, usque ad arcos anteriores, et usque ad turrem quam vocant Molinos Centum, secundum quod ex conparatione sibi legibus obvenit de hereditate Ariberti qui fuit quondam.

Alius quidam fuit miles nobilissimus, nomine Arlulfus, pater Willelmi et Aicardi, qui juxta ipsam hereditatem dedit simili modo ad jam dictum cœnobium villam quam nuncupant Scrivignana, quantum inibi visus fuit habere totum ab integro. Ex quibus rebus testamenti paginas scribere fecerunt, et in prelibato monasterio ad usum monachorum perpetim reliquerunt. Denique quod illi Deo et sanctis ejus devotissime obtulerunt, habitatores hujus loci per negligentiam longo post tempore oblivioni tradiderunt, testamenti cartas habentes et omnino ignorantes. Pro quibus et nonnullis aliis rebus, infra predicti temporis spatium, malorum patrator omnium inter dominicos greges, Montis scilicet majoris et Sancti Victoris congregationes, tante immensitatis discordiam incitavit, ut omnis eos homo ad concordiam se posse revocare diffideret.

Quod dum ad notitiam domni Raimbaldi archiepiscopi pervenisset, eorum compassus fragilitatis, ad deponendas diabolicas fraudes, convocavit domnos vicecomites Wuilelmum et Fulconem ceterosque fideles conplurimos, non parvum sed magnum constituit placitum, et cum eorum consilio et adjutorio inter servos Dei caritatis dilectionem reparare comonuit. Nam nescientes domini vicecomites donationes quas prefati milites Montismajoris contulerant monasterio, dederunt ecclesiam Sancti Victoris et cuncta que ibi abebant et que non habebant ad Beati Victoris monasterium, pro qua re maxima verborum altercatio fuit in placito. Omnes tamen jam dictas a primordio donationes unanimiter judicaverunt Montismajoris monasterio. Dum autem pro concordia fratrum cuncti verbis laborarent et minime proficerent, comperta veritate, domnus archiepiscopus, ne tantus eorum labor imperfectus remaneret, domnos vicecomites pro fraterna dilectione suppliciter postulavit et cunctos Christi fideles qui ibi aderant devotissime supplicavit ut, ob amore omnipotentis Dei et sanctorum ejus, necnon sui et utrorumque monachorum precibus, ad consequendam pacem fideliter decertarent. Vicecomites vero, monitis ejus obtemperantes, fraterne pacis pro amore, si quid in predicta honore ullomodo habebant, aut ulla persona per eos, cunctipotenti Deo et pretiosissime matris Ejus Mariae, sanctoque Petro in Montismajoris cenobio dederunt, et ea que illic ante injuste tenuerant, absque ulla contrarietate, omnia in omnibus, ipsi, uxores eorum et filii in eternum funditus reliquerunt. Dederunt etiam et cunctam terram fiscalem quam illic abebant, aut ullus homo per eos, jure perpetuo. Consortes namque de supradictis donationibus vel guirpicionibus seu commutationibus nonnullis in circuitu : ab oriente, terra? trade gurginis a palude usque Rocapertusata terminum facient ; a Rocapertusata usque in Aragal, ab Aragal usque ad Bancellos, a Bancellos usque in Fossa clareia ; ad austrum, terminos prestant a Fossa clareia usque ad Pontem ; in occidente, palus terminum porrigit. Si quisnam denuo adversus hujus donationis thomum — quod absit — ad interdicendum exarserit, nunquam prevaleat consequi quod inepte presumpserit, sed sit maledictus, *etc., etc.*

Facta cartula ista II idus augusti, feria III, ora IIII, luna

XVIIII, anno ab incarnatione Domini M° XL°, indictione VIII, ipso annuente et per omnia regnante domino nostro Jesu Christo per infinita seculorum secula.

Signa Gausfredi et Bertranni comitum, Willelmi et Fulconis vicecomitum qui hujus donationis seriem scribere mandaverunt, et testibus ad confirmandum, non tarde sed concite, invitaverunt, et manibus suis sponte firmaverunt. Stephania et Odila, vicecomitum uxores, firmaverunt. Poncius, episcopus, firmavit. Willelmus firmavit. Aicardus firmavit. Gaufredus firmavit. Stephanus firmavit. Bertrandus firmavit. Petrus firmavit. Domnus Raimbaldus, archiepiscopus, gratanter firmavit. Berangerius, judex, firmavit. Pontius, clericus, firmavit. Franco firmavit. Ugo firmavit. Wilelmus firmavit. Umbertus firmavit. Aütrannus firmavit. Poncius firmavit. Volveradus firmavit. Guidrannus firmavit. Heldebertus firmavit. Raimbaldus archiepiscopus Guillelmum fidejussorem dedit. Rostagnus episcopus, Elisiarium. Bertrannus comes, Alphantem. Guilelmus Bertrannus, supradictum Elisiarium. Guillelmus Bal..., Rainaldum Mataronem. Leodegarius, pater ejus, Umbertum Atum ? Isnardus Aira, Vilelmum Ricardum. Poncius Fenestella, pisticus, jussus a Vicecomitibus, diligenter composuit protinus.

Arch. municipales d'Arles.
Fonds Véran, Chartrier I, n° 7, orig.

Le parchemin, moisi par l'humidité qui lui a donné sa teinte violette, caractéristique des vieilles chartes de Montmajour, a 24 lignes et 0,71 de large sur 0,48 de haut.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE LE 8 MAI 1887

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. CHARLES LIVON

Membre de la classe des Sciences

MESSIEURS,

L'honneur que je reçois aujourd'hui, est pour moi si grand, si flatteur, que j'en suis à me demander ce qui a pu me faire juger digne par vous, d'être admis dans cette illustre Compagnie, où l'esprit humain est représenté par tout ce qui est fait pour l'élever, pour lui faire, pour ainsi dire, concevoir une plus haute opinion de lui-même en lui donnant un certain orgueil; en un mot, par tout ce qu'il a pu produire de plus beau, de plus noble, de plus grand : les lettres, les arts et les sciences.

De quelque côté que je jette les yeux, je ne vois que poètes délicats, littérateurs exquis, artistes consommés, savants éminents, qui tous ont su donner le jour à des œuvres où se marient l'esprit, le goût, l'énergie, la clarté, la chaleur, vrais reflets de ce beau ciel de Provence.

Que puis-je vous offrir à mon tour, qui soit digne de la distinction dont vous m'honorez et qui ne vienne faire un contraste trop grand au milieu de vos travaux élevés ?

Quelques recherches de biologie pourront-elles répondre à cette indulgence, à cette complaisance que vous m'avez témoignées ? J'avoue que ma confusion, mon embarras seraient grands, si je ne voyais là, un encouragement à poursuivre dans cette voie, qu'ont illustrée tant de savants Français ; si je ne voyais là, votre volonté de perpétuer, une fois de plus, cette union des sciences avec les lettres et les arts ; union que vous ne cessez de consacrer, toutes les fois que l'occasion vous en est offerte, pour montrer combien l'on a raison de dire que les arts et les lettres sont les sœurs aînées des sciences. Dans leur évolution intellectuelle, en effet, les peuples obéissent à cette loi, et, toujours ils ont produit leurs poètes, leurs artistes et leurs philosophes, avant de former leurs savants.

Vous avez voulu aussi, que la science éminemment française développée par les Bichat, les Magendie, les Claude Bernard, les Pasteur, fût représentée dans votre sein. Ne vous serez-vous pas mépris, et mon faible mérite pourra-t-il avoir cette prétention ? Je n'ose le croire.

Je dois donc, Messieurs, aux sciences biologiques, l'honneur d'avoir été élu membre de l'Académie de Marseille. Vous ne serez pas étonnés alors qu'en cette circonstance solennelle, je reporte à la science l'honneur qui me vient d'elle et que je vous entretienne d'une des plus belles conquettes que nous lui devions.

Parler de biologie, c'est toucher à un sujet assez neuf, je dirais volontiers actuel. Car, une des gloires du XIX^{e} siècle, sera sans contredit d'avoir approfondi bien des phénomènes inexpliqués. Grâce, en effet, aux travaux modernes, et nous pouvons le dire hautement et avec fierté, grâce aux travaux de l'École Française, bien des phénomènes inconnus autrefois ont reçu leur explication aujourd'hui.

Dans son art de persuader, Pascal, en parlant des deux entrées, par où les opinions sont reçues dans l'âme: l'entendement et la volonté, dit : « la plus ordinaire, quoique contre la nature, est celle de la volonté, car tout ce qu'il y a d'hommes, sont presque toujours emportés à croire, non par la preuve, mais par l'agrément. »

Je crains fort, Messieurs, que vous ne soyez obligés de vous distinguer des hommes dont parle Pascal, car, si quelque chose doit manquer à mon exposé, c'est, sans nul doute, l'agrément. Si j'arrive donc à vous faire envisager les sciences biologiques sous leur véritable jour, avec toute la portée qu'elles acquièrent maintenant, c'est qu'avec cet esprit qui vous distingue tous, vous saurez n'avoir garde qu'à votre entendement, ne vous attachant nullement à l'aridité du style d'un homme, habitué à interroger les secrets de la nature dans le silence du laboratoire où l'on ne cultive pas spécialement les figures de rhétorique. Aussi, ne puis-je m'empêcher de vous manifester l'impression toute particulière que me procure ce passage de l'atmosphère du laboratoire à l'atmosphère de l'Académie. Ce commerce de tous les jours, avec des hommes supérieurs, habitués à cultiver les lettres et les arts, est un complément indispensable à la vie du savant. Car, ce contact élève l'esprit, forme le goût et fait vivre de la vie de l'intelligence.

« Les secrets de la nature sont cachés, a dit encore Pascal, quoiqu'elle agisse toujours, on ne découvre pas toujours ses effets ; le temps les révèle d'âge en âge et, quoique toujours égale en elle-même, elle n'est pas toujours également connue. Les expériences qui nous en donnent l'intelligence, multiplient continuellement ; et comme elles sont les seuls principes de la physique, les conséquences multiplient à proportion.»

N'est-ce pas là, ce qui se produit journellement ? N'est-ce pas là, la marche graduelle de nos connaissances, indiquée et tracée par ce grand philosophe ?

Il prévoyait que le raisonnement était loin d'être suffisant pour en arriver à découvrir la vérité et que l'esprit humain, dans cette curiosité toujours croissante qui le dévore, s'adresserait à autre chose qu'à sa raison, qui, toujours prête, il est vrai, à le contenter, le trompe plus souvent qu'elle ne l'instruit. Au dessus de la raison, en effet, il y a le fait, autrement dit l'expérience en matière scientifique.

L'esprit humain, dans son évolution à travers les siècles, a changé plusieurs fois de guide. Du sentiment qui le subjuguait primitivement, il a passé à la raison et ce n'est qu'à la fin qu'il a reconnu que le meilleur de tous les maîtres, était l'expérience.

Les phénomènes biologiques l'intriguaient fort, la raison seule était impuissante à lui répondre, il s'est adressé à l'expérience et devenant expérimentateur, il s'est transformé, suivant l'expression de Cl. Bernard, en juge d'instruction de la nature.

C'est ainsi que déchirant peu à peu le voile qui lui cachait les phénomènes complexes qui se passent dans les êtres organisés, il en est arrivé à élever aux sciences biologiques, ce magnifique piédestal qu'il nous est donné de considérer aujourd'hui comme la base de tout ce bel édifice.

La science de la vie est restée longtemps, on peut le dire, dans le chaos. On rencontre bien, de temps en temps, quelques jalons plantés par des esprits supérieurs devançant leur siécle, mais, pour avoir sur tous les phénomènes biologiques des notions plus exactes, laissant loin derrière elles tout ce que l'on a pu dire précédemment, il faut compulser les annales contemporaines.

Emporté par une philosophie changeant, il faut le reconnaître, avec les hommes et les époques, l'esprit humain a cherché longtemps à expliquer tous ces phénomènes, qui entretiennent la vie, par des théories que n'étayaient que les systèmes philosophiques en honneur dans le moment.

Autant de systèmes philosophiques, autant par suite de théories. Elles étaient bien quelquefois diamétralement opposées ; mais, qu'importait, elles répondaient aux systèmes philosophiques, elles satisfaisaient leurs promoteurs. Le critérium expérimental n'existait pas.

Les recherches ont donc toujours été dirigées vers l'explication de la vie. Mais cette vie n'est pas éternelle, elle a des limites. Quelquefois même, au plus fort de sa course, lorsque tout semble concourir à la prolonger, elle se trouve brusquement brisée par la mort. L'être animé a cessé de vivre.

Après avoir cherché à expliquer la vie, il fallait donc chercher à expliquer les causes de la mort. Approfondir ces deux problèmes, voilà le but poursuivi par les sciences biologiques.

Certains esprits ne vont pas manquer de voir là de la témérité orgueilleuse. Qu'ils se tranquillisent, le vrai biologiste ne va pas se perdre dans les questions surnaturelles ; il se contente d'étudier les phénomènes accessibles des diverses fonctions, en suivant le principe de Descartes, qu'il faut toujours commencer par les choses les plus simples pour en arriver ensuite aux plus compliquées. « La science qui se connaît elle-même, a dit M. Pasteur, sait qu'il ne lui servirait de rien de disserter sur l'origine des choses ; elle sait que, pour le moment du moins, cette origine est en dehors de la puissance de son investigation. »

Je voudrais pouvoir vous montrer, dans leur évolution générale, les sciences biologiques, depuis que sorties de ce labyrinthe où la science spéculative jouait un grand rôle, elles ont commencé à se dépouiller de tout ce qui concourait à les obscurcir, pour former un champ d'observations, donnant des résultats d'autant plus surprenants, qu'il était mieux exploré. Mais la tâche serait trop longue. Quoique de date récente, les sciences biologiques ont un histo-

rique assez compliqué et, aborder un pareil sujet, me forcerait à dépasser les limites que je dois m'imposer.

Il faudrait que je passasse en revue toutes les principales fonctions de l'organisme, car aucune n'a été délaissée par les travailleurs du XIX^me^ siècle. Toutes, on peut le dire, ont été explorées, et, bien que les résultats n'aient pas toujours répondu aux premières espérances des chercheurs avides, ces derniers ont toujours eu au moins la satisfaction de jeter quelque clarté sur des points restés obscurs jusque là.

Que l'on envisage nos connaissances relativement à la digestion, à la respiration, à la circulation et aux autres fonctions, et l'on verra si je ne dis pas vrai. Mais, de toutes, l'innervation est, sans contredit, celle qui a fourni les résultats les plus surprenants, les plus variés.

C'eut été avec un certain plaisir, je ne le cache pas, que j'aurais abordé une revue des progrès que la méthode expérimentale a fait faire à l'étude des fonctions du système nerveux. C'est un sujet qui est plein d'attrait pour le biologiste, et les surprises dans cette voie sont si fréquentes et si imprévues, que tout esprit chercheur aime à s'y laisser entraîner.

Il est curieux, en effet, de suivre les différentes phases qu'ont traversées ces études, depuis Galien jusqu'à nos jours ; de voir les phénomènes pathologiques, pris au moyen-âge pour des phénomènes surnaturels, dans lesquels le diable avait une grande part, pour en arriver peu à peu à l'hypnotisme moderne. Quelle distance parcourue !

Il n'est pas moins curieux de voir que bien des phénomènes de sensibilité, tels que l'émotion, la joie, la colère, la peur, qui paraissent insaisissables, sont en somme des phénomènes biologiques qui n'échappent pas au creuset de l'expérimentation, car on peut les enregistrer, grâce à leur influence sur le cœur, l'organe central de la circulation.

Mais alors, dira-t-on, que deviennent les plus beaux,

les plus nobles sentiments? Que les poètes se rassurent, les sentiments resteront toujours ce qu'ils doivent être, et ce n'est pas parce que le biologiste pourra les analyser que l'amour du beau, du vrai, et du bien cessera de faire battre le cœur.

Toutes les fonctions, l'expérimentation l'a démontré, sont sous la tutelle du système nerveux, qui les active ou les ralentit, et qui sera toujours le grand coordinateur de l'organisme.

Il est facile de juger par là combien j'aurais pu trouver à glaner dans cet immense champ. Mais, j'ai préféré emprunter aux sciences biologiques un sujet moins spécial, un sujet qui marque une ère nouvelle, et qui doit aux travaux de l'École Française moderne une allure telle, que l'avenir lui ménage de merveilleux résultats.

Je veux parler des virus et de leur atténuation.

Il arrive du reste un moment où les grandes découvertes faites par la science, ne peuvent plus se confiner dans ces sanctuaires savants où on les élabore et où on les discute. Elles franchissent les murs du laboratoire pour se répandre au dehors, et le public, piqué par la curiosité qui accompagne le mystère qui les voile à demi, s'en préoccupe fort. Son esprit chaque jour cherche à pénétrer plus avant les bienfaits qu'il pourra retirer des découvertes faites par le génie de ses savants. Il demande, avec raison, à avoir quelques détails sur les résultats et quelques notions sur les procédés employés. Nous sommes arrivés à cet instant pour les virus et c'est pourquoi j'ai cru devoir en parler ici.

Ce sujet mieux que tout autre, démontre la valeur et l'importance des expériences bien faites. Ce sont, en effet, les maladies virulentes des animaux qui vont nous servir de guide, car elles sont bien mieux connues que celles qui frappent l'homme. Pourquoi cela? C'est que l'expérimentation, permise sur les animaux, donne le moyen d'approfondir les symptômes, de les

provoquer à volonté, de les étudier dans toutes leurs phases.

En présence de cela, viendra-t-il encore à la pensée de quelqu'un, de s'apitoyer sur le sort de quelques animaux que l'on sacrifiera, quand il y va du salut de centaines d'hommes?

C'est le cas de dire que c'est là de la sensibilité mal placée, de la sensibilité inhumaine. Ne voit-on pas les conséquences admirables de toutes ces expériences? Connaissons bien les maladies propres aux animaux; connaissons bien les maladies communes aux animaux et aux hommes, et appliquant les mêmes principes aux uns et aux autres, nous pourrons en arriver à préserver les uns et les autres.

Doit-on négliger un pareil résultat? Je dirai davantage, il n'est plus même permis de renoncer à expérimenter.

Oui, Messieurs, en présence des magnifiques progrès obtenus par la méthode expérimentale, s'arrêter serait un crime de lèse-humanité! La vie d'un seul homme, ne vaut-elle pas la vie de centaines d'animaux? S'il n'existait pas d'animaux, a dit Buffon, la nature de l'homme, serait encore plus incompréhensible.

Lorsque nous pouvons avoir en main les moyens de lutter contre la maladie, cette ennemie de la vie, pourquoi reculer? pourquoi ne pas tout tenter pour prolonger cette vie déjà si courte.

> . . . . . Le temps est si rapide!
> L'enfant marche joyeux sans songer au chemin;
> Il le croit infini n'en voyant pas la fin.
> Tout à coup, il rencontre une source limpide,
> Il s'arrête, il se penche, il y voit un vieillard.

Excusez cet emprunt à Alfred de Musset, mais où aurais-je pu trouver une image aussi vraie, aussi exacte.

Cette course rapide qui représente notre existence,

nous devons chercher à la rendre agréable. Plus nos connaissances seront étendues dans le domaine des sciences biologiques, plus nos jours, comptés à l'avance, pourront s'écouler sans souffrances ; car, pour jouir de ce fonds de vie qui lui est départi, l'homme doit savoir l'administrer avec sagesse et chercher à échapper aux causes accidentelles de destruction.

Les maladies virulentes sont des maladies qui peuvent se transmettre avec des caractères propres, d'individus à individus de la même espèce, ou d'espèces différentes, soit directement, par inoculation, soit indirectement, par infection.

Ces maladies, doivent leur origine à l'introduction dans l'économie d'un principe spécial, désigné sous le nom de virus, lequel possède la propriété de germer et de reproduire des états morbides analogues à ceux dont il provient.

Cette définition semblerait comprendre tout ce que l'on a décrit sous le nom de maladies épidémiques, maladies contagieuses; mais non, le cadre en est beaucoup plus restreint. Il s'agrandira sans doute, et cela pour le bien de l'humanité, car pour le moment, adoptant la classification de M. Duclaux, nous ne considèrerons comme maladies virulentes, que les maladies à vaccins.

Cela seul, dit assez, combien l'étude de ces maladies est de date récente.

Une seule était connue, avec son caractère particulier de non récidive et son vaccin, la variole, mais, c'était là un fait isolé, qui n'avait pas encore trouvé sa grande loi de généralisation.

Les autres maladies virulentes existaient il est vrai, car heureusement elles ne sont pas de création récente, mais l'incertitude la plus grande régnait encore sur la nature de ce principe spécial qui leur communiquait la virulence.

Les liquides de l'organisme, qui devenaient virulents parce qu'ils provenaient d'individus morts de maladies virulentes, ne paraissaient point avoir de caractères propres en dehors de leur virulence extrême.

Bien plus, ces maladies étaient considérées même comme pouvant naître spontanément, soit sur les animaux, soit sur l'homme.

Il est curieux, maintenant que nous commençons à avoir des notions plus exactes sur ce sujet, de jeter un regard rétrospectif sur les diverses opinions émises par les savants, sur ces maladies, et de voir jusqu'où l'imagination a pu se laisser entraîner, toujours pour tâcher de se satisfaire, en trouvant une explication.

C'est une curiosité que chacun peut satisfaire, mais ce n'est ici, ni le temps ni le lieu d'en parler. Le présent est si beau qu'il ne faut point songer à regarder en arrière. Marchons dans le sentier ouvert, sachons au besoin modérer notre course, en regardant toujours droit devant nous, Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons atteindre le but recherché : la vérité. Car, la vérité scientifique me semble pouvoir se comparer à cette cime élevée que l'on aperçoit à l'horizon, et vers laquelle on marche avec l'espoir d'y arriver bientôt, sans pouvoir apprécier au juste le nombre et la profondeur des vallées qui en séparent. A chaque vallée franchie, il semble que le but est atteint. Il n'en est rien. La cime est toujours là, en face, conservant sa même distance. Malheur alors, à ceux qui se laissent aller au découragement, qu'ils s'arrêtent ou qu'ils rétrogradent, leur fatigue est d'autant plus grande, qu'ils n'ont pas pour se reposer cette satisfaction que l'on éprouve en touchant au terme désiré.

Assurément de toutes les études, celles qui ont pour objet les phénomènes biologiques, sont, on le comprend facilement, entourées d'innombrables difficultés, d'une complexité inouïe, et, pour les surmonter

il faut de longs efforts. Le vrai savant ne doit pas se laisser abattre au milieu de tous les obstacles qui se dressent devant lui à chaque pas, et son courage doit reprendre, dès que dans les résultats obtenus, il aperçoit quelques lueurs qui lui indiquent qu'il marche dans la bonne voie.

Toutes les découvertes modernes ne sont-elles pas faites pour donner du courage ? Et ne donnent-elles pas raison à ceux qui ont su se guider sur ces lueurs pour en arriver à la grande lumière ?

Un exemple seul suffira, et cet exemple est précisément celui qui a marqué le point de départ de toutes les découvertes modernes sur les microbes, et sur leur rôle considérable dans l'économie générale du monde.

MM. Rayer et Davaine, deux médecins français, examinant au microscope, en 1851, du sang d'animaux morts du charbon, constatèrent la présence de très petits corps filiformes, immobiles et raides, qui se trouvaient mêlés aux corpuscules du sang.

Ces observateurs se contentèrent alors de prendre note du fait, sans y ajouter une grande importance.

La même observation, toujours sans déduction, fut faite en Allemagne en 1855, par Pollinder et en 1857 par Brauell. « Quant à voir entre les deux phénomènes, dit M. Duclaux, ce que nous y voyons si naturellement aujourd'hui, une relation de cause à effet. Quant à admettre qu'entre un organisme puissant et résistant comme celui du bœuf et un être presque invisible, il pouvait s'établir une lutte ou celui-ci avait raison de celui-là, il eût fallu pour le faire, ou une audace d'esprit rare chez les savants, que l'expérience rend prudents dans leurs déductions, ou un génie d'intuition plus rare encore. La science n'était pas encore mûre pour voir naître une pareille hypothèse, encore moins pour la voir justifier. »

Les choses en étaient là, lorsque M. Pasteur, démontra en 1861, que ce qui transformait l'acide du

lait aigri en acide du beurre rance, n'était autre chose qu'un agent en forme de bâtonnet, extrêmement petit, semblable au bâtonnet observé en premier lieu par Davaine et Rayer. Malgré sa petitesse, cet agent se montrait très actif, avec une puissance de transformation inouïe.

Ce fut un trait de lumière pour Davaine, qui se demanda alors, si ce qu'il avait observé dix ans auparavant, avec Rayer, n'était pas l'agent particulier de la maladie des animaux dont il avait examiné le sang, et si ce n'était pas l'agent de transport de la maladie d'un animal à un autre.

La voie était ouverte, tous les travaux effectués depuis cette époque, sont venus confirmer la première idée de Davaine et montrer tout ce qu'il peut y avoir de résultats dans une observation bien faite que l'on ne laisse pas perdre.

Voilà, par conséquent, une maladie virulente, dont le principe actif est un élément figuré, se reproduisant toujours avec les mêmes caractères et avec une rapidité étonnante.

Immédiatement l'esprit de généralisation de faire son œuvre et de poser la question : tous les virus renferment-ils un élément figuré spécial ?

Une seule maladie virulente ayant son vaccin était connue : la variole. C'était vraiment le cas de rechercher si réellement elle tenait sa virulence de la présence d'un élément figuré ayant quelque analogie avec celui que l'on venait de découvrir pour le charbon.

Ce sont surtout les expériences de M. Chauveau, qui ont établi que la variole et le vaccin ont un élément spécifique spécial et que c'est un microbe de l'espèce *micrococcus*. « Les humeurs virulentes, dit M. Chauveau, sont formées d'un véhicule liquide, plus ou moins séreux, dans lequel nagent des parties figurées, comme des hématies, des globules blancs, des globulins, des granulations protoplasmiques, des micrococcus, quelquefois d'autres bactériens ou vibrioniens. »

« La démonstration est maintenant complète ; c'est bien parmi les éléments corpusculaires qu'il faut chercher le virus ; il n'y a plus à douter que ce ne soit un ferment figuré. »

C'est par des expériences ingénieuses et précises, que M. Chauveau a démontré que dans la variole et la vaccine, la virulence ne résidait pas dans les liquides, mais bien qu'elle était fixée sur les parties solides, particulièrement sur les granulations.

Il y avait donc là, un fait d'une très grande importance. La variole, maladie virulente, possédant son vaccin, c'est-à-dire un virus protecteur, était représentée dans sa partie spécifique par un élément figuré spécial.

Pourquoi, par analogie, les autres maladies virulentes, à éléments figurés, appelez-les : microbes ou bactéries, ne seraient-elles pas susceptibles de posséder, elles aussi, un virus protecteur, un vaccin ?

Nous voici donc,avec deux maladies à éléments spécifiques particuliers : le charbon, la variole. Ce qui se produit pour celle-ci, existe-t-il pour celle-là ? Peut-on trouver dans la nature une maladie, tout-à-fait analogue au charbon, qui transportée sur l'homme ou les animaux, soit capable de leur conférer l'immunité ? Rien de semblable n'existe. Là où le génie observateur de Jenner avait su découvrir tant de bienfaits pour l'humanité, l'observation pure ne pouvait rien. Il a fallu le génie expérimentateur d'un homme qui est la plus grande illustration de son siècle et de son pays.

Voyons la succession des faits.

La simple observation avait démontré que bien des maladies contagieuses ne frappaient pas deux fois le même individu. Il était donc permis de penser que si l'on pouvait déterminer artificiellement une atteinte légère d'une de ces maladies, l'individu serait préservé pour le restant de ces jours.

L'histoire des maladies épidémiques vient confirmer cette observation.

On a donc cherché, tout d'abord, à diminuer le plus possible ces épidémies meurtrières de variole qui décimaient les populations, en se basant sur le fait de la non récidive.

Cette maladie faisait des ravages tels, qu'au dire de Rhazès, médecin arabe du X[e] siècle, sur vingt personnes, une ou deux seulement échappaient à la maladie. C'était une maladie aussi terrible que menaçante et l'on doit à Storck, médecin mort en 1751, cette phrase aussi originale que caractéristique : « La variole et l'amour n'épargnent personne. »

En présence de ce danger permanent, vint alors l'idée de communiquer la maladie lorsqu'elle paraissait être bénigne, puisque l'on avait reconnu qu'une variole faible préservait à l'égal de la plus intense.

C'est ce que l'on a appelé : la variolisation.

C'était là, une simple observation, basée sur les faits, dont on était témoin chaque jour ; observation déjà assez ancienne, car, sans chercher à faire ici de l'histoire, il est assez difficile de savoir à quelle époque on a commencé à varioliser. A en croire Voltaire, c'était en Géorgie et en Circassie, dans les temps les plus reculés, une opération vulgaire. Était-ce dans un but hygiénique ? Pas absolument ; car si les parents avaient de bonne heure recours à ce moyen de préservation, c'était le désir de conserver la fraîcheur du visage à leurs filles, appelées à peupler de beautés les harems du Grand-Seigneur et du Sophi de Perse.

Voilà quelle serait l'origine de la variolisation. Il ne faut pas en vouloir à ceux qui les premiers l'employèrent dans ce but ; l'amour du beau, fera toujours partie intégrante de la nature humaine.

La variolisation était donc pratiquée depuis longtemps avec assez de succès, lorsque Jenner en 1798, publia son premier mémoire. « Mes recherches, écrit-il, sur la nature de la vaccine, commencèrent il y a environ vingt-cinq ans, en 1775. Mon attention sur cette singulière maladie, fut d'abord excitée pour

avoir observé que parmi les personnes que j'étais souvent appelé à inoculer dans les campagnes, il s'en trouvait plusieurs auxquelles il m'était impossible de communiquer, l'infection de la petite vérole, quelques précautions que je prisse pour cela. Je découvris enfin, que ces derniers avaient eu une maladie, qu'elles appelaient la petite vérole des vaches, dont elles avaient été atteintes en trayant des vaches affectées d'une éruption particulière sur les mamelles. Je découvris, de plus, que cette maladie éruptive, paraissait avoir été connue de tout temps, dans les fermes de ce pays et qu'il existait une opinion assez vague sur ses effets préservateurs de la petite vérole. »

Partant de là, multipliant ses observations et ses expériences, Jenner en arriva à découvrir le vaccin.

Inutile de parler de tous les débats soulevés et des flots d'encre répandus sur cette question. L'expérience d'un siècle parle, et malgré toutes les ligues possibles, on vaccine et l'on vaccinera toujours, de même que l'on fait et que l'on fera toujours des expériences sur les animaux.

Ce fait était unique, lorsqu'en 1880, M. Pasteur fit une découverte des plus importantes.

Les animaux de basses-cours sont parfois atteints d'une maladie contagieuse très-meurtrière, que l'on appelle le choléra des poules. Par une série de recherches, M. Pasteur en arriva à découvrir que cette maladie, qui devait sa virulence à un microbe particulier, pouvait, par un artifice de laboratoire, perdre une partie de sa virulence et être inoculé aux poules sans danger, et que bien plus, cette première inoculation, avec ce virus atténué, les préservait des atteintes de la maladie mortelle, que l'on pouvait leur inoculer impunément.

C'était là le premier exemple d'un virus atténué. C'était là le premier exemple d'une maladie produite par un microbe dont on pouvait expérimentalement modifier le virus.

Quel est le procédé qui avait été employé ? Le changement des conditions biologiques du microbe lui-même.

Dans toutes ces maladies, il y a lutte entre l'organisme envahi et le microbe. Que les conditions biologiques de l'un ou de l'autre soient changées, et la victoire restera définitivement à l'un ou à l'autre.

Cette découverte des modifications que l'on peut faire éprouver à un virus, autrement dit, son atténuation, est une des plus belles de notre époque, elle mérite quelques détails, que vous me pardonnerez en raison de l'importance du sujet.

C'est une aurore splendide qui se lève après cette nuit obscure qui enveloppait de toute part la grande question des virus. Aurore naissant de notre pays pour répandre ses rayons sur le monde entier. « Nous ne pouvons oublier, d'ailleurs, écrit un savant belge, le docteur Warlomont, que c'est de la France que nous sont venues les vives lumières qui éclairent aujourd'hui la question des virus. On a pu lui enlever des provinces ; quelques velléités qu'on en témoigne, on ne lui volera pas cette gloire. »

L'élément figuré du choléra des poules, autrement dit son microbe, est extrêmement petit ; il se développe admirablement dans le corps de la poule, ou artificiellement dans du bouillon de poule, mais alors son développement varie en raison inverse du temps. C'est-à-dire qu'au début, il se développe avec une grande rapidité, puis peu à peu, ce développement se ralentit, il finit même par s'arrêter, et ses granulations qui conservaient au commencement leurs dimensions ordinaires, en vieillissant, diminuent de volume. Ce microbe, si actif, est devenu inoffensif, et pour peu que l'on attende quelques jours encore, il est frappé de mort. Il n'est plus capable de se développer dans du bouillon nouveau qui, pourtant, constitue pour lui le meilleur terrain de culture.

Si, prenant du liquide de culture au commencement du développement, on en inocule une poule, peu de temps après, on voit apparaitre chez elle les symptômes de la maladie désignée sous le nom de choléra des poules, et elle ne tarde pas à succomber en ayant tous ses organes envahis par le microbe.

Si maintenant la même inoculation est faite avec la culture plus vieille, les phénomènes primitifs seront à peu près les mêmes, mais pourtant après quelques jours de maladie, après avoir présenté les mêmes symptômes, l'animal ne meurt pas ; il reprend toutes les apparences de la santé.

Dans les deux cas, il y a eu lutte. Dans le premier, le microbe était jeune, en possession de toute sa virulence; il a eu rapidement raison de cet organisme. Dans le second, au contraire, affaibli par la vieillesse, il a été obligé de succomber sous les efforts de cet organisme, qui un moment semblait devoir être vaincu, mais qui a eu assez d'énergie pour résister.

Peut-on maintenant établir une comparaison entre ce fait et le rôle joué par la variole légère et la vaccine dans l'espèce humaine?

La réponse affirmative constitue un des plus beaux fleurons de la méthode expérimentale. Oui, la comparaison peut être établie, car de même qu'un organisme qui a été vacciné ou qui a eu la variole a contracté l'immunité pour un certain temps, de même cette poule est insensible à l'inoculation du microbe le plus jeune et le plus virulent. Elle est vaccinée contre la maladie. Elle pourra vivre au milieu des microbes, en absorber, se trouver avec d'autres poules malades, elle sera dans les conditions de tous ceux qui bien vaccinés ou qui venant d'avoir eu la variole, peuvent vivre sans danger aucun au milieu des varioleux. Il y a, je le sais, des conditions de qualité et de quantité de virus, donnant lieu à des exceptions. Mais je ne fais ici qu'une étude d'ensemble et je ne dois m'occuper que des grandes lignes.

Une notion jaillissait donc de cette belle découverte, c'est que sous l'influence des causes les plus naturelles, un même virus pouvait subir de grandes variations dans sa virulence et de mortel devenir protecteur. « Un grand secret se dévoilait ainsi, dit Bouley. Le moyen était découvert d'accommoder l'activité du virus à la résistance vitale, de transformer la maladie mortelle qu'il cause, quand il est dans sa pleine puissance, en une maladie compatible avec la conservation de la vie, et de faire bénéficier l'organisme des effets de cette maladie en l'investissant de l'immunité qui lui fait suite. C'est effectivement ce que l'expérimentation démontra. Grâce à l'atténuation de l'énergie du microbe de la virulence du choléra des poules, il devient possible de transmettre cette maladie sous une forme bénigne et de rendre désormais invulnérables à ses atteintes les animaux qui l'avaient subie sous cette forme. »

Cette découverte mémorable, ouvrait le champ à l'espérance. Ce qui était la réalité pour une maladie virulente, dont on connaissait le microbe, ne serait-il pas aussi possible pour une autre maladie dont la bactéridie était connue? Ce fait de l'atténuation expérimentale d'un virus, resterait-il seul pour le choléra des poules ?

La découverte était trop belle, pour ne pas exciter la merveilleuse sagacité de M. Pasteur. C'est alors que, partant de ses belles études, il se demanda si le procédé qui lui avait permis d'atténuer la virulence du microbe du choléra des poules, ne pourrait pas devenir un procédé général d'atténuation de la virulence des maladies occasionnées par des microbes.

La maladie qui s'offrit naturellement à ses investigations fut celle dont le microbe a été le premier découvert, celle qui a servi de point de départ à toutes les observations qui ont été faites sur ce sujet. C'est le charbon.

Le succès ne tarda pas à couronner ses efforts et le résultat obtenu pour le choléra des poules, se retrouva pour la maladie charbonneuse avec cette différence, c'est que le service rendu fut encore plus grand, plus inespéré. Les nombreuses applications qui ont été faites depuis, en sont une preuve éclatante.

Ici pourtant, surgit une difficulté. Pour atténuer la virulence du choléra des poules, il suffit de laisser les cultures exposées un certain temps à l'air. Mais, la bactéridie charbonneuse donne facilement des spores à vie latente et qui résistent à l'action des agents extérieurs. Il faut donc chercher à empêcher la formation de ces spores, ce qui se produit en maintenant les cultures au voisinage des températures de 16 ou de 43 degrés, températures auxquelles la formation des spores est impossible. A l'une de ces températures, ce microbe continue à vivre et à pulluler, mais sans former de spores et de même que le microbe du choléra des poules, avec le temps, il s'atténue à tel point que très virulent et mortel au début pour tous les animaux auxquels on l'inocule, il devient peu à peu inoffensif, en fournissant des vaccins de plus en plus affaiblis, jusqu'au jour où il finit par périr et ne plus pouvoir féconder son meilleur terrain de culture, l'organisme d'un lapin ou d'un cobaye.

L'on peut alors, répéter avec ces cultures de bactéridies charbonneuses, des expériences analogues à celles que j'ai citées à propos du choléra des poules. Les résultats sont les mêmes et l'on finit par avoir des animaux qui, non seulement ne meurent pas du charbon, mais encore qui sont réfractaires à l'inoculation de la bactéridie la plus jeune, la plus virulente.

L'agriculture a largement profité de cette découverte qui fut pour la première fois appliquée en grand à Pouilly-le-Fort, le 5 mai 1881, et qui donna des résultats surprenants.

Tandis que les pertes s'élevaient à 20 pour cent en moyenne et dépassaient quelquefois la moitié des

troupeaux, les expériences diverses faites en France ont démontré que la vaccination charbonneuse pouvait réduire ce taux à des proportions très-minimes. Car sur 155 bêtes vaccinées, 2 seulement n'ont pas résisté aux inoculations virulentes du charbon, lorsque sur 118 non vaccinées, 103 ont succombé.

Voilà donc une confirmation de la loi générale de l'atténuation des virus. D'autres maladies depuis ont été étudiées à ce point de vue, et ont montré que la méthode était susceptible de se généraliser comme l'avait fait pressentir M. Pasteur.

Mais où la puissance de la méthode expérimentale apparaît dans toute sa grandeur, dans toute sa force, c'est vraiment dans l'étude des modifications que l'on peut faire subir à la virulence d'un virus.

Nous venons de parler de l'atténuation des virus, nous avons suivi ces virus dans les cultures où ils perdaient leur force destructive, leur énergie mortelle, pour en arriver à posséder une puissance protectrice. Nous pouvons, en sens inverse, voir ces virus atténués, reprendre leur première énergie, avec toute leur virulence. Il suffit de faire passer le virus affaibli, par des espèces différentes à celles sur lesquelles il paraît inoffensif, ou sur des animaux très jeunes de la même espèce.

C'est ainsi que si l'on veut rendre la virulence au microbe atténué du choléra des poules, il suffit de le faire passer plusieurs fois dans l'organisme d'animaux autres que les poules, des serins, des moineaux par exemple, et au bout de quelques passages, ce virus a récupéré toute son énergie mortelle.

Pour la bactéridie charbonneuse atténuée, on peut lui rendre son énergie, en la faisant passer par des cobayes d'un jour ou de quelques heures, et par des passages successifs, on en arrive à avoir un virus extrêmement virulent pour tous les animaux.

Un autre fait ressort de ces expériences, c'est que la science moderne en est arrivée à ce merveilleux résul-

tat de pouvoir modifier à son gré l'énergie des virus et, permettez-moi l'expression, elle peut *jongler* avec l'intensité de ces virus si redoutables dans le temps et que l'on considérait comme immuables. C'est bien le cas de dire : Nous avons changé tout cela maintenant. Et à qui le doit-on, si ce n'est à cette méthode expérimentale rigoureuse qui est venue remplacer la science spéculative ? Tout cela ne démontre-t-il pas que le moindre fait bien observé, fait quelquefois beaucoup plus progresser la science que tous les plus beaux raisonnements. Les vues de l'esprit doivent céder le pas à l'observation saine et dépourvue d'idées préconçues.

L'expérience a donc démontré pour plusieurs virus, qu'en les faisant passer par des organismes divers, l'on pouvait en augmenter ou en diminuer la virulence. Mais celui, pour lequel cette méthode a donné les plus merveilleux résultats est le virus rabique.

Jusqu'ici, nous avons parlé de virus à microbes bien déterminés, nous en arrivons maintenant à constater pour un virus dont on ne connaît pour le moment du moins, qu'imparfaitement le microbe, des faits étonnants, qui viennent une fois de plus, confirmer la loi de l'atténuation des virus.

L'étude de la rage, nul ne peut le nier, n'est entrée dans une phase scientifique que depuis que M. Pasteur, guidé par ses premières découvertes, a appliqué à ce virus sa méthode d'observation.

Jusque là, en effet, tout n'est que mystère dans cette maladie terrible, qui une fois maîtresse d'un organisme, ne fait point de quartier. L'être le plus fort, se trouve terrassé au milieu de la santé la plus belle en apparence ; car pendant toute la période d'incubation du mal, rien, absolument rien, ne trahit la présence de l'ennemi.

Toutes les hypothèses les plus curieuses ont été inventées à ce sujet. On a même été jusqu'à nier la rage et n'en faire qu'une maladie de l'imagination, ce

qui montre jusqu'à quel point l'esprit humain est susceptible de se laisser égarer. Quant à sa contagion, elle a été tour à tour admise et niée, au nom même de cette méthode rigoureuse que je défends. Témoin l'expérience que fit sur lui-même le Dr. Bellanger de Paris vers 1838, en s'inoculant de la salive dont été imprégné le mouchoir d'une personne qui venait de mourir de la rage. Par une chance des plus heureuses, cette inoculation resta sans conséquence et comme bien l'on pense, elle ne fit qu'augmenter la foi de cet expérimentateur, à la doctrine de la non existence du virus rabique ; opinion, pour ainsi dire, solidement basée sur l'expérience. Mais sur une seule !

Cet exemple à lui seul est très instructif ; il montre, maintenant que l'on connait toute la virulence de la rage, ce que peut avoir de valeur un seul fait négatif. Il montre, combien l'on doit juger avec prudence en expérimentation et combien il ne faut pas se hâter de conclure, de crainte de n'aboutir qu'à jeter dans une erreur quelquefois bien grossière les esprits les mieux disposés.

Malheureusement, avec cette soif de découvertes, avec, il faut le reconnaitre, cette insouciance des conséquences de ce que l'on avance, l'on voit tous les jours des conclusions hâtives qui sont infirmées le lendemain. Ce n'est pas là, la méthode expérimentale bien comprise. Un pareil procédé ne fait souvent que plonger dans la pénombre le point que l'on se propose d'éclaircir, on s'éloigne du but, au lieu de s'en rapprocher.

Les faits ne sont malheureusement que trop souvent venus démontrer que la rage était bien due à l'existence d'un virus et que les imaginations les plus exaltées, comme les plus troublées, n'étaient pas susceptibles, par ce fait seul, de contracter la maladie.

L'existence du virus rabique était donc admise. Mais pour en faire une étude rigoureuse, il fallait pouvoir tout d'abord se procurer le virus à l'état de pureté,

car les belles découvertes antérieures sur les virus, n'avaient pu être faites que le jour où l'on était arrivé à les cultiver.

Tout ce que l'on savait sur la rage était que les animaux se la communiquaient entre eux ou la communiquaient à l'homme, par morsures et par conséquent par le liquide qui est déposé dans les plaies de cette nature.

Les premières expériences furent donc faites avec la salive et les glandes salivaires, mais les résultats n'étaient nullement constants.

Les différents organes furent expérimentalement essayés, toujours avec la même inconstance dans les résultats. Le premier fait pourtant, établi d'après les expériences du laboratoire de M. Pasteur fut que de tous les tissus employés, celui qui se montrait le plus virulent, était le tissu nerveux central, le bulbe entre autres.

Un premier point était donc élucidé, le génie investigateur de M. Pasteur sut en profiter.

Les animaux inoculés avec un fragment de bulbe d'un animal rabique, mouraient dans une proportion beaucoup plus grande que lorsque l'inoculation avait été faite avec tout autre tissu. Mais pourtant, après des périodes inégales, ils ne mouraient pas tous. C'est alors que l'Illustre Savant eut l'idée d'aller déposer le virus dans toute sa pureté, au sein même du tissu qui semblait être son terrain de culture de prédilection.

L'expérience est venue confirmer de la façon la plus éclatante ses prévisions. Le moyen était trouvé de se procurer le virus rabique dans toute sa pureté et d'inoculer sûrement les animaux. Aussi M. Pasteur, en août 1884, pouvait-il dire à Copenhague au congrès international des sciences médicales : « Ces deux grands résultats, présence constante du virus dans le bulbe au moment de la mort, et certitude de donner la rage par inoculation dans la cavité arach-

noïdienne, sont comme des axiomes expérimentaux, et leur importance est capitale. Grâce à la précision de leur application et à la mise en œuvre pour ainsi dire quotidienne de ces critériums de l'expérience, nous pûmes avancer avec sûreté dans une étude aussi ardue. »

Nous avons dit précédemment, que c'était par des cultures artificielles que l'on était arrivé à modifier la virulence d'un virus. Pouvait-on faire de même pour la rage? A ce point de vue, le virus rabique, diffère jusqu'à présent des autres virus étudiés, car on a dû s'en tenir à la culture sur le lapin, qui a été reconnu comme un réactif précieux, et chercher par conséquent un autre moyen d'atténuation que celui qui avait donné de si beaux résultats avec le choléra des poules et le charbon.

L'on a établi en principe, que la rage était une dans sa virulence : c'est-à-dire que toutes les inoculations pratiquées avec n'importe quel chien rabique, donnaient toujours des résultats semblables, et que de plus, la grande loi de la modification des virus, se retrouvait encore ici, si l'on faisait passer ce virus par des séries d'animaux. Car en inoculant des lapins successivement avec le bulbe des lapins morts, on put constater, après les premiers passages, une tendance à la diminution de la période d'incubation. Les premiers animaux succombaient à la rage au bout de quinze à dix-huit jours, les derniers, après une centaine de passages environ, succombaient toujours après une incubation invariable de sept jours.

On était donc en possession de ce fait, que par des passages successifs sur le lapin, la rage du chien acquérait une virulence maximum et une grande fixité, deux points qui devaient favoriser les études subséquentes.

Jusque-là, le résultat acquis n'avait rien de pratique; il n'était qu'expérimental et scientifique et, pour ainsi dire, contraire au but envié, puisque on obtenait

un virus d'une virulence maximum, au lieu d'un virus atténué, pouvant fournir une sorte de vaccin, comme on l'avait fait pour d'autres virus.

C'est alors que M. Pasteur, se basant sur l'opinion de Jenner, eut l'idée d'inoculer différents animaux pour voir si, par ces passages successifs, la virulence ne diminuerait pas.

Bien des animaux furent essayés, mais presque toujours avec le même résultat, exaltation de la virulence. Le singe seul fit exception.

L'expérience démontra qu'en faisant passer le virus rabique, de singe à singe, la période d'incubation de la maladie devenait de plus en plus longue. Il y avait donc là, diminution de la virulence, et la diminution était encore plus marquée si, avec ces singes, l'on inoculait des lapins ou des chiens. Il arrivait même un moment où la rage ne se développait plus, tellement le virus était atténué.

Le fait signalé pour les premiers virus atténués, se reproduisait donc ici, avec des caractères identiques, et, analogie encore plus grande, non seulement les animaux ainsi inoculés ne contractaient pas la rage, mais ils n'étaient plus aptes à la contracter, ils devenaient réfractaires, ils étaient vaccinés.

Seulement, la rigueur des résultats n'était pas encore telle que l'on pût penser à une application. Aussi M. Pasteur, songea-t-il a perfectionner sa découverte. Il y est arrivé. En octobre 1885, il l'annonçait ainsi au monde savant : « Après des expériences pour ainsi dire sans nombre ; je suis arrivé à une méthode prophylactique pratique et prompte, dont les succès sur le chien, sont déjà assez nombreux et sûrs pour que j'aie confiance dans la généralité de son application à tous les animaux et à l'homme lui-même ».

Quelle est cette méthode ? Je vais, Messieurs, vous en indiquer les côtés les plus saillants.

Le principe qui lui sert de base, n'est autre que

celui qui a servi à atténuer les premiers virus. Ce n'est en somme que l'action de l'air et du temps. Pour le choléra des poules et le charbon, nous l'avons vu, c'était dans des cultures en dehors de l'animal qui leur servait de terrain, mais pour la rage, jusqu'à présent, c'est dans le système nerveux de l'animal.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, si l'on inocule un lapin avec le bulbe d'un animal qui vient de succomber à la rage arrivée à son maximum d'intensité, la maladie se déclare d'une façon immuable, le septième jour. Mais, si au lieu de pratiquer cette inoculation le jour même, on laisse le bulbe exposé à l'air, dans les conditions voulues, trois, quatre, cinq, six jours, la rage se déclarera car les moelles ont conservé leur virulence, mais au bout d'une période qui sera d'autant plus longue que les bulbes seront plus vieux.

Preuve évidente que sous l'influence du temps écoulé, la virulence s'est modifiée. Elle peut même s'éteindre complètement, si l'on laisse écouler dix à quatorze jours, et les animaux inoculés alors, non seulement ne contractent plus la maladie, mais encore ils sont rendus absolument réfractaires aux inoculations les plus virulentes, ils sont vaccinés contre la rage, de même que ceux qui avaient été inoculés avec du virus du choléra des poules ou du charbon atténué, sont devenus réfractaires à ces maladies.

Comme on le voit, si le procédé diffère au point de vue des détails, il n'est que l'application de la grande loi de l'atténuation des virus, découverte par le génie de M. Pasteur.

En vieillissant, les virus perdent de leur virulence et se transforment en vaccins. Il suffit d'inoculer ces vaccins soit à l'homme, soit aux animaux, pour leur conférer l'immunité.

Les nombreuses expériences relativement au vaccin rabique, pratiquées sur les animaux, ont justifié suffisamment l'application qui en a été faite à l'espèce

humaine, et je ne crois pas que les quelques insuccès signalés soient de nature à venir amoindrir en quoi que ce soit l'importance de cette bienfaisante découverte. La vaccine Jennérienne prévient-elle de la façon la plus absolue de la variole ? et pourtant depuis qu'on la répand, les services qu'elle a rendus sont incalculables.

En matière scientifique, il faut savoir éviter l'enthousiasme immodéré, de même que le scepticisme outré et de parti-pris.

Les faits parlent chaque jour. Il s'est trouvé, il se trouve encore des hommes qui repoussent la vaccine Jennérienne après un siècle de preuves. Quoi d'étonnant alors, qu'il s'en trouve pour combattre la vaccine Pastorienne qui en est à ses premières années d'application et qui n'en repose pas moins sur un grand nombre de faits? Au trente-un décembre 1886, le nombre des personnes traitées s'élevait à 2.682 sur lesquelles on ne comptait que trente-un décès.

Il me serait difficile d'énumérer ici, tous les services que l'atténuation des virus est appelée à rendre. Ce ne sont point là des vues de l'esprit. Depuis la première atténuation découverte par M. Pasteur, c'est-à-dire depuis 1880, rien n'est venu infirmer cette loi. Les grandes lignes établies et tracées par le Maître, restent, et malgré tous les arguments, malgré tous les raisonnements rassemblés contre, elles demeureront comme les assises solides sur lesquelles s'édifie peu à peu le monument scientifique que notre siècle lèguera à la postérité.

Toutes ces attaques ne sont que les nuages de sable qui poussés par les vents, viennent se briser contre les pyramides, sans jamais pouvoir les engloutir. Autant en amène une tempête, autant une autre raffale en emporte et malgré tout, les pyramides, depuis des siècles et des siècles, sont là, debout, défiant les sables du désert.

Il en sera de même des découvertes fondamentales

de l'Illustre Français, qui sauront résister à tous les nuages, à toutes les tempêtes.

Quelques faits négatifs, semblent par moment porter atteinte aux prinçipes. Je ne l'ignore pas. Mais, connaît-on leur vraie cause ? Bien des conditions spéciales nous échappent encore, qui, une fois connues, nous donneront sans doute la clé de toutes ces irrégularités. Tous les phénomènes biologiques sont des plus complexes ; prétendre les connaître d'emblée serait de notre part une orgueilleuse prétention. L'histoire de toutes nos découvertes scientifiques ou industrielles est là, pour nous montrer que ce n'est que graduellement que l'on est arrivé aux connaissances acquises. Que l'on ait confiance en la science expérimentale et bien dirigée, elle saura faire donner à la méthode tout ce qui sera possible.

Les résultats obtenus jusqu'ici, sont, je dirais volontiers, surprenants, car ils dépassent tout ce que l'imagination humaine pouvait concevoir avant cette période scientifique, et ce n'est pas peu dire.

Au premier fait annoncé, l'esprit humain a été surpris et sa stupéfaction est allée toujours en grandissant, quand passant des animaux à l'homme, il a pu apprécier les bienfaits d'une loi inconnue jusqu'alors et mise en évidence par l'expérimentation.

Les services rendus par les premières découvertes sont immenses, mais ils sont loin d'avoir la portée de celle qui concerne la rage.

Il faut avoir vu, comme je l'ai vu, ces malheureux qui succombent, pour juger de la grandeur du service rendu. Il faut avoir assisté aux derniers moments d'un rabique, à cette lutte entre le virus et l'organisme, le virus restant toujours maître de la place, pour apprécier à sa juste valeur cette découverte.

Je vois encore cette jeune fille, qui portait le nom poétique de Manon, mourant à l'Hôtel-Dieu, il y a quelques mois à peine, des suites d'une petite morsure, à laquelle elle n'avait attaché aucune impor-

tance, et qui devait peu de temps après, être cause de sa mort et quelle mort ! Mourir de la rage ! qui aurait jamais pu supposer que Manon succomberait ainsi ! A ce nom, par une association d'idées, tout ce qu'il y a de poésie, d'affection, de sentiment dans le chef-d'œuvre de l'abbé Prévost, vient à la pensée, et l'on ne peut s'empêcher de murmurer : pauvre fille !

Mais, si l'on est saisi de pitié, pour ceux qui succombent, ce n'est point en présence de ces symptômes furieux que l'on se plaît à décrire. Non, c'est plutôt devant ces sentiments, ces idées affectives, devant cette voix et ces yeux suppliants; devant ces termes touchants vis-à-vis de leur famille, pour passer de là tout-à-coup à la colère et à la haine.

Rien ne peut dépeindre ces scènes partagées entre les sentiments les plus divers et les plus variés. Elles sont horribles à voir et si le Dante en avait eu connaissance, nul doute qu'il ne les ait ajoutées aux supplices de l'enfer.

Que pouvait-on jusqu'à présent contre un mal si terrible ! Attendre perplexe la fin de l'incubation, impuissant à découvrir et à terrasser l'ennemi, et quand le mal éclatait, triste spectateur de cette scène terrible, attendre le fatal dénoûment.

Quand on a assisté à un tel spectacle, on ne peut qu'être saisi d'admiration pour une découverte susceptible de le faire disparaître à jamais. On ne peut que louer le génie qui, par la force de l'expérimentation, est arrivé à un pareil résultat.

Voilà, ce que peut la méthode expérimentale rigoureusement conduite. Voilà ou peut en arriver celui qui, après un long labeur, après des veilles nombreuses, découvre une de ces grandes lois qui régissent les phénomènes biologiques.

Sous le souffle d'une intelligence supérieure, une découverte en amène bientôt une autre, et c'est ainsi que l'esprit humain fort de ce qu'il a mis en lumière précédemment peut être confiant en lui-même.

Une des grandes lois de la biologie vient d'être découverte : Les virus ne sont pas immuables.

C'est à la méthode expérimentale à découvrir pour chacun, quelles sont les voies par lesquelles on peut y arriver. Disons-le sans crainte, l'avenir lui appartient, à condition qu'elle n'établisse ses conclusions qu'avec prudence. Les faits dont elle a à s'occuper sont compliqués, ils ont besoin d'être étudiés, non pas superficiellement, mais à fond, au moyen de l'analyse et de la synthèse, car, comme le dit Chauffard, dans son étude sur la vie : « A côté de l'analyse continue, il faut placer l'action fortifiante et supérieure de la synthèse ; il faut que la synthèse toujours présente et active, maintienne le rapprochement et les rapports naturels des phénomènes, les soumette et les fixe, les substantialise en un mot. Sans elle, on poursuit les ombres et on n'atteint pas les choses. Et que d'ombres, là ou l'on croit voir les réalités ! que d'ombres, là où l'on croit saisir un fait. Et quelles ombres, mobiles et changeantes, ne laissant pas trace d'elles-mêmes, oubliées aussitôt que passées. »

Une des gloires de notre époque, c'est d'avoir su s'appuyer sur les enseignements qui ressortent de l'intervention de la méthode expérimentale et de ne pas avoir subi l'entraînement occasionné parfois par l'esprit systématique. Dans le premier tiers de ce siècle n'a-t-on pas vu la contagion niée pour toutes les maladies, sous l'influence de cet esprit systématique qui les attribuait toutes à l'irritation ? Et pourtant, quelques expériences bien faites, n'auraient-elles pas dû démontrer la contagion, ne fût-ce que d'animaux à animaux. Un simple coup de lancette pouvait faire plus pour élucider ce point, que tous les plus beaux raisonnements. Mais l'esprit de l'homme est ainsi fait, il se laisse séduire, il est très difficile à convaincre.

Les esprits les plus clairvoyants, se laissent quelquefois égarer et éblouir par le miroitement du faux. La science française a su tout sacrifier à la recherche

du vrai et c'est le plus beau titre de celui qui est vraiment le promoteur de ce grand mouvement, d'avoir su mettre de côté tout esprit de système pour ne s'appuyer que sur des faits et sur des faits incontestables.

Il suffit de suivre cette longue série d'expériences d'une précision inouïe, qui conduisent à ces découvertes multiples, pour être convaincu. Les résultats, du reste, sont certains et faciles à contrôler, il suffit de bien suivre la méthode.

Que sont devenus les contradicteurs nés et de parti pris? Ils ont été obligés de revenir sur leurs premières assertions. Voilà de beaux résultats qui prouvent mieux que tous les raisonnements, ce que peut une intelligence d'élite, qui met à son service une méthode rigoureuse.

Les découvertes et les idées de M. Pasteur attaquées, ne sont sorties que plus fortes et plus grandes de la lutte. Elles ne sont pas restées confinées dans le laboratoire, elles ont fait le tour du monde, semant partout sur leur passage le progrès scientifique. N'est-ce pas là, la plus belle preuve de leur supériorité et de leur importance?

Aussi, si les sciences biologiques jettent un certain éclat au XIX^me^ siècle par les progrès considérables qu'elles font, une grande part doit en être attribuée à l'Illustre Savant qui dans tous ses travaux, n'a su accepter pour vrai que ce qui était démontré tel, non pas par une, mais par une multitude d'expériences.

Honneur à cet homme de science, qui illustre tant son époque! Honneur à tous ces chercheurs qui marchant à la suite du Maitre, laissent de côté les systèmes, les théories, pour ne s'inspirer que de la vraie méthode scientifique.

Voilà la science que nous aimons; voilà la science que nous cultivons volontiers, car c'est un terrain on ne peut plus fertile, pour celui qui sait y semer pour récolter.

Honneur à la science Française! C'est elle qui a

tracé le sillon, c'est elle qui a su inspirer d'aussi beaux travaux, d'aussi sublimes découvertes. Les premiers jalons ont été plantés par elle. C'est à elle que l'on doit cette méthode expérimentale et cet esprit scientifique dont tous les efforts se concentrent vers un seul but : la recherche de la vérité relativement à ces grandes lois qui régissent les phénomènes biologiques.

Qu'elle poursuive dans cette voie ! Qu'elle ait confiance en elle-même ! Qu'elle ne se laisse pas aller à de légères défaillances ! car ce serait pour elle tomber dans une mollesse et une indifférence désastreuses.

Qu'elle continue toujours à suivre ses principes, la lutte, je dirais volontiers passionnée, car c'est dans son caractère, pour le vrai et le bien. « L'énergie du vrai et du bien, dit Chauffard, peut nous valoir une ère nouvelle de grandeur et de prospérité. C'est là la vie de la France, car ce pays est tel, qu'il ne peut vivre que grand et prospère ; il est impropre à une existence obscure, médiocre, pauvre ; il est de ceux qui sont condamnés à dire : Tout ou rien ! »

« On nous oppose l'éclat de la science Allemande, cet éclat nous trompe ; il ne nous paraît réel que parce que notre vue intellectuelle s'est affaiblie et que nous croyons sur parole, les intéressés qui nous chantent l'hosannah allemand. Ce faux éclat s'éteindra de lui-même, et les temps ne sont pas loin où l'on sera étonné du peu qui restera de tout ce faux prestige. Le lourd travail de l'Allemagne, celui surtout qui concerne la biologie, peut se résumer en ces mots : beaucoup de faits de détail, la plupart mal vus et mal définis ; beaucoup de théories vaines se détruisant les unes les autres ; très peu de vérités réelles acquises, aucune de ce ces larges vues qui conquièrent à l'observation de riches et vastes domaines ; pas un Harvey, pas un Bichat, pas un Laennec. » et j'ajouterais pas un Pasteur !

On dit avec raison, et je suis un des premiers à le proclamer, que la science n'a pas de patrie, mais ceux qui la cultivent en ont une ; et quand on est Français, et que l'on considère tous ces beaux travaux, toutes ces immortelles découvertes, dont les applications bienfaisantes sont si riches en résultats, non seulement pour l'agriculture, qui constitue une des richesses du pays, mais encore pour l'humanité tout entière, c'est avec un légitime sentiment d'orgueil que l'on peut s'écrier : la patrie de Pasteur, c'est la France !

RÉPONSE DE M. EUGÈNE ROSTAND

PRÉSIDENT

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. CH. LIVON

MONSIEUR,

Soyez le bienvenu. En revendiquant les titres de la science française, en saluant le nom de Pasteur, vous étiez sûr d'accroître dans l'Académie et dans cet auditoire les sympathies qui vous accueillent. Vous ne pouviez mieux clore, et mieux synthétiser, l'étude si substantielle, si intéressante, que vous venez de nous lire. — Les Allemands, en effet, auront beau faire, ils ne nous ôteront pas l'honneur d'avoir jeté dans le monde la doctrine bactérienne, par une de ces indications en apparence imperceptibles qui transforment la pensée scientifique d'une génération. Il est vrai que si nous trouvons l'idée première et féconde, nos forts et patients voisins la creusent, vont jusqu'au bout des conséquences, les marquent de leur empreinte ; mais la véritable priorité ne demeure-t-elle pas celle de l'idée ? — Oui, M. Pasteur est arrivé de son vivant à la plus haute renommée qu'un savant puisse atteindre. Qu'importent les contredits secondaires, même ici ou là légitimes ? Quelle grande découverte n'en a eu ? Inclinons-nous devant les siennes, et à qui glorifie la France, ne chicanons pas, ne marchandons pas la gloire.

Vous souvient-il de l'agréable livre qu'a écrit sur

cet homme de génie un homme d'esprit, qui lui tient de près? Le titre en est bien joli : *Histoire d'un savant par un ignorant.* Une rencontre singulièrement embarrassante pour moi vous réduit à écouter aujourd'hui l'*Eloge d'un savant par un ignorant.* Oh ! ne vous récriez pas par courtoisie, et confessez que par métier je n'entends rien à l'atténuation des virus, au choléra des poules, ou aux bouillons de culture. En retour de cet aveu, je vais vous en faire un autre : je n'aime pas à parler de ce que je connais mal, vous voyez qu'on calomnie les poètes et les journalistes. Si je vous suivais dans le débat que vous venez d'ouvrir, je trébucherais à chaque pas dans l'incompétence. Laissez-moi vous répondre en *honnête homme* comme disait le XVII[e] siècle, en simple lettré, tout au plus en modeste philosophe... minces qualités aux yeux de certains savants ; mais vous n'êtes pas de ceux-là, vous nous avez cité du Pascal, et même du Musset.

Du moins, si gêné que je sois dans ma tâche, il en est une partie dont je ne me sens pas incapable : celle qui consiste à rappeler les étapes de votre carrière si courte encore, déjà si occupée. Docteur à vingt-trois ans, vous conquérez à vingt-cinq, c'est-à dire touchant à peine l'âge réglementaire, et par les rudes épreuves du concours, le titre de professeur suppléant d'anatomie et de physiologie dans notre excellente Ecole. Vous y inaugurez avec succès l'enseignement de l'histologie et de la physiologie expérimentales, ces belles nouveautés de la science contemporaine; vous en créez les laboratoires, malgré des difficultés de toute sorte. En 1884, vous êtes nommé titulaire de la chaire de physiologie; vous y succédez,lourd héritage, à ce maître du premier ordre qui nous a quittés et à qui je saisis l'occasion d'envoyer les regrets du Marseille intellectuel, Roberty, esprit scientifique supérieur et enrichi de la plus variée culture, qui put vous transmettre la tradition directe de Magendie. Voilà pour votre rôle professoral : il n'est que juste d'y noter l'ef-

fort pour développer ici le goût des recherches expérimentales, et plusieurs thèses faites dans votre laboratoire indiquent que vos leçons ont porté leur fruit.

A ces leçons-là vous avez joint la meilleure, celle de l'exemple, par vos travaux personnels. Vous n'êtes pas de ceux qui attendent pour produire, et finissent par attendre toujours : jeune encore, vous avez beaucoup publié. Voici des recherches en collaboration avec le professeur lyonnais Cazeneuve, sur un sujet que je ne suis pas assez disciple de la littérature naturaliste pour nommer ici en toutes lettres : par un procédé simple et nouveau, vous y avez confirmé sur divers points les vues de M. Pasteur, et mérité ses félicitations. En voici d'autres sur l'action physiologique de l'acide salicylique, sur la structure des organes digestifs des poulpes, sur le choléra, sur la rage. Voici un *Manuel de vivisections*, qui est, si je ne me trompe, l'unique ouvrage du genre paru en France. Voici, en 1884, un discours de rentrée de nos Facultés sur le *Progrès dans les sciences biologiques par l'expérimentation*... Mais comment louerais-je tout cela ? J'y aurais autant d'aptitude qu'un aveugle à vanter un coloris. Mieux vaut constater que ceux qui ont autorité pour juger vos ouvrages les remarquent et vous récompensent : la *Société nationale de Médecine de Marseille* en vous appelant à la présider, la *Société de Biologie de Paris*, le Ministère de l'Instruction publique, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui vous envoie en mission auprès du Jenner de la rage pour étudier les inoculations préventives du plus effrayant des maux...

Ces travaux cependant que je viens d'énumérer, est-ce ce qu'a eu surtout en vue l'Académie dans son choix ? Oui et non. Par eux-mêmes peut-être n'auraient-ils pas suffi : non qu'ils ne soient fort distingués à dire d'experts, mais parce qu'ils auraient eu des rivaux, et qui n'étaient point à dédaigner. Qu'est-

ce donc que l'Académie a trouvé particulièrement de l'intérêt à honorer en vous ? Deux choses ; le talent laborieux en pleine jeunesse, qui permet d'attendre, d'exiger beaucoup, et surtout l'amour de la science pure, de la recherche désintéressée, amour qu'il ne paraît pas superflu de cultiver presque comme une plante rare dans un milieu favorable aux applications moins platoniques et à la science lucrative. Voilà à quoi nous avons donné nos suffrages, ce que vous représentez à nos yeux. Ne vous en plaignez pas, je ne vois guère ce qu'on pourrait signaler de plus honorable pour vous : car c'est louer, avec votre intelligence, quelque chose de votre nature morale, qui est le meilleur de l'homme.

Oui, il faut avoir l'âme généreuse pour que l'avide passion de la science, c'est-à-dire de la vérité, ou du moins d'une part de la vérité, et la foi vive au progrès humain l'enflamment. Cette passion et cette foi, qui ne vont jamais sans un peu d'optimisme, telles me semblent... Trissotin ou Philaminte dirait vos *idiosyncrasies*, je préfère dire plus simplement vos qualités naturelles et caractéristiques. Vous venez de vous trahir, il me semble, dans ces pages où vibre un profond sentiment de la beauté des découvertes, et qu'anime une confiance dont les ardeurs, dussent-elles être sur tel ou tel détail déçues, me paraîtraient encore préférables aux négations des attardés ou aux *à quoi bon ?* des sceptiques de la médecine. Un jour Biot faisait avec Pasteur débutant des expériences sur la lumière polarisée ; et tandis qu'ils attendaient avec anxiété je ne sais quel résultat, il dit tout à coup à son collaborateur timide en lui prenant les mains : « tou- « chez-moi le cœur, mon enfant, j'aime tant la science « que ceci le fait battre. » Il faut, a dit Musset,

> ... en ce bas monde aimer beaucoup de choses,
> Les femmes, les chevaux, les lauriers et les roses,

mais surtout les idées. On naît avec ce don, il ne s'acquiert pas. Vous l'avez ; vous le devez à Dieu, à une mère artiste, et qui sait ? peut-être aussi au novateur illustre qui sentit ce jour-là palpiter le cœur pur de Biot. C'est lui qui s'écria naguère devant l'Académie française : « il y a dans la jeunesse de tout homme de « science, et sans doute de tout homme de let- « tres, une heure inoubliable, celle où il s'approche « des maîtres à qui il doit ses premiers enthousiasmes, « dont le nom lui est apparu dans un rayonnement de « gloire. Voir enfin ces allumeurs d'âmes, les enten- « dre, leur parler, nous dire leur disciple ! » Vous avez connu ce frémissement, Monsieur, je ne crois pas me tromper en soupçonnant que votre *allumeur d'âme* fut Pasteur.

Je l'ai appelé il y a un instant, d'après vous, le Jenner français. N'avons-nous pas eu tort ? Je vous ai averti que vous aviez à faire à un ignorant. C'est une terrible espèce, elle a des objections singulières. Je vous en soumets une, celle d'un passant. Que voulez-vous ? Nous sommes d'un temps où tout le monde veut regarder dans le temple, et il n'y a plus en rien de doctrine ésotérique. Nous comprenons tous que la vaccination jennérienne généralisée ait raréfié la variole, et qu'elle en préserve ; mais la vaccination pastorienne agit-elle de même ? Jenner vaccine avant l'invasion ; c'est quand le virus rabique a pénétré dans l'économie que Pasteur inocule avec le virus réduit à des degrés divers et comme domestiqué. Voilà un fait nouveau : de quelque façon qu'on le juge, il est différent de l'autre, et moins intelligible à la foule. Même des initiés s'avisent de le contester. Les brillantes contestations de M. Peter ne vous ébranlent pas, et votre *foi du charbonnier* mérite d'être imitée, fût-ce par un motif plus général de croire. Qui sait si en poursuivant une prophylaxie déterminée le puissant travailleur ne rencontrera pas autre chose ? M. Verneuil en appelait l'an dernier à la libéralité nationale

pour chercher dans les mêmes voies le moyen de vaincre un fléau bien autrement dévastateur que la rage : rien ne me semble plus beau, je l'avoue, que l'*Œuvre de la tuberculose*, plus digne de la sympathie publique. Qui ne sentirait une immense pitié pour tant de pauvres êtres tués jeunes par la phthisie cruelle, surtout les femmes, surtout dans l'humble maison sans feu et sans air où tout manque pour les soigner ? L'implacable meurtrière ! A Marseille un sixième des morts est son lot pour 1886. Que de bénédictions sur la tête blanchie de Pasteur, s'il révélait brusquement à l'humanité le secret de salut !... Vous avez raison, soyons de son parti contre le parti du doute : le mieux encore ici-bas est de faire crédit au génie !

Vous voyez que je n'ai pas été tenace dans l'objection ; M. Peter est plus opiniâtre aux siennes. Les nôtres à nous, la vague lueur d'un rêve les fond, un espoir du cœur nous retourne... J'en ai pourtant une autre à vous présenter. Parmi vos ouvrages, il en est un qui m'a troublé : celui où vous apprenez l'art de manier la matière vivante, où vous décrivez la technique des vivisections. Peut-être, s'il n'y avait eu que de la lettre moulée, me serais-je rendu à cette thèse, si habilement expliquée, qu'en provoquant à volonté les symptômes sur l'animal vous étendez les ressources pour prolonger l'existence de l'homme. Mais il y avait aussi, réalisant votre texte, des figures : ces figures m'ont perdu. J'y ai vu sur la table de supplice ou dans la gouttière impitoyable, renversés sur le dos, les pattes fixes, les membres garrottés, la tête entre les branches d'un appareil, de malheureux chiens sans défense ; et vous leur ouvriez le ventre, votre scalpel y fouillait... Monsieur, le problème de l'âme et de l'esprit des bêtes, agité depuis vingt-deux siècles, d'Aristote à Toussenel, est-il irrévocablement résolu pour vous ? Descartes est contre, mais Montaigne le sagace est pour : relisez ces cinquantes pages si fines dans l'*Apologie de Raimond Sebond* : « c'est par sa

« vanité que l'homme s'attribue les conditions divines, « taille les parts aux animaux, leur distribue telle « portion de facultés que bon luy semble : cognoist-il « leurs bransles secrets ? » La Fontaine est pour, rappelez-vous l'éloquente fable, si juste, si mesurée, à son amie La Sablière. Mme de Sévigné est pour : « des « machines qui aiment ! des machines qui ont une « élection pour quelqu'un ! des machines qui crai- « gnent ! des machines qui sont jalouses ! allez, allez, « vous vous moquez de nous. » C'est une femme, et du vieux temps ; mais que vous semble de Darwin, et d'Agassiz ? Ont-ils assez de science,et assez de modernité, ceux-là ? Nous connaissions aux bêtes l'activité volontaire, la mémoire, le discernement, l'association des impressions, la prévoyance, la sociabilité, la gratitude, la rancune, le repentir, la bravoure, la ruse, la bonté secourable : Darwin démontre qu'elles ont la faculté esthétique, le sens du beau, et Agassiz leur attribue une âme immortelle Si le doute profite toujours aux prévenus, êtes-vous certain que notre égoïsme ait le droit de torturer ces créatures ? La vivisection est utile, assurez-vous, ou même nécessaire; alors c'est une utile immoralité ; il y en a quelques-unes comme cela, dit-on, en ce monde..

Du moins, si les souffrances imposées à l'animal vivant sont indispensables, qu'on les restreigne au *minimum*. Je n'émets pas un vœu si déraisonnable, puisque chez les Anglais, dont la réputation n'est pas de pécher par sensiblerie, la loi se contente de tolérer les vivisecteurs à l'état exceptionnel, et sous condition qu'ils aient été autorisés. Pourquoi n'en pas faire autant chez nous ? Parce que leurs actes manquent de publicité, ne relèvent-ils plus du principe dont s'inspira notre loi du 2 juillet 1850, à savoir qu'une part de justice ou de pitié est due aux animaux ? Ne pourrait-on empêcher le premier venu de jouer au Paul Bert, de se familiariser avec la dureté complaisante et froide, de déchiqueter à tort et à travers sans profit

véritable ? A ce prix nous nous résignerions à ce qu'on laissât faire les investigateurs sérieux, réservés, sévères,.. comme vous. — Et puis laissez-moi vous déférer une supplique : ce sont les pauvres chiens de vos figures qui me l'inspirent, je les ai toujours devant les yeux. Passe encore pour le chat perfide, le cobaye rongeur, la niaise grenouille, ou le singe dont je ne veux pas comme aïeul : mais le chien ! En avez-vous jamais connu un, j'entends dans l'intimité ? Avez-vous mis à l'épreuve cette tendresse constante et que votre seule indifférence attriste, cette subtile intelligence, le dévouement de cet ami plus loyal que tant d'hommes, plus fidèle que tant de femmes ? Si vous avez observé tout cela, le regard suppliant de ces grands bons yeux, le cri de douleur sorti de cette gueule dont la langue vous lèchait tout à l'heure, doivent faire parfois trembler votre main si sûre. Oh ! Monsieur, ne pourriez-vous demander à vos amis les vivisecteurs de faire le plus souvent possible une exception pour le chien ?

Querelle sentimentale, avez-vous murmuré sans doute. Soit. Le sentimental va racheter son tort en admirant tout à l'aise ce qui lui paraît admirable. La belle chose que cette doctrine des micro-organismes dont vous venez de nous tracer les grandes lignes, et qui a de bonne heure captivé, fixé votre attentive étude ! Ce rôle longtemps insoupçonné, cette activité prodigieuse d'êtres vivants infiniment petits, cette bataille entre les robustes animaux massifs et les animalcules presque invisibles, cette défaite des géants par les microbes, d'un bœuf, si vous voulez, par une bactéridie charbonneuse, et cette victoire reprise par l'ingéniosité du cerveau humain sur l'assassin microscopique, ou encore cette successive transformation d'un liquide mortel en élément protecteur... voilà qui émeut comme un roman ou comme un drame. Cette science-là fascine jusqu'aux profanes, les vibrions sont à la mode, et Dumas les a mis au théâtre. Quelles

péripéties palpitantes, pathétiques,à suivre, les tâtonnements de l'explorateur qui là-bas,dans l'atelier d'invention de la rue d'Ulm, avance pas à pas, courbé sur ses pullulations de spores et de germes ! Que de conquêtes à rêver au long de la route ouverte d'hier, à peine déblayée ! Cherchez,Monsieur ; cherchez contre ce mystérieux bacille cholérigène qui par intervalles, heureusement de plus en plus rares, vient décimer notre Marseille : si rien n'est découvert encore, du moins, avec vos concurrents de l'expérimentation, M. Rietsch, M. Nicati, vous marchez dans un chemin neuf. Cherchez contre ce mal affreux dont vous nous avez montré votre petite Manon agonisante. C'est, je crois, ce docteur Koch, de qui on parla fort par ici il y a trois ans, qui a dit ou écrit : « l'*atténuation des « virus* ? Ce n'est pas possible, ce serait trop beau ! » Quel propos de Berlinois ! Comme si le beau était nécessairement chimère !

Savez vous ce qui nous ravit, au fond,nous les imaginatifs, dans ces magnifiques travaux ? C'est le rôle qui y joue l'Intuition, notre souveraine. Vous dites : physiologie expérimentale. Oui certes, et je sens tout ce que l'observation provoquée a de supérieur comme méthode à la conception systématique, aux procédés du vieil *a priori*. Vous dites encore, je l'ai lu en propres termes dans un de vos essais: « la place de l'ima- « gination doit être nulle dans les œuvres scientifi- « ques. » Prenez garde, vous commencez d'aller trop loin. Je vois bien de quelle imagination le biologue doit se défier : c'est de l'imagination des médiocres, qui les mène aux conclusions hâtives ou *à côté*. Mais vous aurez beau faire, les expériences qu'institue un savant d'esprit vigoureux et doué le conduiraient bien rarement à quelque loi féconde,sans la soudaine association d'idées par laquelle il passe, il saute du connu à l'inconnu, sans ces anticipations inexplicables de la pensée qui l'écartent tout à coup du sentier stérile ou bouché, et le lancent sur le chemin des sommets, au

terme duquel,au milieu des sources,éclate de la clarté d'aurore devant ses yeux éblouis ! Claude Bernard l'a reconnu, il a répudié l'*Hypotheses non fingo* de Newton. Et peu-être même presque toujours, que vous en conveniez ou non, sans que vous vous en doutiez, la marche est-elle celle-là : une aperception supérieure et étrange des rapports non encore entrevus qui relient deux faits, une hypothèse audacieuse que l'expérience vérifie. Elle n'est pas seulement légitime, l'Hypothèse divine : elle vous est nécessaire, et par elle la poésie, au sens primitif du mot, la création géniale, entre dans votre labeur sacré, et l'illumine. Ne vous en fâchez pas : au rebours des Jourdains du Molière qui a médit si fort de votre art, vous êtes des poètes sans le savoir.

Je réfléchis trop tard que vous me parliez physiologie et que j'ai repondu psychologie. Il fallait vous y attendre, et je m'en étais excusé d'avance. Au surplus je n'en ai pas de regret. La physiologie, et la pathologie aussi, n'ont plus dans cette fin de siècle à revendiquer leurs droits : c'est l'infortunée psychologie qui perd trop souvent les siens. L'expérimentation, après avoir récupéré son légitime domaine,l'a si fort étendu qu'elle est en train d'en passer les limites, et d'envahir tous les autres. Pourtant c'est une réalité aussi que la réalité morale. Convenez que notre pays a en ce moment une tendance à affirmer, hélas ! à croire le contraire. Il penche trop de votre côté, plus que vous ne le souhaiteriez vous-mêmes. On voudrait faire de la vie « l'usufruit d'une « agrégation de molécules », de l'histoire un jeu d'irrésistibles forces, de la volonté et du libre arbitre des modalités cérébrales à la merci de la moindre suggestion hypnotique, de la passion une névrôse irresponsable, du crime ou du vice une résultante fatale de l'hérédité ou du tempérament, de l'amour une hystérie, de la science entière un déterminisme nouveau écartant jusqu'à la noble angoisse des Origines et des Causes. Laissons tout en sa place.

C'est le chef lui-même de votre grande école, c'est Claude Bernard, le théoricien du doute expérimental, qui a écrit dans ses dernières *Leçons sur les phénomènes de la vie* : « nous pensons, nous sentons, qu'il y a « quelque chose au-delà de notre prudence scientifi- « que. » Au-delà ! voici le mot décisif lâché. Eh ! oui, il y a quelque chose, ne fût-ce que la personnalité consciente de l'homme, nos réflexions, nos vouloirs, nos désirs. On a beau aimer ardemment, comme vous l'aimez, l'étude de la nature que nos prises saisissent, il est des heures où cette nature ne suffit plus, où l'on aspire à s'en évader, où l'inévitable question de nos destinées étreint l'esprit, où des impulsions aussi certaines qu'un mouvement de matière observé vous poussent vers l'intangible, l'impondérable, l'invisible. Voilà ce que je vous demande la permission de réserver, d'accord sur le fond avec vous, je le sais, et sans manquer de respect le moins du monde aux sciences expérimentales, nos invitées d'aujourd'hui. Tout à l'heure, nous exposant que la joie, la peur ou la colère sont de simples contractions cardiaques faciles à enregistrer par un délicat appareil, vous nous avez garanti que le cœur cependant demeurerait toujours autre chose que l'organe central de la circulation ; je vous remercie pour ce pauvre cœur, et je considère en effet comme vraisemblable qu'il en sera ainsi. Tenez, vous nous rappeliez un mot original de Storch : « la « variole et l'amour n'épargnent personne. » Il y a du réel que les sciences experimentales n'atteignent pas; et quelque progrès que fasse par exemple cette *atténuation des virus* dont vous nous avez entretenus si curieusement, je vous mets bien tous au défi de découvrir le vaccin de l'amour !

LE LIEN

POÉSIE PAR M. HIPPOLYTE MATABON

MEMBRE DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES

A mon ami le Dr Louis RAMPAL,
professeur à l'École de Médecine.

Depuis cinq ans la loi les avait séparés :
Lui courait aux plaisirs, elle aux rêves dorés ;
L'un était libre enfin ! et l'autre, vaine et belle,
Attifait ses ennuis à la mode nouvelle.

De ces nœuds contractés sans consulter leur cœur,
Qu'avaient si tôt brisés le caprice et l'humeur,
Etait née une enfant, seul fruit d'un hymen sombre,
Que nul rayon d'amour ne caressait dans l'ombre.
Céline, — doux lien, vivante chaine entre eux, —
Fut alors confiée au plus digne des deux,
La mère, qui, le soir de l'arrêt, — dure épreuve ! —
En son logis désert rentrait comme une veuve...
Longtemps elle y pleura, l'enfant sur ses genoux,
Maudissant les conseils de son orgueil jaloux,
Qui lui fit provoquer la rupture fatale
Et combler tous les vœux d'une obscure rivale.

Puis elle se calma. — Le miroir, consulté,
Semblait dire tout bas à son cœur attristé,
Que, jeune, riche, libre, il fallait se distraire :
S'il en coûte d'aimer, rien n'empêche de plaire.

Doit-on, pour un ingrat, pleurer sans cesse ? Non.
Fière, on peut bien garder intact l'honneur du nom,
Sans, le front lourd d'ennui, se voiler de tristesse
Et porter, au printemps, le deuil de la jeunesse...

Le miroir parlait d'or... Si bien qu'au mois suivant
Céline allait grandir, loin des siens, au couvent
Où l'enfant vient d'entrer dans sa douzième année.

Un jour, la mère accourt. — De la chapelle ornée
Elle franchit le seuil. — Pourquoi l'encens, les fleurs,
Les chants, l'orgue, à ses yeux font-ils monter des pleurs ? —
C'est que là, tout émue, elle voit, rayonnante, —
Comme un beau lis penché, blanche communiante, —
Sa fille à genoux... — Prompt, l'aiguillon du regret
Pénètre alors son âme et l'agite en secret :
« Mon enfant ! Est-ce un rêve ?... Ah ! suis-je bien ta mère,
« Moi qui n'ai pu chasser une pensée amère ?
« Moi qui, pour m'affranchir d'indissolubles nœuds,
« N'ai pas craint de songer au divorce honteux ?...
« Non ! seule une marâtre a pu rêver, Céline !
« Un hymen sacrilége et sa fille orpheline !... »

Pendant qu'ainsi son cœur fait sur elle un retour,
Le père s'est glissé dans l'église, à son tour.
Sans voir la jeune femme, il se trouve près d'elle.

L'orgue s'est tu. L'autel lumineux étincelle.

Du groupe virginal se détachant soudain,
Sous le pudique voile, un blanc cierge à la main,
Céline, s'inclinant devant la table sainte,
Dit l'amende honorable...

A l'émouvante plainte,
Le père sent courir en lui comme un frisson ..
Chaque mot de l'enfant lui semble une leçon.

« Nos cœurs, nous les offrons, dit-elle, en sacrifice
« Grâce ! ô mon Dieu ! Partout que ce cri retentisse !
« Pardonne au repentir qui t'invoque tout bas !
« Pitié ! — même pour ceux qui ne l'implorent pas !... »

Ces accents d'une voix doucement affermie
Touchent au cœur du père une fibre endormie.
Il se revoit enfant... Des pleurs mouillent ses yeux...
Le passé lui sourit comme au jour radieux !
Quand l'orgue emplit la nef et que l'hymne s'élève,
Ah ! quels chers souvenirs illuminent son rêve !
Touchante cantilène, accords purs, fraîches voix,
Que lui rappelez-vous ? les serments d'autrefois ?
Mais à d'autres serments fut-il donc moins parjure,
Lui dont l'intime voix et l'accuse et murmure ?...

L'office terminé, la porte à deux battants
Laisse écouler le flot ému des assistants.
Au dehors le printemps, qui s'est mis de la fête,
Des arbres du jardin a reverdi le faîte.
Tout chante le bonheur. Sous le bleu pavillon,
Les cloches font tinter leur plus gai carillon.
Je ne sais quoi de tendre est dans l'air qu'on respire :
Jour divin où la terre au ciel revient sourire...

Pour eux seuls, — elle et lui, l'un de l'autre à l'écart,
Se fuyant à la fois, se cherchant du regard
Dans la foule, — ce jour de touchante allégresse
Rend plus poignants encor leur vide et leur tristesse.

Mais pendant que, groupés, amis, parents, joyeux,
Font assaut de baisers, échangent mille vœux,
Sous le porche, doré par le soleil qui brille,
En un flot de blancheur paraît la jeune fille...
Dans les bras de sa mère elle vole... — A l'instant,
Comme le père accourt, ému, pâle, hésitant,
Céline jette un cri, vers lui se précipite,
En le baignant de pleurs... « — Des larmes ? Parle vite ! »
Murmure-t-il troublé, l'enfant contre son cœur.
« — Vous voir là ! tous les deux !... Je pleure de bonheur !..

« Père ! j'ai tant prié !... Se peut-il ! vous !... Je tremble...
« Ah ! merci ! Quelle joie !... Enfin, maman, ensemble !... »

Et ses mignonnes mains, — ô miracle d'amour ! —
Du père ont rapproché la mère... Quel beau jour !
Leurs yeux se sont tout dit... Le pardon, la tendresse
Vibrent à l'unisson dans leurs cœurs pleins d'ivresse,
Et pour les resserrer d'un lien triomphant
Désormais, — il suffit de la main d'un enfant !

A Monsieur Marius Chaumelin

LE SENTIMENT DE LA NATURE

LECTURE FAITE PAR M. ADOLPHE MEYER

Membre de la Classe des Lettres

SÉANCE DU 26 MAI 1887

ON DIT à tout propos que la nature est belle,
Qu'elle pleure ou sourit, nous parle avec les voix
De ses flots, de son air, de ses monts, de ses bois,
Qu'elle verse sur nous sa grâce universelle,
Qu'elle est la noble mère à la riche mamelle
Dont le lait abondant s'échappe entre ses doigts.

C'est vous, race légère, un peu folle, ô poètes,
Qui contemplant le monde au fond d'un rêve d'or,
L'avez fait palpiter, quand il n'est qu'un décor.
La vérité ne peut habiter dans vos têtes ;
Sans fiction pour vous les choses sont muettes,
Et, malgré six mille ans, vous nous trompez encor.

Charmeurs harmonieux, de ce que votre muse,
Par une affinité de joie et de douleur,
Imite les accents divers de notre cœur,
Il n'en résulte point qu'ailleurs rien ne l'abuse :
Votre lyre sonore est vide ! Je l'accuse
D'avoir entaché l'art d'une fâcheuse erreur.

Si la nature était sensible, consciente,
Je la dirais marâtre envers l'humanité.
Souvent elle est néfaste, et toujours menaçante ;
Elle ne livre rien qu'on ne l'ait acheté
Par le travail, la lutte acharnée, incessante,
Qui pare à nos besoins, nous vaut la liberté.

Mais la Terre, semblable aux globes de l'espace,
Dans le vide infini roule sa lourde masse
Conformément aux lois que décrète l'esprit,
Et, dans l'orbe géant que sa course décrit,
Du brûlant équateur aux deux pôles de glace,
Elle ne ressent rien : tout chez elle est prescrit.

L'homme vient désarmé, presque éphémère, infime,
Une sorte de ver qui larmoie en naissant,
Tout lui marque d'avance un rôle de victime ;
L'intrépide plongeur remonte de l'abîme,
L'être chétif se change en un maître puissant.
Pourquoi ?... C'est que lui seul ici-bas est pensant.

La marche de sa race est un combat sauvage
Par lequel pied-à-pied l'influence du bien
Elimine le mal. On y voit d'âge en âge
Le nain laborieux faire le monde sien.
Il pressent, il se cherche, et « l'énorme avantage
Qu'a l'univers sur lui, l'univers n'en sait rien »

Il n'est de vraiment grand que l'être responsable ;
Or le sphérique amas d'eau, de boue et de sable,
Sur lequel nous passons, dans l'ellipse emporté
Autour de son soleil, ignore la bonté.
Il est et ne vit pas. Aveugle inguérissable
Comment connaîtrait-il l'effet de la Beauté !...

Il ne sait point s'il est des choses non passives :
Plantes dont le parfum sème les vœux d'amour,
Insectes éclatant des couleurs les plus vives,
Oiseaux, imprégnés d'air, de musique et de jour,
Mammifères hardis, aux formes plus massives
Dont la grâce pourtant modèle le contour.

Que lui font les clameurs de la mer rude et forte
Qu'avec le pulvérin le vent du large apporte,
Les plaines au soleil, jusqu'aux monts bleuissants,
Le fleuve aux bords pierreux d'écume éblouissants ;
La campagne qui dort de chaleur demi-morte,
Ses arbres alanguis et déjà jaunissants.

La voûte des forêts frissonnant de mystère,
Le pic immaculé dressant sa tête austère
Comme au ciel un élan de prière et d'espoir,
L'eau s'élançant des rocs pour former le miroir
Où paraît en tremblant l'étoile solitaire
Qu'au ciel le crépuscule allume chaque soir.

Serait-ce dans la vie intime de chaque être
Que se forme l'exquis, le pur concept du beau,
Sous les souffles ignés qui portent à renaître
L'arbre en fleur, près du nid encor vide l'oiseau,
Le fauve satisfait qui vient de se repaître ?
Tous agissant d'instinct, se bornent au tombeau.

L'arbre s'élève et meurt où s'enfonça la graine,
Esclave inconscient d'une immuable chaîne,
Il borne aux éléments sa joie ou son souffrir ;
Que le chantre des nuits le fasse retentir
De sa fière chanson, ou que le vent promène
Sa plainte monotone, il n'en peut rien sentir.

L'animal plus complet, par conséquent plus libre,
Bondit dans l'étendue excité par la faim,
Impitoyable fouet sous lequel tout corps vibre ;
L'instinct seul ne pouvant assurer l'équilibre
Qu'établit la raison pour tout progrès humain,
La bête est condamnée aux misères sans fin.

Cet excitant fécond en résultats pour l'homme,
Le besoin, créateur ingénieux des arts,
Chez l'être inférieur n'amène point de beaume
Il l'absorbe, il l'étreint, l'use de toutes parts.
Comment échappons-nous à ce pâle royaume ?
En cherchant l'Infini, plus haut que nos regards.

Il fait notre grandeur intime et notre force ;
Nous devenons divins presque par ce côté.
Portant sous une frêle et vulnérable écorce
L'inextinguible soif de toute liberté,
Connaissant qu'une part de nous-mêmes divorce
Avec l'autre, et rejoint l'éternelle beauté.

Père auguste et sacré de toute poésie,
L'idéal pétrissant le monde entre ses mains,
Comme autrefois les Dieux saturés d'Ambroisie
Pressaient la grappe d'or sous leurs doigts souverains,
Fait couler son nectar en notre âme saisie,
Et pour les consoler, enivre les humains.

Cette ivresse n'a rien des débauches grossières
Qui souillent la raison sacrifiée aux sens,
Elle ne traîne pas en de viles poussières
L'aile des inspirés, ravis et frémissants ;
Non ! Elle leur permet d'écarter les paupières
En face du problème aux traits éblouissants.

Loin d'être un pauvre rêve issu de l'impossible,
L'essence du réel tient toute en ce transport
Par lequel nos destins s'expliquent sans effort :
Le Beau, c'est l'Infini pour nous rendu sensible,
C'est la splendeur du Vrai, devenant accessible
A celui dont l'espoir ose infirmer la mort.

J'ai cherché bien souvent aux livres d'esthétique
Le motif, le secret du triomphe artistique,
La part de la nature à cet avènement ;
Informé du « *pourquoi* » je voulais le « *comment* » ;
Tous m'ont fait à l'envi cette réponse unique :
— Le génie est un don, l'art naît d'un sentiment.

Bien qu'amené de loin par de nombreux ancêtres,
Le génie apparaît comme formé sans maîtres
Tant il se lève grand, facile, personnel !
L'art choisit une race au moment solennel
Où le Beau fait jaillir les choses et les êtres,
Marquant le siècle élu d'un cachet éternel.

Ce brillant privilége appartient à l'espèce,
On l'y voit ondoyer, sans cesse intermittent ;
Il surgit en Egypte, en Assyrie, en Grèce,
En Italie, en Flandre, et, s'il est peu constant,
C'est que l'humanité sur d'autres points se presse ;
Mais il persiste en elle ainsi qu'un feu latent.

Sa poétique s'est, en le suivant, changée :
Comparez le champ sec où Ruth parle à Booz,
Au jardin de Laërte, à ceux d'Alcinoos,
Le bois-sacré d'Œdipe, à la forêt chargée
D'amour frais par Longus, à la pente ombragée
Où Théocrite met l'autel vivant d'Eros.

Outre que la nature emprunte un caractère
Distinct, particulier à chaque être pensant,
De notre propre cœur complice involontaire,
Elle change d'aspect selon ce qu'il ressent.
Fondue et transmuée au creuset solitaire
De l'âme. elle en sort l'Art, consolateur puissant.

Si l'on pouvait placer devant un paysage
Quatre maîtres fameux de ce genre nouveau,
Hobbema, Salvator, Albert Cuyp et Rousseau,
Les invitant d'en rendre une fidèle image,
On aurait quatre fois un admirable ouvrage
D'un esprit différent, non le même tableau.

Chaque artiste revit dans sa propre peinture
Avec les qualités de son tempérament
Et celles de l'acquis donné par sa culture,
Imprégné du Milieu, dégagé du Moment.
Dans l'inspiration que devient la nature?
Le thème sur lequel s'exerce un sentiment.

Subjectif, au-dessus même de la pensée,
Ce merveilleux état, inexplicable et doux,
Dans lequel la raison se trouve devancée,
Semble être un souvenir d'existence passée,
Tant le monde apparent s'en déclare jaloux ;
Donc ici la Beauté ne réside qu'en nous!

L'homme est le seul qui puisse en concevoir l'idée
Parce qu'il est le seul qui voit sa destinée,
Que seule son essence aspire à l'Absolu.
Si le problème n'est qu'à demi résolu,
C'est beaucoup que notre âme avec trouble inclinée
Vers le noble Idéal, l'ait compris, l'ait voulu.

A sa chaleur l'esprit s'élève et prédomine,
Agissant par synthèse, avec conviction ;
La Poésie et l'Art, emplis d'émotion,
Prêtent à la nature une valeur divine,
Dont le principe abstrait se sent et se devine,
Sur laquelle le temps n'a guère d'action.

Notre époque a chassé l'Idéal de son temple,
Elle a, sans la comprendre, outragé la Beauté,
Cherchant dans la laideur une moisson plus ample ;
Son analyse a tout sali, tout effrité ;
C'est sur des détritus qu'il faut qu'on la contemple.
Aujourd'hui notre muse est la Malpropreté.

Il arrive qu'un phare illuminant l'espace,
Sous des impuretés voit obscurcir sa glace,
Mais que les pleurs du ciel la lavent de leur eau,
La souillure du temps se dissipe et s'efface,
Le verre redevient limpide, pur et beau,
Pour laisser librement resplendir le flambeau

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE 1887

(MUSIQUE)

PAR M. CHARLES VINCENS

Membre de la classe des Beaux-Arts

MESSIEURS,

M. le baron Félix de Beaujour, ancien Consul Général de France aux États-Unis, ex-Député des Bouches-du-Rhône, Pair de France et Membre associé-correspondant de l'Académie de Marseille, a fait à notre Compagnie une donation de 12.000 fr., dont l'intérêt annuel, en 5 %, doit être employé à la distribution d'un prix proposé par elle toutes les années à l'époque et de la manière dont elle l'entendra

En l'état de la pleine liberté d'appréciation laissée à l'Académie par le donateur, les membres de la Commission spéciale chargée d'étudier l'attribution du prix Beaujour ont été d'avis qu'il convenait de le décerner, cette année-ci, aux Beaux-Arts.

Le prix du Maréchal de Villars étant décerné, par affectation spéciale, aux lettres, et celui du Duc, son fils, aux sciences naturelles, cette application aux Beaux-Arts a paru toute indiquée cette année au

moins, pour que les trois Facultés qui composent les classes de l'Académie fussent également honorées.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler cependant, Messieurs, que pour ce qui est des Beaux-Arts, le concours ouvert pour la Peinture, en 1885, n'avait pas donné de résultats. Aussi, votre Commission a-t-elle été d'avis de réserver le prix à la Musique et, particulièrement à la composition musicale et aux compositeurs marseillais ou provençaux, — sans toutefois adopter la forme d'un concours sur un sujet imposé, car elle ne donne presque jamais des résultats très satisfaisants. Il est à remarquer, au contraire, que des œuvres conçues spontanément, librement, et non en vue d'un concours ni dans les limites forcément circonscrites d'un programme imposé, réunissent beaucoup plus facilement toutes les qualités de nouveauté, d'originalité dans le fond et de perfection dans la forme que leur auteur aura été capable de leur donner.

Votre Commission a donc pensé, Messieurs, qu'il convenait de se conformer aux larges intentions de M. de Beaujour en attribuant le prix aux œuvres déjà connues de deux compositeurs de musique dont le talent honore Marseille, MM. Auguste Caune et Théod. Thurner aîné.

M. Auguste Caune, né dans notre ville, est un compositeur sévère dont les œuvres ont été gravées en France et en Allemagne. Sa *Messe en ré* est une œuvre de première valeur. Il a fait exécuter aussi, à Genève comme à Marseille, un drame biblique, *le Veau d'or*, et diverses pièces symphoniques qui révèlent un talent très distingué. Tout récemment encore, M. Auguste Caune vient de s'essayer dans le genre délicat et difficile de la musique de chambre, et il y a débuté par un coup de maître, avec un *Trio* pour piano, violon et violoncelle dans lequel la fougue, la richesse et la clarté des idées s'allient à la science harmonique la plus achevée.

M. Théod. Thurner, lui, n'est pas né à Marseille, mais il est fils de cette Alsace que nous portons au

plus profond de notre cœur, comme on aime encore plus l'enfant qu'on a perdu ; et d'ailleurs, n'a-t-il pas acquis droit de cité à Marseille cet artiste supérieur, à l'idéal si haut, qui a formé dans Marseille durant un quart de siècle et continue à former, chaque jour, cette élite de professeurs à laquelle notre population marseillaise doit ce sens élevé de l'art du piano qui n'était auparavant que le partage de quelques-uns ?

En outre, c'est à Marseille que M. Th. Thurner a écrit toutes ses compositions pour piano et qui méritent les suffrages de l'Académie par le caractère élevé de l'idée musicale autant que par l'élégance de leur facture, par de délicieux accessoires et par l'ingéniosité des combinaisons harmoniques. S'il a moins écrit pour l'orchestre et pour les voix que M. Caune, cependant les concertos de M. Thurner aîné pour piano et orchestre, sa sonate pour piano et violon, et ses compositions si distinguées pour piano seul, honorent considérablement l'École française du piano et sont à la hauteur des meilleures œuvres de ce genre publiées récemment en Allemagne.

C'est donc entre ces deux compositeurs que sera partagé le prix Beaujour, et chacun des lauréats recevra la médaille à l'effigie du donateur.

Permettez-moi d'ajouter en terminant, Messieurs, que si nous ne joignons pas à MM. Caune et Thurner un troisième nom qui est dans votre pensée à tous, si je ne cite pas dans ce Rapport l'auteur de *Ruth*, de *Gloria Victis* et de divers recueils de mélodies pour piano et pour le chant, qui l'ont fait apprécier par un maître de la critique (1) comme l'un des représentants de la jeune École française dans ce qu'elle a de plus ferme, de plus personnel et de plus élevé, c'est que M. Alexis Rostand se trouve hors concours en sa qualité de membre de l'Académie ; et, quelque justifiée que

(1) Arthur Pougin. — Supplément de la *Biographie universelle des musiciens*, par Fétis.

pût être cette distinction, à son grand regret votre Commission ne pouvait couronner un de ses confrères ; mais elle espère que cette première attribution du prix Beaujour à la musique sera généralement approuvée et excitera dans le public marseillais et provençal une émulation féconde pour le développement à Marseille de l'art musical, le plus sain, le plus moralisateur de tous les arts.

A la suite de ce Rapport, M. E. Rostand, président, remet les médailles aux lauréats, MM. Thurner et Caune.

LA CHARTE DE GIBELLIN DE GRIMAUT

Lecture faite à la séance du 7 juillet 1887

Par M. L. BLANCARD

1. J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de constater l'existence simultanée, durant la deuxième moitié du IX^e^ siècle, de deux comtes de Provence du nom de Guillaume. Le premier fut le mari d'Arsinde et mourut sans enfant. Le second eut pour femme Adélaïde, pour fils et successeur un troisième Guillaume, et par celui-ci une descendance qui se partagea la région cis-durancielle et régna sur le comté de Provence jusqu'au XII^e^ siècle, et sur celui de Forcalquier jusqu'au commencement du XIII^e^ siècle.

Le premier Guillaume, mari d'Arsinde, eut pour père le comte Boson, et pour mère la comtesse Constance. Quant au second, le mari d'Adélaïde, il aurait été fils de simples particuliers, nommés Boson et Folcoare, s'il faut en croire une charte célèbre de l'an 980, éditée par C. de Venasque d'après l'authentique de Fréjus (1), la donation du golfe de Saint-Tropez à Gibelin de « Grimaldi » par le comte Guillaume, fils de Boson et Folcoare, sa femme Adélaïde et leur fils Guillaume.

Mais l'authenticité de cette charte a été niée par les Bollandistes, Ruffi le jeune et Papon, après avoir été admise par Ruffi le père et Honoré Bouche.

(1) *Genealogia et historica Grimaldæ gentis arbor*, Paris, 1617, in-f^o^, p. 9.

Ruffi le père et Honoré Bouche acceptent comme certaines les énonciations de la charte de 980, et c'est à peine si ce dernier relève, sans rien en conclure, le défaut de concordance du millésime et de l'indiction. (H^re de Provence, t. II, p. 42).

Les Bollandistes, sans s'arrêter aux fautes du copiste, qui a écrit *Gambracium* pour *Sambracium* et *Alaus* pour *Alanz* (abréviation d'*Alanzono*), repoussent la charte parce que le millésime et l'indiction ne concordent pas et surtout parce que le surnom *de Grimaldis* avec particule n'est pas admissible à la fin du X^e siècle, l'usage des particules n'ayant commencé que 200 ans plus tard, « more tunc necdum noto, sed primum introduci cœpto ducentis post id annis » (t. IV, p. 12). Ruffi le jeune s'en rapporte aux Bollandistes et Papon ne fait qu'ajouter une nouvelle objection aux précédentes, à savoir que la pièce donne « au comte Guillaume la qualité de fils de Bozon et de « Folcoare, au lieu qu'il était fils du comte Boson. » (t. II, p. 171, note 1).

On voit, par cet exposé, que pour admettre que le comte Guillaume était fils de Boson et de Folcoare, il est indispensable de prouver d'abord l'authenticité de la pièce ; s'il n'y avait à l'encontre de cette preuve que les arguments des Bollandistes et celui de Papon, qui n'est qu'une pétition de principe, il ne serait pas malaisé d'en avoir raison, mais il en est d'autres plus sérieux et d'une réfutation plus difficile.

J'ai dit quelle était le peu de valeur de l'objection de Papon. Quant au défaut de concordance de l'indiction avec le millésime, il est assez fréquent dans les chartes des X^e et XI^e siècles pour qu'on ne puisse rien en conclure, sinon que, un faussaire ayant souci d'éviter toute erreur trop apparente, et l'erreur de l'indiction étant de ce nombre, on se trouve porté à induire de cette erreur même l'authenticité plutôt que la fausseté de la pièce. Quant à la particule, elle existe dans l'un des noms, « Pontius de Fossis », que cite l'abbé Pons, vers

993 (C. S. V, ch. 77), lorsqu'il raconte par quelle série de méfaits le territoire de la Cadière sortit, plusieurs années auparavant, des mains de Saint-Victor. « Pontius de Fossis », contemporain de « Gibellinus de Grimaldis », ne laisse pas debout la principale raison qu'avaient les Bollandistes de douter de l'authenticité de la donation de 980.

2. L'anachronisme dénoncé par les Bollandistes n'est pas réel, mais il en est un autre qui l'est : c'est celui de certaines expressions, de certaines formules ; quiconque ne jugerait que d'après ces formules, ces expressions, l'authenticité de l'acte, devrait nier absolument celle-ci.

En effet, le préambule de toute charte, au X^e^ siècle, exprime des idées, des sentiments absolument divers de ceux qu'on remarque en tête de la donation de 980. C'est la loi, c'est l'autorité exécutive, c'est Dieu que l'on invoque à l'appui d'un texte auquel on veut donner une forme authentique, d'un acte par lequel on se dépouille chrétiennement. La formule qu'inspirent les obligations ou les vues chrétiennes se modifie presque à l'infini et devient parfois, soit par l'étendue, soit par l'érudition et le style, un morceau de littérature pieuse; la formule qui affirme les prérogatives souveraines et celle qui rappelle l'obligation de se conformer à la loi ne revêtent qu'un très petit nombre de variantes. L'usage de la première formule ne s'étend guère en dehors du cercle des serviteurs de Dieu ; la seconde est spéciale aux actes souverains, et la dernière s'applique surtout aux rapports soit mutuels, soit avec l'Église, des princes et des gens du siècle. Qu'un comte ou marquis, par exemple, veuille être généreux avec un personnage de sa cour, il affirmera, le plus souvent, s'il use d'un préambule, qu'il emploie les formes voulues par la loi tant ecclésiastique que civile, pour que sa libéralité soit à l'abri de toute atteinte : « Auctoritas jubet ecclesiastica & lex precepit romana ut quicunque rem suam in alicunque transfundere

voluerit potestatem, per paginam testamenti eam infundat ut prolixis temporibus secura et quieta permaneat. »

C'est en ces termes que, datée de l'an 42 du règne de Conrad, débute la donation d'une lone faite par Guill., marquis de Provence, à l'un de ses féaux, Hugues Blave. Un tel préambule ou tout autre était utile, mais non indispensable à la sûreté du don, et pour ce motif parfois on s'en passait ; voilà pourquoi il manque à la donation de vastes terres sises au comté de Fréjus, faite en la 33e année du règne de Conrad, au même Hugues Blave, par Guillaume, comte de Provence et mari d'Arsinde. Peut-être a-t-on omis le préambule de cette deuxième donation, en la transcrivant dans le cartulaire de Saint-Victor. Mais si ce fait ne peut être éclairci, parce que l'original de la charte ne nous est point parvenu, on constate dans la similitude des autres formules de ces deux pièces, un courant d'expressions et d'idées dont, en des circonstances analogues, la chancellerie provençale de la fin du Xe siècle ne devait pas se départir. L'une et l'autre ont une suscription identique : « Dilecto atque amabile nobis Ugone Blavia ; Dilecto atque amabile michi Ugone.. » C'est un emprunt fait par le Xe siècle au style de certaines chartes, d'affranchissement, de donation paternelle, etc., des siècles précédents. Quel était le motif pour lequel le comte et le marquis Guillaume, qui employaient vis à vis leur féal une suscription si affectueuse, lui donnaient une part de leurs domaines. Le motif est identiquement exprimé dans les deux chartes : c'est son humble et loyal service et sa bonne volonté que l'on paye de retour : « una pro bono amore & benevolentie vestre... quod semper bene humiliter nobis *ou* michi servistis... » Pas d'allusions à la nature, à l'étendue, à l'éclat du service ; c'est l'humble service qu'on gratifie d'une récompense ; mais de l'importance de celle-ci on déduit logiquement que « l'humiliter servisti » n'est qu'une

formule. Seulement, c'est la formule. Quels que soient les mérites du féal, auraient-ils été héroïques, ils doivent se dissimuler sous l'expression du formulaire : il a humblement et bien servi. Cela suffit. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas ce considérant modeste mais de style dans la charte de Gibellin ? Pourquoi y est-il remplacé par un pompeux éloge du donataire ?

Ceci n'était pas de style en Provence à la fin du X^e^ siècle, et pour cette raison je dois en mettre en doute l'authenticité, plus encore, je dois la nier. Le rejet ne s'étend qu'à la phrase. En effet, il peut se faire qu'elle ait été ajoutée. Où et quand ? C'est ce que j'examinerai plus tard. Mais parce qu'une phrase n'est pas de style, je me garderai bien de repousser à priori tout le reste de l'acte. On sait combien les interpolations ont été fréquentes au moyen-âge et l'on doit, en bonne équité, supposer l'interpolation d'une phrase avant la fausseté d'un texte tout entier. Agir autrement serait téméraire et d'une extrême gravité, car la modification d'un considérant peut n'être inspirée que par une pensée de vanité, tandis que la rédaction d'une charte entière avec les noms des parties, des témoins et des lieux implique un travail considérable et une habileté reconnaissable à ses défauts même, en même temps qu'un faux dispositif nécessite la mauvaise foi de nombreux complices. A la rigueur, jadis, ceci était possible (ce serait possible en tout temps), mais non cela, c'est-à-dire l'érudition nécessaire à la rédaction même de la charte et au choix des noms qu'elle contient. Il était, au contraire, aisé de substituer au considérant trop modeste du X^e^ siècle un de ces éloges dont les scribes des siècles suivants étaient tous coutumisrs, dès que l'occasion s'en offrait à leur plume. Ce n'est certes pas le XI^e^ siècle qui a donné dans cet excès ; le *Dilecto & amabile* et l'*Auctoritas jubet* n'y étaient pas encore démodés dans les chartes (la formule avait passé dans les missives). Mais peut-on en dire autant du XV^e^ siècle ? Voici, par

exemple, la donation de Marignane à Jean Cossa, baron de Grimaud, faite en 1475 par le roi René. N'est-ce pas que l'*Ad res magnanimiter gerendas remunerationibus accenduntur homines* de la charte de Gibelin a presque sa variante dans l'*exemplo excitati ad virtutum opera inflammantur* et le *remunerare facile non fuit* de la charte de Cossa ? (B. 17, 124).

A la fin du préambule de l'acte de 980, on rencontre un *cum itaque* qui n'est nullement de style au X^e^ siècle ni dans les temps antérieurs, tandis que les diplômes de René offrent plus d'une fois l'accouplement de ces deux termes (Cf. notamment B. 17, p. 165). Après les considérations générales arrive, dans le texte du X^e^ siècle, l'éloge de Gibellin de Grimaud, *vir egregie magnificentie*, homme égrège et magnifique, comme on disait au XV^e^ siècle (et pas du tout au X^e^), ayant assisté le comte dans toutes ses attaques, ses invasions, ses victoires et ses dangers contre les Maures : « nostris in omnibus contra Agarenos & Mauros sive sarracenos assistens aggressionibus, invasionibus, fugationibus & periculis. » Cette énumération progressive des actes du comte auxquels Gibellin aurait pris part, n'a rien, absolument rien du X^e^ siècle ; mais, au contraire, elle ne diffère ni par l'idée ni par les termes des motifs approuvés par René et énumérés par Jean Cossa, baron de Grimaud, en 1472, pour justifier une investiture faite à Raphaël des seigneurs de Pornasio : *ad resistendum incursibus & agressionibus hostium quorum periculis ipsius loci situatio est constituta* (B. 36, f° 56).

Quels étaient le lieu et les ennemis visés par la charte de 1472 ?

Fait singulier ! ces ennemis, c'étaient les Maures : *Multa dampna.. a Mauris.. sustinuerunt* et quant au lieu, c'était celui-là même que Gibellin de Grimaud avait enlevé aux Maures : *sinum maris Sambracium qui communiter rivus Sancti Torpetis appellatur.* La charte du baron de Grimaud, j'entends celle de

1472, (car il est à remarquer que si le donataire de la charte de 980 est nommé Gibellin de Grimaud, le donataire de celle de 1472 est Jean Cossa, baron de Grimaud), la charte du baron de Grimaud, dis-je, désigne ainsi le lieu qu'il faut sauvegarder contre les attaques et les incursions des Maures: *locum dictum vulgariter la terre Sant Tropez* (B. 36, p. 56). Quelle conclusion faut-il tirer de ces rapprochements et de ses similitudes, sinon que des textes quasi identiques dans leurs termes ne peuvent pas appartenir à des siècles distants. Et comme l'un d'eux est authentiquement daté du XV[e] siècle et que le style s'accorde à la date, c'est à tort qu'on rapporterait l'autre au X[e] siècle. Si la charte de Gibellin de Grimaud devait être jugée par le préambule, je dirais sans hésiter: l'acte est faux; mais comme le préambule n'est que la parure d'une charte, comme qui dirait une couronne ou une écharpe du XV[e] siècle sur une statue qui pourrait être du X[e], je vais examiner très attentivement le fond de la charte, c'est-à-dire les noms des personnages et la donation même et tacher de tirer de cet examen quelque convaincante notion.

III

4. Le premier nom de personne qu'on rencontre dans le texte est celui de Gibellin de Grimaud, en latin *Gibellinus de Grimaldis*. Je suis d'avis qu'à la terminaison près de Grimaldis, ce nom est parfaitement authentique. En effet, en ces siècles reculés, plusieurs notables provençaux autres que le donataire de la charte de 980, se nommaient Gibellin. Le plus connu est l'archevêque qui gouverna l'église d'Arles dès la fin du XI[e] siècle et fut ensuite légat en Orient; entre cet illustre personnage et Gibellin de Grimaut, dans le cours du X[e] siècle, il y eut un moine de Saint-Honorat

de Lérins qui, ayant pris l'habit pour expier ses fautes, *quando habitum monachicum pro indulgentia facinorum suorum sumpsit*, fit à son monastère des donations de terres immenses s'étendant par tout le pays des Maures et au delà, d'Hyères à Roquebrune et Montauroux (Cart. de Lérins, nos 18, 19 et 20). Dans le contexte d'un de ces actes, le 1er de la série, (sans date comme les deux suivantes, mais du XIe siècle), le nom de Gibellin n'apparaît pas avec l'orthographe habituelle, laquelle n'est que dans le titre ; au cours de l'acte, on lit à deux reprises *Jubelin*. *Gibelin* ou *Jubelin*, de l'arabe *Gebel* ou *Jebel* est pour *Gibely* et signifie *montagnard*. On trouve ce même nom, dans les actes provençaux sous la forme *Jobaldus*, *Jabaldus* et *Jabaudus*, au XIe siècle (C. S. V., n° 84 et C. de Lerins nos 101 et 312).

La terminaison *dus* pour *nus* n'a rien qui doive surprendre, car, par exemple, le nom d'*Ingilrannus*, se rencontre au Xe siècle, au cas oblique tantôt sous la forme d'*Ingilranno* et tantôt sous celle d'*Ingilrado* (1).

Un fait, très remarquable c'est que, à la forme *Jebal*-dus, fournie par un acte du XIe siècle qui est une restitution de biens faite à Saint-Victor par les vicomtes de Marseille (Cart. S. V. n° 84), comme à celle de Gebellinus, donnée par la charte de 980, d'un nom que son origine évidemment arabe distingue entre tous, la charte du XIe siècle, aussi bien que celle du Xe siècle, associe le nom de Grimaud. *Jabaldus de Grimaldo*, témoin authentique d'une charte du XIe siècle, garantit l'authenticité de *Gibellinus de Grimaldo* de la charte du Xe s. Je dis *Gibellinus de Grimaldo* et non pas de *Grimaldis*, parce que la terminaison *is* a été substi-

(1) On ne doit pas être surpris que *Gibel*-inus soit devenu *Jabal*-dus, car *Ingilra*-no (Cf. Montm. 980 et 990) est devenu *Ingilra*-do dans l'acte de 980, S. Cés. d'Arles (Saxi p. 194) et St-Vict. de Marseille, an 985.

tuée, si je ne me trompe, à la terminaison *o*. Voici sur quels motifs je fonde cette opinion-ci. En premier lieu, je considère que si *Jabaldus de Grimaldo* peut garantir l'authenticité de *Gibellinus de Grimaldo*, il doit faire rejeter *Gibellinus de Grimaldis*. Le lieu nommé Grimald en 1069 et 1096 (C S. V. 551, 589 et 1091), ou Grimal, en 1096, 1113 et 1119 (C. S. V. 485, 848 et 1091), Grimallus à cette date-ci (C. S. V., 485), Grimaldus, en des chartes de 1058 (C. S. V., 590) et 1069 (C. S. V. 589), 1071 (C. S. V., 1085). Grimaudus au XII[e] s. (C. S. V. 778) et Grimaut en 1205 (C. S. V. 985) a conservé ses diverses formes d'un nom au singulier durant les siècles suivants, notamment au XV[e], et jusqu'à présent, car la forme actuelle en est Grimaud. La forme au pluriel, Grimalli ou Grimaldi, n'a jamais été usitée. Grimaud s'élève à l'est, et à 4 ou 5 kilomètres du golfe de Saint-Tropez, dont les eaux vues de la pleine mer semblent baigner les murs de la vieille forteresse. Au-dessus de Grimaud est le Frainet, Fraxinetum, le boulevard historique des Maures de Provence.

5. Gibellin et Jabald ne sont pas les seuls personnages aux noms de qui les chartes provençales des X[e] et XI[e] siècles aient accolé celui de Grimaud ; il en est un troisième, Geoffroi de Grimaud qui nous est connu par deux pièces, l'une, datée de 1095 et l'autre sans date mais peu antérieure.

Celle-ci a pour titre : Breve de partenda de castello Grimaldo, de la partenda que l'abas Ricardus fecit ab Gousfredus (laxa la) in bene et in pace a Deo et a Sancta Maria et Sancti Victoris massiliensis et Ricardus monacus abas et sociis ejus. *Laxa la* s'applique à *partenda* et indique la cession faite par Geoffroi, au monastère de Saint-Victor, d'une part du château de Grimaud. Dans ce premier acte (Albanès, *Rev. des Soc. Sav.*, 1877, p. 203), Geoffroi n'est désigné, il est vrai, par aucun nom de lieu, mais le deuxième, qui est la confirmation du premier, commence ainsi : Notitia placiti quod fecit *Gauzfredus de Grimal* cum monachis

Sancti Victoris. L'une et l'autre charte ont le même objet : la donation par Geoffroi de Grimaud à Saint-Victor, de la paroisse de Grimaud, y compris les dimes de Guy de Signe et de Pierre Enguirand, et celles qui pourront être achetées (1).

Geoffroi de Grimaud n'était pas le seul seigneur de Grimaud ; une partie du château, la moitié, appartenait en 1069 et 1071, aux fils de Guillaume II, vicomte de Marseille, qui par des chartes de ces années la cédèrent à Saint-Victor (C. S. V., nos 551, 589 et 1071). Il y avait donc au XIe deux seigneurs distincts de Grimaud, la famille des vicomtes de Marseille et la famille de Grimaud dont les chartes font connaître trois représentants successifs, Gibellin, Jabald et Geoffroi de Grimaud.

6. Après le nom de Gibellin, viennent ceux du comte Guillaume, de sa femme Adélaïde et de leur fils Guillaume, de l'archevêque Annon sur l'authenticité desquels il ne peut y avoir doute ; puis du juge Rainouard, de Riquelin, Hildoard, Pons de Lançon, Fouque, Widon et Ingelrade.

Le juge Rainouard figure dans une charte de Saint-Victor de 965, en compagnie de 17 autres personnages (C. S. V.). De ces 18 noms, il n'y en a que 4 que l'on trouve dans la charte de 980, à savoir : Rainouard, Hildoard, Widon et Ingelrade. Pourquoi, si la charte de 980 eût été fabriquée d'après celle de 965, n'aurait-on pris que 4 noms sur les 18 que celle-ci contient ?

Le nom d'Ingelrade apparaît, en outre, sur une charte de Saint-Césaire d'Arles, de 992, à côté de plus

(1) Eclesia e la parochia de Grimaldo,... sa tos uzages e desmes que aven de Guido de Signa et de Petro Inguilranno et de alios homines que an desmes, quan acaptar empoiran (S. V., n° 312, sans date). Ecclesiam vel parrochiam de Grimaldo, cum omni decimo quem habent monachi vel in antea acaptare potuerint et nominatim eam partem que fuit Guidonis de Signa et Petri Engelranni (C .S. V., n° 1091, a° 1096).

de 30 autres, parmi lesqueis le seul que le contrefacteur aurait choisi, eût été celui de Riquelin qu'on trouve aussi sur un acte de Montmajour de 990 avec 10 autres noms, dont aucun autre que Riquelin n'est mentionné par la donation de 980.

Quant à Pons de Lançon, on ne le découvre, il est vrai, dans aucun document provençal du X^e^ siècle, mais un texte de Saint-Victor de 1037 cite une veuve d'Aubert de Lançon (Ch. 621), et un autre, de 1097, Pons de Lançon (Ch. 619).

Donc, pour composer la liste des conseillers du comte Guillaume, mari d'Adélaïde, en 980, on aurait emprunté quatre noms aux archives de Saint-Victor et un à Saint-Césaire ou à Montmajour, et ces noms, on les aurait choisis entre soixante, en négligeant tous les autres !

On aurait donc fouillé deux ou trois dépôts d'archives pour ne relever que la 12^e^ partie des noms qu'on aurait eus sous la main, et l'on aurait imaginé de substituer à ces noms, si faciles à prendre et qu'on négligeait, celui d'un personnage, Pons de Lançon, dont l'existence est rendue probable par la mention des Aubert et Pons de Lançon du XI^e^ siècle, mais n'est affirmée par aucun texte du X^e^ siècle.

Qu'on songe aux difficultés qu'aurait rencontrées, au XV^e^ siècle, un contrefacteur, pour dresser la liste de noms offerte par l'acte de 980, et l'on sera d'avis qu'elles eussent été à peu près insurmontables. Il faudra en conséquence déduire, de l'excellence de cette liste et de la presque impossibilité qu'on aurait eue à la composer au XV^e^ siècle, qu'on ne peut élever aucun doute sur son authenticité.

7. Le don du rivage de Saint-Tropez au seigneur de Grimaud n'est pas pour étonner, ce rivage s'étendant au pied et au-devant de Grimaud dont il forme un des accès. Lorsque la seigneurie de Grimaud fut partagée entre la famille de Grimaud et celle de Marseille, soit à la suite d'un mariage soit pour toute autre raison, le

rivage de Saint-Tropez dut avoir le sort du château, car à la fin du XI[e] siècle nous trouvons une part de ce rivage entre les mains des vicomtes de Marseille. C'est ce qu'atteste la donation que ceux-ci en firent à Saint-Victor, en 1055 et 1056 (C. S. V., 595 à 597).

Il n'y a donc rien que de normal et de naturel dans l'objet même de la donation de 980 ; ce qui l'est moins, c'est le nom que lui donne l'acte ; le *sinus maris Gambracius*, — *Sambracius* en rectifiant l'erreur,—est une appellation trop érudite pour la fin du X[me] siècle ; & *le qui communiter rivus sancti Torpetis appellatur* semble n'être que la version latine du passage de la charte de 1472 qui mentionne le lieu vulgairement nommé la terre de Saint-Tropez: locum dictum vulgariter la terra Sant-Tropez (B. 36, p. 56). Que l'indication du rivage de Saint-Tropez n'ait pas été accompagnée. au X[me] siècle, d'un synonyme savant, tel que sinus maris Gambracius, que la locution *communiter appellatur*, n'ait pas été introduite dans l'énonciation de 980, où elle n'avait pas de raison d'être en l'absence du nom savant, voilà mon avis, mais le lieu alors donné me paraît n'avoir pu être que le rivage de Saint-Tropez, celui dont la famille des vicomtes marseillais cédaient quelque 50 ans après, une large part, la leur propre, au monastère de Saint-Victor. Je considère donc comme absolument authentique et exacte la donation du rivage de Saint-Tropez faite à Gibellin de Grimaud, en 980, par Guillaume, comte de Provence, assisté de sa femme Adélaïde, de son fils Guillaume et des conseillers dont l'acte énumère les noms.

8. Mais ce comte Guillaume, mari d'Adélaïde, est-il réellement fils de Boson et de Folcoare, comme le porte la charte de 980? J'aborde la principale question que je me suis posée en cette étude et sans hésiter, je réponds : Oui. En effet, puisque tous les autres noms de l'acte sont exacts, que tout concourt à convaincre que cette exactitude n'est pas due à des recherches

approfondies que le XV^me^ siècle ne pouvait faire, car elles auraient nécessité des fouilles en plusieurs dépôts d'archives peu accessibles et distants l'un de l'autre, une conclusion s'impose, c'est que, par le seul fait qu'ils complètent une énumération de noms authentiques, les noms de Boson et de Folcoare le sont aussi.

Peu importe qu'on ne les découvre dans aucune pièce du temps ; le milieu dans lequel ils apparaissent, la liste dont ils font partie, garantit leur authenticité. Croit-on que si l'ascendance du comte Guillaume avait été imaginée au XV^me^ siècle, on se serait contenté pour lui d'un père et d'une mère inconnus dans l'histoire ? N'aurait-on pas relevé par quelques noms fameux, plus ou moins acceptables, l'origine du donateur, ne fût-ce que pour rehausser en quelque sorte, par la haute naissance du prince, l'éclat de la donation et la noblesse de celui à qui elle était octroyée ? Que disent, au contraire, les noms de Boson et de Folcoare ? Quels souvenirs rappellent-ils ? Je m'étonne d'un fait, c'est qu'on n'ait pas supprimé au XV^me^ siècle le second de ces noms. Boson demeurait seul et ses commentateurs n'auraient eu qu'à choisir, sans qu'on put y contredire, entre les princes de ce nom qui ont joué un rôle en Provence, dans la deuxième moitié du X^me^ siècle. En maintenant Boson à côté de sa femme Folcoare, la transcription du XV^e^ siècle a empêché du coup toute divagation de ce genre. Il faut s'y résigner : Le comte Guillaume, mari d'Adélaïde, n'est pas fils de prince mais de simples particuliers. Mais ces particuliers existaient-ils réellement ? A-t-on, comme pour les conseillers du comte, la preuve qu'on n'a pas imaginé leurs noms ? Dans quel but, d'abord répondrai je, les aurait on inventés ? Etait-il nécessaire d'indiquer la filiation du comte ? Du reste, si Boson et Folcoare n'ont pas laissé de traces dans l'histoire, ils en ont laissé dans les archives ; à défaut de la donation de Gibellin de Grimaud, deux chartes authentiques, l'une de 968, l'autre de 971, attesteraient leur

existence. Boson et Folcoare étaient de riches propriétaires du comté d'Arles ; ces documents en témoignent. Par le premier acte, Boson et Folcoare cèdent à Ytier, archevêque d'Arles, des biens sis aux environs de cette ville et de Tarascon, et reçoivent en échange l'antique château de Saint-Chamas, et, par le second, ils donnent à l'abbaye de Montmajour les églises, sises dans le comté d'Arles, de Saint-Vincent, Saint-Jean et Saint-Julien. Ci-après est le texte de ces deux documents, provenant, l'un du fonds du chapitre métropolitain d'Arles, et l'autre, du fonds de Montmajour. La lecture des pièces éclairera sur l'identité des personnages et convaincra, j'en suis sûr, de l'authenticité de ces noms, autant que les motifs, que j'ai exposés plus haut, de l'authenticité de la filiation même du comte Guillaume, mari d'Adélaïde et père de Guillaume III.

9. On sait qu'à côté du comte Guillaume, mari d'Adélaïde, et de concert avec lui, un autre comte du même nom administrait la Provence ; c'était le mari d'Arsinde. Celui-ci était fils du comte Boson et de la comtesse Constance, et mourut sans enfants, et son frère fut le comte Rotbold dont les enfants n'eurent point de part au comté de Provence proprement dit. Ce comté, qui se divisa quelques années après en comtés de Provence et de Forcalquier, appartint à la descendance de Guillaume, mari d'Adélaïde, fils de Boson et de Folcoare, et père de Guillaume III. Guillaume, mari d'Adélaïde, est tantôt qualifié de comte et tantôt de marquis. On est porté à croire, d'après sa donation à Gibellin de Grimaud, qu'il fut le principal auteur de la ruine des Maures du Frainet, et cette opinion, qui naît tout naturellement à la lecture de cette charte, est pleinement confirmée par les termes dans lesquels s'exprime Riculfe, évêque de Fréjus, en sollicitant du comte Guillaume, mari d'Adélaïde, à un plaid de Manosque tenu entre 980 et 990, la restitution des biens que son église avait perdus par le fait des Sarrasins : Illustre comte, s'écrie Riculfe, rends à notre église

ses biens injustement perdus, toi à qui Dieu a octroyé le pouvoir de chasser les Maures de leurs repaires et de surpasser par cet exploit tous les comtes tes prédécesseurs (1) !

Par une décision prise à Arles, l'an 50 du règne de Conrad, le comte Guillaume, assisté de sa femme Adélaïde, du comte Rotbold et de nombreux conseillers, fit droit à la demande de l'évêque Riculfe, par un acte qui est de 10 ans postérieur à la donation de Gibellin de Grimaud, laquelle est d'Arles, de la dixième indiction et du mois de septembre 980, sans indication de l'année du règne de Conrad.

10. J'achève l'étude de cette charte, et je conclus que le fond en est authentique ainsi que tous les noms propres qui s'y trouvent, au *sinus Gambracius* près. Le comte Guillaume, mari d'Adélaïde et père de Guillaume III, a réellement donné le rivage de Saint-Tropez à Gibellin de Grimaud. Le deuxième nom de ce personnage-ci doit se lire *Grimaldo*, à mon avis, et non *Grimaldis*. Si on a lu *Grimaldis*, cela a été évidemment pour faire, de cette donation, l'une des pièces du dossier généalogique de la famille de Grimaldi, laquelle, par une singulière fortune, s'allia, au XV^e^ siècle, à celle de Jean Cossa, grand-sénéchal de Provence, seigneur de Grimaud et de St-Tropez, dont la fille, Marguerite Cossa, qui avait été première dame d'honneur de la reine Isabelle, femme de René, épousa peu avant la fin du siècle, George de Grimaldi, fils aîné de Jacques de Grimaldi, baron de Beuil, qui mourut en 1491, et neveu de Guillaume de Grimaldi, moine de Lérins et prieur du Puget-lès-Fréjus. Ce n'est pas sans motif que je cite le nom de ce moine, car je ne le crois pas étranger

(1) Inclite comes, tibi est a Domino facultas concessa ut expelleres Agarenos a pristinis finibus... a quo accepisti ut ceteros qui ante te fuerunt, in expulsione paganorum, precelleres (Arch. de Moutmaj. Cart. de Chantelou).

aux interpolations de la charte de 980. Ainsi que je l'ai dit plus haut, Jean Cossa, de la famille italienne d'où sortirent les papes Alexandre V et Jean XXIII, avait suivi la fortune de René, et, en quittant son pays, avait perdu tous ses biens. Le roi René pour reconnaître ses mérites et son dévouement, fit de lui son sénéchal de Provence et lui donna la baronnie de Grimaud d'où dépendaient la côte et le golfe de St-Tropez. Sa fille fut attachée à la reine en qualité de demoiselle d'honneur, et, en juin 1469, le Roi lui donna, à titre viager, la ville de Castellane « affin que par ce moyen elle pust trouver bon party en mariage. » Cette donation fut renouvelée par le roi Charles VIII, en janvier 1484, date à laquelle elle devait être sur le point de se marier. Vers cette époque, son frère Gaspard, fils de feu Jean Cossa et l'héritier de ses biens, vendit la baronnie de Grimaud à Etienne de Vest qui, le 30 septembre 1485, prêta serment au roi de France en qualité de baron de Grimaud. Les titres de Grimaud furent donc cédés par les Cossa ; or, parmi ces titres se trouvait naturellement la charte de Gibellin de Grimaud. Tel fut le concours de circonstances grâce auquel la famille de Grimaldi, nouvellement alliée à celle de Cossa, eut en mains cet antique privilége. C'est ici qu'intervient, si je ne me trompe, le moine Guillaume de Grimaldi. La charte originale, il ne l'aura pas gardée, il ne l'aura pas détournée du dossier dont elle est la première et la plus curieuse pièce ; mais il l'aura transcrite sur le cartulaire le plus à la portée du transcripteur et du fonds le plus voisin de Grimaud. Le cartulaire de l'évêché de Fréjus était donc naturellement indiqué. C'est là que l'acte fut couché, ad æternam rei memoriam, avec toutes les fioritures que méritait un Grimaldo qui ne pouvait être qu'un Grimaldi, un Grimaldi qui ne pouvait être qu'un héros. Je reconnais sans peine que, héros, Gibellin doit l'être. On dut regretter de ne pouvoir inscrire l'acte en tête du cartulaire, mais le

registre était écrit jusqu'au feuillet 124, et ce fut sur la page blanche du feuillet suivant, que fut couchée la copie enjolivée de l'acte de 980. Les additions portent le style de leur époque et sont visiblement empruntées aux chartes du baron de Grimaud.

On sait maintenant pourquoi Nicolas Grimaldi, qui a dressé en 1430 la généalogie de sa famille, n'y a pas compris un Gibellin qui, par le fait, n'est devenu Grimaldi que quelque cinquante ans après, à la fin du XV[e] siècle, et pourquoi l'avocat arlésien Trophime Gertoux, dont la copie a été publiée par C. de Venasque, a pu extraire l'acte, le 26 septembre 1522, du registre où il avait été couché à la date que je viens d'indiquer.

Ce registre avait pour dénomination : *Authenticum rubeum*. Il est aujourd'hui perdu. Feu M. l'abbé Deidier, qui s'occupait avec zèle de l'histoire ecclésiastique de Fréjus, avait bien voulu le rechercher, mais ses recherches n'avaient pas abouti. Toutefois, il se crut sur une piste lorsqu'il reçut d'un de ses amis, en 1872, une note ainsi conçue : « Je viens de lire dans une lettre de Monseigneur de Clermont, évêque de Fréjus, adressée au chevalier Gaignières à Paris (Bibl. nationale, man. français 24.986, p. 230) la phrase suivante : Je vous envoie, mon cher chevalier, à vous qui aimez les anticailles, les cartulaires de Fréjus ; ils commencent du X[e] siècle. »

J'ai écrit à Paris à plusieurs reprises pour savoir ce que sont devenus ces cartulaires. Que je n'aie pas réussi, cela ne m'étonne pas, mais je serais surpris si un chercheur plus habile que moi ne parvenait pas à faire une découverte dont je n'ai pas besoin de signaler l'intérêt. J'appelle cette découverte de tous mes vœux. Il sera plus difficile de retrouver l'original de la donation de 980.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1.

« In nomine Domini, amen. Ad res magnanimiter gerendas remunerationibus accenduntur homines; sed tunc precipue viris spectabilibus gloria retributionis ad easdem stimulos adjungit, cum ea sibi obveniunt loca in quibus vires corporis et animi tentatæ excellentia de inimicis trophea reportaverunt. Cum itaque Giballinus de Grimaldis, vir magni cordis et egregiæ magnificentiæ, nostris in omnibus contra Agarenos & Mauros sive Sarracenos assistens aggressionibus, invasionibus, fugationibus & periculis, sinum maris Gambracium, qui communiter rivus Sancti Torpetis appellatur, propria virtute ab eisdem Agarenis et Mauris sive Sarracenis abstulerit; ejusque tale facinus peculiari Principis munificentia recognosci debuerit. Nos, Guillelmus comes, Bozonis et Folcoaræ filius, in Arelate civitate consistentes et iisdem attendentes, consentientibus Adalaixia conjuge nostra & Guillelmo filio nostro, Annone archiepiscopo, Rainoardo judice, Riquelino, Hildoardo, Pontis de Alanzone, Fulcone, Vuidone, Ingelrado et aliis nobilibus, præfato Giballino de Grimaldis præfatum sinum maris Gambracium, qui communiter rivus sancti Torpetis appellatur, cum toto tractu & circuitu, damus, donamus & ad possidendum in integrum & defendendum contra Agarenos et Mauros sive Sarracenos, tradimus, soli ecclesiæ Forojuliensi seu ejus episcopo salvis dimissis juribus episcopalibus. Si quis autem dicto Giballino de Grimaldis, potenti viro, in hac donatione contradixerit, indignationis nostræ pœnam incurrat, & insuper cum Core, Dathan et Abiron in profundum absorbeatur. Anno igitur Incarnationis Dominicæ DCCCCLXXX, indict. x, mense septembris, regnante Conrado rege Alamannorum seu Proevnciarum. Ego comes Guillelmus hanc

noticiam donationis scribi & manu mea roborare curavi. Adalaxia, comitissa, firmavit, Guillelmus, comes, firmavit. Anno, archiepiscopus, firm.; Rainoardus firm.; Riquelinus f.; Hildoardus f.; Pontius de Alauz f.; Fulco f.; Vuido f.; Ingelradus f.; & alii firmaverunt. Bonifacius scripsit et firmavit. »

(C. de Venasque, l. c.)

2.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego in Xpi nomine Boso et conjux mea Folcoara comutamus ad ecclesiam Sancti Stephani sedis Arelatensium et ad dompnum scilicet Iterium, archiepiscopum, aliquas res que michi BOSONI, ex parte conjugis mee FOLCOARE, et ei ex projenie parentorum (*sic*) suorum legibus obvenit in comitatu Avenionense,, in agro Rubiano, secundum testamenti seriem dicentis qualis est emptio, talis et comutacio, ut et emptio et comutacio utramque obtineant firmitatem.

In loco itaque super Marignano (1), campum unum que consortat inter consortes ex duobus frontibus terram Sancti Nazari; de uno latus, viam publicam; de alio latus, Rainoardum; in alio vero loco, campum unum ad ipsos Quatrones, et consortat, de uno latus et uno fronte, terram Sancti Cesarii, et, de uno fronte, Bonumfilium, clericum, et, de alio latus, viam publicam; in alio vero loco, campum unum ad Molleriam (2), et consortat, pro uno latus, viam publicam, de alio latus, Rodanum fluvium, de uno fronte, Bonumfilium, clericum, de alio, terram comunem; et quartus campus, in villa que dicitur Tharascone, et consortat, de uno latus, nos ipsos comutatores, de alio latus, Bonumfilium, clericum, de uno fronte, viam publicam, et, de alio, terram Sancte Marthe; et, in alio loco, denominato inter Sagnone et Aurignana, campum unum, et consortat,

(1) *Marignan* a disparu · la situation en est indiquée par celle de *Saint-Nazaire*, lieu dit au S. E. d'Arles (Cassini), aujourd'hui *Saint-Lazare*, dans le Trébon.

(2) Hameau des Molières au N. de Tarascon.

ex uno latus, terram Sancti Genesii; de uno fronte, Ranculnum, de alio latus. Alcardum, et de uno fronte, flumen Diruentie; in ipso loco, alium campum qui consortat, de uno latus, Bellucium, et de alio, Vualterium et Balneratum, de uno fronte, Amalricum, et, ab alio latus, ipsum Bellucium, unde ista omnia comutamus tantum et alium tantum atque transfundimus ad ecclesiam Sancti Stephani et ad dompnum prefatum archiepiscopum, et accipimus pro his rebus denominatis castrum vetustissimum, in Comitatu Aquense, que vocatur vocabulo Sanctum Amantium, totum et ab integro, a mari usque in valle et a fonte usque in finem montis, ad jus et proprietatem nostram habendi, tenendi, nostrisque heredibus dereliquendi. Et teneat ipsa ecclesia istas res atque possideat omnique tempore sine ulla contradictione. Sane, si qui nos aut heredes nostri vel ulla opposita persona, qui hanc comutacionem contra ire aut inrumpere conaverit, non valeat obtinere quod injuste reppetit, sed componat in vinculo auri optimi impensas libras IIII, et in antea hec comutacio firma ac stabilis perpetualiter perseveret, omnique tempore cum stipulacione interposita pro omni firmitate subnexa. Hacta comutacio ista in Arelate civitate publice sub die kalendarum martii, anno XXX, regnante Chuonrado rege, Alamannorum seu Proventiarum, indicione IIII. Signum Bosone *et uxore sua* Folcoara, qui hanc comutacionem scribere et in testibus firmare rogaverunt, manibus suorum firma. S. Waltelmi, S. Ranulfi, S. Autrigi, S. Autberti, S. Majuli et ceteris pluribus.

(Reg. auth. d'Arles, f° 13 v.).

3.

Auctoritas etenim jubet ecclesiastica et romana lex precipit ut quicumque rem suam in qualicumque potestate transfundere voluerit, per paginam testamenti eam infundat ut prolixis temporibus secura et quieta permaneat.

Igitur, ego, [in] Dei nomen Boso et uxor mea Folcoara, hanc seriem sequentes, considerantes gravia nostrorum vulnera scelerum, una pro Dei amoreet remedio ani-

marum nostrarum seu et parentum nostrorum cedimus atque transfundimus sacrosancte Dei ecclesie sancteque Marie virginis sanctique Petri apostoli in cenobio Montemajore, res quasdam nostri juris, quas nobis ex progenie parentum nostrorum legibus obvenerunt; que sunt ipse res in Comitatu Arelatense, in termino, in valle Ulierie, ecclesia Sancti Vincentii et ecclesia Sancti Juliani et Sancti Joannis, cum territorio ad easdem ecclesias pertinente infra hec terminia denominata : ab oriente, terminat terra Thetberti et Ascherii, ab occidente, via publica supra mare; a septentrione ipso Bosone donatore cum via publica; a meridie et parte occidentali, Thetberti terra et Ascherii et *terra comitale*. Quidquid infra hec terminia suprascripta habere videtur, totum et ab integro donamus atque transfundimus ad monasterium supra nominatum, vel fratribus ibidem Deo servientibus, in perpetuum ut teneant et possideant perpetualiter, omni contradictione submota. Sane si quis, nos aut heredes nostri vel ulla opposita personna, qui contra cessionem vel donationem insurgere, ire, agere, vel inquietare voluerit, etc. Acta donatione ista in monasterio Montemajore, publice, anno incarnationis Dominice DCCCCLXXI, II idus mai, anno XXXIII regnante Conrado rege Alamannorum sive Provincie, indictione I. Sign. Boso et uxor sua Folcoara qui hanc cessionem scribere et testibus roborare fecerunt, manibus illorum firma ac roborata. S. Pontius juvenis firmavit; frater Lambertus firmavit. S. Thutbertus firmavit. S. Ascherius firmavit. S. Isnardus firmavit. S. Amalricus firmavit. Poncius firmavit. S. Jonan firmavit. S. Ingilrannus firmavit. S. Cavallarius firmavit. S. Wichirius firmavit S. Willelmus firmavit. S. Vadaldus firmavit. S. Bonifacius firmavit.

4.

Donatio Riculfo, episcopo Forojuliensi, facta a Guillelmo comite & uxore sua Adelaide.

In nomine domini nostri Jesu Christi. Riculfus, forojuliensis episcopus, in villa Manoasca ante presentiam

domini Willelmi, Provincie comitis, et genitus ejus provolutus, rogavit eum ut ecclesiam Sancte Marie Sanctique Leoncii honore dicatam non pateretur esse inhonoratam ; namque civitas Forojuliensis, in qua ipsa ecclesia constructa est, *acerbitate Saracenorum destructa atque in solitudinem fuit reducta, habitatores quoque ejus interfecti seu timore longius fuerint effugati* ; non superest aliquis qui sciat vel predia vel possessiones que prefate ecclesie succedere debeant ; non sunt chartarum pagine, desunt regalia precepta ; privilegia quoque, seu alia testimonia aut vetustate consumpta, aut igne perierunt, nichil aliud nisi solo episcopatus nomine permanente.

Igitur nunc, inclite comes, tibi est a Domino facultas concessa ut expelleres Agarrenos a pristinis finibus ; exibe Ei munus acceptum in reddendo Sancte Marie Sanctoque Leontio predia sua juste, que perdidit injuste ; dignum namque est ut Ipsum, in ecclesia sue matris nomine dedicata honores, a Quo accepisti *ut ceteros qui ante te fuerunt, in expulsione paganorum, precelleres.*

Commotus namque his et multis aliis precibus, prefatus princeps respectum episcopo dedit quousque cum uxore et judicibus ceterisque fidelibus suis inveniret quid de hac re facere debuisset.

Expleto autem respectu, venit in Arelate civitate predictus episcopus ante presentiam ejus et requisivit ipsius voluntatem.

Ipse vero princeps consilium ad suam uxorem vel ad judices suos Aldebertum atque Adalelmium, necnon et ad ceteros fideles suos qui ibi aderant, quesivit quid ad hoc causa agi opporteret.

Illi vero timorem Domini pro oculis habentes, talem ei consilium dederunt ut preter hereditatem quam ecclesia predicta ibidem antiquitus habuit, — *seu propter hoc quod ipse episcopus post expulsionem paganorum primus vestire cepit ipsam civitatem*, unam medietatem de omnibus que in circuitu ejusdem civitatis adjacent, redderet vel donaret.

Ego, inquit WILLELMUS *comes, et uxor mea* ADALAYS, una pro Dei amore et per remedium animarum nostrarum seu parentum nostrorum, tam vivorum quam etiam defunctorum, reddo atque concedo unam medietatem de ipsa civitate Forojuliensi, vel de terra in circuitu ejusdem civi-

tatis adjacente, culta vel inculta, *et de portu seu et de omnibus censivis que ex eo exeunt* vel exire debent, et de piscatoriis et de omnibus quidquid dici aut nominari potest, que ad usus dominorum predicti loci exeunt hodie vel in antea exire debent, sive de villa Pogito, Sancte Marie Sanctoque Leoncio necnon et episcopo Riculfo successoribus que ejus, in perpetuum, ut teneant et possideant absque ullius contrarietate persone. Consortes, de uno latere, mare magnum ; de alio, castrum Gorgia [prope] Montem Mercorum, de uno fronte, flumen Cyagna ; de alio vero fronte, rivum Briveto et flumen Argencium usque in iamdicto mare, ac si qui alii sunt consortes, quidquid infra his terminationibus continetur, tam inquisita quam inquirenda, tam rustica quam et urbana, id est in pratis, in pascuis, in garricis, in sylvis, in arboribus pomiferis vel impomiferis, in molinis seu molinariis, in aquis aquarum vel deductibus eorum, in omnibus reddo vel concedo predicte ecclesie unam medietatem, jure perpetuo, decimum quoque ab integro.

Sane, si quis Nos aut heredes nostri vel ulla opposita personna qui contra hanc redditionem seu guirpitionem ire, agere vel irrumpere voluerit, non valeat vindicare quod repet[er]it, sed componat cui litem intulerit, auri optimi libras decem et in antea [firma sit] possessio, guirpicio, vel redditio atque cessio ista.

In Arelate civitate publice, pridie nonas martii, anno quinquagesimo regnante Conrado rege, indictione tercia. ✠ signum WILLELMI *comitis et uxoris sue* ADALAYS qui hanc notitiam scribere et testes subter firmare preceperunt manu illa firma.

✠ ROBALDUS *comes* voluit et concessit et manu propria firmavit.

Signum Aicardus firmavit. Signum Willelmus vicecomes firmavit. Poncius Major firmavit. Signum Leidradus firmavit. Signum Cavalerius firmavit. Signum Richelmus firmavit. Signum item Aicardus firmavit. Wadaldus firmavit. Inguilranus firmavit. Signum Ugo firmavit. Signum Autrius firmavit. Signum (*deest nomen testis*).

(Arch. des B.-du-Rh. Chantelou,
Hist. Montism., p. 170 v°).

LES DONS D'INTÉRÊT PUBLIC

EN PROVENCE AVANT 1789

PAR M. EUGÈNE ROSTAND

PRÉSIDENT

Lecture faite à la Séance du 21 Juillet 1887

C'est un détail caractéristique des mœurs administratives sous l'Ancien Régime, que l'usage des dons et présents offerts dans un but d'intérêt général, soit par les gouvernés aux gouvernants, soit par les mandataires d'une population aux personnages dont elle a reçu ou attend quelque service. Non seulement une telle pratique était licite, mais on la considérait souvent comme une sorte de devoir moral. Nous nous formons une idée différente de la dignité civique : une conception moins guindée et comme familiale du pouvoir ou des hautes fonctions et des rapports entre supérieurs et inférieurs, l'habitude de trouver juste ce qui est naturel, plus de simplicité dans la façon de vivre, rendaient tout à fait admissible qu'on appuyât d'un témoignage matériel l'expression d'une gratitude ou d'une prière collective.

Nulle part il n'en était ainsi plus qu'en Provence. Par tempérament, par tour d'esprit, les Provençaux étaient particulièrement enclins aux démonstrations qui nourrissent l'amitié ou qui entretiennent la protection. S'il leur plaisait de recevoir, et non point par cette seule raison, ils étaient contents d'offrir.

Les dons en argent au Roi. Origine du don gratuit en Provence.

La première classe de ces dons est celle qui s'adressait au Souverain. Il nous semble légitime d'y retrouver, pour la Provence, l'origine de ce qu'on nommera le *Don Gratuit*.

Dans ses doléances arrêtées par l'assemblée générale de janvier 1764, le *pays de Provence* s'exprime ainsi :

« Les dons gratuits qu'offre la Provence à Votre « Majesté ne sont forcés que par l'amour et le devoir ; « ils ne sont point demandés comme des tributs... C'est « un des articles convenus avec le roi René en 1442 « que le Prince ne peut rien exiger ni du pays en « général, ni des villes en particulier, sans le consen- « tement des trois États (1) ».

Il est fréquemment fait mention du *Don Gratuit* dans l'histoire de nos *pays d'États*, comme dans les annales des assemblées du clergé. Il suppléa à l'impôt. On sait comment il était demandé, consenti. Mais convient-il d'y voir une institution créée de façon uniforme et systématique dans les provinces qui jouissaient du privilége d'avoir une représentation provinciale ? Cette vue-là serait bien trop moderne, et ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans la vieille France : même quand peu à peu généralisées par la suite des faits elles nous apparaissent ici ou là analogues, elles ont des sources variées et des modes de développement distincts. Quelques documents inédits, ou simplement indiqués dans les inventaires de nos archives communales, m'ont permis de ressaisir le

(1) *Traité de l'Administration du Comté de Provence*, par l'abbé de Coriolis, Aix, 1786, t. I.

point où naît en Provence la combinaison ingénieuse en vertu de laquelle les communes indépendantes conservaient le noble privilége d'offrir au prince par les générosités du dévoûment ce qu'il n'aurait pu requérir de l'obéissance, ni percevoir par contrainte.

Lorsque les communes provençales, qui avaient conquis une réelle indépendance sous l'autorité affaiblie de leurs anciens seigneurs, se virent obligées, vers le milieu du XIII[e] siècle, de reconnaître la suzeraineté des Comtes de Provence, elles stipulèrent ce *sine qua non*, qu'il ne leur serait imposé aucune contribution.

Insérée dans les *priviléges* de toutes les communes, cette convention est formellement écrite dans les *Chapitres de paix* de Marseille, qui furent en 1257 consentis par Charles d'Anjou : « Le seigneur comte « et ses successeurs ne permettront pas que leurs « officiers mettent des impositions sur les Marseillais ; « ils pourront prier eux-mêmes les habitants de « Marseille de leur fournir de l'argent, mais ceux-ci « auront le droit de leur opposer un refus » (articles 42 et 43).

Les comtes furent fidèles à ces accords. Quand ils étaient réduits par des circonstances impérieuses à des dépenses extraordinaires, les États de Provence en avertissaient les communes avec empressement, et ainsi prit naissance la coutume de libérales offrandes, qui devaient plus tard, sous Louis XIV, devenir une manière d'impôt indirect ou déguisé, mais qui retint longtemps les caractères du *Don gracieux*.

Qu'on lise par exemple cet avis de convocation adressé à la commune de Sisteron, pour qu'elle se fît représenter aux États qui devaient se réunir à Aix le 25 mars 1313 : « La commune de Sisteron est invitée « à donner à ses députés des pouvoirs suffisants pour « accorder, s'il y a lieu, une grâce au Roi, *gratiam*

« *etiam faciendi domino nostro regi si propterea* « *fuerint requisiti* (1) ».

Louis III d'Anjou, ayant besoin d'argent en 1421, écrit aux syndics de Toulon une lettre affectueuse, qui montre sous leur vrai jour les relations du Souverain d'alors avec les sujets, nous ne dirons pas les contribuables :

« Nobles, fidèles et bien-aimés citoyens, vos mérites « sont si grands et si nombreux, que ni la plume ni « la bouche ne sauraient les redire, et qu'on ne peut « assez louer vos administrateurs, ni dépeindre vos « vertus. Cependant nous pensons que ce qui relève « l'éclat d'une belle chose, c'est d'y ajouter de la « beauté par des actions et d'en donner des preuves. « Les services rendus à nos prédécesseurs par vous « ont été affectueusement exaltés par les princes, par « la reine Jeanne d'illustre mémoire ; et nous attes- « tons combien cette louange est due. Et comme le « moment est venu d'établir notre camp et lever nos « troupes, ce à quoi nous travaillons de toutes nos « forces, et comme le malheur des temps, vous ne « l'ignorez pas, ne nous a pas laissé beaucoup d'ar- « gent, nous vous prions de vouloir, comme vous le « devez en ce temps de presse, nous accorder pour « cette seule fois, de bon cœur, un secours. Avec « l'aide de Dieu, dès maintenant et à l'avenir, vous « serez libérés de toutes charges et corvées, libres et « en état de recevoir de nous plus amples faveurs, « honneurs et dignités. — Données, dans le château « de notre ville, scellées et souscrites de notre main, « le 21 février, XIV[e] indiction. Loys (2) ».

Les États de Provence offrirent au même Louis III, en 1432, 100,000 florins, à l'occasion de son mariage

(1) *Histoire municipale de Sisteron*, par E. de Laplane, p. 85, charte originale.

(2) Archives communales de Toulon, série AA art. 39.

avec Marguerite de Savoie. Le conseil communal de Toulon s'associa à cette manifestation par un vote exprimé en langue provençale, et dont les archives de cette ville nous ont transmis le texte naïf : « Come « sia causa que, al mes de juin, per los tres Etats dels « contas de Provensa et de Forcalquier, aian donat et « consentit al Rey sobeyran, senhor nostre, per son « ben astruc mariage, la soma de 100,000 florins, et « consentit à mossenhor lo gobernador, de Provense, « per la ben trobalh que a aguet en lo dich mariage « 3000 florins ; et per aysso, sia stat consentit al dich « pays tar revas, venten, capages, etc (1). »

Peu d'années après, le 13 décembre 1437, un don de 100,000 florins est offert au roi René par les États tenus à Aix.

En 1442, les États donnent à René 60,000 florins, et à son fils le duc de Calabre, *pour se remonter*, 2000. Les députés en profitent pour repousser, en vertu des franchises de leur pays, un droit de gabelle que le roi avait cru pouvoir imposer. René répond qu'il n'a pas eu l'intention de porter atteinte aux libertés provençales, et proclame que « le prince ne peut rien exiger « ni du pays en général, ni des villes en particulier, si « les États ne le veulent (2). »

Les successeurs des comtes, les rois de France, se conformèrent à ces traditions. Des dons gracieux continuèrent de leur être offerts par les États jusqu'en 1629.

Cette année là, dans l'assemblée qui eut lieu à Tarascon, M. de Bullion, conseiller d'État, demanda, au nom du Roi, que la Provence concourût pour 1,500,000 livres aux frais de la soumission des villes

(1) Les communes avaient été autorisées par les États à lever des taxes municipales, reves, vingtièmes, capage, qui sont votées par cette délibérat on (Archives communales de Toulon, série BB, art. 37).

(2) *Traité sur l'administration du comté de Provence*, par l'abbé de Coriolis, t. I.

révoltées ; les Etats accordèrent 900,000 livres. La spontanéité des dons commençait de s'altérer. — En 1631, le prince de Condé se rend aux États ; il annonce qu'il a retenu en Languedoc les troupes qui venaient en Provence, mais que le pays doit faire au Roi des *dons notables*. Les Etats offrent un million de livres, le prince sollicite le double, on s'accorde à 1,500,000.

Nous voilà bien près de l'impôt. Louis XIV franchit le pas, et en 1661 établit en Provence, au mépris du droit ancien, un impôt sur le sel. Les plus vives protestations n'aboutirent qu'à un compromis ; il fut convenu que moyennant l'acquit de cet impôt, tout don gracieux serait abandonné. Quatre années ne s'étaient pas écoulées, que l'Assemblée générale des communautés est invitée à voter un don gratuit de 400,000 livres : le mot *gratuit* s'est substitué au mot *gracieux*, on éloigne la pensée d'une concession bénévole. L'Assemblée alloua 300,000 livres. Jusqu'à la fin du siècle les demandes se succédèrent. On les réduisait autant qu'il était possible. Mais de 1700 à 1789, les assemblées n'opposèrent plus de résistance sérieuse, et votèrent sans discuter un don annuel. L'étiquette du don subsistait encore, la chose avait disparu.

Dons en nature aux princes et personnages.

Aussi loin que l'on remonte dans la vie municipale en Provence, on voit les administrateurs urbains empressés à faire des présents aux princes ou aux personnages qui les visitent.

Parmi les objets offerts, le vin, produit excellent de la région, est en grand honneur. En 1365, le pape Urbain V vint à Marseille ; les syndics de la cité ne manquèrent pas, au milieu des brillantes fêtes organisées pour recevoir le pontife, de lui faire hommage du meilleur vin conservé dans les caves de la ville.

Les reines n'échappaient pas au tribut du vin

municipal. Les syndics de Toulon, en 1434, offrent à la femme de Louis III d'Anjou un muid de vin blanc, et un superbe veau. Mais, en galants magistrats, ils corrigent la masculinité, un peu brutale, du cadeau en y ajoutant un manteau de soie, qui fut remis à la reine au moment où, descendue de sa galère, elle était acclamée par le peuple accouru sur les quais pour l'admirer.

Plus abondants furent les dons que la population toulonnaise présenta à René et à Isabeau, en 1447, et les registres du conseil municipal en ont gardé le détail: « Segon si las causas ordenadas per lo present « al Rey sobeyran senhor nostre, 6 saumadas de « sivada, 2 botas de vin, una de blanc et l'altra de « claret, 4 dozenas de pollasses, 6 moutons, 1 vedel, « 6 entorches de 4 livras cascuna, 6 livras de can- « dellas de siera. » Cette offrande fut remise à René, et une toute semblable à Isabeau.

Après la réunion de la Provence à la France, le délégué de Louis XI, Palamède de Forbin, fut un moment disgracié, remplacé par Raimonet de Glandevès baron de Faucon ; mais bientôt, le 20 mai 1483, un envoyé extraordinaire du Roi, le sieur de Baudricourt, le rétablit dans sa charge. Les Marseillais s'applaudissaient de voir revenir Forbin. Ils firent à Baudricourt une réception chaleureuse, et lui donnèrent « 2 grands bassins d'argent. 2 aiguières, « 12 tapis de Flandres, 12 flambeaux de cire blanche « de Venise, 12 boîtes de dragées, 12 petits pains de « sucre fin, 12 sacs d'avoine, 2 tonneaux de vin blanc, « 2 de vin rouge. » (1).

Charles IX, visitant ses provinces, entra à Marseille le 6 novembre 1564. Les consuls lui offrirent les clés de la ville en or massif et un dais en drap d'or, sur lequel étaient brodées la devise et les armes royales.

(1) Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 288.

En novembre 1600, Henri IV, dont le mariage avec Marie de Médicis venait de se conclure, avait envoyé pour l'accueillir à Marseille le duc de Montmorency, le chancelier de Bellièvre, une suite nombreuse. Dès le débarquement de la Florentine, « les consuls, vêtus « de leurs robes d'écarlate, vinrent, dit Ruffi, lui « présenter à genoux les deux clés de la ville en or « massif du poids de 300 écus. Le lendemain les Mar- « seillais lui firent présent d'une magnifique plaque « d'argent de la valeur de 2,000 écus, sur laquelle « paraissait une mer ondoyante à demi-relief avec « l'effigie du roi, de la reine, et de Neptune, qui donne « le trident au roi pour lui céder l'empire de la « mer. » (1).

Le mariage de Louis XIV, en 1660, fut une nouvelle occasion de munificence pour les Marseillais. A la vérité, Mazarin leur réclamait à divers titres des sommes énormes, et un don opportun pouvait avoir une influence favorable sur la décision royale. Ils votèrent 50,000 livres pour acheter une ceinture à la future reine, et Louis, sensible à ce bel élan, donna des ordres pour réduire la prétention du fisc.

Les princes n'étaient pas les seuls à bénéficier de dons faits par les Provençaux dans des pensées d'utilité publique.

En octobre 1669, Toulon règle les frais de réception d'un ambassadeur turc. On blâma les administrateurs, cette fois, d'avoir dépassé les crédits ouverts, et l'excédent de dépense fut laissé à leur charge.

La Chambre de commerce de Marseille, cette originale institution à laquelle aucune des similaires n'est identique, investie d'attributions financières, et même politiques, qui n'ont point été assez remarquées jusqu'ici, ne cessait d'envoyer des cadeaux aux deys, aux pachas, à divers autres chefs influents des contrées

(1) Ibid., t. I. p. 448.

orientales. Elle se préoccupait de rendre plus faciles nos relations avec la Turquie et les Echelles, d'étendre et d'affermir notre prépondérance dans tout le Levant.

D'autres présents non moins justifiés étaient offerts par la Chambre de Commerce de Marseille à des fonctionnaires français ou à leurs familles.

Le 2 septembre 1680, le premier député du commerce expose à la Chambre que Mme de Bellinzani, avec ses deux filles, est arrivée à Marseille ; et « parce que le commerce a de très fortes obligations « à M. de Belinzani, premier secrétaire de Mgr Col- « bert, il croit que pour l'obliger de nous continuer « sa protection, il serait nécessaire de faire visite « auxdites dames, et de leur faire un présent le plus « honnête qu'il sera possible. » Echevins et députés font la visite, et le soir, l'archivaire de la Chambre remet à ces dames, au nom du commerce, un présent, dont le détail est consigné avec les prix au *libvre des cérémonies* : « 3 juppes picquées, achetées 10 pistoles « de M. Picquel, 6 pièces de Cambrazini, 3 grandes « et 3 petites remplies de fleurs, une indiane pour « cabinet où il y a divers personnages, achetées « 16 pistoles à Jeanne ; 12 boîtes de confiture, 26 livres ; « 12 bouteilles de vin rouge à 5 sous le pot, 6 livres « 15 sous ; 6 douzaines de flambeaux de table, 17 livres ; « 10 sous ; rubans, 3 livres ; 26 verres, 4 livres 11 sous « total : 347 livres 14 sous. »

Le fils de Colbert, le marquis de Seignelay, était venu à Marseille l'année précédente. Mais le *présent municipal* qui lui avait été remis par les échevins, 12 boîtes de confiture, 12 bouteilles de vin, 6 douzaines de flambeaux, ne pouvait être comparé à celui que nous venons de voir la courtoise assemblée commerciale offrir à des femmes.

Il est vrai que le *présent municipal* variait peu. C'était, suivant la situation du visiteur qui passait par Marseille, 6 ou 12 boîtes de confiture, 6 ou 12 bouteilles de vin, 3 ou 6 douzaines de flambeaux. Le

comte de Grignan, lieutenant-général, le baron d'Oppède, premier président du Parlement, le nonce du Pape, les ambassadeurs sont gratifiés de la douzaine; il n'y en a que la demi pour l'évêque de Marseille rentrant d'un voyage, pour l'intendant de la Marine, pour les consuls d'autres villes. A Mme de Sévigné, qui avait accompagné son gendre, on offrit 12 boîtes de confiture, 6 bouteilles d'eau d'Angélique, 6 bouteilles de Rossolis, 6 douzaines de flambeaux de table : la marquise était gâtée, et le méritait bien par son goût de la Provence.

Pendant le XVIIIe siècle rien ne fut changé dans ces coutumes. On en trouve les traces dans les archives de toutes les communes.

En 1701 et 1702, Toulon offre au duc de Vendôme, qui se rendait à l'armée d'Italie, un riche présent, notamment 500 bouteilles cachetées de vin vieux, d'autres cadeaux à divers ministres, et à M. de Grignan. La petite ville de Solliès-Pont ne laissait échapper aucune occasion de témoigner sa reconnaissance à la famille de Forbin, qui lui avait rendu des services ; le 6 octobre 1715, elle vote un présent de 100 louis d'or pour le marquis de Forbin, colonel du régiment de Provence, à l'occasion de son mariage.

Les enfants eux-mêmes n'étaient pas oubliés. La Chambre de Commerce de Marseille, apprenant le 4 juillet 1725 que l'intendant de Provence était arrivé avec ses enfants, décide qu'on leur offrira « un petit « vaisseau du prix de 400 livres. »

Chaque année la Chambre envoyait à Paris des cadeaux, dont le choix et l'importance étaient déterminés dans une séance spéciale. Le 14 décembre 1734, il fut décidé qu'on offrirait au maréchal de Villars un quintal et demi de café trié, deux barils d'huile, un baril de thon mariné, un baril de soles marinées, douze paquets d'anchois, douze bouteilles d'olives.

Le 19 août 1753, les députés du commerce assistent à la signature du contrat de mariage de M. Isnard,

archivaire de la Chambre, et donnent à la fiancée 50 louis d'or, la priant d'affecter cette somme à l'achat d'un bijou.

La municipalité n'hésitait pas davantage à consacrer une somme ronde à un cadeau, quand l'occasion en survenait. Sous l'échevinat du riche et populaire George de Roux, en décembre 1764, le Conseil fit don à Lions, qui avait été envoyé à Paris pour terminer une importante affaire, d'une pièce de vaisselle d'argent aux armes de la ville, du prix de 1,000 louis. L'année suivante, les échevins offrent un bijou de 100 louis à M^lle^ de Félix de Jarente, le jour de son mariage avec le marquis de Pilles, « pour marquer la « reconnaissance de la communauté envers la famille « de M. le marquis de Pilles, qui depuis plus d'un « siècle a rendu de grands services à la ville dans « l'exercice des fonctions de gouverneur-viguier. »

Nous pourrions citer d'autres exemples. Ceux que nous venons de rappeler sont assez nombreux pour remettre en lumière, quant à la Provence, l'usage de témoigner par des dons d'intérêt public la gratitude d'un service rendu ou l'espoir d'un service à obtenir.

Dons occultes.

C'étaient là des dons irréprochables, surtout de la part des donateurs, puisque faits dans quelque vue de bien commun, ils étaient réalisés au grand jour. Il n'en est pas tout à fait de même de certains autres, qu'on crut pouvoir faire secrètement en telle ou telle circonstance

On peut suivre, par exemple, dans les archives de Toulon la piquante aventure d'un don que la commune fit faire en 1780 par son agent parisien, M. de la Sablonnière, secrétaire de M. de Maurepas, au premier commis de M. Amelot, ministre de la maison du roi. Il s'agissait de presser la résolution du ministre

dans une affaire qui traînait depuis soixante ans, la construction d'une église. M. Silvestre, le premier commis, trouvait la question « épineuse ». De quoi les consuls chargèrent-ils leur correspondant ? Comment celui-ci s'y prit-il ? Le fait est que l'arrêt fut bientôt rendu, rapidement notifié, et que les consuls songèrent à un remercîment effectif. Ils demandèrent à l'intendant de les autoriser à délier leur bourse. La réponse de M. de la Tour est plaisante : « Je sens l'uti-« lité dont peuvent être à Paris les personnes que vous « employez pour les offices de votre communauté ; il « est très juste de les récompenser ; mais ce sont des « arrangements qui doivent se passer dans l'intérieur « de votre administration, et que je ne saurais spécia-« lement autoriser » (1). M. de la Tour, prudence ou ignorance, ne semble viser que l'agent direct des consuls. Mais au même moment les consuls écrivent à M. de la Sablonnière : « Nous vous avons marqué « que nous nous proposions de faire présenter quel-« que chose d'honnête à M. Silvestre, en reconnais-« sance des soins que lui a donnés l'affaire de notre « seconde paroisse. Comme nous ne pouvons prévoir « d'ici ce qui peut lui être le plus agréable, nous vous « prions d'en faire le choix ; nous vous autorisons à y « employer jusqu'à 8000 livres, si vous pensez que « cette somme suffise pour un cadeau honnête et « décent ». (2) L'autre dut faire observer que c'était beaucoup. Il rend bientôt compte de sa démarche : « J'ai cru, à titre de confraternité, sur l'assurance du « secret et le prétexte d'appréhender de faire un pré-« sent qui ne flattât point la personne dont vous me « parlez, pouvoir lui présenter 125 louis, en la priant « de les employer à l'emplete de choses qui lui con-« viendraient, et je les ai mis sur son bureau en voulant « m'enfuir ; mais elle m'a arrêté, et forcé de les

(1) 4 février 1781, (*Archives comm.* série BB art, 140).
(2) Ibid., BB, art. 112.

« reprendre, disant qu'elle ne voulait point de pré-
« sents ; ce que j'ai été obligé de faire, en lui disant
« qu'elle me réduisait à la nécessité de les employer
« moi-même à des choses qui pourront ne pas la
« flatter. Mon projet est de lui donner 300 bouteilles
« de vin de Champagne de la maréchale d'Estrées,
« qui le vend au Roy et à Monsieur, 4 livres la bou-
« teille, une pendule d'un goût tout nouveau qu'on
« achève, et d'employer le surplus en livres ; et à cet
« effet j'ai chargé quelqu'un d'examiner dans sa biblio-
« thèque les bons livres qui lui manquent. » (1) Le cadeau fut-il sous cette nouvelle forme agréé ? On peut le croire, car l'affaire se termina au gré des consuls (2).

Dans d'autres rencontres, les présents furent inefficaces. En 1710, la communauté de Toulon envoya à Paris, pour négocier le rétablissement d'une foire franche, M. d'Astour, qui, à diverses reprises, au cours de ses pourparlers, proposa quelque *donative* placée opportunément. « Sans cela on ne fait rien », écrivait-il. Un jour, il a découvert une dame qui a du crédit, et en usera pour 1000 pistoles ; un autre jour, c'est un parent de M. Le Bret, intendant de Provence, qui a promis d'enlever l'adhésion de l'intendant, et ne demande que 6000 livres en cas de réussite. Rien ne prouve que M. d'Astour n'eût pas dans tout cela un excès d'imagination provençale, ou un peu de crédulité de province sur la corruption des cours. Le fait est qu'il avait fait offrir une gratification à M. Couturier, premier commis du contrôleur général des finances, et qu'il fut éconduit. Il quitta Paris en mai 1711 sans avoir abouti à l'objet de sa mission.

Quelquefois repoussés, quelquefois accueillis, les dons occultes avaient pour cause la nécessité où se

(1) Ibid., BB, art. 259.

(2) Mon confrère à l'Académie de Marseille, M. O. Teissier a raconté cet épisode dans ses *Chroniques toulonnaises* (1872).

trouvaient les municipalités provinciales de s'assurer des protecteurs actifs et puissants au centre. Un but d'utilité générale les explique encore, sert d'excuse aux donateurs, sinon aux donataires. Ce sont, pour ainsi parler, des *pots-de-vin d'intérêt public...*

Pour ceux *d'intérêt privé*, qui sont l'inverse, et que rien n'absout plus, ils ne rentrent pas dans le cadre de notre étude.

RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE

TITRE I.

OBJET DE L'ACADÉMIE.

ARTICLE PREMIER. — L'Académie de Marseille a pour objet l'étude et l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

TITRE II.

COMPOSITION DE L'ACADÉMIE.

ART. II. — L'Académie se compose de Membres Résidants, d'Académiciens libres, d'Associés et de Correspondants.

Les Membres Résidants sont domiciliés à Marseille, ou au moins dans le département des Bouches-du-Rhône.

Les Académiciens libres sont les anciens Résidants qui ont transporté leur domicile hors du département des Bouches-du-Rhône, et ceux qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, réclament les avantages attachés à ce titre.

Les Associés sont choisis parmi les savants, les littérateurs et les artistes domiciliés dans un des dépar-

tements de la région provençale en dehors des Bouches-du-Rhône. Ces départements sont : Vaucluse, Hautes et Basses-Alpes, Var et Alpes-Maritimes.

Les Correspondants sont choisis parmi les savants, les littérateurs et les artistes domiciliés en dehors de la région provençale.

ART. III. — L'Académie est divisée en trois classes celle des Sciences, celle des Lettres et celle des Beaux-Arts.

ART. IV. — Les anciens Résidants devenus Académiciens libres par la fixation de leur domicile hors du département et qui reviennent s'y établir, rentrent à la première vacance dans leur classe respective.

ART. V. — Le nombre des Membres Résidants est fixé à quarante, dont dix-huit pour la classe des Sciences, douze pour celle des Lettres et dix pour celle des Beaux-Arts.

Le nombre des Associés est fixé à vingt, celui des Correspondants à quarante, sans que l'Académie soit tenue de remplir les cadres de ces deux dernières catégories.

ART. VI. — Les Académiciens libres et les Associés ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative.

TITRE III.

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

ART. VII. — Le Bureau de l'Académie est composé de cinq membres : un Directeur, un Chancelier (1), un Secrétaire Perpétuel, un Secrétaire-Bibliothécaire et un Trésorier.

ART. VIII. — Le Directeur est le représentant officiel de l'Académie ; il en dirige les travaux, ouvre et

lève les séances, accorde et maintient la parole, dépouille les scrutins et en constate les résultats avec le Bureau.

Le Directeur opine et vote le dernier ; dans les partages d'opinion, il a voix prépondérante.

ART. IX. — Le Chancelier remplace le Directeur en cas d'absence, et en remplit toutes les fonctions.

En l'absence du Chancelier, le doyen présent, par ordre de nomination, en dehors des membres du Bureau, préside les séances ; les autres fonctions du Directeur passent au Secrétaire-Perpétuel.

ART. X. — Le Secrétaire-Perpétuel est chargé de la tenue des registres, des archives, de la correspondance, de la convocation aux séances. Il indique l'ordre du jour dans les avis de convocations. Il surveille l'impression des Mémoires, rédige les procès-verbaux et les signe avec le Directeur.

ART. XI. — Le Secrétaire-Bibliothécaire est chargé de la conservation de la Bibliothèque, et remplace le Secrétaire-Perpétuel en cas d'absence.

ART. XII. — Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses; il rend, au mois de novembre, les comptes de l'exercice précédent, et présente le budget du nouvel exercice. L'Académie élit deux auditeurs de comptes pour examiner l'état des finances et lui en faire rapport.

Le Trésorier paye sur les ordonnancements du Directeur et du Secrétaire-Perpétuel.

Il tient constamment en dépôt, au nom de l'Académie, dans une ou plusieurs banques qu'elle désigne, les valeurs qui sont la propriété de la Compagnie ; il fait de même pour les fonds qui ne sont pas nécessaires au mouvement normal des dépenses, et est accrédité pour toutes opérations de compte-courant.

ART. XIII. — Chaque année, à la seconde séance de

novembre, l'Académie procède à l'élection d'un Directeur, d'un Chancelier et d'un Trésorier.

Tous les cinq ans, dans la même séance, elle élit un Secrétaire-Bibliothécaire.

Pour que l'élection du Directeur, du Chancelier et du Secrétaire-Perpétuel soit valable, il faut la présence ou la représentation de vingt Membres Résidants et le suffrage de quatorze. Pour les autres élections du Bureau, la majorité relative des suffrages suffit. Les membres non présents pourront se faire représenter par un de leurs confrères ; le mandat devra être écrit et ne point porter de désignation nominative du candidat à élire, afin de respecter le secret du scrutin.

ART. XIV. — Aucun membre de l'Académie ne pourra en être élu Directeur ou Chancelier avant que trois années se soient écoulées depuis sa réception.

Le Directeur et le Chancelier ne sont rééligibles qu'après trois ans au moins d'intervalle.

Le Secrétaire-Bibliothécaire et le Trésorier sont indéfiniment rééligibles.

ART. XV. — Le Directeur, le Chancelier et les autres membres du Bureau rééligibles entrent en fonctions à la troisième séance après le 1er novembre. Ils sont installés à cette séance par le Directeur sortant de charge.

ART. XVI. — Si un membre du Bureau vient à décéder, ou s'il cesse de remplir ses fonctions pour une autre cause, l'Académie pourvoit dans la séance suivante à son remplacement pour le délai qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Bureau.

TITRE IV.

ÉLECTION DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

ART. XVII. — Lorsqu'une place de Membre Résidant est vacante, l'Académie dans le délai d'un mois,

déclare la vacance, et peut même recourir à la voix des journaux, sans toutefois désigner le titulaire du fauteuil vacant. Un état nominatif des vacances est affiché dans la salle des séances.

ART. XVIII. — Nul ne peut être élu Membre Résidant s'il n'a demandé son admission par écrit, en désignant la classe à laquelle il désire appartenir, et s'il ne présente à l'appui de la demande des titres scientifiques, littéraires ou artistiques.

La demande est renvoyée par le Directeur à la classe désignée, qui se réunit en Commission pour examiner le mérite du candidat, et en présenter rapport écrit à l'Académie.

L'Académie procède à l'élection un mois au moins après avoir entendu ce rapport. Pendant ce mois, le nom du candidat demeure affiché dans la salle des séances.

ART. XIX. — Les élections doivent être spécialement portées à l'ordre du jour sur les lettres de convocation.

Les membres non présents pourront se faire représenter par un de leurs confrères ; le mandat devra être écrit, et ne point porter de désignation nominative du candidat à élire.

Le nombre de vingt membres présents ou régulièrement représentés est nécessaire ; le vote a lieu au scrutin secret ; l'élection ne peut avoir lieu que par treize suffrages au moins.

ART. XX. — Le nouvel élu prend de droit séance dans l'Assemblée publique qui suivra son élection. Il y prononce un discours auquel le Directeur répond.

Le discours du récipiendaire devra être, au moins deux mois avant la séance publique, communiqué au Directeur, qui est chargé de répondre. Il sera ensuite soumis à l'approbation de l'Académie ; le texte en sera déposé entre les mains du Directeur, et pourra seul

être imprimé dans les Mémoires. Le récipiendaire, admis aux honneurs de la séance privée, y donnera, s'il le demande, lecture de son discours ; il se retire ensuite.

Deux parrains seront désignés au récipiendaire par le Directeur ; ils auront soin de présenter le nouvel élu à ses confrères, et veilleront au bon ordre de l'Assemblée publique de réception.

La réception doit avoir lieu dans le délai d'une année. Tout élu qui, sans excuse valable, n'aurait pas remis son discours à temps pour que cette règle pût être observée, est réputé démissionnaire.

ART. XXI. — Les Membres Associés et les Membres Correspondants sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des votants, et à la suite d'un rapport écrit présenté par la classe compétente.

Leur nomination peut avoir lieu un mois après l'audition du rapport, et pendant ce mois le nom du candidat demeure affiché dans la salle des séances.

Nul ne sera reçu Associé ou Correspondant s'il n'a demandé lui-même ce titre, ou ne l'a fait demander par un Membre Résidant.

TITRE V.

SÉANCES DE L'ACADÉMIE.

ART. XXII. — L'Académie tient ses séances ordinaires le premier et le troisième jeudi de chaque mois, à deux heures après midi.

ART. XXIII. — Le Directeur et le Secrétaire-Perpétuel ont le droit de convoquer l'Académie en réunion extraordinaire, soit d'office, soit sur la demande écrite et motivée de trois Membres Résidants adressée au Directeur.

ART. XXIV. — Les séances ordinaires ne sont pas publiques Les étrangers ne peuvent y être admis ou entendus que sur la présentation d'un membre et avec l'autorisation du Directeur.

ART. XXV. — L'Académie tient au moins une séance publique dans le courant de l'année.

Le Bureau est chargé de donner à l'indication de cette séance la publicité convenable. Il doit y convoquer les personnes portées sur une liste, qui est révisée au commencement de chaque année par le Directeur en exercice et le Secrétaire-Perpétuel. Il désigne à tour de rôle deux membres pour faire les honneurs de l'Assemblée, en régler le bon ordre et la distribution des places.

Pour les séances publiques, l'Académie arrête elle-même l'ordre du jour.

ART. XXVI. — Le procès-verbal des séances est tenu d'abord sur un plumitif; après avoir été adopté à la séance suivante, il est transcrit sur le registre et signé par le Secrétaire perpétuel et le Directeur.

XXVII. — Aucune délibération prise suivant les formes établies par le Règlement ne peut être rapportée que dans une séance dont l'ordre du jour a expressément mentionné cet objet, et si la proposition en a été faite par huit membres au moins.

ART. XXVIII. — Les questions concernant la Constitution de l'Académie ou son administration intérieure, les rapports de candidatures ne pourront être délibérés que dans les séances dont l'ordre du jour en aura fait mention expresse.

ART. XXIX. — L'Académie suspend ses travaux à la fin du mois de juillet pour les reprendre le premier jeudi du mois de novembre.

TITRE VI.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS.

ART. XXX. — L'Académie publie ses travaux et les œuvres couronnées dans ses concours quand elles en auront été jugées dignes.

Tout ouvrage destiné à être imprimé dans ses recueils de Mémoires, ou sous le nom de l'Académie, doit avoir été préalablement lu en entier en séance ordinaire. Il est ensuite renvoyé à un Comité de publication qui est formé du Bureau et de cinq membres élus pour trois ans au scrutin secret. L'auteur demeure responsable de ses pensées et de ses opinions ; mais le Comité délibère au scrutin secret sur l'opportunité de la publication.

Le Comité décide, en outre, à quelle date les travaux sont imprimés et de quels manuscrits les volumes se composent ; il dirige le classement. L'impression des manuscrits admis devra être rigoureusement conforme au texte remis par l'auteur.

Les auteurs ont droit à un tirage à part de vingt-cinq exemplaires, dont le bon à tirer est donné par le Secrétaire-Perpétuel, et qui portent la mention *Extrait des Mémoires de l'Académie.*

ART. XXXI. — Aucun ouvrage ne peut être lu en séance publique sans avoir été lu au préalable en séance particulière et approuvé par l'Académie, à la majorité des suffrages au scrutin secret.

TITRE VII.

BIBLIOTHÈQUE.

ART. XXXII. — La bibliothèque de l'Académie se compose des Mémoires qu'elle a fait imprimer et de ceux qu'elle conserve en manuscrit, des publications

qui lui sont adressées par les Sociétés savantes de France ou de l'étranger, enfin des ouvrages qui lui auront été offerts ou qu'elle se sera procurés.

Art. XXXIII. — Le Secrétaire-bibliothécaire, élu pour cinq ans, est chargé de la conservation de la bibliothèque. Il doit en entretenir avec le plus grand soin l'ordre et le classement. Il tient à jour le catalogue de cette collection. Il prête aux Académiciens Résidants les ouvrages dont ils lui demandent communication, et ce, sur un récépissé signé par eux.

Art. XXXIV. — Tout ouvrage qui entre dans la collection dont le Secrétaire-bibliothécaire a la garde doit recevoir immédiatement l'estampille de l'Académie.

TITRE VIII.

CONCOURS ET PRIX.

Art. XXXV. — L'Académie décerne chaque année les prix des fondations du maréchal de Villars, du duc de Villars, du baron Félix de Beaujour. Si le concours est jugé insuffisant, l'annuité est reportée au concours de l'année suivante, dont le sujet pourra ne plus être le même.

Pour ces prix, comme pour tous autres qui résulteraient de fondations nouvelles, ou que l'Académie croirait devoir proposer, la classe de la compétence de laquelle relève particulièrement le concours s'assemble en Commission avec le Bureau, pour juger les ouvrages présentés ; elle en fait un rapport écrit, qui est soumis à la Compagnie en séance plénière.

Les ouvrages présentés aux concours doivent porter en tête une devise ou épigraphe reproduite dans un billet cacheté, qui contient le nom, la résidence, et la qualité de l'auteur. Ce billet n'est ouvert que si

l'auteur a obtenu le prix, à moins d'un consentement formel de sa part.

Les Membres Résidants et Libres de l'Académie ne sont pas admis à concourir. Les Associés et les Correspondants en ont la faculté.

Le nom de l'auteur couronné sera proclamé dans la première séance publique après la décision de l'Académie. L'ouvrage récompensé y sera lu en entier ou par extrait; si l'auteur est présent, le Directeur lui remettra le prix.

L'ouvrage couronné est publié dans le recueil des Mémoires, si l'Académie en décide ainsi.

TITRE IX.

RESSOURCES DE L'ACADÉMIE.

ART. XXXVI. — Les ressources de l'Académie se composent :

1° Des revenus de son avoir propre ;

2° Des revenus des fondations qu'elle a reçues, savoir : actuellement celles du maréchal et du duc de Villars, en représentation desquelles la ville de Marseille lui sert une rente annuelle de six cents francs, et celle du baron Félix de Beaujour.

TITRE X.

COMMISSIONS.

ART. XXXVII. — Les Commissions sont élues par l'Académie.

A l'exception du cas où la classe compétente s'assemble en commission avec le Bureau pour juger un concours, le Bureau ne fait pas partie des commissions, sauf pour le Directeur, qui les préside.

TITRE XI.

SANCTION DES DEVOIRS ACADÉMIQUES.

ART. XXXVIII. — Tout Membre Résidant qui, sans cause jugée légitime par l'Académie, laisse s'écouler une année sans assister aux séances ordinaires ou sans communiquer quelque travail, est rappelé par le Directeur à ses devoirs.

Chaque année, dans la deuxième séance de novembre, le Secrétaire-Perpétuel communique au Directeur la liste des membres qui se trouveraient dans le cas prévu par le paragraphe précédent.

Si le Membre rappelé à ses devoirs laisse passer une deuxième année sans tenir compte de cet avertissement, il sera, à l'expiration de cette deuxième année, réputé démissionnaire et son fauteuil est déclaré vacant.

ART. XXXIX. — Si, par suite de circonstances exceptionnelles et graves, l'Académie venait à délibérer sur la radiation d'un membre qui ne serait plus digne de figurer dans ses rangs, cette radiation ne pourrait être prononcée, que dans une réunion spécialement convoquée pour cet objet, composée au moins de trente membres présents ou représentés, et aux trois quarts des suffrages.

TITRE XII.

HONNEURS FUNÈBRES ET ÉLOGES.

ART. XL. — Au décès d'un Membre Résidant, le Directeur convoque la Compagnie aux obsèques, et désigne une députation chargée de porter le poêle.

Il est de bienséance que le Directeur, ou l'un des Membres présents, prenne la parole sur la tombe.

Dans le courant des deux années qui suivent le décès, l'éloge du défunt est prononcé soit en séance publique, soit en séance ordinaire, par le Secrétaire-Perpétuel ou par un membre de la classe à laquelle le défunt appartenait et qui est désigné par l'Académie.

TITRE XIII.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT.

ART. XLI. — L'Académie peut apporter au présent Règlement toutes additions ou modifications dont l'utilité serait reconnue. Mais elle ne peut délibérer valablement sur cet objet que dans les conditions suivantes : proposition écrite et signée de quatorze membres au moins, mention spéciale et expresse de cette proposition dans l'ordre du jour et les avis de convocation, présence ou représentation régulière de vingt membres à la séance, vote à la majorité des trois quarts.

TITRE XIV.

DISPOSITION TRANSITOIRE.

ART. XLII. — Il sera dressé, à dater de 1868, époque du Règlement antérieur, un état des classes et des fauteuils appartenant à ces classes, avec les noms des titulaires par ordre de dates.

TITRE XV.

ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS.

ART. XLIII. — Le présent règlement ayant été adopté en séance générale, tout statut, tout règle-

ment, toute délibération sont et demeurent rapportés et annulés en ce qu'ils auraient de contraire au présent.

MARSEILLE, le 21 Juillet 1887.

Ont signé :

MM.

Eugène ROSTAND, *Directeur*,
Louis BRÈS, *Chancelier*,
L'abbé DASSY, *Secrétaire-perpétuel*,
P. TRABAUD, *Rapporteur*,

MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

BUREAU de l'année académique 1886-1887.

MM. ROSTAND, Eugène, Président.
BRÈS, Louis, Vice-président.
L'abbé DASSY, Secrétaire perpétuel.
TEISSIER, O., Secrét.-adjoint et Bibliothécaire.
MATHERON, Philippe, Trésorier.

Classe des Sciences (composée de dix-huit membres.)

Date de l'élection.	MM.
24 mars 1836.	MATHERON, Philippe, ✻, ingénieur civil.
30 Juillet 1840.	CLAPIER, Alexandre, ancien député.
12 mai 1858.	L'abbé DASSY, Louis, ✻, directeur des instit. des Jeunes Aveugles et des Sourds-Muets.
2 mai 1859.	L'abbé GRAS, Henri, chanoine honoraire de Marseille.
18 avril 1861.	BLANCARD, Louis, ✻, I ℣, archiviste en chef du département.

Date de l'élection.	MM.
13 avril 1872.	DE SAPORTA, Gaston (Marquis), à Aix.
22 janvier 1874.	ROUSSET, Gustave, Conseiller à la Cour, à Aix.
29 juillet 1875	TEISSIER, Octave, ✻, ✠, ancien archiviste de la Ville.
17 mai 1877.	DE MARIN DE CARRANRAIS, Eugène
20 juin 1878.	STÉPHAN, Édouard, ✻, ✠, directeur de l'Observatoire.
20 juin 1878	HECKEL, Édouard, ✻, ✠, professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de médecine.
1er juillet 1880.	SAUVAIRE, Henri.
20 juillet 1882.	BARTHÉLEMY, Louis, docteur en médecine.
23 novembre 1882.	RAMPAL, Louis, ✻, ✠, professeur à l'École de médecine.
18 Mars 1886.	MARION, A.-F., ✻, ✠, I ✠, Directeur du Muséum.
1er Juillet 1886.	LIVON, Charles, ✠, Docteur en médecine.
23 Juin 1887.	JOURDAN, Alfred, Doyen de la Faculté de Droit, à Aix. (Élu et non encore reçu).

Classe des Belles Lettres (composée de douze membres.)

Date de l'élection.	MM.
2 mai 1866.	AUTRAN, Amédée, ✻, ancien président du Tribunal de première instance.
7 avril 1870.	LEGRÉ, Ludovic, avocat.
7 avril 1870.	MEYNIER, Ferdinand, avocat.
29 juillet 1875.	ROSTAND, Eugène, ✠, avocat.
29 juillet 1875.	MATABON, Hippolyte, I ✠.

Date de l'élection.

MM.

20 juin 1878. TRABAUD, Pierre.

20 juin 1878. DE JESSÉ-CHARLEVAL, Antoine, avocat, ancien maire de Marseille.

1er juillet 1880. VERGER, Albert, ✻, C ✠, ✻, ancien vice-président du Tribunal de première instance de Marseille.

20 juillet 1882. BRÈS, Louis, ✠.

23 novembre 1882. MEYER, Adolphe.

20 novembre 1884. Le Vicomte OLIVIER DE CARNÉ.

18 février 1886. MISTRAL, Frédéric, ✻.

Classe des Beaux-Arts (composée de dix membres.)

Date de l'élection.

MM.

13 août 1863. GASSEND, Auguste, ✻, ✠, ingénieur.

19 avril 1866. MAGAUD, Antoine, ✻, directeur de l'école des Beaux-Arts.

2 mai 1866. PARROCEL, Étienne, ✻, ✠, ✠.

25 Avril 1872. LAUGIER, ✠, conservateur du Cabinet des médailles

25 Avril 1872. LAGIER, Eugène, artiste peintre.

22 Janvier 1874. ROSTAND, Alexis-Jean, ✻, I. ✠, ✠, ✠, ✠, directeur de l'agence, à Marseille, du Comptoir d'Escompte de Paris.

29 Juillet 1875. RÉVOIL, Henri, O ✻, ✠, ✠, ✻, architecte de la Cathédrale.

1er Juillet 1880. LETZ, Joseph, ✻, ✠, architecte en chef du département.

Date de l'élection.

MM.

20 Juillet 1882. ALDEBERT, Émile, ✠, professeur à l'École des Beaux-Arts.

26 Juillet 1883. VINCENS, Charles. O. ✠, ✠, ✠.

MEMBRES DITS ACADÉMICIENS LIBRES [1].

MM. L'Abbé BARGÈS, Orientaliste, à Paris.

RONDELET, Antonin.

BARRY, artiste peintre, à Paris.

CARLE, Adolphe, publiciste.

PASCAL, Hilarion, O. ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, ✠, insp. général des Ponts et Chaussées à Paris.

CROULLEBOIS, professeur à la Faculté des Sciences de...

ROGIER, Émile, à Paris.

BERNARD, Émile, ✠, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, à Paris.

Correspondants reçus de 1885 à 1887.

M. Marius GUINAT, reçu à la séance du 21 Juillet 1887.

(1) Ces membres se nommaient jadis *Vétérans*, puis *Associés* : on les désigne maintenant sous le titre d'Académiciens libres. (Note du Secrétaire perpétuel.)

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Prométhée enchaîné, étude par M. Adolphe MEYER..... 1

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 MAI 1885.

Éloge du Baron Gaston de Flotte. — Discours de réception prononcé par M. le Vicomte Olivier DE CARNÉ 19

Réponse de M. Louis BLANCARD, président..... 39

Le Pharo, par M. Hippolyte MATABON. 49

Valeur comparée des talents grecs au Ier siècle de notre ère, par M. Louis BLANCARD..... 53

L'Aureus romain se divisait en six-millièmes au milieu du IIIe siècle après J.-C., par M. Louis BLANCARD..... 65

Sur les chiffres romains ou grecs XX ou K et XXI des monnaies impériales au IIIe siècle, par M. L. BLANCARD..... 75

Extrait de l'ouvrage d'El Qalquachandy, tome I, par M. Henri SAUVAIRE. 79

Extrait de l'ouvrage d'El Qalqandy, tome II, par M. Henri SAUVAIRE..... 93

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 1886.

Discours de réception prononcé par M. Joseph LETZ, membre de la classe des Beaux-Arts..... 113

Réponse de M. MAGAUD, président..... 123

Discours de réception prononcé par M. A.-F. MARION, membre de la classe des sciences..... 129

Pages

Réponse de M. MAGAUD, président..... 147
La Maison des Aveugles, par M. L. BRÈS..... 153

Théorie de la monnaie romaine au III^e siècle après J.-C., par M. Louis BLANCARD..... 159
Sur quelques noms Osques d'Espagne et d'Italie, par M. Louis BLANCARD. 169
Eros, par M. Adolphe MEYER..... 179

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 FÉVRIER 1887.

Discours de réception prononcé par M. Frédéric MISTRAL.. 185
Réponse de M. Eugène ROSTAND, président..... 221

Sur les terres, comtés et vicomtés, en Provence, au X^e siècle, d'après la charte de donation de Ségalarie, à Aicard, fils d'Arlulfe (989)..... 233

SÉANCE PUBLIQUE DU 8 MAI 1887.

Discours de réception prononcé par M. Charles LIVON, membre de la classe des sciences 257
Réponse de M. Eugène ROSTAND, président..... 291
Le Lien, par M. Hippolyte MATABON..... 303

Le Sentiment de la nature, par M. Adolphe MEYER..... 307
Rapport sur le concours de 1887 (musique), par M. Charles VINCENS..... 315

Pages

La Charte de Gibellin de Grimaut, par M. L. BLANCARD. 319

Les dons d'intérêt public en Provence avant 1789, par M. Eugène ROSTAND, président..... 343

Règlement de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille..... 357

Bureau de l'Académie..... ... 371

Membres résidants..... 371

Membres libres..... 374

FIN DE LA TABLE.

Marseille — Typ. et lith. Barlatier-Feissat, rue Venture, 19.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1888-1892.

MARSEILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BARLATIER ET BARTHELET
rue Venture, 19.

1893.

Dunning
Laffitte
4-14-38
35961

NOTE A CONSULTER

Dans son nouveau règlement, approuvé le 21 juillet 1887, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille a inséré, sous le titre XIV, la disposition transitoire qui suit :

« ARTICLE XLII. — Il sera dressé, à dater de 1868, époque du règlement antérieur, un état des classes et des fauteuils appartenant à ces classes, avec les noms des titulaires par ordre de dates. »

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie s'empressant de répondre à l'appel du règlement, a rédigé en forme de tableaux les états des classes et des fauteuils concernant la Compagnie, depuis l'année 1868 jusqu'à la fin de l'année 1887.

A la séance du 3 novembre 1887, ces tableaux ayant été soumis à l'attention de l'Académie, elle a délibéré de les livrer à l'impression et de les publier à la tête du prochain volume de ses *Mémoires*.

Le Secrétaire perpétuel en rédigeant ce travail a tenu à le rendre complet.

Il a dû, à cet effet, signaler les divers mouvements qui s'étaient opérés dans les rangs de l'Académie, de 1868 à 1887 inclusivement.

Les titres des colonnes répondent à la suite de ces mouvements dans le personnel académique.

ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE MARSEILLE

Titulaires des Fauteuils des trois classes, de 1868 à 1887, avec des dates respectives

I

CLASSE DES SCIENCES

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
MATHERON, Philippe, élu le 4 mars 1836.....	Néant.....	Néant.....	Néant.....	1	MATHERON, Ph.
LAURENS, Gustave, élu le 4 mars 1836	Néant.....	Néant.....	Le 2 janvier 1886 et remplacé le 12 juillet 1886, par M. Ch. LIVON	2	LAURENS (décédé) LIVON, Ch.
BARTHÉLEMY-LAPOMMERAIE, élu le 9 avril 1838.	Néant.....	Néant.....	Le 4 octobre 1869 et remplacé le 3 mars 1870 par M de VILLENEUVE FLAYOSC, Hippol., ancien académicien libre, qui reprit le fauteuil vacant. Décédé le 11 mai 1874, M. DE VILLENEUVE fut remplacé le 29 juillet 1875 par M. REYNÈS, qui, décédé le 8 mars 1877, a été remplacé le 20 juin par M. HECKEL.	3	BARTHÉLEMY-LAPOMMERAIE (décédé). DE VILLENEUVE-FLAYOSC (déc.). REYNÈS, Pierre (décédé). HECKEL, Édouard.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
CLAPIER, Alexandre, élu le 30 juillet 1840.....	Le 5 décembre 1878 et remplacé le 23 novembre 1882, par M. RAMPAL, Louis.	Néant.....	Néant.....	4	CLAPIER, A. RAMPAL, L.
MORTREUIL, Anselme, élu le 30 juillet 1846...	Néant.....	Néant.....	Le 24 mai 1876 et remplacé le 17 mai 1877 par M. DIEULAFAIT, Louis, qui décédé le 1er juillet 1886 a été remplacé le 23 juin 1887 par M. Alf. JOURDAN.	5	MORTREUIL (déc.). DIEULAFAIT (déc.) JOURDAN, A.
TEMPIER, Joseph, élu le 30 juillet 1846.....	Néant.....	Néant.....	Le 27 mai 1873 et remplacé le 23 janvier 1874 par M. CROULLEBOIS, qui, devenu académicien libre, a été remplacé en 1885 par M. CLAPIER, rentré à Marseille et reprenant de droit le fauteuil vacant.	6	TEMPIER (décédé) CROULLEBOIS. CLAPIER, ancien titulaire du 4me.
LUCE, Édouard, élu le 20 juin 1850.....	Le 15 avril 1875 et remplacé par M. l'abbé GRAS, qui avait été nommé le 18 avril 1862 membre de la classe des lettres provisoirement.	Néant.....	M. LUCE décéda le 4 avril 1878.	7	LUCE (décédé). L'abbé GRAS, H.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
MORREN, François, élu le 6 mars 1856.....	Néant.....	Néant.....	Le 25 octobre 1870 et remplacé le 25 avril 1872 par M. Gaston DE SAPORTA.	8	MORREN, F. DE SAPORTA, G.
LAFORET, Aug., élu le 16 avril 1857.....	Néant.....	Le 9 janvier 1873 pour entrer dans celle des lettres, et remplacé le 22 janvier 1874, par M. ROUSSET, Gustave.	Le 15 janvier 1880.	9	LAFORET, A. ROUSSET, G.
BORY, Thomas, élu le 12 mai 1858.....	Néant.....	Néant.....	Le 6 février 1875 et remplacé le 29 juillet suivant par M. O. TEISSIER.	10	BORY, Th. O. TEISSIER.
L'abbé DASSY, L., élu le 12 mai 1858.....	Néant.....	Néant.....	Néant.....	11	L'abbé DASSY, L.
FAVRE, Antoine, élu le 2 mai 1859.....	Néant.....	Néant.....	Le 17 février 1880 et remplacé le 1er juillet suivant par M. SAUVAIRE, Henri.	12	FAVRE, A. SAUVAIRE, Henri.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
L'abbé AOUST, L.-S.-X., élu le 2 mai 1859.....	Néant.	Néant.....	Le 19 novembre 1885 et remplacé le 18 mars 1886 par M. MARION, A.-F.	13	L'abbé AOUST (décédé). MARION, A.-F.
ITIER, Jules, élu le 2 mai 1859.....	Néant.....	Néant.....	Le 13 octobre 1877 et remplacé le 1er juillet 1880 par M. BERNARD, Émile, lequel devenu académicien libre le 3 novembre 1881 a été remplacé le 1er décembre 1887 par M. PASCAL, Hilarion, qui, après avoir été académicien libre depuis 1877, rentrant dans le département, a succédé, de droit, à M. BERNARD.	14	ITIER (décédé). BERNARD, E. PASCAL, H.
CLOT-BEY, élu le 7 juin 1860.....	Néant.....	Néant...	Le 28 août 1868 et remplacé le 22 avril 1869 par M. LESPÈS, Charles, qui, étant décédé le 7 juillet 1872, a été remplacé le 22 janvier 1874 par M. BERTULUS, Évariste, lequel décédé le 9 février 1881, a été remplacé le 20 juillet 1882 par M. BARTHÉLEMY, Louis.	15	CLOT-BEY (décédé) LESPÈS (décédé). BERTULUS (déc.). BARTHÉLEMY.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
PASCAL, Hilarion, élu le 16 mars 1865.....	Le 20 juillet 1876 et remplacé le 17 mai 1877 par M. DE MARIN-CARRANRAIS.	Néant.....	Néant..... M. DE MARIN-CARRANRAIS, étant décédé le 13 octobre 1887 n'a pas encore été remplacé.	16	PASCAL, H. DE MARIN (décédé)
LE VERRIER, G., élu le 16 mai 1865.....	Néant.....	Néant.....	Le 23 septembre 1877 et remplacé le 20 juin 1878 par M. STÉPHAN, Édouard.	17	LEVERRIER (déc.). STÉPHAN.
COSTE, Eutrope, élu le 19 mars 1868.....	Néant.....	Néant.....	Le 3 juillet 1874 et remplacé en 1875 par M. BLANCARD, Louis, qui avait d'abord été nommé le 2 mai 1859, membre de la classe des lettres.	18	COSTE, Eutrope (décédé). BLANCARD, Louis.

II

CLASSE DES LETTRES

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
AUTRAN, Paul, élu le 24 juillet 1817.....	Néant.....	Néant...	Le 24 novembre 1869 et remplacé le 7 avril 1870 par M. LEGRÉ, Ludovic.	1	AUTRAN, Paul. LEGRÉ, Ludovic.
AUTRAN, Joseph, élu le 20 avril 1837.....	Le 5 janvier 1871, remplacé le 30 mars 1871 par l'abbé BAYLE, Antoine, qui, d'abord, avait été nommé, le 22 avril 1852, membre de la classe des Beaux-Arts.	Néant.....	Le décès de M. AUTRAN, J. a eu lieu le 6 mars 1877. Le décès de l'abbé BAYLE étant arrivé le 17 mars 1877, l'Académie lui donna pour remplaçant M. DE JESSÉ-CHARLEVAL, Antoine.	2	AUTRAN, Joseph. L'abbé BAYLE, A. DE JESSÉ-CHARLEVAL, A.
DE FLOTTE, Gaston, élu le 30 juillet 1840.....	Néant.....	Néant.....	Le 23 août 1882, remplacé le 20 novembre 1884 par M. DE CARNÉ, Olivier.	3	DE FLOTTE, Gast. DE CARNÉ, Olivier
MÉRY, Louis, élu le 15 avril 1841.....	Le 16 mars 1882, remplacé le 3 novembre de la même année par M. MEYER, Adolphe.	Néant.....	Le 8 mars 1883.	4	MÉRY, Louis. MEYER, Adolphe.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
PATOT, Timothée, élu le 11 mai 1843.....	Le 16 novembre 1872 et remplacé le 6 mai 1873 par M. MEYNIER, Ferdinand, qui, ayant été nommé précédemment le 7 avril 1870, membre de la classe des Beaux-Arts, entra alors dans celle des Lettres.	Néant..... ...	Décédé le 5 avril 1878...	5	PATOT, Timothée. MEYNIER, Ferdin[d].
BONNAFOUX, Norbert, élu le 11 avril 1841....	Le 16 novembre 1872 et remplacé le 9 janvier 1873 par M. LAFORET, ancien membre de la classe des Sciences, lequel étant décédé le 13 janvier 1880, fut remplacé le 1[er] juillet 1880 par M. VERGER, Albert.	Néant.....	Le 15 janvier 1880.....	6	BONNAFOUS, Norb. LAFORET, A. VERGER, Alb.
GUYS, Henri, élu le 3 mai 1855...	Néant.....	Néant..... ..	Le 26 décembre 1877 et remplacé le 20 juin 1878 par M. TRABAUD, P.	7	GUYS, Henri. TRABAUD, Pierre.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM. L'abbé GRAS, Henri, élu le 2 mai 1859.....	Néant.....	Le 15 avril 1875; il avait été élu d'abord dans la classe des Lettres: à la mort de M. LUCE, il le remplaça dans la classe des Sciences et fut ensuite remplacé dans celle des Lettres, le 29 juillet 1875, par M. ROSTAND, Eugène.	Néant.....	8	L'abbé GRAS, H. ROSTAND, Eugène
BLANCARD, Louis, élu le 8 avril 1861.....	Néant.....	Le 15 avril 1875, après avoir été membre de la classe des Lettres, il devint membre de celle des Sciences, remplaçant M. COSTE, Eutrope (décédé). Il fut remplacé dans la classe qu'il quittait par M. MATABON, Hippolyte, le 29 juillet 1875.	Néant.....	9	BLANCARD, L. MATABON, H.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
BENOIST, Eugène, élu le 2 mai 1866.....	Devenu académicien libre à deux époques. Il rentra entre ces deux époques, mais il ne fut remplacé qu'à la seconde.	Néant	Décédé le 23 mai 1887. Il avait été remplacé le 17 mai 1877, par M. TAMISIER, François, qui mourut le 23 décembre 1882 et fut remplacé le 18 février 1886, par M. MISTRAL, Frédéric.	10	BENOIST, E. TAMISIER, F. MISTRAL, F.
AUTRAN, Amédée, élu le 2 mai 1866.....	Néant.....	Néant.....	Néant.....	11	AUTRAN, Amédée.
THOUREL, Albin, élu le 2 avril 1868.	Néant.....	Néant.....	Le 20 septembre 1880 et remplacé le 20 juillet 1882, par M. BRÈS, Louis.	12	THOUREL, A. BRÈS, L.

III

CLASSE DES BEAUX-ARTS

NOMS ET PRENOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
COSTE, Pascal, élu le 24 mars 1836.....	Néant.....	Néant.	Le 8 février 1879 et remplacé le 1er juillet 1885 par M. LETZ, Joseph.	1	COSTE, Pascal. LETZ, J.
CARLE, Adolphe, élu le 11 mai 1843.....	Le 5 janvier 1871 et remplacé le 25 avril 1872 par M. LAGIER, Eugène.	Néant.....	Néant.....	2	CARLE, A. LAGIER, E.
BERTEAUT, Sébastien, élu le 30 juillet 1846...	Néant.....	Néant..... .	Le 14 décembre 1874 et remplacé le 29 juillet 1875 par M. RÉVOIL, Henri.	3	BERTEAUT, S. RÉVOIL, H.
BÉNÉDIT, Gustave, élu le 29 avril 1847.....	Néant.....	Néant.....	Le 8 décembre 1870 et remplacé le 5 janvier 1872 par M. LAUGIER	4	BÉNÉDIT, G. LAUGIER, J.-F.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
BARRY, François, élu le 2 mai 1853.....	Pendant l'exercice 1867-1868 ; il est remplacé le 7 avril 1870 par M. MEYNIER, qui, ayant changé de classe en 1873, est remplacé à son tour, le 22 janvier 1874, par M. ROSTAND, Alexis.	Néant.....	Néant.....	5	BARRY, F. MEYNIER, F. ROSTAND, Alexis.
MOREL, Auguste, élu le 2 mai 1853.....	Le 5 décembre 1878 (non remplacé alors).	Néant.....	Le 26 juillet 1883 et remplacé par M. VINCENS, Charles.	6	MOREL, A. VINCENS, Ch.
GASSEND, Auguste, élu le 13 août 1863.....	Néant.....	Néant.....	Néant.	7	GASSEND, A.
DE VAINES, Maurice, élu le 13 août 1863.....	Néant.....	Néant	Le 14 août 1869 et remplacé le le 7 avril 1870 par M. ROGIER, Émile, qui devint académicien libre le 5 décembre 1878, et fut remplacé le 20 juillet 1882 par M. ALDEBERT, Émile.	8	DE VAINES. ROGIER, E. ALDEBERT, E.

NOMS ET PRÉNOMS	DEVENUS ACADÉMICIENS LIBRES ET REMPLACÉS PAR	CHANGEANT DE CLASSE ET REMPLACÉS PAR	DÉCÉDÉS ET REMPLACÉS PAR	NUMÉROS des Fauteuils	SUCCESSION A CES FAUTEUILS
MM.					
MAGAUD, Ant., élu le 19 avril 1866.....	Néant.....	Néant.....	Néant..... ..	9	MAGAUD. A.
PARROCEL, Étienne, élu le 2 mai 1866	Néant.....	Néant.....	Néant.....	10	PARROCEL, É.

Liste des Titulaires actuels des fauteuils de l'Académie de Marseille

CLASSE DES SCIENCES 18 MEMBRES	CLASSE DES LETTRES 12 MEMBRES	CLASSE DES BEAUX-ARTS 10 MEMBRES
MM. MATHERON, Philippe. CLAPIER, Alexandre. L'abbé DASSY, Louis. L'abbé GRAS, Henri. BLANCARD, Louis. Marquis DE SAPORTA, Gaston. ROUSSET, Gustave. TEISSIER, Octave. STÉPHAN, Édouard. Docteur HECKEL, Édouard. SAUVAIRE, Henri. Docteur BARTHÉLEMY, Louis. Docteur RAMPAL, Louis. MARION, A.-F. Docteur LIVON, Charles. PASCAL, Hilarion. JOURDAN, Alfred, élu et non encore reçu.	MM. AUTRAN, Amédée. LEGRÉ, Ludovic. MEYNIER, Ferdinand. ROSTAND, Eugène. MATABON, Hippolyte. TRABAUD, Pierre. DE JESSÉ-CHARLEVAL, Antoine. VERGER, Albert. BRÈS, Louis. MEYER, Adolphe. Vicomte DE CARNÉ, Olivier. MISTRAL, Frédéric.	MM. GASSEND, Auguste. MAGAUD, D.-Antoine. PARROCEL, Étienne. LAUGIER, J. LAGIER, Eugène. ROSTAND, Alexis. RÉVOIL, Henri. LETZ, Joseph. ALDEBERT, Émile. VINCENS, Charles.

Certifié conforme aux registres, tout ce qui est inscrit dans les tableaux précédents.

Marseille, le 31 Décembre 1887.

L'abbé DASSY,
Secrétaire perpétuel.

A Monsieur Hippolyte Chanousse.

L'ANGÉLUS

IDYLLE PROVENÇALE

LECTURE FAITE PAR M. ADOLPHE MEYER

Séance du 15 Décembre 1887.

Derrière la bastide est le sol blanc de l'aire,
Sur laquelle en juillet se foule la moisson,
Se dresse le pailler, excroissance calcaire
Où ne saurait pousser un arbuste, un buisson.
De ce plateau l'œil peut explorer la campagne
Faite de six terroirs en coteaux étagés;
Il semble qu'une mer assiégeant la montagne (1)
A vu ses flots géants subitement figés.
Déjà l'ombre a couvert toute cette étendue.
La bleuâtre vapeur aux vallons épandue
Y paraît refouler mouvement, vie et bruit.
Au zénith du ciel clair flotte un rouge nuage,
Du temps du lendemain favorable présage.
On n'est plus dans le jour, et ce n'est pas la nuit.

(1) La montagne de Sainte-Victoire, près Aix, *Mons Victoriæ*, parce qu'elle domine le champ de bataille où Marius défit les Teutons et les Ambrons. Cette montagne volcanique portait encore l'appellation latine au XIII[e] siècle : « *Montem qui dicitur victoriæ vel sancto venturi*, (sic) » dit une charte de cette époque-là.

Une femme, debout sur le rocher, écoute
Si par le chaume sec du verger d'oliviers
Quelqu'un n'arrive point, son jeune époux sans doute,
Car elle tient au bras de crainte des graviers
Un vigoureux bambin, sevré d'hier à peine,
Qui, l'embrassant joyeux, la serre à perdre haleine.
Ce groupe souple et fier rappelle en sa beauté
De notre vieux Puget quelque heureuse Madone,
Mais il a plus de grâce et de simplicité.
Tout à coup dans le fond le gai grelot résonne,
Des pas se font entendre, et des glauques rameaux
Sort un homme menant devant lui deux chevaux
Ou plutôt deux mulets, race dure à l'ouvrage,
Et sous l'ardent soleil conservant son courage.
Ils traînent après eux sur un cadre de bois
L'araire, dont le manche est tenu par François;
C'est lui l'époux, c'est lui le maître et lui le père,
Ce vaillant travailleur digne d'un double amour,
Le rude paysan qui revient du labour.

L'enfant ne presse plus le cou brun de sa mère
Qui traverse en courant la lavande et le thym,
Il tend ses petits bras à l'homme, qui s'arrête.
— François, tu ne l'as pas caressé ce matin,
Plante deux gros baisers sur sa mignonne tête,
Il te les rendra bien, le marmot —. En effet,
Le temps de regarder et cet échange est fait,
Mais l'espiègle a saisi le feutre de son père,
Il le tire en avant, rit et le jette à terre.

Au même instant dans l'air passe un son argentin.
Doux comme le soupir exhalé par une âme;
C'est l'Angélus qui tinte au clocher peu lointain.
— Il t'a fait saluer, mon ami, — dit la femme

En se signant ses yeux de jais levés au ciel, —
Ton fils vaut mieux que toi —! Miette était si belle
Dans son élan de foi, d'espérance éternelle,
Qu'il laissa s'abreuver son cœur au même miel,
Et le trouva noyé de l'ivresse divine :
— Venez, venez tous deux, fit-il, sur ma poitrine;
Je ne sais qui de vous ou du monde a raison,
Mais je sens que chérir, être avec vous est bon.

Il remit son chapeau, poussa son attelage.
— Et ma mère? prit-il. — Ta mère est au village
Avec le chien. Je vais nous servir le souper.
— Attendons-la, Miette. Il faut que je dételle
Ces braves animaux, et dois m'en occuper
Une grande heure au moins. Leur lassitude est telle
Qu'ils resteront au vert tout demain dans les prés;
Moi, je *luchèterai* notre rive, ici près.
Va quérir au cellier le flacon de clarette,
Coupe un de nos melons; mon cœur est comme en fête
A présent que je suis plus rapproché de toi,
Je le dois au bambin : « mon fils vaut mieux que moi. »

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. F. TAMISIER

Membre de la Classe des Lettres

PAR LE VICOMTE ANTOINE DE JESSÉ-CHARLEVAL

Lu à la séance du 15 Décembre 1887

MESSIEURS,

En me désignant pour vous présenter une étude biographique sur M. Tamisier, notre regretté collègue, vous avez fait preuve à mon égard d'une bienveillance d'autant plus précieuse pour moi, que mes nombreuses occupations ne m'ont pas laissé jusqu'à ce jour les loisirs nécessaires pour chercher à la mériter en prenant une part active aux travaux de notre Compagnie.

Si je n'avais tenu à justifier cette bienveillance, autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, je vous aurais priés de choisir parmi nos poètes, nos littérateurs et nos érudits une plume plus compétente et plus autorisée que la mienne.

Le soin de faire l'éloge de M. Tamisier semblait, du reste, appartenir de droit à son successeur ; aussi quelques personnes ont-elles paru s'étonner et regretter qu'en prenant possession de son fauteuil, le grand poète dont nous sommes si fiers n'ait pas songé à

honorer la mémoire de l'homme de mérite et de talent que nous avons perdu.

Mais peut-on se laisser aller à des regrets quand on a assisté à cette magnifique solennité dont le souvenir sera ineffaçable, et durant laquelle notre oreille était si agréablement caressée par les modulations harmonieuses de l'idiome que nous aimons tant ?

Pourrions-nous en vouloir au chantre de Mireille, à l'auteur de ce chef-d'œuvre de naturel et de sentiment, d'avoir laissé à un autre le soin de lire les œuvres de l'estimable professeur dont il occupe aujourd'hui le siége ?

Ne savons-nous pas quels sentiments de noble amitié le dominaient lorsqu'il choisissait comme sujet de son discours de réception l'éloge de Théodore Aubanel, son camarade de jeunesse, dont il nous apportait le riche écrin pour nous en faire admirer les joyaux les plus précieux ?

Quelles douces et charmantes émotions n'éprouvions-nous pas pendant qu'il nous lisait, avec une émotion attendrie, les œuvres les plus remarquées de ce poète aimé ?

Ne sentions-nous pas, pour ainsi dire, la pression de la petite main brune de Zani pendant cette belle nuit sous le ciel étoilé ?

Ne nous semblait-il pas voir ce petit miroir qui ne pouvait plus, hélas ! rendre à l'amant désolé la charmante image qu'il avait reflétée si souvent ?

Et cette enfant au corsage de basin trop étroit qui s'en allait doucement sur son âne gris... N'entendions-nous pas sa voix fraîche et douce ? Ne nous semblait-il pas la voir disparaître brusquement derrière les jeunes pins, aussi gracieuse mais moins coquette que Galathée ?

N'admirions-nous pas les longs cheveux de la Vénus d'Arles dont la beauté éclaire toute la Provence, et le teint doré de cette Vénus d'Avignon dont le sang vif et chaud rend nos filles si alertes, et nos fils si gais et si vaillants ?

Enfin, Messieurs, n'avions-nous pas, dans cette mémorable séance, le plaisir d'entendre notre Président, M. Eugène Rostand, défendre avec chaleur le mouvement félibréen contre les reproches injustes dont il est quelquefois l'objet, et affirmer, avec son éloquence entraînante, que le citoyen le plus épris du sol natal sera toujours le plus invincible défenseur de la patrie ?

Mais il est temps de payer à la mémoire de notre collègue regretté le tribut que nos usages lui assurent et qu'il mérite si bien.

Successivement professeur au collége d'Orange et à celui d'Avignon, sa ville natale, qu'il avait quittée depuis quelques années à peine, après y avoir fait de brillantes études, François Tamisier se rendit à Paris où il obtint en 1844 le diplôme d'agrégé et peu après sa nomination à la chaire de cinquième au lycée de Marseille qu'il occupa jusqu'en août 1878, date de sa retraite. Telle est, sous sa forme la plus concise, le résumé de toute cette existence si simple, si utile et si honorable.

Au milieu des ambitions enfièvrées et des vanités en délire ; alors que des milliers de fonctionnaires s'agitent pour solliciter des avancements qui ne les satisfont jamais, n'est-on pas heureux de rencontrer la physionomie digne et sympathique d'un homme dont le talent égalait la modestie et qui, sans songer à utiliser de hautes influences, a préféré conserver jusqu'à la fin de sa carrière le poste qu'il occupait si dignement au lycée de Marseille ; faisant tous ses efforts, ainsi que le disait si bien M. Blancard, en lui souhaitant la bienvenue parmi nous, pour armer la jeunesse d'une triple cuirasse d'instruction, de sagesse et de vertu ?

L'attachement que M. Tamisier avait pour notre cité, et qui est, du reste, si fréquent chez nos fonctionnaires, n'est-il pas de nature à flatter notre amour-

propre provençal ? N'avons-nous pas le droit, chaque fois qu'il se produit, de nous enorgueillir un peu d'être les enfants d'une contrée qui a su de tous temps attirer l'étranger, lui plaire et se l'attacher pour toujours ?

Quel charme ne devaient-elles pas avoir les gracieuses filles d'Ionie qui, les premières, ont foulé nos rivages, puisque, malgré la succession des siècles, les mères marseillaises transmettent encore à leurs enfants, avec le lait maternel, ce je ne sais quoi d'ouvert et d'hospitalier qui attire toutes les nations du monde dans nos vastes ports ?

Parmi les nombreux fonctionnaires qui vivent au milieu de nous, ceux de l'enseignement sollicitent particulièrement l'attention du père de famille, préoccupé, à juste titre, de l'avenir de ses enfants.

L'homme à qui nous confions ce que nous avons de plus cher reçoit de nous un précieux dépôt et sa responsabilité est bien lourde lorsqu'il trahit nos espérances ; mais aussi nous ne saurions jamais lui témoigner assez de reconnaissance lorsqu'il lui est donné d'atteindre le but, en préparant nos enfants à devenir des hommes instruits et des citoyens éclairés.

On ne saurait donc trop encourager ceux dont l'âme est assez haute pour sacrifier au bien public ces avantages matériels dont notre siècle est si avide et que le commerce et l'industrie, plus équitables et plus larges que l'État, savent toujours assurer à leur personnel.

Il faut certainement une vocation bien prononcée pour entrer courageusement dans la voie si pénible, et en même temps si monotone du professorat, avec le modeste traitement universitaire pour tout bien, alors qu'il serait si facile de suivre l'une ou l'autre de ces avenues que le progrès des transactions ouvre de nos jours à ceux qui cherchent la fortune.

N'est-on pas amené, même en comparant les médiocres émoluments des uns aux magnifiques revenus des autres, à se demander comment il se fait que dans ce siècle du confortable le nombre soit toujours grand

des hommes qui se vouent à cette laborieuse et ingrate carrière ?

Ils savent tous qu'au terme de leur mission ils ne trouveront, pour se reposer de tant de fatigues, et de privations, ni la richesse ni les honneurs, et s'ils marchent toujours, ces prêtres de la civilisation, c'est qu'ils ont au cœur un amour profond, l'amour des lettres qui, lui aussi, sait inspirer le sacrifice et le désintéressement.

Dans ces nombreuses écoles qui s'ouvrent tous les ans et parmi tous ces élèves docilement penchés, il s'en rencontre çà et là quelques-uns, rarement enfants gâtés de la fortune, songeant moins aux divertissements de leur âge qu'à l'objet de leurs études, se rendant compte de bonne heure des sacrifices de leurs parents et qui, après avoir pris par raison et par reconnaissance la précieuse habitude du travail, finissent par admirer ces auteurs classiques que tant d'étourdis maudissent et par aimer l'homme patient et dévoué qui leur en a fait comprendre les beautés.

Pour ces élèves privilégiés, les génies littéraires de la Grèce, de Rome et de notre grand siècle n'apparaissent plus comme des instruments de torture, et c'est, en lisant et en méditant ces œuvres immortelles, qu'ils y découvrent chaque jour des trésors nouveaux, butinant sans cesse comme la prévoyante abeille, avec la secrète et louable ambition de pouvoir devenir à leur tour, des maîtres dans cet art difficile de bien penser et de bien dire.

Ces enfants prédestinés font ainsi leurs premiers pas dans cette vie de l'intelligence qui, si elle ne donne pas le même genre de bonheur que la vie matérielle, crée du moins, pour ceux qui en ont la vocation, tout un monde idéal où les vulgarités de l'existence n'ont point accès, et où apparaissent, avec leur radieux prestige, toutes ces émanations sublimes de la pensée humaine dont la contemplation prolongée fortifie le jugement, enchante l'esprit et sensibilise le cœur.

Ces amis des belles-lettres les aiment pour elles-mêmes ; se contentant du pain quotidien, ils embrassent, avec une résignation que leur sobriété rend plus facile, la carrière si pénible du professorat.

C'est grâce à cette élite que la France a pu trouver jusqu'à ce jour le moyen d'assurer le recrutement du personnel enseignant, à des conditions tellement avantageuses pour elle, que c'est un véritable honneur de les accepter.

Mais, si l'intérêt des contribuables ne permet pas de proportionner la rémunération à l'importance des services rendus, il faut suppléer à cette insuffisance par des témoignages d'estime et de considération.

Depuis longtemps déjà, l'Académie de Marseille avait pris l'initiative de ce dédommagement et lorsqu'elle jetait les yeux sur M. Tamisier, c'était pour remplacer un autre professeur du Lycée, M. Benoist, à qui ses remarquables études sur les poètes latins venaient d'obtenir une chaire à la Sorbonne.

Dès 1846, alors qu'il venait de prendre possession de la chaire de Cinquième de notre Lycée, M. Tamisier publiait dans une revue locale le programme de toute sa carrière littéraire : « Nous avons, disait-il, conçu la « pensée de publier successivement une série d'études « littéraires et biographiques sur les illustrations « marseillaises. »

Ce programme a été suivi avec une rare persévérance, et son auteur, mettant de côté toute ambition personnelle, voua les loisirs que lui laissait le professorat à la glorification des hommes utiles ou célèbres de notre pays.

La collection de ses biographies constitue, pour ainsi dire, une galerie de portraits où, au milieu de nombreuses esquisses, on peut admirer quelques sujets traités avec un incontestable talent.

La première grande figure qui nous frappe est celle de Monseigneur de Belsunce.

La peste de 1720 remplit nos rues de cadavres. Les

galériens ont vu briser leurs chaînes. On leur promet la liberté s'ils consentent à procéder aux inhumations. Le chef d'escadre Langeron les exhorte en vain; monseigneur de Belsunce comprend tout le danger dont ce refus menace Marseille, et seul, il s'avance vers les funèbres tombereaux pour les conduire lui-même jusqu'au lieu de sépulture, donnant ainsi au monde entier un exemple qui restera comme un type d'héroïsme et méritant, d'avance, le magnifique éloge que le pape Clément XII faisait de ses vertus en l'appelant le modèle des pasteurs de toutes les Églises.

Après monseigneur de Belsunce apparaît la figure pâle et mélancolique d'un jeune poète marseillais, Pierre Dorange, mort à la fleur de l'âge, après avoir été l'un des chantres les mieux inspirés de l'épopée impériale.

Plus loin, c'est encore un enfant de Marseille, Dominique Papety, peintre célèbre, dont on admire les chefs-d'œuvre à Paris, à Versailles, à Compiègne, à Munich, dans nos principales églises et dans notre Musée qui possède cette *Vierge Consolatrice*, commandée par la reine Marie-Amélie, à la veille d'une émeute que l'humanité d'un prince transforma si promptement en révolution.

Signalons rapidement les notices consacrées à Ampère, l'explorateur de la poésie Scandinave qui cueillit à Marseille ses premiers lauriers ;

A Léon Lagrange, ce spiritualiste de l'art, cet admirateur passionné de Joseph Vernet et de l'immortel Puget ;

A Saint-Marc Girardin, qui, avant de devenir un homme politique, fut à la fois un savant professeur, un écrivain distingué et un critique éminent ;

A Louis Hubac, le sculpteur toulonnais ;

A de Courtois, diplomate et bibliographe ;

Au capitaine Jacques Ritter, qui commandait aux journées de juin, la belle compagnie des grenadiers de l'Athénée, dont Tamisier faisait partie.

Quant aux études sur Virgile, sur Dumarsais et sur Barthélemy, si nous ne les avons pas comprises dans cette rapide énumération, c'est qu'elles nous paraissent devoir être examinées plus attentivement.

En venant s'asseoir pour la première fois parmi vous, Tamisier vous offrit une étude sur l'immortel auteur des *Géorgiques*. Avec sa modestie habituelle, il intitulait ce travail remarquable une petite causerie sans banalité ni pédanterie.

Si le premier de ces deux écueils est difficile à éviter quand on choisit un sujet déjà traité tant de fois, le second l'est bien davantage encore, surtout pour un homme voué à la pédagogie.

Mais en nous faisant la déclaration rassurante que je viens de reproduire, le nouveau récipiendaire ne se doutait-il pas un peu qu'elle était superflue ?

Ne venait-il pas de remercier l'Académie d'avoir bien voulu constater dans ses essais littéraires « le « goût des lettres, l'amour du beau et le respect de la « langue? »

Il sut donc, dans cette causerie dont le grand peintre du cœur humain devait être le sujet, vous intéresser et vous charmer.

Nous ne le suivrons pas dans son analyse intelligente des différentes œuvres du grand poète latin, non plus que dans l'exposé des discussions littéraires auxquelles ces œuvres ont donné lieu, discussions qui, dans le pays de Gœthe, ont passionné les esprits à un si haut degré. Nous regrettons aussi de ne pouvoir rappeler toutes les particularités curieuses que ce travail contient sur Virgile, sur ce timide Virgile rougissant comme une vierge, pendant qu'au théâtre des auditeurs enthousiastes l'acclamaient ; sur ce génie incomparable dont les vers cités à chaque instant sont devenus comme les formules les plus expressives des sentiments humains ; sur ce doux et tendre Virgile qui, après avoir fait parler à l'infortunée reine de Carthage le langage de la passion la plus vraie, aimait à s'asseoir à l'ombre

de ces hêtres touffus dont nous avons tous gardé le rajeunissant souvenir, et venait y chanter les douceurs de la vie champêtre, dans ce poème inimitable dont dix-huit siècles d'admiration ont constaté l'immortalité.

Nous nous bornerons à faire ressortir avec quelle chaleur Tamisier défend son auteur favori, dès qu'il rencontre une critique ou un reproche.

A ceux qui prétendent que l'*Énéide* n'est qu'une copie de l'*Odyssée*, il oppose le mot de Voltaire déclarant que si Homère a fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage.

Fait-on remarquer que le personnage d'Énée manque d'animation et de grandeur ? La justification du poète ne se fait pas attendre. Voulant peindre Auguste sous les traits du fondateur de Lavinie, Virgile ne devait-il pas le présenter avec le caractère de gravité et de froideur que le pouvoir suprême doit imposer à ceux qui en sont revêtus ?

Dans un autre passage, Tamisier s'indigne contre les insinuations de Sainte-Beuve. Il se refuse à voir dans Virgile l'apologiste du pouvoir ; il affirme qu'il n'eut jamais de fonctions officielles à la Cour d'Auguste et, au risque d'éclabousser un peu la mémoire de Racine et de Boileau, qui furent gentilshommes de la Chambre, il proteste avec énergie contre toute accusation de servilisme.

« Je sais bien, dit notre regretté collègue, que dans « la première églogue, Virgile appelle son bienfaiteur « un dieu, mais cette hyperbole n'est qu'une exagéra- « tion sans conséquence ; un dieu chez les anciens « n'était pas grand chose, après tout, et ne valait pas « toujours un honnête homme.

« Les Athéniens en comptaient près de 30.000, parmi « lesquels de nombreux coquins, sans parler du fameux « Jupiter, leur maitre, qui n'a jamais passé pour un « modèle de *moralité*. »

Virgile avait été dépouillé de son bien ; Auguste le lui fit rendre : la reconnaissance était donc bien naturelle.

Ce serait une honte pour l'humanité que de voir la bassesse du cœur se rencontrer avec la hauteur du génie. L'intelligence humaine ne faillit pas ainsi à sa loi la plus glorieuse, et l'on doit y regarder à deux fois avant de taxer de servilisme le poète qui, dans une magnifique énumération des gloires de l'ancienne Rome, cite avec enthousiasme les deux Gracques et le rigide Caton.

Parmi les nombreux écrits de Tamisier, son *Étude sur Dumarsais*, publiée à Marseille en 1862, mérite de figurer au premier rang.

Dans ce travail, dont l'étendue ne diminue pas l'intérêt, l'auteur a su éviter par la grande variété des détails cette monotonie pédantesque qui a compromis le succès de tant d'ouvrages du même genre.

En lisant la biographie du grammairien philosophe, on se rend compte du grand mouvement intellectuel qui agita la société française pendant la première moitié du XVIII[e] siècle. On voit le culte de la forme perdre peu à peu de son importance, et les beautés exclusivement littéraires du grand siècle faire place à des tendances nouvelles ayant un objectif social et philosophique.

Toute une légion d'hommes de génie aux aspirations libérales négligeaient alors l'équilibre des périodes pour s'occuper avec passion de l'avenir de l'humanité, et leurs courageuses revendications devaient finir par nous assurer l'égalité devant la loi et la liberté de conscience, ces biens précieux, dont personne ne pourra plus nous dépouiller jamais.

Dumarsais fut entraîné facilement par le courant des idées nouvelles et, soit comme grammairien, soit comme philosophe, il donna constamment des preuves d'une grande indépendance d'esprit.

En dehors de son traité des tropes, qui est encore consulté de nos jours, il composa une méthode pour simplifier la traduction de nos auteurs latins, chercha

à perfectionner la science grammaticale et inventa même une nouvelle orthographe qui supprimait hardiment toutes les lettres que la prononciation n'indique pas. Mais bien que ces innovations fussent inspirées par une logique éclairée, leur auteur n'eut pas l'avantage de les voir consacrer par le succès, et c'est surtout par ses écrits philosophiques qu'il attira l'attention.

Son ouvrage sur les libertés de l'église Gallicane montre quelle attitude courageuse il osa prendre en face du jansénisme alors tout puissant.

Dumarsais était né à Marseille.

D'abord élève, puis professeur chez ces célèbres oratoriens d'où devaient sortir Mallebranche et Massillon, il quitta le professorat pour embrasser la carrière du Barreau.

N'ayant pas réussi dans cette voie, il se consacra à des éducations particulières et fut successivement précepteur chez le président Desmaisons, chez le financier Law et chez le prince de Beauffremont.

Ayant voulu, par la suite, fonder un pensionnat, il y perdit le peu de ressources que la fameuse banqueroute lui avait laissées et il aurait passé la fin de ses jours fort mal à l'aise si d'Alembert son ami, qui devait être un jour son panégyriste, ne l'avait admis au nombre de ses collaborateurs et si, plus tard, le comte de Lauraguais Brancas, plus généreux que M^me^ de Pompadour, n'eût mis sa vieillesse à l'abri de la misère.

L'*Étude sur Dumarsais* constitue l'ouvrage le plus important de Tamisier ; c'est un de ces monuments d'érudition qu'il faut lire avec le plus grand soin pour pouvoir en apprécier tout le mérite, et sa forme concise aussi bien que l'abondance des anecdotes et des citations ne me permettent pas de vous en offrir une analyse complète.

La seule nomenclature des noms cités dans ce travail remplirait des pages entières.

Pour terminer cette esquisse rapide et pour vous

montrer avec quel art notre regretté collègue savait à propos tirer parti de sa science anecdotique, je le laisserai vous raconter lui-même, par suite de quelles circonstances personnelles, Dumarsais fut amené à faire profiter de ses conseils la célèbre Adrienne Lecouvreur.

« Jamais, dit-il, début sur aucun théâtre ne fut « aussi brillant que celui de la fameuse comédienne « Adrienne Lecouvreur. Un seul homme, tapi dans un « coin de loge et pour qui cet engouement n'était point « contagieux, se bornait de temps en temps à dire à « demi-voix mais de manière pourtant à être entendu : « *Bon cela ;* cet homme ayant été remarqué, l'actrice, « à qui on fit part de cette espèce de phénomène, vou- « lut savoir qui il était et, ayant appris que c'était le « célèbre grammairien Dumarsais, elle l'invita par un « billet à lui faire l'honneur de venir dîner chez elle « en tête à tête. »

L'étude sur Dumarsais avait été publiée en 1862, et c'est en 1863 à l'occasion de la distribution des prix de notre Lycée que fut prononcé l'éloge de l'abbé Barthélemy.

Comme César Dumarsais, l'auteur du voyage du jeune Anacharsis avait été successivement élève et professeur au collége de l'Oratoire ; comme Dumarsais il quitta bientôt le professorat pour se rendre à Paris.

La position qu'il obtint au Cabinet des médailles du roi le mit en rapport avec les hommes éminents de l'époque. La douceur de son commerce, les grâces de son esprit lui assuraient de hautes relations, de précieuses sympathies, et le firent particulièrement estimer par le duc et la duchesse de Choiseul. Lorsque le duc fut nommé ambassadeur à Rome, il s'attacha Barthélemy qui put ainsi admirer dans leur cadre tous les chefs-d'œuvre de la Renaissance.

Bien que dans sa cellule de l'Oratoire le jeune professeur se livrât en secret à l'étude des premiers ouvrages de Descartes, il ne suivit pas la voie dange-

reuse dans laquelle Dumarsais s'était engagé ; sa modestie naturelle l'éloignait, du reste, des polémiques violentes. Les idées de réforme sociale avaient sans doute son approbation; mais sa nature douce et timide ne lui permettait pas de descendre dans l'arène. C'était un de ces modérés aimables et intelligents recherchant à la fois le calme des études purement littéraires et les distractions de la bonne compagnie.

Sans rien perdre de sa dignité, il appréciait les avantages d'une protection bienfaisante, et sans songer à s'enrôler parmi les chercheurs de réformes, il s'était décidé à consacrer sa vie au culte des belles-lettres.

Depuis de longues années déjà, il amassait les matériaux nécessaires pour la composition de l'ouvrage qui devait immortaliser son nom. Mais pendant son séjour en Italie les chefs-d'œuvre de la Renaissance le captivèrent à un tel point qu'il fut tenté de s'adonner exclusivement à l'étude de cette époque dont le rayonnement éclaire encore de nos jours tous les sanctuaires de la production artistique.

Quelle que fût néanmoins la fascination exercée sur lui par le siècle de Léon X, il ne voulut pas sacrifier ses longues et patientes recherches sur l'antiquité grecque ; il éprouvait, du reste, une sympathie secrète pour le pays de Platon et de Démosthènes, pour ce petit peuple dont les efforts généreux devaient parvenir à refouler en Asie un despote barbare, pour ce peuple grec qui, émigrant dans les Gaules avec les Phocéens, avait déposé sur nos rivages les germes de la civilisation.

Le *Voyage d'Anacharsis* parut à la veille de la Révolution, au moment où des idées de progrès et de liberté allaient enfanter un ordre nouveau : Cet ouvrage eut un immense succès. Delille, Fontanes et Madame de Staël témoignèrent à l'auteur la plus vive admiration, et Gaillard déclarait dans le *Journal des Savants* que le livre de Barthélemy honorait le siècle et illustrait à jamais son auteur.

Cette admiration alla même jusqu'à l'engouement. On se costuma à la Grecque, on servit des gâteaux préparés avec le miel du mont Hymette, on but du vin de Chypre, on alla même jusqu'à chercher à reconstituer le brouet de Lacédémone.

En 1789, malgré sa modestie et sa résistance, Barthélemy fut admis à l'Académie Française. Sa réception fut pleine d'éclat, et, dans la réponse qu'il fit au récipiendaire, le chevalier de Boufflers n'hésita pas à le comparer à Orphée.

Pendant la tourmente révolutionnaire les relations de Barthélemy avec le courageux défenseur de Louis XVI le firent arrêter comme suspect ; mais son livre le sauva, et l'historien de la démocratie athénienne trouva grâce devant les terribles juges du tribunal de la révolution.

Le *Voyage du jeune Anacharsis* est trop connu pour qu'on puisse se permettre de l'analyser et Tamisier lui même ne l'a pas essayé, bien que sa profession l'y autorisât pleinement.

S'adressant aux élèves de notre Lycée, il faisait surtout ressortir, dans l'abbé Barthélemy, le travailleur infatigable et modeste qui consacra 30 ans de sa vie à l'ouvrage qui devait être un chef-d'œuvre ; il les exhortait à se tenir en garde contre les entraînements d'une littérature qui, ne comptant plus sur la postérité, songe beaucoup moins à produire des œuvres durables qu'à se procurer de belles recettes en piquant la curiosité publique.

En dehors des nombreuses études dont nous venons de parler, Tamisier a encore écrit une histoire de l'Athénée dont il était le savant bibliothécaire, de nombreux articles dans les journaux du Midi, un résumé de son cours de littérature française à l'usage des jeunes filles, et sous ce titre : *Les Pertes récentes de l'Académie*, le portrait de divers membres défunts de notre Compagnie.

Il a publié également les premières pages d'un

grand ouvrage qu'il avait l'intention de consacrer à toutes les illustrations de notre antique cité, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

On regrette, en lisant ces pages, qu'il n'ait pas eu le temps de terminer ce Panthéon Marseillais dont l'édification eût beaucoup plus contribué à sa gloire que les nombreux écrits dans lesquels, pendant un demi-siècle, ce modeste et laborieux professeur a semé les trésors de sa prodigieuse érudition.

Mais, nous le savons, notre regretté collègue ne songeait pas à la renommée, et son existence littéraire nous apparait surtout, dans son ensemble, comme une glorification continue et absolument désintéressée.

Il avait au plus haut degré, on peut le dire, le génie de l'admiration.

Ses écrits, dont le nombre atteint presque la cinquantaine, sont, en majeure partie, des éloges biographiques. Il excellait dans ce genre où sa plume, aussi élégante qu'aimable, donnait un libre cours à sa bienveillance et décernait la louange avec bonheur. Les épines de la critique se montrent à peine dans ses œuvres et, quand on les aperçoit, çà et là, on constate qu'elles sont aussi inoffensives que celles de nos gracieux bouquets.

Nous nous estimerions heureux, Messieurs, si cette modeste étude pouvait avoir un double résultat : celui de faire ressortir à vos yeux quelques-uns des mérites du collègue que la mort nous a ravi le 23 décembre 1882, et celui de faire revivre, aux yeux de ses fils, la figure sereine de l'homme de bien qui, ayant donné des témoignages de paternelle affection aux nombreuses générations d'élèves qui ont reçu ses leçons, ne pouvait manquer d'être, selon les lois de la nature, le meilleur et le plus affectueux des pères.

SUR LES CHIFFRES ROMAINS

XII & XII $^{1}/_{2}$

Des monnaies impériales du IV^{e} siècle.

PAR M. LOUIS BLANCARD

Membre de la Classe des Sciences

Lu à la séance du 2 Février 1888

Dans une note (1) où je considérais les chiffres XX ou K, XXI ou KA, des monnaies impériales du III^{me} siècle, comme indiquant le nombre de six-millièmes de l'aureus que valaient les pièces de billon sur lesquelles on les voit, j'ai ajouté que les notations ultérieures, notamment celle de XII $^{1}/_{2}$ employée de suite après les précédentes, désignaient aussi des six-millièmes de l'aureus, l'aureus se divisant nominalement en $\frac{6000}{6000}$.

La notation XII $^{1}/_{2}$ est figurée, en deux lignes, sur des pièces de cuivre frappées en Orient sous Constantin. A la première ligne est l'X ; à la seconde, les deux unités et la $^{1}/_{2}$. Il n'y a aujourd'hui aucun doute sur la lecture, soit du premier chiffre, soit des autres. Eckhel (2), qu'il ait ou non compris le dernier signe, qu'il a figuré par un gamma, a mis les quatre chiffres sur la même ligne, XIIΓ. Il a pensé sans doute que la notation $\frac{X}{IIΓ}$ ne différait pas tellement de celles

(1) Marseille, 1885, in-8°.
(2) t. VIII, p. 71, col. 1.

qui, sur les follis des nombreux successeurs de Constantin, se trouvent disposées sur deux ou plusieurs lignes, telles que (1), entr'autres, $\frac{X}{III}$, $\frac{X\ X}{II.\ II}$, $\frac{}{I\ II}$, qu'on pu la lire autrement que celles-ci. Or, celles-ci devant être lues sans hésitation XIII et XIIII, il a de même interprété par XIIΓ la notation $\frac{X}{IIIΓ}$. « Cette transcription a été reproduite par la plupart des auteurs pour ne pas dire tous (2), » et M. Mommsen, énonçant une lecture que les autres auteurs sous-entendaient plutôt qu'ils n'ignoraient, a dit explicitement que XIIΓ c'était 12 1/2. M. Mommsen n'a rien dit de plus, et, dans sa pensée, il ne s'agissait pas de 6000mes de l'aureus, car il ne fait remonter la division de l'aureus en six-millièmes qu'à l'empereur Julien au plus tôt : « L'évaluation du sou d'or à 6000 deniers, dit-il, peut remonter plus haut que le décret de Valentinien III de 445, où le sou est évalué à 7000 ou 7200 nummi. On serait assez tenté de l'attribuer à l'empereur Julien (3). »

J'ai été le premier à dater du IIIe siècle la division du sou d'or en 6000 six-millièmes, &, si je ne m'abuse, j'ai démontré l'exactitude de cette date (4).

Ce fait acquis, j'ai considéré comme indiquant des 6000mes les notations en chiffres romains ou grecs que l'on voit, soit dans l'exergue, soit dans le champ des pièces de diverses valeurs, en billon ou en cuivre, des IIIe et IVe siècles, quand ce ne sont pas des chiffres d'atelier ou d'année (5).

(1) Sabatier, *Monn. byz.*, pl. XV, 15 et 16; pl. XIV, 3.

(2) M. Mowat, Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4e série, t. XIV, 1886, p. 235.

(3) M. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, éd. française, III, p. 169.

(4) *L'aureus romain se divisait en 6000mes au milieu du IIIe s. ap. J.-C.*, Marseille, 1885.

(5) *Sur les chiffres romains ou grecs* XX ou K, XXI ou KI *des monnaies impériales du IIIe s.*, Marseille, 1885.

J'ai donc interprété la notation $\frac{X}{IIS}$ par 12 1/2 six millièmes de l'aureus, et j'ai inséré cette interprétation dans ma *Théorie de la monnaie romaine au III^e siècle*, qui a été lue à l'Académie des Inscriptions avant la fin de 1885.

Depuis, un savant épigraphiste ayant eu l'occasion d'expliquer, devant la même Académie (1), la notation $\frac{X}{IIS}$, a proposé de séparer X de IIS, de voir dans les 3 derniers chiffres, la marque du sesterce, non pas du sesterce de 4 as, mais de 2 as $^1/_2$, et, dans le premier chiffre, un nombre ordinal : *decima*. Les pièces sur lesquelles on trouve $\frac{X}{IIS}$ seraient, dans ce système, des dixièmes d'un sesterce de 2 as 1/2, c'est-à-dire des quarts d'as ou quadrans.

Pour que ce système d'explication pût être adopté, il faudrait admettre 1° que l'as & le quart d'as étaient encore monétairement en usage au IV^e s., ce qui est plus que douteux, & 2° que le denier se divisait alors en 10 as. Or, on sait que, bien avant l'ère chrétienne, le denier avait cessé de se diviser en 10 as pour se diviser en 16, & l'on trouve dans l'*Assis distributio*, œuvre d'un contemporain de Marc Aurèle, la preuve que la division en 16 as s'était perpétuée sous les empereurs : Nunc denarius sedecim, sestercius quatuor asses valet (2).

De cette division du denier en 16 as, qui a duré autant que l'as lui même, il suit que le 10^me du sesterce de 4 as est une fraction d'as, composée d'un triens + 3/4 d'once + 1/20 d'once ; que ce 10^me du sesterce n'est donc pas un quadrans &, corollairement, que la notation $\frac{X}{IIS}$ ne peut pas indiquer un dixième de sesterce.

(1) M. Mowat, l. c.

(2) L. Volusii Mæciani *Assis distributio*, p. 186 du *Corpus Juris romani antejustiniani* de Boecking, Bonn, 1841, in-4°.

J'ai dit que cette notation exprimait le nombre de 6000^{mes} d'aureus que valait la petite pièce de monnaie sur laquelle elle était marquée. Cette petite pièce valait donc, à mon avis, 12 1/2 six-millièmes d'aureus.

En même temps que la petite pièce de 12 1/2 six-millièmes d'aureus, il en courait une autre de même format mais d'une notation un peu différente; elle était marquée XII et valait 12 six-millièmes. Voici la représentation de l'une et de l'autre de ces deux pièces (1) :

Il fallait 480 pièces de 12 1/2 et 500 pièces de 12 six-millièmes pour l'équivalence nominale de l'aureus.

La pièce de 12 1/2 divisait exactement le millarés de Constantin, ce que ne faisait pas celle de 12 six-millièmes.

Ces petits follis succédèrent aux pièces qui, au III^{e} s., avaient reçu, entr'autres notations monétaires, celles de XX et XXI ou K et KA, et ils précédèrent les follis qui, à partir du VI^{e} siècle ou environ, eurent, entr'autres notations monétaires, celles de XX ou K, XII et XXV.

On voit qu'il suffit de rapprocher, les unes des autres, les notations du III^{e}, du IV^{e} & du VI^{e} siècles, pour qu'elles s'expliquent les unes par les autres, comme d'elles-mêmes & sans difficulté.

(1) Ces deux pièces font partie du cabinet des médailles de la ville de Marseille.

NOUVEAU

CLASSEMENT DES MONNAIES BRETONNES

ANTÉRIEURES AU MONNAYAGE DE PHILIPPE-AUGUSTE

Par M. Louis BLANCARD

MEMBRE DE LA CLASSE DES LETTRES

Lu à la séance du 2 Février 1888

Il m'a paru que, malgré la science des numismates qui, comme Longpérier, Poey d'Avant et Fillon, MM. de Barthélemy, Bigot, Lecocq, Caron et Aussant, se sont occupés des monnaies de la Bretagne, la série des deniers antérieurs au monnayage de Philippe-Auguste n'était pas classée définitivement. Je viens proposer certaines modifications au classement actuel avec l'espoir que le public jugera que plusieurs d'entr'elles sont appuyées suffisamment, soit par les textes, soit par les monnaies elles-mêmes, pour être accueillies avec bienveillance.

Je ne crois pas que la numismatique féodale de Bretagne remonte au delà du règne d'Hoel, petit-fils et successeur d'Alain le Grand (953-980). A ce prince je donne sans hésiter le denier dont le monogramme est composé des lettres HOEL et d'une croix (Poey d'Avant, VIII, 6).

J'attribue à CONAN Ier (953-992) la pièce dont le monogramme : se compose des letres K, O, N, A, V, S (Pl. VIII, P. d'Av., 7), et le denier (Pl. VIII, 19) qui offre au droit le chiffre I accosté de deux C : *Conanus primus*.

Je donne à CONAN II (1040-66) le denier figuré au n° 18 de la pl. VIII de Poey d'Avant, dont la croix est cantonnée deux fois du C initial de Conan, tandis qu'au droit on lit distinctement un titre ℣ C E BRITTONNVM *Princeps Britonnum* qui est identique à celui que ce prince s'attribue dans les chartes : *Britannorum Princeps* (D. Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne*, a° 990, t. I, p. 350).

Je classe sous le nom de Conan III (1112-1148) le denier qui porte en légende circulaire CONANVS COMES et dans le champ III, c'est-à-dire C. B., C. III°, que j'interprète par *Comes Britanniæ*, *Conanus tertius* (Poey d'avant, pl. IX, 1 à 6, 8 à 9).

Conan III ne portait pas seulement le titre de comte de Bretagne : *ego*, *Conanus*, *comes Britanniæ* (D. Mor., l. c., p. 403, 405, 407, 408) mais aussi et simultanément celui de duc : *Conanus, filius Alani comitis, dux totius Britanniæ* (Ibid., p. 408, 429).

Pour ce motif-ci, je donne encore à Conan III le denier sur lequel on lit DVX BRITANIAE, C. III (le C disposé au-dessus du chiffre) ce qui, selon moi, signifie : *Dux Britaniæ*, *C(onanus) tertius* (Fillon, cat. Rouss., p. 184 et Caron, II, 7 et 8).

Le denier sur lequel le nom d'Eudes, EUDO (l'U joint au D), accompagne la légende centrale du denier comtal de Conan III, III, ne pouvant pas être antérieur à ce comte-ci, je n'hésite pas à l'attribuer à Eudes de Porhoet, duc de Bretagne (1148-1155) gendre et l'un des successeurs de Conan III dont il est naturel

qu'il ait conservé la marque pour assurer le cours de son denier. La lég. de ce dernier est + EUDO DVS BRITON (*um*) et le titre qu'Eudes prend dans les chartes est aussi celui de *Dux Britaniæ* (D. Mor., l. c., p. 622 et 624) (P. d'A. IX, 7, Fillon, p. 177 et Caron II, I.)

A Conan III succéda, en même temps que son gendre Eudes, son fils naturel Hoel, que les Nantais prirent pour duc tandis que Eudes était proclamé à Rennes. Hoel (1148-56), modifiant très-peu les trois I du denier ducal de son père, de façon à ne rien changer à leur aspect, en fit la 1re & la dernière lettre de son nom et mit ces deux lettres, HL, dans le champ de son denier auquel il conserva la légende circulaire de la monnaie paternelle : HL + DVX BRITANAE. Le titre de duc est celui qu'il prend dans les chartes : *Ego H. Britanniæ dux* (D. Mor , a° 1148, l. c., p. 603, et Caron, pl. II, n° 6).

A l'exemple des autres Conan, Conan IV (1156-1171) ne pouvait manquer de se donner son numéro d'ordre. On trouve, en effet, ce numéro sur un de ses deniers avec cette forme IVS, c'est-à-dire IV°, *quartus*. En même temps qu'il se numérotait CONANVS IV°, Conan IV s'intitulait *dux Britanniæ*, les lettres du mot DVX étant disposées, dans le champ, de la même façon que celle du nombre IV° (P. d'Av. pl. IX, 15 & 16 & pl. IX, 19). Conan IV n'a jamais porté, si je ne me trompe, dans les chartes, le titre de *Comes Britannie* ; il s'est toujours qualifié *Dux Britanniæ* (D. Mor. p. 631, 632 & suiv.)

Geoffroi IV (1171-1186) en a fait de même ; Ego Gaufridus, filius regis Angliæ, dux Britanniæ (Ibid., p. 678 et suiv.). Une de ses monnaies offre le titre de DVX disposé comme sur le denier ducal de Conan IV : GAVFRIDVS DVX BRITANNIÆ (P. d'Av., IX, 20 et 21). On dirait à première vue le denier ducal de Conan IV. Geoffroi a poussé plus loin l'imitation, car, se numérotant Geoffroi IV, il a eu un deuxième denier tout semblable à celui sur lequel Conan IV a mis son

numéro : GAVFRIDVS IV' BRITANNIE (P. d'Av., IX, 12 et 13). A Geoffroi IV appartient un troisième denier dont je ne dis rien si ce n'est que la fleur de lis qu'on y voit, dans le champ, me parait empruntée aux armes de la mère du jeune prince, d'Eléonore qui fut reine de France avant de l'être d'Angleterre, et qu'il me semble que l'hermine de Bretagne n'est autre que cette fleur de lis, légèrement modifiée.

Si je ne refuse pas à Conan IV le denier aux quatre c disposés comme les panses d'un 8, $\frac{cc}{cc}$, et à la légende DVX BRITANIÆ (P. d'Av., IX, 11), c'est à sa fille, à Constance (1181-1201), que j'attribue, malgré cette légende masculine, le denier sur lequel, au milieu des quatre c, s'élève le chiffre I, , qui transforme du coup en initiales du nom de Constance les initiales du nom de Conan, & oblige à interpréter ce groupe par *Constantia prima.*

Elle seule, la fille de Conan IV, femme de Geoffroy IV, eut le droit de joindre le n° I à ses initiales car si elle n'était que la seconde duchesse de Bretagne du nom de Constance, elle était la première qui eut réellement régné, surtout depuis la mort de son premier mari, survenue lorsqu'elle avait à peine 24 ans.

Les quatre lettres c groupées autour du chiffre I, , furent ensuite jointes deux à deux, en forme de double crochet d'ancre, (Fillon, p. 184 et Caron, II, 2), puis, réunies par une tige, en même temps que chaque extrémité de l'I, reçut aussi son double crochet, & l'on eût alors la croix ancrée , type commun de la numismatique bretonne, qu'on voit sur le denier breton de Philippe Auguste & sur le denier anonyme frappé vers la même époque (Pl. d'Av., X, 1 à 9). Une variété de ce type, provenant de la jonction des crochets et surtout de l'obliquité de la croix (car sur quelques exemplaires du

denier de Philippe Auguste la jonction est manifeste) apparaît, sous cette forme , sur un denier, au nom d'Eudes, duc de Bretagne, + EVDO DVX — BRITANIE (P. d'Av., IX, 17), qui ne me semble pas pouvoir être refusé au duc Eudes de Porhoet (le même qui, précédemment, s'était servi de la marque comtale de Conan III), si ce duc a survécu, ce qui est possible, au premier mari de Constance, à Geoffroi IV (1).

Une deuxième variété, plus artistique, résultant de la suppression des tiges, de la diminution des crochet, et pour figurer les bras de la croix, de l'emploi du C, ouvert en dehors, (P. d'Av., IX, 14), orne le champ d'un denier dont la légende, ALANVS DVS, +REDONIS CIVIT, rapprochée des C du champ, porte à croire que ce denier a peut-être été frappé par Alain de Rohan, marié, après 1160, à la princesse Constance de Bretagne, sœur de Conan IV, laquelle naquit, vers 1140, d'Alain, comte de Richemont, fils d'Étienne I^er^, comte de Penthièvre, et de Berthe, fille de Conan III, comte et duc de Bretagne. On sait que la princesse Constance de Bretagne tenta, sans succès, en 1160, de devenir femme de Louis le jeune et reine de France (Duchêne, t. IV, p. 725). Le denier d'Alain a dû être frappé après 1186 ; car, si l'E de *Redonis* y est droit, l'ornement du champ en est d'une élégance aussi relativement moderne que l'ɛ lunaire.

Outre les types que je viens de décrire, le monnayage breton a usé de la tête et de l'étoile. Tiré d'un denier de Louis d'Outremer, frappé à Nantes, par les Normands qui possédèrent cette ville, lorsque,

(1) Geoffroi IV a donc compté, parmi ses prédecesseurs, 1° Geoffroi I^er^ (992–1008) ; 2° le petit-fils de Geoffroi I^er^, Geoffroi le bâtard, comte de Rennes ; peut-être, au lieu de Geoffroi le bâtard, Geoffroi Boterel I qui s'intitulait Comte de Bretagne ; 3° Geoffroi, frère de Henri II, roi d'Angleterre, reconnu duc par les Nantais en 1156 et mort en 1158 (D. Mor. p. 458, a°. 1084).

avec leur propre secours, ce prince fut proclamé roi, le type de la tête, déjà barbare sur le denier de Louis (P. d'Av., VIII, 16 et 17), apparaît défiguré (c'est le terme exact) sur un denier de Rennes au nom de l'un des Conan, peut-être Conan Ier, (Caron, pl. II, 3), puis longtemps après sur le denier de Guingamp & celui de Quimperlé (Ibid., II, 9). Sur le denier de Guingamp, monnaie fort commune, la tête est traitée d'une façon si particulièrement étrange que, sans crainte de confusion avec toute autre, elle pourrait être qualifiée de guingampaise.

Guingamp fut le principal atelier des comtes de Penthièvre.

On possède le denier d'Eudes, premier comte de Penthièvre (1008-79). Ainsi que dans les chartes, Eudes, 2me fils de Geoffroi Ier duc de Bretagne, s'intitule sur son denier duc de Bretagne, comme son père ; mais ce n'est pas la tête, c'est le temple, également carlovingien, qui orne le champ de ce beau denier (P. d'Av., XXVII, 1), qui, quoique au nom de Rennes, n'y a peut-être pas été frappé. La tête est également absente du denier d'Étienne Ier, fils et 2me successeur de Eudes, qui y a du reste conservé le nom & le titre de son père, et s'est borné à substituer au temple de la monnaie paternelle son nom et son numéro d'ordre STEFA ɯ I, *Stefanus primus* (P. d'Av., XXVII, 2). Est-ce à partir d'Étienne II que commença le monnayage à la tête guingampaise et aux légendes du comte Étienne et de Guingamp, et fut-il continué par ses successeurs ? Cela est plus que probable et ceci l'est aussi, car Geoffroy Botterel III, ne s'étant fait aucun scrupule de se servir des sceaux de son prédécesseur, n'a pas dû hésiter davantage à user de ses coins. Toutefois, comme on ne connaît aucune monnaie de ces comtes, je dois dire que le plus ancien denier de la famille de Penthièvre sur lequel on trouve la tête guinguampaise est celui d'un petit fils d'Étienne Ier, d'Alain II, comte de Guingamp en 1190 et successeur de Guill. Bot-

terel III au comté de Penthièvre, en 1205 (1205-1212).

Son denier, dont la légende est +ALEN COMES et +GVINGANP, porte, outre la tête guinguampaise, une étoile au 2me canton de la croix (P. d'Av., XXVII, 12). L'étoile, que l'on voit, pour la première fois, sous le temple du denier d'Eudes (1008-1079, P. d'Av., XXVII, 1) que l'on retrouve longtemps après dans les cantons supérieurs de la plupart des deniers à la tête et au nom de Guingamp (Ibid., XXVII, 3 à 5, 7 à 11) et d'un denier aux deux noms de Guingamp et de Quimperlé (Ibid., XXVII, 6) figure, non dans un canton de croix mais en plein champ, sur un denier de vieux style, que cette étoile ✡, autant que la légende +ALAMNVS +REDONIS, autorise à attribuer au 2e fils d'Étienne Ier, comte de Penthièvre, au comte Alain le Noir qui, en 1137, épousa Berthe de Bretagne, fille de Conan III, de qui il eut un fils qui fut Conan IV.

Ce denier à l'étoile, que j'attribue à Alain le noir de Penthièvre, et le précédent denier qui, outre la tête guingampaise, porte aussi l'étoile au 2e canton de la croix, et que, pour ce motif, j'ai attribué à Alain II, comte de Guingamp (1190) puis de Penthièvre (1205-1212), n'ont rien de commun avec un denier, de vieux style, au nom d'Alain, mais sans étoile, dont la légende est telle, + ALA-I RIX + RIDONIS (P. d'Av., VIII, 21), que je ne puis la donner qu'au fils de Geoffroi Ier, à Alain qui fut comte et duc de Bretagne de 1008 à 1040. Ce prince, en effet, a très bien pu prendre la qualification de Roi, car il était fils de Geoffroi que plusieurs appelaient roi, *Alanus, Gaufredi filius qui etiam rex a nonnullis vocabatur* (D. Mor., a° 1027, p. 363) et on disait de lui-même qu'il gouvernait vaillamment la *monarchie* de Bretagne : *Alano totius Britanniæ monarchiam strenue gubernante* (Ibid. l. b.).

En résumé, j'attribue :

1° à Hoel, petit-fils d'Alain le grand et son troisième successeur (953-980), en concurrence de Conan Ier,

le denier dont le monogramme est composé d'une croix et des lettres HOEL, (P. d'Av. pl. VIII, 6);

2° à Conan I^er^, concurrent et successeur d'Hoel (953-992), le denier de très vieux style sur lequel un I sépare deux C, lettres et chiffre que j'interprète par *Conanus I* (Ibid., VIII, 19) et le denier dont le monogramme est formé des lettres KONANVS (Ibid. VIII, 7). Il existe des variétés du monogramme ci-dessus (P. d'Av. VIII, 8 à 11); je crois qu'elles appartiennent plutôt au successeur de Conan I^er^, à Geoffroi I^er^, qu'à Conan lui-même;

3° à Conan II, le dernier portant dans le champ le titre que les chartes donnent à ce prince : *Princeps*, et autour *Britonum* (P. d'Av., VIII, 18).

4° à Conan III (1112--1148), le denier à la légende *Conanus comes* et au groupe (P. d'Av. IX, 1 à 6, 8, 9) que je dispose ainsi C. B., C. III° et interprète *Comes Britanniæ*, *Conanus tertius;* et le denier à légende *dux Britanniæ* et au groupe (Fill. p. 184 et Caron, II, 7 et 8) que je dispose ainsi C. III et traduis *Conanus tertius*;

5° à Eudes de Porhoet, l'un des successeurs immédiats de Conan III (1148-1156), le denier dont le champ est occupé par la marque comtale de Conan III, , et la légende est aux nom et titre d'Eudes, duc des Bretons (P. d'Av. IX, 7; Fillon, p. 177 et Caron, II, 1).

6° à Hoel, l'un des successeurs immédiats de Conan III (1148-1156), le denier sur lequel les lettres rappellent l'initiale et le n° d'ordre III du denier ducal de Conan III (Caron, II, 6).

7° à Conan IV, le denier au nom de *Conanus*, qui porte dans le champ le n° d'ordre du prince, IV° *(quartus)* (P. d'Av. IX, 15, 16); le denier de même nom,

qui porte dans le champ DVX au lieu de IVS et en légende circulaire *Britanniæ* (Ibid. IX, 19) ; et le denier sur lequel, entourés de la légende *dux Britanniæ*, on voit quatre C ainsi disposés dans le champ $\begin{smallmatrix} C & C \\ C & C \end{smallmatrix}$ (Ibid. IX, 11);

8° à Geoffroi IV, les deux deniers à son nom portant dans le champ, l'un, son n° d'ordre, IV° (P. d'Av. IX, 12, 13) et l'autre DVX (Ibid. 20, 21), et le denier à la fleur de lis (Ibid. IX, 18) ;

9° à Constance I^re^, femme de Geoffroi, puis de Ranulfe, puis de Gui de Thouars, le denier aux quatre C verticalement séparés par le chiffre I, (P. d'Av., IX, 10).

J'attribue :

1° à Etienne I^re^, fils de Eudes, comte de Penthièvre (1093-1125), le denier à la légende d'Eudes duc de Bretagne, contenant dans le champ, verticalement disposées, les lettres et le chiffre STEFAωω I, *Stephanus* I (P. d'Av. XXVII, 2) ;

2° à Alain le noir, fils d'Etienne I^re^, comte de Penthièvre, marié en 1137 à Berthe de Bretagne, le denier aux noms d'Alain et de Rennes, dont le champ est occupé par une grande étoile (P. d'Av. VIII, 22) ;

3° à Alain II, petit-fils d'Etienne I^er^, comte de Guingamp (1190), puis de Penthièvre (1205-1212), le denier portant la légende *Alen comes* et *Guingamp*, la tête Guingampaise et l'étoile au 2° canton de la croix (P. d'Av. XXVII, 12).

Enfin, je crois qu'on pourrait attribuer 1° à Alain, petit-fils de Conan I^er^ (1008-1040) le denier dont le monogramme rappelle celui de Conan I^er^, et dont la légende est ALAT RIX (P. d'Av. VIII, 21).

2° à Eudes de Porhoet (déjà nommé sous le n° 5) le

denier à la rosace croisée obliquement et aux nom et titre d'Eudes, duc de Bretagne (P. d'Av. IX, 17) ;

3° à Alain de Rohan, marié, après 1160, à la princesse Constance, petite-fille de Conan III et sœur de Conan IV, le denier aux légendes *Alanus dux* et *Redonis civit*, qui porte dans le champ un ornement ainsi disposé (P. d'Av., IX, 14).

L'ORIGINE DU MARC

Par M. Louis BLANCARD

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

Lu à la séance du 1er Mars 1888

La plus ancienne mention du marc que je connaisse se trouve dans une charte de 857, par laquelle le roi anglais Ethelwolf donne à l'abbaye de Saint-Denis 20 marcs d'or et un vase d'argent de même poids. Je publie ci-après le texte de cette charte, conformément à l'édition de Doublet, faite sur l'original, et je l'accompagne des variantes orthographiques qu'offre la copie du même acte, faite au XIIIme siècle, qui est dans le *Cartulaire blanc de Saint-Denis*. (Arch. Nat., LL, 1158, p. 551.) Je dois ces variantes à l'obligeance de mon éminent confrère et ami, M. Siméon Luce, membre de l'Institut, chef de la section historique aux Archives Nationales.

Il ne faut pas confondre le marc avec le *mancus*, ou *manca*, *mancusus*, *mancusa*, etc., petite et faible pièce d'or, (solidus mancus), à laquelle les lois anglaises (ch. 6 de la loi d'Adelstan et 9 de celle de Henri Ier) donnaient une valeur de 30 deniers, et les *Usatici Barchinone*, du Xme siècle, du 12me du sou d'or à Valence et d'un peu plus à Barcelone, car si les 20 marcs d'or du roi anglais n'avaient valu que 20 mancus, si le vase

d'argent de 20 marcs n'avait pas eu plus de poids que 20 mancus, le cadeau royal eût été à peine de quelques grammes, soit d'or, soit d'argent, ce qui n'est pas admissible.

Le *marc* est donc toute autre chose que le *mancus*.

Et cependant, de bons érudits croient que les termes de *marca* et de *manca* (féminin de mancus) étaient employés l'un pour l'autre, avaient le même sens, (Cf. Ducange, v° Marca). Si cette opinion n'est pas suffisamment justifiée par les citations sur lesquelles on l'appuie, il se pourrait qu'elle eût un fondement étymologique et que le mot *marca* eût pour racine *manca* et non pas *mark*. En effet, le marc fut dans l'origine et resta une livre diminuée d'un tiers, une livre affaiblie, *libra manca*.

II

Le poète saxon du IX^me^ siècle à qui l'on doit les annales des gestes de Charlemagne, *de gestis Caroli Magni*, divise les Saxons en trois peuples distincts : les Westfali à l'Ouest, les Angarii au Centre, et les *Osterlingi* à l'Est (*Rec. des Hist. de France,* t. v., p. 137).

Les *Osterlingi* occupaient une région qu'on ne peut mieux préciser qu'en disant que Hambourg et Brême y fleurissent depuis Charlemagne, et Lubeck depuis le XII^me^ siècle. Les Saxons de ces villes étaient nés commerçants. C'est à Hambourg, Lubeck et Brême que prit naissance au XIII^me^ siècle et c'est à Brême, Hambourg et Lubeck que s'est maintenue jusqu'à nos jours la célèbre Hanse teutonique, dont les adhérents, à cause sans doute du pays d'origine de l'association, étaient nommés, au dernier siècle encore, *Osterlings* ou *Ostrelings*.

Les *Osterlingi* du poète saxon étaient bien les pères des *Osterlings* de l'Hanse teutonique Si ces derniers

fondèrent une association qui aida puissamment au développement du commerce, c'est aux *Osterlingi* du IX^me^ ou même du VIII^me^ siècle, que l'on doit le marc sterling (sterling pour osterling), qui fut le premier et le plus renommé des marcs monétaires du moyen-âge.

Je vais le prouver par un texte authentique, emprunté à l'article 66 de la loi des Saxons, loi dont on s'accorde à placer la date entre 777 et 797 (1).

III

Voici en quels termes est conçu l'article 66 de cette loi : « Solidus est duplex : unus habet duos tremisses, (quod est bos anniculus 12 mensium vel ovis cum agno) ; alter solidus, tres tremisses, (id est bos 16 mensium). »

Ce texte mentionne deux monnaies de ce temps-là : le sou d'or (solidus) et le tiers de sou (tremissis). Le sou d'or valait 12 deniers d'argent ; le tiers de sou en valait 4. Ceci posé, je traduis :

Chez les Saxons, outre le sou de 3 tiers, dont la valeur est la même que celle d'un bœuf de 16 mois, il y a un autre sou plus petit, un sou de 2 tiers, avec lequel on paye un bœuf de 12 mois ou une brebis et son agneau.

IV

Il y avait donc deux sortes de sous chez les Saxons : le sou de deux tiers de sou, et le sou de trois tiers.

Le sou de trois tiers existait-il de longue date chez les Saxons, concurremment avec celui de deux tiers ou bien avait-il été introduit chez eux par les Francs

(1) Cf. notamment la préface de M. de Richthofen à la *Lex Saxonum*, dans Pertz, *Leg.* t. V, fasc. I, 1875, p. 1.

dont il était l'unique sou ? Cette dernière opinion est celle des éditeurs allemands de la *Lex Saxonum*, et je m'y range. Quoiqu'il en soit de cette opinion-ci, il est certain que les Saxons (1) usaient, en vertu de leur loi, d'un petit sou qui, au lieu d'être complet, c'est-à-dire composé de trois tiers, ne l'était que de deux, et, au lieu d'équivaloir à douze deniers comme le sou complet, le sou de trois tiers, n'équivalait qu'aux deux tiers de douze deniers, à huit deniers.

Corollairement, la livre saxonne, considérée comme un groupe de vingt sous, avait, si elle était formée de sous de deux tiers, un tiers de moins de valeur que si elle l'était de sous de trois tiers.

En d'autres termes, la livre composée de vingt sous de trois tiers, équivalait, à raison de douze deniers par sou de trois tiers, à 240 deniers, tandis que la livre composée de vingt sous de deux tiers, n'équivalait, à raison de huit deniers par sou, qu'à 160 deniers, et, par rapport à la livre de 240 deniers, n'était qu'une livre faible, incomplète, *libra manca*.

Mais la livre de 160 deniers, qu'est-elle, dans l'échelle métrologique, si ce n'est le marc ?

Le marc est en effet une livre diminuée d'un tiers. Le marc n'a que huit onces tandis que la livre en a douze ; il ne se compose que de 160 deniers tandis que la livre en a 240.

N'ai-je donc pas raison de dire que le petit sou saxon, le sou de deux tiers de sou a eu forcément pour corollaire la livre composée seulement de deux tiers de livre, c'est-à-dire le marc ?

V

Le marc a passé de la région saxonne, décrite par

(1) Il en était de même des Frisons qui possédaient encore un troisième sou. Cf. mon étude sur *Les trois sens du mot denarius*, Marseille, 1881.

le poète des gestes de Charlemagne, dans cet autre pays saxon qui est l'Angleterre, et lorsque l'usage de mutiler la livre à la mode saxonne est devenu général, et que chaque livre a eu produit son marc, le marc saxon, sans qualificatif jusqu'alors (comme le prouve la charte qui suit), s'est qualifié de façon à nous faire comprendre que son pays d'origine était celui des *Osterlingi ;* il s'est nommé et se nomme aujourd'hui encore Marc Sterling.

Charte d'Ethelwolf, roi d'Angleterre, par laquelle ce prince confirme les possessions anglaises de l'abbaye de Saint-Denis et lui donne 20 marcs d'or, un vase d'argent du même poids, etc. Londres, 4 novembre 857 (1).

Ædelnulfus (2), Dei gratia rex Anglorum. Quoniam volente me de terrenis opibus, quas de Dei munere possidere videor, mercari bona cælestis patriæ, et petente me a beatissimo Romano Pontifice Benedicto consilium ut ejus sacratissima auctoritate quæcumque de rebus meis (3) ad sanctorum loca conferre voluero impertiar (4), venit ab eo Hunigerus (5) monasterii quod est in Francia sanctorum martyrum (6) Dionysii, Rustici et Eleutherii, monachus, una cum legatis domni Hludovici (7) gloriosissimi Imperatoris, benedictionem atque licentiam benefaciendi pro peccatis meis cum privilegio ejusdem gloriosi Papæ deferens et in Lindonia civitate a nobis cum gaudio una cum suis comitibus (8) exceptus est. Ubi cum inter cœtera querimoniam pro injuria a nostris hominibus colonis sancti Dionysii martyris qui sunt in diversis Britanniæ locis, et maxime in Ridrefelda (9) et in Hastingas et in Pevenisel (10) in salinis quoque et in Lundewine (11) miserabiliter illatam deplorasset, auditus est a nobis uti dignum

(1) Dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denys*, p. 785, Doublet a publié cette charte d'après l'original qui a disparu avant 1683, date de la confection du grand inventaire de Saint-Denis, sur lequel il ne figure pas. Il existe, dans le *Cartulaire Blanc de St-Denis* (Arch. Nat. LL, 1158, p. 551), une copie de la charte d'Ethewolf qu'on a, au XVII^me^ siècle, collationnée sur l'original et même en partie corrigée d'après celui-ci, en rétablissant les *e* à la place des *e*, *Hludovicus* à la place de *Ludovicus*, etc. Je publie ici l'original d'après Doublet, les variantes orthographiques de la copie primitive du *Cartulaire Blanc*, et les principales modifications apportées à cette copie lorsqu'on l'a collationnée sur l'original, au XVII^me^ siècle. Ces dernières variantes sont en italiques.

(2) Edevulfus. — (3) meis rebus. — (4) imperitiar. — (5) Hungerus. — (6) martirum. — (7) Ludovici. — (8) omnibus. — Nidrefelda. — (10) Pevenessel. — (11) Londemne.

erat et ex denominatis hominibus omnem illi justitiam pro Dei honore, proque sanctorum martyrum prædictorum reverentia, spontanea voluntate facientes tandem uno consensu et voluntate nostrorum fidelium decrevimus ut omnes possessiones quæ a Deo devotis hominibus et regibus qui ante nos in hac nostra regione fuerunt, sanctis illis ad suorum servientium usus et substentationem (12) donata sunt, sine alicujus invasione (13) et injuria nostrorum, illis imperpetuum perseverent atque permaneant. Addidimus etiam de thesauro nostro viginti (14) MARCAS auri, cum vase argenteo *tantumdem pondus* habente et duo pallia purpurei coloris, quæ pro salute nostro mittimus ad ornandam reverendam memoriam sanctorum martyrum supradictorum Dionysii (15), Rustici et Eleutherii, quathinus illi servi Dei monachi, et pauperes Christi qui in ipso monasterio aluntur, cotidie pro nobis, et pro totius regni nostri salute, deprecentur attentius ut, Deo concedente, ad æterna gaudia pervenire valeamus. Actum in Lindonia civitate, Dominicæ incarnationis *anno octingentesimo* (17) *quinquagesimo septimo* (18), die II° (19) nonas novembris, indictione septima (20), anno vero regni mei decimo nono, coram optimatibus et proceribus regni mei, et præsente ac petente Hunigero, thesaurario monasterii sancti Dyonisii (21), quod est in Francia, quem ad nos venerabilis Papa Romane Sedis Benedictus et domnus Hludovicus (22) imperator, cum aliis suis legatarium direxerunt. Ego Ædelvulfus (23), rex Anglorum, manu mea concessionis hujus præceptum firmavi (24) signo victuriosissimæ (25) crucis Christi impresso. ☩.

« Avec le sceau de cire sain et entier auquel est empreinte l'effigie, de relief, dudit seigneur Roy, après le naturel. » (Doublet, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*. Paris, 1625, f° 785.)

(12) sustentationem. — (13) invasione alicujus. — (14) XX. — (15) Dyonisii. — (16) quatinus.— (17) *DCCCLVII* ; on a gratté le ms. pour y mettre ce dernier chiffre. — (18) L'imprimé portant undecimo, j'ai adopté la lecture du Cartulaire blanc. — (19) VII. (20) *XIX* — (21) martiris. — (22) Ludovicus. (23) — Edelvulfus. — (24) confirmavi. — (25) victoriosissime.

Séance publique du 11 Mars 1888

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. ALFRED JOURDAN

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

MESSIEURS,

A la première page des annales de votre illustre cité, je rencontre un naïf récit. Les Phocéens, conduits par Protis, venaient d'aborder sur ces rivages, et Nannus, roi de la contrée, les avait conviés à la fête solennelle dans laquelle sa fille Gyptis devait librement faire choix d'un époux. Le moment venu, la jeune fille se lève ; sans prendre autrement garde aux chefs Celto-Liguriens qui l'entourent et prétendent à sa main, elle s'avance vers le jeune Grec, et, suivant un antique usage, fait connaître son choix en lui offrant la coupe d'hyménée. L'Académie de Marseille m'a un peu traité comme cette belle fille barbare traita le noble étranger, hôte de son père. Messieurs, vous n'auriez eu qu'à jeter les yeux autour de vous pour en trouver de plus capables que moi de remplir les vides qui se sont produits dans votre section des sciences. Vous n'en avez rien fait : c'est l'étranger,

votre hôte, il est vrai, depuis longtemps, que vous avez appelé. Vous avez suscité sa candidature, et vous l'avez accuillie avec un empressement unanime. Cette distinction est d'autant plus flatteuse que vous ne l'avez accordée qu'à un petit nombre d'hommes d'un rare mérite : à l'artiste éminent (1) qui dirige les travaux de votre magnifique cathédrale ; au chantre (2) inspiré de Mireille ; et au savant (3) qui préside aujourd'hui cette assemblée, et qui donne un si bel exemple d'une vie consacrée au culte désintéressé de la science. Enfin, en choisissant naguère ce dernier pour diriger vos travaux, pour me souhaiter la bienvenue en votre nom, ne m'est-il pas permis de croire que vous avez eu la pensée qu'il me serait particulièrement agréable d'être reçu par celui qui m'a conduit vers vous, par un compatriote, par un savant et un lettré, auquel m'unissent déjà un double lien de confraternité académique et, s'il veut bien me permettre de le dire, des sentiments réciproques d'affectueuse estime.

Messieurs, vous m'avez comblé ! Et il n'y a certes rien de banal dans l'expression de ma reconnaissance.

La satisfaction que j'éprouve à me trouver au milieu de vous serait complète, s'il ne s'y mêlait le souvenir de celui auquel je succède, de M. le professeur Dieulafait, mon excellent et regretté collègue de la Faculté des Sciences. Pendant près de quinze ans, j'ai eu avec lui les relations les plus cordiales. Nous avons siégé ensemble dans les Conseils de l'Université, et j'ai pu apprécier la facilité de son commerce, la bienveillante simplicité de son caractère. Au Conseil académique, au Conseil général des Facultés, où il avait été délégué par ses collègues, au Conseil général

(1) M. Henry Révoil, correspondant de l'Institut.
(2) Frédéric Mistral.
(3) M. le marquis de Saporta, correspondant de l'Institut.

des Basses-Alpes et au Conseil municipal de Marseille, où l'avait appelé le suffrage de ses concitoyens, il ne porta d'autre préoccupation que celles du bien public et des intérêts de la science, qui ne sont qu'une même chose. Il était, à le voir, l'image de la vigueur et de la santé, et voilà qu'il nous a été enlevé dans la force de l'âge, au moment de sa plus grande activité scientifique, et quand il allait mettre la dernière main à cette carte géologique du département du Var, qui a été l'œuvre capitale de sa vie, constamment revue et corrigée par lui, jusqu'à la veille de sa mort, et à laquelle se rattachent plus ou moins directement tous ses autres travaux.

Personne ne peut se désintéresser des résultats généraux de ces belles études de paléontologie géologique, qui ont été poussées si loin dans notre siècle. L'histoire de la race humaine ne saurait faire abstraction de l'histoire de la planète sur laquelle celle-ci a pris naissance. Les plus grands esprits se sont appliqués à nous offrir, soit le tableau des révolutions du globe, soit le tableau des révolutions sociales et politiques des peuples qui l'ont habité. Tous nous aimons à nous poser, sur ce sujet, des questions troublantes comme ce silence des espaces infinis qui effrayait Pascal. Mais la partie technique, le domaine réservé de la paléontologie, n'est accessible qu'à un petit nombre d'élus : j'avoue humblement qu'il m'est complètement fermé. Vous comprenez donc l'embarras que j'éprouve à vous parler des travaux de Dieulafait. Je ne saurais être qu'un écho presque inconscient ; et mon embarras redouble quand je songe que je parle ici devant des maîtres de la science géologique.

Les travaux les plus importants de Dieulafait se rapportent à la géologie chimique. Il a étudié la composition des eaux et des terrains, et déterminé ainsi l'origine des roches cristallisées et des filons métallifères. Il a montré que les phosphates, le gypse, le sel gemme, auxquels on avait attribué une origine érup-

tive, étaient aussi d'origine sédimentaire, simples dépôts abandonnés, soit par les eaux de la mer, soit par les eaux fluviales, qui les avaient enlevés aux roches du voisinage. Les premiers travaux de Dieulafait avaient été surtout d'ordre stratigraphique, quelque chose comme de la géologie descriptive, l'examen comparé des terrains et des roches. L'ordre et l'importance croissante de ses travaux mettent en lumière un des côtés les plus honorables de sa vie et de son caractère. Il débuta dans l'Université comme professeur de physique au collége communal de Remiremont. Il passa bientôt au collége de Toulon. Là se révèlent ses aptitudes pour la géologie. Il demande un congé pour se consacrer tout entier à la carte géologique du Var. En 1870, il soutient à Paris sa thèse de docteur ; et, en 1872, il est nommé professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des Sciences de Marseille, ce qui signifie qu'il est mis en possession d'un laboratoire qui lui avait fait défaut jusqu'alors. C'est de ce moment que datent ces études de géologie chimique qui resteront dans la science. Vous voyez en même temps par là ce qu'il a fallu à Dieulafait de volonté et de persévérante énergie pour s'élever de la plus humble situation au premier rang dans l'enseignement supérieur. Il s'est fait lui-même ; il n'avait passé par aucune grande école préparatoire. Je n'ai pas l'autorité nécessaire pour apprécier, comme il le mériterait, le savant géologue ; mais je rends un hommage profondément senti à celui dont la vie semble se résumer dans l'amour du travail et le dévouement à la science, les deux choses qui ne trompent jamais complètement nos espérances ici-bas, car elles portent en elles-mêmes leur récompense.

En venant prendre place dans votre section des sciences, où sont représentées des branches si diverses du savoir humain, qu'elle semble résumer à elle seule deux grandes Académies de l'Institut de France, l'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences morales

et politiques, mon esprit s'est naturellement reporté vers une question sur laquelle mes occupations professionnelles et mes travaux personnels ont depuis longtemps fixé mon attention : Quels rapports y a-t-il entre les sciences morales, le droit, la morale, l'économie politique, d'une part, et les sciences exactes et les sciences de la nature, d'autre part. Je n'ai pas la prétention de traiter ici cette vaste question de la philosophie comparée des sciences. Après vous en avoir indiqué quelques traits généraux, je me bornerai à vous signaler les graves erreurs dans lesquelles on est tombé pour n'avoir pas compris que, si la recherche de la vérité est l'objet commun de toutes les sciences, cette vérité n'a pas les mêmes caractères dans les divers ordres de sciences. Je prendrai, en outre, principalement pour terme de comparaison, parmi les sciences morales, l'économie politique, qui, mieux que toute autre, me parait propre à mettre en lumière les dangers qui peuvent résulter de cette confusion. Quand on demandait à Newton comment il était arrivé à découvrir la loi de la gravitation universelle, il répondait : « En y pensant toujours. » Pareillement, si on me demandait quel est le plus sûr moyen d'intéresser ceux à qui l'on parle, je répondrais volontiers : « C'est de leur parler des choses auxquelles on pense toujours. » C'est là-dessus, Messieurs, que je fonde tout mon espoir de vous intéresser quelque peu. Je viens vous parler de choses auxquelles je pense sans cesse.

On a essayé bien souvent de dresser un inventaire raisonné des connaissances humaines, ce qui comprend deux choses : une énumération complète et une classification exacte. Pour les besoins de la cause il me suffira de la division tripartite bien connue : sciences exactes ou mathémathiques, sciences physiques, sciences morales, dites aussi sciences sociales ou politiques. Tout rentre dans cette classification. Ainsi, l'astronomie n'est qu'un grand problème de mécanique.

Eh bien ! Quels rapports généraux y a-t-il entre ces trois ordres de sciences? Et, notamment, quels rapports entre les sciences morales et les deux autres classes ?

Entre les sciences morales et les sciences mathématiques je n'aperçois aucun rapport. Elles sont complètement indépendantes les unes des autres. On peut concevoir qu'un homme, étranger à toute notion de morale, de droit, d'économie politique, et même de physique, de chimie, de physiologie, découvre par un effort extraordinaire de la pensée, les lois du nombre, de l'étendue, de l'équilibre et du mouvement. Dans les mathématiques on trouve des principes absolus, desquels on peut tirer indéfiniment des conséquences qui seront toujours rigoureusement vraies. Les définitions y sont parfaites. Les vérités mathématiques s'enchaînent étroitement les unes aux autres, et dans un ordre nécessaire, parce qu'on y passe toujours du connu à l'inconnu, du simple au composé, et que, si chaque proposition nouvelle s'appuie sur celle qui a été précédemment démontrée, celle-ci est tout à fait indépendante de ce qui suit. Le mathématicien peut dire : je sais jusque-là, je ne sais rien au-delà, mais ce que je sais, je le sais parfaitement. A tous ces points de vue, les sciences morales diffèrent des sciences exactes. Les définitions y sont incomplètes, inexactes, quelquefois dangereuses. Il faut se garder de tirer d'un principe toutes les conséquences qu'il semble contenir. L'enchaînement des principes a un caractère particulier en ce que, constituant tous ensemble un organisme, on ne sait rien si on n'a pas embrassé le domaine entier de la science. En matière de sciences exactes, il y a des notions élémentaires qui sont la base de la science ; par lesquelles on en commence nécessairement l'étude, et qui, dès qu'on les possède, peuvent être d'une utilité pratique immédiate : on peut se borner, dans l'étude des mathématiques, à l'arithmétique, et, dans l'arithmétique, à l'addition et

à la soustraction : on tirera parti de ces éléments. En économie politique, les éléments sont le couronnement de la science, ce qu'il y a de plus difficile à bien comprendre.

Il y a, au contraire, des rapports étroits entre les sciences morales et les sciences de la nature, et les unes et les autres se distinguent des sciences exactes. Dans les trois groupes de sciences, l'homme n'a cessé de faire des progrès, mais en quoi a consisté ce progrès ? Dans les sciences exactes, on n'a pas débuté par l'erreur pour arriver à la vérité ; le point de départ a été l'ignorance, l'impuissance, et le progrès a consisté dans l'acquisition d'instruments de plus en plus commodes pour la mesure des grandeurs et les opérations qu'elles comportent : arithmétique, géométrie, algèbre, application de l'algèbre à la géométrie. calcul différentiel et intégral. Dans les sciences de la nature et dans les sciences morales, il en a été autrement : le progrès a consisté à découvrir la vérité derrière des apparences trompeuses. On a cru d'abord que le soleil tournait autour de la terre. On a expliqué les phénomènes physiques et chimiques par les causes les plus bizarres : par l'horreur du vide, par l'intervention d'esprits ou divinités dont on substituait l'action à celle des agents physiques ou chimiques dont on ignorait l'existence et les effets. En économie politique, on a cru que le meilleur moyen d'avoir du blé à bon marché était d'interdire de le vendre cher : on s'est enfin aperçu que cela ne servait qu'à rendre les disettes périodiques et à transformer les disettes en famines.

Mais c'est entre la science sociale et la science des corps organisés, entre l'économie politique notamment et la physiologie, qu'on peut constater les analogies les plus saisissantes. Quel vaste champ de graves méditations, d'ingénieux aperçus, d'utiles enseignements s'ouvre là devant nous ! Comme l'individu, la société est un organisme, c'est-à-dire un ensemble de

fonctions, d'organes, d'appareils d'organes, d'unités vivantes. Les fonctions, c'est-à-dire les actes dont l'accomplissement est nécessaire à la vie sociale comme à la vie individuelle, peuvent être plus ou moins bien remplies par des organes plus ou moins parfaits. La perfection d'un organisme social se reconnait aux mêmes signes que celle d'un organisme individuel. Dans les animaux inférieurs, le même organe accomplit diverses fonctions, et les parties sont si peu différenciées, qu'elles peuvent accomplir les fonctions l'une de l'autre, comme on le voit dans le polype commun, qu'on peut retourner de manière que la peau devienne l'estomac et réciproquement. Vous avez là l'image d'un type social et économique rudimentaire, de la tribu primitive, dans laquelle il n'y a presque pas de division du travail, chacun étant à peu près également apte à accomplir le petit nombre de fonctions que comporte cette vie sociale. Considérons, au contraire, les types les plus élevés d'organismes tant individuels que sociaux : que voyons-nous ? Dans l'individu, chaque fonction a un organe distinct ou plusieurs organes à son service. Quel formidable appareil d'organes nous offre le grand phénomène de la nutrition ! Dans la société, l'ordre économique correspond précisément à ces fonctions et organes de nutrition, et là aussi quelle prodigieuse division du travail entre les grandes industries et leurs subdivisions, entre les ouvriers qui remplissent l'usine, la manufacture, l'atelier, et qui élaborent l'infinie variété des produits nécessaires à la satisfaction de nos besoins !

Voulez-vous une preuve éclatante de l'analogie que je signale ici ? C'est l'économie politique qui a fourni à la biologie les données les plus importantes. C'est la division du travail, analysée par les économistes du XVIII[e] siècle, qui a mis les naturalistes sur la trace de cette idée féconde de la division du travail fonctionnel des organes dans les êtres vivants. Le

8 octobre 1864, Darwin écrivait à E. Hæckel : « C'est « le livre de Malthus sur la population, que j'ai lu « par hasard, qui m'a suggéré la théorie de la « sélection. »

Mais voici la conclusion la plus importante de ces études comparées de biologie et de sociologie. Dans l'individu comme dans la société, il y a une partie élémentaire, douée d'une vie propre : dans l'individu, c'est la cellule ; dans la société, c'est l'homme. Or, dans l'organisme individuel, les cellules et les organes ne sont doués de vie que pour assurer la vie de l'individu. Il en est autrement dans la société : l'organisme social n'est pas son but à lui-même ; il n'a d'autre but que de favoriser le développement de l'homme, qu'on pourrait appeler la cellule sociale. Et voici le suprême enseignement qui résulte de tout cela. Dans l'organisme individuel, comme dans l'organisme social, il y a un organe central de coordination, de direction : le cerveau est pour l'organisme individuel ce que l'État est pour l'organisme social. Cet organe central est-il chargé de diriger toutes les fonctions nécessaires à la vie de l'individu ou de la société ? Non. Pendant que le cerveau se repose, que l'intelligence et la volonté sommeillent, l'estomac digère, le sang circule, les poumons se dilatent et se contractent. Pareillement, il n'est pas besoin de l'intervention incessante de l'État pour que l'agriculture, l'industrie et le commerce produisent et répandent partout la richesse. Voilà les grandes vérités qui sont le fondement de l'économie politique et que méconnaît le socialisme, lequel ne veut pas entendre parler d'initiative privée et met toutes les existences à la charge de l'État.

A côté de toute vraie science il y a une fausse science : à côté de l'astronomie il y a l'astrologie ; à côté de la chimie, l'alchimie ; à côté de l'économie politique, le socialisme. Il y a enfin une fausse science universelle : la magie, dont les pratiques, les formules sacramentelles, les incantations, se sont toujours plus

ou moins mêlées à l'astrologie et à l'alchimie ; et sur laquelle le socialisme compte sans doute aussi pour transformer les hommes, les douer de toutes les vertus, et les rendre propres à former les matériaux de la cité idéale qu'il se propose d'élever, et dans laquelle le genre humain jouira d'une félicité non encore éprouvée.

La science économique s'est fondée à peu près en même temps que la chimie, dans la seconde moitié du siècle dernier. Alors s'introduisit cette habitude de langage qui consiste à opposer l'Alchimie, comme type de fausse science, non seulement à la chimie, qui est bien une science, mais à toute vraie science ; et on a dit : le socialisme est à l'économie politique ce que l'alchimie est à la chimie. On l'a souvent répété depuis sans se rendre bien compte de la part de vérité qu'il y a dans cette formule. J'ai à peine besoin de répondre à cette objection : que la comparaison pèche par la base, attendu que l'alchimie a précédé la chimie, tandis que le socialisme n'est venu qu'après l'économie politique. Il n'en est rien : le socialisme est vieux comme le monde, et les socialistes modernes n'ont rien inventé. Voyons donc quelles analogies on peut saisir entre l'alchimie et le socialisme.

Il paraît qu'on a dit trop de mal de l'alchimie, et un des maîtres de la science moderne, M. Berthelot, l'a réhabilitée dans une certaine mesure. Les alchimistes n'étaient pas de purs empiriques ; ils avaient des théories ; ils agissaient en vertu d'hypothèses généralement admises de leur temps sur la constitution des corps. Les anciens n'avaient pas la notion nette des corps simples. Pour eux, l'or et l'argent n'étaient que des alliages, alliages qu'on croyait possible de reproduire et de modifier, comme on le voit dans la fabrication des bronzes et des aciers, où, par la trempe et l'addition de certains ingrédients, on obtient des modifications si profondes de la matière première. La conception la plus scientifique des alchimistes est sans

contredit celle de l'unité de la matière. Tous les corps sont composés de la même matière ; mais ils ont des qualités différentes, et ces qualités, on peut les faire disparaître, en douer à volonté tel ou tel corps. Comment donner les qualités de l'or à tout autre chose que l'or ? Le voici : il faut s'emparer de l'âme de l'or. Les métaux ont une âme et un corps. L'âme, c'est la partie la plus subtile, l'esprit ou principe tinctorial. Il ne s'agit donc que de se procurer de la teinture d'or ou pierre philosophale. On l'a vainement cherchée. Il ne faut point trop sourire de tout cela. Aujourd'hui encore, nous en sommes réduits à des hypothèses sur la constitution des corps simples. On parle encore de l'unité de la matière, en sorte que la transmutation apparait comme possible. Quelques-uns vont jusqu'à préciser la nature de cette matière, laquelle ne serait autre que le fluide éthéré. A-t-on assez abusé de ce mot de fluide pour désigner des choses dont l'existence est pour le moins problématique : fluide éthéré, fluide électrique, magnétique, calorifique, lumineux !

Excusez-moi, Messieurs, de vous avoir parlé de choses qui sont si peu de ma compétence ; mais je ne vous en ai dit que tout juste ce qui était indispensable pour comprendre la conclusion du savant chimiste sur les théories des alchimistes : « Il n'y avait donc, dit-il, « rien de chimérique, à *priori* du moins, dans leurs « espérances. Le rêve des alchimistes a duré jusqu'à « la fin du siècle dernier, et je ne sais s'il ne persiste « pas encore dans certains esprits. Il n'a jamais eu « pour fondement aucune expérience positive..... « L'expérience réalisée est le seul critérium certain de « la science moderne : c'est la seule barrière qui nous « garantisse contre le retour des rêveries mystiques « d'autrefois. »

Au nom de l'économie politique, je tiens le même langage aux socialistes ; je leur dis : « Il n'y a rien de « chimérique, a *priori* du moins, dans la conception « de la société idéale que vous rêvez. Seulement, l'ex-

« périence n'en a jamais été faite. » Comment ? répondront peut-être les socialistes, mais la communauté des biens, le communisme, qui est le fond commun de toutes nos doctrines, n'a-t-il pas été pratiqué dans la tribu patriarcale, dans l'Église chrétienne primitive ? — L'argument n'est pas sérieux. La tribu, c'est la famille ; et, quant à la prétendue communauté des biens dans la primitive Église, c'est un fait complètement faux. — « Qu'à cela ne tienne, répliquent les « socialistes : qu'on nous livre la société, et nous « allons expérimenter notre système en grand. » — La société ne paraît pas décidée à laisser pratiquer sur elle-même cette sorte de vivisection. Sans doute l'épreuve tournerait à la confusion de ses ennemis. et il faudrait en revenir à l'ordre social actuel dans ses traits essentiels; la société humaine ne périrait pas, mais que de ruines elle aurait à réparer ! Que de souffrances imposées à la génération sur laquelle cette expérience aurait été tentée ! Le pape Pie IX entretenait un jour le sacré collège des périls dont l'Eglise lui semblait menacée. « Mais, Saint-Père, dit un des « cardinaux, il est écrit que la barque de Saint-Pierre « ne périra pas. — Oh ! répondit le pape, je ne crains « pas pour la barque, mais pour l'équipage. »

C'est un caractère commun de toutes les fausses sciences qu'elles poursuivent un but chimérique, et qu'en le supposant atteint, ce ne serait qu'un présent funeste fait à l'humanité. La conception des alchimistes, en admettant qu'elle ne fût pas absolument anti-scientifique, au point de vue des sciences naturelles, n'en était pas moins absurde, pour le moins puérile, enfantine, au point de vue économique : croire enrichir l'humanité en lui donnant le moyen de changer en or les cailloux du chemin ! C'est l'antique mythe de Midas mourant de faim et de soif parce que tout ce qu'il touchait se changeait en or.

Pareillement, supposez que le rêve des socialistes, la suppression complète de la propriété individuelle

puisse se réaliser. Je suis impuissant à concevoir ce que serait cette société dans laquelle personne ne pourrait dire du plus mince objet : cela est à moi ! Ou plutôt je sais trop bien ce que serait ce troupeau humain courbé sous la verge de fer du plus tyrannique des pouvoirs. Ce serait l'égalité dans la servitude et dans la misère. A quoi des sectaires fanatiques ont répondu : soit ! Nous aimons mieux cela que l'inégalité dans la richesse, fruit de la liberté.

Considérez encore, dans cet ordre d'idées, l'astrologie. Lorsque l'astronomie fut arrivée à prédire les phénomènes célestes, on se dit : pourquoi ne pourrait-on pas prédire toute espèce d'événements futurs ? Et il ne s'agissait pas là seulement de cette prévision vague qui a son fondement dans la connaissance des mobiles qui font agir les hommes et des rapports de causalité que nous révèle l'étude de l'histoire ; mais d'une prévision précise : Tu seras roi ; tu réussiras ou échoueras dans telle entreprise ; tu mourras tel jour, de telle mort. Comment ne pas comprendre qu'une pareille connaissance de l'avenir était incompatible avec les conditions naturelles de la vie individuelle comme de la vie sociale.

J'arrive à la plus étrange des aberrations qui peuvent résulter de la confusion entre les divers ordres de sciences. Voici un socialisme transcendant qui nous dit : La société nous présente le spectacle d'un irrémédiable désordre. C'est une arène dans laquelle les intérêts se livrent une guerre acharnée. La morale et le droit sont impuissants à y faire règner l'harmonie. D'où vient cela ? c'est qu'on n'a point encore découvert la loi de cette harmonie, laquelle, comme toutes les grandes lois de la nature, doit être extrêmement simple, quelque chose d'analogue, par exemple, à cette loi de la gravitation universelle en vertu de laquelle, depuis l'origine des mondes, les astres se meuvent avec un ordre, une harmonie, qui proclament la gloire du divin chef d'orchestre qui a organisé cet ineffable

concert. Je vous fais remarquer, en passant, que nos socialistes ne font pas, en général, mention du chef d'orchestre. Eh bien, continuent-ils, quand nous aurons découvert et proclamé cette loi, qu'on pourrait appeler la loi de la gravitation sociale, tout sera dit: l'harmonie régnera sur la terre comme dans les cieux, et cela, sans qu'il soit besoin d'un pouvoir législatif, exécutif, judiciaire. Cet ordre social parfait se distinguant par l'absence de tout pouvoir, s'appellera l'état d'*anarchie*, mot qui signifie absence de pouvoirs.

Quelle aberration! sans doute le monde est régi par des lois; mais, tandis que la matière est soumise aux forces qui la dominent invinciblement, l'homme se soumet volontairement aux lois de sa nature que la raison lui révèle, mais il peut les violer; et voilà pourquoi il faut qu'il soit, au besoin, contraint au respect de certaines lois sans l'observation desquelles nulle société ne pourrait subsister. L'*anarchisme* sera toujours l'anarchie dans le sens vulgaire du mot.

Le nihilisme n'est qu'une variété de l'anarchisme, avec cette différence que les nihilistes ne se mettent pas en frais pour la recherche de cette fameuse loi de la gravitation sociale. Ils affirment simplement que la société actuelle n'est que corruption, qu'il faut l'anéantir, faire table rase, et que, sur ses débris s'élèvera un monde nouveau qui, à coup sûr, vaudra mieux que l'ancien, car il sera un produit spontané de la nature, qui fait bien toutes choses, tant que les hommes par leurs institutions politiques et sociales n'en viennent pas entraver l'action bienfaisante. Vous reconnaissez là les divagations de Rousseau sur l'état de nature et l'âge d'or opposés à la civilisation.

Le fond de ces doctrines anarchistes ou nihilistes, c'est l'horreur de toute loi, de toute règle. A ce compte, il semble qu'elles pourraient se réclamer de Platon, lequel enveloppe dans une même condamnation toutes les lois faites par les hommes, même par les plus sages législateurs. « La loi, dit-il, est comme un homme opi-

« niâtre et sans lumières, qui ne permet pas que per-
« sonne agisse en rien contre sa décision. » A l'empire des lois il substitue le gouvernement d'un sage qui, dans chaque cas particulier, décidera souverainement ce qu'il convient de faire. Platon a dit que les hommes ne seraient heureux que lorsqu'ils seraient gouvernés par des philosophes. C'est la théorie du régime patriarcal ou du despotisme.

Proudhon a fait sa profession de foi anarchiste à propos de la théorie de la valeur, théorie fondamentale de l'économie politique, à laquelle se rattachent toutes les controverses les plus délicates au point de vue purement doctrinal, comme les plus irritantes dans la pratique de la vie. Proudhon se demande donc quelle est la cause du trouble qui agite ce monde du travail et de l'échange que domine l'idée de valeur et de prix, et il répond: « C'est que nous n'avons pas trouvé encore
« une loi interne ou externe qui préside à la constitu-
« tion du salaire et du prix de vente. » Comme on reconnaît bien là une de ces formules familières au grand mystificateur ! Il va sans dire qu'il n'a trouvé aucune loi, ni interne, ni externe.

Celui qui, à première vue, semble avoir conçu le système social le plus conforme à la théorie de l'anarchisme, c'est Fourier. Il a trouvé la loi qui produira dans la société l'harmonie que la gravitation maintient entre les sphères célestes, et une loi dont le nom seul est assez significatif: l'attraction passionnelle. Les moralistes ont calomnié la nature humaine; ils ont inventé le mot devoir pour l'opposer aux passions. Ces passions sont tout simplement des forces auxquelles il faut donner un libre cours en les utilisant, c'est-à-dire en laissant faire à chacun ce qui est le plus conforme à ses goûts. Voilà déjà longtemps qu'on a répondu à Fourier que trop de gens n'avaient qu'un goût: celui de ne rien faire. Le phalanstère de Fourier n'est d'ailleurs qu'une contrefaçon de cette abbaye de Thélème, fondée par Gargantua, dont la règle se réduisait à ces

mots : *Fais ce que voudras.* Mais sur la porte de l'abbaye était gravée une longue inscription énumérant ceux auxquels l'accès de ce lieu charmant était permis ou interdit, et Rabelais fait sagement remarquer que grâce à ce choix judicieux, il règnait parmi les Thélémites, hommes et femmes, une telle délicatesse de sentiments que la règle, quelque peu inquiétante, de la maison se résolvait en cette parfaite harmonie que, « par ceste liberté, entrèrent en louable émulation de « faire tous ce que à un seul voyaient plaire. Si quel- « qu'un ou quelqu'une disait beuvons, tous beuvaient. » La moralité de cette fantaisie rabelaisienne est que toute utopie socialiste suppose, chez les membres de la société idéale qu'on a rêvée, une somme de vertus telle, une transformation si profonde du milieu social actuel, que cette transformation, en admettant qu'elle soit possible, n'exigerait pas, pour s'accomplir, moins de temps qu'il n'en a fallu aux révolutions géologiques dont notre planète a été le théâtre.

Les fausses sciences précèdent les vraies sciences ou viennent à leur suite. Elles les précèdent lorsque les hommes, dans leur ignorance native en face de ce mystérieux univers qu'ils n'osent pas interroger, s'imaginent que, par un effort de la pensée repliée sur elle-même, ils pourront en deviner l'explication, comme on trouve le mot d'une énigme. Elles viennent à leur suite, ou plutôt reparaissent sous une autre forme, lorsque l'homme, tout d'abord fier des premières conquêtes de la science, s'apercevant bientôt qu'elles ne répondent pas aux ambitieuses expérances qu'elles lui avaient fait concevoir, qu'elles ne donnent pas satisfaction à de vagues et inquiètes aspirations, se dit, comme Faust : « Hélas ! j'ai tout étudié, tout appris, « et voilà que je ne sais rien ! » Que fait-on alors ? Que font ces désespérés de la science ? Ils se plongent dans de mystiques rêveries, dans l'alchimie, dans l'astrologie ; ils se font socialistes et magiciens ; en un mot, comme ce pauvre Faust, ils se donnent au Diable.

Vous l'avez entendu, Messieurs, une voix des plus autorisées nous affirme que l'alchimie n'est pas tout à fait morte ; l'alchimie sociale, le socialisme, ne mourra sûrement jamais ; et quant à l'astrologie, combien de gens parlent encore sérieusement de leur étoile, bonne ou mauvaise, astre brillant ou infime nébuleuse !

Mais que nous veulent ces doctrines écloses dans des cerveaux malades ? Que nous promettent-elles ? la richesse, le bonheur, la science infinis. Si elles ne nous promettent aussi l'immortalité, nous repoussons toute cette félicité comme un présent funeste. Eh quoi ! comblés de tous les biens, il faudrait les quitter à jamais, mourir ? Non : à ce rêve éclatant, mais sans lendemain, nous préférons les réalités, les hasards, les tristesses de la vie avec les promesses de la mort. Messieurs, restons fidèles au culte de la vraie science ; continuons à suivre ce que d'autres appellent avec dédain les chemins battus de la science, sans nous dissimuler que notre connaissance est bornée, si loin qu'en soient encore les bornes. Disons avec le poète :

> Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
> L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des cieux.

et espérons qu'au terme de cet exil, tout voile se déchirera, toute lumière nous inondera, et que nous contemplerons face à face cette éternelle trinité du vrai, du bien, du beau. Ce sera le prix de tous ceux qui auront ardemment cherché et aimé la vérité, de tous ceux qui auront été ravis et émus par ce double spectacle qui parle à l'esprit et au cœur des plus grands comme des plus simples d'entre les hommes : la loi morale au dedans de nous, et, au dehors, la voûte étoilée. —

RÉPONSE DE M. LE MARQUIS DE SAPORTA

DIRECTEUR

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. ALF. JOURDAN

MONSIEUR,

L'Académie de Marseille, en contractant avec vous une de ces unions que l'attrait mutuel rend indissolubles, est loin d'avoir accueilli un étranger : comme la belle Gyptis, dont vous rappelez la légende, elle n'a pas présenté la coupe d'hyménée à un hôte d'un jour, destiné, sans ce capricieux incident, à disparaître pour ne plus jamais revenir. L'Académie, au contraire, a obéi à un sentiment réfléchi ; elle a considéré autour d'elle, et n'ayant pas de loi qui la condamne à limiter ses choix, à les restreindre à l'enceinte de ses murailles, elle a regardé plus loin et, en vous, Monsieur, elle a reconnu les traits et le caractère d'un enfant du pays, de ce pays aimé du soleil dont la cité phocéenne représente le foyer central et l'astre le plus radieux.

Provençal ! je le suis comme vous et il l'était également celui qui l'an dernier, à ma place, sut accueillir par de si nobles accents le plus grand poète de la Provence. Chacun dans notre sphère, élevée ou modeste, obscure ou éclatante, nous nous efforçons de maintenir le vieux renom du pays, et c'est pour cela, Monsieur, que, bonne mère avant tout, l'Académie attire

à elle de toutes part, sans distinction d'œuvres ni de talent, ceux qui s'adonnent aux choses de l'esprit, ceux qui assument la tâche d'étendre, dans un sens ou dans un autre, le cercle des connaissances, qu'ils soient hommes de science ou hommes de lettres, érudits ou poètes, artistes, jurisconsultes ou naturalistes.

C'est en cette dernière qualité, Monsieur, et je ne laisse pas que d'en être alarmé, que je suis appelé à vous souhaiter la bienvenue. Toutes les sciences se touchent et votre discours est une éclatante confirmation de cette vérité ; elles sont loin cependant de tenir le même langage, d'user des mêmes procédés et de se placer sur le même terrain. Même, de nos jours, on dirait qu'en dépit de ces liens, elles éprouvent une tendance, non à se désunir à coup sûr mais à se cantonner en se spécialisant ; elle se partagent et se distribuent de tant de manières que leurs diverses branches finissent par s'écarter et ne plus avoir de contact, jusqu'à devenir à peu près étrangères. Il y a là un inconvénient réel, mais presque inévitable, qui tient à la multitude croissante des recherches et des observations. Cet inconvénient, qui frappe les meilleurs esprits ne peut être atténué que par ceux qui, à votre exemple, tendent à généraliser et font, comme l'on dit, de la synthèse, en retirant des lois de l'ensemble des investigation partielles, nécessairement analytiques ou purement descriptives.

C'est à un économiste que je m'adresse, c'est-à-dire à un esprit pour lequel les ressorts destinés à faire mouvoir les sociétés humaines, ces ressorts de jour en jour plus complexes, si délicats à manier, si faciles à fausser, comparables à ceux d'une horloge par leur réaction nutuelle, sont cependant familiers. La nature et l'agencement de ces ressorts, leur importance relative et les conséquences de leur fonctionnement n'ont pas de mystères que vous n'ayez sondés, et vous avez remarqué que, par leur complexité croissante à travers le temps, ils donnaient l'exemple d'une sorte d'évolu-

tion comparable à celle qui, dans la nature vivante, a eu pour effet de multiplier les combinaisons organiques, en les particularisant de plus en plus. On observe, en effet, chez les êtres vivants, que chaque appareil fonctionnel est d'autant plus étroitement adapté au rôle qu'il doit remplir que l'on s'adresse aux séries les plus élevées et les plus parfaites, parmi celles que comprennent les animaux et les plantes. — De même que le sauvage et l'homme primitif n'ont à leur disposition qu'un très petit nombre d'instruments appliqués indifféremment à une foule d'usages, l'animal et la plante rudimentaires, eux aussi, ne consistent guère que dans des aggrégations cellulaires servant à plusieurs fins, et ils se trouvent dénués de ces localisations organiques, de plus en plus rigoureuses, qui constituent le caractère exclusif des êtres supérieurs.

Cette marche du simple au composé est nécessairement celle que doit prendre toute entité qui, élémentaire à l'origine, est destinée à s'ordonner, à se diversifier, à se compliquer, en s'écartant graduellement du point de départ. Il ne faudrait pas pourtant négliger cette différence essentielle qui sépare les deux évolutions, celle de la nature vivante et celle de l'homme réuni en Société ; c'est que, dans l'une, le jeu des organes, leur extension et leur développement se font à l'aide d'enchaînements successifs, de réactions qui dépendent des seules lois naturelles tenant à des circonstances qui s'imposent, et agissant de telle sorte que les directions, une fois prises, ne permettent aucun retour ; tandis que les sociétés humaines, librement consenties, dominées ou du moins dirigées par des actes de volonté individuelle, participent des prérogatives de l'âme et échappent ou gardent au moins la possibilité de se soustraire à la fatalité. Les nations, comme les individus, sont sujettes à des retours ; emportées par des passions fougueuses, soumises à des préjugés parfois invincibles, il ne leur est pas interdit cependant de mesurer le chemin qu'elles ont parcouru

ni de reconnaître les erreurs commises soit politiques, soit économiques, en conjurant ainsi les dangers d'ordre moral ou social qui seraient de nature à menacer leur avenir. Vous-même, Monsieur, avez eu soin de faire ressortir le côté relatif des sciences économiques, dont les lois, vraies en elles-mêmes, puisqu'elles résultent de l'observation, varient pourtant dans l'application que l'on doit en faire, selon les temps, les conditions de sol et de climat, enfin selon le génie et les tendances des peuples qu'il s'agit de gouverner.

C'est en saisissant l'incontestable liaison des sciences économiques et des sciences d'observation, que vous avez été amené à nous entretenir de votre prédécesseur, M. le professeur Dieulafait, si rapidement enlevé à la Géologie, dont il avait essayé d'élargir le cadre et d'étendre l'horizon par de nombreuses tentatives dans le domaine de la chimie spectrale.

M. Dieulafait, d'abord professeur de physique au lycée de Toulon, avait quitté l'enseignement secondaire pour s'attacher à la Géologie à propos d'une question de stratigraphie spéciale et de distinction d'étage, à laquelle il se voua pendant plusieurs années et qu'il prit ensuite pour sujet d'une thèse soutenue en Sorbonne en juin 1870. Il s'agissait de déterminer l'existence, sur une étendue considérable, d'une couche ou zone assez nettement caractérisée et qui sert de passage entre deux des divisions principales ou terrains qui se partagent l'ensemble des étages, successivement déposés au fond des anciennes mers. Le trias est l'un des anciens terrains; il répond à une période qui suit immédiatement celle des houilles, et qui précède immédiatement celle du lias, premier terme du terrain jurassique. Dans le trias, époque de transition, s'il en fût jamais, les splendeurs de l'âge carbonifère se sont évanouïes; ces étranges végétaux, en colonnes, en candélabres, en souches massives couronnées de feuilles étalées, entremêlés de fougères géantes ont décidément disparu. Les coni-

fères, les cycadées des âges postérieurs commencent à se multiplier et forment les premières forêts comparables à nos forêts résineuses actuelles, que le globe ait vu s'élever sur le penchant des plus anciennes collines. D'étranges reptiles, peut-être encore de faibles et imparfaits mammifères et, à côté d'eux, des oiseaux marcheurs, incomplètement constitués pour le vol, s'ébattaient sur les grèves limoneuses.

L'immensité des sédiments détritiques charriés par les eaux du trias a fait croire à une période de bouleversements, à des mers sujettes à des changements et niveau variable, tantôt presque désertes et à salure affaiblie, tantôt avec des eaux concentrées et précipitant des masses de sel gemme et de gypses. Il a paru aussi aux géologues qu'une ère nouvelle, plus calme et plus régulière, avec des mers mieux circonscrites et plus nettement caractérisées, avait dû s'établir ensuite en Europe et favoriser le développement de certains êtres, poissons et coquilles, multipliés sur ce niveau, toujours les mêmes sur une foule de points et ça et là accompagnés de plantes, indices d'une végétation amie du voisinage des eaux. — Hé bien ! cet horizon est celui de l'infralias ou zone à *Avicula contorta* que les travaux de M. Dieulafait contribuèrent à faire mieux connaître et qu'il signala, toujours caractérisé par les mêmes espèces, constamment placé dans une situation intermédiaire au terrain subjacent et au terrain supérieur, sur un grand nombre de points de la France méridionale.

Cette étude et l'essai d'une carte agronomique du Var remplirent l'intervalle qui s'étend depuis le moment où M. Dieulafait quitta l'enseignement secondaire jusqu'à celui où il vint occuper, en 1872, la chaire de Géologie à la Faculté des Sciences de Marseille. C'est peu de temps après qu'il siégea parmi nous, et enfin qu'il céda à l'attrait des fonctions municipales, en même temps qu'il entrait au Conseil général des Basses-Alpes; mais ces excursions dans le

domaine politique ne l'absorbèrent pas tellement qu'il eût cessé de donner des preuves d'activité scientifique. Les comptes-rendus de l'Académie des Sciences et les bulletins de la Société Géologique témoignent du désir persévérant qu'eût M. Dieulafait d'expliquer la présence de certaines substances métalliques ou autres dans les lits des anciens terrains au moyen de procédés et par une méthode expérimentale, empruntés à la Thermo chimie ou à l'analyse spectrale.

C'est par l'observation des eaux-mères des Salines, par l'analyse des eaux de mer et l'examen des substances contenues dans cette eau en quantité souvent infinitésimales que M. Dieulafait crût pouvoir saisir le secret de la composition et du rôle des mers d'autrefois; il pensa expliquer par l'action universelle de l'eau la diffusion des minerais d'étain, de plomb et de zinc, disséminés dans certains lits et à des niveaux déterminés de la série des terrains. Il est vrai qu'il aurait fallu rechercher d'où ces substances avaient pris leur origine avant d'être dissoutes par les eaux qui les auraient entraînées au sein des mers; et ainsi, au lieu d'être résolu, le problème se trouve simplement déplacé. On conçoit cependant l'attrait que peuvent offrir de semblables recherches, lorsque, par l'analyse spectrale, des quantités imperceptibles de strontiane ou de manganèse, viennent se révéler à la fois dans les eaux marines actuelles et dans les roches stratifiées, déposées au fond des mers d'autrefois.

On peut dire de M. Dieulafait, qu'en acceptant ce procédé d'investigation, il se faisait l'adepte d'une théorie fort ancienne, illustrée jadis en Allemagne par de nombreux travaux. C'est la vieille théorie Neptunienne, opposée à celle des Plutoniens. Il s'agit, en réalité de savoir si les métaux des filons et les espèces minérales à eux associées, proviennent d'émissions ou émanations souterraines, produites sous l'influence des roches en ignition ou si ces corps ne seraient pas plutôt le résultat d'une lixivation opérée à travers

l'ensemble des roches sédimentaires. Celles-ci en auraient contenu de faibles proportions et les cèderaient ensuite aux eaux d'infiltration qui, une fois chargées de ces substances, les auraient tantôt entraînées de nouveau au sein de la mer et tantôt délaissées dans les fentes et les crevasses à la façou de stalactites et stalagmites. Ce phénomène est réel, mais outre qu'il n'explique pas la provenance originaire, il est loin d'être aussi universel, aussi aisé à établir que M. Dieulafait a semblé le croire.

Cette vue jetée en passant sur les travaux de votre prédécesseur, nous fait reconnaître en lui un chercheur persévérant et non sans mérite, qui serait peut-être arrivé plus tard à quelque curieux résuitat, si la mort n'était venue l'abattre prématurément et dans des conditions de santé apparente qui semblaient lui permettre une plus longue carrière.

La vôtre, Monsieur, est loin d'être achevée, et, déjà ancienne, elle témoigne de la fécondité précoce de votre esprit. — C'est à Fréjus, votre ville natale, que vous avez puisé, dans les souvenirs encore debout de la grandeur romaine, avec l'amour du Droit, cette tendance spéculative qui fait le Jurisconsulte et le pousse à l'étude comparée des règles qui s'imposent à toute société humaine, des instincts qui la dirigent; enfin, des devoirs qui lui incombent, aussi bien qu'aux individus, et sans le respect desquels aucune d'elles ne saurait subsister.

C'est par de fortes études, par des voyages, par la fréquentation des grandes Universités du Nord que vous vous préparâtes au combat de la vie scientifique; armé de toutes pièces, combattant à armes courtoises, avec suite et persévérance, donnant la preuve de ce que vous pouviez faire, vous deviez réussir, et effectivement, après avoir été jeune docteur, puis jeune agrégé, vous avez occupé la chaire de droit romain à la Faculté d'Aix, et vous n'avez cessé depuis de justifier par vos travaux le choix qu'on avait fait de vous,

sanctionné plus tard par votre accession au décannat, enfin par la plus haute distinction qu'il soit donné à un savant de province d'obtenir, celle de correspondant de l'Institut, que l'Académie des sciences morales et politiques vous a décern'e en 1882, comme le digne couronnement d'une vie consacrée à l'étude des questions sociales les plus ardues,

Il y a eu pourtant chez vous, Monsieur, à un moment donné, un changement ou mieux une évolution au meilleur sens du mot. L'évolution procède par nuance, elle consiste en une série de développements enchaînés qui transporte d'une direction vers une autre, d'un état ancien vers un état nouveau, l'être qui en est l'objet : c'est bien ainsi, Monsieur, que par une pente insensible, le juriste fit place en vous à l'économiste. Celui-ci, d'abord caché, ne se montre, ni dans l'auteur d'un traité sur l'hypothèque, dont vous sûtes dégager le principe avec un rare bonheur d'expression, ni dans votre traité sur les règles fondamentales du droit français, ouvrage couronné par l'Institut, à l'exemple de plusieurs autres de vos productions.

L'économiste se dégage finalement et avec éclat, à partir du jour où une chaire est fondée pour cet enseignement, dont la valeur est si grande, dans une ville commerciale comme Marseille. Vous possédiez assurément toutes les qualités requises pour cet ordre de sciences : la finesse, la pénétration, l'art d'exposer et d'analyser, la pureté et la clarté du style ; un peu trop d'idées peut-être, mais aussi l'instinct de choisir celles auxquelles il est indispensable de s'attacher ; enfin, une connaissance étendue de tous les éléments combinés dont se composent nos sociétés, de tous les intérêts qui luttent et à chacun desquels il faut bien faire une part équitable.

Effectivement, Monsieur, cette grande loi de la concurrence, aussi dure que réelle et inexorable, qui s'applique d'elle-même aux êtres vivants pour les contenir et assurer à chaque catégorie un domaine

déterminé, cette loi gouverne encore les sociétés humaines, et avec trop d'évidence pour qu'il soit possible de la méconnaître. C'est par un effet direct de la concurrence que les plus forts et les plus habiles, mais aussi ceux chez qui l'intelligence et la moralité se trouvent réunies obtiennent la domination à l'exclusion des autres. C'est pour cela que les races inférieures ou celles qu'atteint la corruption, enfin les corps politiques mal équilibrés ou auxquels seulement certaines qualités maîtresses viennent à faire défaut, disparaissent au contact des races supérieures ou succombent une fois aux prises avec des corps politiques plus vigoureux et plus sains. Cette loi fatale n'est, on peut le dire, que l'expression de la nature même des choses. L'économiste, comme vous, Monsieur, scrute curieusement les ressorts de ces machines d'une effrayante complexité, qui de nos jours constituent les nations civilisées. Une impulsion générale met en jeu les forces comprises dans chacune d'elles et fait agir les intérêts divers qui se croisent, s'unissent ou se combattent. Chacun voudrait écraser ses rivaux et il est le plus souvent difficile de démêler ce qui conviendrait le mieux au point de vue de la collectivité. — La collectivité, ce n'est pas l'humanité tout entière; cela pourrait bien venir un jour, et nous marchons peut-être vers ce résultat qui effraye l'imagination; mais, en tous cas, l'heure n'a pas sonné, et actuellement la collectivité économique, c'est une nation ou tout au plus un groupe de nations, lorsque des tendances communes les portent à agir de concert, dans la poursuite d'un seul et même but.

Les Sociétés politiques, vos livres nous l'apprennent, et ce que vous dites de l'évolution appliquée à l'économie sociale confirme cette idée, sont aussi anciennes que l'humanité consciente ; mais alors elles se présentent à l'état d'ébauches : d'abord très simples, à l'exemple des êtres primitifs et rudimentaires, les Sociétés politiques ont évolué ; elles sont allées en se compli-

quant. Aux rouages élémentaires, sortis de la nécessité de se procurer des aliments, des tissus, des ustensiles et de les échanger, premiers vestiges de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, sont venus s'ajouter des ressorts nouveaux, répondant à des besoins croissants de bien être et d'un luxe d'abord grossier, graduellement plus exigeant et plus raffiné. Les arts ont enfin pris naissance et les plaisirs intellectuels ont couronné par des inspirations longtemps inconnues cette ardeur de progrès qui pousse l'homme aux inventions et l'entraine à se former un trésor grossi de toutes les conceptions nouvelles, de toutes les jouissances qu'il parvient à se procurer. Ce sont, il est vrai, parfois des jouissances imaginaires ou même nuisibles, qu'il ne s'obstine pas moins à poursuivre et à rechercher.

L'opium, le tabac, même le thé et le café, qui donnent lieu à des échanges si importants, à un commerce immense et dont les États tirent tant de profit par l'impôt, ne sont-ils pas des substances dont il serait loisible à l'homme de se passer entièrement.

Quand il s'agit de pénétrer au sein de ce milieu complexe, qui résulte de tant d'efforts, d'intérêts et de mobiles accumulés, d'en saisir la raison d'être et d'en établir la balance, l'esprit n'est-il pas étonné de ce qu'il faut de perspicacité pour déterminer les lois qui le régissent.

Ces lois, qui président à la mise en jeu des forces sociales et gouvernent la constitution et l'emploi de la richesse, vous les avez examinées de près, vous en avez défini le fonctionnement dans votre Cours d'économie politique, vaste composition, aussi lumineuse que complète par l'exposé sincère de toutes les questions que l'économiste peut atteindre, sinon résoudre entièrement. — En effet, Monsieur, il existe encore une distinction suprême, que vous n'avez pas manqué de formuler. Les lois qui président à l'agencement des forces sociales, ou si l'on veut, à l'usage et à la circulation de la richesse sont absolument rigoureuses: l'engrenage une fois mis en mouvement, les résultats

tiennent, pour ainsi dire, de la fatalité et il ne dépend de personne qu'ils ne soient pas tels que le calcul économique le comporte. Il y a donc là, Monsieur, un côté absolu et réellement inexorable. En un mot, étant donnés l'agriculture, l'industrie et le commerce, étant donnés encore, comme facteur, l'activité, le génie et la situation géographique d'un peuple, une fois dépouillé de toute entrave artificielle, de toute législation qui corrige les côtés défectueux de son organisation économique, il serait possible à celui qui aurait en main les éléments de cette organisation et ceux aussi des autres peuples avec lesquels celui dont nous parlons serait en rapport, d'établir les conséquences dernières, heureuses, funestes ou indifférentes, la balance, en un mot, de la situation économique échue à ce peuple ; mais, à côté de ces lois fatales dans leur mécanisme, une fois que leur fonctionnement est abandonné à lui-même, il existe un côté relatif qui se traduit par des lois secondaires, c'est-à-dire applicables aux intérêts spéciaux, à la situation et au génie de chaque peuple pris à part, enfin à ses rapports avec les autres pays.

Ce sont ces lois secondaires, c'est cette réglementation indispensable que les économistes comme vous, Monsieur, repoussant une théorie sans limite, n'ignorant pas que tout ici-bas a des bornes raisonnables, sont très loin de méconnaître. Leur science, au contraire, les rend propres à remplir un rôle des plus utiles, lorsque des intérêts rivaux en apparence ou momentanément excités font entendre des voix discordantes, et émettent des prétentions inconciliables. Alors, Monsieur, l'économiste sage, le philosophe pondéré, peut et doit intervenir pour montrer la véritable voie, pour aider à la suivre, pour conseiller le progrès et encourager les efforts de ceux qui, l'appelant de leurs vœux, sont persuadés cependant que pour l'atteindre plus sûrement, il faut marcher à lui d'un pas mesuré, sans s'arrêter, mais aussi sans vouloir précipiter sa course.

ÉTUDE COMPARATIVE

SUR LE

"JULIUS CŒSAR" DE SHAKESPEARE

ET LE MÊME SUJET PAR VOLTAIRE

Par M. Paul TRABAUD

LUE A LA SÉANCE DU 19 AVRIL 1888

C'est une particularité de l'enseignement moderne d'attribuer à la littérature des anciens, une importance telle, qu'elle nous éloigne trop souvent des prosateurs et des poètes de l'ère moyenne ou contemporaine. Il y aurait à faire la part de l'étude des classiques et la part des auteurs originaux plus rapprochés de nous, qui ont, dans une certaine mesure, contribué à former le goût, polir les mœurs, influencer notre civilisation.

Comme tant d'autres, élevé à la même école, j'ai commis la même faute. Ce n'est qu'à un âge avancé que Dante, Shakespeare, Calderon ont été lus ; et, en conséquence de ce retard, ce n'est qu'à l'âge mûr, (en usant toutefois de méthode et de comparaison avec les principaux auteurs français, pour me pénétrer mieux des mérites des uns et des autres), que ces maîtres des belles-lettres me sont apparus dans leur sereine majesté.

Dans les œuvres de Shakespeare, on doit distinguer les pièces à titre historique où la réalité des faits se

combine avec les fictions du poète, des pièces romanesques, imaginatives, dont l'origine et la contexture laissent encore une faible part à la vérité du récit. Toutes pourtant offrent un relief mesuré à la donnée scénique. Mais, instinctivement séduit par la recherche du passé, animé de respect et de déférence envers l'archéologie qui domine l'histoire, je me suis spécialement appliqué à l'analyse critique des drames où se révèlent le mieux, avec l'accent des passions, les caractères de quelques personnages, figures illustres de l'antiquité latine.

Une fois en la vie (il n'y a pas vingt ans de cela), je me laissais entraîner par la lecture suivie de M. de Voltaire. Sa tragédie de *La mort de César*, me remit en mémoire le même sujet traité par Shakespeare: sujet agrandi chez ce dernier, avec l'*Antoine et Cléopatre*. Ce rapprochement devint le point de départ d'une étude que je soumets à votre attention, comptant, Messieurs, sur la bienveillance que vous témoignez d'ordinaire à ceux qui s'intéressent à la dignité de notre Académie.

§ I

SHAKESPEARE

Parmi les tragédies de Shakespeare que l'opinion place au premier rang, *Julius César* est une de celles dont certains commentateurs parlèrent avec une injuste froideur. Il est à remarquer que les vieux anglais, et notamment Johnson, ont accordé la préférence aux œuvres dont l'action se déroulait locale ou fantastique, méconnaissant ainsi les œuvres que je nommerais latines ou étrangères à la contrée-mère. Johnson pensait et écrivait à la façon des penseurs et des écrivains au dix-huitième siècle, alors que sans toucher aux excès, aux débordements de notre sensualisme, il n'était pas malséant de vouloir le pathé-

tique proprement dit, les douleurs individuelles de la vie, les orages du cœur et les déchirements des passions. Aussi, l'importance attribuée par Shakespeare à Brutus, personnage à la fois remuant et mesuré, résolu et placide, le dernier à frapper, n'a pas suffi à l'avidité des commentateurs, en quête d'autres émotions moins politiques.

De nos jours, il est avéré que Shakespeare eût prouvé plus de correction, en imprimant pour titre à sa tragédie le nom du rigide républicain. Mais si Brutus est le héros de la pièce, César, sa puissance, sa mort, en sont le sujet. César seul occupe l'avant-scène; l'horreur de son pouvoir, le besoin de s'en délivrer, remplissent toute la première moitié du drame ; l'autre moitié est consacrée au souvenir et aux suites de sa mort. C'est, comme le dit Antoine, l'ombre de César « promenant sa vengeance. »

Cependant, à la mort de Brutus finira le tableau de cette émouvante catastrophe. Pour Shakespeare, la mort de César et le caractère de Brutus, voilà l'union qui constitue l'œuvre dramatique. Avant que se préparât la mort de César, la pièce n'a pas commencé ; après la mort de Brutus, elle finit. Un homme d'état français, M. Guizot, pour qui la littérature anglaise n'eût point de secrets, constate ce parti pris avec l'autorité d'un talent incontestable.

Le mérite du poëte anglais consiste encore dans le soin délicat de nous rendre le Brutus de Plutarque tout aussi vrai, tout aussi complet dans les scènes que le poète lui a prêtées que dans celles qu'avait fournies le plus sage des historiens grecs. Brutus y apparaît dans sa nudité typique : avec son esprit rêveur, ce trouble d'une conscience sévère aux premiers avertissements d'un devoir encore douteux, avec cette sensibilité presque douloureuse, cette douceur d'âme qui ne disparaît pas un seul instant, au milieu des plus cruels efforts de la vertu.

Pour une rigoureuse analyse, transportons-nous un

instant sur un des théâtres populaires de Londres, où se jouent dans leur sincère et âpre simplicité les scènes tragiques de l'immortel cygne d'Avon.

Rien ne manque à l'intérêt. Devant nos yeux, défileront les triumvirs, trois sénateurs, deux tribuns du peuple, huit conjurés avec leur suite d'amis et de serviteurs.

Mais le jeu sur les planches aurait déplu par les machinations des hommes seuls ; et pour tempérer leur civisme cruel, il y avait convenance à faire intervenir deux femmes: Calphurnia, celle de César, et Porcia, celle de Brutus. Il y avait encore habileté à ménager comme un trait-d'union, ce que les purs lettrés nomment une transition. Decimus surnommé Albinus, remplira cet office ; et Plutarque, favorable au même procédé de composition, nous apprend que ce conjuré mixte alla chercher César, le jour de sa mort et le décida à se rendre au Sénat, malgré Calphurnia et les augures.

Au lever du rideau, la parole est aux gens du peuple. C'est comme un avant-goût, un apéritif au festin qui se prépare. Les spectateurs, comme partout et même de notre temps au jour néfaste d'une exécution, avides du dénouement en fait, et de la morale à tirer de l'action finale, savoureront les préparatifs en silence, à demi-voix, se réservant avec la liberté d'esprit habituelle au public anglais, de conclure sur les conséquences du meurtre politique du vainqueur des Gaules, de l'amant de Cléopâtre, de l'idole momentané de la démocratie romaine.

Rien de plus bizarre que ce premier dialogue du premier acte : jargon de carrefour sur lequel la critique s'est tant exercée. Il ne me déplait nullement ce caquetage qui paraît insignifiant, qui ressemble aux vulgaires déclamations d'un théâtre de boulevard, quand on y crie : « Messieurs, Mesdames, vous allez voir ce que vous allez voir. » Après tout, le spectateur est nécessairement dans l'impatience de ce qui va

suivre. C'est que le *compelle intrare*, est resté le droit constant des baladins, même des acteurs de haut parage. Pourquoi de tels procédés, si simples qu'ils puissent être, répugneraient-ils aux magiciens de la scène? Avant et depuis Molière, en France, jusqu'à nos plus récents librettistes, on a usé de la réclame et parfois des appels entraînants.

Voici le moment où la scène change et l'intérêt grandit, lorsque Antoine, l'important facteur de la révolution impériale, se montre avec Calphurnia, alors que les plus ardents conjurés laissent déjà, par d'imprudentes paroles, pressentir leurs sombres desseins. — Brutus, Cassius, Casca auront des rôles marqués d'avance; et le clairvoyant César les dépeint avec la justesse d'un opérateur minutieux, enclin à la dissection. « Cassius, dit-il à Antoine, a le ton bourru. « Que j'aie toujours autour de moi des hommes gras, « à la face brillante, des gens qui dorment la nuit. — « Ce Cassius, là-bas, a le visage hâve et décharné ; il « pense trop. De tels hommes sont dangereux. — Il lit « beaucoup ; il est grand observateur et pénètre jus- « qu'au fond des actions des hommes. »

Dans ces affirmations si nettement exprimées, il y a de la part de Shakespeare, toujours en éveil, l'intention de maintenir le prestige à son héros aussi beau parleur que rude capitaine.

Il faut pourtant que la tragédie commence. Pour cela, la causerie s'entretient avec Brutus, dont on sollicite les aveux, afin que chaque conjuré connaisse la part de l'action et de la responsabilité au moment décisif. Cassius, le maigre rembruni, le taciturne haineux, se démasque, quand il crie ces mots aussi correctement solennels dans la langue anglaise que dans la nôtre: « Dieux que j'atteste, je me sens confondu qu'un homme si faible de tempérament, prenne les devants sur ce monde majestueux, et seul recueille la gloire ! »

Tels sont les accents d'une basse jalousie.

Le premier acte se fermera en laissant la conviction que les plus acharnés sont Cassius et Casca. A peine Cinna s'est-il montré.

Au second acte, les caractères se dessinent, les noirs pressentiments s'accumulent, sans que le dictateur et son adversaire perdent une part de dignité. Au troisième, César tombe aux pieds de la statue de Pompée. Antoine paraît et feint de servir la marche ascendante des triumvirs ; puis le peuple hésitant, laisse voir le fond de son humeur changeante et conclut en faveur de l'Empire contre la République.

Au quatrième, la guerre et la défaite des Conjurés au profit du jeune Octave, qui s'élèvera, moins par son intelligente droiture que par l'astuce, l'agrément de sa personne et surtout par les circonstances qui, en tout temps et en tout lieu, favorisent les hommes.

Le rideau ne tombe pas encore. Il faut, comme si un coup de théâtre était obligé, que l'ombre fatidique de César paraisse, impressionne le public, en prédisant la défaite finale.

Au cinquième, bataille perdue, suicide de Brutus, générosité calculée d'Octave. Antoine, selon son rôle habituel, a préparé ce grave pardon ; et Plutarque nous apprend que celui-ci, après avoir invectivé le corps gisant inanimé de Brutus, mit un soin scrupuleux à s'occuper de sa sépulture.

Nous n'avons rien à dire de la tragédie intitulée : *Antoine et Cléopâtre*, véritable suite que le poète a empruntée à Plutarque, en additionnant le drame d'une étude très exacte quoique forcée sur chacun des triumvirs.

Pour juger impartialement cette exhibition originale des événements romains, il faut, avant tout, tenir compte du goût particulier de Shakespeare, plus encore des tendances de son époque.

Remarquons avec quelle concordance, l'éclosion, la venue d'un poète de génie se perd dans un milieu fécondant. Ainsi, pour Shakespeare, — les idées, les actions de son temps.

L'ardeur poétique et l'âpreté religieuse, les querelles littéraires et les controverses théologiques, le plaisir des fêtes et le puritanisme des austérités, la philosophie, la critique, les sermons, les pamphlets, les épigrammes se produisaient, se rencontraient, se croisaient; et dans ce conflit naturel et bizarre, se formaient la puissance de l'opinion, le sentiment et l'habitude de la liberté : forces brillantes à leur première apparition, et imposantes dans leurs progrès, dont les prémices appartiennent au gouvernement habile qui sait les employer, — mais dont la maturité menace le gouvernement imprudent qui voudra les asservir.

§ II

ANALYSE DE LA TRAGÉDIE FRANÇAISE

Maintenant, analysons l'œuvre de M. de Voltaire. Celui-ci a imité en quelques endroits le poète anglais, et s'en est écarté en peignant sous les formes polies de la langue française, le type trop rigoureusement exact de Brutus, alors que le fils prétendu de César sacrifie à l'amour de la patrie, non seulement son bienfaiteur, mais encore son père.

Cette œuvre est complexe, en ce sens qu'elle se compose d'une tragédie en trois actes, intitulée : *la Mort de César*, pièce représentée au Théâtre-Français en 1743, dans le moment le plus favorable aux forces vives de l'auteur ; et comme complément d'une traduction fantaisiste (prose et vers non rimés), de la tragédie correspondante de Shakespeare.

Nous étudions la première qui a seule sa part d'originalité et ne ressemble aux conceptions de ce genre, soit anglaises, soit italiennes, qu'en ce sens qu'il n'y a nulle intrigue d'amour.

La scène est à Rome au Capitole.

Voltaire ouvre le premier acte par le touchant dialo-

gue entre César et Antoine, à propos de Brutus, fils de Servilie sœur de Caton, donnée en mariage secret au grand Jules. Ainsi, l'intérêt se concentre de suite sur l'intraitable républicain, pénétré par sa race du double caractère des deux illustres Romains de ce temps. Les scènes III et IV rappellent celles du *Julius*, alors que le dictateur, causant fièrement avec les principaux conjurés, apostrophe Brutus par le : καὶ σὺ τέκνον, « Et toi aussi, mon fils ! »

Puis recommence le dialogue familier entre Jules et Antoine.

Dans le second acte, Brutus se livre tel qu'il est; il excite les applaudissements des spectateurs bénévoles, quand il s'écrie, dans le fameux monologue : « Tu dors, Brutus, et Rome est dans les fers ! » Là, notre Voltaire se montre bien-lui-même, facile à versifier, fécond en images saisissantes, trop obligé de recourir parfois à de faibles locutions. Il nous apparaît comme un orgueilleux, satisfait de son œuvre française mise en concurrence avec son rival anglais qu'il a trop souvent maltraité pour ne l'avoir pas compris, à l'exception d'une circonstance, où il l'appelle *divin*, comme certains pédagogues routiniers disent le divin Virgile, le divin Homère.

On se demande alors si le type non asservi de Shakespeare n'est point préférable aux cadences imposées de la langue française, si les plates bouffonneries de Casca, peu propres à augmenter l'illusion de la scène, n'offrent pas un relief supérieur à la monotonie de notre versification alexandrine.

Voltaire a tiré un assez bon parti de l'ombre de Caton, qui semble animer les récits de Brutus, alors qu'il profère entr'autres paroles ces beaux vers :

> Si Caton m'avait cru, plus juste en sa furie,
> Sur César expirant il eût perdu la vie :
> Mais il tourna sur soi ses innocentes mains;
> Sa mort fut inutile au bonheur des humains.
> Faisant tout pour la gloire, il ne fit rien pour Rome :
> Et c'est la seule faute où tomba ce grand homme.

Le troisième acte prépare le meurtre de César, et le dénouement occupe une moindre place que dans l'œuvre de Shakespeare. Antoine y joue son double rôle ambitieux, et la toile tombe.

Du plus grand des Romains, voilà ce qui vous reste !

§ III

CRITIQUE LITTÉRAIRE

La fin de cette étude expose davantage la responsabilité de l'auteur; elle en est la partie ardue, plus intimément personnelle, puisqu'on n'a le droit de juger que ce qu'on sait comprendre.

Nous promettons en toute sincérité de n'apporter ici ni prévention, ni présomption.

Au premier chef, il nous paraît qu'une composition distinguée, avivée même par un relief général, ne saurait se dispenser de méthode ; et, en ce qui concerne les tragédies anglaises et françaises déjà citées, il serait à désirer qu'un seul et unique intérêt résultât de diverses passions bien ménagées. Dès que l'unité d'intérêt cesse, il n'y a plus unité d'action. C'était du moins le sens que Despréaux avait voulu donner à cette règle :

Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli,
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

A coup sûr, le *Julius Cæsar* ne satisfait pas la règle.

Mais, est-il bien avéré que le génie humain, quels que soient l'époque et le lieu de son éclosion, réponde aux exigences de la forme et du fond. Quoi de plus indompté que ce génie de Shakespeare, incapable de se fixer nulle part et pourtant agréable partout ! Image

de la séduction féminine, il durera sans cesse, fera le tour du monde et restera l'apanage des âmes d'élite.

L'écrivain anglais, penseur et artiste, nous plait parce que, porté sur des ailes, il ne respire que dans une atmosphère éthérée ; et Voltaire nous ravit moins parce qu'il aspire à la ligne compassée, à l'ordre méthodique de la forme, tout en maintenant une liberté d'esprit qui étonnait les gens de son temps, et lui vaut encore l'estime de la génération présente.

En fait de génie, Shakespeare n'a peut-être point de rivaux ; il maintient une juste supériorité sur des maîtres comme Corneille, Gœthe, Schiller, Calderon et autres ; dans les hautes et pures régions de l'art, il rencontre des concurrents. On le considère comme le fondateur de l'Ecole romantique, tandis qu'en France, Dumas, Musset, Hugo, George Sand et leurs contemporains si nombreux nous paraissent des imitateurs distingués.

Aurait-il, comme Lopez de Vega, eu le tort de se produire sur les planches? Molière était comédien aussi, et au lieu de s'asservir au goût de son siècle, il le força à prendre le sien.

Un de nos professeurs, blâmant les soubresauts de ses créations, depuis le *Roi Lear* jusqu'à *Beaucoup de bruit pour rien*, l'accuse d'avoir écrit pour le *Curtain théatre* (pièces à rideau) des rôles de *clown* ; il oublie que le temps des *mystères* est passé, que la mode est aux *moralités*, plus encore aux *interludes* bouffons : genre apprécié par Shakespeare et goûté du public de son temps. Mais, ainsi que le maître du drame le fait dire par Hamlet, il ne voulait pas que les acteurs qui en étaient chargés prissent la liberté d'improviser à leur gré, sur la scène, de mauvaises plaisanteries pour faire rire mal à propos les spectateurs.

Ce n'est pas seulement en Angleterre qu'on révère la mémoire du tragique anglais. Tous les peuples civilisés l'ont proclamé un maître par excellence, en exprimant

toutefois quelques réserves à l'endroit des incorrections, des fantaisies capricieuses, des excès fantastiques. des rêves monstrueux, des apparitions sinistres, modes excentriques, humouristiques, répudiées par la grammaire, la prosodie et la tyrannique pédagogie.

Qui de nous n'a pas constaté l'insuffisance et l'impuissance du classique dans une telle littérature !

Les rapprochements qu'on a cru rencontrer avec la méthode d'Euripide, puis avec Eschyle, quand on compare les *Euménides* avec les sorcières du Macbeth, nous semblent peu probants.

Certainement, Shakespeare l'emporte par l'éloquence, Voltaire par le tour littéraire ; et pour cette cause, il s'en faut que le plus fécond de nos écrivains ait recueilli au dehors le plus de gloire. Voltaire est un pur français, Shakespeare est plus qu'un anglais. L'un demeure dans les limites d'une Gaule spirituelle, l'autre sort des bornes de l'Empire britannique, pour captiver l'attention des érudits, des amateurs du beau en tout lieu du monde.

Ce dernier aura toujours le relief d'un vrai poète, parce qu'il se pénètre de la nature, alors que le railleur français, insensible par goût et par éducation, ne lui emprunte rien.

Volontiers, je compare Shakespeare à un parc de son pays où la recherche, plus ou moins réussie, du naturel, est un effet de l'art, tandis que Voltaire figurerait un de nos jardins royaux où les futaies abritent les charmilles, bannissant le genre pittoresque au profit d'une régularité souvent grandiose.

On peut donc être poète sans versifier.

Que de gens s'appliquent à versifier, sans avoir le don de poésie !

Les professeurs de littérature ont cherché de minutieuses explications dans les influences politiques et religieuses des derniers siècles. C'est une vérité que le goût de la controverse a quelque peu traversé le cerveau de Shakespeare, comme la tendance à l'affran-

chissement personnel, hantait la bouillonnante tête de Voltaire. Aussi, le premier aida spécialement au raffinement des mœurs assez grossières de l'Angleterre au moment de la Réforme, lorsque le second préparait, avec une sorte de pressentiment inspiré, les phases turbulentes de la commotion finale de son siècle. Voltaire ouvrit la porte à la Révolution : fait plus considérable si la France y avait été autrement préparée (1).

Supposons un instant qu'un Parisien ait assisté au *Julius* donné sur le théâtre de Drury-Lane ou autre, qu'après un court séjour à Londres, rentré à Paris, il ait pris sa stalle aux *Français*, pour écouter la tragédie de Voltaire, jouée par nos meilleurs acteurs. Si on lui demandait : « Laquelles des deux pièces préférez-vous ? » — Croit-on qu'il répondrait : « Celle de notre tragique. »

Nul n'oserait le croire, encore moins le publier.

Et pourtant, on ne saurait nier de fâcheuses imperfections, de choquantes bouffonneries en face de graves situations, des luttes populaires parfois sanglantes qui déshonorèrent la fin de la République romaine et motivèrent les règnes d'autorité impériale, les uns ridicules ou barbares, quelques autres apportant le repos, la grandeur, permettant la transformation religieuse humanitaire, au sein d'une patrie immense, mal soumise et entachée de décomposition.

Une preuve matérielle qui ressort de cette délicate dissertation, c'est que le théâtre joue et jouera le *Julius*, ainsi que les autres productions du même auteur, alors qu'il semble avoir abandonné l'œuvre voltairienne, nommément le *Jules César* traduit, et la *Mort de César*, œuvre grandiose et empreinte d'une certaine originalité.

(1) Dans mon discours de réception, inexactement imprimé, il faut lire : La Révolution, dénuée sur quelques points, de résultats précis, déterminés.

Tels sont du moins les sentiments qui me sont propres. Je les ai exprimés en toute franchise, honorant à la fois le hardi primesaut du tragique anglais, et l'esprit dévorant de notre Voltaire qui, sans atteindre les sommets, n'en subsiste pas moins comme un lettré habile, infatigable, un audacieux remueur d'idées, un promoteur persévérant.

NOUVEAU

CLASSEMENT DES MONNAIES LANGUEDOCIENNES

Lecture faite le 2 Février 1888, à l'Académie de Marseille

Par M. Louis BLANCARD

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

AVANT-PROPOS

I

Les monnaies languedociennes, objet de nombreux travaux, ne sont pas définitivement classées. Cela tient surtout à ce que l'on n'a pas interprété les notations inscrites dans le champ de la plupart d'entr'elles. Ces notations, comprenant d'habitude la lettre o (quelquefois remplacée par un u ou un d) et l'un des chiffres i, ii, iii, iiii, v, vi ou vii, n'ont pas été interprétées parce qu'on n'en a pas remarqué et analysé la composition. On a cru que les caractères qui les composaient étaient des vestiges de monogramme, dépourvus de sens, tandis que la lettre o (parfois u ou d) a une signification précise et qu'il en est de même des chiffres.

Avant de dire ce que signifient ces chiffres et cette lettre, il est nécessaire de rappeler que les droits et les revenus féodaux étaient souvent partagés entre deux ou plusieurs seigneurs, par exemple, entre un comte et un évêque, ce qui fut le cas pour Toulouse à partir du X^{e} siècle, ou bien entre les membres d'une

même famille comtale, ce qui eut lieu à Carcassonne, au XI[e] siècle, ou entre un prince, un évêque et un troisième co-partageant, p. ex. Sicard d'Allaman pour la monnaie d'Alby, en 1248 ; la ville de Montpellier, pour la monnaie de Melgueil, en 1273, etc., etc.

A Melgueil, sur un sou ou 12 deniers du profit tiré de la fabrication monétaire, le comte-évêque de Melgueil touchait, en 1273, 6 deniers ; le roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, en percevait 4, et la ville de Montpellier, 2 (1). A Alby, le comte de Toulouse, l'évêque d'Alby et Sicard d'Allaman se partageaient par égales portions le profit du monnayage, en 1248 (2), quoique précédemment, p. ex., au XI[e] siècle, la part du prince — alors, le Comte de Carcassonne, — eût été de 7 douzièmes.

Je dis douzièmes, et non deniers comme pour le fait précédent, parce que le douzième du profit monétaire était parfois nommé denier et parfois autrement.

Le terme de denier est emprunté à la division du sou dont chaque douzième est un denier. Mais le sou n'était pas la seule unité qui se divisât en douzièmes. La livre se divisait également en douzièmes, en douze onces, et cette division-ci avait sur celle-là le privilége d'un usage qui remontait à l'antiquité la plus reculée et que la loi romaine avait consacré.

Or, le Languedoc était un pays de droit romain, de ce droit qui considérait un héritage comme un tout divisé en 12 onces (3). Quoi de plus naturel, dès lors, que cette division eût été appliquée à tout bien, tout profit, sans en excepter le seigneuriage, avant que se fût introduit, dans cette région, l'usage français selon lequel l'unité de compte de l'atelier monétaire était ordinairement le sou divisé en 12 deniers. Si les

(1) A. Germain. *Mém. sur les anc. monn. de Melgueil et de Montpellier*, 1853, p. 115.

(2) (Ut) suam tertiam (partem) quilibet habeat. *Hist. du Languedoc*, éd. du M., t. VI, p. 472, col. 2, pr. LXVI.

(3) Cod. Theod. V, I, *interpr.*, etc.

actes que j'ai cités pour Alby et Melgueil portent l'empreinte de cet usage, c'est parce qu'ils sont d'une date relativement récente et qu'alors l'influence française en toutes choses avait déjà envahi le Languedoc (1).

II

Je reviens aux notations des monnaies languedociennes.

Ces notations comprenaient presque toujours la lettre o (quelquefois v ou d) et l'un des chiffres suivants : I, II, III, IV, V, VI ou VII.

Or, la lettre u est l'initiale de *uncia*, et la lettre o est le signe usuel de l'once.

Isidore de Séville dit que de son temps l'once était figurée par un o et un r, l'un portant l'autre (2), mais le r disparut (comme le b de lb, ancienne abréviation de *libra*), et ainsi l'once ne fut plus représentée que par un o, tel qu'on le voit sur la Pile de Charlemagne (3), le plus précieux monument que nous ait légué la stathmétique du moyen-âge.

La lettre o des notations languedociennes est donc le signe de l'once comme l'u en est l'initiale, et le chiffre qui accompagne l'o et l'u détermine un nombre d'onces. Si, au lieu de l'o (ou de l'u), la lettre accompagnant le chiffre est un d, initiale de *denarius*, le chiffre indique un nombre déterminé de deniers. S'il arrive enfin que le chiffre de la notation ne soit accompagné ni du signe de l'once, ni de l'initiale de l'once ou du denier, ce chiffre n'en indique pas moins des

(1) L'usage de diviser en onces plutôt qu'en deniers est encore en faveur chez les Italiens. Cf. Desimoni, *Décroissance graduelle du denier*, *Mél. de Num.*, III, 1878, note 5.

(2) Cf. *Etymolog.* XVI. XXVII, 307, *De signis*, § 4.

(3) *La Pile de Charlemagne*, *Ann. de Numismatique*, 1887.

douzièmes, dont l'expression, once ou denier, est sous-entendue.

Le seigneuriage était, en effet, considéré comme un tout qui, lorsqu'on le partageait, entre coseigneurs par exemple, était toujours divisé en douzièmes, c'est-à-dire en onces ou en deniers.

Les notations des monnaies languedociennes précisent donc des douzièmes de seigneuriage, les douzièmes, onces ou deniers, revenant à l'un des coseigneurs ou copartageants monétaires.

Les coseigneurs à qui revenaient les douzièmes indiqués par les notations étaient parfois nommés en légende circulaire, le plus souvent désignés par l'initiale du nom ou de la dignité ou l'emblème de celle-ci accompagnant dans le champ le chiffre du coseigneuriage. Une fois, le nom du coseigneur constitue à lui seul toute la notation, mais les lettres de ce nom s'y prêtent exceptionnellement, car elles ne sont autres que la lettre v, qui est aussi le chiffre v, la lettre o, qui est aussi le signe de l'once, et, pour les unir, la lettre ɑ à laquelle le prolongement de la partie supérieure donne la forme d'une crosse. Le personnage se nommait vgo ; il était évêque de Toulouse, ce qu'indiquait la crosse, et il percevait 5 douzièmes, v. o, de coseigneuriage.

On voit par là que la crosse (employée fréquemment) était parfois une lettre légèrement modifiée d'une inscription à double sens, et qu'il en était de même du chiffre du coseigneuriage. J'en trouve un autre exemple dans le mot PAX dont il a suffi d'arrondir le haut du P pour faire une crosse et d'enlever la traverse de l'A, pour faire, en le retournant, le chiffre v.

Si jadis l'on tirait parti des notations pour affirmer des droits qui ne pouvaient l'être ostensiblement que de cette manière, il est aisé de comprendre de quel secours peuvent être aujourd'hui ces mêmes notations, grâce aux noms, aux initiales, aux emblèmes qui les composent, pour classer exactement les monnaies languedociennes.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces notations ne servent pas seulement au classement numismatique, mais qu'elles renseignent en outre, implicitement au moins, sur l'histoire féodale, car le pouvoir monétaire impliquait, en général, la possession des droits dont l'ensemble constituait la puissance féodale.

III

L'un des faits les plus remarquables de la numismatique du Languedoc est l'ancienneté de la monnaie féodale de cette province.

La monnaie féodale apparaît à Toulouse dès la fin du IX[e] siècle ; à Carcassonne, dès la même époque ou le commencement du X[e] siècle.

A Toulouse, le comte Eudes eut, en effet, les espèces monétaires l'attestent, non seulement une portion de ce que le monnayage toulousain rapportait de profit régalien, le reste allant au fisc royal, mais encore le privilège de s'inscrire, à côté du Roi, sur la monnaie toulousaine, je veux dire d'y apposer l'initiale de son nom, comme on le voit par cette notation .

L'o cruciforme, initiale du nom du roi Eudes et de celui du Comte, pouvant, par conséquent, désigner le Roi ou le Comte, et même l'un et l'autre, s'applique ici à l'un et à l'autre (la double signification est fréquente dans le monnayage toulousain) et le reste de la notation au comte Eudes, comme on le voit par l'indication du coseigneuriage qui est de 5 onces.

Ce qui advint à Toulouse après la mort du comte Eudes est précisé par ce passage d'un capitulaire qui n'a pas été fait pour la monnaie de Toulouse et néanmoins s'y applique à merveille : *Monetam scilicet ipsius civitatis de Comitatu ad Episcopatum cum omni*

integritate convertimus (1). Le droit monétaire conféré par le roi Eudes au comte Eudes, Charles le simple le transféra dans son intégrité à l'évêque Hugues, qui siégea à Toulouse à partir de 926. En inscrivant son nom au revers de la monnaie de Charles, l'évêque Hugues y inscrivit du coup la part de seigneuriage qu'il devait à sa dignité et l'un des emblèmes de celle-ci. Les trois lettres se prêtent on ne peut mieux à ce double sens ; comme pour le comte Eudes, son profit coseigneurial fut de 5 onces.

Sous Guillaume Taillefer, la notation épiscopale fut conservée, mais le nom du Comte fut substitué à celui du Roi et la monnaie de Toulouse devint entièrement seigneuriale.

Je ne connais pas de monnaie carcassonnaise, purement seigneuriale, antérieure au XI[e] siècle. Au X[e] siècle, je n'ose dire à la fin du IX[e], la monnaie de Carcassonne a une légende royale au droit et une notation épiscopale au revers. L'évêque de Carcassonne ne se nommant pas Hugues lorsque la notation a été formée, on a composé celle-ci d'une crosse et des caractères v et o, , ce qui prouve que l'évêque de Carcassonne, comme celui de Toulouse, percevait alors 5 douzièmes ou onces de seigneuriage. Plus tard, dans les notations carcassonnaises, on voit parfois l'u (initiale de *uncia*) substitué à l'o.

Les monnaies aux 4 annelets de Narbonne et de Melgueil datent du X[e] siècle ; celle de Rodez, mentionnée dès la fin du X[e] siècle, n'est aujourd'hui connue que par des spécimens postérieurs sur lesquels le coseigneuriage est exprimé en deniers. La monnaie de Cahors apparaît dans les textes du XI[e] siècle ; celle

(1) Gariel, d'après H. Beyer, *Monn. fr. de la deuxième race*, t. I, p. 43, capit. XXVII. Privilége de Louis IV en faveur de l'archevêque de Trèves, de l'année 902.

d'Alby remonte, en nature, à cette date. Les autres espèces languedociennes sont postérieures.

Les monnaies du Languedoc ne portent pas toutes des notations ; cela tient, pour quelques unes, à ce qu'elles ont été frappées ou par des princes étrangers au Languedoc, ou par des princes languedociens qui, pour diverses causes, préférèrent des types monétaires étrangers à ceux du pays. Ces types m'ont fourni, après les notations, le moyen le plus sûr de classer les monnaies du Languedoc.

IV

J'espère qu'on voudra bien examiner avec attention et sans s'arrêter à la défiance qu'inspire toujours la nouveauté, le classement que je propose, et reconnaître que si les modifications que j'apporte aux attributions monétaires et même aux listes des seigneurs ayant joui de la monnaie en Languedoc, sont nombreuses, je n'ai touché à l'ancien classement qu'avec une déférence pour ses auteurs et une absence de parti-pris dont je me flatte qu'on ne me refusera pas de me savoir gré.

CHAPITRE PREMIER

COMTÉ DE TOULOUSE

1. *Eudes, roi de France* (887 ?-898), *et Eudes, comte de Toulouse* (887 ?-918).

Eudes, élu roi de France en 887, fit, en 896, un accord avec Charles le Simple, aux termes duquel son royaume fut limité par la Seine et les Pyrénées, la

Méditerranée et l'Océan ; le comté de Toulouse y étant compris, Eudes y battit monnaie. Il fit frapper une monnaie royale : + ODDO REX FR-C., croix. R. + TOLOSA CIVI et dans le champ $\begin{smallmatrix} O & D \\ D & O \end{smallmatrix}$ (cf. Poey d'Av. pl. 79, n° 10, et Gariel, pl. 48, n°s 53 et 54) puis une seconde dont la notation indiqua une association monétaire entre lui et le comte de Toulouse, qui se nommait Eudes comme le roi et gouverna Toulouse de 875 à 918 : + GRATIA D. RE et dans le champ ou . R., + TOLOSA + CIV. Croix (P. d'Av., pl. 79, n°s 12 et 13).

La notation contient un o cruciforme qui étant l'initiale du nom du Roi et de celui du Comte, sert à compléter la légende, *Oddo Dei gratia rex*, et à indiquer que cinq onces ou douzièmes de seigneuriage appartiennent au comte Eudes + O(ddo) v. o (*uncie*). Ce denier commence la série des monnaies féodales du Languedoc et la fait remonter à la fin du IX^me^ siècle.

2. *Charles le Simple* (898-929) *et Hugues I^er^, évêque de Toulouse* (926, vers 972).

Est-ce le comte Eudes et ses successeurs que Charles le Simple fit participer à la monnaie toulousaine sur laquelle il inscrivit sa part propre de coseigneuriage : C.R.VI ? (cf. Gariel, pl. 52, n°s 58, 59). Je ne sais. Ce qui est certain, c'est que ce prince, peu avant de mourir, octroya à l'évêque Hugues de Toulouse l'inscription de son nom sur une des faces d'une monnaie au droit de laquelle était le nom royal : + CARLUS RE., croix. R. TOLOSA CIVI et dans le champ : (P. d'Av., pl. 79, n° 14 et Gariel, pl. 52, n° 81). Il est nécessaire de reconnaître dans le nom d'Hugues, tel qu'il est disposé, la crosse, emblême de la dignité épiscopale du coseigneur, et les deux caractères v. o. (*uncie*), indiquant sa quote part de coseigneuriage.

3. *Guillaume Taillefer, comte de Toulouse* (950-1037), *et Hugues Ier, évêque de Toulouse.*

Voici la première monnaie toulousaine entièrement seigneuriale : + VVILELMO, croix. R., + TOLOSA CIV et dans le champ c'est-à-dire, en même temps que VGO, une crosse et l'indication du coseigneuriage épiscopal, v.o. (Poey d'Av., pl. 79, nos 15 et 16). Cette monnaie a été frappée aux noms et au profit du Comte et de l'Evêque de Toulouse.

4. *Pons, comte de Toulouse* (1037-1060), *et Henri Ier, roi de France.*

Ce n'est pas comme suzerain de Pons que le roi Henri paraît sur cette monnaie : PONCIO COMES . R., AIANRIGO et dans le champ (P. d'Av., pl. 79, nos 18 à 20), mais comme cohéritier du comté de Toulouse, par sa mère Constance, fille de Guillaume Taillefer, et par conséquent sœur de Pons. La monnaie de Pons et Henri tranche une question historique rouverte par les nouveaux éditeurs de l'*Histoire du Languedoc* (IV, p. 159) en prouvant que Constance, mère du roi Henri, était fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, et non de Guillaume, comte de Provence. Sur la forme AINRICO, (en réalité *Aianrigo*), cf. une note de Longpérier (*Œuv. compl.*, édit. Schlumberger, IV, 394). Cette monnaie n'a certainement pas été frappée à Toulouse.

5. *Le même Comte de Toulouse et l'Evêque de Toulouse.*

Le comte Pons et le roi Henri prirent une telle part du seigneuriage que celle de l'évêque en fut considérablement réduite. Elle ne fut plus que de 2 onces ou douzièmes, comme on le voit par la notation ou ou d'un denier de Pons : PONCIO COMES,

croix. R. + TOLOSA CIVI et dans le champ la notation ci-dessus, dont la lettre ϵ ou E est l'initiale d'*Episcopus* et dont les deux o indiquent les 2 onces ou douzièmes du coseigneuriage épiscopal (cf. P. d'Av., pl. 79, nos 21 et 22, et Caron, pl. 13, n° 5).

6. *Le même comte de Toulouse seul.*

Le coseigneuriage épiscopal étant de 2 douzièmes, celui du comte et de son neveu Henri furent de 10 douzièmes du profit monétaire. Pons avait pour sa part un coseigneuriage de 5 onces ou douzièmes, comme l'atteste sur une de ses monnaies une notation qui, n'étant pas accompagnée de la crosse ou de la lettre E ou d'une indication épiscopale, ne peut s'appliquer qu'à lui-même : PONCIO COMES, croix. R. + URBS TOLOSA et dans le champ + v. o. (P., d'Av. pl. 80, nos 1 à 3).

7. *Guillaume VIII, duc de Gascogne, puis d'Aquitaine, maître de Toulouse.*

La chronique de Maillezais mentionne sommairement une invasion des terres de Gascogne par Guillaume IV, comte de Toulouse, et une riposte de Guillaume VIII, duc de Gascogne en 1052 et d'Aquitaine en 1058, lequel vint avec une armée jusqu'à Toulouse, s'en empara et en resta le maître pendant quelque temps. Le récit du chroniqueur est confirmé par une monnaie sur laquelle le v initial du nom de Guillaume Taillefer et de Guillaume IV est remplacé par un G anguleux qui n'est pas de style toulousain, tandis qu'il se rattache à l'évidence au G initial du nom de Guillaume qu'on lit sur les monnaies bordelaises des ducs de Gascogne (Poey d'Av., pl. 58, n° 19 à 21, et surtout n° 20). Voici la description de cette monnaie : GILELNO, croix dont le bras supérieur finit en annelet. R. TOLOSA CIA, dans le champ + et s (comme sur l'une des dites monnaies bordelaises) et une crosse ⚸ (P. d'A., pl. 79, 17).

8. *Guillaume IV, comte de Toulouse* (1060-1093) *et l'évêque de Toulouse.*

✠ AILELMO, croix longue accostée de deux annelets ✠. R., TOLOSV CIV et dans le champ ✠. Les caractères E TO signifient évidemment E(*piscopus*) TO(*lose*), mais ils ont aussi un autre sens. En examinant le T on remarque que la haste divise la traverse en deux parties inégales, ce qui donne à la lettre la forme d'un gamma plutôt que d'un T. Cette incorrection était nécessaire pour que la notation exprimât bien le coseigneuriage épiscopal E.V.O. (P. d'Av., pl. 80, n^os^ 4 et 5).

On se demandera assurément pourquoi je ne vois pas des onces dans les annelets accostant la croix longue du droit. Cela tient à ce que ce type est étranger à Toulouse, qu'il a été emprunté à la Catalogne où s'était sans doute réfugié Guillaume IV pendant que Guillaume VIII d'Aquitaine possédait Toulouse, et qu'on ne peut dès lors y trouver un sens toulousain. Cette monnaie n'a pu être frappée à Toulouse que lorsque Guillaume IV en est redevenu le maître, après le départ de Guillaume d'Aquitaine.

9. *Guillaume VIII d'Aquitaine ou Guillaume IV, comte de Toulouse.*

A qui de Guillaume VIII d'Aquitaine ou de Guillaume IV de Toulouse appartient un denier de fabrication certainement toulousaine, dont la légende est GVILELMVS CO. R. ✠ TOLVSA CIVI, et qui a dans le champ 4 annelets ⊚⊚ ⊚⊚ ? Les nouveaux éditeurs de l'*Histoire du Languedoc* l'ont attribué à Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, mais la fabrique de l'objet, postérieure à ce prince, ne permet pas cette attribution. J'hésite à le donner à Guillaume IV de Toulouse, parce que le nom de ce prince commence par un V sur la seule pièce qu'on puisse lui accorder

en toute certitude (cf. ci-dessus n° 8) tandis que le nom de Guillaume d'Aquitaine commence par un G. Quant au type des 4 annelets, il ne peut trancher la question, car il est à la fois narbonnais et aquitanique, et si l'on peut admettre que Guillaume VIII d'Aquitaine l'a importé d'Aquitaine à Toulouse, on peut, d'autre part, être porté à croire que Guillaume, comte de Toulouse, l'a emprunté à Narbonne, afin que la monnaie dont il l'ornait fut, grâce à ce type, bien accueillie par les Narbonnais.

10 et 11. *Raimond de Saint-Gilles, comte de Rouergue et de Narbonne* (1066-1105), *comte de Toulouse* (1088-1105).

Quoique la monnaie de Toulouse courût par tout le Languedoc, Raimond de Saint-Gilles fit battre, tout spécialement, pour les vicomtés d'Alby et de Carcassonne, des espèces imitées de celles des vicomtes de ces villes.

La monnaie destinée au vicomté d'Alby a pour légende RAIMVNDO COME et au R. + TOLOSA CIVI. Le champ du droit porte une croix et celui du R. , notation sans signification mais à peu près identique à celle que l'on remarque sur le denier albigeois de Raimond Bernard, que son mariage avec Ermengarde de Carcassonne avait fait comte de cette ville (Caron, pl. 13, n° 12).

La monnaie destinée au vicomté de Carcassonne a pour légende + RAIMUNDO autour d'une croix et au R. + TOLOSA CIVI + TAD, les trois dernières lettres et la croisette qui les précède étant disposées ainsi , c'est à dire de la même façon que les quatre dernières lettres de *civi*TATE sur le denier carcassonnais du vicomte Bernard Aton (Caron, pl. 13, n° 6).

12. *Le même et Pierre, prévôt de Saint-Sernin.*

Une grande querelle s'éleva, sous Guillaume IV,

entre Isarn, évêque de Toulouse, et les chanoines Augustins de Saint-Sernin. Guillaume IV prit fait et cause pour l'évêque, et, en 1083, il chassa les chanoines et les remplaça par des moines de Cluni. Grégoire VII, intervenant, força le Comte à rappeler les chanoines. L'évêque Isarn, blâmé par le Pape en 1084, ayant été depuis absous par le concile toulousain de 1090, éleva de nouvelles prétentions à l'encontre de Saint-Sernin et en saisit le concile de Nîmes, en 1096. Mais le pape Urbain II l'obligea, *de concert avec le Comte de Toulouse* (D. Vaiss. a° 1096), à s'en désister et le concile décida en faveur de Saint-Sernin, dont le Pape et le comte Raymond de Saint-Gilles confirmèrent aussitôt les priviléges. Raymond de Saint-Gilles n'avait pas attendu la décision du concile pour maintenir les privilèges de Saint-Sernin, et même y ajouter en lui accordant le coseigneuriage monétaire qui jusqu'alors avait été un profit épiscopal. C'est ce que prouve la notation que l'on voit sur la monnaie comtale : RANVDO COME, croix. R., TOLOSA CIVI et, dans le champ, la notation que je viens de figurer (P. d'Av., pl. 80, n° 10). Le mot PAX exprimant cette idée de paix, entre l'Eglise et le Siècle, en faveur de laquelle les conciles de Tulujes (1041 ou 1047), Narbonne (1054), Saint-Gilles (1056), Toulouse (1056 et 1060), avaient édicté de nombreux canons, était alors assez en honneur pour fournir une légende monétaire, mais il faut avouer que les querelles de l'Evêque de Toulouse et de Saint-Sernin ne le justifiaient pas. La paix qu'on imposa à l'Evêque, soit en 1083, soit en 1096, ne devait pas être et ne fut pas sincère. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas s'arrêter à l'idée de paix, en examinant le denier de Saint-Gilles sur lequel est le mot PAX, mais chercher la signification coseigneuriale de la notation. On remarquera d'abord que l'X de PAX n'est qu'une croisette et que l'A n'est pas barré et, par le

fait, a la valeur d'un v (5). Cette remarque faite, on n'hésitera pas à voir dans ce v (5 onces) la part coseigneuriale appartenant à un personnage qui, désigné par l'initiale P, ne peut être que le concurrent heureux et privilégié de l'évêque Isarn, c'est à dire Pierre, prévôt de Saint-Sernin.

13. *Bertrand, comte de Toulouse, et l'évêque Isarn de Toulouse* (1096-1097).

Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, prit le gouvernement du Comté dès le départ de son père pour la Terre-Sainte, c'est-à-dire dès la fin de l'année 1096. Son premier acte fut de s'allier avec l'évêque Isarn contre Saint-Sernin, en quoi il abandonna malheureusement la politique de son père pour revenir à celle de son oncle Guillaume IV. Cette alliance avec Isarn, attestée par l'histoire, l'est aussi par la notation d'un denier et d'une obole de Bertrand : BERTRAND COME, croix. R.,+ TOLOSA CIVI et dans le champ

, c'est-à-dire v. o. s. (sedes) ; elle fut cause que Bertrand fut chassé de Toulouse par Guillaume IX d'Aquitaine en 1098 et ne recouvra le pouvoir comtal qu'en 1100. La monnaie frappée par Bertrand en participation avec l'évêque Isarn (P. d'Av., pl. 80, n° 14 et Caron, pl. 13, n° 9) dut courir et même être battue de nouveau après le retour du Comte à Toulouse, de 1100 à 1105.

14, 15. *Le même, pendant son exil* (1097-1100).

Bertrand, chassé de Toulouse en 1097 par Guillaume IX d'Aquitaine, y rentra en 1100. « Il paraît que Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, contribua beaucoup à son rétablissement. » (D. Vaiss., XV, 87). Bertrand dut séjourner chez ce prince de 1098 à 1100, car les deux monnaies que je vais décrire sont des imitations du denier barcelonais, lequel courait en Cerdagne :

1° *Grande croix barcelonaise périmétrique*, coupant en quatre part une légende à aspect barcelonais B — CO — ME — TO (*Bertrandus Comes Tolose*). R., sur trois lignes verticales, celle du milieu droite, les deux autres suivant le contour de la pièce, + TOΓO — SAC — IVI (Tolosa civi) (P. d'Av. pl. 80, n° 16).

2° BERTRAN COM, croix cantonnée au 4° d'un annelet. R., + TOLOSA CIVI, et dans le champ, *la croix longue et accostée de deux annelets, du denier barcelonais*, ✠ (Ibid. n° 15). Ce type-ci avait déjà été emprunté à la monnaie barcelonaise, par Guillaume IV, lors de son exil.

16. *Guillaume IX d'Aquitaine et le Prévôt de Saint-Sernin* (1009-1099).

Bertrand, comte de Toulouse, s'étant allié avec l'évêque Isarn contre les chanoines de Saint-Sernin et ayant détruit une partie de leur couvent, les chanoines appelèrent à leurs secours Guillaume IX d'Aquitaine qui, par sa femme Philippe, fille de Guillaume IV de Toulouse, avait des prétentions sur le Comté. Guillaume IX d'Aquitaine prit Toulouse, s'y établit, y eut des enfants, et ne quitta la ville, en 1100, que pour se croiser. Il y fit frapper, en participation avec le prieur de Saint-Sernin, une monnaie dont la notation ne diffère de la monnaie analogue de Raimond de Saint-Gilles que par l'o substitué à la croisette : VVIELMO COME, croix. R., + TOLOSA CIVI. et dans le champ V. O. P. Le personnage, désigné par l'initiale P, est toujours, comme pour le denier de Raimond de Saint-Gilles, le prévôt Pierre qui, déjà en fonctions en 1076 (D. Vaiss., pr. n° 222) y était encore en 1098 (Ibid., pr. 279). Son coseigneuriage fut de v. o (5 onces ou douzièmes) (P. d'Av., pl. 80, n° 7).

17. *Le même et l'évêque de Toulouse* (1100).

Sur une variété du denier précédent, le P est remplacé par la crosse ⸙ (P. d'Av., pl. 80, n° 8). Cette

variété fut certainement frappée après la mort de Pierre et le raccommodement du chapitre avec l'Évêque dont la monnaie porte l'emblème ordinaire de la dignité.

18. *Le même, pour l'Aquitaine* (1097-1100 ou 1114-1122).

Guillaume IX d'Aquitaine fit frapper à Toulouse, pour courir en Aquitaine, une monnaie, au type angoumois composé de trois annelets en pal accostés de deux croissants ouverts en dehors ; cette monnaie (P. d'Av., pl. 80, n° 6) ne porte aucun indice de coseigneuriage toulousain. En voici la description : VVILMO COMES, croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 4me. R. + TOLOSA CIVI et, dans le champ, , les croissants étant remplacés par des C ou des G.

19. *Le même, et l'Evêque de Toulouse* (1114-1122).

En 1114, Guillaume IX d'Aquitaine reprit Toulouse sur le comte Alfonse Jourdain qui, depuis 1112, avait succédé à Bertrand. Comme, en 1100, Saint-Sernin avait fait la paix avec l'évêque Isarn et s'était même reconnu son féal, (D. Vaiss., n° 1100), l'Evêque de Toulouse ne pouvait plus être rejeté de la participation monétaire. Le denier de Guillaume IX, dont voici la description : VVIELMO COME, croix cantonnée d'un s au 2e ; R., + TOLOSA CIVI et dans le champ , témoigne de la participation épiscopale (P. d'Av., pl. 80, n° 9). Les lettres du mot PAX transformées en une crosse, deux I provenant de l'écartement et du parallèlisme des montants de l'A, et une croisette, précisaient le coseigneuriage épiscopal en le limitant à deux douzièmes.

La monnaie que je viens de décrire est une des plus remarquables de la série toulousaine. Elle commence,

en effet, la série des monnaies *septènes*, c'est-à-dire composées seulement de 7 douzièmes d'argent fin, au lieu des dix douzièmes contenus dans la plupart des deniers frappés jusqu'alors et dans plusieurs de ceux qui suivirent. On reconnaît la monnaie septène à l's (initiale de *septena*) placée au 2e canton de la croix.

20. *Alfonse Jourdain, comte de Toulouse*, (1112-1148) *et l'évêque de Toulouse Amiel Raimond du Puy* (1105-1139).

+ ANFOS COMES, croix cantonnée de deux crossettes aux 2e et 3e. R., + TOLOSA CIVI et, dans le champ, PAX figuré par une crosse, un A et une croisette (P. d'Av., pl. 80, nos 18 et 19).

Alfonse Jourdain perdit le pouvoir presqu'aussitôt qu'il l'acquit et ne le recouvra qu'en 1122. Amiel était alors évêque de Toulouse. De concert avec ce prélat, il fit frapper un denier de dix douzièmes de fin, dont la notation , figurant le mot PAX, offre, outre la crosse, la lettre A, très bien formée, qui est l'initiale d'*Amelius* et celle d'*Argentum*, et possède, si je ne me trompe, les deux significations. Ce denier étant décène, c'est-à-dire d'argent fin, il était opportun de le dire puisque courait déjà la monnaie septène. Les deux crossettes rappellent qu'avant d'être évêque de Toulouse, Amiel Raimond du Puy fut abbé de Foix et prieur de Frézélas (ou Pamiers).

21. *Le même et l'évêque de Toulouse Raimond de Lautrec* (1140-1163).

+ ANFOS COMES, croix cantonnée d'une croisette au 2e et d'un annelet au 3e. R., + TOLOSA CIVI et dans le champ (P. d'Av., pl. 80, n° 20).

On reconnaît que l'Évêque qui a participé à la cosei gneurie de ce denier est Raimond de Lautrec, parce

que des deux évêques qui ont siégé à Toulouse, pendant la durée du règne d'Alfonse Jourdain, il est le seul qui ait joui du droit de porter simultanément deux crosses, celle de son évêché et celle de l'abbaye de Frézélas ou Pamiers dont il est devenu abbé après 1145 (1). Le denier est donc postérieur à cette date-ci. Comme sur le denier d'Alfonse et d'Amiel, la légende commence au bas du denier et va de droite à gauche.

22. *Raimond V, comte de Toulouse, et Alphonse II, son frère* (1148-1194).

« Alfonse Jourdain eut plusieurs enfants de Faydide « d'Uzès, sa femme; Raimond, l'aîné, né vers 1134, lui « succéda dans le comté de Toulouse et le reste de ses « Etats, mais il paraît qu'il les partagea ou du moins « qu'il posséda le marquisat de Provence par indivis « avec Alfonse, son frère puîné. » (D. Vaiss., l. XVII, § CXXXI.)

La monnaie suivante confirme l'assertion de l'historien du Languedoc : RAIMUNDUS, tête de Raimond, à dr. R., + TOLOSA CIVI, tête d'Alfonse, à dr. (P. d'Av., pl. 80, nos 11 à 13, et Caron, pl. 13, n° 8).

La tête d'Alfonse n'est pas accompagnée du nom du prince parce que Raimond était le chef et le titulaire du pouvoir, même dans le Comtat Venaissin, comme le prouve telle charte venaissine, où Alfonse n'apparaît que sans titre : Ego, in Dei nomine, R. dux Narbone, comes Tolose, marchio Provincie, recognoscens ad jus Ecclesie Carpentoratensis pertinere, per me et fratrem meum Ildefonsum, reddo, solvo, etc. (D. Vaiss., pr. de l'an 1160) et telle autre où Alfonse n'apparaît même pas (ibid. pr. 181, n° 2). Le denier à la tête de Raimond et à celle d'Alphonse était surtout destiné à la vallée

(1) On sait que le type de la croix longue accostée de deux crosses était usité à Noyon, Meaux, etc. A. Noyon, il rappelait que l'évêque l'avait été en même temps de cette ville et de Tournai.

du Rhône, où le denier viennois avait mis le type de la tête en faveur.

23. *Raimond V et Géraud de la Barthe, évêque de Toulouse (de* 1164 à 1170).

C'est à ces deux personnages qu'il faut attribuer une monnaie ayant au droit RAMUNDO COME, croix, et au R + TOLOSA CIVI et dans le champ , p'est-à-dire une crosse, une croisette et la lettre G initiale de *Geraudus* (Caron, pl. 13, n° 7). Le coseigneuriage n'est pas indiqué. La pièce est d'argent fin.

24 et 25. *Raimond V, Raimond VI, Raimond VII.* (1148–1249).

Outre les deux monnaies ci-dessus, Raimond V en fit frapper une troisième, semblable, par le titre, à celle de Guillaume IX d'Aquitaine, dont j'ai dit qu'elle n'était qu'à 7 douzièmes de fin, et que, pour ce motif, on la nommait septène. Raimond VI ne paraît pas avoir fait frapper d'autre monnaie que la septène, s'il faut en croire à la fois les monnaies elles-mêmes et une charte précieuse éditée par du Mège (*Hist. du Lang.*, t. V, *Add. du l. XXI*, n° 11, p. 22, et nouv. éd., t. V, p. 540) et dont voici, d'après cet éditeur, le texte : Notum sit omnibus hominibus hanc presentem cartam legentibus et audientibus quod ego d. Raymundus, Dei gratia comes Tolosæ, dux Narbonæ & marchio Provinciæ, mea bona propria & spontanea voluntate, concedo & confirmo liberaliter (et) in perpetuum dono ecclesiæ Sancti Stephani, beatæ Mariæ et Sancti Saturnini, cæterisque omnibus ecclesiis Tolosanis & consulibus & omnibus urbanis & suburbanis Tolosæ, tam presentibus quam futuris, & omni populo Tolosano quod ego [non mutabo] nec aliquis nec aliqua, in vita mea, illam monetam septenam Tolosanam quam dominus pater meus Raimundus, qui fuit, constituit tunc temporis quando monetam Tolosanam mutabit illam quam Ildefonsus,

pater ejus qui fuit, constituerat ut nunquam mutaretur nec minueret ejus legalitatem nec pondus ullo modo... Hoc autem mandavit & confirmavit prefatus dominus comes Raymundus, mense julio, in claustro Beatæ Mariæ, regnante Philippo, rege Francorum, & Raimundo, Tolosano comite, & Raimundo, Tolosano episcopo, anno 1207.

Raimond VII imita certainement Raimond VI.

La monnaie septène frappée sous ces trois princes comporte quatre variétés bien distinctes dont la première a pour notation une crosse en forme de P, une croisette et le chiffre II, et la lettre S dans un canton de la croix ; la seconde, la même lettre S et la même notation, à cela près que les II sont rapprochés par une extrémité en forme de V ; la troisième, une crosse ordinaire dans la notation, qui a, en outre, une croisette et le chiffre II, et au droit une croix non cantonnée d'un S ; enfin la quatrième, ayant la lettre S au droit, et, au R, une crosse ordinaire, une croisette et le chiffre I. Les chiffres I et II indiquent la petite part de seigneuriage qui fut faite aux évêques sous les derniers Raimond. Peut-être même a-t-il été fabriqué, en outre, quelque denier sur lequel, à cause des rapports du Comte avec l'Evêque, le seigneuriage a été supprimé, mais cette pièce, si elle a existé, ce que je crois, ne nous est point parvenue. Voici la description des quatre varitétés de monnaie septène, dont je viens de parler :

1° RAMON COMES, croix cantonnée au 2me d'un S. R., + TOLOSA CIVI, et, dans le champ, (P. d'Av., pl. 81, n° 4) ;

2° RAMON COMES, croix cantonnée au 2me d'un S. R., + TOLOSA CIVI, et, dans le champ, (id., pl. 81, n° 5) ;

3° RAMON COMES, croix. R., TOLOSA CIVI, et, dans le champ, (id., pl. 81, n° 6) ;

4° RAMON COMES, croix cantonnée au 2^me^ d'un s. R., TOLOSA CIVI et ✱P (Caron, pl. 13, n° 13). Le spécimen que l'on possède de ce denier-ci est en or (Cf. Robert, *Rev. num.*, 1860, p. 199, et Caron, p. 195).

26 à 28. *Alfonse de Poitiers* (1249-1251).

« Alfonse ne suivit pas les errements de Raymond ; il abandonna l'ancienne monnaie de Toulouse, et, sous le nom de toulousains, frappa des tournois. » Ainsi s'exprime Boutaric dans son *Histoire monétaire d'Alfonse* (*Rev. num.*, 1868, p. 288), et, à l'appui de cette assertion, il cite un bail de 1251. A cette date, en effet, on commença à frapper des tournois toulousains au type tournois. Mais de quelles espèces usa-t-on, à Toulouse, avant 1251 ? A défaut d'acte, on a la monnaie qui renseigne sur ce point.

Alfonse de Poitiers se servit de deux coins d'Alfonse Jourdain sur lesquels il fit graver une fleur de lis au 2^me^ canton de la croix. Le premier de ces coins porte, au R., une croisette, l'initiale d'Amiel et la crosse ; le 2^me^ n'a que la crosse et la croisette.

ANFOS COMES, croix cantonnée au 2^me^ d'une fleur de lis. R., + TOLOSA CIVI, et, dans le champ, ✱P (P. d'Av., pl. 80, n° 21).

+ ANFOS COMES, croix cantonnée au 2^me^ d'une fleur de lis. R., + TOLOSA CIVI et, dans le champ, ✱P (id., l. c., n° 22).

J'ignore à quel titre sont ces deux monnaies d'Alfonse de Poitiers ; il serait possible que le poids et le type en fussent du système tournois.

C'est au système tournois que paraît appartenir une 3^me^ monnaie d'Alfonse au nom de Toulouse, dont voici la description : + ANFOS COMES, croix. R., dans le champ, en trois lignes : TOL-OSA C-IVI. Le revers de

cette monnaie est imité de celui qu'adopta Alfonse pour ses premiers poitevins et qu'il emprunta à Richard, roi d'Angleterre. La crosse qui suit la légende (est-ce bien une crosse ?) semblerait indiquer une participation épiscopale ; quant au droit, il n'est autre, comme pour les deux pièces précédentes, que celui d'une monnaie d'Alfonse Jourdain, sans crossette ni adjonction de fleur de lis, et il a dû être frappé à l'aide d'un coin de ce prince. (P. d'Av., pl. 81, n^{os} 1 et 2, et Caron, pl. 13, n° 14.)

29. *Le même* (1251-1263).

A partir de 1251 jusqu'en 1263, Alfonse battit monnaie tournoise. (Cf. Boutaric, l. c., p. 288.) Il y prit la qualification de fils de Roi : + A. CO. FILIUS REG (ou REX), croix. R., THOLOSA CIVI, chatel tournois crucigère. (P. d'Av., pl. 81, n^{os} 8 à 11.) Cette monnaie fut à 4 d. $^3/_4$ de titre $\left(=\frac{395}{1000}\right)$ et 217 de taille au marc de France (= 1 gramme 12 de poids). (Cf. Boutaric, l. c., p. 81.)

30. *Le même* (1258-1271).

Alfonse, ayant supprimé la monnaie septène, la remplaça par une monnaie de valeur à peu près égale, à savoir de 6 deniers $^1/_2$ de titre et de 14 s. $^1/_2$ de poids ; elle est au type du Mans : A. COMES FIL. REG. FRAN., dans le champ EST. R., + TOLOSA CIVITAS, et, dans le champ, croix cantonnée d'un besant au 1er et au 2^{me}, et d'une fleur de lis au 3^{me} (P. d'Av., pl. 81, n° 7). Sur une variété, l'EST est mal formé et la croix est cantonnée de 3 perles aux 3^{me} et 4^{me} (Caron, pl. 13, n° 15). Ce denier valait 2 tournois (Cf. Boutaric, l. c., p. 291).

31. *Le même* (1253-1271).

Après que saint Louis eut interdit à Alfonse d'user du type tournois, le Comte de Toulouse adopta dans ses états, et notamment à Toulouse, un mi-parti de la

fleur de lis et du château de Castille. Ce qui prouve que ce type succéda au tournois, c'est que Philippe le Long le trouva en cours à Poitiers, en 1311, et l'imita (P. d'Av., pl. 55, nos 7 à 11, 13 et 14). Voici la description du toulousain de ce type : AN FO SC OM, croix barcelonaise coupant la légende en 4 parts. R., TOLOSA CIVI, et, dans le champ, (P. d'A., pl. 81, n° 12).

CHAPITRE II.

§ 1er. — COMTÉ PUIS VICOMTÉ DE CARCASSONNE.

1. *Le comte et l'évêque de Carcassonne* (X^e siècle).

Le roi Eudes fit monnayer à Carcassonne : + EDO et autour GRATIA D- REX R. CARCASONA CIV. (P. d'Av., pl. 83, n^os 4, 5 et 7) et entouré de CIOIACAON (Carcassona) R. + CIVITATN (id., l. c., n° 6). A ces monnaies en succéda une troisième, peu après le règne d'Eudes, sur laquelle la légende circulaire précédente fut maintenue, mais la notation remplacée par une crosse, v. o et une croisette, et, par conséquent, le nom d'Eudes enlevé. Le coseigneuriage épiscopal n'est pas attesté seulement par la crosse de la notation ; il l'est aussi par l'intercalation répétée du même emblême dans la légende circulaire : + CI VI + TATE et dans le champ R. + CARCASONA, croix (P. d'A., pl. 83, n° 8). Quoique le Comte ne soit pas nommé dans la légende, il est probable qu'une partie du profit monétaire était pour lui ; l'évêque en touchait les 5 douzièmes.

2. *Raimond, fils aîné de Roger I^er, comte de Carcassonne* (1002-1011).

En 934, le comté de Carcassonne vint dans la maison des comtes de Comminges par le mariage d'Arsinde, héritière de Carcassonne, avec Arnaud de Comminges. En 957, Roger I^er, fils d'Arnaud, succéda à son père dans le comté de Carcassonne et une partie des autres biens paternels. On n'a pas de monnaie de Roger I^er.

Ce prince eut trois fils : Raimond, Bernard et Pierre. Pierre devint évêque de Gironne ; les actes le nomment *Petrus episcopus*. Bernard eut en partage le comté de Foix, mais il n'en conserva pas moins, sur le comté et la ville de Carcassonne, des droits qu'il transmit à son fils Roger II. Quant à Raimond, l'aîné des fils de Roger I^er^, il porta du vivant de celui-ci le titre de comte, comme ses frères puînés : Bernardus & dominus Petrus, incliti comites (Cf. charte de 1011, dans laquelle Raimond, déjà mort, est qualifié comte, D. Vaiss., éd. du Mège, III, p. 479), et jouit, en outre, de divers droits seigneuriaux en vertu d'une charte de son père, donnée vers 1002, et débutant ainsi : Ego Rogerius comes facio brevem divisionalem inter filios meos Raimundo & Bernardo. Ad Raimundo, filio meo, dono civitatem Carcassonam, cum ipso comitatu Carcassense (id., l. c., p. 474). On se tromperait si on croyait que le père s'était entièrement dessaisi de ses droits sur Carcassonne en faveur du fils. La monnaie qui suit limite à 3 douzièmes la part du coseigneuriage monétaire cédée par le père au fils : + RAMUNDO, croix cantonnée de 4 perles. R. CARASONA, et, dans le champ, ⁘, c'est à dire 3 onces ou douzièmes (P. d'Av., pl. 83, n° 11). Raimond mourut avant 1011 et son père, Roger I^er^, en 1012.

3. *Bernard, deuxième fils de Roger I^er^, comte de Carcassonne* (1012-vers 1020 ?).

A la mort du comte Roger I^er^, en 1012, l'aîné de ses fils, Raimond, étant déjà mort, et le troisième Pierre, étant évêque de Gironne, le second, le comte Bernard, prit en mains le pouvoir, tant dans le comté de Foix, qui lui avait été spécialement assigné, que dans celui de Carcassonne, comme le prouve, à défaut de textes, la monnaie dont voici la description : BERNARDUS CO, croix cantonnée de 4 perles. R. CARASONA CIVI, et, dans

le champ, TA(T)E (P. d'Av., pl. 83, n° 19) (1). Cette monnaie n'a pas de notation coseigneuriale.

4. *Pierre l'évêque, troisième fils de Roger I^er^, comte de Carcassonne, et Roger II, fils de Bernard* (vers 1020 ?-1034).

Bernard, dont j'ai décrit la monnaie sous le numéro précédent, affecta, de son vivant, à ses fils, ses possessions de Carcassonne, Foix et Bigorre. Le second de ses fils, nommé Roger, eut une part des comtés de Carcassonne et de Foix, sicut Bernardus, pater ejus, divisit illum (D. Vaiss., III, p. 496). Dom Vaissete pense qu'à cause de son jeune âge il fut mis sous la tutelle de son oncle Pierre. Ce qui est certain, c'est que, durant plusieurs années, il exerça, conjointement avec son oncle Pierre l'évêque, des droits comtaux sur Carcassonne. Une des preuves de ce fait est la monnaie sur laquelle se trouvent réunis les noms de Pierre et de Roger : + PETRUS, croix cantonnée de 4 perles. R. + RODGER, et, dans le champ, ✿ + v. o (P. d'Av., pl. 83, n^os^ 13, 17, 18) (2). Sur des variétés de cette monnaie le nom de Roger est ainsi écrit : ROJDER, ROJGERV, ROJGER (id., l. c., n^os^ 14 à 16). Le coseigneuriage commun des deux princes fut de 5 douzièmes. Cette monnaie est antérieure à 1034 ou environ.

5. *Pierre l'évêque, seul* (1034-1050).

En 1034, Pierre l'évêque et son neveu Roger II, fils de Bernard, firent cesser l'indivision de leurs intérêts, après avoir établi par acte que de leurs biens il serait

(1) Il ne faut pas confondre cette pièce avec les n^os^ 20 et 21 de la même planche, qui ont les mêmes légendes, mais appartiennent à Bernard Aton.

(1) L'assemblage des deux noms de Pierre et de Roger a fait donner à l'évêque *Pierre* le nom de *Pierre Roger*. (Cf. *Art de vér. les dates*, IX, p. 422.) C'est une erreur. Pierre l'évêque ne s'est jamais appelé que Pierre ou Pierre l'évêque, ou Pierron, Petrus, Petrus episcopus, Petrone.

fait deux lots comprenant, l'un, la ville et le comté de Carcassonne ; l'autre, celui de Foix, etc. (D. Vaiss., III, p. 495). Le lot carcassonnais étant échu à Pierre l'évêque, celui-ci eut pour sa part les 5 onces de coseigneuriage qu'il partageait avec son neveu et le nom de celui-ci fut retranché, en conséquence de la monnaie carcassonnaise : PETRUS EPI(scopus) croix. R. CARCASONA , + V.V (le signe de l'once, o, est ici remplacé par l'initiale de *vncia*. (P. d'Av., pl. 83, n° 12.) Pierre l'évêque mourut en 1050.

6. *Pierre II, fils de Raimond, et son neveu Raimond* (entre 1050 et 1060).

Raimond, fils aîné de Roger I^er^, laissa deux fils dont l'aîné fut le comte Pierre, qui jouit des droits comtaux jusqu'en 1060 ou environ, et le deuxième, Guillaume. Guillaume, mort en 1034, laissa trois fils, dont l'aîné fut Raimond, déjà mort en 1068, époque à laquelle ses deux frères puînés vendirent leur part comtale au Comte de Barcelone.

Le comte Pierre et son neveu Raimond, fils de Guillaume, apparaissent tous les deux, dans un acte de 1050 environ, par lequel Raimond donne un alleu à son oncle le comte Pierre : Raimundus Guillelmus ad Petrone comite, avunculo suo. (D. Vaiss.. III, p. 514.) Or, à cette date, 1050, Pierre l'évêque étant mort, le comte Pierre et son neveu Raimond, qui vivaient en bonne intelligence, comme le prouve l'acte que je viens de citer, étaient les maîtres d'une grande partie du comté. C'est en cette qualité et à cause de leur bon accord qu'ils firent frapper, de 1050 à leur mort (1060 pour l'un et peu après cette année pour l'autre) une monnaie commune portant, d'un côté, le nom et le titre du comte Pierre et de l'autre le nom de Raimond : + PETRUS CO, croix. R. RAIMUNDO, et, dans le champ, . (Caron, pl. 14, 5.) Je suis porté à croire que cette

notation doit être interprétée par deux fois 5 onces : v o, v o, c'est à dire 5 onces pour chaque branche.

7. *Raimond Bernard, vicomte d'Albi, mari de Rangarde veuve (ou Roger, fils) de Pierre II* (1060 avant 1067).

Pierre II eut, de sa femme Rangarde, une fille (1) qui épousa le vicomte d'Albi, Raimond Bernard, et un fils, Roger, mort jeune avant 1067. Raimond Bernard, à cause de son mariage, et Rangarde (ou son fils Roger) partagèrent donc l'héritage de Pierre II. Ils firent battre une monnaie commune sur laquelle le nom du vicomte d'Albi, Raimond (pour Raimond Bernard) figure en légende circulaire et celui de Rangarde (ou de Roger) est représenté par l'initiale R. Cette lettre, et le chiffre VI, montant du coseigneuriage des héritiers de Pierre II, forment la notation du revers de la pièce, notation qui est tout à fait semblable d'aspect au mot REX d'un denier de Pons, comte de Toulouse, dont la croix au P barré, est également reproduite au droit du denier carcassonnais : RAIMUNDO, et, dans le champ, . R. CARCASONA, et, dans le champ, , c'est à dire R (*Rangarda* ou *Rogerius*) et VI. (Caron, pl. 14, n° 7.)

8. *Raimond Bernard, seul* (av. 1067-1068).

A la mort de Roger, fils et pupille de Rangarde, le vicomte Raimond Bernard et sa femme Hermengarde, sœur et héritière du jeune défunt, devinrent les seuls représentants de la branche aînée des comtes de Carcassonne. Ils conservèrent cette situation et usèrent des droits qu'elle leur conférait jusqu'au jour où ils les vendirent au Comte de Barcelone, ce qui eut lieu le 6 des nones de mars 1068.

(1) Hermengarde.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort du jeune Roger et la vente au Comte de Barcelone, Raimond Bernard émit le denier suivant : + RVMANDO, croix. R. CARASONA, et, dans le champ, . (P. d'Av., pl. 83, nos 9 et 10.) Cette notation, + v , dont le premier caractère est un v et la seconde lettre un u (initiale de *uncia*) d'une forme qui ne surprend pas pour l'époque, fixe à 5 douzièmes le coseigneuriage de Raimond Bernard, et, par conséquent, la quotité de droits seigneuriaux qu'il céda au prince barcelonais.

9. *Le Comte de Barcelone* (1068-1083).

Au commencement de l'an 1068, la maison comtale de Barcelone était représentée par Hermengarde, fille de Pierre II, et son mari, Raimond Bernard (cf. ci-dess., nos 7 et 8) et par les fils cadets de Guillaume, frère de Pierre II (cf. ci-dess., n° 6). En mars et décembre 1068, les deux branches vendirent leurs droits comtaux sur Carcassonne au Comte de Barcelone, Raimond Bérenger. Parmi les droits énumérés dans l'acte de vente de la portion d'Hermengarde et Raimond Bernard, se trouve la monnaie : Ego Raymundus Bernardi, vicecomes, et uxor ejus Ermengardis, vicecomitissa, nos simul in unum facimus vobis domno Raymundo, Barcheonæ comiti,... diffinitionem, evacuationem et guirpitionem de tota ipsa civitate de Carcassonna..... et de totas ipsas leddas & monetas de ipsa civitate..... & totum ipsum vicecomitatum..... Actum est hoc VI° nonas martii, anno ab incarnatione Christi M°LX°VII°. (D. Vaiss., III, p. 544.)

Le Comte de Barcelone inféoda, le même jour, à ses vendeurs, le comté de Carcassonne, mais il se réserva la ville elle-même et tous les droits et revenus en dépendants : exceptus hoc de ipsa civitate de Carcassona... et omnes alias res de jamdicta Carcassona (ibid., p. 545).

L'acte de vente de la portion des fils de Guillaume atteste qu'elle était moindre que celle d'Hermengarde et de Raimond Bernard, puisque la part de ces derniers fut payée 1100 onces d'or et celle des fils de Guillaume 500 mancus à peine. Qu'étaient donc devenues les 5 onces du seigneuriage de Raimond, l'aîné des fils de Guillaume (cf., ci-dess., n° 6)?

Quoiqu'il en soit, le vicomte Raimond Bernard ne reçut pas en fief la monnaie, en 1068, et rien ne prouve qu'il l'ait eue plus tard.

Le Comte de Barcelone, dans le but de faire attester par la monnaie même la réunion de Carcassonne aux États barcelonais, fit frapper un denier sur lequel furent inscrits d'un côté le nom de Carcassonne, selon l'usage carcassonnais, et, de l'autre, celui de Barcelone, coupé par la grande croix barcelonaise, comme sur la monnaie de cette ville : CARASONA CI, et, dans le champ, ,(*vitate*). R., BARCINO (P. d'Av., pl. 84, n° 10).

10. *Bernard Aton, vicomte de Carcassonne* (1083).

Après la mort de Raimond Bérenger II, comte de Barcelone, en 1083, « les chevaliers des environs de Carcassonne assiégèrent cette ville dans le dessein de s'en emparer. » Elle était sur le point de se rendre lorsque Bernard Aton « fit dire aux assiégés que s'ils « vouloient le recevoir dans leur ville, il s'engageoit « de les défendre contre tous leurs ennemis, avec pro- « messe solennelle de rendre la ville et le comté de « Carcassonne au jeune Raimond Bérenger III, dès « qu'il seroit parvenu à l'âge de majorité et auroit été « fait chevalier. » (D. Vaiss., III, p. 249, éd. du Mèg.)

Tel est le récit que dom Vaissete fait des événements de 1083. Si en entrant dans Carcassonne, en 1083, le vicomte Bernard Aton eut réellement le dessein de défendre les priviléges de cette cité, il ne tarda pas à changer d'attitude, car, dès l'année suivante, il

exigea des serments de fidélité dont la teneur, sicut homo debet esse suo seniori, prouve qu'il n'entendait partager avec nul autre la souveraineté de Carcassonne et la possession de ses forts, de ipsos castellos de Carcassona, de ipsas fortezas que hodie ibi sunt (D. Vaissete, vers 1084, III, p. 589). La monnaie qui suit paraît appartenir, par la place qui y est faite à la cité de Carcassonne, à l'époque où Bernard Aton n'avait pas encore affirmé ses prétentions de maître : BERNARDUS CO, et, dans le champ, croix nimbée (diminutif de la croix barcelonaise). R., CARCASONA CIVI, et, dans le champ, (TATE) (P. d'Av., pl. 83, 20 et 21.)

11. *Le même* (1083-1130) *et l'évêque de Carcassonne, Pierre Artaud* († après 1083).

Bernard Aton ne put agir en maître dans Carcassonne qu'avec l'assistance des seigneurs du pays. Les serments de fidélité qu'on lui prêta en 1084 démontrent la réalité et le caractère de cette assistance, mais ils n'en indiquent pas toute l'étendue. La monnaie qui suit prouve que l'évêque de Carcassonne lui-même, alors Pierre Artaud, ne refusa pas son appui à Bernard Aton, appui très considérable, décisif, à en juger par le coseigneuriage qui en fut le prix : BE — RN — AD — C : O, coupé par les bras d'une croix barcelonaise cantonnée au 1er d'un croissant et au 4me de 3 perles. R. CARASONA CI, et, dans le champ, , c'est à dire une crosse, un E (episcopus), et V. O. (P. d'Av., pl. 84, n° 1.)

12. *Roger Ier* (1130-1150) *et l'évêque de Carcassonne, Arnaud de Gironne* († en 1131).

Avec Bernard Aton commence, à Carcassonne, le coseigneuriage épiscopal. Avant lui la seigneurie de

la monnaie appartenait aux princes seuls de la maison comtale ; le premier, il y fit participer l'évêque de Carcassonne. Son fils Roger l'imita en ceci et partagea avec l'évêque Arnaud de Gironne, qui avait succédé à Pierre Artaud sur le siége épiscopal, le profit de la monnaie carcassonnaise. Le denier qui leur fut commun porte d'un côté le nom du Comte et sa qualité, et de l'autre l'initiale du nom de l'évêque et une crosse en forme de *tau :* RO GE RC OMB, croix barcelonaise cantonnée de 4 annelets et coupant la légende en quatre parts. R., CARSONA CI, et, dans le champ, A, (initiale d'Arnaudus) au dessus d'une crosse , (P. d'Av., pl. 84, n° 9). L'évêque Arnaud mourut un an après l'avénement de Roger.

13. *Le même et l'évêque de Carcassonne* (après 1131).

L'évêque Arnaud de Gironne étant mort en 1131 et le vicomte Roger ayant vécu jusqu'en 1150, à la monnaie commune au vicomte et à l'évêque qui portait au R. l'initiale d'Arnaud, il en fut substituée une autre, sans initiale, dont la notation est à peu près de même aspect que celle de la monnaie d'Alfonse Jourdain, comte de Toulouse, et de l'évêque Amiel, qui courait à la même époque (cf. ci-dess., ch. I^er^, n° 20). + ROGER COMS, croix cantonnée d'un annelet aux 1^er^ et 2^me^. R., CARCASONE K E (piscopus ?), et, dans le champ, , c'est à dire une crosse, une croisette et le chiffre V. (P. d'Av., pl. 84, 6.) Les deux dernières lettres de la légende du R. sont un K qui me semble mis pour un C (cf. le numéro suivant) et un E qui me paraît être l'initiale du mot Episcopus.

14. *Les mêmes* (après 1131-1150).

+ ROGER COMES, croix cantonnée d'une perle aux 1^er^ et 2^me^. R., CARCASONE C E, et, dans le champ, . (P.

d'Av., pl. 84, n° 7, et Caron, pl. 14, 6.) Cette monnaie ne diffère de la précédente que par la suppression du chiffre v dans la notation. Le c qui suit le nom de la ville, au R., et ne peut être que l'initiale de Civitas, donne la vraie lecture du ʁ de la pièce précédente, sur laquelle, comme sur la présente, la dernière lettre du R. est un ʁ qui est là sans doute pour Episcopus.

En attribuant à Alfonse de Poitiers une monnaie dont la notation est identique à celle de la pièce que je décris, j'ai dit que ce prince l'avait frappée avec un coin d'Alfonse Jourdain. La monnaie de Roger justifie mon assertion. Comment, en effet, Roger aurait-il pu adopter un type dont s'est servi Alfonse de Poitiers, si ce type n'eut pas existé de son temps, c'est à dire s'il n'eut pas été d'abord employé par Alfonse Jourdain ?

15. *Roger II* (1167-1194) *et Pons de Brugal, évêque de Carcassonne* (1159-1170).

Il est véritablement étrange qu'aucune monnaie carcassonnaise de Raimond Trencavel I[er] ne nous soit parvenue, car on a de ce vicomte un bail monétaire en date de 1159, aux termes duquel la monnaie de Carcassonne est donnée à ferme à Arnaud, G. Etienne et Pierre Guillaume ; le titre devait en être fixé par le bailli vicomtal et la taille en était de 24 sous pour les deniers et de 26 pour les mailles (1).

Si on ne possède pas d'espèces carcassonnaises de Raimond Trencavel I[er], on a deux monnaies de son fils Roger II. La première, celle dont il s'agit ici, est

(1) Anno MCLIX, VIII Idus octobris, rege Lodoico regnante. Ego Raymundus Trencavelli dono licentiam operandi vobis Arnaldo de Carcassona, et Guillermo Stephani et Petro Guillermi, in moneta mea de Carcassona quando volueritis de XXIV solidis denarios in libra et de XXVI solidis mealas in libra et sexta pars sit de mealas. Lex vero et pensus illius monete sit in potestate bajuli mei et non in vestram, neque de eo, videlicet de penso et lege, respondeatis mihi. (D. Vaissete, *Histoire du Languedoc*, éd. du Mège, IV, p. 491).

remarquable par l's qui cantonne la croix du droit et par les deux crosses qui en ornent le R. L's, qui sur la monnaie toulousaine a une signification précise, celle du nombre de deniers de fin contenus dans le métal, qualifie-t-elle la monnaie carcassonnaise de la même façon que la toulousaine ? c'est une question que l'essai de la monnaie en nature, à défaut de texte, pourrait seule résoudre. Toutefois, on peut prévoir une solution affirmative, car la monnaie qui précéda celle de Roger II, la monnaie carcassonnaise de 1145 était octène, c'est à dire de 8 douzièmes de fin : Moneta octena Carcassone (*Hist. du Languedoc*, édit. Dum., IV, p. 445). Je n'ai pas encore dit pourquoi j'attribuais la coseigneurie de la présente monnaie à Pons de Brugal, évêque de Carcassonne. C'est à cause des deux crosses qui en ornent le R. Pons de Brugal est le seul évêque contemporain de Roger qui ait tenu simultanément deux crosses ; il était abbé de Saint-Antonin de Frézélas ou Pamiers (1156-1170) en même temps qu'évêque de Carcassonne. + ROGER COMB, croix cantonnée d'une s au 1er et d'un annelet au 4me. R., CARASONA CI, et, dans le champ, . (P. d'Av., pl. 84, n° 8).

16. *Le même et l'évêque de Carcassonne.*

C'est à Roger II que j'attribue un denier et une obole dont la notation indique que le coseigneuriage épiscopal était alors — comme à Toulouse à la même époque — réduit à 2 onces ou douzièmes : RO GE RC OME (ou OM), croix barcelonaise coupant la légende en 4 parts, cantonnée d'un croissant au 3me. R., CAASONA CI (ou CARCASSONNE CI) et, dans le champ, crosse à dr. et en pal accosté, à droite, d'un I, et, à gauche, d'un I surmonté d'un point, . (P. d'Av., pl. 84, nos 2 à 5.)

17. *Raymond Roger* (1104-1209).

Une pièce dont la croix et la notation sont semblables à celles de la précédente monnaie a été frappée

par Raimond Roger. On ne la connaît que par le dessin de Duby, lequel est un peu fautif, car il porte *b. rox. cote* et *carcassone ci*, au lieu de R. ROG. COME. coupé en 4 portions par une croix barcelonaise cantonnée d'un croissant aux 1er et 4me et d'une perle aux 2me et 3me. R.,+ CARCASSONE CI, et, dans le champ, c'est à dire une crosse en pal à g. accosté de deux I. (P. d'Av., pl. 84, n° 11.)

Raimond Roger est le dernier vicomte de Carcassonne dont on connaisse la monnaie et encore n'en a-t-on qu'une notion imparfaite comme le dessin même de Duby. Le fils de ce prince, Raimond Trencavel II, clot la liste des vicomtes de Carcassonne, mais aucune de ses monnaies, s'il en a frappé, ce qui est on ne peut plus probable, ne nous est encore parvenue.

§ 2. — VICOMTÉ DE BÉZIERS.

Le vicomté de Béziers et d'Agde entra dans la maison de Carcassonne, quelques années après l'an 1000, par le mariage de Raimond, fils de Roger Ier, comte de Carcassonne, avec Garsinde, fille et héritière de Guillaume, vicomte de Béziers et d'Agde (D. Vaiss. *Hre du Languedoc*, éd. du Mège, t. II, nle 42, n° 10, p. 561

Pierre Raimond, fils aîné de Raimond et de Garsinde, hérita d'une partie du comté de Carcassonne et des vicomtés de Béziers et d'Agde. Roger III, fils de Pierre Raimond et de Rangarde de la Marche, étant mort sans postérité, vers 1065 (?), ce fut à Ermengarde, sœur et héritière de Roger III et à Raimond Bernard, vicomte d'Alby et de Nîmes, son mari, qu'advint le vicomté de Béziers et d'Agde, et, à la mort de Raimond Bernard, en 1074, son fils Bernard Atton lui succéda.

1 à 3. *Bernard Atton, vicomte de Béziers et de Nîmes, etc.* (1074) *et les évêques de Nîmes, Pierre, Raimond et Jean.*

Bernard Atton, vicomte de Béziers et de Nîmes, d'Agde et d'Alby, puis de Carcassonne, est le premier vicomte de Béziers dont on possède des monnaies. Celles-ci sont au nombre de trois, et, ce qui les distingue l'une de l'autre, ce sont surtout les notations du revers. En voici la description :

1° + BERNARDU CO, croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 2me R. BITERIS (ou BITERRIS) CIVITS (civitas), et, dans le champ, ou (P. d'Av., pl. 84, nos 18 et 19, et pl. 85, 2).

2° + BERNARDU CO, croix cantonnée d'un v aux 1er et 4me, et d'une perle aux 2me et 3me R. BITERRIS CIVI, et, dans le champ, (ibid. pl. 84, nos 16 et 17.

3° + BERNARDUS CO, croix cantonnée d'un annelet aux 1er et 2me R. BITERRIS CIVITS, et dans le champ, (Ibid. pl. 84, n° 20).

La lettre E que l'on voit sur chacune de ces variétés est certainement l'initiale d'*Episcopus*, bien que, sur le n° 2, elle ait été jointe de telle façon à l'R et à la + que l'ensemble de ces trois caractères ait l'aspect du mot *rex* qu'on voit sur une des monnaies de Pons, comte de Toulouse.

Les deux annelets indiquent, selon toute probabilité, le nombre d'onces accordé à l'évêque. La question est de savoir de quel évêque ou plutôt de quels évêques il s'agit, c'est-à-dire quels sont ceux que désignent les initiales P, R et I.

Ce ne sont pas ceux d'Agde, nommés, de 1065 à 1130, Béranger, Bernard, Aldebert et Raimond ; ni ceux de Béziers : Béranger, Matfred, Arnaud, Géraud et Guillaume ; ni ceux d'Alby : Frotard, Guillaume, Gautier, Hugues, Aldegaire, Arnaud Sicard, Bertrand et

Humbert; ni ceux de Carcassonne : Pierre, Guillaume, Raimond et Arnaud. Ce sont les évêques de Nîmes.

En effet, les évêques de Nîmes qui siégèrent durant cette période, furent Pierre, Bertrand, Raimond et Jean.

Il est probable qu'on trouvera quelque monnaie de Bernard Atton, au nom de Bertrand. Quant aux trois autres, ils sont clairement désignés par les initiales P, R et I.

Il n'y a rien qui étonne en ce fait que les évêques de Nîmes aient eu part au seigneuriage des vicomtes de Béziers et de Nîmes, car le deuxième prédécesseur, peut-être même le prédécesseur immédiat de l'évêque Pierre, fut Frotaire, fils d'Atton II, vicomte de Nîmes et oncle de Raimond Bernard, vicomte de Béziers et de Nîmes, avec qui il est naturel qu'il ait partagé, entr'autres droits seigneuriaux, le profit de la monnaie. Celle-ci prouve que ce droit a été conservé par les successeurs de Frotaire.

4. *Roger I^er^, vicomte de Béziers etc.* (1130–1150) *et Jean, évêque de Nîmes.*

On attribue à Raimond Roger une pièce dont la légende me paraît incorrectement lue. Au lieu du nom de Raimond Roger, elle porte, à mon avis, celui de Roger, et, au R., l'initiale de l'évêque Jean.

Jean, évêque de Nîmes, vivait encore lorsque mourut Bernard Atton. Roger I^er^, fils de ce prince et son héritier pour une partie de la seigneurie de Béziers, continua à cet évêque de Nîmes la co-seigneurie dont il jouissait. C'est ce que me semble attester la monnaie qui est, si je ne me trompe, au nom de Roger et non de Raimond Roger; + ROGER VICECOM (M et non R), croix cantonnée d'un v aux 2^e^ et 3^e^ et d'une perle au 4^e^ R. BITERIS CIVI, et, dans le champ, la notation $\frac{o}{I}o$ (P. d'Av. pl. 85 n^o^ 9). L'initiale d'*episcopus*, l'E, et celle du nom du prélat est répétée

deux fois. Le co-seigneuriage épiscopal est de 2 onces.

5. *Le même et Bermond, évêque de Béziers* (1123-vers 1153).

ROGER VICECOME, croix cantonnée d'un marteau aux 2e et 3e R BITERIS CIVI, et, dans le champ, .

On chercherait vainement, sous Roger Ier, un évêque de Nîmes au nom commençant par un B, tandis que, sur le siége de Béziers, était alors Bermond ou Brémond de Lavézon. On est donc porté à croire qu'à partir de l'épiscopat de Bermond, le co-seigneuriage a passé des évêques de Nîmes à ceux de Béziers, sans que la quotité en fût changée. (Ibid. pl. 85, n° 1.

6. *Raimond Trencavel* (1150-1167) *et Raimond, évêque de Béziers* (1155? à 1159 et après).

Raimond Trencavel, frère de Roger, lui succéda en 1150. On connaît de lui une monnaie dont la notation, R. R., s'applique certainement à Raimond, évêque de Béziers. Une charte, accordée en 1159 par l'archevêque de Narbonne au monastère de Salvanez en Rouergue et une exemption de péages concédée au même monastère par l'abbé de Villemagne, vers le même temps, attestent l'épiscopat de ce prélat. L'once paraît être, sur cette monnaie, représentée non par un simple annelet, mais par un annelet au centre d'un astre à 6 rais. Ceci admis, le co-seigneuriage épiscopal aurait été de 2 onces. R' TRENCAIS, croix. R., BITERIS CIV' et, dans le champ, (P. d'Av., pl. 85, nos 4 et 5).

7. *Bernard Atton II, frère de Raimond Trencavel, et Raimond, évêque de Béziers.*

Poey d'Avant attribue à Bernard Atton II, frère de Raimond Trencavel et son compétiteur pour la succession de Roger, une monnaie qui est la contrefaçon de la pièce précédente. L'attribution de Poey d'Avant me paraît très plausible. Comme on y lit, de même que sur la précédente, l'initiale de l'évêque Raimond, on

peut en placer l'émission entre 1155, date approximative de l'avènement de l'évêque Raimond, et 1158, date approximative de la mort de Bernard Atton II. Voici la description de cette monnaie : † BERNARDUS, croix cantonnée des bras d'une deuxième croix, terminés chacun par un croissant ouvert au dehors. R BITERRIS CIVIS et, dans le champ, (P. d'Av., pl. 85, n° 3).

8. *Roger II* (1167-1174).

On ne peut attribuer qu'à Roger II la monnaie qui porte, au droit, ꝟ RO VICECO, ou ROG VICECO, entourant un grand R coupé d'un signe abréviatif, et, au R. + BITERRI CIVI accompagnant la croix du champ qui est cantonnée, au 2ᵉᵐᵉ, d'un annelet (P. d'Av. pl. 85, nᵒˢ 7 et 8, et Caron, pl. 14, n° 9).

9. *Raimond Roger* (1194-1209).

R. ROG VICECO : croix, R, BITERRI CIVI, et, dans le champ, (P. d'Av. pl. 85, nᵒˢ 10 à 12). La croix longue accostée de deux I, imitée de la croix barcelonaise accostée de deux O, rappelle les liens politiques, qui, sous le prince précédent, unissaient la maison de de Béziers, Carcassonne, etc., à celle de Barcelone et d'Aragon.

On ne connaît pas de monnaie du dernier vicomte de Béziers, Raimond Trencavel II (1209-1247).

§ 3. — Comté de Rodez.

La monnaie de Rodez courait déjà à la fin du 10ᵉ siècle ou au commencement du 11ᵉ. (Cf. Desjardins, *Cartulᵉ de Conches*, p. 90, 248, 260, 386.) Cependant on n'en connaît pas de spécimen antérieur à l'avènement des comtes particuliers de Rodez.

Le Comté de Rouergue, dont le Comté de Rodez n'était qu'une section, fit partie, dès le 9ᵉ siècle, du domaine des Comtes de Toulouse. Il en fut démembré,

au commencement du x[e] siècle, en faveur d'Ermengaud, deuxième fils d'Eudes, et, dans la deuxième moitié du xi[e] siècle, il revint aux mains des Comtes de Toulouse.

Vers 1096, et peut-être un peu avant cette année-là, Raimond de Saint-Gilles, ayant emprunté de l'argeut, pour la croisade, à Richard de Milhau, lui donna en gage le comté de Rodez, et, quelques années après, entre 1112 et 1119, Alfonse Jourdain, fils de Raimond de Saint-Gilles, fit du gage la propriété de Richard, à la seule condition que le comte de Rodez serait vassal du comte de Toulouse.

Le comte Richard de Milhau avait sans doute été aidé, dans cette circonstance, par son oncle le cardinal Richard, ancien abbé de Saint-Victor de Marseille et légat, alors archevêque de Narbonne.

C'est à ce cardinal, qui avait remplacé son frère aîné, le cardinal Bernard, à l'abbaye de Marseille, que la maison de Milhau dut certainement l'importance qu'elle prit à la fin du XI[e] et au commencement du XII[e] siècle. Grâce à lui, sans doute, Gilbert de Milhau, frère aîné de Richard, épousa l'héritière de Provence, la comtesse Gerberge, et devint ainsi un prince puissant, et le frère puiné de Gilbert, Richard de Milhaud, posséda, puis acquit, le comté de Rodez, c'est-à-dire le tiers du Rouergue.

Tandis que Richard de Milhau acquérait le comté de Rodez, ou peu après, son fils Hugues (qui fut son successeur au comté) était nommé abbé laïque de Saint-Amant.

L'abbaye de Saint-Amant avait déjà eu des abbés laïques. A la fin du siècle précédent, en 1082, l'évêque de Rodez donna l'abbaye de Saint-Amant à Richard de Milhau et au monastère de Saint-Victor dont il était abbé, afin d'en réformer l'esprit et les mœurs qui en avaient été corrompues non-seulemant par un clergé fuyant toute charge d'âmes, mais aussi et surtout par des abbés, plutôt apostats qu'abbés, chevaliers que

clercs, ayant, dans leur fol orgueil et leur puissance, dépouillé l'abbaye à leur profit temporel et à celui de leurs proches (1)

Malgré la donation de l'évêque de Rodez à Saint-Victor, malgré la réforme qui dut la suivre, l'abbaye de Saint-Amant eut un nouvel abbé laïque. Ce fut, ai-je dit, le jeune Hugues, le fils même du comte Richard de Milhau, et, par conséquent, le petit neveu du cardinal Richard (2).

L'abbaye de Saint-Amant, du reste, n'était pas sortie de la dépendance des séculiers par la donation épiscopale de 1082. Peu avant 1090, en effet, elle était sous la main de Béranger de Milhau, père du premier comte de Rodez, Richard de Milhau, aïeul de Hugues, l'abbé laïque, et, trente ans après, elle appartenait encore à ces deux princes, puisque Béranger, en 1090, et Richard et Hugues, en 1120, la donnèrent successivement au monastère de Marseille. Ces préliminaires étaient indispensables pour justifier mon interprétation de la légende de la monnaie suivante.

1. *Richard de Milhau, comte de Rodez, et Hugues son fils* (vers 1120) + RICARD COMS, croix + RODEZ D UGO ,et, dans le champ, ⚜ (P. d'Av., pl. 86, n° 19). Si réellement il y a un D entre *Rodez* et *Ugo*, et non CI ou IO (civitas), il convient, en s'étayant sur l'introduction qui précède, de traduire ce D par *domnus* ou *dominus*, titre qui convient à un abbé. La notation du revers paraît composée de la croix et des trois lettres V, D, P. (Duchalais, *Dict. de l'H. de F.*, v. Rodez). La dernière figurant la crosse, à mon avis, les deux premières indiqueraient le co-seigneuriage, un co-seigneuriage de V denarii ($^5/_{12}$).

(1) Cf. *Cart. de Saint-Victor*, n°s 836 et 837.

(2) Ego, Ricardus, comes Rutenensis, et Ugo, filius meus, comes et abbas, donamus Domino Deo et S°-Victori, martyri, Massiliensi monasterii... ecclesiam Sancti-Amantii Rutenensis, ...quam etiam concessione patris mei Berengarii per XXX et eo amplius annos possiderant et tenuerant (Ibid. n° 838).

2. *Hugues Ier, comte de Rodez, et l'évêque de cette ville* (1132-1156).

+ UGO COMES, croix, R. RODES CIVI, et, dans le champ, le groupe , qui se décompose ainsi : + V, D (denarii) et S (sedes), et indique le co-seigneuriage de l'église du Siége ou épiscopale.

Il existe de cette monnaie le denier et l'obole (P. d'Av., pl. 86, nos 20, 21). Il est probable que Hugues II et III ont fait usage des coins de Hugues Ier, et que leurs monnaies furent semblables à celles de ce prince, quoique le co-seigneuriage épiscopal ait changé, en 1161, tant de quotité que d'assiette, et soit devenu un droit fixe d'un sou par semaine, quand on battait monnaie. (*Gall. Christ*, t. 1, instr. p. 50 et 51, nos V à VII). Le groupe se serait, en ce cas, immobilisé, aurait perdu sa signification et serait devenu une marque de fabrique ayant persisté, sans changement, aussi longtemps que la monnaie même de Rodez.

3. *Le comte Henri Ier et l'évêque de Rodez* (1214-1227) + HENRI COMES, croix cantonnée d'un annelet au 2e. R. + RODEZ CIVIS, et, dans le champ, le groupe de la monnaie précédente (P. d'Av., pl. 86, nos 22 et 23).

4. *La comtesse Cécile (et l'évêque de Rodez?)* (1302-1319). — En 1198, Cécile, fille de Henri II, comte de Rodez, et son héritière, épousa Bernard, comte d'Armagnac, mais le nom de son mari ne parut pas sur la monnaie frappée à cette époque : + CECILIA COMIT, croix cantonnée d'une rose au 2e ou d'un annelet au 3e. R. RODEZ CIVIS. Dans le champ, le groupe des deux monnaies précédentes (P. d'Av., pl. 86, n° 24 et Caron, pl. 14, n° 14.)

Sous cette comtesse, les agents du roi voulurent prélever le 5e sur le produit des mines comtales de Montjaux, le Minier et le Trépadou. Il fallut l'intervention du roi pour faire cesser l'abus (Gaujal, *Ess. hist. sur le Rouergue*, 1, p. 323). Cécile mourut en 1313.

5. *Le Comte Jean d'Armagnac* (1313-1373).

Jean, fils de Cécile et de Bernard, fit, de concert avec son père, qui jusqu'à sa mort (1319) administra le comté, un accord avec l'évêque de Rodez, d'après lequel le comte eut seul le droit de monnayer. + IOHES : COMES, croix cantonnée d'un annelet au 2e R. + RODES ✠ CIVIS, et, dans le champ, le groupe, immobilisé des trois monnaies précédentes. (P. d'Av., pl. 86, n°25.)

§ 4. — VICOMTÉ D'ALBI.

Le 14 septembre 1037, Pons, comte de Toulouse, donna, à sa fiancée Majore, l'évêché, la cité, le marché, et la *monnaie* d'Albi (1).

La monnaie d'Albi existait donc au milieu du Xe siècle. Peu après la donation de Pons à Majore, en 1038 d'après Vaissète, Bernard, vicomte d Albi, et Frotaire, évêque de Nîmes, son frère, vendirent à Bernard Aimas et Guillaume son fils la survivance de l'évêché d'Albi (alors occupé par Amiel) au prix de 5000 sous, en espèces ou en nature, dont le paiement, exigible par fractions, à époques déterminées, était garanti par la perception de la moitié des droits seigneuriaux de l'évêché, les messes et quelques autres revenus exceptés (2).

Il ressort de ce qui précède que le comte de Toulouse et le vicomte d'Albi avaient l'un et l'autre des droits sur l'évêché d'Albi, puisque l'un les donnait et

(1) Multum declarat autoritas et lex Romanorum et Gotorum sive Salicorum, ut unusquisque homo de propriis rebus suis dare aut cedere aut condonare voluerit, licentiam habeat ad faciendum. Quapropter, ego in Dei nomine Pontius dono tibi, dilecte sponse mee Majore, episcopatum Albiensem, et civitatem, et moneta, et mercatum... Facta carta donatione in mense septembri, sub die feria IIII, VIIIX kal. octobris, anno regnante Ehenrico rege. (D. Vaiss., éd. du M., III, pr. CXXXVI ; *Gall.Christ.*, I, instr. 4).

(2) Excepto sacrationes et missas et penitencias et receptos et excepto gallinas et paleas et ligna, et excepto candelas de servicio, et illos feos qui sunt vel debent recipere... (D. Vaiss., III, pr. CXXXVIII ; *Gall. Christ.*, I, instr. 4).

l'autre les vendait, et que la monnaie d'Albi existait dès le 1er tiers du XIe siècle.

Mais avaient-ils l'un et l'autre des droits sur la monnaie d'Albi? Certes, oui.

Si on n'en avait pas la preuve directe, il faudrait l'induire de ce que le vicomte partageait avec le comte la seigneurie épiscopale, mais, cette preuve, on la possède, si je ne me trompe, et l'on sait même, grâce à elle, quel était le co-seigneuriage du viconte, vers le 2me tiers du XIe siècle.

1. *Raimond Bernard, vicomte d'Albi.*

Le vicomte Bernard, qui vendit, de concert avec son frère Frotaire, évêque de Nîmes, sa part vicomtale de l'évêché d'Albi, eut de sa femme Rangarde un fils, Raimond Bernard, qui, par son mariage avec Ermengarde, fille de Pierre II, l'un des comtes de Carcassonne, ajouta une part du comté de Carcassonne au vicomté d'Albi. Raimond Bernard jouit de sa part du comté de Carcassonne, de 1060 à 1068, et, à cette dernière date, il la vendit au comte de Barcelone. Il mourut vers 1074. Il fit frapper monnaie comme comte de Barcelone et comme vicomte d'Albi, et, sur la monnaie albigeoise, il plaça un groupe formé des initiales de son titre comtal CO.C et des chiffres de son co-seigneuriage VIII (l'o servant à la fois à préciser le titre et la signification des chiffres).

+ ᚢ AVHYMD (Ramund), croix. R. ALI ▬ CI, et dans le champ ⁘, c'est-à-dire CO (mes) C (arcassonne, VII O (oncie). Il existe de cette monnaie le denier et l'obole (Cf. P. d'Av., pl. 87, nos 1 à 3).

Cette monnaie me paraît avoir été désignée dans les actes sous la dénomination de « monnaie du comte Raimond », comme on le voit par la donation faite, vers l'an 1077, par Pierre de Grèze, à l'évêque d'Albi, d'un mouton valant 8 deniers du comte Raimond (D. Vaissète, *nouv. édition*, t. V, p. 1332, XI).

2. *Les vicomtes et les évêques d'Albi à la fin du XI^e^ siècle.*

Le nom de Raimond ne disparut pas de la monnaie albigeoise après la mort de Raimond Bernard. Il y attesta pendant bien des années les droits des vicomtes tandis que les évêques affirmèrent le leur par l'inscription de la crosse et du chiffre de leur co-seigneuriage.

M. Caron a publié, sous le n° 15 de la pl. XIV de ses *Monnaies féodales*, une pièce de cette époque où l'on voit d'un côté + RAIMVNV autour d'une croix ordinaire, et, de l'autre, CAM ✠ IE CI, entourant le groupe que voici, ⁘ dans lequel il faut voir une crosse et quatre I disposés de façon à faire accroire que les deux inférieurs se joignent pour former un V. Or, le V n'existe pas, mais seulement des I qui se rapprochent par la base.

Il existe de cette monnaie une variété dont la croix a trois branches en forme de bobine. (P. d'Av. pl. 87, n° 4), Je possède un exemplaire de cette variété, et, j'y ai constaté, sans même recourir à la loupe, que les I inférieurs ne se rejoignent point dans le bas, qu'ils se rapprochent seulement, mais assez pour prendre, à distance, l'aspect trompeur d'un V. Ces quatre unités, ces IIII accostant la crosse, indiquent le chiffre du co-seigneuriage épiscopal. L'évêque avait alors le tiers des revenus du monnayage.

3. *Les vicomtes et les évêques d'Albi à partir du XII^e^ siècle.*

On connaît un denier et une obole sur lesquels le qualificatif *Albiensis*, très lisible, n'est accompagné d'aucun nom de personnage, quoiqu'on ait cru voir l'initiale de Raimundus dans la lettre R qui figure seule devant le mot BONAFOS sur la plupart des + de cette monnaie. (P. d'Av., pl. 87, n^os^ 5 à 7.)

Voici la description exacte de cette monnaie :

+ ALBIENSIS, croix à bobines, cantonnée au 3e d'une crossette. R. RO (ca) BONAFOS, et, dans le champ, un groupe figurant le mot *pax*, et, en réalité, composé d'une crosse en pal figurant un P, du chiffre V retourné pour figurer l'A et d'une petite croix figurant l'X. On voit un groupe à peu près semblable sur les monnaies de Toulouse et de Carcassonne, aux dernières années du XIe et au commencement du XIIe siècle. Comme sur ces monnaies-ci, le groupe de la monnaie albigeoise indique le co-seigneuriage épiscopal, lequel, des 4 douzièmes de la monnaie précédente, s'éleva ici à 5 douzièmes.

Sur la plupart des exemplaires le mot *Roca* n'est représenté que par l'initiale R (1). Le château de Bonafous, *Roca Bonafos*, se trouve mentionné sur la monnaie albigeoise, comme le château de la Hourquie, *Honor Forcas*, sur la monnaie béarnaise, etc., etc.

Il résulte de ce qui précède que je ne puis considérer la monnaie que je viens de décrire comme fabriquée pour la première fois en vertu de la convention passée, en 1248, entre l'évêque d'Albi, le comte de Toulouse et Sicard Alaman, puisque cette convention partage par tiers le co-seigneuriage entre les contractants. L'acte de 1248 dit bien que l'atelier monétaire devra être dorénavant à Bonafous, mais il nomme ce lieu *Castrum novum de Bonafos*, tandis que, sur la monnaie que je décris, il est désigné par l'appellation de *Roca Bonafos*. C'est qu'en effet le vieux château de

(1) On pourrait croire que les exemplaires sur lesquels on voit les deux lettres RO doivent être attribués à Roger Ier, vicomte de Carcassonne, à qui le Comte de Toulouse donna en fief l'évêché d'Albi avec tous ses droits, sauf ceux de justice (La charte d'inféodation est de 1232, cf. D. Vaiss., nouvelle édition, t. V, p. 980). Or, je ne pense pas que cette attribution puisse être préférée à celle que je propose, car le mot *Bonafos* est un déterminatif qui ne me semble pas devoir aller seul, tandis que l'expression *Roca Bonafos* est complète et exacte.

Bonàfous, ce que la monnaie nomme *la Roque Bonafous*, fut reconstruit entre 1241 et 1248, par Sicard Alaman, à qui le comte de Toulouse, Raimond VII, inféoda en 1248 *le Puy* ou *la Roque Bonafous* à la susdite condition et sous les redevances d'une albergue de 100 chevaliers et d'une chevauchée de 2 chevaliers et 3 sergents (D. Vaiss., l. xxv, § 44). Le comte de Toulouse tenait lui-même en fief, de l'évêque d'Albi, le château qu'il donnait en arrière-fief à Sicard Alaman (1). Comme l'acte qui mentionne l'hommage du comte à l'évêque, en 1241, ne donne pas encore au château de Bonafous l'appellation de *Castrum novum* que lui attribue la charte de 1248, on doit en induire que, en 1241, il n'y avait encore à Bonafous que le vieux château, que c'était pour le vieux château que le comte faisait hommage, et que les espèces portant le nom de Bonafous, ont été d'abord battues dans le vieux château.

Que le type se soit immobilisé et qu'on l'ait employé encore en 1248 et après cette date, je l'ignore, mais le fait est possible. En ce cas, le groupe à la crosse, au v et à la croisette aurait pu ne plus avoir son sens primitif.

§ 5. — MAISON D'ANDUZE.

La Maison d'Anduze se divisa, au xi[e] siècle, en deux branches, dont l'une porta le nom d'Anduze et l'autre celui de Sauve (2). Au milieu du xii[e] siècle, probablement par le mariage de Bernard d'Anduze l'aîné avec

(1) Nos Raymundus, Dei gratia comes Tolose, marchio Provincie, recognoscimus vobis venerabili patri D. eadem gratia episcopo Albiensi, nos tenere a vobis in feudum castrum Bonafos prope Albiam, quod Sicardus Alamanni tenet a nobis. Actum apud Lunellum, xiii kalendas maii, anno Domini MCCXLI (D. Vaissète, t. vi, p. xxii; cf. en outre ibid.. ch. lxvi).

(2) Cf. *Hist. du Lang.*, ii, éd., t. v, ch. 171, 200, 206, 213, 329.

une héritière de Sauve (1), les deux branches furent de nouveau réunies. En même temps, Bertrand d'Anduze, frère de Bernard l'aîné, épousait Adelaïde de Roquefeuil, héritière de la maison de ce nom (2).

Bernard d'Anduze l'aîné et Bertrand, son frère, ayant réuni à leurs domaines : le premier, la seigneurie de Sauve, et le deuxième, celle de Roquefeuil, frappèrent, aux noms de Sauve et Anduze et à celui de Roquefeuil, des deniers destinés à courir dans l'étendue de leurs seigneuries.

Ces deniers sont caractérisés par une grande lettre, B ou R, occupant l'un des champs. Ils furent imités par Roger II, vicomte de Béziers (1167-1194), qui substitua l'initiale de son nom aux types traditionnels de la monnaie biterroise (3).

La première émission des deniers au B fut faite par Bernard d'Anduze l'aîné, mort sous le froc en 1164. La preuve de ce fait-ci est dans l'appellation de *Bernardins* qu'une charte de 1265 leur donne (4). En effet, comme la légende de ces deniers, composée des noms de Sauve et Anduze, atteste que celui qui les fit frapper était seigneur de ces deux villes, on ne peut les attribuer ni aux fils et petit-fils de Bernard l'aîné qui étaient, il est vrai, seigneurs de Sauve et Anduze, mais se nommaient Pierre Bermond, ni au père ou au frère de Bernard l'aîné, qui se nommaient Bernard, mais n'étaient pas seigneurs de Sauve.

Si les deniers bernardins aux noms de Sauve et Anduze ont été pour la première fois émis avant 1164, ceux qui ont pour légende le nom de Roquefeuil, avec un grand R dans le champ, n'ont été frappés que

(1) On ne peut expliquer que par ce fait que Pierre Bermond, deuxième fils de Bernard, l'aîné, ait pris le nom de Sauve.

(2) D'Achery, *Spicileg.*, t. VIII, p. 163.

(3) Ci-dess., p. 137, n° 8.

(4) *Doc. inéd. sur l'Hist. de France. Les Olim*, Paris 1839, in-4°, t. Ier, p. 602. Texte cité et corrigé par Barthélemy, *Manuel de num. mod.*, p. 181.

plus tard, alors que Raimond de Roquefeuil, fils de Bertrand d'Anduze et d'Adélaïde de Roquefeuil, eut succédé à son père qui vivait encore en 1169 (1).

Le R du champ de cette monnaie date, en effet, de Raimond de Roquefeuil, et non de son père Bertrand, l'apparition du denier de Roquefeuil.

L'atelier monétaire des seigneurs d'Anduze-Sauve était, selon toute probabilité, dans la ville d'Anduze, où l'argent et le cuivre affluaient, apportés soit des environs de la ville même, qui renferment des filons de cuivre et d'argent, soit surtout d'Hierle, situé à quelques lieues au N.-O., dont l'exploitation des mines d'argent et de cuivre fut réglementée, en 1227, par le seigneur de ces mines, Pierre Bermond II de Sauve Anduze, petit-fils de Bernard d'Anduze l'aîné (2).

(1) D'Achéry, l. c.

(2) Pierre Bermond II, le 27 février 1227 (v. st.) accorda aux mineurs d'Hierle un règlement fort remarquable qui donna satisfaction aux demandes que lui adressèrent les gens d'Hierle. Le texte de ces demandes a été publié par Ménard (*Hist. de Nimes*, in-4°, 1750, t. I, pr. LI). Le voici, tel qu'il a été collationné sur l'original par mon savant et obligeant collègue, M. Bondurand, archiviste du Gard :

Quod nullus argentarius Arisdiensis, nec hi qui argentariam per se seu per alios exercent, talliam vel quistiam nec mutuum cohactum prestent domino P. Bermundi vel alii pro eo ; nec etiam in hoc ab ipso domino P. vel ab alio pro eo cogi possint vel debeant in futurum, nec aliud vice mutui ab eisdem sit extorquendum.

Item, si quis intestatus seu morte subitanea preventus decesserit, curia seu curiales curie non possint seu debeant bona dicti defuncti occupare, si parentes vel liberos seu alios legitimos habeat successores.

Item, quod si lis, controversia seu discordia emergeret seu incideret inter aliquos, de facto crosorum seu balmarum et eisdem pertinencium, quod argentarii, seu alii probi viri, possint determinare seu sopire dictam discordiam seu litem, curia inrequisita, nisi prius de dictis rebus vel factis querimonia curie esset oblata.

Item, quod libera facultas cuilibet concessa sit operandi cuprum suum, ubicunque potuerit, & quicquid faciendi voluerit,

Dès que saint Louis eut confisqué et réuni au domaine royal, en 1243 (1), la plupart des biens de Sauve Anduze, et notamment les mines d'Hierle, la circulation des deniers de Sauve Anduze fut interdite dans les seigneuries de ce nom et l'atelier d'Anduze fermé.

Alors, apparait l'atelier de Sommières, appartenant à l'un des fils de Pierre Bermond II, à Bermond d'Anduze connu sous le nom de Bermond de Sommières (2).

L'atelier de Sommières, ne pouvant guère battre que pour la seigneurie de ce nom, avait un débouché très restreint ; il était, en outre, mal placé au point de vue minier, les seules mines du voisinage, celle de Saint-Mamert ne donnant que du cuivre (3). Dans ces

salvo tamen jure domini quod est usitatum prestari, videlicet vicesima pars.

Item, quod nullus argentarius pro querimonia aliqua capiatur a bajulo, si fidejussoriam cautionem prestare velit & possit de parendo juri, nisi tale facinus perpetratum diceretur quod cautioni fidejussorie de jure comitti non deberet.

Item, quod per se argentarii possint & faceant preconisari, ubicunque voluerint, quod omnes qui ad argentariam Arisdiensem accedere voluerint, causa exercendi argentariam et per se seu per alios argentariam exercuerint seu operari fecerint, perpetuo sint immunes a taliis & quistiis et mutuis cohactis, et firmanciis, ut supra premissum est in ceteris.

Has enim omnes postulationes juramento vallatas decrevit servari pro consuetudinibus vel statutis vel ea forma & modo quo magis predicta omnia rata & firma fieri possint, dictus dominus P. Bermundi et bullari voluit et precepit.

Acta fuerunt hec anno Incarnationis Dominice M CC XXVII, die III, exeunte februarii, apud Aganticum.

(1) D. Vaiss. *Hist. gén. du Lang.*, nouv. édit., t. VI, p. 755.

(2) Cf. ci-dessus, p. 146, note 4.

(3) Un chevalier du nom de Pierre du Cros possédait sur la Monnaie seigneuriale de Sommières une part de coseigneuriage qu'il prétendait conserver sur le même atelier devenu royal. Ce

conditions, l'atelier seigneurial de Sommières ne pouvait prospérer. Bermond, seigneur de Sommières, le céda à saint Louis avec toute la seigneurie, en échange du château de Caylar. Cette cession, et par conséquent la fermeture du dernier atelier des Sauve Anduze eut lieu en 1248 (1).

Les espèces frappées dans cet atelier furent des bernardins ou raimondins (2), c'est-à-dire des bernardins équivalant non pas aux toulousains ou aux tournois, mais aux raimondins courant dans le bassin du Rhône, à l'altitude d'Arles et d'Avignon.

Les ateliers d'Anduze et de Sommières ne sont pas les seuls, à mon avis, où la Maison d'Anduze ait battu monnaie.

La branche de Roquefeuil monnaya, de son côté, soit dans le château de ce nom, soit à Valleraugue. Dans le territoire de Valleraugue existait une mine d'argent, mais le cuivre manquait (3). Aussi, les espèces de Roquefeuil contenaient-elles plus d'argent, c'est-à dire étaient à un meilleur titre que celles de Sauve Anduze. S'il faut en croire leur légende, elles furent même au meilleur, au premier titre: Prima lex (4). Cette légende a la même signification que le طيب (bon) des monnaies bysantines ou le B. N. M. (bonum) des dinars d'Espagne ou mieux encore le عال غاية (extrêmement élevé) des dinars fatimites (5).

coseigneuriage, que le Parlement refusa de reconnaitre, n'avait-il pas pour cause des rapports miniers ? On sait que Cros signifiait alors galerie de mine. Des albergues chez Pierre du Cros indiquaient un va et vient qui pouvait avoir pour objet, semble-t-il, que des affaires de mine (Cf. ci-dessus, p. 146, note 4.

(1) D. Vaiss, l. c., VIII, p. 1247.

(2) Ci-dessus, p. 146, note 4.

(3) Rivoire, *Statistique du Gard*, Nimes, 1842, t. II, p. 190.

(4) Sur le mot *lex*, cf. ci-dess., p. 33, note I, et mon *Essai sur les monnaies de Charles Ier*, p. 69, 161, 460, 471, etc.

(5) Cf. M. Lavoix, *Monnaies à lég. arabes*, Paris, 1877. in-8°, p. 35: mon *Essai d'interprétation des lettres B. N. M.*; et le *Besant d'or sarrasinas*, 1880, p. 9 et 26, etc.

EXTRAIT DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON D'ANDUZE

Dans lequel les noms des seigneurs ayant battu monnaie sont marqués d'un astérisque

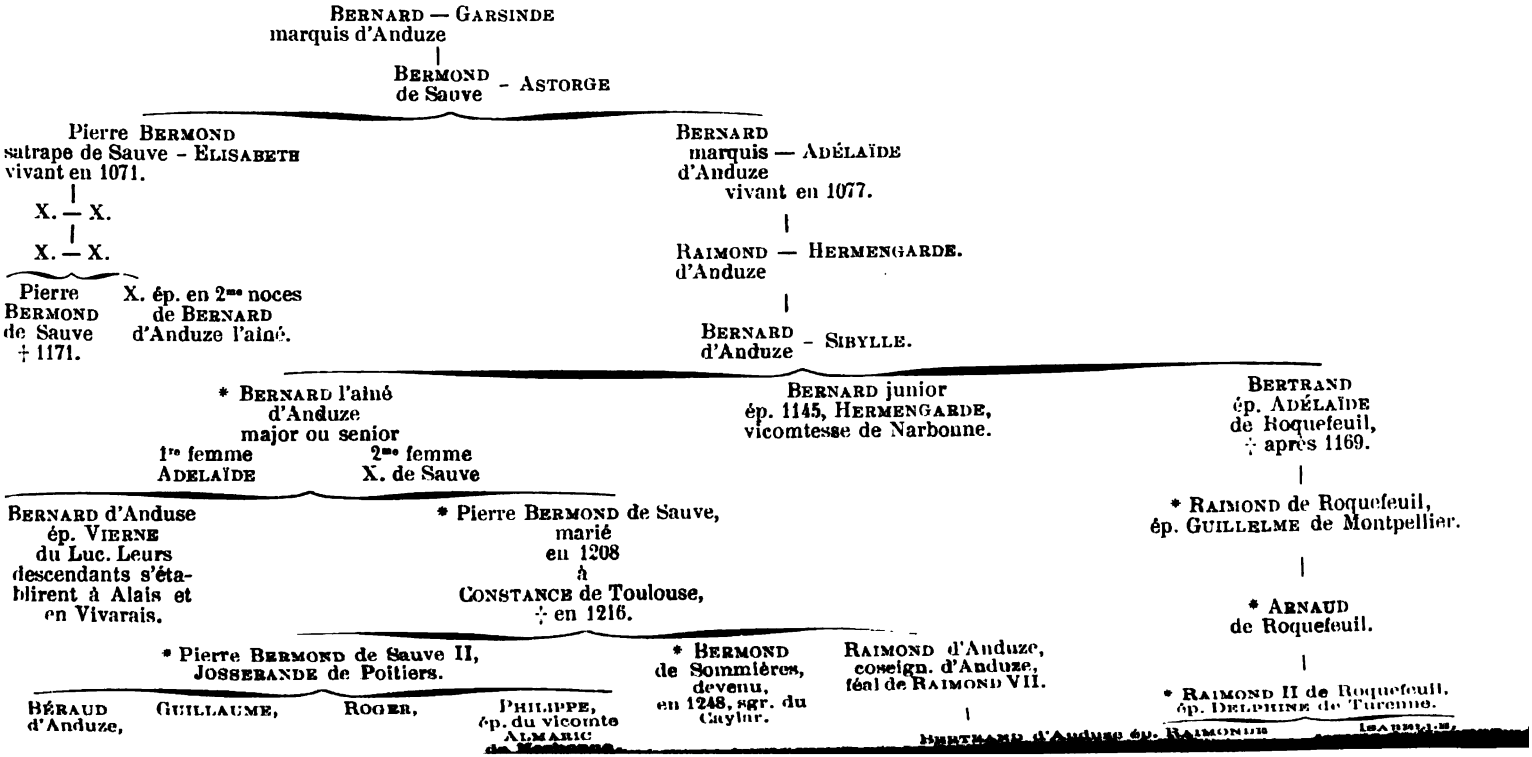

Les Roquefeuil s'étant soumis au Roi après avoir, comme les Sauve-Anduze, pris parti pour Raimond VII, durent remettre aux délégués royaux, en garantie d'une soumission suspecte, leurs châteaux de Roquefeuil et Valleraugue (1). Cette remise, qui eut lieu dans le cours de 1226, les priva naturellement de leurs ateliers. Ils recouvrèrent ensuite leurs châteaux, mais une nouvelle rébellion attira de nouveau contr'eux les armes royales. En 1238, une armée envahit le domaine des Roquefeuil sous la conduite du sénéchal royal Jean de Fricamps, et, pendant plusieurs semaines, le dévasta (2). La confiscation au profit du Roi aurait, sans doute, suivi l'envahissement et la ruine de ce domaine, sans le mariage d'Isabeau, héritière de Roquefeuil avec Hugues, comte de Rodez, qui eut lieu l'année suivante (3).

Que devint, en ces conjonctures, l'atelier de Roquefeuil? Fermé en 1226, fut-il rouvert? Si oui, dans quel état le mit la guerre de 1238? Fut-il exploité par le comte de Rodez ? Ce qui est certain, c'est que, malgré le mariage de Raimonde de Roquefeuil, sœur d'Isabeau, avec Bertrand, petit-fils de Pierre Bermond II de Sauve-Anduze, le monnayage des Roquefeuil ne passa point à la branche à laquelle appartenait Bertrand, car, par acte formel de 1246, Raimonde, alors sur le point d'épouser Bertrand, renonça formellement à tous ses droits paternels et maternels, et par conséquent, à son droit sur la monnaie de Roque-

(1) D. Vaiss, nouv. éd., t. VI, p. 601.

(2) Cives de Albia iverunt in exercitum castri de Rocafolio, et tunc erat senescallus domini Regis Joannes de Fricampis. VII^e testis vidit et audivit etc, et fuerunt ibi bene per III septimanas ; de tempore, XXV anni et plus. VIII^e testis dicit idem quod VII^e, excepto de numero, de quo VII^e dicit III C et amplius, juxta estimationem suam, et VIII^e estimat ad D.C et amplius. (D.Vaiss., nouv. éd., VIII, p. 503, p. 1506.)

(3) D. Vaiss, nouv. édit., VIII, p. 120.

feuil (1). La monnaie de Roquefeuil n'a donc jamais pu être fabriquée à l'atelier de Sommières.

Description des monnaies.

1. *Bernard l'aîné, seigneur de Sauve-Anduze, mort en 1164.* — Dans le champ, B ; autour, + DE ANDUSIA. — R. Croix périmétrique, formée par le prolongement des côtés d'un petit carré central, dont les bras coupent en quatre parts la légende + DE SALVE (P. d'Av. pl. 86, n° 6).

2. *Pierre Bermond I et II et Bermond de Sommières* (1164-1248). — Dans le champ, B entre 4 perles ; autour + ANDUSIENSIS. — R. Croix ancrée ; autour + SALVIENSIS (P. d'Av. pl. 86, n°s 3 à 5).

J'ai placé cette monnaie-ci après la précédente, parce que la croix périmétrique ou aragonaise, dont le n° 1 offre une variété, est antérieure à la croix ancrée qui, en Languedoc comme en d'autres régions, ne parait dater que du dernier quart du XII° siècle.

3. *Raimond I°r, Arnaud et Raimond II de Roquefeuil* (1174-1226). — Dans le champ, R entre deux perles, et pour lég. circulaire + ROCAFOLEN, — R. Croix ancrée, entourée de la légende : LEX PRIMA M' (*mea* ou *monete*). (P. d'Av. pl. 86, n° 7.)

(1) Ibid.

SÉANCE PUBLIQUE TENUE LE 7 JUILLET 1889

ÉTUDE

SUR

LES ORIGINES DE MARSEILLE

Discours de Réception prononcé par J.-C. Penon.

Je supplie avant tout les dieux de m'assister.
Veuillent les Immortels, conducteurs de ma langue,
Que je ne dise rien qui doive être repris.

Tremblant devant une auguste assemblée, c'était ainsi, Messieurs, que le paysan du Danube invoquait l'assistance des Immortels.

Ému comme lui, laissez-moi commencer ce discours par un seul mot d'invocation : Bienveillance !

Votre bienveillance, j'y ai foi, Messieurs, parce qu'elle est la compagne inséparable du mérite.

J'y ai foi, parce que je vais vous entretenir d'un collègue que la mort vous a ravi trop tôt ; d'un collègue que tous vous avez aimé ; que tous vous regrettez aujourd'hui ; du vénéré abbé Dassy dont j'ai le chagrin et l'honneur d'occuper le fauteuil.

Louis-Toussaint Dassy naquit à Marseille le 1er novembre 1808 d'une famille honorable.

Elevé au pensionnat Cauvière, il entre au séminaire à l'âge de 18 ans et s'affilie plus tard à la Congrégation des Oblats que venait de fonder Mgr de Mazenod.

Les fonctions sacerdotales ne suffisent bientôt plus au jeune prêtre dévoré de l'esprit de sacrifice.

Emule de Valentin Haüy, il fonde à Marseille un établissement où il soignera les jeunes enfants affligés de cécité.

Mais ce ne sera point encore assez pour cet homme altéré de dévouement.

A sa famille de jeunes aveugles, auxquels il a su en quelque sorte donner la vue, il joint les sourds-muets, auxquels, digne des premiers siècles, il cherche à rendre l'ouïe et la parole.

Quelles froides lignes, quelle faible voix, Messieurs, pour dire les vertus de cet apôtre pétri de charité et d'abnégation, et qui, caché sous sa modestie, a su attendre jusqu'en 1886, pour, aux applaudissements de tous ses concitoyens, avoir le droit d'étoiler sa poitrine !

Mais l'apôtre était doublé du savant. Oblat, les lauriers des Bénédictins font naître en lui une noble émulation. Envoyé en Dauphiné par ses supérieurs, il débute dans l'archéologie par une monographie de la célèbre abbaye de Saint-Antoine.

Revenu à Marseille, il y publie un savant ouvrage de sigillographie.

En 1858, l'Académie lui ouvre ses portes, et bientôt nommé secrétaire perpétuel, il la remercie en en écrivant l'histoire.

Il est correspondant du Ministre de l'Instruction publique, membre de nombreuses commissions, et publie dans diverses revues des articles très estimés sur l'archéologie.

Enfin, après une vie si bien remplie, alors qu'il se trouvait à Cauterets pour y faire une cure, Dieu rappelle à lui l'infatigable apôtre de la charité.

Il s'éteint presque subitement le 22 août 1888, à l'âge de 80 ans, entouré de regrets, de respect, d'admiration.

Il s'éteint, ai-je dit, et non pas il meurt.

Messieurs, les hommes de sa valeur ne meurent pas.

Savant, l'abbé Dassy restera dans la mémoire de ses collègues ; bienfaiteur de l'humanité, il vivra dans le cœur de ceux que la nature avait déshérités et dont il était la providence.

Oh ! combien j'eusse été heureux si un tel homme, dont je suis fier d'avoir été l'ami, avait pu m'entendre parler des origines de Marseille qu'il aimait tant. Il m'eût donné encouragements et conseils dans des recherches entourées de ténèbres ; mais, puisque cet appui me fait défaut, avant de commencer cette étude, je sollicite encore une fois votre bienveillance.

Avant de parler de la fondation de Massalia, je vais essayer de trouver à travers les ténèbres qui entourent cette époque, quels peuvent avoir été les premiers peuples qui sont venus se fixer dans nos régions encore désertes.

Il faut pour cela remonter à près de vingt siècles avant notre ère.

Malheureusement, il n'existe en histoire aucune date certaine avant le VIII[e] siècle, et à cette époque encore, presque tout est douteux et entouré de fables, car les historiens qui ont parlé des premiers âges des peuples, vivaient bien loin et bien après la date de leurs établissements dans nos pays.

Ils s'accordent pourtant à croire que les premières nations qui envahirent nos contrées méridionales, quittant les plateaux du Nord de l'Asie, chassés soit par des cataclysmes terrestres fréquents à cette époque, soit par la famine, suite d'une trop grande multiplication due à la polygamie, furent les Celtes, les Ligures et les Ibères d'origine commune, se divisant bientôt en peuplades sous divers noms.

Les premiers en date sont les Siculesqui, traversant la Thrace et l'Illyrie, franchissent les gorges du Tyrol et, côtoyant l'Adriatique, entrent en Italie.

Suivent bientôt d'autres peuples, forçant les Sicules à se réfugier dans l'île à laquelle ils donnent leur nom.

Ces nouveaux immigrants arrivent, les uns par la Rhétie, le Norique, la Pannonie, traversant les Alpes par les gorges du Dauphiné et de la Provence ; les autres par l'Autriche et l'Helvétie, et se jettent sur la proie commune : l'Italie.

Ils s'établissent sur les bords du Tibre, entre la mer et l'Apennin, où ils se fixent et y demeurent. Après la prise de Troie, ils prennent le nom de Latins.

D'un autre côté, les Celtes, les Ligures, les Ibères, selon les régions qu'ils envahissent et selon leurs mélanges, deviennent Ibéro-Ligures ou Celto-Ibères ; et grâce à de nouvelles subdivisions forcées par l'augmentation des populations, nous trouvons, en Italie, les Ambrons, les Insubres, les Etrusques, les Osques, les Herniques, les Ausoniens, les Sammites, d'origine commune avec une partie des habitants de la Gaule, de l'Espagne, de l'Adriatique au Pont Euxin et même des côtes d'Afrique, qui, à cette époque, ainsi que nous le verrons, tenaient à la Grèce et où vivaient les Ligures Belbryciens.

Les Grecs, dans des temps relativement historiques, donnèrent le nom de Liges ou Ligures aux peuples habitant l'Italie, appelant Celto-Liges et Ibero-Liges ceux de la Gaule méridionale et des Pyrénées.

Peu à peu, ces peuples progressent. A l'Est, ils occupent le pays des Ombriens et se mêlent aux Tyrrhéniens ; à l'Ouest, ils envahissent la Provence, le Languedoc, les deux bords du Rhône et l'Espagne, par les Pyrénées.

Les peuples qui, sous le nom de Celto-Ligures, s'établirent dans notre région où fut plus tard Marseille, étaient les Svetrii, les Camutulici et les Saluvii ou Salii, qui, subdivisés en peuplades sœurs, vivaient sous différents noms, entre le Var et le Rhône.

D'où leur vient ce nom de Ligures ? Est-ce du Celtique « Ligur », signifiant « habitants des bords de l'eau » ? Est-ce des deux racines celtiques, LIB et

G V S, ayant le même sens : amis de l'eau, à cause de leur long séjour sur les bords de l'Euxin? ou bien, comme quelques auteurs l'ont avancé, du mot germain, LINGEN, qui signifie : sédentaire?

Mais, tous les Ligures n'habitaient pas et n'avaient pas habité les bords de la mer, et ils n'étaient pas sédentaires.

N'avaient-ils pas plutôt pris ce nom de celui d'un de leurs chefs, tout comme les Hébreux, d'Héber; les Ioniens, de Jon; les Assyriens, d'Assur, etc. ?

Les historiens les disent pauvres, intrépides marins, simultanément commerçants et écumeurs de mer, métier parfaitement honorable à cette époque reculée et qui n'a entièrement cessé de l'être que de nos jours, grâce à la glorieuse expédition française qui nous a donné l'Algérie.

Vers le XI[e] siècle, les Phéniciens, parcourant les mers, avaient déjà fondé des établissements sur notre littoral. Ces hardis navigateurs apportaient à nos primitives populations les marchandises de l'Orient et en exportaient les produits, principalement le sel qui manquait dans leur pays; aussi, est-on presque assuré de trouver sur nos côtes, des traces des Phéniciens, partout où il y a eu des marais salants.

Mais déjà un nouveau peuple avait pris position dans les régions méridionales.

Les Pélasges de race caucasienne avaient occupé l'Hellade.

Ils sont bientôt suivis et absorbés par les Ioniens arrivant d'Asie. Les Ioniens étaient déjà connus des Hébreux et des Egyptiens, sous le nom de « fils de Javan » l'un des enfants de Japhet. Ils étaient probablement de race ligure.

Vers le milieu du XI[e] siècle, ils quittent l'Hellade proprement dite et viennent se fixer dans douze cités existant déjà pour la plupart, et parmi lesquelles Kio, Samos, Milet, Ephèse et Phocée.

A cette époque les Hellènes établissent des colonies

en Italie et en Sicile. Après Messine, ils fondent Rhégium.

Les Phocéens, de leur côté, abordent en Corse, l'ancienne Cyrna, y fondent Aléria et plus tard arrivent en Gaule, sur les rivages occupés par les Ligures Saliens. Ils y trouvent des établissements phéniciens fondés depuis le XI[e] siècle.

D'après les anciens historiens, suivis par les modernes, le premier établissement des Phocéens dans nos pays ne remonterait qu'à environ 600 ans avant notre ère; mais il est certain que depuis longtemps déjà, à l'imitation des Phéniciens, ils connaissaient nos parages, apportant, en échange des produits du pays, ceux des diverses régions que fréquentaient leurs vaisseaux.

Plus tard, chassés par Harpagus, général des Perses, les habitants de Phocée viennent plus nombreux se réfugier auprès des premiers explorateurs, leurs compatriotes, qui s'étaient déjà établis dans nos contrées, y cherchant une nouvelle patrie.

Nous voilà enfin arrivés, Messieurs, dans le pays des Saliens après un voyage bien ingrat et à travers une brume intense, sans phare lumineux pour nous guider avec sûreté. Malheureusement ce long voyage nous laisse encore entouré de brouillards.

En effet, où sont arrivés les fugitifs de Phocée ? Sur nos côtes, disent les historiens modernes. Vers les embouchures du Rhône, ont dit les anciens.

Notre Marseille, située à plus de 40 kilomètres de ces embouchures, est-elle désignée par là ? Je ne le crois pas, malgré les efforts de ceux qui interprètent les textes avec trop de complaisance pour leur siége déjà fait.

Non, les Phocéens n'ont pas pu fonder Massalia. puisqu'elle existait déjà à leur arrivée,

Ici quelques mots de linguistique.

D'où vient ce nom *Massalia ?*

Il n'est pas Grec. Il est Celte ou Ligure.

MAG signifie *ville bâtie sur l'eau.*

MAS signifie *habitation*. Et je suis heureux de me trouver sur ce point principal en communauté d'idée avec un honorable collègue qui a traité devant vous ce sujet avec la plus grande érudition et la plus probante logique.

Au reste, que ce soit *mag*, la ville sur l'eau, mot que les Grecs adoucirent en *mas* ; que ce soit *mas*, habitation, les nouveaux venus ne l'ont jamais appelée que la ville, que l'habitation des Saliens :

MAS-SALIETON.

S'ils en avaient été les fondateurs, ne lui auraient-ils pas donné un nom grec, un nom à eux ?

En lui laissant son nom Celto-Ligurien ne confessent-ils pas clairement que la ville de Massalia existait avant leur arrivée ?

Faut-il d'autres preuves ? Je continue.

Lorsqu'Hérodote conduit les Phocéens vers nos climats, il ne parle pas de Massalia. C'est tout naturel : Grec, il ne s'occupe que des Grecs. Il les suit dans leur fuite ; mais ceux-ci abordant vers les embouchures du Rhône, il n'a pas à mentionner la ville salienne qui en était éloignée.

Plus tard, lorsque les émigrés de Phocée se sont peu à peu rapprochés de nos plages, se sont peu à peu mêlés à la population Ligurienne, Isocrate ne manque pas d'en faire mention, et d'une façon à prouver péremptoirement que la ville était fondée à l'arrivée des fils d'Ion, lorsqu'en quelques lignes de la plus grande clarté, il dit carrément que « les enfants de Phocée viennent habiter la ville des saliens. »

Cette phrase d'Isocrate, presque contemporain, enlèverait tous les doutes, s'il pouvait encore en exister.

Et si on consulte les mœurs, on trouve, d'après les historiens, un usage bien singulier établi chez les Massaliens gouvernés par les Timouques.

Lorsqu'un citoyen était parvenu à un âge avancé, on le couronnait de fleurs, on le promenait en triomphe

à travers la population, et après l'avoir comblé de fêtes, on allait en procession solennelle..... le précipiter dans la mer, usage que, pour plusieurs d'entre nous, on a bien fait d'abolir.

Ne reconnait-on pas là les mœurs druidiques ? Les sacrifices sur les dolmens ou dans les grands mannequins d'osier ? Peut-on y trouver quelque chose de Grec ?

Mais cette *Mag* des Saliens était-elle située sur l'emplacement que Marseille occupe aujourd'hui ?

Consultons sur ce point les divers historiens de l'antiquité.

J'ai dit qu'Hérodote est muet à ce sujet, et cité la phrase concluante d'Isocrate.

Après ces deux auteurs, viennent Timée, Solin, Aristote, César, Strabon, Lucain, Pomponius Mèla, Justin, l'abréviateur de Trogue Pompée, Athénée, Agathias et le rhéteur Eumène.

Tous ont dit à peu près la même chose. Tous ont commis l'erreur d'attribuer aux Phocéens la fondation de Marseille.

Il est sûr que de leur temps cette erreur était devenue presqu'une vérité, car, bientôt après le mélange des deux races, les Massaliens s'étaient tellement assimilés aux Ioniens plus policés, qu'Aristote a pu avec raison appeler leur ville *Massalia Græcorum*.

Tous avaient aussi présenté le port et la ville à peu près tels qu'ils étaient à l'époque où ils écrivaient.

Ils ont dit que la ville était bâtie sur un terrain rocheux ; que son port s'enfonçant comme dans un recoin, était au Midi, avait la forme d'un amphithéâtre et qu'on y pénétrait par une entrée étroite.

Ils nomment ce port *Lacydon*.

Tout cela est à peu près vrai ; mais à l'arrivée des Phocéens, ce port Lacydon était-il pratiquable ? J'en doute, car si de nos jours on oubliait de le draguer pendant un seul siècle, il serait entièrement comblé, et redeviendrait ce qu'il était alors, un vaste marais ; et

s'il a pu abriter plus tard les navires, c'est qu'il a été creusé de main d'homme, selon les besoins des petites flottes des anciens habitants.

Il faut rappeler ici les terribles cataclysmes qui, aux époques dont nous parlons, bouleversaient plus que de nos jours la croûte de notre globe.

Un grand nombre d'auteurs anciens, avant, et même après notre ère, sont remplis des cris de détresse des habitants affolés.

— « *Les flots bouillonnants donnant naissance à des Iles nouvelles* » ; (on l'a vu même de nos jours). « *Les terres se déchirant, faisant place à la mer déchainée.* » Voilà les sinistres tableaux qu'ils nous présentent. Les convulsions terrestres furent si grandes, que, près d'Athènes, empâtés dans l'argile qui se trouve encore sur les bords Africains, on a recueilli des ossements fossiles d'éléphants, de rhinocéros, de girafes, etc, preuve que la Grèce avait tenu à l'Afrique tout comme à l'Asie Mineure.

En outre de l'action subite des cataclysmes, il y a encore à tenir compte du travail lent, mais incessant sur nos côtes, de la mer dont les vagues léchant traitreusement nos falaises, en engloutissent chaque année de notables fragments, gagnant ainsi sur les terres une douzaine de mètres par siècle.

D'après ce qui précéde, Massalia se trouvait assurément bâtie plus avant vers l'Ouest et le Nord-Ouest, et si par la pensée on en rejette la position au delà des nouveaux ports, à une distance de plus de 300 mètres en avant de la Major, et aussi de l'Esteou, alors terre ferme, on pourra y trouver 8 à 10 siècles avant notre ère un petit port, bien abrité, qui aura la forme d'un amphithéâtre et dont l'étroite entrée regardera vraiment le Midi.

Cette position s'adaptera bien mieux aux récits des historiens cités que celle du Lacydon qui ne deviendra port que plus tard.

Au reste, Messieurs, pour ne rien négliger, j'ajou-

terai que dans notre siècle encore, on trouvait bien avant dans la mer, au large des nouveaux ports, de nombreux débris de vases antiques, des tuiles, des pans de murs encore debout, enfin tout ce qui constitue la preuve de l'existence d'une ville.

Massalia, la primitive ville des Saliens a donc subi le sort de Tauroentum et de tant d'autres habitations situées sur nos rivages et a dû peu à peu reculer devant les flots envahissants avant d'occuper son assiette actuelle.

Ce fait expliquera naturellement l'absence de monuments de ses premiers âges bien mieux que les invasions des Barbares qui les auraient détruits à Marseille tandis qu'ils auraient respecté ceux d'Arles, d'Aix, de St-Remy, d'Orange, de St-Chamas, de Nimes et de tant d'autres villes de la Gaule méridionale.

Voilà donc les Phocéens évincés ; et la fondation de Massalia restituée aux Ligures ; *cuique suum*. Mais est-il sage, Messieurs, de saper ainsi les légendes qui bercèrent les soirées de nos pères ? C'est malheureusement la mode aujourd'hui. N'a-t-on pas attaqué celle de la Louve, nourrice des jumeaux, et nié même Romulus, le farouche fondateur de la ville éternelle !

On a été plus loin encore ; on a brisé celle si consolante qui dorait notre première origine, de manière qu'au lieu d'un beau jeune homme sortant tout frais des mains du Créateur, admirant près de lui, à son réveil, une jeune vierge rayonnante de grâce et de beauté, destinée à être la mère du genre humain, nous nous trouvons en face de primates, qui ne sont autres, en bon français, qu'un chimpanzé et une guenon !

Et encore, Messieurs, ce sont là nos parents immédiats ; mais si nous reculons à travers les siècles, quels aïeux avons nous ! !

Détruire les légendes pieuses ou poétiques, n'est-ce pas un peu marcher sur les traces d'un certain Grec innominable qui brûla le temple d'Ephèse ?

Aussi ai-je hâte de vous dire que ce n'est pas moi

qui ai attaqué le premier celle de Nanus, d'Euxène, de Protis, de Gyptis.

J'eusse certes préféré vous raconter, comme la plupart de mes devanciers, que les Phocéens d'Euxène arrivent sur nos rivages avec une ville toute prête qu'ils y établissent en quittant leurs vaisseaux, et à laquelle ils donnent un nom Grec « *attachez pêcheurs* » ou « *amenez les voiles* » et qu'entre temps ils épousent Gyptis.

Ce discours eût été assurément bien mieux accueilli, surtout par les peintres et les poètes qui m'écoutent, si je leur avais présenté, entourés des couleurs dorées du ciel du Midi et du brillant azur de notre mer Provençale, d'un côté, un vieux roi, assis au milieu de ses guerriers, à la table des fiançailles ; de l'autre, un jeune Grec, semblable à un dieu, comme disait Homère, s'avançant plein de majesté vers les convives ; et une belle vierge salienne, comme hypnotisée à sa vue, allant vers lui pleine de grâce et de pudeur, rougissant sous les battements de son cœur et présentant au noble étranger la coupe de l'hospitalité et

Certes, Messieurs, je sais admirer, moi aussi, de pareils tableaux pleins des couleurs de l'enchantement.

Mais, historien, restons historien:

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

RÉPONSE DE M. BARTHÉLEMY

DIRECTEUR

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. C.-J. PENON

MONSIEUR,

Vous êtes appelé à succéder parmi nous à monsieur l'abbé Dassy qui a rendu de grands services à la science archéologique, à sa ville natale par ses établissements de charité, et à notre Compagnie comme secrétaire perpétuel pendant vingt-huit ans.

Je vous remercie d'avoir rappelé les mérites de notre regretté collègue à la fois savant et philanthrope. Vous n'avez pas cru devoir vous étendre trop longuement sur la vie de votre prédécesseur, et vous avez bien fait, à mon sens, car ce travail sera confié à notre Académie qui a vu avec bonheur notre collègue poursuivre avec un succès constant l'art de rendre la parole aux sourds-muets et la vue aux aveugles.

Vous nous avez signalé particulièrement la modestie de l'abbé Dassy, vertu assez fréquente parmi les hommes d'un vrai mérite; il ne faut pas cependant qu'elle soit exagérée et pousse l'écrivain à éviter la publicité; dans ce cas, la modestie devient coupable, car elle prive les hommes studieux de la connaissance de travaux laissés en manuscrit par des savants qui auraient pu davantage faire avancer la science, s'ils avaient moins redouté le jugement de leurs contemporains.

Au risque de blesser votre modestie, permettez-moi de vous dire que vos écrits n'ont pas reçu une

assez grande publicité, qu'il est à regretter que plusieurs de vos mémoires archéologiques, lus dans les réunions de sociétés savantes, soient demeurés dans des archives trop exclusives.

Si vous entrez un peu tard dans notre Compagnie, ne vous en prenez qu'à vous-même ; car, vous défiant de votre valeur scientifique, vous avez cherché à vous faire oublier malgré les témoignages d'estime venus de toute part. Quoiqu'il en soit, c'est une bonne fortune pour l'Académie, de voir le fauteuil de l'abbé Dassy occupé par un autre archéologue de goût, ayant une position officielle. Elle espère trouver en vous un membre à l'érudition duquel elle s'adressera pour élucider des questions concernant les antiquités marseillaises.

Vos premiers travaux, Monsieur, sur la numismatique Byzantine du VI^e^ au XIII^e^ siècle inclusivement, attirèrent les regards du monde savant, et vous donnèrent une notoriété dont les érudits gardent le souvenir. Les dix lettres sur les monnaies Byzantines adressées aux plus savants numismates de l'époque, Messieurs de Saulcy, de Longperier, Lenormant et M. de Lagoy, notre compatriote, vous valurent de chacun d'eux les plus précieux encouragements et commencèrent votre réputation ; c'est certainement à votre mérite que vous avez dû le titre de Conservateur des antiques, lorsque notre municipalité créa en 1863 le musée du Château Borelly.

Cette nomination vous l'avez justifiée par diverses publications, telles que le catalogue raisonné des objets provenant de la collection Campana donnés à notre ville sous l'Empire ; par des rapports de circonstance sur les découvertes faites dans les terrains de la rue de la République, à la Joliette et dans un cimetière antique, mis à jour dans des fouilles pour fondations de maison au quartier de la Belle-de-Mai.

Sous votre direction, Monsieur, les antiques du Musée Borelly ont été savamment classés, et l'on peut

dire que votre catalogue occupe un rang très honorable dans la série des ouvrages de cette nature en Province, quoiqu'on lui ait reproché un laconisme obligatoire en ce genre de publication. Vous auriez pu le compléter et faire taire les critiques en vous méfiant moins de votre mérite, mais vous avez pensé que votre mission n'était pas de lutter de science avec deux savants célèbres, auxquels les circonstances et un talent admirable ont permis d'apprendre tout ce qu'il est possible de savoir jusqu'à ce jour sur les antiquités romaines, grecques et égyptiennes.

Après avoir énuméré rapidement les services rendus par vous à notre ville et à la science, vous suivrai-je, Monsieur, sur la fondation de Marseille et l'étymologie du mot *Massalia* qui font l'objet de votre discours? J'en ai peu l'envie, puisque je ne connais à propos de la fondation de notre ville que les publications faites par divers auteurs qui ne sont pas d'accord; cela n'a rien de surprenant, car vous avouez vous-même que l'on ne sait rien de certain sur l'immigration des peuples venus du Nord de l'Asie dans nos contrées jusqu'au VIIIe siècle avant notre ère.

Vous essayez d'expliquer le mot *Massalia*, et lui donnez pour origine la langue celtique; *Massalia*, dites-vous, signifie demeure des Saliens. Un de nos plus éminents confrères a traité cette question avec son autorité ordinaire, et malgré la sûreté habituelle de son érudition, il a hésité à se prononcer : Imitons-le dans sa réserve.

Relativement à la fondation de Marseille, il est une légende très poëtique qui a eu cours pendant longtemps, et qui, malgré son attrait, est sans pitié rejetée par vous. Quoique je voie avec peine repousser le gracieux tableau des noces de Gyptis et Protis, je dois vous remercier du courage que vous avez mis à le ranger parmi les romans. La science devenue plus exacte de nos jours et aussi plus solide que celle de nos devanciers, exige dans les travaux sérieux de

l'archéologie une précision ferme et une justification fournie par des autorités sûres. Les légendes s'en vont, et quels que soient leurs charmes et le plaisir qu'elles causent aux imaginations vives et faciles, il ne faut pas trop regretter ces tableaux trompeurs. La science ne doit reposer que sur des faits vrais et corroborés.

Ce n'est pas ici, Monsieur, que l'on vous fera le reproche de repousser une légende ; un homme d'un mérite éclatant, M. Fustel de Coulange, doit son succès à ce courage. Si vous voulez pousser aussi loin que possible la question que vous n'avez fait qu'esquisser aujourd'hui, je vous prédis aussi un triomphe auquel nous serons heureux d'applaudir.

LA LUTTE POUR LA VIE

ET

LA CONCURRENCE INDUSTRIELLE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé par M. GUILBAULT

Dans la séance du 7 Août 1889.

MESSIEURS,

En m'appelant à prendre place parmi vous, vous m'avez fait un honneur dont j'apprécie toute l'importance. Veuillez, je vous prie, en recevoir mes sincères remerciements.

Le sujet que j'ai choisi pour la séance qui nous rassemble est celui-ci :

La lutte pour la vie et la concurrence industrielle.

Une doctrine qui procède directement de l'idée de la formation successive des êtres dans les temps géologiques s'est produite parmi les savants de notre époque. Elle consiste en ceci que la création de la vie s'est réduite, au début, à la formation de la cellule vivante perfectible. Cette doctrine a été émise d'abord par des

philosophes, français ; mais un anglais, Charles Darwin a réuni assez d'éléments d'études, assez de faits pour en former un corps de science. Le transformisme est en train de conquérir les esprits, jusqu'à ce qu'une nouvelle évolution scientifique porte les recherches sur un autre aspect de cet inconnu qu'on appelle la création, qui restera toujours l'inconnu.

« On sait, dit un de ses biographes, ce que Darwin « entend par la concurrence vitale et la sélection natu- « relle. Entre les espèces végétales, comme entre les « espèces animales, la lutte pour l'existence est aussi « ancienne que l'apparition de la vie sur le globe. Les « espèces les moins bien douées tendent à dispa- « raître. »

Le transformisme est donc pour le moment la doctrine qui domine la science physiologique, et l'axiome le plus en vue de cette doctrine est le fameux *struggle for life*, la lutte pour la vie. Darwin démontre que le perfectionnement des êtres animés résulte d'une loi ainsi formulée : l'espèce qui n'a pas, ou n'a plus la force de vie, doit céder la place à celle qui naît avec cette force, et à laquelle la nature a donné la puissance de remplacer l'espèce faible, ou dont le développement s'est arrêté. Cette force réside surtout dans une faculté innée de perfectionnement à laquelle il a donné le nom de sélection ; force instinctive équivalente à la science de l'éleveur qui, par la reproduction de sujets possédant certaines aptitudes, exagère ces aptitudes et les fixe dans une race nouvelle.

La lutte pour la vie serait donc une loi de la nature, loi qui a toujours agi et qui agit encore. Je ne parle pas ici de la destruction par la guerre, de l'absorption par la conquête ; mais de ce travail lent et continu des siècles, qui prédispose une race à se laisser absorber par une race animée d'un nouvel esprit qui la modifie, ou à disparaître, si l'absorption ne lui est pas favorable. Nous voyons de nos jours la race indienne d'Amérique s'éteindre sous la marche implacable de la race blan-

che. Qui de nous n'a suivi avec émotion l'invasion du dernier refuge de l'Indien, qu'un récent décret du Président Harrisson vient d'ouvrir à l'envahissement, malgré les traités qui lui garantissaient la disposition de son habitat? L'Australien meurt de son contact avec l'Européen.

Je voudrais expliquer comment ces grandes hypothèses de la philosophie éclairent l'état actuel de la question économique et sociale que j'ai prise pour sujet; et comment la lutte pour l'existence est bien applicable à ces questions.

L'économie politique à ses débuts était une science modeste; elle s'appuyait sur les chiffres de la statistique et elle en tirait des conséquences sur les questions de salaires, sur celles de la production et du prix des denrées, sur la création des richesses et sur leur distribution. Peu à peu ses études se sont élargies, les relations commerciales des peuples sont entrées dans leur cercle d'activité. Quelques-uns de ses principes, sans être contestés comme idées philosophiques, ne sont cependant pas admis par la politique militante des nations dans toutes leur conséquences. Le libre échange, par exemple, lequel philosophiquement, n'est pas plus contestable que la liberté individuelle, peut être discuté en pratique. Nous voyons aujourd'hui l'Angleterre qui, la première, en a préconisé l'usage parmi les peuples, revenir insensiblement à des idées différentes. La France, après l'Angleterre, a essayé de la liberté des échanges internationaux; elle s'arrête dans cette voie. L'Amérique en a pris le contrepied et a fermé ses barrières contrairement aux avis de la science.

Les hommes de mon âge, Messieurs, ont assisté à une évolution économique dont l'Angleterre, après le développement immense de son industrie a donné le signal. Sa population s'est élevée depuis la fin des

guerres du premier Empire, à un chiffre pour lequel son sol cultivable ne fournissait plus une subsistance suffisante. Il fallait demander le surplus à l'étranger, et c'est le produit du sous-sol ou des mines, qui en fournit la valeur. Mais les lois anglaises frappaient de droits de douane élevés le blé introduit dans le Royaume, et les frais résultant de leur application, chargeaient le prix du blé étranger. Il y avait lutte pour la vie du peuple, et l'on pensa à offrir aux nations qui produisaient le blé, l'échange libre de cette denrée contre le produit des industries anglaises.

Il convenait d'obtenir d'abord le rappel des lois de douane, et c'est alors qu'un industriel, Richard Cobden, se mit à la tête de la ligue formée contre ces lois. Richard Cobden, fils d'un fermier du Comté du Sussex, simple comptable dans un magasin de Londres, s'éleva par la volonté et l'étude à la plus haute situation industrielle et politique. Il se dévoua et forma, en 1838, une association dans le but d'obtenir l'abrogation des lois qui entravaient l'introduction du blé, sous prétexte de protéger l'agriculture nationale.

Les efforts de la ligue furent considérables. Les souscriptions, les brochures, les journaux, les discours dans les réunions publiques finirent par remuer l'opinion. Robert Peel convaincu, proposa à la Chambre des Communes et obtint le rappel des lois de douane et l'affranchissement du commerce du blé. Ce fut la première application de la liberté aux échanges internationaux, la première réalisation de l'idée philosophique. Il fallait faire vivre le peuple Anglais au détriment momentané des agriculteurs. L'industrie des mines avait pris alors un tel essor que l'Angleterre devint, par le bon marché, le fournisseur sans rivaux des produits industriels qui en provenaient, et qu'il y eut, avec un nivellement du prix des choses, une affluence de blé sans que l'agriculture nationale en souffrit. Le résultat désiré fut atteint.

Ce fut un bienfait pour le peuple Anglais, vivant par

l'échange des produits de ses industries, contre le blé de ses voisins ; mais Richard Cobden voulut pousser plus loin les conséquences de la théorie qu'il avait fait entrer partiellement dans la pratique, et il pensa que les nations qui lui fournissaient la principale denrée alimentaire pourraient recevoir, aux mêmes conditions de liberté, les produits de l'industrie anglaise, dominant déjà les marchés par l'infériorité de ses prix. Cette idée trouva de l'écho en France où un homme de grand talent, Michel Chevalier, l'accepta avec enthousiasme et en prépara la réussite par ses écrits.

La propagande fut tellement vive que le second Empire, il y a maintenant vingt-cinq ans passés, voulut soumettre les idées nouvelles à un essai. Les populations se divisèrent en protectionnistes et en libre-échangistes. On trouva parmi les premiers, tous les producteurs moins bien armés que les Anglais pour la lutte, et qui ne voyaient pas sans effroi l'envahissement du marché par leurs rivaux. Il faut vous mettre en mesure, disaient alors et disent encore les seconds, munissez vos ateliers de machines perfectionnées, trouvez des capitaux, travaillez, tout le monde en profitera.

Mais il fallait faire abstraction des pertes du matériel ancien, et les industriels trouvaient injuste cet amortissement forcé. Un amortissement, pour être rationel, doit être réparti sur le travail pendant un temps suffisant, et l'acceptation sans réserve des idées de Richard Cobden eût amené une perturbation profonde dans nos industries, sinon leur ruine complète. Au contraire des producteurs, les villes de transit qui vivent du mouvement des marchandises, les commerçants qui en trafiquent, les consommateurs qui les utilisent demandaient et demandent encore la liberté du commerce international.

Depuis lors, ces idées ont été soumises à une active controverse. En présence de la concurrence indus-

trielle des Français et des Allemands, dans certaines industries dont ils avaient le monopole, les Anglais ont aujourd'hui une tendance à protéger leurs industries métallurgiques menacées. La science a découvert des procédés nouveaux qui ont changé la situation et permis aux autres nations d'entrer en concurrence. Il se produit, en effet, invariablement en industrie, plusieurs phases successives. La première, qui répond à un besoin des choses, est la création de l'industrie, c'est celle du bénéfice de l'inventeur. La seconde, répond au perfectionnement de l'industrie, à la diminution du prix par l'augmentation de la production, au-delà des besoins de la consommation locale. Enfin, exportation du surplus et lutte sur le marché étranger. Il faut vivre, il faut vendre. Alors le concurrent le mieux doué, dont le travail est le plus économique, devient le maître du marché. Il était naturel que tant que les anglais dominaient la situation, ils dussent s'efforcer de propager parmi leurs voisins les idées de Cobden. Il n'en est plus de même aujourd'hui.

L'Amérique, Messieurs, nation nouvelle, formée de l'agglomération de tous les esprits aventureux et avancés de l'ancien monde, a mis précisément en action la loi de la lutte pour la vie, mais dans un sens opposé. Après la guerre de sécession dans laquelle il ne s'agissait de rien moins que de la séparation en deux de la grande république, quand le Nord eut montré sa supériorité et vaincu le Sud, il fallait redonner, par un repos nécessaire, la santé à ce grand corps disloqué, laisser les nerfs reprendre leur souplesse et le sang se reformer. Voici ce que firent les citoyens Américains, imitant en cela la science médicale qui exige l'isolement du malade après une crise dangereuse, ils fermèrent leurs frontières et annulèrent presque leurs rapports commerciaux avec l'étranger. La vie est si bien revenue avec ce régime de condensation de leur activité, que les Etats-Unis marchent dans une voie absolument nouvelle parmi les

peuples modernes; c'est que la richesse circule avec une telle abondance dans les veines du corps social, qu'on est embarrassé pour en trouver l'emploi. C'est le contraire des vieilles nations européennes dont le sang s'appauvrit chaque jour par cette lutte pour la vie, qui se traduit comme aux temps anciens, par les besoins de la guerre de conquête et par ceux de la défense des nationalités menacées. Ne pouvant plus produire la force nécessaire à leur marche, elles s'infusent une force factice par des emprunts continuels au détriment de la race future. Si nous faisions une supposition qui n'a rien d'improbable, nous pourrions dire que l'Amérique, dont les amoncellements de richesse ne font que croître, pourrait suffire aux emprunts des nations européennes et qu'il arriverait un moment où les produits de ces emprunts payeraient les frais du Gouvernement des Etats-Unis, et que le citoyen Américain serait gouverné sans aucun impôt. Ce serait alors une décadence irrémédiable pour l'Européen, et la réalisation des idées du naturaliste philosophe Anglais sur la concurrence vitale.

Les économistes sont divisés au sujet de la liberté des échanges. La liberté, disent les uns, les absolus, est la loi des sociétés modernes. La liberté relative, disent les autres, les pratiques, est la vérité. Il n'y a pas d'absolu. La liberté sans limites de l'échange n'est pas plus la vérité que les mœurs et l'état moral de chaque nationalité ne sont les mêmes.

Cependant, il devrait y avoir une raison de ces divergences sur la manière d'envisager la question. Les nations n'ont pas de fantaisies ; elles ont des besoins qu'elles doivent satisfaire, et dans notre temps les besoins se sont élargis. On est mieux nourri, mieux logé, mieux vêtu ; on a pris des habitudes de bien être et de luxe qui exigent un déploiement d'énergie inconnu à nos pères. La concurrence pour la vie devient plus intense. Les économistes disent : laissez

faire, laissez passer, l'équilibre se fera toujours. Mais à quelles conditions ? Comparons encore les deux nations qui se sont placées aux deux pôles de la science économique : l'Angleterre et les Etats-Unis.

La première ne peut nourrir son peuple par la seule culture de son sol ; elle doit demander, chaque année, à l'étranger pour deux milliards et demi de produits alimentaires. Le blé est la base de la subsistance des nations européennes, comme le riz est celle des nations de la race jaune. C'est le produit essentiel, indispensable à la vie, et sur les marchés producteurs, la concurrence pour sa possession est très vive, L'Angleterre doit s'assurer de sa vie de tous les jours. Cela lui a été facile jusqu'à présent, car elle a pris, depuis le commencement du siècle, la tête de la production industrielle. Placée dans des conditions géologiques privilégiées, elle tire de la terre des valeurs dont elle paye son pain, et jusqu'à présent, elle a pu faire vivre largement sa population grandissante. Mais, les conditions dans lesquelles elle s'est trouvée d'abord se modifient. La France, la Belgique, l'Allemagne se sont mises à produire les objets dont le monopole lui était réservé. Elles se présentent sur le marché du blé, car elles aussi en ont besoin. Jusqu'à présent, le résultat a été en faveur de l'Angleterre, mais cette lutte commence à l'effrayer. J'ai entendu un grand industriel anglais me manifester ses craintes au sujet du prix du fer que les Allemands de la Rhur produisent à bien meilleur marché qu'eux.

Est-il téméraire de penser qu'il peut en être de même des autres grands produits industriels? Tant que le revient peut laisser un bénéfice, fut-il réduit à la portion la plus mince, on travaille ; mais quand on ne le peut plus sans perte, on doit s'arrêter. Qu'arrivera-t-il alors d'une nation qui n'aura pour payer son blé que le produit inutile de ses mines et des industries qui en dérivent ? C'est alors que surgira cette loi fatale de la concurrence à outrance qui est la lutte pour la vie dans

le domaine des choses, et la lutte pour la vie qui est la concurrence pour l'existence des peuples. Ce sera une évolution dans le temps, lente mais implacable ; équivalente à celles que la science a constatées dans la création du petit globe que nous habitons.

La race anglo-saxonne a-t-elle déjà de ces prévisions lointaines ? On serait tenté de le croire, en voyant avec quelle âpreté elle poursuit l'agrandissement de son immense domaine colonial. C'est sur ce sol nouveau qu'elle espère trouver toujours l'espace ouvert devant elle, lorsque les batailles de la concurrence des races blanches lui fermeront le chemin des marchés industriels.

L'Amérique se trouve dans des conditions absolument opposées. Là, le sol est vaste ; la population disséminée crée en abondance les aliments nécessaires à la vie. Jusqu'à la guerre de sécession, elle cultivait seule le coton qu'elle échangeait contre les objets industriels dont elle avait besoin. La production de cette matière première se trouvant abandonnée après la guerre, les Américains ont compris qu'ils devaient fermer leurs portes et faire eux-mêmes les objets qu'ils échangeaient contre le coton. Ils ont élevé des usines perfectionnées, et aujourd'hui, ils sont parvenus à cette phase industrielle dont j'ai parlé ; ils pensent à exporter leur trop plein sur le marché étranger.

D'autre part, ils ont développé la culture du blé et le produisent à un bon marché qui défie toute concurrence, même à trois mille lieues de distance du lieu de culture. Ainsi, dans ce pays privilégié, le sol donne, avec une abondance admirable, la denrée de vie et pour lui et pour ceux qui en manquent. Il sera bientôt en mesure d'exporter à l'extérieur les objets de son industrie manufacturière. Cet état durera-t-il toujours ? Ce sol sera-t-il inépuisable en présence de l'élévation rapide de sa population ?

Un économiste a calculé qu'avant deux siècles, si la marche actuelle se continue, l'Amérique du Nord aura

à nourrir 800 millions d'habitants. Il y a là une marge assez large aux événements, et l'on pourrait croire que les Américains se laisseront aller au courant du fleuve puissant qui les porte en avant de la civilisation future. Mais il n'en est rien. Les questions philosophiques ne les arrêtent guère dans leurs desseins, et poussés par le besoin d'élever la vie matérielle à sa plus haute puissance, nous les voyons calculer à l'avance leurs chances d'avenir. L'hypothèse de la fourmilière de 800 millions d'êtres destinés à vivre sur leur sol, quelque vaste qu'il soit, n'a rien qui les tente. Ils sont surtout pratiques, et l'envahissement de leur domaine par les étrangers commence à les préoccuper. En gens avisés, ils se préparent dès à présent à s'y opposer, et nous avons été tous étonnés d'apprendre qu'ils veulent règlementer l'immigration des étrangers qui font baisser les prix, sur le marché de la main-d'œuvre. Tant qu'ils ont eu besoin de travail, ils ont bien accueilli ceux qui en apportaient. Le travail n'étant plus demandé, ils ferment leurs portes.

Certainement, il n'y aurait dans la liberté des échanges entre les peuples qu'une harmonie des choses dont l'économiste aurait à se féliciter ; mais si l'on élargit la question, si on la transporte dans un horizon plus vaste, l'esprit devient perplexe. Les continents ne sont plus, comme autrefois, séparés par des distances qui les rendaient presque étrangers les uns aux autres. Qui pensait, il y a seulement cinquante ans, aux peuples de la race jaune et aux résultats de leur intervention dans l'économie de la race blanche ? Aujourd'hui que la distance est un terme négligeable dans les relations des peuples, on commence à voir des choses qui pourraieut modifier profondément les conditions de l'industrie et celles de l'échange libre ou restreint, au sujet duquel les économistes modernes ont tant discuté.

Les Américains, les Australiens issus de la race anglo-saxonne, sont déjà en lutte de ce côté. L'étude que M. Max Leclerc vient de consacrer à ces débats

est très intéressante et très instructive. L'envahissement par les Célestes devient tel qu'ils se préparent à y opposer des digues. C'était autrefois la Chine qui refusait de laisser pénétrer l'étranger sur son sol. Les Anglais les premiers, les autres nations ensuite en ont forcé les murailles. Aujourd'hui, c'est le contraire qui a lieu ; ce sont les Anglais et les peuples de leur race qui refusent de les laisser entrer chez eux.

C'est que ces peuples ont une force de résistance, une intelligence économique qui leur permet de vivre et de prospérer là où les ouvriers européens ne pourraient même pas subsister. Depuis des siècles, accoutumés à la concurrence pour la vie sur leur propre sol, ils sont parvenus à produire le travail à un prix de revient tellement infime que toute rivalité avec eux est impossible.

Après avoir refusé d'admettre nos inventions, ils ont fini par les accepter et l'on voit aujourd'hui des bateaux à vapeur sillonner leurs fleuves, des ateliers au bord de la mer, dans lesquels on construit des vaisseaux et des machines, sous la direction d'ingénieurs chinois, formés dans les usines françaises. Qui pourrait dire que nous ne verrons pas bientôt des manufactures aux multiples broches s'élever sur les bords du Pé-tchi-li et inonder les marchés de produits dont le prix défiera toute concurrence ? Que feront nos ouvriers en présence de ces nouveaux venus dans l'industrie, dont le travail est offert à 75 pour cent de rabais sur les prix européens ? Avec quoi l'Anglais payera-t-il alors le pain qu'il doit demander à l'étranger ? Les économistes reconnaissent la difficulté de résoudre le problème.

Le chinois, dit-on, est un copiste, un imitateur, non un créateur, et à ce titre, il sera toujours assujetti aux inventions du génie de la race blanche.

Ne nous trompons-nous pas nous même en pensant ainsi ? Je me souviens de cette histoire qui nous a amusé, il y a quelque quarante ans. Il s'agissait d'un

officier Européen qui avait commandé à un tailleur chinois un certain nombre de vêtements sur un modèle donné ; il reçut les vêtements tellement bien imités, qu'une pièce de raccomodage, placée et dissimulée sur le modèle, se trouva exactement reproduite sur les vêtements neufs confectionnés.

Qu'est-ce que cela prouve ? Ne faudra-t-il pas rabattre de nos idées sur les Célestes ? N'avons nous pas lu, à notre grand étonnement, en 1884, dans la *Revue des deux Mondes*, des articles écrits en bon français, et bien pensés, signés par un Chinois, un Chinois authentique, M. le colonel Tcheng-ki-tong, attaché à l'ambassade Chinoise à Paris ? Il nous donnait ses impressions sur notre civilisation et nous révélait sur son pays les choses les plus originales et les plus éloignées de nos mœurs : Cette loi morale, par exemple, qui fait remonter aux aïeux l'illustration d'un des membres de la famille au lieu d'en faire profiter les descendants ? Il y a là une idée qui contredit profondément les nôtres. L'héritage d'un nom glorieux nous paraît tout aussi légitime que celui d'une fortune honorablement acquise. Chez eux la religion se résume dans le culte des ancêtres, tandis que pour les races blanches, Dieu est le commencement et la fin de tout.

Les Chinois forment une masse compacte de matière active dont on ne peut évaluer la puissance. Dans la balance du monde, ils tiennent un plateau dont le contrepoids ne peut être calculé et dont on commence seulement à soupçonner l'importance.

On reconnaît, en s'élevant au-dessus des discussions d'écoles, que l'économie politique dégage clairement cette idée que la concurrence, dans les faits de la production et de l'échange, équivaut à la loi formulée par Darwin dans les sciences physiologiques ; la lutte pour la vie. L'industrie qui crée la matière de l'échange s'applique à deux choses distinctes. Elle s'exerce sur les mines, sur les produits naturels, dont l'appropria-

tion illimitée aux besoins de l'homme dépasse toujours ces besoins, et dont le prix va constamment en baissant. Elle agit ensuite sur le sol pour lui faire produire, par l'agriculture, les substances nécessaires à la vie. Comme l'alimentation doit être proportionnelle à la quantité d'êtres humains à nourrir, le prix s'en élève sans cesse. C'est l'industrie essentielle, mais dont la production est limitée par l'influence du sol et des agents atmosphériques. C'est sur la consommation du blé que les savants évaluent ordinairement le prix des choses dans le passé.

Lorsque la loi commerciale de l'offre et de la demande, dont notre grande cité Marseillaise comprend si bien l'importance, agira sur les marchés du monde, nos petites querelles de protectionnistes ou de libre-échangistes ne changeront rien aux conditions fatales du combat. Les nations aux industries manufacturières offriront vainement leurs produits dépréciés et impuissants à les faire vivre. Les peuples producteurs de subsistance verront la demande et les prix s'élever et remplaceront leurs concurrents déchus.

Je ne suis pas pessimiste et j'espère que la science future évitera à nos descendants cette bataille suprême. Mais si elle n'atteint pas ce but, ce ne sera pas la lutte instinctive pour la vie de Darwin qui agira seule, le résultat, pour le vaincu, sera la conséquence de l'oubli des conditions nécessaires à l'existence des nations : la prévoyance et l'intelligence dans les relations internationales.

Je vous remercie de nouveau, Messieurs, de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à succéder à M. Bernard, qui a tenu parmi vous une place si considérable par son savoir, et par les services qu'il a rendus, comme Ingénieur en chef des services Maritimes du département des Bouches-du-Rhône. J'en suis d'autant plus honoré que je n'ai à vous offrir en

échange de la haute situation scientifique occupée par M. Bernard dans votre Société, qu'un bien modeste bagage de travaux et de publications. Mais si je n'apporte pas un savoir suffisant à la place de celui qu'une élévation méritée, dans la hiérarchie, a fait quitter le fauteuil qu'il occupait parmi vous, je le remplacerai par mon concours empressé à l'œuvre que poursuit l'Académie de Marseille : l'avancement des sciences, le culte des lettres et des arts dans notre chère Provence.

RÉPONSE DE M. BARTHÉLEMY

DIRECTEUR,

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GUILBAULT

MONSIEUR,

L'Académie de Marseille vous remercie des paroles élogieuses que vous venez d'adresser à celui de ses membres auquel vous succédez aujourd'hui, et que son mérite a fait appeler à de hautes fonctions dans le corps d'élite auquel il appartient. Le souvenir de M. l'ingénieur Bernard, résidant actuellement à Paris, est resté vivant et honoré parmi nous.

Vous, Monsieur, vous vous présentez à nous avec une réputation de grand comptable et avec des études sérieuses sur l'Economie politique, ou pour parler plus exactement sur l'Economie sociale, car l'agriculture, l'industrie et les beaux-arts, dans le rapport de l'individu avec la Société, n'offrent rien de bien politique; le mot sociale est ici plus large et plus explicite.

C'est surtout en qualité d'économiste que vous venez à nous; votre discours tout entier roule sur la Science sociale, permettez-moi de vous suivre dans les considérations que vous présentez sur l'état de l'activité humaine en notre temps.

Au moyen-âge, la Théologie embrasse et complète toutes les sciences alors enseignées; Saint-Thomas d'Aquin en donne un exemple dans sa Somme; aujourd'hui, l'Economie sociale l'a remplacée parce que

les sciences physiques, naturelles et mathématiques, en nous permettant une analyse plus sérieuse et plus soutenue, nous portent vers une synthèse mieux arrêtée. Mais combien ce vaste embrassement de l'esprit humain est difficile ; en effet, l'Economie sociale, pour tirer parti de toutes les branches de la production, pour étudier la meilleure répartition de la richesse, a besoin de descendre dans les profondeurs de la vie des nations et de s'élever à leur *desideratum ;* pour cela, elle doit les bien connaître, elle est donc une sorte de résultat encyclopédique. L'un de nos collègues, maître en la science sociale, a compris cette amplitude ; aussi ses travaux ont ils été maintes fois couronnés par l'Institut, et a-t-il obtenu de les faire passer dans l'enseignement supérieur à l'Ecole de Droit d'Aix dont il est le doyen.

Il faut toutefois se garder des généralisations dans les vues d'ensemble, car lorsque ces vues ne sont pas appuyées sur des résultats incontestables, elles égarent. Rien n'est plus attrayant, mais aussi plus dangereux que l'entraînement vers l'imagination lorsqu'il s'agit des hautes données d'une science morale à laquelle viennent aboutir toutes les autres. La synthèse n'est véritablement grande et féconde que lorsqu'elle est le produit, le résumé de faits et de phénomènes sérieusement contrôlés.

Le sujet par vous choisi était bien fait pour tenter un esprit spéculatif. Le titre de votre discours : *Lutte pour la vie*, est, comme vous le dites, emprunté aux études de Darwin, dont les Allemands comme Büchner et d'autres ont faussé la doctrine, et Darwin qui était un rare et grand philosophe montre avec quelle sollicitude la nature a été préparée et continuée dans l'Univers. Qu'il me soit permis de rappeler ici son observation sur la fleur Victoria et sur ce grand papillon de Madagascar qui se nourrit du suc renfermé dans le nectaire du calice ; à mesure que ce calice se développe et monte comme pour dérober la liqueur à

l'insecte, la trompe du papillon croît et s'allonge, de sorte qu'il peut toujours puiser la vie au fond de cette coupe embaumée.

La lutte entre la protection exclusive et le libre échange absolu semble aujourd'hui terminée, grâce au bon sens américain. Dans le Nord-Amérique, on protége ce qu'on produit, on laisse entrer en franchise ce dont on manque. En France même, l'économiste le plus en vue, M. Leroy-Beaulieu, jusqu'ici échangiste passionné, demande qu'on protége nos vignerons contre l'introduction des raisins secs en frappant d'un droit suffisant cette marchandise

Vous vous préoccupez avec raison, Monsieur, de la concurrence que font à l'agriculture européenne les producteurs du blé d'Amérique, et vous en tirez des conséquences terribles pour l'avenir du monde occidental. Il est évident qu'une transformation a lieu dans notre occident au point de vue économique, et que les immenses quantités de céréales versées sur le marché par les Etats-Unis, l'Australie et l'Inde doivent amener pour notre vieille Europe une dépréciation momentanée de cette culture ; mais déjà l'Angleterre, s'adressant aux entrailles même de ses îles pour y chercher le charbon, étendant de plus en plus son système colonial, à réagi contre cette infériorité ; d'un autre côté, aux Etats-Unis, si prospères aujourd'hui, où la fumure n'est point encore nécessaire sur un sol vierge, la terre s'épuisera peu à peu; et nous voyons que ce pays, si doué de richesses naturelles, envisage avec une certaine attention cet avenir probable, puisque, par des règlements récents, il apporte des restrictions à l'entrée des émigrants sur son sol.

Un danger nous menace cependant du côté des Etats-Unis, il s'adresse à l'industrie. La récolte du coton est, dans ce grand pays, de sept millions de balles donnant un milliard, cent vingt millions de kilogrammes de coton. L'Amérique ne file encore que le cinquième de ce stock énorme ; mais, qu'adviendra-

t-il, lorsqu'elle transformera en tissus seulement les deux tiers de sa récolte? Nos manufactures ayant à payer le fret pour la matière première, les droits de douane et le bénéfice prélevé par les intermédiaires se verront forcées de fermer.

Autrefois, la graine de coton ne donnait qu'un produit oléagineux foncé, épais; mais, après vingt ans de recherches, on en tire aujourd'hui une huile limpide, blanche et douce, qui se mêle parfaitement au produit de l'olive; l'huile de coton s'expédie en grande quantité en Italie, en France, en Espagne et jusque dans le Levant.

Vous nous dites que dans deux siècles le sol des Etats-Unis contiendra 800 millions d'habitants, mais n'est-ce pas un peu calculer sans tenir compte des frottements? Cette population, devenue très dense, et les progrès constants du socialisme chez un peuple avantureux n'amèneront-ils pas des scissions bien autrement sérieuses que la lutte du Nord et du Midi, sous la présidence de Lincoln.

Vous avez oublié dans votre énumération pessimiste une grande partie du monde qui paraît sortir aujourd'hui des limbes de l'esclavage, et qui est, malgré le préjugé en cours jusqu'à ces derniers temps, très fertile et très féconde; je veux parler de l'Afrique au centre de laquelle l'Angleterre projette déjà d'établir une vaste Compagnie de colonisation, constituée sur le modèle de l'ancienne Compagnie des Indes. Qui peut prévoir le rôle que joueront bien des pays, non encore civilisés, dans le mouvement social des âges futurs? L'Histoire interdit le désespoir, a dit un penseur; l'Economie sociale conseille la lutte, et la lutte, pour l'homme, c'est la grandeur.

Je passe sous silence l'entrée en scène de la Chine dont il ne faut guère s'émouvoir. Malgré son immense population, la nation y est décrépite; vivant sur un terrain presque tout d'alluvion, semé de steppes et de marécages, elle n'a jamais pu constituer qu'une lan-

gue monosyllabique, qui ne se prête guère à la commodité des transactions et, de longtemps, elle n'aura pas renoncé à ce système d'isolement volontaire qui explique et continue sa fameuse muraille.

Savons-nous, Monsieur, ce qui pourra arriver dans les sciences physiques et naturelles d'ici aux deux cents ans dont vous nous avez parlé? Vous imaginez-vous de quel étonnement vous auriez frappé Fontenelle et tous les philosophes et savants du XVIII^e^ siècle si vous leur aviez dit qu'un peu de vapeur, échappée de l'eau bouillante, allait révolutionner le monde, rapprocher les distances et faciliter les échanges? De grandes et productives découvertes semblent émerger de l'horizon scientifique; que n'a pas produit le seul Edison? Les découvertes d'Ampère ne sont qu'au commencement de leur floraison; qui sait ce que nous réserve l'électricité, cet agent mystérieux, terrible et universel? Il résulte de votre discours, fort bien fait du reste, une impression de tristesse pour l'avenir que je ne saurais partager pour les deux motifs suivants.

La grande loi du XIX^e^ siècle est évidemment le rapprochement des races appelées à s'unir et à se confondre, tout nous l'indique; la rapidité des voyages, leurs facilités, leur nombre toujours croissant, l'admirable communication de la pensée à travers la mer, le sol et l'air, les produits des pays les plus éloignés devenus familiers entre eux, tout prouve une unification de l'espèce humaine dont la race blanche a la conduite, et cet admirable mouvement ne produirait que la mort pour les peuples où il a été préparé, d'où il est parti ? Ceci me semble peu logique.

Il me paraît difficile qu'une question de production, qui peut d'ailleurs se transformer, efface à jamais un pays comme le nôtre, par exemple, au moment où se crée une solidarité puissante entre les peuples. Cette douce France, dont l'âme est aussi généreuse que le riche sol qui nous supporte, s'est toujours prompte-

ment relevée, elle reprendra la pleine possession de sa force et de son rang. Le véritable danger pour l'Europe est dans les armées qui absorbent près de vingt millions d'hommes les plus valides et les plus énergiques qui dévorent sans produire ; voilà le cancer qui ronge actuellement la vieille Europe et peut arrêter chez elle tout développement social.

Vous oubliez, Monsieur, dans votre attachante dissertation, un facteur puissant que l'on ne touche point, mais que l'on sent, qui est le maître partout et en tout, c'est celui qui produit l'espérance et l'espérance à haute portée, je veux parler de ce sentiment qui indique à l'homme un but toujours plus grand, un but infini. Et, permettez-moi de vous le dire, si votre discours s'en fut inspiré, il eût été vivifié par cette pensée consolante qui nous dit que nous marchons guidés par une intelligence protectrice. Vous vous rappelez ce qu'a dit Fénelon, non pas Fénelon, le complaisant de Louis XIV, mais l'auteur de lettres courageuses sur la guerre d'Espagne, Fénelon a dit : L'homme s'agite et Dieu le mène. Un autre esprit plus vaste et plus haut encore a écrit : Un peu de science, peut éloigner de la Divinité, beaucoup de science, ramène. Cette science vous la possédez, et ce sera toujours avec plaisir et profit, Monsieur et cher Collègue, que nous entendrons vos communications.

MONNAIES

ATTRIBUÉES AUX FOSSES MARIENNES

PAR

LOUIS BLANCARD

Fig. 1.

Fig. 2.

Le 20 juillet 1877, M. Castillon, inspecteur des Domaines, me remit trois monnaies antiques qu'il m'affirma avoir été trouvées à Berre, dans un champ de sa famille. Deux de ces pièces, en cuivre, très frustres, de format et d'aspect semblables, me parurent, ainsi qu'à M. Laugier, conservateur du cabinet de Marseille, des monnaies de Phlius. La troisième, en argent, mais fourrée, est à la lég. de C. MARII FILIVS et aux types de Cérès et du colon conduisant la charrue. M. Laugier dessina une des monnaies de Phlius sur son calepin, moins pour reproduire un type très connu que pour fixer une date, et je mis dans un même carton les trois pièces qui n'avaient à ce moment d'autre intérêt pour moi que celui de provenir d'une fouille dans un sol voisin de Marseille.

Il y a quelques mois, j'eus l'occasion de jeter les yeux sur les pièces de Phlius. Je le faisais sans y attacher de l'importance, quand je crus reconnaître, je reconnus, sur l'une d'elles, des lettres, deux certainement, trois peut-être, bref une fraction de légende.

Les deux lettres incontestables sont ΣΣ; la lettre douteuse est un Α; les trois lettres se suivent ainsi ...ΣΣΑ... et sont placées au-dessus d'un taureau cornupète tourné à gauche, le taureau des monnaies de Marseille aussi bien que de la ville achéenne.

Il me parut dès lors impossible que la monnaie au taureau cornupète accompagné de la légende ...ΣΣΑ... fût une monnaie de Phlius. Quel que soit, en effet, l'ethnique de cette ville, on ne peut y introduire deux Σ, pas plus qu'on ne peut considérer ces lettres comme faisant partie d'un nom de magistrat, de pareils noms ne figurant pas sur les monnaies de cette ville.

Il fallait donc chercher à la monnaie en question un lieu d'origine dont le nom contînt deux Σ, en même temps qu'il aurait pour initiale la lettre du champ, le Φ.

Je songeai aussitôt aux Fosses Mariennes, et corollairement à Marseille à qui Marius les avait données. J'y songeai d'autant plus naturellement que de longues recherches sur les Fosses Mariennes, faites il y a quelques années, m'avaient porté à croire qu'on avait frappé monnaie, soit à leur embouchure, soit sur leurs rives, et je me mis en mesure de publier sans retard, sous forme de dissertation, le résultat de mes précédentes études auxquelles il me parut que l'attribution, aux Fosses, de la monnaie au Φ, serait une conclusion naturelle.

Ma dissertation mise au point, je la communiquai à mon excellent ami et confrère, M. A. de Barthélemy, dont personne n'ignore la compétence numismatique. A mon grand étonnement, il n'accepta pas ma conclusion.

Il me paraissait cependant impossible qu'une petite monnaie de cuivre, trouvée non loin de Marseille et de Fos, et portant le type monétaire de la première ville, l'initiale de la deuxième, n'appartînt pas aux lieux mêmes de la trouvaille. Je pensai donc qu'il me

suffirait d'opposer à mon savant contradicteur le certificat authentique de la découverte pour le ramener à mon avis, et je le demandai à mon obligeant donateur. Une deuxième surprise m'attendait ici : Le certificat ne me fut pas accordé.

En apprenant qu'un savant aussi autorisé que M. de Barthélemy persistait à attribuer à Phlius la monnaie aux deux Σ, M. Castillon se souvint que, si son père avait laissé dans sa succession diverses pièces trouvées à Berre, il en avait laissé aussi qu'il avait recueillies en Grèce où il avait fait campagne, et, comme rien ne distinguait les unes des autres, il ne voulut pas prendre sur lui d'établir cette distinction, surtout à l'encontre de l'opinion de M. de Barthélemy.

Malgré le parti que M. Castillon a pris en cette circonstance, sous l'influence d'honorables scrupules, je ne puis oublier que, lorsqu'il me remit les deux pièces au Φ et celle du fils de Marius, il m'affirma sans hésitation, sans réserve, qu'elles avaient été trouvées à Berre, et que ses souvenirs paraissaient avoir à ce moment une sûreté qu'ils peuvent avoir perdue depuis. Il me semble, d'autre part, que si M. Castillon père a recueilli en Grèce des spécimens monétaires de ce pays, il n'a pas du jeter son dévolu sur des pièces en très mauvais état, tandis que les monnaies trouvées à Berre, dans son propre champ, pouvaient être frustes sans qu'il les repoussât, à cause de la valeur que leur donnait le lieu de leur découverte.

M. Castillon fils ne prétend pas, du reste, que ces monnaies aient été apportées de Grèce ; il se borne à dire qu'il ignore d'où elles proviennent. Cette déclaration et les considérations qui précèdent permettent de croire qu'elles ont été trouvées à Berre plutôt qu'en Grèce.

Quoi qu'il en soit, il m'a paru qu'il y aurait opportunité à rapprocher, dans une même publication, la monnaie au Φ et aux ΣΣ de mes recherches sur les Fosses Mariennes, et, au cas où ce rapprochement ne

lui paraitrait pas suffisamment justifié, le lecteur trouvera dans ma dissertation certains aperçus nouveaux, par exemple sur la légende monétaire ΚΑΙ-ΝΙΚΗΤΩΝ, qui, je l'espère, ne seront pas pour lui sans intérêt.

I

Le canal que Marius fit creuser du Rhône à la mer, en l'an 102, avant J.-C., et qu'il donna aux Marseillais aussitôt après, fut pour eux une source considérable de profits. Ils en tirèrent d'abord de grands revenus en percevant des droits de transit sur les voyageurs et les marchandises qui allaient en Gaule par le Rhône et qui en venaient. De plus, ils s'établirent sur la côte, du Rhône à Marseille, et créèrent des établissements de divers genres dont les noms actuels des lieux ont conservé le souvenir. Le plus important était une véritable ville que la Table de Peutinger a représentée sous la forme d'un vaste hémicycle, et qui a été tellement ruinée par les hommes et les flots, qu'on ne saurait où la chercher, si le nom antique, pris et porté durant tout le moyen-âge par le village de Fos, ne guidait sûrement les recherches. Le village de Fos est juché sur le sommet d'une colline isolée. De cette hauteur, que couronnent le vieux château et l'église, on voit au nord l'immense plaine de la Crau ; elle s'avance à droite vers la mer, et une succession infinie de terres et d'eau se disputant l'espace, la prolonge. Non loin du rivage et à une égale distance de la colline de Fos, émerge un rocher que signalent les ruines d'une tour ronde et de quelques murs : C'est la Roque du Moulin. A gauche, au-delà de l'étang de l'Estomac, où se mire la colline au soleil levant, des coteaux s'étagent et forment un écran qui masque l'étang de Berre. Au sud s'étend la mer immense qu'en-

serrent les lagunes de droite et les coteaux de gauche. Ceux-ci courent, toujours au Sud, à perte de vue, en s'ouvrant toutefois au tiers de leur longueur pour laisser un étroit passage à la mer, qui, par là, va mêler ses eaux à celles de l'étang de Berre. A l'entrée du passage, s'élève la tour de Bouc. Voilà, sommairement esquissé, le paysage que l'on voit du haut de la ville actuelle de Fos.

Ces côtes appartenaient jadis aux Marseillais, qui s'en étaient emparés et y avaient bâti des tours en guise de signaux, afin de guider les navigateurs dans ces parages où la terre est tellement basse qu'elle se confond avec la mer.

Certes, les tours antiques n'existent plus, mais d'autres les remplacent et le marin venant du S. S. O., c'est-à-dire de la pleine mer, qui voudrait aujourd'hui pousser son bateau dans la direction de Fos, n'aurait qu'à naviguer presque à égale distance de la tour de la Roque du Moulin et de la tour de Bouc pour aborder au rivage qui sépare la mer de la colline de Fos.

La tour de la Roque n'est, il est vrai, qu'un moulin abandonné, mais, comme le rocher qui la porte a 25 mètres d'altitude, sa silhouette se profile nettement au-dessus de tout ce qui l'environne.

La tour de Bouc est un monument du moyen-âge. Haute et carrée, elle a grand air. Elle fut construite au commencement du XIII[e] et peut-être au XII[e] siècle, par les Marseillais, sur l'îlot de Corinthe, ainsi que l'atteste une charte de 1225, insérée à la page 311 du tome I du Recueil de Méry et Guindon.

L'îlot de Corinthe, où les Marseillais construisirent cette tour, était à eux et se nommait *Castrum Massiliense*. D'où le tenaient-ils? Nulle part, dans les textes, on ne trouve l'origine de cette propriété et l'on peut dire qu'elle se perd dans la nuit des temps antiques.

Quant à la tour de la Roque du Moulin, elle se dresse sur un banc de roche calcaire, très dur, coquillier, ayant forme de fer à cheval et s'ouvrant au

Nord-Est. C'est la seule roche de toute la côte, de la colline de Fos jusqu'au-delà de l'embouchure du Rhône la plus occidentale. Les vieilles cartes et les textes des derniers siècles lui donnent le nom de Roque d'Odour. Odour n'est pas un nom du moyen-âge ; il remonte presque au temps de Marius et sans doute est antérieur à Strabon qui mentionne les tours construites aux abords de la Fosse Marienne. Odour, c'est le nom grec ὄδουρος, et la tour qui, de ce côté, gardait et indiquait la route de la Fosse Marienne, le portait justement.

Ce nom grec n'est pas fait pour surprendre celui qui connait les noms géographiques de la côte, tels que, par exemple, les theys, autrefois thines, du grec θίν, qui forment une couronne d'ilots autour des embouchures du Rhône ; l'étang de l'Estomac, Στομαλίμνη, au pied oriental de la colline de Fos ; Istres, l'Astromela de Pline (1), du grec ὄστρεον, ville bâtie jadis contre, actuellement sur un banc d'huitres fossiles.

II

La Fosse Marienne, le canal de Marius, dont le tracé même a disparu, venait déboucher dans la mer, au sud de la colline de Fos et si près de l'étang de l'Esto-

(1) D'Anville reproche très justement au Père Hardouin d'avoir substitué la leçon *Mastramela* donnée par Avienus, écrivain de la fin du IVe siècle, à celle que fournissent les manuscrits de Pline, pour désigner une ville sise sur l'étang de Berre, à savoir *Astromela*. (Etienne de Byzance, géographe du Ve siècle, donne une forme grecque analogue, Μαστραμέλλη, d'après Artémidore d'Ephèse.) Pour expliquer le changement d'Astromela en Mastramela (*oppidum Mastramelæ*, dans Avienus), on n'a pas besoin d'autre argument que celui dont on se servirait pour expliquer la traduction par Saint-Chamas du nom latin *Sanctus Amantius*. St-Chamas est sis sur l'étang de Berre et la Touloubre l'arrose. C'est à une ville voisine de St-Chamas que Saulcy a attribué la pièce des Καινικήται en identifiant Mastramela avec Miramas, en latin *Miramar*.

mac que les anciens les ont parfois confondus l'un avec l'autre, faisant de l'étang une des embouchures de ce nouveau bras du Rhône : Ainsi s'exprime Strabon.

Postérieurement à Strabon, on creusa sans doute d'autres canaux dépendant de la Fosse, notamment pour la mettre en communication avec l'étang de l'Estomac et celui-ci avec la mer par une large ouververture et l'appellation de Fossæ Marianæ désigna ces divers ouvrages.

Cette appellation collective a causé aux géographes de réels embarras. Ils se sont demandé, avec Desjardins, si l'une des fosses n'était pas le Galéjon, étang long et étroit, qui, s'ouvrant un peu à l'Est de la Roque du Moulin, s'avance profondément dans les terres, du Sud au Nord, et reçoit de divers côtés des eaux abondantes.

D'après Desjardins, le Galéjon serait une branche du canal de Marius, canal qu'il ne se refuse pas, du reste, à conduire jusqu'à la plage actuelle de Fos. Selon la plupart des écrivains du pays, MM. Aurès, Bernard, Gilles, Saurel, etc., le Galéjon est la Fosse Marienne elle-même. Ces deux hypothèses, soutenues avec conviction par les hommes de talent que je viens de nommer, ne sont et ne peuvent pas être justifiées. En effet, d'après une enquête faite en 1269 sur le périmètre du territoire d'Arles, le Galéjon était alors non pas un étang, mais un lieu.

Voici l'énumération des limites de ce territoire, en partant d'Arles, et allant à l'Est, puis au Sud jusqu'au rivage et de là à l'Ouest jusqu'au Rhône :

Protenditur dictum territorium a porta Cravi per aquam et terram usque ad turrem Cambe de Berbegal, que turris est domini Regis, et a dicta turri protenditur, includendo paludes, usque ad ecclesiam Beate Marie que est subtus castrum de Moreriis, supra granegam Podii Rotondi, et a dicta ecclesia protenditur usque ad Peras de Laurens, et a dicto

Peras de Laurens protenditur usque ad defensum de Auricula, et a dicto defenso de Auricula, juxta clapairadam, usque ad ulmum de Cravo, et a dicto ulmo protenditur usque ad primum peironum quod est supra caminum Sallonis, et a dicto peirono usque ad alium peironum secundum et usque ad tercium, in quibus peironis sunt quedam litere sculpte, et a dicto tercio peirono protenditur usque ad puteum de Sauzeto, et a dicto puteo de Sauzeto protenditur usque ad locum qui dicitur Figairola, et a dicto loco de Figairola protenditur usque ad Fontem de Trasentz, et a dicto fonte de Trasentz protenditur usque ad Puteum de Porsas et a dicto puteo protenditur usque ad Pissayrotam, et a dicto loco de Peissayrota, includendo Cogollum, protenditur usque ad LOCUM QUI DICITUR GALAION, et a dicto LOCO DE GALAION protenditur usque en Odor que est in ripa maris, et sic usque ad Rodanum volvitur dictum territorium (Arch. des B.-du-Rh., B., 1069, f° 22).

Dans cette énumération, où l'on voit défiler une tour, une église, des marais, une grange, un poirier, un défens, une claparède, un orme, des piliers, un chemin, des puits, une source, croit-on que, si le Galejon avait été un étang, on l'aurait appelé un lieu ? Certes, non. Le Galéjon n'était pas un étang, et, par conséquent, on ne peut pas induire de ce qu'il est étang aujourd'hui, qu'il a été un bras du canal de Marius ou le canal même.

Quoi de plus naturel que, s'il n'était pas encore un étang au XIII[e] siècle, le Galejon le soit actuellement; la côte a subi de telles modifications depuis le moyen-âge que ce fait ne peut surprendre.

En effet, la ville des Saintes-Maries, que moins de 300 mètres séparent aujourd'hui de la mer, en était distante d'une demi lieue, en 1323 (Cf. Reynaud, *La tradition des Saintes-Maries*, 1874, in-8°). La mer a sur ce point gagné du terrain.

D'autre part, la Roque du Moulin qui était, en 1269,

sous le nom d'*Odor*, un îlot ou au moins une presqu'île, insula de Odor, Odor in ripa maris, Odor in mari, est aujourd'hui le noyau d'un vaste they de second rang.

La direction variable des embouchures du Rhône, les courants du fleuve et de la mer en choc continuel, d'autres causes secondaires, en même temps qu'ils ont créé ou fait disparaître de vastes apports de limon et de sable, ont diminué ou agrandi, comblé ou creusé des lagunes. Ainsi peut s'expliquer le Galéjeon, mais le texte que j'ai reproduit prouve que l'origine de ce prétendu canal ou bras du canal de Marius est postérieure au XIII[e] siècle.

III

Le Galéjon n'a donc jamais été la Fosse ou une des Fosses Mariennes. Strabon, du reste, n'a-t-il pas dit que l'embouchure de la Fosse Marienne n'était séparée que par une seule colline de l'étang de l'Estomac ? Il ne faut donc pas la chercher ailleurs qu'au pied de cette colline. Cela est clair. Pourquoi imaginer autre chose ? Si un géographe a pu fournir sur ce point une information exacte, n'est-ce pas Strabon plus que tout autre ? Outre qu'il est ordinairement très véridique, il est le seul, parmi tous les écrivains ayant parlé du canal de Marius, qui ait pu entendre de la bouche même de quelque vieux compagnon d'armes de Marius, le récit de la victoire sur les Cimbres et, par surcroît, la description de la Fosse Marienne et de la région qu'elle parcourait.

A qui le témoignage de Strabon et ceux des autres auteurs ne suffisent pas, à qui n'est convaincu ni par le nom de *Fossæ* que la ville actuelle de Fos porte dans tous les documents du moyen-âge, ni par la configura-

tion de lieux auxquels seul peut s'appliquer le texte de Strabon, il reste, avant de prendre un parti, un pas indispensable à faire dans la recherche de la vérité. Il doit visiter la plage de Fos. S'il résiste à l'épreuve, si les mille débris de poteries antiques, généralement grossières, qui se mêlent aux galets et au sable de cette plage ne lui apparaissent pas comme des témoins irrécusables du mouvement qui animait jadis ce coin de terre, c'est qu'il veut fermer les yeux à l'évidence. Certes, il ne s'agit ici ni d'impressions, ni de sentiments, mais de faits. J'ai constaté moi-même, en supputant les tessons, les cols, les culots, les anses, dont le sol était jonché, qu'on aurait pu en charger des chariots. On doit en conclure qu'il se faisait, à cet endroit même, un transport considérable (car on ne les fabriquait point là) des vases d'où proviennent ces débris, en général des jarres et des amphores.

Or, quel moyen aurait-on eu de transporter par ce point tant de jarres et d'amphores, destinées sans doute aux agriculteurs de la Gaule, s'il n'y avait eu, là même, une route suivie, ou, à défaut, un cours d'eau navigable. Et ce cours d'eau, quel pouvait-il être, sur cette côte, si ce n'est la Fosse Marienne, qui, les anciens l'attestent, servait à un transit très fructueux pour les Marseillais, d'autant plus fructueux, quand il s'agissait de poteries, que, selon toute probabilité, ils en étaient eux-mêmes les fabricants.

Ce n'étaient pas seulement des jarres, des amphores et des vases grossiers, mais aussi des produits d'une fabrication céramique plus soignée que l'on importait en Gaule par ce point. J'y ai ramassé moi-même des fragments qui l'attestent.

J'ajoute que la poterie n'était (cela va sans dire et je n'insiste pas là-dessus) qu'un des aliments et peut être un des faibles éléments du transit commercial qui se faisait par la Fosse.

IV

Je dis *la Fosse* tout court, parce que cette appellation simplifiée paraît avoir parfois remplacé celle de *Fosse Marienne*.

Le nom de Fossa est, en effet, gravé sans qualificatif, sur un plomb qui appartenait, au commencement du siècle, à Jacques Deidier Veran, ancien notaire et archiviste du district d'Arles, qui l'a ainsi décrit à la p. 15 de ses *Explications manuscrites des inscriptions d'Arles*, conservées à la Mairie de cette ville :

« Dans le mois d'avril 1808, nous avons enrichi « notre cabinet d'un sceau en plomb qui venait d'être « trouvé à la pointe de la Camargue. Il porte un Nep- « tune en relief, tenant de la main droite un dauphin « et de l'autre le trident, posant le pied gauche sur la « proue d'un navire, tel qu'il est représenté sur le « revers de plusieurs médailles romaines, notamment « sur celle d'Agrippa.

« La légende est FOSSA.

« Ce sceau pèse 4 gros 63 grains ; il est épais de « 6 lignes. Sa hauteur est de 1 pouce 4 lignes, sa lar- « geur de 11 lignes 1/2.

« Il paraît avoir servi au même usage que les plombs « des ballots expédiés par le commerce ou appliqués « par la Douane. Il pouvait servir plus d'une fois, en « ce qu'il ne scellait qu'au moyen d'un cordon qui « devait le traverser en passant dans les trous prati- « qués à l'extérieur ; ce cordon devait être arrêté à « chaque extrémité de la longueur du sceau, où se « rencontrent également des trous. »

V

Le nom de Fossa était certainement moins usité que ceux de Fossa Mariana et Fossæ Marianæ. Ces appellations, la dernière surtout, sont celles dont les latins

ont usé le plus pour désigner la Fosse Marienne et ses dépendances. On trouve même la dernière en caractères grecs et avec des terminaisons grecques, dans l'énumération de Ptolémée. Cet auteur, toutefois, n'a pas recueilli cette seule appellation. Comme il ignorait sans doute la véritable situation de la Fosse Marienne, il l'a placée, sous le nom de Φόσσαι Μαριάναι, entre Agde et la bouche la plus occidentale du Rhône ; puis, trouvant le même canal masqué sous un nom tout à fait grec, il n'a pas su l'identifier avec les Φόσσαι Μαριάναι, et l'a inscrit, sous le nom grec de Καινὸς Ποταμὸς, à l'Est du Rhône.

Les longitudes différentes que Ptolémée a données aux Φόσσαι Μαριάναι et au Καινὸς Ποταμὸς : 42.45 et 43.45, ont eu pour conséquence de faire accepter aux commentateurs la distinction établie par Ptolémée entre les Φόσσαι et le Καινὸς ; elle les a conduits, non pas à l'idée toute simple de corriger la longitude évidemment erronée de 42.45 (1), ce qui aurait eu pour résultat l'identification des Φόσσαι avec le Καινὸς, mais à l'idée singulière de maintenir les Φόσσαι à l'Ouest du Rhône et de chercher un fleuve quelconque sous la longitude du Καινὸς Ποταμὸς, afin d'y appliquer ce nom-ci. On a découvert, à cette longitude, un petit affluent de l'étang de Berre, la Touloubre, et, sans plus d'examen, on l'a affublé du nom latin de Cœnus (il aurait au moins fallu Cænus) traduction prétendue de Καινὸς.

D'Anville ne s'y est pas laissé prendre, mais beaucoup d'autres, et, en dernier lieu, Desjardins, n'ont pas

(1) Il est probable que c'est à une erreur de copiste qu'il faut attribuer le chiffre de 42.45 mis pour 43.45. Du reste, pour être moins ostensiblement faux que celui de 42.45, le chiffre de 43.45 n'est pas absolument exact. L'auteur que Ptolémée a mis à contribution pour cette partie de sa géographie, était coutumier de fautes de cette nature, lesquelles ont eu pour conséquences des interversions évidentes, telles que Μαριτίμα Κολώνια et Καινὸς Ποταμὸς pour Καινὸς Πόταμὸς et Μαριτίμα Κολώνια ; Ταυροέντιον et Κιθαριστὴς pour Κιθαριστὴς et Ταυροέντιον, etc.

eu la même prudence. Or, la Touloubre est... comment dirai-je? un ruisseau dont le débit, si on en retranche l'apport du canal d'arrosage que Craponne a dérivé de la Durance, est, en temps normal, de 3 mètres cubes d'eau. Après les grosses pluies d'hiver, la Touloubre déborde; au cœur de l'été, la Touloubre est à sec. On dit, dans le pays qu'elle traverse, que c'est un torrent. Ce ne fut jamais un fleuve. Et c'est à ce ruisseau que Ptolémée aurait octroyé le nom de fleuve?

Que l'on veuille bien considérer que, du Rhône à Nice, Ptolémée ne cite que trois fleuves : le Καινὸς Ποταμὸς, l'Αργεντιὸς Ποταμὸς, le Ὀναρὸς Ποταμὸς.

Comme de ces trois fleuves, le deuxième, l'Argens, reçoit vingt affluents et traverse tout le département du Var, et le troisième est le Var que tout le monde connaît, on comprendra que le premier ne peut pas avoir été ce ruisseau, ce torrent qu'un menu trait, presque toujours sans nom, indique à peine sur les cartes, et qu'on ne trouve dans les dictionnaires qu'à cause du nom de *Cœnus*, que lui a prêté une érudition plus complaisante qu'éclairée.

Si Ptolémée avait noté la Touloubre, il n'eût certainement passé sous silence ni l'Arc, qui se jette aussi dans l'étang de Berre et qui a bien plus d'importance que la Touloubre, ni l'Huveaune, qui ne se jette pas dans le coin retiré d'un étang, mais dans la mer, aux portes de Marseille; ni la Reppe, ni le Gapeau, ni la Siagne, ni la Brague, ni le Loup, pour ne citer que des rivières autrement notables que la Touloubre, entre le Rhône et Nice, et qui, quoique se jetant dans la mer, ne sont pas considérées comme des fleuves.

Pourquoi tant de noms omis, si ce n'est parce que Ptolémée n'a voulu indiquer que les fleuves dignes d'être cités.

Si la Touloubre est loin d'être un fleuve, et surtout un fleuve digne d'être cité dans une géographie sommaire, il n'en est pas de même du Canal de Marius par lequel, d'après Strabon et Plutarque, une grande,

la plus grande partie de l'eau du fleuve s'écoulait, et qui était même navigable.

VI

Je sais bien que Ptolémée a inscrit les Φόσσαι Μαριάναι entre Agde et l'embouchure occidentale du Rhône, par 42.45 de longitude, mais comme il paraît avoir puisé ce nom à une autre source de renseignements que la liste géographique du Rhône à Nice, cette liste-ci devait contenir et contient, à la véritable longitude de 43.45 ou environ, le canal que Strabon place dans le voisinage de l'étang de l'Estomac, et dont les Φόσσαι ci-dessus ne tiennent pas lieu puisqu'elles sont à l'Ouest du Rhône, et l'étang de l'Estomac, à l'Est.

Ce canal, qu'une montagne seule sépare de l'étang de l'Estomac, Strabon le nomme le nouveau bras (du Rhône), Καινὴ διορυχὴ (ποταμοῦ). Pourquoi le géographe inconnu à qui Ptolémée a emprunté sa liste géographique du Rhône à Nice, ne l'aurait-il pas dénommé Καινὸς Ποταμὸς ?

Que l'on rapproche Καινὸς Ποταμὸς de Καινὴ διορυχὴ Ποταμοῦ, et l'on sera frappé de la similitude d'expression et de sens de ces deux appellations.

Certes, Ptolémée n'est pas allé chercher sur les lieux le nom du Canal de Marius, qui, de son temps, ne justifiait plus l'épithète de Καινὸς ou Καινὴ, mais sait-on à quelle époque remonte la liste des noms qu'il donne pour cette côte ?

Déjà, du temps de Pline, les habitants des rives de ce Καινὸς Ποταμὸς ou Καινὴ διορυχὴ (ποταμοῦ) avaient fait de la partie des deux expressions qui, dans les deux, est la même, de Καινὸς ou Καινὴ, le radical d'un ethnique qu'ils s'étaient attribué : Pline les nomme *Cenicenses*.

Je ne crois pas qu'on puisse hésiter à rattacher les *Cenicenses* au Καινὸς ou Καινὴ (ποταμὸς ou διορυχὴ ποταμοῦ).

D'Anville, qui a vu très clairement dans le problème, à ce qu'il me semble, a cependant éprouvé cette hésitation, et même il parait avoir conclu contre le rattachement. Il ne le ferait plus aujourd'hui, car voilà cinquante ans que, grâce à la science du marquis de Lagoy, on connaît la pièce d'argent à la tête d'Apollon cornu et au lion de Marseille, ayant pour légende l'ethnique KAINIKHTΩN.

En réunissant les quatre expressions fournies par Strabon, Pline, Ptolémée et la médaille au lion de Marseille, on a un faisceau de termes dont le radical et le sens sont les mêmes pour tous :

ΚΑΙΝΗ ΔΙΟΡΥΧΗ (ποταμοῦ).
ΚΑΙΝΟΣ ΠΟΤΑΜΟΣ.
KAINI-KHTΩN.
CENI-CENSES.

Le radical est évidemment ΚΑΙΝΟΣ. Quant au sens, il est fixé par le premier terme : Καινὴ Διορυχὴ (ποταμοῦ) qui, dans Strabon, désigne la fosse de Marius.

Le Καινὸς Ποταμὸς ne peut donc pas, à mon avis, être un autre cours d'eau que le Καινὴ διορυχὴ (ποταμοῦ), et les KAINI-KHTOI ou *Ceni-censes*, d'autres habitans que ceux des rives du Καινὸς Ποταμὸς ou du Καινὴ διορυχὴ ποταμοῦ.

Ces KAINIKHTOI ou Cenicenses étaient ou Marseillais, ou dépendants de Marseille, car la monnaie où on lit ce nom est aux types de Marseille. Quoi de plus normal puisque, d'après Strabon, les Marseillais s'étaient emparés de toute la côte.

VII

Si Ptolémée a donné au Canal de Marius — cela me paraît indiscutable — un nom latin : Φόσσαι Μαριάναι, et un nom grec : Καινὸς Ποταμὸς, la Numismatique a le

droit de rechercher sur les médailles les deux noms : le nom grec et le latin.

L'appellation grecque est celle de KAINIKHTOI. Je viens de rappeler qu'on la trouve sur une pièce d'argent aux types de Marseille qu'il m'a paru utile de reproduire *(fig. 2)* et de décrire ici :

Tête nue d'Apollon, ornée d'une petite corne qui part du haut de l'oreille et la longe par derrière, à droite, R. Lion en arrêt avec gueule béante, à droite. Au dessus KAINI; au dessous KHTΩN; entre les pattes, le monogramme que M. de Saulcy a traduit par Μαστραμέλα.

Quant à l'appellation latine, elle apparaîtrait sur la monnaie, si je ne me trompe, par son initiale ou plutôt par l'équivalent grec de l'initiale latine, par le Φ. C'est en effet le nom de "Φόσσαι" que me parait désigner cette lettre qu'on voit dans le champ de la petite monnaie en cuivre, que je crois trouvée à Berre, qui est reproduite en tête de cet article (*fig.* 1), et dont voici la description :

Taureau cornupète à dr.; au-dessus : ..ΣΣ.. R. un grand Φ dans un cercle perlé.

La même lettre Φ désigne, il est vrai, sur des espèces de mêmes format et métal le nom de Phlius, mais, sur l'autre face de la pièce de Berre, outre le taureau cornupète, qui est marseillais autant que phliasien, on voit un débris de légende ...ΣΣ.. et peut-être ..ΣΣΑ. Or, s'il est absolument impossible d'attribuer à Phlius une légende contenant les lettres ..ΣΣ.., rien ne s'oppose à ce qu'on y voie une partie du nom de Φόσσαι ou de celui de Μασσαλία. Voilà pourquoi, malgré la similitude existant entre le type des monnaies de Phlius et celui de la petite monnaie trouvée à Berre, je n'hésite pas à refuser celle-ci à la ville achéenne et à la donner à la colonie que les Marseillais avaient installée à l'embouchure du Canal de Marius.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

Dans la Séance Publique du 15 Juin 1890

Par Monseigneur Ant. RICARD

PRÉLAT DE LA MAISON DU PAPE, MEMBRE ÉLU DE LA CLASSE DES LETTRES

MESSIEURS,

Savoir attendre doit être la première règle d'une ambition bien entendue. Je crois avoir démêlé, dans les témoignages d'extrême bienveillance par lesquels vous avez fait taire mes dernières hésitations à briguer vos suffrages, que vous m'avez su gré de m'être fidèlement conformé à cette sage et prudente maxime.

Mon ambition d'appartenir à votre Compagnie remonte à plus d'un tiers de siècle. Elle naquit le 22 avril 1852. Ce jour-là, vous admettiez l'aimable et disert abbé Bayle qui, de tous les maîtres vénérés de l'ancien collège catholique de Marseille que je salue dans leur tombe, est resté l'un des deux professeurs à qui ma reconnaissance attribue le très modeste mérite littéraire dont vous me récompensez aujourd'hui. Permettez-moi de laisser remonter ces souvenirs de mon cœur à mes lèvres, au moment où vous appelez l'élève à s'asseoir là où s'asseyait le maître ravi à son affection par une mort prématurée, là où le bon et savant chanoine Gras attire mon regard

ému et me donne par sa présence le plus précieux des encouragements.

La séance fut noble et touchante. Le discours de l'abbé Bayle s'avançait au milieu des applaudissements et des larmes. L'évêque, Mgr de Mazenod, assis à côté du baron de Flotte qui présidait, applaudissait le premier, son beau visage visiblement illuminé d'une intime joie et d'un rayon de cette gloire qui du fils s'en allait au père. Et nous, les élèves du récipiendaire, nous étions transportés et ravis : jamais notre maître ne nous était apparu plus éloquent ni plus digne de notre enthousiaste admiration.

C'est ce jour-là, Messieurs, que naquit le premier germe d'une ambition que, dix années après, devait développer un autre évêque de Marseille, venu le 20 mars 1862 vous demander de le faire héritier du fauteuil de Belsunce, son immortel prédécesseur. J'accompagnai Mgr Cruice à cette séance. Le bienveillant prélat, qui m'avait chargé d'écrire au jour le jour les annales de son diocèse, avait voulu réserver à ma plume l'honneur d'écrire la chronique de sa réception. Au sortir de cette fête de l'esprit et du cœur, le docte et paternel évêque — je m'en souviens comme d'hier, — me dit ces paroles, que j'entends encore retentir à mes oreilles avec leur timbre d'or si pénétrant :

— Un jour, mon ami, j'espère vous introduire là sous mes auspices !

Il y a bientôt trente ans de cela. Vous voyez, Messieurs, que mon ambition a été patiente. J'avais, hélas ! de trop bonnes raisons pour éviter de me montrer téméraire ou pressé. Marseille est remplie d'esprits distingués : la montée du Midi, depuis cent ans, l'a fait connaître au Nord, sans conteste possible aux plus chagrins jaloux de notre vie et de notre ciel. Or, entre cette foule de littérateurs, de savants et d'artistes, qui honorent la Provence et Marseille, vous êtes une élite, et votre Compagnie, ressuscitant les

traditions aimables et spirituelles des meilleurs salons d'autrefois, inspire le respect et la crainte aux plus ambitieux.

J'ai parlé de salons. Quand vous avez admis mon prédécesseur à prendre place dans le vôtre, il avait déjà charmé les salons marseillais, où sa courtoisie de bon goût, son entrain, sa verve spirituelle vous l'avaient tout naturellement indiqué comme devant vous apporter cette fleur d'exquise urbanité et ce parfum de politesse qu'exige la bonne compagnie. — C'est le nom et le titre que vous revendiquez à juste droit.

M. Ferdinand Meynier, né à Marseille presque avec le siècle, avait de qui tenir, quand il vint frapper à votre porte. Son père était des vôtres depuis 1814, cinq ans seulement après la naissance du fils qui devait hériter de son titre d'académicien de Marseille, et se recommander de ce souvenir, le jour qu'il vint occuper ce fauteuil. La recommandation était superflue, ainsi que le fit observer votre président.

— Sans doute, lui répondit M. Bory, l'Académie est heureuse d'avoir rencontré, dans votre élection, une occasion favorable de rendre un nouvel hommage à la mémoire d'un collègue qui lui fut cher. Sans doute aussi, c'est pour elle une bonne fortune que d'avoir à constater, dans cette élection, que l'amour des Lettres et des Beaux-Arts peut être héréditaire et en quelque sorte inné et de race dans certaines familles. Mais, Monsieur, votre modestie excessive a pu seule vous porter à mettre en doute la valeur des titres qui vous recommandaient au choix de l'Académie. Les ouvrages que vous avez trouvé le temps de composer et de produire, au milieu de l'ardeur tumultueuse des affaires et des luttes quotidiennes du barreau, constituent un bagage littéraire et artistique suffisamment sérieux pour qu'un de nos collègues ait pu dire, à bon droit, dans son rapport sur votre candidature, que vous possédiez deux clés pour vous

faire ouvrir les portes de l'Académie : une clé pour la classe des Lettres et une clé pour la classe des Beaux-Arts.

C'est, en effet, par la classe des Beaux-Arts que M. Meynier entra à l'Académie. Son livre de l'*Atelier des Ponchettes*, son chef-d'œuvre, et mieux encore son étude élégante sur *Les nouveaux Musées de Marseille*, le désignaient assez naturellement pour cette classe. Mais, ses goûts et ses aptitudes l'appelaient à la section des Lettres, où il ne tarda pas à vous demander de le faire passer.

Avocat distingué, bâtonnier de son Ordre, intendant sanitaire à l'époque de la suppression de cette ancienne institution, M. Meynier, qui avait, à un haut degré, le sentiment du goût et le respect des convenances, semblait craindre ce qu'il appelait « le préjugé assez répandu, » qui interdit aux « hommes de sa profession de consacrer leurs loisirs à des occupations considérées comme frivoles. »

Il dissimula cette aimable frivolité à l'abri d'un pseudonyme. C'est, en effet, Pierre Boudeville qui était le scribe marseillais au lever du rideau, entre deux paravents, dans les soirées de famille. Mais, quand le rideau tombait, le salon charmé ne se contraignait plus pour applaudir l'avocat Meynier, le spirituel auteur du *Barreau barbu*, de l'*Opodeldoch* et de tant d'autres comédies ou proverbes qui, sans arriver à « la centième, » visée, dit-on, par tout bon dramaturge, ont égayé et diverti notre société marseillaise, sans froisser jamais des délicatesses moins respectées par d'autres plus récents. M. Meynier dépensait là beaucoup d'esprit. Il trouvait souvent le mot qui reste, le trait qui porte, la situation qu'on tourne en proverbe, comme ce jour où il introduisit sur la scène l'anglais Jingleford, lequel, en Suisse, pleurait feue Milady tout le long de la matinée, mais jamais l'après-midi, parce que, le soir, il était philosophe. Le développement de cette preuve de tempé-

rament philosophique est d'un bon comique. Régnard — non, j'aime mieux me répéter, — Scribe n'eût pas mieux trouvé (1).

Comme M. Meynier, le vieil académicien dont j'ai le dessein d'évoquer aujourd'hui le souvenir fort oublié, même de ses compatriotes qu'il a cependant tant aimés, s'efforça d'adoucir la lutte pour la vie et d'atténuer les âpretés du terrain brûlant des opinions, en recherchant ce qui rapppoche les cœurs de préférence à ce qui divise les esprits. C'est pourquoi, je le rappelle volontiers à sa gloire, M. Meynier, qui devait rester si noblement fidèle aux plus ardentes convictions de son âme, vous avait demandé de l'admettre dans le sein de votre Compagnie, où il aurait, pensait-il à bon droit, constamment sous les yeux l'exemple et le modèle de cette vertu sociale, qui attirait à vous de si bonne heure le publiciste philosophe dont je veux parler. La transition de M. Meynier à mon héros est indiquée par d'autres points de ressemblance entre ces deux académiciens: la suite de ce discours m'amènera à les noter au passage, et je n'y manquerai point.

Au siècle de l'Encyclopédie, à Paris entre Christophe de Beaumont et Voltaire, à Marseille entre Belsunce et l'Oratoire, Louis-François-Claude Marin avait cruque la politesse des mœurs pouvait permettre aux plus divergents de se rencontrer et de se regarder sans colère, au besoin, de s'aborder avec un sourire, à peu près, disait-il, comme il se représentait le Christ abordant les publicains et s'asseyant à leur table.

Pour expliquer le choix de la comparaison, j'ai hâte de vous rappeler, Messieurs, que, né à La Ciotat le 6 juin 1721, Louis Marin y fut élevé par cet abbé Fabre, de qui Belsunce écrivait que c'était « le premier curé du royaume, » et y prit, au service de l'autel et des orgues tant ridiculisées depuis par un pamphlétaire de génie, le goût des réminiscences bibliques qui bercèrent son adolescence. Il avait

20 ans, quand son curé, heureux de rentrer en possession du cher disciple qui revenait de captivité chez les Barbaresques, l'amena à Marseille, et, dans l'église de Saint-Ferréol aujourd'hui disparue, le présenta au grand évêque Belsunce pour le faire agréger au clergé marseillais par la tonsure.

Le petit collet seyait, paraît il, à ravir au jeune clerc, dont la nature impressionnable, affectueuse, légère et mobile, ne laissait pas que d'inquiéter son mentor. Le curé Fabre eût bien voulu pour cela le retenir à La Ciotat où, quoiqu'en ait dit le satirique, le petit Marin ne passait pas tout son temps à jouer, pour de petits gages, sur un petit orgue, dans une petite église. L'église est vaste, l'orgue puissant et les gages sont doublés par la générosité du bienfaiteur dont le cœur était grand, comme on le vit au jour où, désespérant de pouvoir le garder auprès de lui, à défaut d'un père tyrannisé par la marâtre du petit abbé, le curé paya les frais du voyage à Paris, où Marin, comme Maury, s'en allait chercher sa fortune.

Il l'y poursuivit à travers ce qu'il appelle ses « années d'amertume, » tandis que ses parents, mécontents de lui voir quitter un état dont il avoue « n'avoir point les vertus, » lui refusaient tout secours. Il essaya des lettres pour vivre, et lança une première brochure. Œuvre de jeunesse — il avait vingt-quatre ans — cette entrée en lice se ressent du pédantisme de l'époque et de la profession. La brochure in-4°, — un format plus académique que populaire, — porte un titre bien solennel : ***Dissertation sur la Fable !*** Elle eut d'ailleurs tout le succès qu'elle méritait : personne, en dehors du salon complaisant des Rosen, n'en souffla mot.

Pour le consoler de la mésaventure du début, la comtesse de Rosen, chez qui Marin venait d'entrer en qualité de précepteur du fils unique de cette noble maison qui devait être la tige de la maison actuelle des Broglie, accepta du littérateur malheureux et

maladroit quelques madrigaux, où il chante, en vers mieux intentionnés que réussis, sa vive reconnaissance. Il dut à la généreuse femme des protecteurs et des amis. Il lui dut surtout cette éducation que donne ou complète le salon d'une femme d'esprit. Il a raconté la chose, ou mieux il l'a peinte dans un livre que louèrent largement les Mémoires de Trévoux, ordinairement plus sévères. C'était intitulé *L'Homme Aimable*, et, vrai, quand, au sortir de la lecture de ce livre, on revoit le gracieux pastel de Claude Vigée, où Marin montre un visage si agréablement épanoui, visiblement heureux de son sort et satisfait de ses semblables, l'envie vous prend d'inscrire au bas du tableau, qui fait le plus bel ornement du cabinet où M. le Maire de La Ciotat reçoit ses administrés (2), le titre même du premier des livres de Marin qui parvint à forcer l'attention distraite du public en 1750.

Au sortir du préceptorat, « l'Homme Aimable » avait trouvé sa voie. A défaut de fortune, le jeune provençal, bien tourné du reste, sortait, de chez les Rosen, suffisamment nippé pour se présenter avec avantage chez les protecteurs et les amis. Un certain habit vert-glauque, immortalisé par le pinceau de Madame Vigée-Lebrun, est resté célèbre : il vaudrait d'ailleurs, paraît-il, à lui seul l'admiration des connaisseurs, tant l'artiste s'est complu à fixer, au moyen d'une frêle poussière, le velouté et le chatoyant de l'étoffe dont le personnage ne semble du reste pas peu fier. Mais surtout, la douairière de Rosen lui avait appris que la lutte pour la vie demande beaucoup plus de savoir-faire que de savoir. Marin profita largement de la leçon.

Il avait composé, dans ses loisirs de pédagogue, un gros livre, bourré de citations, tel, pensait-il, qu'il fallait alors les écrire pour se faire un renom de savant. Par malheur, le livre était un peu lourd. Il lui fallait un passeport et un porteur : Marin crut avoir trouvé l'un et l'autre en la personne d'un très haut et

très-puissant personnage, Monseigneur le comte de Saint-Florentin, ministre d'Etat, garde des Sceaux, chancelier, etc. Bravement, il dédia au grand seigneur son gros livre. La dédicace fut acceptée — les Rosen n'y nuisirent point — et voilà l'auteur de l'*Histoire* peu récréative *de Saladin* récompensé de cette audace que la fortune, dit-on, aime à récompenser chez les jeunes.

C'est alors, Messieurs, que Marin, se permettant toutes les ambitions, tourna vers vous ses premiers regards. Il ne lui déplaisait point de faire savoir à ses compatriotes que le petit prestolet, parti sans sol ni maille du pays natal, devenu avocat au Parlement de Paris et auteur d'un gros livre, dont la traduction allemande allait paraître (3) et déjà suffisamment vendu pour que l'auteur songeât à la joie de se voir réimprimé en édition vraiment nouvelle, avait à Marseille assez de crédit pour aspirer à devenir votre associé.

Sa meilleure recommandation auprès de vous lui vint d'un compatriote fort goûté à Marseille, où une pointe d'opposition à l'administration épiscopale d'alors ne contribuait pas peu à augmenter son influence. Ce protecteur très puissant avait pris en grande amitié le jeune Marin, qui le consultait sur les antiquités du rivage natal, où l'un et l'autre, celui-ci à La Ciotat, celui-là à Cassis qui disputait à Aubagne l'honneur de le compter parmi ses ayant-droit de cité, aimaient à revenir souvent par la pensée et par leurs travaux archéologiques.

C'est de cet introducteur obligeant et dévoué que Marin avait dit, dans la Préface de son livre, que « ses conseils, son goût, son érudition ne lui étaient pas moins utiles que son amitié lui était précieuse. »

L'abbé Barthélemy — vous l'avez reconnu à ce trait — parla de l'*Histoire de Saladin* à M. de Sinéty, à M. de Robineau, à M. de la Visclède, à M. Guys, au marquis des Pennes. Tous firent le meilleur accueil

à la recommandation. On examina les titres, et, le 4 janvier 1759, un Ciotaden ami mandait à l'avocat impatient de connaître son sort :

— Tous vos compatriotes ont été heureux d'apprendre ce matin, à l'arrivée de l'ordinaire, que l'Académie des Belles-Lettres de Marseille vous avait élu hier son associé à l'unanimité des voix (4).

Ainsi, Messieurs, la première révélation de la petite gloire de leur jeune compatriote vint à mes concitoyens de votre suffrage. Le bruit se répandit aussitôt que M. Marin pouvait tout ce qu'il voulait. Le coche de Provence se mit dès lors à voiturer des Ciotadens venus de loin pour frapper à la porte de l'obligeant protecteur du pays. La rue des Quatre-Vents et plus tard la rue Mazarine assistaient de temps en temps à l'arrivage un peu bruyant des compatriotes de M. Marin, à qui les deux courriers hebdomadaires de La Ciotat à Paris ne manquaient pas non plus d'apporter de nombreuses suppliques.

— Vous êtes pour nous tous une véritable incarnation de la Providence toujours secourable aux malheureux, lui écrivait-on un jour. Tous ici louent cette effusion de bonté qui vous est naturelle, dont votre patrie se ressent depuis que la faveur a couronné votre mérite, jusqu'à vous appeler son principal bienfaiteur, comme de raison.

— Enfin, Monsieur, lui mande-t-on une autre fois, j'ose le dire, il n'y a personne de nous à qui vous n'ayez rendu ou voulu rendre service.

Le jeune protégé de M. de Saint-Florentin jouissait, en effet, d'un grand crédit. Il le devait à la faveur de son illustre patron, à son titre de Censeur Royal et aussi à la dextérité obligeante avec laquelle il s'efforçait de concilier les devoirs de sa charge difficile avec les exigences de ce qu'on a justement appelé « la complicité de l'art dramatique et de la philosophie. »

Il s'y appliquait de son mieux, lisant avec soin les textes qu'il était chargé de censurer, pour ne pas

apposer sa signature au bas d'un *Imprimatur* épique, comme celui de Crébillon à la traduction française du Coran :

— « J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, l'ouvrage intitulé *Coran* par le sieur Mahomet, et n'y ai rien trouvé de contraire à la religion et aux bonnes mœurs ».

Ce n'est pas que le métier fut aisé et M. de Fontenelle—lequel, observe méchamment le baron Grimm, différait de M. de Fontenelle par plus d'une voyelle — se chargea un jour de le faire sentir rudement au Censeur qui s'était cru obligé de déférer à l'archevêque de Beaumont, la tragédie des *Vestales*. Mais Voltaire, intéressé à ménager le puissant policier littéraire des théâtres, se chargeait volontiers, de concert avec l'Archevêché et la Sorbonne, de soutenir et défendre Marin, tant et si bien que, en octobre 1771, la *Gazette de France* publiait, en belle place, l'entrefilet suivant :

— « Le Roi a chargé le sieur Marin, censeur royal et de la police, de la direction et de la composition de la *Gazette de France*. C'est à lui qu'on s'adressera désormais pour les articles qu'on voudra y faire insérer. »

La tradition, à La Ciotat, rapporte que, lorsque le numéro de la *Gazette* annonça cette nouvelle faveur du pouvoir, les compatriotes du gazetier y virent moins la preuve de la confiance royale que le périlleux honneur de parler chaque jour au public frondeur qui, en s'abonnant au journal, achète en même temps, croit-il, le droit de berner systématiquement le journaliste.

C'était déjà la coutume en 1771, et vous savez si elle a fait place à un autre mode de reconnaître cette atroce tension d'esprit que suppose le monotone et tyrannique métier, qui ramène chaque jour le malheureux condamné — l'un d'eux disait galérien — à son bureau de rédaction, contraint d'avoir de l'esprit

chaque jour, à heure fixe, et de chercher à plaire à qui ne dépliera jamais son journal sans se promettre de chercher noise au malheureux rédacteur. Mon prédécesseur à ce fauteuil en usait, lui, beaucoup plus à l'aise, choisissant ses heures et les choisissant si bien que sa collaboration dévouée à notrevieille *Gazette du Midi* n'a laissé aux abonnés fidèles de la vaillante feuille marseillaise que de charmants souvenirs. Que ne m'est-il permis de passer du journaliste défunt au journaliste vivant! Comme volontiers je saluerais ici avec vous tous cet autre confrère qui a su faire du journalisme, et quotidien celui-là! un art varié et disert qui désarme la critique et rallie les suffrages au talent du rédacteur. Mais, passons vite, il ne faut pas que le récipiendaire, soit soupçonné de trahir l'élan d'une reconnaissance personnelle, qui en gêne l'effusion publique.

Marin, censeur de livres et de théâtres, avait pu, moyennant quelques horions, contenter à peu près tout le monde. Marin, gazetier, mécontenta la Cour, la Ville, l'Eglise, le Parlement et l'Encyclopédie.

Bachaumont, Grimm, d'Alembert, Voltaire même qui l'avait d'abord voulu voir devenir son confrère à l'Académie Française, ils s'y mirent tous, hélas! et, lorsque partit le célèbre coup de feu qui devait l'achever, le pauvre journaliste était déjà plus qu'à moitié mort.

Quel jour, Messieurs, dans l'existence de mon malheureux compatriote, que celui où Beaumarchais, oublieux de l'indulgence du censeur pour le *Barbier de Séville*, le prenant à partie, à peu près comme le félin de la souris sa victime à demi-morte, acheva l'exécution.

« Ah! monsieur Marin, que vous êtes loin aujour-
« d'hui de cet heureux temps où, la tête rase et nue,
« en long habit de lin, symbole de votre innocence,
« vous enchantiez toute La Ciotat (5) par la gentillesse
« de vos fredons sur l'orgue, ou la claire mélodie de

« vos chants au lutrin ! Si quelque prophète arabe,
« abordant sur la côte, et vous voyant un si joli
« enfant..... de chœur, vous eût dit:
— « Petit abbé, prenez bien garde à vous, mon
« ami; ayez toujours la crainte de Dieu devant les
« yeux, mon enfant, sinon vous deviendrez un jour...
— « ... Tout ce que vous êtes devenu enfin; ne
« vous seriez-vous pas écrié, dans votre tunique de
« lin, comme un autre Joas :

Dieu, qui voyez mon trouble et mon affliction,
Détournez loin de moi sa malédiction,
Et ne souffrez jamais qu'elle soit accomplie :
Faites que Marin meure avant qu'il vous oublie!

« Il a bien changé, le Marin ! Et voyez comme le
« mal gagne et se propage, quand on néglige de
« l'arrêter dans son principe ! Ce Marin, qui, d'abord,
« pour toute volupté,

.... Quelquefois à l'autel,
Présentait au vicaire ou l'offrande ou le sel,

« quitte la jaquette et les galoches, ne fait qu'un saut
« de l'orgue au préceptorat, à la censure, au secrétariat,
« enfin, à la *Gazette ;* et voilà mon Marin, les bras
« retroussés jusqu'au coude, et pêchant le mal en eau
« trouble. Il en dit hautement tant qu'il veut; il en
« fait sourdement tant qu'il peut; il arrête d'un côté
« les réputations qu'il déchire de l'autre. Censures,
« gazettes étrangères, nouvelles à la main, à la
« bouche, à la presse; journaux, petites feuilles,
« lettres courantes, fabriquées, supposées, distribuées,
« etc., etc., encore quatre pages d'*et cœtera :* tout est
« à son usage. Ecrivain éloquent, censeur habile,
« gazetier véridique, journalier de pamphlets ; s'il
« marche, il rampe comme un serpent ; s'il s'élève,
« il tombe comme un crapaud. Enfin, se traînant,

« gravissant, et par sauts et par bonds, toujours le « ventre à terre, il a tant fait, par ses journées, « qu'enfin, nous avons vu de nos jours le corsaire « allant à Versailles, tiré à quatre chevaux sur la « route, portant, pour armoiries, aux panneaux de « son carrosse, dans un cartel en forme de buffet « d'orgues, une renommée en champ de gueules, les « ailes coupées, la tête en bas, râclant de la trompette « *marine ;* et, pour support, une figure dégoûtée, « représentant l'Europe : le tout embrassé d'une « soutanelle doublée de gazettes, et surmontée d'un « bonnet carré, avec cette légende à la houppe : « *Qu'ès aco? — Marin.* »

*
* *

Messieurs, par un beau jour d'automne, tiède et doux comme le sont sur nos rivages les journées de novembre, un voyageur descendait à pied les versants qui, de Cassis, conduisent à La Ciotat. Il avait dépassé les bois de pins, et, à mesure que le sentier s'élargissait devant ses pas, il ralentissait la marche.

Ces chemins, il les reconnaissait et il lui semblait qu'ils le reconnaissaient aussi et que, sous son pas lent et attristé, le sol natal tressaillait. Entre ces murs gris et bleus qui bordaient les campagnes, ses souvenirs faisaient la haie, stationnaient à tous les détours de la route, saluaient son retour et lui souhaitaient la bienvenue.

Il arriva, enfin, aux portes de la ville. Tout près du portail de Marseille, sur la place voisine, une vieille servante vint lui ouvrir la maison qu'il revenait habiter. Hélas ! la maison est vide : l'enfant, qui y avait vécu ses premiers ans, avait vieilli et se retrouvait comme une ombre dans la demeure inhabitée.

Une larme monta à ses yeux, mais, l'intime consolation de se retrouver à l'abri de ses chers souvenirs domina la tristesse.

Il l'a, du reste, raconté avec attendrissement.

« J'ai la consolation de me rendre le témoignage « que je n'ai jamais oublié ce que je devais à ma « Patrie. Lorsque j'avais le bonheur de rendre de « bons offices aux compatriotes qui s'adressaient à moi, « je remplissais un devoir bien cher à mon cœur, « celui de servir les enfants d'une mère commune, « qui me tendait les bras, et vers qui je n'ai jamais « cessé de soupirer, même dans les époques les plus « heureuses de ma vie..... En quittant la capitale, « j'ai dû emporter avec moi l'oubli de l'une et de « l'autre fortune que j'y ai éprouvées. Semblable à un « voyageur qui abandonne à jamais les contrées « heureuses où il s'était arrêté, j'ai jeté mes derniers « regards sur cette cité superbe, les yeux mouillés de « larmes, au souvenir de ma prospérité passée... « Mon cœur s'est gonflé de joie et d'attendrissement, « en revoyant ce pays que j'avais abandonné depuis « un si grand nombre d'années. Si je n'ai pas eu la « consolation d'embrasser les auteurs de mes jours, « morts pendant une si longue absence, j'ai eu celle « de pleurer sur leur tombeau..... J'ai retrouvé des « amis de l'enfance qui ne m'avaient point oublié, une « famille qui n'a point dégénéré des vertus de ses « pères, et des compatriotes honnêtes, qui m'ont « accueilli avec bienveillance (6). »

La Ciotat était siège d'un Tribunal d'Amirauté. Le lieutenant-général, qui l'occupait au moment où Marin, abandonné, trahi, disgracié, couvert de ridicule, regagnait les horizons calmes du pays natal, se démit presque aussitôt en sa faveur de la charge, qui n'était pas d'ailleurs sans importance. Entouré d'un petit état-major, le titulaire cumulait les offices de lieutenant criminel, de conseiller-rapporteur, de commissaire examinateur, enquêteur et gardien des scellés.

Cette petite magistrature locale fort enviée assurait au bienfaiteur de La Ciotat des honneurs et un repos que le nouveau lieutenant-général d'Amirauté goûta pendant quelque temps, d'autant plus heureux que votre Compagnie semble s'être complue à lui envoyer souvent de Marseille ces consolations de la Littérature qu'à célébrées Cicéron. Les lettres et les lettrés sont un bien bon refuge pour l'âme meurtrie et désillusionnée. Ils réconcilient avec l'idéal. Vous deviez entreprendre de le rappeler à votre fidèle associé.

Dans une collection de Comptes Trésoraires, où nul n'aurait songé à les rechercher, je découvris, cet automne, sous les toits d'une mansarde d'où un honnête magasinier tire ses papiers de pliage, un certain nombre de lettres adressées par les membres de votre Académie à leur confrère Ciotaden, durant cette période de sa vie.

L'un d'eux, M. Grosson, y parle d'une récente excursion qu'il a poussée, en compagnie d'aimables confrères, jusqu'à La Ciotat, et ses remerciements gardent le parfum de certaine bouillabaisse qui a fait des estomacs bien reconnaissants.

La bastide, où Marin recevait ses confrères les académiciens, semblait choisie à dessein pour le plaisir des yeux et l'apaisement du cœur. C'était un peu au-dessus de l'antique ermitage de Fontsainte, là où le regard se fixe avant tout sur la mer, dont les eaux tranquilles et étincelantes, d'un bleu pur et profond, égaient comme d'un sourire le fond ou plutôt le premier plan du tableau. La Ciotat apparaît ensuite, à droite, mollement couchée sur les bords de l'eau, au pied de l'énorme et bizarre rocher du Bec-de-l'Aigle qui ferme le golfe des Lèques à l'ouest de si pittoresque façon. Devant soi, un horizon agréable et varié, où l'œil se repose avec délices. Ici tombent à pic sur les flots des falaises abruptes, aux parois tapissées d'une végétation pauvre et chétive. Là, le rivage s'abaisse et laisse entrer la mer dans des anses

gracieusement arrondies. A gauche, les Baumelles et les montagnes des Maures se relèvent par étages et présentent les formes les plus diverses, tantôt délicates et molles, tantôt anguleuses et tailladées.

L'air est d'une telle transparence que chaque plan apparaît avec son relief propre. Les sommets de ces collines découpent le bord du ciel en des lignes d'une admirable pureté et leurs pentes se prolongent jusqu'au bout de l'horizon où elles se terminent par de hardis promontoires.

Du Cap d'Allon au Bec de l'Aigle, la mer se déploie, immense et sans limites. Seule, l'Ile Verte semble placée là pour rompre l'accablante monotonie des horizons vastes et uniformes. En partie entourée de collines, en partie ouverte sur la pleine mer, cette rade réunit à la fois la beauté propre des Lacs suisses et celle des rivages de l'Océan. Tout y concourt pour former un harmonieux tableau, d'où la grandeur et et la force ne sont pas absentes, mais où la grâce et l'élégance dominent.

Grosson, qui ne semble pas avoir beaucoup apprécié le paysage, parle longuement de la visite aux ruines de la cité gréco-romaine, qui avoisine la bastide. Un M. Guion, propriétaire de l'emplacement où dorment les ruines ensevelies sous les embruns, dirigeait l'excursion; Marin y fit preuve d'une sagacité telle que les malins de la bande souriaient, en rappelant que leur cicerone était l'élève de l'abbé Barthélemy. Or, la vérité est, de l'aveu du savant abbé lui-même, que toutes les découvertes de Marin lui appartenaient en bien propre. C'est même, d'après Grosson, le meilleur titre académique de votre Associé.

Que si, Messieurs, vous vouliez recommencer aujourd'hui le pèlerinage de vos devanciers, il faudrait, hélas ! y apporter beaucoup de bon vouloir, sous peine de s'exposer aux mésaventures de Méry, qui se vengea spirituellement de ses déceptions du mois de mars 1844, en écrivant d'Hyères à son ami Alexandre Dumas :

« M. Marin, dit Méry, a publié un livre sur les « ruines de Tauroentum ; il a donc vu ces ruines. « Aujourd'hui elles ont disparu ; et, en disparaissant, « elles ont rendu un véritable service aux voyageurs « qui, débarquant sur le rivage, étaient assaillis par « la tempête d'une formidable controverse, engagée « entre Marin et les partisans de la *Statistique* du « département. Un préposé de M. Marin était « domicilié dans une cuve d'un bain de Diane, et il « attendait les voyageurs pour leur exposer les « doctrines de son maître. Dès que M. Brémond, le « représentant des théories de la *Statistique*, remar- « quait une certaine agitation sur le rivage de « Tauroentum, il partait en canot de La Ciotat et « venait soutenir ses principes avec une voix de « mistral. Les voyageurs étaient fort à plaindre en « ce temps-là. Enfin, la douane vint, et des jours « plus doux commencèrent pour Tauroentum. Les « douaniers firent d'abord condamner M. Marin et « M. Bremond comme contrebandiers ; puis, ces « mélancoliques préposés, cherchant un remède à « leurs ennuis administratifs, égratignèrent pierre à « pierre les ruines du temple de Vénus, de Diane, de « Neptune, pour faire des ricochets sur le golfe, *quum « placidum ventis staret mare*. M. Brémond publia « une satire pleine de sel attique contre les douaniers. « Ce fut le dernier effort de la science en faveur de « Tauroentum. Une génération de douaniers épuisa « les ruines en ricochets ; toute l'antiquité y passa. « On n'y trouva plus, pour controverse, la moindre « pierre d'achoppement. Le rivage reprit sa nudité « rocailleuse des jours de la création.

Le facétieux épistolier ajoute qu' « on montre « aujourd'hui à Tauroentum l'absence complète de « trois temples, de deux thermes, de deux promenoirs « comme les aimait Martial, d'un cirque orné d'obélis- « ques sur son épine et d'un camp prétorien. Le « visiteur ouvre de grands yeux et voit deux douaniers « assis sur douze arpents de néant pétrifié.

« Ainsi, conclut Méry, les ruines mêmes s'effacent « partout dans le monde des vieux monuments. Nous « avons soin toujours de mettre ces grandes « dévastations sur le compte du temps rongeur, dont « la faux est impitoyable. Le temps n'est pas si « destructeur qu'on le dit ; et, si l'homme n'entrait « pas en collaboration avec lui dans son œuvre de « ravage, beaucoup de saintes pierres seraient encore « debout. En Provence surtout, on devrait renoncer à « peindre le temps avec ses vieux attributs mytholo- « giques : ce dieu doit être représenté avec l'habit « vert et le sabre du douanier. »

En réalité, beaucoup des ruines et des monuments décrits par Marin ont disparu ou à peu près, mais il en reste encore assez pour récompenser les fervents d'archéologie (7).

Grosson termine sa lettre, en conjurant Marin de rédiger ses observations et d'en venir bientôt « donner lecture » à ses confrères.

Il y a peut-être bien quelque malice dans l'invitation.

Vos associés, d'après l'article 18 du Règlement alors en vigueur, étaient obligés d'envoyer tous les ans un ouvrage à l'Académie. Grosson insiste trop sur le plaisir qu'on aura à « entendre » M. Marin, pour n'avoir pas un peu redouté, pour lui-même, ou pour l'un de ses confrères, le difficile honneur de lire le travail du savant associé, dont l'écriture heurtée, rapide, inachevée, nerveuse, vrai portrait de l'homme, faisait le désespoir de Voltaire, qui lui mandait un jour :

— Vous avez fait, Monsieur, bien de l'honneur à mes yeux de les croire capables de lire votre écriture.

Au reste, Marin venait d'acquérir un titre qui lui permettait de revenir à Marseille, la tête haute, sans trop craindre d'entendre crier *qu'ès aco?* sur la place du Lenche, lorsqu'il vint y rendre visite au successeur de Belsunce, le doux et indulgent M^gr^ de Belloy, dont

il vantera l'épiscopat pacificateur dans une page qui plut beaucoup aux jansénistes ciotadens.

Nommé Inspecteur de la Librairie en Provence, il élut domicile aux Lisses de Noailles, dans le voisinage de M. Jacques Seymandi. Ce riche voisin avait naguère acquis les jardins de l'hôtel Bruny, où il fit bâtir une maison somptueuse, là même où s'élève aujourd'hui le Grand Hôtel Noailles. Seymandi était homme de goût et d'esprit, de politesse exquise, de mœurs pures, fort considéré de tout Marseille et très lié avec le poète Barthe, le meilleur ornement de la société choisie qui se réunissait dans ses salons. C'est de cette société qu'on pouvait dire à meilleur droit que Talleyrand de celle de Paris :

— Qui n'a pas vécu à ce moment du dernier siècle ne saura jamais ce qu'est le plaisir de vivre!

Marin, commensal et familier de l'Hôtel Seymandi, y eut tout de suite beaucoup de succès. Il avait les traditions de Versailles, il savait mêler un français un peu précieux au provençal épuré que parlaient habituellement les hôtes du Mécène marseillais : un Watteau mitigé en pleine Cannebière.

Les académiciens les plus en vue à ce moment goûtaient fort le Ciotaden parisianisé et les lettres que j'ai retrouvées dans sa comptabilité maritime mentionnent des noms restés chers à vos Annales.

Voulez-vous, Messieurs, que, à l'aide de ces lettres que je me borne presque à copier, nous entrions dans salon de M. Seymandi, où M. Marin doit ce soir donner une lecture.

C'était, paraît-il, une bonne fortune de l'entendre lire, presque autant qu'un supplice de le lire. Je le revois, les lèvres souriantes comme lorsqu'il a posé devant Madame Vigée-Lebrun, laissant tomber de sa voix harmonieuse les syllabes cadencées des jolis vers de M. de Pastoret, tirés des futurs *tributs offerts* par le spirituel marquis *à l'Académie de Marseille*, en 1782. Pastoret, correspondant de Voltaire et ami de

Jean-Jacques — une alliance un peu singulière, — nos plus anciens l'ont connu et apprécié, alors que, membre de l'Académie Française depuis 1820, il apportait à la dynastie des Bourbons, en qualité de Chancelier de France, la dernière année du règne de Charles X, le dévouement de la fidélité qui monte bravement sur le pont du navire à l'heure du naufrage.

A côté du poète, il y a un héritier de l'esprit de Sévigné, M. de Villeneuve, qui ne ment point au sang de la célèbre épistolière et que pour cela vous comptez à bon droit parmi vos meilleures gloires au siècle passé.

Voici M. de Paul, qui a donné récemment une fête dont on parle encore, à l'occasion du rétablissement du Parlement en Provence, dans cet Hôtel de la rue Grignan, où il a bâti tantde belles demeures, se réservant la plus belle qu'il a meublée magnifiquement et où les fêtes de l'esprit le disputent aux profusions de la fortune, en attendant que l'ironie du sort amène à chaque heure du jour et de la nuit des flots de littérature plus prosaïque dans son palais devenu l'Hôtel des Postes de Marseille.

Voici le poète familier du logis, M. Barthe, dont, à trente ans de là, en 1811, un ami recueillera pieusement les *Œuvres Choisies*, où vous trouveriez l'explication de l'engouement général du public de 1781 autour de votre confrère.

Voici M. Grosson, le Notaire Royal, fort entouré à cause de son *Almanach Historique*. Chacun de ceux qui tiennent à y faire figure ménage le distributeur, d'ailleurs facile, de mentions flatteuses ; Marin l'a reçu souvent à La Ciotat, où le notaire-archéologue semble avoir fort apprécié la pêche des justiciables du lieutenant-général.

On n'attend plus qu'un académicien, celui que le tout Marseille d'alors reconnaissait pour le seul capable de lutter d'élégance et de goût artistique avec l'hôte qui l'attend, non sans quelque visible impatience. Il a

bâti, rue Vacon, un hôtel très beau, dont les jardins longent la rue Saint-Ferréol. Les fêtes joyeuses qu'il y donne lui ont fait une réputation de facile bonté, dont on a dit que, pour lui, la seule règle d'être assez bon était de l'être trop. Mais le voici qui entre, donnant le bras au vénérable marquis des Pennes, le vieux M. de Vento, votre doyen, seul survivant des fondateurs de votre Compagnie, qui n'a pas su refuser ce dernier effort de sa courtoise vieillesse au brillant collègue qui porte un nom demeuré populaire à Marseille, surtout depuis que l'édilité du temps eut l'heureuse inspiration, au 1er décembre 1854, d'acheter son château de Bonneveine et d'y ouvrir le parc magnifique qui garde le nom de Borély.

D'après le correspondant qui me sert de guide, Marin eut tous les honneurs de la soirée. Il lut même si bien les vers de Pastoret que Barthe en laissa percer quelque dépit, tant l'art du liseur ajoutait au mérite du rival jusque là beaucoup moins bien coté.

C'est ce soir-là, Messieurs, que votre Académie résolut de confier ses principales lectures à faire valoir dans ses séances à l'ex-gazetier parisien qui venait de donner sa mesure. Vos archives en ont gardé le flatteur témoignage.

A la fête séculaire de la réunion de la Provence à la couronne de Saint Louis, je le trouve invité et, si j'en crois une de mes lettres, fort entouré par les académiciens Papon, de Malijay, Seren, Raymond, Paul, Demande, Seymandi, de Saint-Jacques, de Villeneuve, le dominicain Menc, de Robineau, Grosson, Martin, Villet, Campion, Collé, Bertrand, Salze, de la Tour, de Castillon, de Rességuier, Olléon, Guys, Mourraille, des noms que vous n'avez point oubliés et auxquels la reconnaissance du futur historien de La Ciotat ajoutait volontiers celui de l'évêque de Belloy, l'un des plus empressés à consoler Marin de ses mésaventures de journaliste.

L'année suivante, au repas somptueux offert par M. de Malaret aux académiciens, avant de les mettre en possession de l'Observatoire de Marine pour y tenir leurs séances, l'associé Marin occupe encore une place distinguée, prélude des lectures et des applaudissements que votre Compagnie lui réservait aux séances de 1782, où il lira un *Discours sur l'Histoire* et cette autre œuvre qui perpétue son nom chez ses compatriotes.

L'œuvre est incomplète, la critique y a relevé des distractions notables, l'érudition contemporaine la traite avec un dédain, hélas ! trop justifié, et pourtant, nous, les compatriotes et les obligés de Marin, nous avons la faiblesse d'aimer encore cette œuvre que vos devanciers apprécièrent avec tant d'indulgence. Je veux parler de l'*Histoire de la ville de La Ciotat*. A ceux qui nous reprocheraient cette persistante faveur, Marin a répondu d'avance :

— Ce n'est ici qu'une histoire de famille : c'est le récit que fait un vieillard à ses neveux de faits qui intéressent leurs ancêtres.

Puis, nous ne relisons jamais sans attendrissement le souhait de notre historien :

— Si mes autres productions littéraires périssent par la faiblesse des talents qui y sont développés, puisse cet ouvrage, consacré à leur gloire et à leur utilité, se conserver parmi mes compatriotes, et rappeler aux races futures le souvenir d'un citoyen qui fut toujours tendrement attaché à sa patrie !

Marin était assidu à vos séances. Il y apportait tantôt un *Mémoire sur le moyen d'assainir le port de Marseille*, plein de bon vouloir et d'idées prises au pays d'utopie, tantôt des projets de lecture en séances publiques, tantôt des traductions de poèmes latins ou grecs. Sa ferveur allait croissant. On finit par récompenser tant de persévérance. Après une assez longue station au siége d'associé, vos devanciers lui dirent enfin l'*ascende superius*. Ce fut le 20 août 1783 que

Marin fut appelé à s'asseoir au fauteuil laissé vacant par le décès de M. Seren, son ami (8).

Un gai compagnon que ce M. Seren. Je le trouve souvent mentionné dans les lettres de Marin, et un certain père Payan, oratorien janséniste de La Ciotat, aimait, paraît-il, à se trouver chez M. le Lieutenant-Général de l'Amirauté, quand l'ami Seren y venait en visite. Le vieil académicien, vert comme un galantin du siècle passé où l'on avait trouvé le secret de prolonger la jeunesse au-delà des bornes permises ou non, rappelait à l'oratorien ciotaden des souvenirs de son oncle, le Père Seren, autre oratorien que le Père Payan avait beaucoup connu à Toulon, tous les deux très sévères en théorie, rigoristes décourageants dont on a dit finement que, s'ils surfaisaient dans leurs chaires, dans la pratique de leur ministère ils le passaient au plus juste.

La séance de réception fut fixée à cinq jours de là, le jour du 25 août, fête du Roi, comme à l'Académie Française.

Quelque hâte que j'aie de finir ce trop long récit, je ne saurais, Messieurs, me dispenser de suivre vos procès-verbaux dans la salle de l'Observatoire où l'on célébra la Saint-Louis 1783.

Quelques-uns, le récipiendaire entr'autres, profitèrent de l'occasion pour inaugurer le costume et le cérémonial qui, à deux ans de là, allaient devenir obligatoires. Ce fut, en effet, seulement en 1785 que l'Académie, après avoir acheté les fauteuils tout récemment remplacés par ceux-ci, régla qu'à l'avenir le directeur ferait le discours d'ouverture et les récipiendaires le discours de réception avec des gants blancs et le chapeau sur la tête.

Je doute que Marin, au 25 août 1783, ait sacrifié volontiers l'élégant échafaudage et la perruque poudrée et bouclée à ravir, dont son portrait nous a conservé l'agréable perspective. Mais, puisqu'il s'en laisse féliciter par Grosson, le détail reste acquis à l'histoire.

Donc, c'est la tête couverte d'un tricorne et ses mains fines couvertes aussi de gants d'une blancheur éclatante, que le récipiendaire se dispose à charmer l'auditoire, à la séance de sa déception.

Elle fut inaugurée par une double déception.

Et d'abord, M. Grosson, le directeur de l'année, était absent. Puis, Marin annonça que, son élection datant à peine de cinq jours, il se dispenserait du discours d'usage. Il se hâta d'ajouter que l'Académie et le public n'y perdraient rien, parce que M. Grosson lui confiait le soin de lire un beau discours, de la composition du Directeur absent, et dont le sujet était pour flatter le patriotisme des auditeurs.

Le discours traitait des Progrès des Lettres et des Sciences dans Marseille depuis l'établissement de l'Académie.

Avouons-le, Messieurs, l'auteur dut certainement au liseur le succès, dont parlent les récits contemporains. Sans doute, Grosson y loue beaucoup Marseille, « l'émule d'Athènes, la sœur de Rome, la rivale de Carthage. » Mais, l'éloge est écrit d'un style, auquel la diction de Marin dut donner un relief dont il avait grand besoin.

L'auditoire cependant applaudit beaucoup, surtout ce passage, le meilleur de la harangue, où le directeur rappelait les origines de votre Académie :

« C'est dans les jours de tristesse et de deuil que « les sages cherchent à trouver dans l'étude des « motifs pour les consoler de leur situation et des « malheurs de leur Patrie. Ainsi, suivant le témoi- « gnage de Marius Victor, au commencement du « cinquième siècle, lorsque Marseille fut devenue la « proie des brigands sortis du fond du Nord, les « restes des savants personnages, qui avaient formé « son ancienne Académie, s'assemblaient à Saint- « Victor dans la cellule du saint vieillard Thesbon.

« C'est dans des circonstances à peu près sembla- « bles, que nos instituteurs jetèrent les premiers « fondements de la nouvelle Académie.

« Contraints d'abandonner leurs foyers pour aller « respirer dans les campagnes un air moins infect, « un heureux hasard avait rassemblé dans la même « retraite des citoyens animés de l'amour des Lettres. « Ils se réunissaient quelquefois pour se distraire, « dans des conversations littéraires, des objets de « tristesse qui les entouraient ; et cette société fut le « berceau de l'Académie. M. de La Visclède présidait et dirigeait cette société naissante ; ce fut un « champ ouvert à ce zèle ardent que vous lui avez « connu pour le progrès des connaissances utiles. « A peine la cessation de la Peste eut rétabli le « calme, que cette société s'empressa de se rassembler dans la ville. Elle s'accrut, et ses succès donnèrent lieu à notre établissement. Ce ne fut cependant, qu'en 1726, qu'elle obtint la sanction du « souverain, par le crédit et la protection du grand « Villars, notre fondateur. »

J'aurais encore, Messieurs, beaucoup à dire sur les rapports de mon compatriote avec l'Académie et les services que celle-ci rendit à la victime de Beaumarchais, en lui faisant oublier ses blessures d'amour-propre et en les pansant du meilleur des baumes, celui que savent appliquer les Belles-Lettres, ou mieux, comme on disait autrefois, les Bonnes-Lettres dont vous avez la garde et le culte.

Mais, je dois laisser à vos historiens le soin de compléter cette histoire, en rappelant ses lectures des vers de Pastoret sur l'*Union qui doit régner entre la philosophie, les lettres et la magistrature ;* ses dissertations sur divers problèmes d'histoire locale ; son *Eloge de Ponthus de Thiard* et surtout la grâce parfaite avec laquelle il vous aida à recevoir dignement, le 3 janvier 1787, son Altesse Sérénissime M^gr^ le duc de Regnault de Saxe-Gotha, voyageant sous le nom de comte de Rotha.

Je ne veux plus que rappeler un dernier souvenir, et je finis.

Lorsque, au sortir de la tourmente, vous reprîtes, avec tant de zèle, les vieilles traditions de l'Académie, il vous fallut compter avec le naufrage. Plus d'un que vous aimiez avait succombé, comme ce riche bienfaisant, Jacques Seymandi, décapité en 1794. D'autres avaient dû émigrer. D'autres enfin, pour vivre sur les ruines de leur fortune pillée, avaient cherché ailleurs l'abri de leur vieillesse et de leur noble pauvreté. Marin fut de ce nombre. Il s'en alla mourir à Paris, le 7 juillet 1809, chargé d'ans, de chagrins et de coups de la fortune. Vous lui donnâtes sa dernière consolation. J'ai retrouvé dans ses papiers le titre qui lui confère la Vétérance de l'Académie de Marseille. Il l'a conservé avec une évidente complaisance, comme le dernier souvenir de vos bienfaits envers lui.

En rappelant ces choses, j'acquitte, j'en suis sûr, la dette de sa reconnaissance et aussi celle de mon cher pays natal, où les anciens, dont les récits ont bercé mon enfance, les Ganteaume (9), les Guérin (10), les Abeille (11), les Masse (12), les Gède (13), tous, vos lauréats et vos admirateurs, m'ont appris de bonne heure que la meilleure ambition de celui qui demande aux Lettres, l'une de ses consolations en ce monde, doit être de vous appartenir.

NOTES

(1) Voici la bibliographie de M. Meynier, telle que je la trouve dans son Bulletin Bio-Bibliographique : 1° *Le Barreau Barbu* (s. n. d'a.) ; 2° *Une Lionne marseillaise*, par Pierre Boudeville, proverbe ; 3° *L'Atelier des Ponchettes*, par le même, nouvelle ; 4° *La jeunesse de Mr Simian*, par le même, feuilleton ; 5° *Une Matinée à Hyères*, même nom, proverbe ; 6° *Pygmalion*, comédie en 4 actes, même nom ; 7° Divers proverbes et comédies ; 8° *Théâtre Boudeville*, 2 vol., par Fernand Meynier ; 9° *Poésies*, par le même.

(2) Cet admirable pastel, très apprécié des connaisseurs, fut demandé à Marin par délibération du conseil municipal de La Ciotat, en date du 1er novembre 1803. Il a récemment été restauré avec beaucoup de soin et de talent par M. Chouet, percepteur du canton.

(3) L'*Histoire de Saladin* a été imprimée deux fois, en 1758 et en 1763, et traduite en allemand, en 1761.

(4) Procès-verbal de cette élection. « *Assemblée extraordinaire du 3 janvier 1759.*— Membres présents : MM. de Sinéty « directeur, Dulard, Raymond, Seren, de Robineau, de la Visclède « secrétaire perpétuel, Aillaud, Guys, des Pennes, de Forbin, « Artaud. On a procédé à l'élection d'un associé par la voie « ordinaire du scrutin, et les voix se sont réunies en faveur de « M. Marin, avocat au parlement de Paris, auteur de l'*Histoire « de Saladin.* »

(5) La Ciotat, petite ville de Provence, où le petit Marin fredonnait, pour de petits gages, sur un petit orgue, dans une petite église.

(6) *Histoire de La Ciotat*, p. 121.

(7) Ces restes ont été l'objet de patientes études de la part des érudits de la localité, en particulier de M. Masse, de M. Cottard, et surtout de M. le chanoine Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr. L'étude la plus récente qui en ait été faite, sous le titre *Une ville gréco-romaine*, dans la *Revue des Deux Mondes*, a été reproduite par son auteur, M. Lenthéric, dans le dernier de ses intéressants volumes sur le littoral méditerranéen.

(8) « L'Académie a admis parmi ses membres et a nommé, à

la place vacante par la mort de M. Seren, M. Marin, ci-devant associé. Assistaient à la séance MM. le chancelier Borelly, de Malijay, de Villeneuve Collé, Fabre, Seymandy, Audibert, Barthe associé. Ollion associé, Thulier, Martin, Menc, Bernard, Demande, de Paul, Robineau secrétaire. *(Procès-verbal de la séance du* 20 *août* 1783.) »

(9) L'amiral Ganteaume fut nommé membre honoraire de l'Académie, le 21 mai 1807.

(10) Nommé associé Régnicole, le 31 mars 1808, auteur de l'*Etat de l'Agriculture dans le département des Bouches-du-Rhône*, de l'*Art de faire et de conserver le vin en Provence*, mémoire couronnée en 1807.

(11) Auteur d'un *Eloge de M. Ganteaume*, etc.

(12) Auteur de *Sydonie*, etc.

(13) Couronné en 1810, pour son mémoire sur l'*Application de la vapeur à la fabrication du savon* et en 1820, pour son *Traité de la maladie des oliviers connue sous le nom de noir*.

RÉPONSE DE M. DE JESSÉ-CHARLEVAL

DIRECTEUR

AU DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé par Monseigneur RICARD

MONSEIGNEUR,

L'Académie de Marseille à laquelle vous nous avez appris que vous aviez depuis longtemps l'ambition d'appartenir, a voulu vous témoigner combien elle était flattée de cette recherche, et c'est avec empressement qu'elle vous a admis au nombre de ses membres.

Personne ne pouvait se présenter à nos suffrages avec des titres comparables aux vôtres, personne n'ayant produit en aussi peu de temps un nombre aussi considérable d'ouvrages ; c'est par centaines, en effet, que vos œuvres se comptent, et leur incontestable mérite ne pouvait manquer de vous ouvrir les portes de notre Assemblée.

Travailleur infatigable, écrivain doué d'une fécondité qui tient du prodige, vous avez abordé les sujets les plus variés, étudié les questions les plus diverses, vous avez surtout, faisant un pinceau de votre plume, tracé de main de maître le portrait de plusieurs hommes illustres ayant appartenu à la génération qui nous a précédés et que la génération actuelle connaissait malheureusement fort peu.

Vous avez ainsi rendu un véritable service à la Société, et c'est de ce service que vous recevez en ce jour la récompense.

Je ne saurais me permettre d'apprécier vos ouvrages religieux. Je ne parlerai donc ni de cette *Semaine liturgique* dont vous avez été le créateur, de concert avec un prêtre de Toulouse, et dont la publication périodique se continue aujourd'hui sous des noms divers dans tous les diocèses de France.

Je ne dirai rien non plus de cette remarquable vie d'un de nos prélats les plus éminents, Monseigneur de la Bouillerie, travail aussi consciencieux qu'édifiant qui vous a valu les louanges les plus sincères et les plus flatteuses appréciations de presque tous les princes de l'Eglise.

J'ai porté une attention spéciale sur vos œuvres exclusivement littéraires qui constituent plus particulièrement vos titres à l'Académie. Au nombre de ces œuvres se place, en première ligne, la trilogie que vous avez consacrée à Lamennais, Lacordaire et Montalembert. Vous avez très heureusement réuni dans les trois volumes qui portent ces grands noms les cours si intéressants et si suivis que vous faisiez, il y a quelques années, dans une autre enceinte et devant un auditoire d'élite, comme professeur à la Faculté de Théologie d'Aix.

En lisant les pages remarquables que vous avez consacrées à ces trois défenseurs de l'Eglise, je me suis facilement rendu compte de l'empressement avec lequel le public éclairé de notre ville vous entourait, et j'ai regretté plus que jamais la décision qui, en supprimant une chaire que vous occupiez si bien, a arrêté dans son cours un enseignement si utile au développement de l'instruction supérieure.

Rien n'est intéressant, en effet, rien n'est digne d'être porté à la connaissance du public comme l'histoire d'hier, cette histoire dont presque personne ne s'occupe, cette histoire qu'on n'apprend nulle part et qu'il

est presque impossible d'étudier quand on n'a pas le temps de se livrer à des recherches semblables à celles dont vous apportiez autrefois, chaque semaine, à vos auditeurs, les intéressants résultats.

A la suite du bouleversement social et intellectuel amené par les événements de la fin du siècle dernier, le christianisme aux prises avec les voltairiens d'une part et les jansénistes de l'autre, semblait avoir été sapé dans sa base. Ceux qui avaient conservé la foi de leurs pères paraissaient en être honteux et personne n'osait plus affirmer hautement ses convictions religieuses.

L'ordre était revenu à la surface, mais il était loin de s'être rétabli dans les esprits au point de vue des croyances, et si la religion catholique n'en était plus réduite à faire usage des catacombes, si, d'après la Constitution, elle était demeurée la religion de la majorité des Français, elle était, en réalité, placée dans une situation aussi regrettable que précaire, combattue qu'elle était par le Pouvoir et traitée par lui en ennemie.

Ce fut alors, sous la monarchie de juillet, qu'on vit paraître sur la scène politique et religieuse les trois hommes dont vous avez tracé l'histoire, et qui, à eux seuls, parvinrent, en peu de temps, à rendre à l'Eglise catholique son éclat, sa grandeur d'autrefois et sa légitime influence.

Le premier de tous, l'abbé de Lamennais démontra dans son remarquable *Essai sur l'indifférence* l'importance et la nécessité de la foi, et prouva que le désordre social avait sa cause dans la négation de la loi divine.

Il fit école et ne tarda pas à avoir pour disciple Lacordaire, cet orateur à la parole entraînante, cette grande figure de la chaire chrétienne, ce nouveau Saint-Dominique dont la voix chaleureuse et la logique invincible ont ramené tant d'âmes à Dieu, et dont le nom restera dans l'histoire comme le symbole de toutes les vertus, comme le type le plus pur de l'éloquence moderne.

En même temps que lui, Charles de Montalembert se présentait dans l'arène.

Noble de race et de cœur, descendant de preux chevaliers, il fut le premier de son nom à ne pas porter l'épée ; il ne fit usage dans les combats que de la parole et de la plume ; mais il les mit l'une et l'autre avec un inaltérable dévouement au service de la plus belle de toutes les causes, celle de la liberté de l'éducation religieuse.

Vous nous le montrez, tout jeune encore, prenant la parole au sein de la Chambre des Pairs, y remportant les succès les plus éclatants et réussissant, après de longues luttes et de courageux efforts, à faire partager ses idées largement libérales à des hommes qui, jusqu'alors, étaient demeurés au moins indifférents, sinon hostiles, à ces mêmes idées.

Nous le voyons ensuite combattant en faveur de l'art chrétien, dont il fut le rénovateur en France, parcourant le pays, défendant nos anciens monuments contre le vandalisme séculier et amenant, grâce à son ardente impulsion, la renaissance de l'architecture des beaux siècles de foi.

Nous le voyons enfin, dans les Assemblées qui se succédèrent depuis 1848, prenant la parole toutes les fois qu'il s'agissait de défendre une des bases fondamentales de la société, comme les droits du père de famille ou la liberté religieuse.

A cette noble et courageuse existence qui s'était accomplie sous la devise : *Dieu et Patrie*, la fin du juste était réservée, et vous nous le montrez, lui, l'apôtre laïque du Christ et de l'Eglise, terminant sa carrière en catholique soumis, tandis que le prêtre qui avait été son maître et son inspirateur venait, hélas, de finir misérablement *sans croix et sans Dieu*.

L'âme s'élève quand on assiste avec vous à cette lutte héroïque pour le bien soutenue, pendant plus d'un quart de siècle, avec une indomptable énergie, par cet homme d'élite qui ne voulut jamais profiter

des avantages que lui auraient si facilement procurés sa profonde érudition et son immense talent d'orateur et d'écrivain. Montalembert refusa, en effet, les positions élevées qui lui furent offertes et, craignant sans doute que l'orgueil vint à s'emparer un jour de lui, comme il s'était emparé de Lamennais pour le perdre, il passa les dernières années de sa vie à demander.... l'humilité. Sa prière fut exaucée, et ce fut humble et modeste qu'il dut se présenter devant le Juge suprême.

On sent en vous lisant, Monseigneur, que vous avez étudié avec autant de conscience que de soin l'homme que vous aviez l'intention de faire connaître. Vous avez (on le comprendrait sans que vous le disiez), vous avez puisé aux sources les plus pures et les plus vraies. Vous êtes allé vivre de la vie de Montalembert dans les lieux mêmes qu'il avait habités et qui étaient encore tout pleins de lui ; vous avez entretenu ceux qui l'avaient approché, vous avez appris ce qu'avaient été ses derniers moments, de la bouche même de celle qui avait eu le bonheur d'être sa compagne, et c'est ainsi que vous avez réussi à reproduire de la manière la plus exacte les traits de ce grand caractère, c'est ainsi que vous avez été pour lui un historien fidèle par excellence.

Le style élégant, simple et facile qui distingue vos portraits de Lamennais, de Lacordaire et de Montalembert, l'érudition dont vous faites preuve dans ces ouvrages nous les retrouvons dans vos études sur Gerbet et Salinis. Nous les retrouvons également dans le livre que vous avez consacré à l'abbé Maury. Je serais tenté cependant de faire ici certaines réserves au point de vue historique et de dire avec quelques-uns de vos lecteurs que vous vous êtes montré, peut-être, un peu trop indulgent pour les défaillances de celui que vous avez appelé votre héros.

Mais cette indulgence trouve son explication naturelle dans le caractère dont vous êtes revêtu. Com-

ment s'étonner, en effet, de voir un ministre du culte faire largement preuve envers son prochain de cette charité dont son divin maître lui a donné l'exemple ?

Pourquoi faut-il seulement que dans votre ardeur à louer celui qui devait devenir le cardinal Maury, vous approuviez même ses écarts de langage et que vous en arriviez à jeter une sorte de blâme sur la mémoire d'un de ses contemporains que ses fonctions appelèrent parfois à réprimer ces mêmes écarts ?

Je veux me garder de tout ce qui pourrait ressembler à des personnalités, et j'oublie volontiers, pour un instant, les liens de parenté qui m'unissent à celui que vous avez cru pouvoir accuser de partialité dans la direction donnée aux débats auxquels prenaient part, en même temps, l'abbé Maury et Mirabeau ; mais il me sera bien permis de manifester l'espérance de voir un jour Henri de Jessé, député de Béziers et Président de l'Assemblée Nationale en 1790, trouver, lui aussi, un historien, qui le fasse connaître tout entier.

Vous nous avez fait de votre prédécesseur un éloge auquel j'ai applaudi bien sincèrement, car mieux que personne peut-être j'ai pu apprécier les qualités de cœur et d'esprit de Me Meynier, qui fut doublement mon confrère à l'Académie et au Barreau et qui fut en outre un des amis les meilleurs et les plus sûrs de ma famille.

Vous nous avez ensuite entretenu d'un de vos compatriotes, de Marin, originaire comme vous de la Ciotat, qui fut, lui aussi, membre de notre Académie et auquel vous aviez déjà fait une véritable célébrité en lui consacrant un volume entier sous ce titre : *Une victime de Beaumarchais.*

Sans éprouver une admiration égale à la vôtre pour cet ancien abbé devenu successivement avocat au Parlement de Paris, censeur des théâtres et enfin intendant général, je reconnais avec vous très volontiers qu'il rendit de grands services à son pays et qu'au milieu des faveurs dont il jouissait auprès des grands, il conserva toujours la passion du sol natal.

Cette passion vous la possédez au suprême degré comme lui et je vous en félicite, car rien ne marque mieux l'élévation des sentiments, rien ne témoigne davantage du souvenir affectueux qu'on a gardé dans le cœur pour ceux auxquels on doit le jour.

Elle se comprend d'autant mieux ici, cette passion si naturelle et si honorable, qu'elle a pour objet l'une des plus agréables localités de notre chère et belle Provence, cette coquette ville de La Ciotat, sœur cadette de Marseille, si admirablement située comme elle, et dont les environs si riants vous ont inspiré les plus charmantes descriptions

Avant vous, Marin s'était, lui aussi, complu à décrire les lieux aimés où il avait passé les premières et les plus heureuses années de sa jeunesse, et son histoire de la Ciotat restera comme l'œuvre d'un fils aussi dévoué que reconnaissant.

Dans son livre sur les intérêts méditerranéens, notre savant confrère, M. Meyer, consacre également à votre patrie quelques pages où l'érudition de l'historien n'a d'égale que la finesse d'espritdu narrateur.

Ce livre rappelle un événement mémorable dont la Ciotat fut le théâtre et qui fait le plus grand honneur au courage et au patriotisme de vos concitoyens.

C'est la défense de l'Ile Verte contre les Anglais par une poignée de braves, commandée par l'héroïque lieutenant Gery.

M. Meyer parle dans le même ouvrage de Tauroentum cette ancienne ville gréco-romaine qui dort depuis des siècles auprès de La Ciotat dans le golfe des Lèques, et aux ruines de laquelle un autre écrivain méridional dont vous ne nous avez pas parlé, Magloire Giraud, a attaché son nom.

Ces ruines disparaissent tous les jours malheureusement et avec elles disparaît aussi le souvenir de celui qui les a décrites.

Qui sait aujourd'hui ce qu'a été Magloire Giraud? Bien peu de personnes sans doute, et si ce n'était son pré-

nom quelque peu prétentieux de Magloire, il en serait probablement de ce Giraud comme de celui auquel une noble dame de Provence avait dédié un de ses ouvrages et dont un de nos plus célèbres critiques disait :

« Il y a tant de Giraud. Quel est donc celui-ci ? »

Celui-ci avait été ministre sous l'Empire, celui-là fut un bon curé naïf, tout dévoué à Dieu et à l'archéologie.

Votre prédécesseur Fernand Meynier sera plus heureux que ce pauvre prêtre archéologue; grâce à vous et à ceux qui, après avoir été ses confrères deviennent aujourd'hui les vôtres, il ne tombera jamais dans l'oubli.

Son nom sera en effet souvent prononcé parminous, sa mémoire vivra toujours dans cette assemblée où vous venez prendre sa place et qui sait joindre au culte des lettres, des sciences et des arts, celui du souvenir.

C'est là, c'est dans ce milieu où règne une atmosphère sereine; ou tout respire le calme et l'union que je vous convie à entrer, Monseigneur; vous y serez entouré d'hommes distingués dans tous les genres qui s'honoreront de vous avoir pour ami, et qui applaudiront les premiers aux nouveaux succès littéraires que vous réserve l'avenir, heureux qu'ils seront de vous voir continuer l'œuvre si éminemment utile que vous avez entreprise et qui pourrait trouver sa synthèse dans ces trois mots :

Instruire en intéressant.

MÈRE ET PATRIE

Pendant ces jours d'horreur où la France, trahie
En ses derniers efforts, allait être envahie,
Des braves, entraînés par un jeune garçon,
Tentèrent d'arrêter un régiment saxon
En marche vers un bourg voisin de la frontière.

Pillant et massacrant, la noire fourmilière
Grimpait déjà le long des pentes du coteau
Qui domine le bourg, au versant du plateau,
Lorsque des coups de feu, suivis de cris de rage,
Ralentirent l'ardeur de la horde sauvage.
Les premiers au sommet, reçus à bout portant,
Roulèrent, foudroyés... Cent autres, à l'instant,
S'élançant à l'assaut et fouillant l'embuscade,
— Dix contre un ! — firent taire, enfin, la fusillade...

De ces héros obscurs, tombés jusqu'au dernier,
Un seul, resté debout, demeura prisonnier.

Hardi comme un lion, c'était l'enfant !...

La haine
Et la honte empourpraient le front du capitaine
Quand, devant lui, parut le fier adolescent...
Aux soldats furieux, l'officier, frémissant
D'avoir payé si cher un stérile avantage,
Allait commander : « Feu ! » quand, soudain, son visage
Prit une expression de froide cruauté :
« — Veux-tu vivre ? » fit-il à l'enfant garrotté
Sous les fusils en joue. — « Il faut, vois-tu, me dire
« Tout ce que tu sais !... » L'autre eut un pâle sourire,
Mais garda le silence... — « Ah ! tu ne réponds rien !...
« Pour délier ta langue, ici, peut-être bien, »
Reprit-il sourdement, la face convulsée,
« Quelqu'un va nous aider !... » Une atroce pensée
Flamboyait dans ses yeux... Avec un jurement :
« — Cherchez la mère ! » aux siens dit-il en allemand.

L'ordre put s'accomplir. Et du village en flamme
Revinrent les soldats, entraînant une femme,
Paysanne hâlée, aux cheveux blanchissants,
Droite et forte, malgré la douleur et les ans.

A l'aspect du jeune homme adossé contre un arbre,
Elle demeura calme et froide comme un marbre.

Pendant qu'on la liait à quelques pas du fils,
Elle entendit ces mots : — « Enfin, tu m'as compris!
« Dis les secrets des tiens!... C'est ta vie et la sienne,
« Si tu n'obéis pas!... — Non! » fit l'Alsacienne.
« Tais-toi! tais-toi, mon fils! ta mère le défend!
« D'une autre mère, aussi, dis? n'es-tu pas l'enfant?...
« Si tu la trahissais, ton nom, celui d'un père,
« Serait déshonoré!... Fais ton devoir! — Ma mère!..
« — Je suis vieille... Veux-tu, » dit-elle avec fierté,
« Flétrir mes derniers jours par une lâcheté?...
« Va! je saurai mourir!... — Non! non, c'est impossible!
« Vous voir là, devant moi, frappée!... O meurtre horrible!
« Arrêtez!...

— Parle donc!... » rugit l'homme, anxieux.

Sur le poignard du chef l'enfant dardait ses yeux...

« — Pitié! vous saurez tout... oui, tout... Mais une grâce!
« Souffrez, un seul instant, qu'à genoux je l'embrasse,
« Pour qu'elle me pardonne, et qu'elle sache, hélas!
« Qu'entre elle et mon pays, non! je n'hésite pas!...»

A ce cri, le Saxon, soudain, s'est laissé prendre,
Fait délier le fils et, tout brûlant d'apprendre,
Se rapproche d'un pas... Quand, plus prompt que l'éclair,
Au ceinturon du chef l'enfant saisit le fer,
Le frappe!... Et bondissant vers les bourreaux, leur crie :
« — Tuez-nous! j'ai vengé ma mère et ma patrie!...»

HIPPOLYTE MATABON.

Séance Publique du 30 Novembre 1890.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé par M. Jules-Ch. ROUX

MESSIEURS,

Une série de travaux aussi ingrats qu'absorbants, ne m'ont pas permis de venir vous remercier plus tôt d'avoir bien voulu m'accueillir dans votre Compagnie et de vous exprimer publiquement combien j'en suis flatté.

J'ai profité des vacances parlementaires pour écrire mon discours de réception, dans ma solitude de Sausset, jadis si joyeuse et si animée, aujourd'hui si triste, où j'ai passé les meilleures années de ma vie et qui me rappelle de si doux et de si cuisants souvenirs!!

En me recevant dans la classe des arts, vous avez voulu sans doute reconnaître les efforts persévérants d'un industriel qui a toujours pensé que les travaux les plus sérieux et les plus prosaïques n'excluaient pas les goûts artistiques et littéraires, et qui, dans sa modeste sphère, a essayé de prêcher d'exemple.

Vous avez eu surtout en vue d'honorer, en la personne de son Président, une association qui s'est mêlée activement au mouvement intellectuel de notre ville, et vous me permettrez de reporter sur mes collègues du Cercle Artistique, sur les membres des administrations qui s'y sont succédé, la plus large part du grand honneur que vous me faites.

J'occupe le fauteuil d'Auguste Gassend et, conformément à l'usage, j'aurais été heureux de consacrer mon discours à un ingénieur qui fut un des vaillants auxiliaires du regretté de Montricher et joua un rôle important dans les travaux de rénovation de notre ville. Mais, mon confrère M. Etienne Parrocel, a publié, en 1882, sur Auguste Gassend, une étude si complète dans son intéressant ouvrage *l'Art dans le Midi*, que je ne pourrais rien vous apprendre de nouveau et que je dois me borner à lui payer un juste tribut de regrets.

Qu'il me soit cependant permis d'ajouter, puisque je viens de prononcer le nom de Montricher, que je constate toujours avec une pénible surprise l'oubli dans lequel il est tombé ! En effet, rien n'a été tenté pour lui témoigner notre reconnaissance et perpétuer sa mémoire. — On s'est borné à ériger son buste, à côté de celui de Consolat, dans un recoin caché de notre merveilleux Palais de Longchamp. — Une ville s'honore en honorant ses grands hommes..... et Marseille, la généreuse Marseille, ne saurait être taxée d'ingratitude. J'estime donc qu'elle a deux dettes à acquitter : la première, envers notre grand sculpteur Puget, dont aucune statue, digne de lui, ne figure sur l'une de nos places publiques ; la seconde, envers de Montricher qui, par le canal de la Durance, a permis à Marseille de sortir de son caractère spécial de ville de commerce et de transit, de se transformer en Cité industrielle, de fournir ainsi un aliment nouveau à ses ports ; du travail à sa population ; qui lui permettra de s'assainir si, comme je l'espère, les grands travaux votés par notre municipalité ne tardent pas à entrer dans la voie d'application.

La légitime influence dont jouit notre Académie, la désigne tout naturellement pour entreprendre et mener à bonne fin cette double œuvre de justice et de réparation. — En vous faisant cette proposition, je ne crois pas pousser l'Académie en dehors de ses

attributions et je peux invoquer un précédent tout récent, celui de l'Académie de Mâcon qui a pris l'initiative des fêtes en l'honneur de Lamartine. — Grâce à elle, cet immortel poète, qui fut en 1848 député des Bouches-du-Rhône, a reçu enfin les hommages et le commencement de réparation qui lui sont dus.

C'est à notre Académie, Messieurs, que Lamartine, en s'embarquant à Marseille en 1832 pour son fâmeux voyage en Orient, adressait une pièce de vers qu'on a rappelée à l'occasion de son Centenaire et qui se termine par ces belles strophes :

Et toi, Marseille, assise aux portes de la France,
Comme pour accueillir ses hôtes dans tes eaux,
Dont le port, sur ces mers, rayonnant d'espérance,
S'ouvre comme un nid d'aigle aux ailes des vaisseaux.

Où ma main presse encore plus d'une main chérie,
Où mon pied suspendu s'attache avec amour,
Reçois mes derniers vœux en quittant la patrie,
Mon premier salut au retour.

Il est peut-être hardi, Messieurs, d'émettre un vœu le premier jour où j'ai l'honneur de me présenter devant vous..... Les fêtes de Mâcon m'ont suggéré cette idée et j'espère que vous voudrez bien me pardonner.

Afin d'essayer de légitimer mon entrée dans la classe des arts, je veux vous parler de l'art moderne sous ses manifestations diverses, de l'art mis à la portée de tous, et du rôle joué par le Cercle Artistique dans cette sorte de démocratisation. Ayant à traiter des sujets très divers, vous voudrez bien m'excuser si je me borne à les effleurer, sans en approfondir aucun, et si mon discours pèche par un manque absolu d'unité.

Marseille a été de tout temps éprise d'art.

Mon excellent confrère et ami, Alexis Rostand, vous l'a prouvé, au point de vue musical, dans son discours du 22 février 1874, *l'Art en Province, la Musique à*

Marseille. Mais le culte de la musique était alors l'apanage exclusif des classes élevées.

Aux concerts du Maréchal de Villars, de 1716 à 1805, où l'on inaugura avant Paris les Concerts spirituels ; aux concerts Thubaneau, de 1805 à 1839, où l'on exécuta les grandes symphonies de Beethoven avant qu'Habeneck les eût révélées au public parisien, comme plus tard aux séances de quatuors de Millont et de Thurner, on ne rencontrait qu'une phalange de fidèles, profondément érudits, mais provenant du même monde et formant une armée d'élite, remarquable par la qualité et non par le nombre.

Je n'existais pas à l'époque des Concerts Thubaneau, mais je me souviens d'avoir été conduit bien souvent par mon père aux séances de Millont qui avaient lieu au Conservatoire, rue Châteauredon, et il m'en est resté une impression vivace.

A deux heures moins un 1/4, on voyait chaque dimanche, pendant la saison d'hiver, les mêmes personnes gravir lentement la rude montée de la première calade. Elles marchaient à pas comptés, avec une certaine majesté, saluaient en passant le buste d'Homère, et, en pénétrant dans la salle des séances, parlaient à voix basse, échangeaient des saluts discrets et chacun retrouvait sa place habituelle. Auguste Morel, le directeur regretté de notre conservatoire ; Joseph Rostand, le père de nos confrères ; Xavier Boisselot, le compositeur et l'industriel ; de Rémusat, qui composait à ses heures de remarquables morceaux de musique de chambre ; Lecourt, l'ami de Berlioz ; Knoderer, Antoine Vincens, et d'autres dilettanti, soulignaient avec une merveilleuse intelligence et le tact le plus raffiné, la pensée intime des maitres dont on interprétait les œuvres.

On sentait que tous ces auditeurs étaient de profonds connaisseurs, mais ils étaient cent cinquante au plus et la grande majorité de la population ne connaissait pas plus Haydn que Mozart ; Beethoven que Berlioz !!

Le peuple, comme la petite bourgeoisie, était confiné dans la musique d'opéra ; il témoignait de son goût pour la musique, en suivant régulièrement les représentations théâtrales, en faisant retentir nos rues, le soir, des airs les plus brillants de la *Juive*, de *Guillaume-Tell* ou des *Huguenots*, de la *Dame Blanche* ou du *Pré-aux-Clercs*, mais il ignorait absolument l'existence de la musique symphonique.

Quant à la peinture, le goût en était encore moins répandu. — On ne comptait guère que quatre ou cinq galeries, parmi lesquelles celles de M. Bec, de M. Forcade et de M^me^ de Surian, la vénérable tante de notre aimé et distingué Président.

Il n'était pas permis aux gens de commerce et d'industrie d'aimer les tableaux, et, dans tous les cas, ils n'auraient pas pu l'avouer, et surtout en acquérir, sans porter atteinte à leur crédit.

Au moment de la lutte entre les ingristes et les coloristes, où Delacroix commençait à poindre en même temps que les grands paysagistes de l'Ecole moderne, où Gustave Planche publiait, dans la *Revue des Deux Mondes*, ces séries d'articles qui resteront comme des modèles d'analyse lumineuse, de jugement solide et sain, une personne dont il ne m'appartient pas de signaler la part dans le mouvement de l'art à Marseille, acheta à Paris un Delacroix, un Diaz et un Dupré. La valeur des trois tableaux n'excédait pas deux mille francs !! Cette acquisition n'en fut pas moins considérée comme un acte de suprême indépendance. On n'osa pas exposer les trois petites perles aux regards des profanes, et elles furent reléguées dans un cabinet de travail essentiellement intime, où ne pénétraient que les affiliés. C'étaient Loubon, Alby, Grésy, Taix, Papety, Gustave Ricard, Marcotte, Ziem, de Lucy, Rave, Macabelly, Gabriel, Michel-Colomb, Camille Rogier, Berteaut et R. Gower, que nous retrouverons plus tard dans l'atelier de Loubon, devenu non seulement le Directeur de notre

Ecole des Beaux-Arts, mais le premier vulgarisateur du goût artistique dans notre monde commercial marseillais.

Si, de la musique et de la peinture, nous passons à l'installation des appartements, à leur ornementation, nous constatons une transformation radicale et d'autant plus heureuse que l'appartement est, pour ainsi dire, le reflet de celui qui l'habite et qu'on peut aisément, en parcourant un salon ou un cabinet de travail, juger des goûts de son propriétaire, de la qualité de son esprit, de son degré de culture et de la nature de ses occupations.

Il y a trente ans, le salon de réception s'appelait, à Marseille : le *Salon de Compagnie*. On ne l'habitait pas d'une façon suivie ; on ne l'ouvrait que pour les grandes occasions et il représentait le type accompli du style froid et raide de la fin du premier Empire. Les proportions en étaient vastes ; dallé en moëllons rouges, ciré comme un miroir, tapissé en papier couleur claire ou en étoffe de soie unie; vous vous souvenez tous de cette double rangée de fauteuils incommodes, en bois d'acajou, recouverts de damas rouge ou vert, symétriquement alignés le long des murs, et devant lesquels se trouvaient des tabourets ; vous vous souvenez des deux chauffeuses placées de chaque côté d'une cheminée en marbre blanc, où l'on allumait rarement du feu et qui fumait quand on en faisait; de la grande pendule avec figure symbolique, accompagnée de vases contenant des fleurs artificielles et recouverts d'un globe de verre; de la table ronde avec dessus en marbre, et orné d'un service à café en porcelaine blanche avec bords dorés ; du lustre en forme de lampe funéraire et du piano droit, hermétiquement clos, et qui semblait protester contre le mutisme auquel il était condamné. Et l'ornementation était complétée par quatre gravures représentant: *Cornélie*, mère des Gracques ; le *Serment des Horaces* l'*Enlèvement des Sabines*, et *Hippocrate refusant*

les présents d'Artaxercès..... et, comme tout est relatif dans ce bas monde, l'Enlèvement des Sabines avait un immense succès.

Comparons, Messieurs, ce salon de compagnie de nos grand'mères avec ceux d'aujourd'hui. Les dimensions en sont plus réduites, mais un tapis moëlleux en recouvre le sol ; un bon feu brûle dans la cheminée ; contre les murs tendus d'une verdure, de petits tableaux, des aquarelles, des eaux-fortes ; sur de vieux bahuts, des faïences de Marseille ou de Moustiers. Des étoffes anciennes aux couleurs harmonieuses garnissent les portes et les fenêtres. Il y a un piano, mais il est ouvert ; et, dans un éloquent désordre, à côté des mélodies de Schubert ou de Schumann, des valses de Brahms, des partitions de Gounod et de Bizet, nous voyons celles des maîtres chanteurs de Wagner, de Sigurd ou de la Sâlambô de Reyer et du Mage de Massenet. Des fleurs fraîches dans tous les vases et toutes les potiches, des plantes vertes et, sur la petite table, à côté du fauteuil en tapisserie au point, où s'assied la maîtresse du logis, les livres en lecture, le dernier roman paru, un volume de Musset ou de Victor Hugo, de Sully-Prudhomme ou de Flaubert, de Brizeux ou de Soulary, de Barbey d'Aurevilly ou de Coppée, des frères de Goncourt, et quelquefois même du romancier-psychologue Bourget ! !

Cette transformation de nos intérieurs, qui n'est pas spéciale à Marscille, me paraît être un des traits caractéristiques de notre époque. On nous accuse de ne pas avoir créé de style ! !..... C'est vrai..... mais nous avons eu au moins le mérite de proscrire le laid, de sortir de la poussière les richesses qui avaient été englouties dans les caves pendant les époques troublées de la Révolution ; de protester contre l'aberration du goût public, de rechercher tout ce qui nous paraissait beau dans ce qu'ont produit la Renaissance, les siècles de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI ;

de former des mobiliers avec les restes épars de ces grandes époques artistiques et, Messieurs, *In varietate, Unitas*, telle est, suivant beaucoup de philosophes, la définition du beau et le beau est tellement de tous les temps, qu'une crédence Henri II fait très bon ménage avec une glace Louis XIV, et que nos appartements de la fin du XIX^e^ siècle, sans prétendre à un style original et uniforme, présentent une harmonie de tons, un charme qui nous poussent à y séjourner et constituent un cadre essentiellement suggestif pour y discourir longuement et agréablement des choses de l'esprit et de l'art.

Marseille n'est pas restée en arrière de ce mouvement; il s'y est même développé plus que partout ailleurs, et on peut aisément s'en rendre compte en pénétrant dans les plus modestes ménages; mais ce mouvement ne s'est pas produit tout seul.

Quelle que soit la vivacité de l'esprit marseillais, quel que soit son enthousiasme et son amour du beau, ces brillantes dispositions seraient restées sans résultat si l'on n'avait pas créé des centres où le goût public pût se former.

L'artiste, lui, peut, dans son cabinet ou dans son atelier, avec les seules ressources de son génie et de ses études personnelles, créer des œuvres originales et puissantes, mais pour que le goût public se forme, il faut qu'il puisse voir, voir beaucoup, comparer sans cesse; qu'il ait continuellement sous les yeux des éléments d'étude qui le fortifient et l'épurent; il faut, pour ainsi dire, qu'il ait à sa disposition une école toujours ouverte, dont l'entrée soit facile à tous et dont les leçons s'imposent à lui par la douce violence d'un irrésistible attrait.

C'est ce que comprit Loubon, quand il essaya de réunir dans son atelier, comme en un faisceau, les éléments dispersés que l'art et ses admirateurs avaient formés dans notre ville.

L'honorable M. de Vaynes, au nom de l'Académie,

a rendu hommage à cet esprit d'élite et je vous demande la permission de vous rappeler le portrait qu'il en traçait le 27 mai 1866 :

« Loubon avait avant toute chose, le goût pur, sobre « et délicat ; ce profond sentiment du beau sous tou- « tes ses formes se remarquait surtout dans ses « appréciations des écoles anciennes, et une science « profonde venait en aide à ses instincts. Il était « impossible de mieux comprendre et de mieux juger. « Aux dons de l'artiste et de l'érudit, se joignaient « les impressions d'une âme élevée. »

Après Loubon, d'autres tentatives furent faites par le cercle des Beaux-Arts ; par les expositions annuelles de la Société Artistique dont vous êtes les légataires, grâce à notre confrère M. Guilbaut, et qui fut au début sous la présidence de M. Marcotte et, en dernier lieu, de M. Calixte Bournat, l'ancien député ; Enfin, par l'Union des Arts, créée par Léon Vidal.

On put croire un moment que le but poursuivi était atteint, mais iln'en fut rien..... Soit que les expositions et les concerts fussent trop peu fréquents, soit que ces sociétés n'admissent à leurs fêtes artistiques qu'un public trop restreint, on ne vulgarisait pas, et le goût de l'art continuait à rester enfermé dans d'étroites limites.

Ce fut alors que se forma le Cercle Artistique. Je vais essayer de vous en retracer l'histoire ; vous reconnaîtrez peut-être que bien des généreux efforts ont été tentés, avec esprit de suite et persévérance, et que, malgré vent et marée, le Cercle Artistique est en droit de revendiquer sa bonne part dans les progrès accomplis.

A la fin de 1866, un groupe de jeunes gens, des musiciens, des littérateurs, des journalistes, des peintres, des amateurs, se réunirent tout d'abord dans l'atelier de photographie des frères Cayol, qui fut le berceau de notre Société :

« Si quelqu'ami, survenant un peu tard,
« Ne trouvait plus, pour s'asseoir, une chaise,
« Tout en causant de poésie et d'art
« Il s'étendait sur le parquet, à l'aise. »

L'atelier des frères Cayol devenant trop étroit et ne pouvant abuser longtemps de leur obligeante hospitalité, ils transportèrent leurs pénates dans un modeste local de la rue de la Darse, le 3 septembre 1867, il y a vingt-trois ans ! ! Ce n'était point un cercle qu'ils cherchaient. Notre ville en possédait un assez grand nombre qui leur eussent offert une brillante et confortable hospitalité. Ce qu'ils voulaient, c'était un milieu où l'art règnerait en maître, où confondus dans cette amicale fraternité que produit le goût des belles choses, artistes et amateurs mettraient en commun leurs œuvres et leurs critiques pour le plus grand bien des uns et des autres, où ils convieraient le grand public à ces joies délicates et pures qui, jusqu'alors, lui étaient à peu près inconnues.

Les termes du procès-verbal de constitution expliquaient du reste la création et l'existence de notre Société par la triple confraternité scientifique, littéraire et artistique, s'unissant dans un but commun de vulgarisation.

La tentative était hardie, téméraire même. Une société d'où le jeu est proscrit par un article spécial, où la quotité est minime afin qu'elle soit abordable à tous, a nécessairement un budget limité ; mais nous avions foi dans l'avenir. Des concerts, des expositions, des conférences scientifiques et littéraires furent préparés à la hâte. Un vrai poète provençal, Victor Gélu, ignoré hors de Marseille, vint réciter quelques-unes de ses plus belles compositions. Le public répondit à notre appel, nos salles devinrent trop étroites. Au goût de l'art qui s'était éveillé autour de nous, il fallait un théâtre plus vaste. Le hasard voulut qu'un grand local situé dans la rue la plus centrale et la plus élégante de Marseille, la rue Saint-Ferréol, se trouvant

inoccupé, on pût y organiser à peu de frais, pour les expositions de tableaux et d'objets d'art, une salle éclairée par le haut et une grande salle de concert, l'ancienne salle Boisselot.

Et le 8 octobre 1868, nous transportâmes dans le local de la rue Saint-Ferréol, le siège de notre Société, nos espérances et la fortune de l'œuvre à laquelle nous nous étions voués.

Des espérances et une grande confiance, telles étaient, en effet, nos seules richesses ; et il n'y a peut-être pas d'exemple de Société qui ait osé se fonder avec si peu d'éléments matériels de succès. Nous n'en élevâmes pas moins un des nôtres à la dignité de Trésorier; une commission administrative fut chargée de la direction générale, et trois sous-commissions furent formées pour la littérature, la musique et la peinture.

La sous-commission de littérature devait avoir le rôle le plus difficile. Marseille avait déjà sa Faculté des Sciences avec des cours annexes de littérature et d'histoire ; Marseille avait son Académie, et, certes, notre prétention n'était pas de disputer à ces centres d'érudition pure, le rôle savant qu'ils remplissaient.

Sans nous exagérer l'importance, au point de vue d'un enseignement sérieux, de ces conférences à bâtons rompus sur vingt sujets différents et dont le ton est nécessairement un peu léger, nous croyons cependant qu'elles ne sont pas sans influence sur le goût et pour l'instruction de ceux qui les écoutent. Ce n'est pas impunément que l'on assiste à une causerie faite par un homme instruit sur une question de science, d'art, de littérature ou d'histoire. On veut contrôler par soi-même ce que l'on a entendu affirmer; on veut lire ou relire l'ouvrage dont il a été question, pour justifier les applaudissements que l'on a donnés la veille au conférencier ou même pour le trouver en défaut. De là, tout un travail; des lectures,

des discussions semi-savantes qui élèvent le niveau ordinaire de la conversation des salons.

Je ne veux pas, Messieurs, énumérer tous les sujets des conférences (1) que sont venus faire au Cercle Artistique les hommes de lettres de la capitale et surtout les professeurs des facultés d'Aix, de la Faculté des Sciences et du Lycée de Marseille. M. Delibes, notre ancien et savant professeur d'histoire, mon maître et mon ami, y a pris bien souvent la parole ainsi que notre confrère M. Jourdan, qui consacra sa dernière conférence au bon abbé de Saint-Pierre, à Vauban, Boisguilbert et d'Argenson, ces hommes dont Madame de Motteville disait « qu'ils étaient infestés de l'amour du bien public. » L'honorable doyen de la Faculté de droit d'Aix a pour ces esprits

(1) Titres de quelques conférences faites au Cercle Artistique :

M. E. Delibes. — Sur Turgot (le Ministre libéral dont le programme n'était autre que celui de 1789 anticipé).

Sur Aristophane et une Comédie politique à Athènes.

M. Raynald. — Sur Robert Peel et deux grandes victoires du parti libéral en Angleterre : l'émancipation des catholiques et l'avènement du libre-échange.

M. Bizos. — Sur Alceste et la Misanthropie dans *Molière*.

M. Drincourt. — Sur le son et la musique.

M. Lieutaud. — Sur la poésie provençale et le *Chichois* de Gustave Bénédit.

M. de La Filolie. — Sur Voiture.

Sur Madame de la Fayette et la princesse de Clèves.

M. Jourdan. — Sur le salon de Madame Joffrin.

Sur l'Abbé de Saint-Pierre, Vauban, Boisguilbert et d'Argenson.

M. Casanova. — Sur Rabelais.

M. Laurin. — Sur le Commerce marseillais au XVIII[e] siècle.

M. Tamisier. — Sur Prosper Mérimée.

Sur les figures contemporaines des joyeux compagnons du cabanon de *Sans-Souci*.

M. Naquet. — Sur le luxe et les lois somptuaires.

M. Simonin. — Sur Pierre Puget, peintre, architecte et sculpteur.

M. le D[r], Livon. — Sur les générations spontanées et les théories de Pasteur.

M. Charles Monselet. — Causeries sur ses œuvres, etc. etc.

généreux un faible que je partage, et il vient d'en reparler avec un véritable à-propos dans l'éloquent discours qu'il a prononcé cette année à la 70e séance de l'Académie d'Aix, notre sœur de Provence, que je salue au passage et dont je m'honore d'être un des membres associés.

En plein siècle de Louis XIV, Messieurs, Vauban en matière d'impôts et Boisguilbert en économie politique soutenaient des théories dont le libéralisme effrayeraient certainement M. Méline et la majorité du Parlement d'aujourd'hui. Il est vrai de dire que les théories de Vauban et de Boisguilbert ne furent pas du goût de Louis XIV, que ces courageux pionniers payèrent leur libéralisme d'une belle et bonne disgrâce, qu'ils furent exilés en Province et que tous les exemplaires de leurs ouvrages furent confisqués et mis au pilon. Nous autres au moins on ne nous exile pas ; on nous malmène quelque peu, mais on nous laisse le droit de nous défendre ! !

En quittant la rue St-Ferréol, pour prendre possession de l'ancien hôtel de Georges Roux, ce grand commerçant et ce grand patriote auquel M. Adrien Artaud vient de consacrer un volume fort remarquable, nous avons inauguré notre nouveau local par une conférence de François Coppée et la voix d'un poète s'est élevée la première dans notre salle encore vierge.

Les œuvres de Gustave Bénédit étant épuisées, nous les avons rééditées.

Jean Aicard nous a donné la primeur de son poëme *Miette et Noré* dont nous avons publié une édition spéciale et, en 1882, au son de la marche des Rois, les félibres, sous la conduite de Mistral, de Roumanille, d'Aubanel, de Tavan, de Félix Gras, d'Huot, de Chailan, Cabiscou des félibres de la mar, ont tenu au Cercle Artistique une grande *sesiho* et chanté « les « beautés de notre ciel, de notre terre, de notre chaud « soleil, — le rire de nos filles, — dans le doux par-

« ler de nos berceaux et de nos mères, — dans notre « langue provençale qui a été le renouveau de toutes « les littératures du midi : »

Amis, la poésie est comme le soleil :
Elle luit sur le monde et l'échauffe et fait vivre.
Dans tous les pays, tous peuvent le boire
Ce soleil des jeunes, des forts et des beaux !
Heureux qui sait courir à lui, heureux qui sait le voir.
Il ne brille pas toujours ; il a aussi son couchant.
Et à cette pluie d'or, quand elle tombe de là-haut,
Comme à un vin de Dieu, il faut tendre son verre.

Ainsi chantait Aubanel. Je n'ai pas osé vous rappeler ces vers dans le texte, mais la pensée en est si élevée, qu'elle résiste à la traduction.

Nous avons recueilli les glorieux débris de l'Athénée dont la dissolution fut votée en 1885, l'Athénée (1) qui n'était pas un cercle dans la banale acception du mot et que je ne dois pas passer sous silence dans cette rapide revue, car ses fondateurs, en 1828, s'étaient proposé de combler la lacune, résultant de

(1) Ampère, le mathématicien, le Père Bérard, professeur de chimie à Montpellier, Moquin-Tandon, professeur d'histoire naturelle, se firent entendre à l'Athénée. Ampère, le fils, y parla des grands poemes de l'Inde ; élevés comme les sommets de l'Hymalaya, immenses comme le lit du Gange. Le Dr Cauvière, si populaire et si connu, non seulement par sa grande science mais par son esprit, fit une série de leçons sur l'Antropologie et le système de Cuvier. Le Dr Girard, sur la zoologie, dont une sur les mœurs des singes est restée légendaire au double point de vue de l'érudition dont le malin docteur fit preuve et de l'embarras qu'il causa, bien involontairement, aux dames qui y assistaient. Rousset s'était chargé de la botanique. Leroux, enfin, le frère du réformateur Pierre Leroux, prit souvent la parole au moment du passage des Saint-Simoniens, qui avaient fait de l'Athénéo le centre de leurs réunions.

Ces cours avaient été autorisés par ordonnance royale donnée au château des Tuileries le 7 décembre de l'An de Grâce 1828, le cinquième du règne de Charles X, le marquis de Montgrand étant maire de Marseille.

L'Athénée a donc vécu 57 ans.

l'absence de tout enseignement supérieur dans notre ville, par la création de cours publics et même de laboratoires de physique et de chimie.

Au nombre des leçons remarquables qui y furent données, il en est une dont le souvenir est encore très vivant : celle de Joseph Méry sur le voyage de Dumont-d'Urville, au moment où, par une coïncidence heureuse, le vaisseau du grand navigateur, l'*Astrolabe*, se trouvait dans le port de Marseille.

L'*Astrolabe* s'appelait la *Coquille* et changea de nom en souvenir du navire monté par l'infortuné Lapérouse et ses compagnons. Méry parla de la Nouvelle-Zélande et des Nouvelles-Hébrides, de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Guinée, des Carolines et des Célèbes, de Batavia, de l'Ile de France et du Cap, comme s'il y avait toujours vécu ; il donna même des renseignements précis sur les 10,000 espèces d'animaux, les 7,000 espèces de plantes et les innombrables échantillons de minéralogie rapportés par Dumont d'Urville. Il fit preuve d'une érudition tellement surprenante que l'auditoire en fut ébloui. Je tiens ces renseignements d'un témoin auriculaire, qui était bon juge.

Combien il est fâcheux que le texte de cette conférence n'ait pas été conservé ! et l'ont peut exprimer le même regret pour tout l'esprit, tout le talent, tout les mots à effet que Méry a prodigués dans sa conversation. Ainsi que l'a dit Théophile Gautier : « personne n'eut plus d'esprit que ce Marseillais si « parisien et n'en fut plus prodigue. Il marchait dans « la vie avec des perles mal attachées à ses bottes, « comme les Magnats Hongrois dans les bals, et « quand elles roulaient sur le plancher, il les laissait « ramasser à qui voulait. »

Et Alexandre Dumas ajoutait : « Méry sait tout, ou « à peu près tout ce qu'on peut savoir. Il connait la « Grèce comme Platon, Rome comme Vitruve ; il « parle latin comme Cicéron, italien comme Dante,

« anglais comme lord Palmeston. Il est paresseux « comme Figaro et spirituel comme..... Méry. »

J'ai eu l'honneur, dans ma jeunesse, de me rencontrer bien souvent avec Méry ; mais, en 1865, en revenant d'un long voyage que j'avais fait en Egypte et en Syrie, j'allai me reposer à Sausset, chez mon père et j'eus l'extrême bonne fortune d'y trouver Méry avec lequel je passai près de deux mois. Comme il collaborait à de nombreuses publications, il était obligé de faire journellement des articles sur les sujets les plus divers. Il les composait le soir, tout en causant, et écrivait sur du grand papier, avec une écriture immense et sans jamais rayer un seul mot. Sa faculté d'improvisation dépassait tout ce qu'on peut imaginer et la pensée, la parole et la rime jaillissaient en même temps. Il aimait beaucoup la bourrido et l'aïoli, ce poëme de la cuisine provençale, et en envoya la recette à un de ses amis de Paris, avec cette pièce de vers :

« Je le sais, l'ail, enfant des Bastides voisines,
« N'est pas en bonne odeur dans vos fades cuisines ;
« Même au Palais-Royal, tout encadré d'arceaux,
« Jamais l'ail n'embauma de ses gousses chéries
« Dans leur beau restaurant, ouvert aux galeries,
« La trinité des Provençaux...

« Vous ne savez donc pas que cette plante est bonne
« Entre toutes ? Tissot, professeur en Sorbonne,
« Ne vous a pas vanté cet admirable don,
« Lorsque des vieux Romains disant la grande chère,
« Bucoliques aux doigts, il vous explique en chaire
« Les vers du *Pastor Corydon*.

« Virgile, homme de goût, a vanté son arôme,
« Dans des vers applaudis par les dames de Rome,
« Et quand il allait voir Auguste au Palatin,
« Tythyllis apprêtait l'ail, en gardant ses chèvres,
« Et le poète, en cour, exhalait de ses lèvres
Le vrai parfum du vers latin.

« Tout ce qui porte un nom dans les livres antiques,
« Depuis David, ce roi qui faisait des cantiques,
« Jusqu'à Napoléon, empereur du Midi,
« Tout a dévoré l'ail, cette plante magique,
« Qui met la flamme au cœur du héros léthargique,
Quand le froid le tient engourdi.

« Et toi, cher Constantin, dont l'amitié m'excite,
« Si je t'écris ici ces quelques vers si vite,
« C'est que l'ail dans Marseille a mis son grand bazar,
« Que je viens d'en manger pour écrire un volume,
« Et qu'au lieu d'encre enfin j'avais pris pour ma plume
« L'ail de Virgile et de César. »

Je suis cependant de l'avis de Jacques Normand ; pour apprécier la bourrido, l'aïoli ou la bouillabaisse il faut l'air de Marseille.

« Mais, pour qu'elle soit vraie et bonne et sans défaut...
Une merveille,
« Plus que poisson, safran, ail, fenouil, il lui faut
L'air de Marseille. »

Parmi les nombreuses histoires que Méry nous raconta, voulez-vous me permettre de vous en dire une que je crois peu connue :

Vers l'été de 1847, Méry allait très souvent jouer aux échecs, dans un cercle situé boulevard des Italiens. Quand il sortait, il faisait grand jour et il s'en allait drapé dans son manteau, qu'il ne quittait jamais, même au mois d'août. Un matin, devant le passage de l'Opéra, il rencontra Balzac sur le trottoir encore désert. La conversation s'engagea ; ils causèrent longtemps et se quittèrent vers cinq heures.

Le lendemain, à la même heure, Méry rencontra encore Balzac au même endroit et les deux amis causèrent encore jusqu'à cinq heures du matin.

Ces rencontres se répétèrent pendant quinze jours, sans que l'idée vint à l'un ou à l'autre de se demander

pourquoi ils se retrouvaient ainsi à la même place ; mais à la quinzième rencontre, Balzac dit à Méry : « A partir de demain, si vous voulez me rencontrer, « arrivez plus tôt, car je serai rentré avant le premier « coup de cinq heures ».

Méry tint compte de cette observation ; il quitta le jeu un peu plus tôt et retrouva Balzac vers quatre heures. Ils causèrent du père Goriot et de la Vieille-fille. Balzac fouillait souvent dans sa poche, non pour prendre sa montre, mais pour en tirer un calendrier. Il le montra à Méry. « Voulez-vous savoir, « lui dit-il, pourquoi je suis forcé d'être rentré et « caché à cinq heures ? — Parce que, ainsi que « l'indique ce calendrier, le soleil se lève à cinq « heures ; or, à partir de ce moment-là, je ne suis « plus libre et je pourrais être appréhendé par « messieurs les gardes du commerce. Voilà pourquoi « depuis quinze jours, vous me trouvez en prome- « nade à cette heure matinale ; je bénis cette rigueur, « grâce à laquelle j'ai pu passer avec vous des « heures délicieuses et causer avec un esprit, qui me « comprend, de la Société idéale que j'espère bien « substituer à la Société détestable dans laquelle « nous sommes condamnés à vivre. »

Méry accompagna Balzac jusqu'au seuil de la maison où ce grand génie allait abriter sa pauvreté, et de retour dans son cabinet, il écrivit d'un seul trait un mémoire qui n'a jamais été publié. Dans ce mémoire, il proposait la loi sur la propriété littéraire, et se basait, pour en prouver l'équité, sur les bénéfices que les grandes œuvres de l'esprit ont toujours valus à des parasites. Il y avait dans ce mémoire des pages émues sur la misère de Cervantès et de Beethoven. Il arrivait à Balzac et avec une clairvoyance de devin, affirmait qu'un jour les œuvres de ce grand esprit rapporteraient autant que les « pâturages les plus fertiles ». Le temps a donné triplement raison à Méry puisque nous avons une loi sur

la propriété littéraire, puisque la contrainte par corps est abolie, et que les innombrables éditions des œuvres de Balzac ont produit un capital considérable.

Ce mémoire a malheureusement été brûlé avec une foule d'autres productions exquises parmi lesquelles cette épitaphe que Méry improvisa pour sa tombe :

« Quand je mourrai, que l'on m'enterre
« Bien au midi ; — que sur la terre
« Où je reposerai, dans la nuit, sans fanal,
« Le passant puisse dire en style funéraire :
« Ici git Méry — dional.

Le Cercle Artistique, Messieurs, à la rue Saint-Ferréol comme à la rue Montgrand, eut maintes fois l'honneur d'offrir l'hospitalité à l'Académie pour ses séances annuelles. La dernière qui eut lieu chez nous, sous la présidence de M. E. Rostand, le 13 février 1887, fut consacrée à la réception de notre grand poète Frédéric Mistral. Heureux d'avoir l'entrée en ce bon logis, de recevoir la bienvenue en cette Assemblée de lettrés, de savants, d'artistes et de poètes, l'auteur de Mireille compara l'Académie à une belle et charitable Dame : « Cette Dame qui « descend à la rue pour chanter des Noëls, des « Noëls provençaux à la gloire de Dieu et au profit « des pauvres, tenez, savez-vous qui elle est à l'heure « où je vous parle ? Cette belle Dame, cette grande « Dame, c'est l'Académie de Marseille qui, aujourd'hui, s'accompagnant avec le Félibrige, vous « convie à donner au Félibrige, c'est-à-dire à l'œuvre « de revendication indigène et provençale, la part « qui lui est due au festin de Noël ; la part de Dieu. »

Quel noble et mélodieux langage !!

Je crains, Messieurs, d'abuser de votre patience. ..... Je m'en excuse surtout auprès de vous, Mesdames, qui avez pris la peine de venir m'entendre,

mais il m'est impossible de passer sous silence les travaux de vulgarisation accomplis en peinture, en objets d'art et en musique, car ils sont les plus importants et peut-être les plus fructueux.

Dès 1868, inspirés et guidés par les peintres qui étaient en majorité dans notre Société, le Cercle artistique a pu offrir au public une exposition très-brillante où les plus grands noms de la peinture moderne étaient représentés (1).

Depuis lors, les expositions se sont succédé chaque année avec un égal succès. En 1869, nous exposâmes les œuvres complètes de Prosper Grésy, connu seulement à Paris de quelques artistes, ses contemporains, et que le public marseillais n'avait pu apprécier que par des fragments épars. Grésy, attaché à l'Administration financière, n'était peintre qu'à ses heures de loisir, et il était difficile de s'en douter en voyant l'importance de son œuvre. Rude d'aspect, l'attitude rigide, le regard perdu dans une vague contemplation, tel était cet homme profondément artiste, dont les toiles tantôt inspirées de Decamps, tantôt de Dupré, tantôt revêtant un caractère franchement personnel, nous révèlent les sites les plus pittoresques de notre paysage méridional.

La même année, nous possédâmes pendant plusieurs semaines le Général Prim d'Henri Regnault, qui est actuellement au Louvre, et ce n'est certes pas notre faute si notre Musée n'en a pas fait l'acquisition. On a voulu se dédommager de cette occasion perdue en achetant la Judith du même artiste ; mais, quelle différence entre les deux toiles, et combien la première représente d'une façon plus complète le talent si primesautier du peintre patriote ! Puisque je parle de notre Musée, voulez-vous me permettre d'y jeter un coup d'œil rapide ?

(1) Delacroix, Ingres, Meissonnier, Diaz, Gérome, Dupré, Hébert, Isabey, Ziem, Jacques, Troyon, Vollon, Roqueplan, etc.

On n'y voit aucun Delacroix, aucun Diaz, aucun Rousseau, aucun Decamps, aucun Dupré, aucun Fromentin, aucun Vollon, aucun Ingres, aucun Meissonnier et, sauf un beau Millet, une étude de Couture, un Ziem, un Daubigny, le portrait de Loubon par Ricard (dû à la générosité de sa veuve), un Corot qui a fortement noirci et la collection réunie par la Société artistique et entreposée au Musée, l'Ecole moderne est d'une pauvreté désespérante. L'Ecole marseillaise elle-même est très incomplète et Aiguier qui est certainement un de nos peintres les plus exquis, n'est représenté que par un seul tableau, beau comme un Claude Lorrain, mais il n'y en a qu'un. Comment se fait-il, Messieurs, qu'au cours des nombreuses expositions qui se sont succédé depuis trente ans, la ville n'ait jamais songé à procéder à quelques acquisitions ? Pendant que tant de galeries particulières (1) se sont formées, pourquoi la ville n'a-t-elle pas imité cet exemple ? Et les collections des villes offrent sur celles des particuliers cet immense avantage qu'elles sont stables et à l'abri de ces dispersions que nous avons le regret de constater chaque jour et qui sont inhérentes à la propriété individuelle.

Les collections des Musées de province ne sont actuellement alimentées que par les envois de l'Etat, les rares acquisitions des villes et les legs. Les acquisitions de l'Etat ont lieu au salon annuel de Paris et souvent ne résument pas la quintessence de l'art. Il en résulte que les collections se trouvent panachées de tableaux dont la vue et l'étude ne peuvent être que d'une utilité contestable pour l'instruction des élèves et la formation du goût public. Je voudrais, Messieurs, que les Musées de province fussent

(1) Un seul marchand de tableaux, qui est en même temps un artiste, a vendu pendant ces vingt-cinq dernières années pour plus de cinq millions de tableaux dans notre ville, et je connais actuellement plus de cent personnes qui ont des galeries, variant d'importance, mais méritant ce nom.

réservés aux talents acquis, reconnus, consacrés par la critique et le temps, et vous me permettrez de placer l'opinion que je viens d'émettre sous la protection d'un homme qui a parlé des arts, comme de toutes choses, en homme de génie: Goëthe a dit que le *goût ne se forme que par la contemplation de l'excellent et non du passable.*

Si nous parcourons les tableaux des Ecoles anciennes de notre Musée, nous constatons qu'elles ne se sont pas sérieusement enrichies depuis sa fondation. Les toiles que le docteur Achard (le premier marseillais qui se préoccupa de créer un Musée à Marseille), avait réunies et les 44 tableaux qui nous furent distribués sous le Consulat (1), au moment de la formation des Musées de province, constituent le véritable fonds de notre Musée. Il y a, cependant, dans les galeries du Louvre,quantité de toiles et de statues que l'on garde avec un soin jaloux, loin des yeux du public et pour lesquelles il n'y a pas de place dans les salles accessibles aux visiteurs. On pourrait donc, sans inconvénient, diminuer la pléthore des musées parisiens pour guérir la disette des musées de province. Tout y gagnerait sans compter les tableaux eux-mêmes, qui seraient dans de bien meilleures conditions de soin et de conservation. Cette critique vient d'être

(1) Avant 1789, il existait en France des galeries d'amateurs, il n'existait pas de Musées. Les objets d'art n'avait pour garant de leur conservation que l'intérêt de la propriété ou le plaisir de la jouissance. C'était affaire de curiosité ; mais on ne songeait pas à l'utilité de les conserver dans un but d'enseignement.

Le 6 frimaire, an III, Heurtaut de la Neuville demanda au Conseil des Cinq Cents la fondation dans les provinces d'Ecoles de peinture, de sculpture et d'architecture ainsi que l'établissement d'un dépôt d'objets d'art auprès de ces Ecoles. C'est la première date de l'histoire des Musées de province et il est curieux de constater que l'idée de l'utilité des œuvres d'art, de les réunir, de les conserver (idée conservatrice s'il en fut) ait pris naissance pendant une période révolutionnaire, pendant qu'on en détruisait de tous côtés et qu'on s'acharnait sur les châteaux et les couvents.

énergiquement formulée, dans la séance du 22 novembre de la Chambre des Députés, par deux de mes honorables collègues : MM. Leygues et Aynard, et il me paraît difficile que M. le Ministre des Beaux-Arts et M. Larroumet, qui aiment le progrès et dont l'esprit est franchement décentralisateur, ne donnent pas satisfaction à l'opinion publique et ne tiennent pas les promesses qu'ils ont faites à la tribune.

A propos de la fondation du Musée de Marseille, Messieurs, j'ai prononcé le nom du docteur Achard : C'est une figure très-curieuse à étudier, digne de la plume de mon spirituel ami, Horace Bertin, président du Syndicat de la Presse Marseillaise, Bertin qui fait si bien le morceau et dont l'humeur est si franchement gauloise. Contrairement aux habitudes de son confrère le docteur Trucy, dont la voiture est légendaire et inspirait une peur terrible aux mères de famille de l'époque, le docteur Achard faisait toutes ses visites à pied. Il ne sortait jamais de chez aucun de ses clients sans avoir minutieusement inspecté tous les appartements, fureté dans tous les coins et même dans les armoires. Il ramassait ainsi : manuscrits, livres, médailles, tableaux, antiquités de tous genres, puis allait vider son sac dans le local d'un monastère renversé au moment où il s'achevait à peine : Le couvent des Bernardines, où fut fondé notre Musée, et qui est occupé par le Lycée depuis la construction du Palais de Longchamp.

Je quitte à regret le docteur Achard, mais je voudrais vous faire observer, sans aucune intention de blâme, que, sous tous les régimes, nos municipalités absorbées par la direction des affaires courantes, n'ont apporté qu'une attention secondaire aux questions artistiques ; au reste, il en a été à peu près de même partout et les villes qui possèdent de beaux musées, le doivent à de généreux donateurs ; mais aucune n'a été plus malheureusement inspirée que la nôtre au point de vue de l'établissement de ses voies et de ses monuments.

Quand on décida la création de la rue de Rome, l'architecte de la ville qui n'était pas sans talent, car il s'appelait Puget, voulait lui donner une largeur égale au cours St-Louis. Le conseil municipal s'y opposa. — Quand Bernex projeta le boulevard de Longchamp, on aurait dit qu'il avait l'intuition qu'Espérandieu élèverait un jour à son extrémité un des chefs-d'œuvre de l'art moderne et qu'il voulait lui ménager une avenue digne de lui. — Bernex insista vivement pour que Longchamp eût la même dimension que le Chapitre ; mais le Conseil municipal n'entendit jamais raison et nous lisons aujourd'hui dans le dictionnaire de Larousse, à l'article Marseille, cette note bien faite pour augmenter nos regrets et blesser notre amour-propre : « Marseille n'a guère, « en fait de monuments civils, que le palais de Long- « champ... cet édifice, terminé en 1869, est d'une « grande beauté... Malheureusement, on y arrive par « une voie trop étroite, aboutissant sur une place « trop petite, ce qui ne permet pas au visiteur de « considérer l'ensemble à une distance suffisante. »

Nous avons proposé le Général Prim de Regnault ; on n'en a pas voulu. — Quand M. Forcade mourut, avant d'envoyer le Rembrandt, le Van Dyck et les deux Poussin à l'Hôtel des Ventes à Paris, ses héritiers offrirent à la Ville d'en faire l'acquisition ; ils n'eurent aucun succès et le Rembrandt fut acheté par le musée de l'Ermitage ; les deux Poussin par l'Allemagne et le Van Dyck par un riche américain. — Quand Gabriel, dans sa vieillesse, désolé de voir sa belle collection d'estampes et d'eaux-fortes menacée d'une dispersion, demanda à la Ville de la lui prendre pour un prix fort modique ; — il ne réussit pas davantage. Le même fait s'est produit pour les bibliothèques et objets d'art ; et par ces simples exemples, on peut se rendre compte de ce que pourrait-être notre ville, de ce que pourrait-être notre musée, comparativement à ce qu'ils sont aujourd'hui !!!

Je ne veux pas m'attarder sur ces considérations générales et je continue mon énumération.

Au commencement de 1870, nous tentâmes d'organiser une exposition d'objets d'art et de curiosités ; je devrais dire de bibelots pour employer le terme à la mode, terme sentant la rue et l'atelier, né comme tant d'autres, du frottement social et en train de faire son chemin dans le monde en vrai soldat de fortune.

Nous fûmes surpris de la quantité et de la qualité des objets rares qui se trouvaient dans notre ville, qui y étaient inconnus, et dont bien des propriétaires ignoraient la valeur (1).

Mais, je dois une mention spéciale à la collection des faïences provençales, sortant des cabinets de MM. Berthoud, Raybaud et surtout de celui de l'érudit M. Mortreuil, qui fut de notre Compagnie et vice-président du Cercle Artistique. Nous priâmes M. Mortreuil de nous faire une conférence sur nos anciens faïenciers : les Clérissy, les Oléry, les Robert, les Fauchier, les Veuve Perrin, et il intéressa si vivement ses auditeurs par ses révélations sur cette industrie, qu'une véritable passion pour la faïence s'empara de notre monde élégant et que bon nombre de collections remarquables, rassemblées à grand frais, datent de cette époque. La ville aurait encore pu, à la mort de M. Mortreuil, acquérir sa collection qui aurait singulièrement rehaussé l'éclat de celle en embryon du château Borély, mais hélas ! nous n'avons pas été plus heureux cette fois que précédemment, et elle s'est dispersée aux quatre coins du monde. La collection de M. Mortreuil était unique ; toutes les marques de

(1) Les emplacements que nous avions préparés furent insuffisants pour contenir les émaux, les ivoires, les verres de Venise, les bijoux, les armes, les instruments de musique datant des trois derniers siècles, les bronzes, les tapisseries de haute lisse, les bahuts de la Renaissance, les porcelaines de Saxe et de Sèvres qu'on voulut bien nous confier.

l'ancienne faïencerie de Moustiers et de Marseille(1), depuis la qualité la plus commune, depuis l'assiette la plus vulgaire, jusqu'à l'aiguière la plus élégante, ornée des médaillons les plus artistiques et les plus finement peints. Et cette collection était d'autant plus instructive que, de toutes les faïences, celle de Marseille est la moins connue, ainsi qu'on peut le constater par les ouvrages de céramique du baron Davilliers et de Jacquemart, et par les échantillons que nous pouvons en voir au Musée de Cluny et de la manufacture de Sèvres.

J'ai l'immense regret de n'avoir pas retrouvé dans mes notes le texte de la conférence de M. Mortreuil, que j'avais résumée de mon mieux, mais je me souviens qu'il nous indiqua que les fabriques les plus en renom se trouvaient au boulevard du Muy. La justesse de ce renseignement fut confirmé quelque temps après, par des fouilles qui y furent pratiquées par un homme qui s'occupait spécialement de la réparation des vieilles faïences, M. Gaidan, fouilles dans lesquelles il découvrit des moules, des fours et des fragments de couleurs dont on a perdu malheureusement le secret.

Parmi les expositions de 1873, je dois signaler celle du peintre marseillais, Gustave Ricard. On y réunit toutes ses œuvres disséminées dans le département des Bouches-du-Rhône : portraits, œuvres originales, copies datant de sa jeunesse et de l'époque où il était en pleine possession de son talent. Un de nos confrères et de nos critiques les plus distingués,

(1) Les terres émaillées de Bernard Palissy, de Luca della Robia d'Urbino, de Gubbio, de Pesaro, de Castel-Durante, d'Oiron, les faïences de Delft, de Rouen, de Nevers, de Strasbourg, de Moustiers même étaient depuis longtemps recherchées par les collectionneurs, mais celles de Marseille étaient fort peu connues, et ce n'est pas surprenant, car elles sont d'une époque relativement récente puisque la première fabrique ne date que de 1760. Je crois me souvenir que c'est celle de Fauchier.

M. Brès, a donné une idée très exacte de la physionomie de Ricard, dans l'appréciation qu'il a faite de son portrait peint par lui-même.

« Une légère brume voile son portrait et l'œil doit « fouiller pour retrouver l'image qui se dérobe sous « elle... Le peintre s'est comme entouré d'un atmos- « phère de paix et de silence, où l'éclat bienveillant « du regard vous invite à pénétrer. On est tout « surpris de découvrir dans cette ombre tiède, tant « de finesses délicatement exprimées, les contours « charmants de ce visage austère, les lignes pures du « front, la barbe légère et soyeuse et cette lèvre « élégante d'où il semble que va s'échapper la parole « ailée du poète. »

Poète...., il l'était autant que peintre.

Quand j'étais étudiant à Paris, j'ai vécu dans l'intimité de Ricard qui voulait bien me traiter en frère cadet. Un jour que j'entrais dans son atelier pendant qu'il commençait le portrait d'un grand personnage très spirituel, mais horriblement laid, il s'aperçut de l'impression que me produisit son modèle ; et, quand il fut parti : « Tu le trouves laid, « n'est-ce pas ? me dit-il. — Eh bien, mon petit, tu « n'y entends rien.— Je le trouve superbe, moi ; et tu « ne sais pas voir. — Nous autres peintres, nous « ne sommes pas des copistes, mais des historiens. « Nous savons dégager la vie de la matière, éclairer « un visage, en faire parler l'âme...,. et n'oublie pas « qu'un portraitiste n'est véridique et intéressant qu'à « la condition d'imprimer tout vivant, sur la toile, « l'être moral qui pose devant lui. Crois-tu qu'Hol- « bein, Titien, Van-Dyck ou Velasquez pensaient « différemment ? »

Et il continua sa démonstration en parlant de ces maîtres avec la connaissance profonde qu'il en avait, avec cette éloquence persuasive et cette verve poétique qui en doublait le charme.

Il allait souvent à Florence et la Vénus de la Tri-

bune excitait particulièrement son admiration. Il en fit une copie qui occupait une place choisie dans son atelier. — Un ami, également amoureux de la Vénus, voulut la lui enlever et une lutte terrible s'engagea entre eux. — Comme il était très bon, l'ami, en le quittant, le croyait vaincu et s'attendait à recevoir le tableau convoité, quand lui parvint la lettre suivante :

« Je ne puis me décider à te lâcher ma Titienne.
« Je la garde comme le dragon d'Hespérie gardait
« ses pommes d'or et j'espère que ta chère conseillère
« te détournera de cet enlèvement de mineure qui
« n'aboutirait qu'à attrister l'atelier dont elle fait les
« beaux jours. — Ton mentor et vieil ami, Gustave... »

Mort jeune encore, Ricard n'a pas joui de sa réputation et de sa gloire qui grandissent chaque jour.

C'est donc ainsi de nous ! Au sortir d'une fête,
En se quittant un soir, on se serre la main :
Quand te reverra-t-on ? demande l'un. — Demain,
Répond l'autre et l'on va sans retourner la tête.

Et puis, le lendemain, voleuse toute prête,
La mort qui s'embusquait sur le bord du chemin,
Fond sur le cher artiste, âme toujours en quête,
Peintre toujours ému par le visage humain.

O noble artiste aimé, dont nous creusons la tombe,
Je ne sais si Paris sent bien tout ce qui tombe
Dans cette froide terre où descend ton cercueil !

Mais j'affirme qu'aux jours de leurs gloires lointaines
Venise, en te perdant, aurait porté le deuil,
Et que la Muse antique eût pleuré dans Athènes !

C'est notre compatriote, Joseph Autran, qui parlait ainsi sur la tombe de son ami !!.... Au début de mon discours, j'avais l'honneur de vous faire observer que Marseille a deux dettes à acquitter à l'égard de Puget et de Montricher.... Ne croyez-vous pas, Messieurs,

que nous devons payer un juste tribut d'hommage à la mémoire de Gustave Ricard et de notre ancien et éminent confrère, Joseph Autran, l'auteur de la *Fille d'Eschylle* et des *Poëmes de la Mer* ?

L'homme qui représente aujourd'hui à Marseille le type le plus accompli du bibeloteur disert et infatigable est Emile Ricard (1), le frère du peintre regretté dont je viens de parler..... Modeste, autant que savant, fuyant les bruits du monde, il entasse dans sa maison du boulevard Gazzino et dans sa bastide de Saint-Jullien, des merveilles que peu d'élus sont appelés à visiter. Il possède entre autres une collection de dessins de Puget, dont quelques-uns ont figuré à notre exposition de dessins anciens de 1878, à côté des eaux fortes originales de Rembrandt et de Van-Dyck et des dessins de Lemoine, de Natoire, de Boucher, Fragonard, Watteau, Greuze, Lancret, etc.

Louis Brès fit une très consciencieuse étude sur cette exposition de dessins anciens, ornée de photographies représentant les morceaux les plus rares.

Nous y joignîmes une exposition de reliures artistiques.

« L'habit, certes, ne fait pas le moine, » et les savants n'aiment pas les livres superbement reliés ! Nous avons cru utile cependant de soumettre au public, non seulement des échantillons de belles reliures anciennes, mais encore des reliures modernes (2).

La reliure n'est-elle pas le complément obligatoire de certains livres du XVIII^me^ siècle si merveilleusement illustrés par cette pléiade de graveurs qui ont

(1) Emile Ricard fait chaque jour la tournée complète de tous les marchands de bric à brac ; et nous ne sommes plus au temps où il n'en existait que trois à Marseille ; Lazard, M^me^ Valli, et plus tard Ferrari. On en trouve maintenant dans tous les quartiers, et dans ceux les plus éloignés.

(2) Lortic, Hardy, Petit, Cuzin, David, Marmin, Marius, etc.

fait le vrai mérite d'ouvrages dont le texte seul ne présente que peu d'attrait (1).

Jusqu'en 1880, nos expositions réunissaient les peintres marseillais et les peintres étrangers; et c'était la Société qui se chargeait du classement et de l'organisation. Depuis cette époque, nos peintres ont cru mieux faire en réservant les expositions pour eux seuls; ils en ont pris la Direction exclusive et institué une sorte de salon marseillais, qui s'ouvre presque en même temps que le salon parisien.

Je suis loin de m'élever contre ce courageux essai de décentralisation, mais je crois qu'ils feront bien de ne pas totalement abandonner les expositions générales et de ne pas se priver des avantages résultant de la comparaison de leurs œuvres avec celles des confrères, vivant sous un autre ciel et interprétant une autre nature.

Je ne voudrais pas, Messieurs, que l'on se méprit sur le sens de mes paroles et que l'on puisse en conclure que je n'ai pas un amour profond pour notre Ecole Marseillaise; loin de là !

Les dispositions naturelles de nos peintres, leur sentiment inné de la couleur, les succès remportés par un grand nombre d'entre eux, les autorisent à avoir de légitimes prétentions et je ne crois pas qu'il y ait en province une Ecole des Beaux-Arts plus fréquentée que la nôtre, puisqu'elle compte 795 élèves, et donnant des résultats plus brillants. La municipalité actuelle a eu l'heureuse inspiration de créer, en 1888, un cours d'histoire de l'Art et mon collègue M. Paul Bret nous apprenait cette année qu'il est suivi par 84 élèves. A notre Ecole, Messieurs, dirigée avec tant de dévouement et d'habileté par notre confrère, M. Magaud, on ne se contente donc

(1) Les fables de Dorat, les Saisons, les Quatre parties du Jour, etc., etc., illustrées par Cochin, Gravelot, Eisen, Marillier, Saint-Aubin, Moreau, Le Jeune, etc., etc.

pas de former des praticiens habiles, mais on s'efforce de faire des hommes instruits, versés dans l'histoire des peintres anciens, connaissant les costumes et les usages des diverses époques, les styles des grands siècles ; et, si des peintres nous passons aux sculpteurs, Turcan, Allar, Hugues, Lombard sont non seulement des élèves qui honorent une école et leurs professeurs, mais des artistes qui se sont placés à la tête de la sculpture moderne et dont Marseille doit être fière.

La même idée de vulgarisation sérieuse a inspiré la Commission de Musique : étudier l'art classique, le faire connaître au public par une exécution consciencieuse et sobre, produire des œuvres nouvelles, le plus souvent inédites, aider les compositeurs marseillais, favoriser l'éclosion de leurs œuvres en leur garantissant un orchestre, une salle et un public, tel a été notre programme, et je crois pouvoir dire qu'il a été réalisé. Nous avons donc organisé un orchestre, des chœurs et dans plus de deux cents concerts donnés soit à la rue St-Ferréol, ou à la rue Armény (dans cette salle que l'on a tant critiquée et que l'on regrettera peut-être maintenant qu'elle n'existe plus), nous avons passé en revue tous les chefs-d'œuvre de la musique classique et donné à notre public la primeur d'œuvres inconnues à Marseille, telles que le *Gallia*, de Gounod ; le chœur de *Marie-Madeleine*, de Massenet ; le *Ruth*, oratorio ; *Gloria Victis*, ballade d'Eugène et Alexis Rostand ; l'*Ange déchu*, opéra de Xavier Boisselot ; le *Veau d'or*, drame lyrique d'Auguste Caune, et de nombreuses œuvres pour orchestre par Auguste Morel, Thurner, Flégier, Agnelli, Lavello, Audran, etc., etc.

Diaz de Soria, qui est un de nos membres honoraires, est venu bien souvent nous charmer par sa voix d'or.

Mais la création la plus méritante est celle des

Concerts populaires de musique classique en 1880(1). Notre salle, quelque vaste qu'elle fût, ne pouvait donner abri qu'à nos sociétaires et à leur famille, et

(1) La Société des Concerts populaires de musique classique a fait entendre en ses œuvres principales, le grand répertoire des Concerts symphoniques, notamment les neuf symphonies de Beethoven, celles de Mendelssohn, les plus remarquables de Haydn, Mozart, Schmann, Berlioz; les ouvertures de ces maitres, toutes celles de Weber. Les œuvres modernes de Bizet, Royer, Saint-Saëns (de ce dernier en particulier la grande symphonie en *ut mineur* avec orgue); de Massenet, Guiraud, Delibes, Lalo; les ouvertures et des fragments importants de Richard Wagner, de Brahms, Widor, Chabrier, Tschaikowsky, Grieg. Elle a fait une large part aux pièces de jeunes compositeurs de l'école contemporaine.

Parmi les œuvres données intégralement avec solis et chœurs, il convient de citer :

Le Stabat, de Rosssini.
Le Désert, de Félicien David.
Harold, de Berlioz.
Roméo et Juliette, de Berlioz.
Songe d'une Nuit d'été, de Mendelssohn.
Nuit de Valpurgis, de Mendelssohn.
Manfred, de Schumann.
Le Paradis et la Péri, de Schumann.
Gallia, de Gounod.
Messe du Sacre, de Chérubini.
Deux actes complets d'*Orphée*, de Gluck.
Premier acte complet de *La Walkyrie*, de Richard Wagner.
La Mer, ode-symphonie, de Jonclères.
Chatterton, opéra symphonique, de Jules Bordier (d'Angers).
David, scènes bibliques, de Jules Bordier (d'Angers).
Jean le Précurseur, scène biblique, d'Albert Cahen,

Œuvres de contemporains marseillais :

Ruth oratorio, de Alexis Rostand,
Gloria Victis, scènes dramatiques, de Alexis Rostand.
Le Veau d'Or, drame lyrique, de A. Caune
Ossian, poème symphonique, de Flégier,

RELEVÉ

Les virtuoses et chanteurs entendus aux Concerts populaires de Marseille :

nous avons pensé, qu'au risque même de porter un grave préjudice à nos concerts, il convenait de fonder dans notre ville une institution similaire à celle dont

1re année. — 1880-81. — Virtuoses locaux : Millont, Grobot, violonistes ; Meuret, flûte ; Casella, violoncelliste. — Virtuose étranger : Camille Saint-Saëns.

2e année. — 1881-82. — Chanteurs : Mme Brunet-Lafleur ; Mme Thursby, cantatrice américaine ; M. Fontaine, professeur au Conservatoire d'Anvers.

Virtuoses : Marsik, violoniste ; Ritter, pianiste ; Thibaud, pianiste (1er prix, Conservatoire de Paris).

3e année. — 1882-83 — Un seul soliste, Magis, violoniste, (Œuvres d'ensemble que nous avons indiquées dans le relevé général).

4e année. — 1883-84. — Planté, pianiste ; Thurner, pianiste ; Hasselmans, harpiste ; Rubinstein, pianiste et compositeur, dirige lui-même *l'Océan*.

Chanteurs : Fontaine, d'Anvers ; Auguez, de l'Opéra ; Massenet conduit lui-même plusieurs de ses œuvres.

5e année. — 1884-85. — Virtuoses : Ritter, Saint-Saëns ; Mme Cezano, pianiste ; Marsick, Ysaye, violonistes. — Chanteurs : Manoury (de l'Opéra), Herman-Devriès, Frédéric Boyer, Mlle Fouquet.

6e année. — 1886-87. — Solistes : Philipp (Conservatoire de Paris, 1er prix), pianiste ; Régis, de Nîmes, pianiste ; Livon, de Marseille, pianiste ; Casella (maintenant à Paris), violoncelle ; Ysaye, violoniste. — Cantatrice : Mme Devriès-Dereims.

7e année. — 1887-88. — Les chefs de pupitres d'harmonie des concerts Lamoureux : Bufaletti, violoniste (Naples) ; Dumon, professeur de flûte (Conservatoire de Bruxelles) ; Marsick, violoniste ; Mme Pijotat, pianiste à Marseille ; Mme Vickam, violoniste américaine. — Chanteurs : Boudouresque (de l'Opéra), Mme Mauvernay (Paris-Lyon), Maurel, Boudouresque fils.

8e année. — 1888-89. — Virtuoses : Casella (Paris) ; Dorel, hautbois ; Pierné (Prix de Rome), pianiste ; Marteau, violoniste ; Amici, de Marseille, pianiste ; Ravel (Monte-Carlo), clarinette. Chanteurs : Manoury et Duchesne (de l'Opéra-Comique) ; de Graves (Opéra-Comique) ; Vergnet (Opéra) ; Boudouresque (Opéra) ; Boyer, Mme Vaillant-Couturier (Opéra-Comique, Monnaie).

9e année. — 1889-90. — Solistes virtuoses : Mme Roger-Miclos pianiste, (Paris) ; Livon, pian. (Conservatoire de Marseille) ; Juliette Dantin (1er prix, conservatoire de Paris), violoniste. — Chanteurs : Fontaine (Conservatoire d'Anvers) ; Jourdan (Monnaie-Marseille) ; Mme Dufranne (Opéra) ; Mme Costes (Monnaie, Conservatoire de Marseille), Engel (Opéra).

Pasdeloup et plus tard Colonne et Lamoureux avaient pris l'initiative à Paris.

Nous avons donc loué l'immense théâtre des Nations, réuni les fonds nécessaires pour cette entreprise et constitué un orchestre, d'abord sous la direction de M. Raynaud, puis sous celle de M. Miranne. Les concerts populaires volent maintenant de leurs propres ailes, sous la direction de M. Lecocq, comme chef d'orchestre et la présidence honoraire d'un musicien consommé et enthousiaste, M. Louis Arnavon, dont il ne m'appartient pas de faire l'éloge puisqu'il est de ma famille et la direction de M. Vernet, trésorier de la Société de Sainte-Cécile, et qui consacre toute son activité à ces deux utiles institutions.

Parmi les séances les plus remarquables, je me souviens de celle où Rubinstein vint conduire lui-même son *Océan* devant une salle comble, dont l'enthousiasme touchait au délire ; de celle où une dame de notre meilleur monde, qui est en même temps une grande artiste, Madame Fritsch-Estrangin, joua, d'une façon magistrale avec accompagnement d'orchestre, le cinquième concerto en mi bémol de Beethoven ; celle où Massenet vint conduire plusieurs de ses œuvres. On nous a reproché que dans cet immense vaisseau du théâtre Valette, bien des assistants ne prêtaient à la musique qu'une attention relative ; qu'on n'y trouvait pas ce recueillement que je signalais aux quatuors de la rue Château-Redon. Il ne faut pas oublier que nous voulions initier le public aux beautés un peu sévères de la musique symphonique ; que notre premier soin était de l'attirer, d'en faire l'éducation et de ne pas l'effrayer par un rigorisme exagéré. Cette tactique était rationnelle, et bien des personnes qui causaient assez volontiers, au début, pendant l'exécution de la symphonie pastorale par exemple, l'écoutent aujourd'hui avec une attention pieuse et demandent que l'on bisse la scène *au bord du ruisseau*. Il y a dix ans, nous

avions beau distribuer des cartes gratis aux ouvriers ! ils venaient, mais s'empressaient de fuir ; aujourd'hui, ils sont nombreux, et la petite bourgeoisie suit nos séances avec assiduité. Notre ville est, du reste, la seule avec Angers, donnant des concerts classiques chaque Dimanche. Cette régularité, à mon sens, est indispensable pour atteindre le but de vulgarisation qui en est l'objectif.

Je me borne à ce résumé très succinct, car je sais qu'à l'occasion du Congrès que la Société pour l'avancement des sciences tiendra dans notre ville, en 1891, M. Léopold Ménard (1), qui fut un des présidents les plus actifs de notre commission de musique et dont vous suivez les savantes critiques dans le *Journal de Marseille*, se propose de publier un mémoire très complet sur l'état actuel de la musique dans notre ville.

Le Cercle Artistique (2), Messieurs, vient d'être chassé de la rue Mongrand par des jeunes filles ; notre galanterie nous interdit de nous plaindre. Poussés par le même bon vent qui nous conduit depuis notre

(1) Quand M. Ménard dirigeait la prison centrale de Montpellier, il y a fondé un Cercle artistique institué sur le même modèle et dans les mêmes idées que celui de Marseille. — Nice, l'antique fille de Massillia, a fait de même.

(2) Nous n'avons jamais été des capitalistes (les artistes le sont rarement) mais, grâce au concours dévoué de nos sociétaires, nous avons pu largement contribuer au soulagement des infortunes publiques. Pour les inondés du Midi, par exemple, une tombola dont les lots furent fournis par nos sculpteurs, nos peintres et nos amateurs, produisit net 14.000 francs ; pour la libération du territoire, une représentation du *Gloria Victis*, d'Alexis Rostand, au Théâtre Valette, nous permit de verser 18.000 francs dans la caisse du Trésorier payeur-général. Enfin, par une cavalcade, au sujet de laquelle on nous avait prêté les plus noires intentions, nous avons versé 50,000 francs dans la caisse des pauvres. Nous avons eu pour principe de toujours songer aux autres beaucoup plus qu'à nous-mêmes, et si nous avons pu faire un peu de bien et apporter notre petite pierre au grand édifice artistique et social, nous sommes récompensés de nos peines.

enfance, nous avons trouvé asile dans une maison des plus hospitalières, l'hôtel du regretté Albert Pascal, et après lui de son gendre M. René de Ste-Foix, qui fut vice-président du Cercle Artistique.

Espérons, Messieurs, que notre Société y passera de longs jours, sous la présidence effective de l'honorable M. Le Serurier, et qu'elle y célèbrera ses noces d'argent et ses noces d'or.

Hélas ! Messieurs, bien des vides se sont déjà produits parmi nous ! bien des places sont inoccupées autour de la table qui, chaque 31 décembre, réunit, depuis 24 ans, les ouvriers de la première heure, dans l'atelier des frères Cayol. Je voudrais pouvoir citer les noms de tous ceux qui ne sont plus, mais, hélas ! la liste en est déjà trop longue et je me bornerai à vous rappeler les pertes cuisantes que nous avons faites l'an passé : Joseph Pradelle et Joseph Letz. Pradelle, le bout en train de toutes nos fêtes, le lettré fin et délicat, le critique original, l'écrivain pétillant d'esprit, l'ami dévoué et fidèle, le marseillais amoureux de son soleil et de son pays, qui avait toujours résisté aux appels réitérés que lui adressait la capitale et qu'on retrouve tout entier dans le volume *en Provence*, que la piété de ses compatriotes et de ses collaborateurs du *Sémaphore* vient de publier et que Lemerre a édité. Letz, vrai tempérament d'artiste et d'un goût si sûr, qui fut de notre compagnie, collabora puissamment aux plans et travaux de Longchamp, pour lequel Espérandieu avait une estime profonde et qui n'a pas eu la satisfaction de voir achever sa dernière œuvre : la fontaine de la place Paradis, dont Allar a exécuté le sujet principal et que M. Henri Estrangin a offerte à sa ville natale pour son cinquantenaire commercial.

Tel est, l'historique du mouvement général des arts à Marseille pendant ces vingt-cinq dernières années. Ne peut-on pas en conclure que peu de villes en France présentent les ressources qu'offre la nôtre,

qu'aucun public n'est plus apte à comprendre, à aimer, à apprécier ce qui est beau et bon. Pourquoi faut-il, que la centralisation, qui nous étouffe, ne nous laisse pas le bénéfice de nos efforts ; que tous les élèves sortant de notre Ecole des Beaux-Arts, de notre Conservatoire de musique et de déclamation (1) soient obligés d'aller à Paris pour y faire consacrer leur talent et arriver à la notoriété et à la fortune ? Il est de règle que tout individu qui se croit capable de faire figure dans le monde doit prendre un billet de chemin de fer pour la capitale, si bien que, dans ce Paris, dont la population ne cesse de s'accroître, il y a plus de provinciaux que de parisiens. Et voilà comment nos grands centres scientifiques, littéraires et artistiques sont devenus les simples pourvoyeurs du minotaure parisien.

Cette tendance est fort ancienne, Messieurs, mais il est surprenant qu'elle persiste et même qu'elle se développe sous un régime dont les principes sont en opposition formelle avec l'esprit de centralisation. De loin en loin, des voix, autrement autorisées que la mienne, ont fait entendre d'éloquentes protestations ; Talleyrand, Condorcet, Royer-Collard, Guizot (2),

(1) Notre Conservatoire de musique et de déclamation se compose de 485 élèves.

(2) — « Paris attire et absorbe moralement la France.... « qu'il y ait sur divers points de la France de grands foyers « d'étude et de vie intellectuelle, où les lettres et les sciences, « dans toute leur variété et leur richesse, offrent à leurs adeptes « de solides leçons, les instruments du travail, d'honorables « carrières, les satisfactions de l'amour-propre, les plaisirs d'une « société cultivée ; à coup sûr, les maîtres éminents et les jeunes « gens distingués se fixeront volontiers là où ils trouveront « réunis et à leur portée de tels avantages ; ils y attireront et y « formeront peu à peu un public animé des mêmes goûts, sen- « sible aux mêmes plaisirs ; et Paris, sans cesser d'être parmi « nous le théâtre de l'activité littéraire et savante, cessera d'être « le gouffre où viennent s'engloutir tant d'esprits capables d'une « vie plus utile et dignes d'un meilleur sort. »

(Guizot. — *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.*)

Victor Cousin (1), Duruy, dans leurs discours et leurs écrits manifestent le désir de « créer hors Paris, dans les départements, de grands foyers d'étude et d'activité intellectuelle. »

Tout dernièrement, en 1888, à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, M. Renan se livra à un admirable plaidoyer en faveur de la décentralisation scientifique, littéraire et artistique. Jamais M. Renan n'a été plus disert, plus élégant, plus attique. Quelque opinion que l'on professe pour sa philosophie, la forme chez lui est toujours d'un charme incomparable ; et, à la réunion de 1888 à la Sorbonne, elle était plus séduisante encore, peut-être parce qu'elle servait à revêtir des idées aussi vraies que généreuses.

Le grand orateur (2) ne pouvait choisir une meilleure occasion que la présence des érudits venus des divers points de la France, pour se faire le chaleureux avocat de la province, pour louer ses efforts, ses tentatives et pour démontrer que l'on y peut travailler avec autant de fruit qu'à Paris.

(1). — « Si j'admire profondément l'unité de la France, je ne « crois pas que cette précieuse unité fût en péril parce qu'il y « aurait de la vie ailleurs qu'à Paris.... Je suis convaincu qu'il « est possible d'établir dans un certain nombre de villes des « foyers de lumière, qui, en projetant leurs rayons autour d'eux, « éclaireraient et vivifieraient de grandes provinces, au profit « de la civilisation de la France entière. » (V. Cousin. — *L'Instruction publique en France sous le gouvernement de juillet.*

(2) — Ainsi qu'il l'a malicieusement souligné, l'opinion commune veut qu'à Paris doit résider forcément l'élite intellectuelle. C'est une erreur contre laquelle protestent non-seulement l'histoire de nos jours, mais encore celle du siècle dernier. — N'est-ce pas à Montbard que Buffon découvrait les grandes lignes de l'histoire naturelle ? — N'est-ce pas à Bordeaux que Montesquieu découvrait les règles de l'histoire politique et écrivait son immortel Esprit des Lois ? — N'est-ce pas en province que J.-J. Rousseau agitait dans son *Contrat social*, les plus graves problèmes qui touchent aux devoirs des peuples et des gouvernements ? — Quoique nous ayons la sotte manie de ne

Assurément, à l'origine du XIX• siècle, au moment où la Constitution de l'an III décida qu'il y aurait pour toute la République un Institut national, chargé de recueillir les documents de perfectionnement relatifs aux sciences et aux arts, la centralisation dut s'imposer pour opérer, selon la saisissante expression de M. Renan, un puissant drainage des forces intellectuelles de la France. C'est à Paris que se trouvait l'outillage nécessaire pour favoriser principalement l'œuvre de rénovation scientifique. Mais il n'en est plus ainsi à l'heure qu'il est ; grâce à la diffusion des instruments de travail, la province est suffisamment armée pour faire également le tour de toutes les sciences, de tous les arts, pour étudier efficacement toutes les méthodes et pour se livrer, elle aussi, à d'ingénieuses et sagaces recherches.

Si nous abordons le côté purement politique de la question (et je vous demande la permission de le faire non pas en homme politique, mais en philosophe), la centralisation a été pour tous les gouvernements un moyen de s'affirmer, de s'imposer. — Substituer à la

croire qu'aux livres qui ont vu le jour à Paris, qui ont l'estampille de Paris, la littérature parisienne proprement dite ne se meurt-elle pas d'anémie, de banalités et d'écœurantes redites ? — Les œuvres les plus saines, les plus robustes, les plus sincères de ces dernières années, n'ont-elles pas été conçues en province ? — Parmi les musiciens, les peintres, les sculpteurs en renom, combien y en a-t-il de parisiens ?

Parmi les peintres : Ingres est né à Montauban ; — Fromentin à La Rochelle ; — Diaz à Bordeaux ; — Delacroix à Charenton ; — Troyon à Sèvres ; — Courbet à Ornans ; — Gustave Ricard à Marseille.

Parmi les sculpteurs : Pradier est né à Genève ; — Guillaume à Montbard : — Chapu à Lemée ; — Dubois à Nogent ; — Falguières à Toulouse ; — Mercié à Toulouse ; — Saint-Marceaux à Reims ; — Allar à Toulon ; — Turcan, Hugues et Lombard à Marseille.

Parmi les musiciens : Massenet est né à Montand ; — Paladhille à Montpellier ; — Audran à Marseille ; — Bizet et Reyer à Marseille.

dispersion du pouvoir sa concentration dans une seule main, tel a été le trait caractéristique de la Monarchie comme de l'Empire... Mais il me semble que le moment est venu de tirer les conséquences du régime sous lequel nous vivons, d'appliquer les réformes indispensables à une démocratie rationnellement organisée, de supprimer bien des rouages, certaines tutelles qui n'ont plus raison d'être, et d'accorder aux groupes sociaux, comme la commune et le département, une indépendance plus grande.

Vienne le moment où Paris cessera d'être un objectif indispensable pour les penseurs, les philosophes, les lettrés, les savants, les artistes, et vous verrez si la province tardera à affirmer sa vitalité et à jouer un rôle prépondérant dans le mouvement intellectuel de la nation ; vous verrez même si les productions de toute nature ne présenteront pas une originalité plus marquée, une saveur nouvelle.

Je sais bien que le grand argument contre la décentralisation consiste dans la crainte de porter atteinte à l'Unité nationale, à la fibre patriotique, de reconstituer les anciennes provinces. — Crainte chimérique, Messieurs..... Nous n'en sommes plus au temps de la guerre des Albigeois et, suivant l'heureuse expression de notre confrère, Eugène Rostand, « Il n'y a plus « d'antagonisme entre la petite patrie et la grande, et « le citoyen le plus épris du sillon natal sera le plus « invincible défenseur de la terre commune. »

Il paraît, Messieurs, que dans les hautes sphères gouvernementales, on se préoccupe du mal dont nous souffrons et qu'on se propose d'y porter remède, par la création de grandes universités régionales où seront groupés les étudiants des Facultés des sciences, de médecine, de lettres et de droit. L'honorable M. Liard, Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction Publique, s'est fait le chaud promoteur de cette idée et l'a développée avec beaucoup d'érudition et de talent dans une série d'articles parus

dans la *Revue des Deux-Mondes* et qu'il vient de réunir en un volume intitulé : *Universités et Facultés*. Un projet de loi dans ce sens a été même déposé sur le bureau du Sénat, et il est étudié en ce moment par une commission dont fait partie notre honorable sénateur, M. Challemel-Lacour.— Tout en faisant mes réserves, Messieurs, sur les points où seront établies les Universités futures, je fais les vœux les plus ardents pour la prompte mise en pratique de cette utile réforme qui sera certainement, comme dit M. Liard, « une des « forces nouvelles de la patrie française. » Mais il me paraît indispensable qu'elle soit complétée par des *Universités artistiques* qui grouperont également les élèves de nos Ecoles de musique, de déclamation et des Beaux-Arts. — Si on veut décentraliser, et il n'est que temps, la tentative doit être générale ; il faut qu'on prenne un ensemble de mesures, satisfaisant tous les besoins intellectuels d'une région afin de lui permettre de se suffire à elle-même et de vivre de sa vie propre.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que dans des questions de l'ordre de celle qui nous occupe, les Académies de province auraient qualité pour élever la voix ? Etant donné leur mode de recrutement, leur composition, peut-il exister un corps plus indépendant, plus autorisé, plus compétent, plus apte à juger de haut ? Certains écrivains peu indulgents et certainement fort injustes, les ont appelées : « des cimetières intellectuels. » D'autres, usant d'une comparaison plus gracieuse, ont dit que : « comme les honnêtes filles, elles ne faisaient pas parler d'elles. »

Il faut en prendre notre parti, Messieurs, c'est toujours aux dépens de la province en général et de Marseille en particulier, que certains écrivains de la capitale font de l'esprit, quand ils en ont, mais si ces écrivains parcouraient vos Mémoires, ils constateraient que notre honnête fille d'Académie ne craint pas qu'on parle d'elle et qu'elle fournit ample matière à des éloges mérités. — Notre savant et aimable

secrétaire perpétuel, M. Blancard, a bien voulu me confier la série complète de vos travaux ; leur nombre, leur variété, leur qualité constituent la meilleure réponse à adresser à nos détracteurs ; ils prouvent que les Académies de province sont non seulement utiles, mais qu'elles devraient jouer un rôle beaucoup plus militant et que le pays y trouverait grand profit.

Ainsi que le dit Mistral : « Si, comme il est à croire, « comme nous le croyons tous, la France doit rede- « venir vigoureuse, c'est en nous retrempant dans nos « origines.— C'est en favorisant les pousses nouvelles « qui verdissent dans les profondeurs populaires, que « nous échapperons au flasque cosmopolitisme et à la « platitude d'un nivelage général. »

J'ai terminé, Messieurs; mais en portant mes regards sur le fauteuil de la présidence, si dignement occupé par l'un des maîtres de notre barreau et un ami des arts, et songeant au nom qu'il porte, je ne puis oublier que ce nom brille sur notre frontière d'Alsace, sous le reflet des étoiles de général, et qu'il consacre, par un double exemple, la vieille réputation de bravoure et d'éloquence de nos ancêtres gaulois.

Permettez-moi, Messieurs, d'adresser un cordial salut à tous les enfants de Provence : soldats, orateurs, peintres, sculpteurs et poètes, qui servent la grande patrie !!

RÉPONSE DE M. DE JESSÉ-CHARLEVAL

DIRECTEUR

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. Jules-Ch. ROUX

MONSIEUR,

Rien n'est plus naturel et mieux justifié que votre entrée dans cette Compagnie, au nom de laquelle je suis heureux d'avoir à vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue.

Doué d'une vaste intelligence et d'un esprit dont la profondeur n'a eu d'égale que la précoce maturité, vous n'avez pas mis ces dons naturels au service exclusif de vos intérêts personnels ; vous en avez fait profiter la Société tout entière et vous avez su donner fort heureusement la preuve que le commerce et l'industrie n'étaient nullement incompatibles avec la science, la littérature et les arts.

Placé très jeune à la tête d'une des maisons les plus honorables et les plus importantes de notre ville, vous ne vous êtes pas contenté de vous livrer à l'étude de toutes les découvertes scientifiques dont l'application devrait permettre d'apporter dans votre industrie des perfectionnements aussi économiques qu'avantageux ; vous avez su faire marcher, de pair avec ces études ardues, le culte des arts en même temps que l'examen de toutes les grandes questions économiques et sociales dont la solution intéresse la France et Marseille en particulier.

C'est ainsi qu'après être allé, il y a vingt ans, assister à l'inauguration du canal de Suez, vous avez collaboré avec plusieurs hommes de talent à la rédaction d'un journal de voyage qui pétillait de verve et d'humour en même temps qu'il renfermait des aperçus très justes sur les heureux résultats, promis alors par cette vaste entreprise et devenus depuis une réalité.

C'est ainsi que plus tard vous n'avez pas hésité à vous expatrier pendant de longs mois pour aller visiter aussi les chantiers de Panama et que vous nous avez rapporté de l'isthme d'Amérique un volume aussi intéressant que bien écrit sur cette œuvre gigantesque, dont la France tiendra certainement à honneur de ne pas laisser à d'autres l'exécution complète.

Amateur de l'art jusqu'à la passion, vous avez fini par lui vouer un véritable culte, et ce culte vous a tout naturellement amené à lui élever un temple; quel autre nom pourrais-je donner en effet à cette habitation de Sausset dont vous avez fait un splendide musée où se trouvent réunies les merveilles de tous les mondes et de tous les âges ?

Là, tout témoigne de la délicatesse de votre goût et de votre juste appréciation du beau ; tout témoigne surtout de votre dévouement à l'art local, car au milieu de tous les talents qui ont été appelés par vous à apporter une pierre à ce précieux édifice, vous avez su réserver une place considérable aux artistes méridionaux.

Vous avez fait là, Monsieur, œuvre de Mécène et nul ne saurait s'en étonner, car il est de tradition dans votre famille de protéger les arts et les artistes.

L'homme aussi modeste que distingué auquel vous devez le jour et dont vous portez si dignement le nom, partageait lui aussi son existence entre la direction de sa grande industrie et le commerce des arts. Il fut l'ami de tous les artistes, ses contempo-

rains et le protecteur de plusieurs d'entre eux. Il fut notamment au nombre de ceux qui comprirent dès l'abord qu'il y avait, chez Gustave Ricard, l'âme d'un grand peintre, et ses précieux encouragements furent certainement pour beaucoup dans les succès de notre compatriote, qui devint un des plus illustres portraitistes de ce siècle.

Loin de faillir à la réputation si justement acquise par M. Charles Roux, votre digne père, vous avez pris en diverses circonstances, soit isolément, soit en concours avec plusieurs de vos amis, l'initiative des mesures les plus favorables au développement du goût artistique, chez vos concitoyens : membre fondateur et plus tard Président du Cercle Artistique, vous avez su donner à cette œuvre si utile, l'élan le plus heureux et vous en avez assuré le succès.

Personne n'oubliera jamais à Marseille, la part que vous avez prise à l'organisation des belles expositions de peinture et des charmantes fêtes de l'esprit qui ont été données dans cette salle de concerts du cercle, si vivement critiquée, au début, et dont nous regrettons d'autant plus aujourd'hui la suppression qu'elle était unique à Marseille.

Le Cercle Artistique avait, comme vous l'avez rappelé, succédé à la Société Artistique, et par une coïncidence que je ne puis constater sans émotion, le fauteuil qui vous est aujourd'hui dévolu, était autrefois occupé par l'un des derniers Présidents de cette Société, M. Alfred de Surian, mon oncle maternel, dont il m'est doux de saluer, en passant, la mémoire vénérée.

Mécène, qui était l'ami d'Auguste, lui donnait des conseils précieux pour l'administration de l'Empire.

Comme si vous teniez à suivre en tout l'exemple de cet illustre citoyen de Rome, vous avez voulu prendre, vous aussi, largement votre part dans l'administration du pays.

Membre de notre Chambre de commerce, après avoir longtemps fait partie du Tribunal consulaire, au sein duquel vous avez laissé les meilleurs souvenirs, membre du Conseil municipal, adjoint au Maire de Marseille, vous avez été récemment appelé à faire partie du parlement.

Laissez-nous espérer que vous profiterez de cette nouvelle situation, pour chercher à faire triompher les principes de décentralisation dont vous venez de faire profession de foi dans cette enceinte.

On parle bien souvent de décentralisation en France, mais on s'en occupe en réalité peu, et depuis le célèbre décret de 1852, qui augmenta, dans une certaine mesure, les pouvoirs des Préfets, les choses ne se sont pas sensiblement modifiées à cet égard.

Il ne m'appartient pas de parler ici des conséquences fâcheuses que présente au point de vue administratif notre organisation actuelle, et de faire ressortir que nous sommes en Province dans un état d'infériorité regrettable par rapport aux habitants de Paris.

Je ne veux m'occuper que des inconvénients de la centralisation en matière artistique.

Paris absorbe tout; les réputations ne se font qu'à Paris; rien n'est bien dans aucun genre sans l'étiquette parisienne ; c'est Paris qui fait la loi en tout et pour tout, enfin le pays tout entier semble ne pouvoir exister et ne devoir travailler que pour la glorification de sa capitale.

Qu'en résulte-t-il ? c'est qu'un très grand nombre d'hommes de mérite, littérateurs, peintres et musiciens quittent la Province pour aller chercher à Paris le succès auquel ils croient impossible d'atteindre dans leur pays natal.

Quelques-uns d'entr'eux réussissent, il est vrai, mais beaucoup végètent et, les uns comme les autres, perdent le plus souvent leur caractère original, et voient leur individualité artistique s'effacer sous le niveau de ce qu'il est convenu d'appeler le goût

parisien. Or, ce goût peut être fréquemment heureux, mais il a parfois aussi d'étranges et bizarres fantaisies ; il suit la mode, en effet, et va jusqu'à tout changer suivant les caprices de celle-ci, même les couleurs naturelles. Ne voyait-on pas, en effet, au salon de cette année, de nombreuses toiles qui avaient leurs admirateurs et dans lesquelles la couleur à la mode, le violet, était la couleur dominante ?

Il serait à nos yeux préférable que chaque Province pût conserver au point de vue artistique son autonomie, son genre, son faire naturel, et l'art gagnerait beaucoup, sans aucun doute, à chercher ses inspirations sur place.

Loin de moi la pensée de vouloir rabaisser le mérite de ces grandes illustrations parisiennes dont le talent est admiré par le monde entier ; mais tout en partageant cette unanime admiration, il m'est bien permis de faire remarquer qu'en Province aussi, à Marseille surtout, il existe des artistes de très grand mérite, et d'ajouter que les talents, dans tous les genres, seraient ici plus nombreux et plus brillants encore, si nous savions mieux les encourager.

Croyez-vous, par exemple, pour ne citer que quelques-uns des noms de notre pléïade artistique, croyez-vous qu'un portrait de Magaud, de Lagier ou de M^me^ de Mertens, qu'une toile de genre signée Moutte, St-Pierre ou Jean, qu'une marine de Ponson, qu'un buste d'Aldebert ou de Poitevin, qu'un oratorio de Caune ou d'Alexis Rostand ne puissent pas être mis heureusement en parallèle avec la majeure partie des productions de même nature qui ont le plus grand succès à Paris ?

Et pourtant, disons-le humblement, au lieu de nous montrer fiers de ceux de nos concitoyens qui mettent ainsi des talents remarquables au service de l'art, au lieu de chercher à faire ressortir leur mérite, nous songeons bien rarement à nous entourer de leurs œuvres, et c'est à peine si nos musées possèdent quel-

ques échantillons des travaux de nos plus grands artistes provençaux.

Si nous agissions autrement, si nous faisions preuve de plus de patriotisme local, nul doute qu'on verrait éclore dans notre ville, où le goût des arts est inné, un nombre considérable de talents qui sont aujourd'hui perdus pour nous.

L'histoire locale nous montre qu'autrefois Marseille fut un des centres artistiques les plus florissants. Permettez-moi d'en citer deux exemples :

Au temps où notre ville battait monnaie, les pièces qu'elle mettait en circulation étaient de véritables chefs-d'œuvre.

J'ai admiré tout récemment dans les collections du cabinet des médailles de la ville, cabinet, par parenthèse, aussi riche que peu fréquenté, des oboles qui, par la netteté de leur frappe, peuvent rivaliser avec les pièces de Syracuse, réputées les plus belles du monde. Ces oboles marseillaises portent les initiales de graveurs dont on cherche, en vain, à retrouver les noms, de graveurs qui, malheureusement, hélas! n'ont pas fait souche ici.

Au XV^e^ siècle, la peinture avait également à Marseille des artistes de premier ordre, des artistes qui, trouvant à travailler avec fruit soit pour les administrations publiques, soit pour de riches particuliers, ne songeaient pas à aller chercher au dehors l'utilisation de leur talent.

L'existence de ces peintres de mérite nous est révélée par le livre rouge sur lequel, au XV^e^ siècle, les magistrats de Marseille prêtaient serment de défendre les franchises municipales. Ce livre précieux, qui est conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, contient des enluminures superbes, une de ses pages a la valeur d'un tableau de prix. Notre secrétaire perpétuel, chez lequel la passion du beau s'est développée au suprême degré, a fait faire des fac simile des peintures de cette œuvre magistrale, qui est pour le

goût artistique de nos ancêtres la meilleure et la plus saisissante de toutes les attestations.

Pourquoi Marseille n'a-t-elle pas tenu ce qu'elle promettait à une époque déjà si reculée ?

Pourquoi l'art ne s'est-il pas développé chez elle comme son passé semblait indiquer qu'il devait en être ? Parce qu'on ne fait rien ou presque rien pour encourager les artistes marseillais, parce qu'on ne leur procure pas le moyen de tirer avantageusement parti de leurs œuvres.

J'ai tort, peut-être, de parler ainsi au moment même où l'un de nos plus honorables et de nos plus généreux concitoyens, faisant à la ville un don digne d'un prince, a tenu à ce que l'exécution du monument, objet de ce don, fût confiée au ciseau d'Allar, de ce grand artiste, marseillais d'adoption, qui fait tant d'honneur à notre école des Beaux-Arts dont il fut l'élève ; mais, ce n'est là malheureusement qu'une rare exception et les Estrangin-Pastré sont aussi peu nombreux que les Jules-Charles Roux.

Souhaitons que leur exemple soit suivi, car nous verrons alors de nombreuses vocations artistiques se développer heureusement dans notre ville. Marseille deviendra rapidement le centre d'une véritable école et notre grande, belle et chère cité sera bientôt une nouvelle Athènes.

HEURES ENVOLÉES !

Nos belles heures envolées,
Si fraîches dans l'air du matin,
Par la brume du soir voilées,
Que de magie en leur lointain !

Au cadran vermeil de l'aurore,
Heures riantes du printemps,
Dont le timbre pur vibre encore,
Echo charmeur de nos vingt ans !

Heures d'amour, heures d'ivresse,
Qu'évoque en vain le souvenir !
O les heures de la jeunesse,
Qui ne peuvent plus revenir !

Pour en faire jaillir des plaintes,
Comme elles touchent droit au cœur,
Ces heures à jamais éteintes !
Que d'amertume en leur douceur !...

Mais du passé pourquoi reprendre
Les sentiers sitôt parcourus,
Alors qu'on n'y doit plus entendre
La voix des amis disparus !...

A ce deuil des vieilles années,
Quand gémissent au vent d'hiver
Nos heures d'ombre environnées,
S'ajoute ce regret amer :

Assister, convives moroses,
Au grand banquet du renouveau
Ou d'autres, couronnés de roses,
Acclament leur avril si beau !

Qu'est-ce donc la vie ? — Un mirage
Que l'œil poursuit sans se lasser ;
Un long chemin, un court voyage,
Qu'on voudrait mieux recommencer ;

Où l'on a quelques jours à vivre,
Fièvre ardente de vains désirs ;
Où l'ennui bientôt désenivre
Du vin capiteux des plaisirs :

Où, jusqu'à notre dernière heure,
L'Espérance, aux doux yeux moqueurs,
D'heureuses promesses nous leurre
Et torture, en riant, nos cœurs.

Vers elle, éperdus, sans l'atteindre,
Nous courons.... Enfin, la voilà !...
Nos bras frémissants vont l'étreindre. —
Passe une ombre.... La Mort est là !.....

Elle vient, — faut-il la maudire ? —
Chasser de folles visions ;
Affranchir le cœur en délire,
Esclave des illusions.

Elle apporte aussi, — maternelle, —
Le repos si longtemps rêvé !
On craint — au vent froid de son aile —
De tout perdre.... On a tout trouvé !....

Sa main nous ferme la paupière ;
Mais, à l'âme donnant l'essor,
Elle ouvre un pays de lumière
Où les heures sont toujours d'or !

HIPPOLYTE MATABON.

LA PREMIÈRE LÉGENDE GRECQUE

DES MONNAIES BYZANTINES

DATE DE JUSTIN II

Par M. Louis BLANCARD

Fig. 1.

Quand on considère les follis de Justin II frappés à Antioche, on est surpris de ce que les lettres du revers et le type du droit y soient corrects, tandis que la légende du droit est illisible. Il semble que cette légende indéchiffrable, dont les variantes sont presque aussi nombreuses que les exemplaires, est voulue, et que c'est à dessein qu'on l'a rendue telle.

Je possède cependant un de ces follis sur lequel les trois quarts de la légende sont représentés par le mot grec ΤΡΙΜΕΓΓΑΣ.

Les trois premières lettres du mot sont à la droite de la tête de l'Empereur, les autres à la gauche de l'Impératrice. Les deux souverains, couronnés, nimbés, sont assis, tenant chacun, de la main extérieure, un sceptre et s'unissant pour soutenir de l'autre main la boule du monde surmontée de la croix.

Certes, le mot ΤΡΙΜΕΓΓΑΣ est d'une orthographe fautive, et les deux ΓΓ qui s'y trouvent y sont à tort placés obliquement au lieu de l'être parallèlement au reste de la légende ; mais la lecture du mot n'est pas douteuse.

Comme c'est le plus ancien exemple d'une légende grecque sur une monnaie byzantine, il m'a paru utile de le signaler à l'attention des numismates.

Le mot ΤΡΙΜΕΓΓΑΣ, indiscutable, suit, dans la légende, les lettres ΥΤΝ.

Que signifient ces trois lettres ? J'en tenterai plusieurs explications, mais, quelles qu'elles soient, je déclare les considérer toutes comme plus ou moins hypothétiques, tandis que la lecture du mot ΤΡΙΜΕΓΓΑΣ est absolument indubitable.

Je tiens à faire cette déclaration, afin de laisser intact et inattaquable le fait que signale cet article : — la légende grecque d'une monnaie de Justin II, — et la proposition à laquelle ce fait sert de base : — la première légende grecque des monnaies byzantines date de Justin II.

Ceci posé, j'essaierai d'abord d'interpréter les lettres ΥΤΝ en les considérant comme des initiales de mots grecs, afin de laisser à la légende entière une homogénéité bien naturelle, celle de la langue. Sur ce terrain, je n'ai trouvé d'autre explication plausible que celle qui rappellerait le plus grand évènement de la vie de Justin II, la restauration du consulat.

On sait que Justinien abolit le consulat en l'an 541 de J. C., et que pendant 25 ans l'Empire resta sans consul. Le peuple souffrait de cette suppression qui

avait été en même temps celle des bénéfices populaires inhérents à la proclamation de tout nouveau consul, de sorte que, pour lui être agréable, Justin II rétablit cette dignité deux mois après son avènement à l'Empire ; il fut proclamé consul, le 1er janvier 566.

Le jour de son avènement à l'Empire, Justin avait promis la restauration consulaire si désirée, avec tous les avantages s'y rattachant :

... Este quieti
Si socium socius, si civem civis amabit,
Non solum optati tribus spectacula circi
Præmia sed populis et maxima dona parabo.
Ditabo plebes opibus, nomenque negatum
Consulibus consul post tempora multa novabo,
Gaudeat ut totus Justini munere mundus.
(Corippus, *De laudibus Justini*, II, 347).

Le peuple fut transporté de joie à cette nouvelle inattendue.

Expavit gaudens inopino nomine vulgus
Consulis audito...

Il y eut un enthousiasme bruyant et des applaudissements dont le poème de Corippe conserve l'écho. On se délectait à la pensée que, si le nouvel Empereur n'avait fait aucune distribution d'argent, le nouveau Consul ne pourrait s'y soustraire.

L'heure vint où Justin II dut tenir sa promesse.

Déjà, depuis plusieurs jours, la foule encombre toutes les places, toutes les avenues. Elle se presse sur le forum, tandis qu'on y construit une estrade d'où le nouveau Consul fera de sa main, divite dextra, pleuvoir ses dons, more nivis sparsurus (Ibid. IV, 12).

Le 1er janvier 566, les préparatifs sont terminés et la nouvelle Rome est dans tout son éclat, Nova Roma nitebat (Ib. IV, 101).

Les dons des calendes, dona calendarum (Ib., IV, 103), sont transportés autour et au dessous de la chaise triomphale qui attend le Consul. Ce sont de grandes corbeilles remplies, ici, d'un or rutilant, rutilum sportisque capacibus aurum (Ib., IV, 105), là de pièces d'argent toutes neuves. Bientôt l'argent et l'or s'élèvent en monceaux :

Utraque materies in magnos surgit acervos (Ibid. IV, 113).

Dans la grande salle du palais se dresse le trône enrichi d'or et de pierres précieuses, jetant de l'éclat sur tout ce qui l'entoure et ayant déjà son auréole sans avoir son soleil : Lumen suum sine sole habens (l. c.).

C'est là que monte le nouveau Consul, vêtu de la trabée et portant sur la tête sa royale couronne :

Regalem ditans augusta fronte coronam (l. c. 125).

Il s'assied. Le Sénat vient se courber devant lui et lui adresser ses souhaits : Vincas Justine ! Consule te felix, te principe floreat orbis ! Salve ! Largitor opum ! Largitor honorum ! Libertatis apex ! Mundi caput ! Unica virtus et rerum manifesta salus ! Reparator opimi nominis ! (l. c.).

Puis, à l'appel de son nom, chaque « père conscrit » s'approche humblement mais gaiement du trône, et, tendant la main, reçoit les cadeaux du Consul, vases d'argent pleins d'or qu'il emporte avec fierté :

. . . donis que superbi,
Fulvo plena ferunt augusta vasa metallo (l. c. 146).

Cette distribution faite, le Consul donne l'ordre du départ ; il lui tarde d'aller faire ses dons au peuple. La chaise triomphale s'exhausse sous l'effort de mille mains. Une jeunesse d'élite, à la ceinture d'or, à l'habit d'écarlate, la place sur ses épaules et le cortège se met en marche.

Les sénateurs ouvrent le défilé, vêtus les uns de la trabée, les autres de la toge. Les membres du clergé viennent ensuite, puis les cohortes en colonnes serrées. A droite et à gauche de César, des troupes le protègent; une escorte nombreuse le couvre par derrière. Les phalanges des gardes reluisent de l'or de leurs armes. Quant au Consul, couronné du saint diadème, sacro diademate fulgens, ornée de la trabée, il resplendit sous les pierres précieuses qui le parent. Ainsi paré et porté, il va à l'église de Sainte-Sophie prier Dieu. De là, il gravit l'estrade où il doit se montrer au peuple et s'assied dans son cercle de lumière, et septus lumine sedit (Ibid., IV, 328).

Le nouveau Consul fit alors les distributions, sans aucun doute, mais le poème consacré par Corippe aux louanges de Justin s'interrompt ici brusquement (la fin en est perdue). Toutefois, on connaît par le poète lui-même les dispositions prises pour que le peuple, protégé et maintenu par des barrières, divisé en catégories, disposé sur de longues files, pût voir à l'aise le Prince, tendre ses mains vers les dons consulaires et ne rien perdre de la pluie d'or qui lui était destinée.

... vulgus
posset et exsertas ad munera tendere palmas,
liberius spectare oculis manibusque favere,
et donis aptare sinus, quæ plurima consul
in plebes missurus erat, palmasque capaces
tendere, quo veniens late pluat aureus imber (l. c. IV, 68).

Si j'ai résumé, traduit, cité même les vers dans lesquels un témoin oculaire raconte le principal événement de la vie de Justin II, ce n'est pas pour remettre sous les yeux du lecteur un court récit de pratiques byzantines intéressantes, c'est pour qu'il s'assure par lui-même, à la grande place que la restauration du Consulat tient dans l'histoire du successeur de Justi-

nien, que le numismate est fondé à rechercher sur la monnaie le souvenir de ce fait. Voilà pourquoi j'ai donné, dans les lignes précédentes, du relief à des détails dont la connaissance peut aider aux recherches numismatiques. On pourrait croire, par exemple, que le nimbe, *lumen* ou *nimbus*, qui apparaît sur les monnaies byzantines, est un ornement exclusivement impérial et qu il en est de même du diadème ou de la couronne. Or, la description de Corippe atteste que, lorsque Justin II se montra au peuple dans l'appareil consulaire, il portait le diadème et que le nimbe l'entourait, soit dans le palais, soit sur l'estrade du forum.

Qu'Héraclius ait mis plus de simplicité dans sa toilette consulaire, c'est certain ; ses monnaies l'attestent comme l'a justement fait remarquer M. A. de Barthélemy (*Lettre sur les monnaies consulaires frappées pendant le Bas-Empire*, *Revue Numismatique*, 1857, p. 247). Mais il n'en est pas moins certain que Justin II, consul, se para du nimbe et du diadème. Sa femme Sophie ne s'en priva pas, il est vrai, ce qui prouve que le nimbe était alors, comme le diadème, un ornement à la fois consulaire et impérial. Ducange n'en en pas moins eu raison de dire qu'il ressortait, soit des textes, soit des monuments, que le nimbe était un ornement essentiellement consulaire (*De inferioris ævi numismatibus*, § XV) et les monnaies de Tibère, de Maurice Tibère et de Phocas prouvent que le diadème s'alliait, en ce temps-là, avec la trabée du consul.

Voilà une bien longue dissertation sur la rénovation du Consulat par Justin II, et sur les ornements que revêtit ce prince dans sa parade consulaire. Il m'a paru qu'elle était nécessitée par l'interprétation que je vais proposer des lettres YTN.

Ces lettres pourraient, à mon avis, être considérées, comme les initiales des mots ΥπαΤος Τοῦ Νῦν.. La légende de la pièce, entièrement grecque, serait alors Ὑπατος Τοῦ Νῦν ΤΡΙΜΕΓΓΑΣ. Τοῦ νῦν indiquerait la restauration.

Le nimbe & la couronne de l'Empereur ne s'opposeraient pas à cette explication, puisque c'est nimbéet couronné que le nouveau Consul apparut dans tout l'éclat de sa dignité. Mais il est des objections auxquelles mon interprétation ne peut échapper. Ce sont :

1° L'emploi du Τοῦ Νῦν à la place de l'ὁ νέος qui semblait tout indiqué ;

2° L'absence du nom du prince.

Ces objections seraient assez fortes pour enlever à ma première interprétation une grande partie de la valeur qu'elle tire de l'importance du fait historique qu'elle rémémorerait.

Or, elles ne sont pas les seules.

Sur la plupart des monnaies de Theupolis au type de Justin II & de l'impératrice Sophie, on trouve, au début de la légende, les mêmes lettres qu'en celle où on lit ΤΡΙΜΕΓΓΑΣ, mais dans un ordre différent : le Τ et l'Ν y sont intervertis, & le groupe au lieu d'avoir cet aspect ΥΤΝ a celui-ci ΥΝΤ.

Il est évident que l'on ne peut pas tirer du second groupe la même interprétation que du premier. Je ne vois même pas quelle explication on peut donner de l'ΥΝΤ si on l'envisage comme représentant un ou plusieurs mots de la langue grecque.

Les lettres ΥΝΤ ou ΥΝΤ figurent dans les légendes suivantes, entre lesquelles elles établissent une courte similitude, la similitude du début :

1° ΥΝΤΓΓΟΡ — .... ΔΤSЧL (ma coll.).

2° { ΥΝΤΝΙ-ΑΙCΝL (ma coll.).
{ .....ΑLOϘNO (Ducange, *Gloss.*, 1850, t.VII, p.186)

3° { ΥΝΤΤΑC-ΤΜΟC (Sabatier, t. 1, pl. XXII, 1.).
{ ΥΝΤΤΑC-ΤΜΟCΙΑC (Cat. Borghesi, n° 1480).
{ .....OSIAN (Ducange, *Gloss.*, l. c.).

Ce n'est que par leur commencement, leurs trois premières lettres, ΥΝΤ, que ces légendes concordent. Pour tout le reste, elles diffèrent l'une de l'autre.

La première, VNT ΓΓOP — ...ΔTSμL, présente cette singularité que le nom de Justin, au lieu de se dérouler à la droite de la figure impériale, est à gauche et à rebours, avec un I en forme de Γ ou de L : Δ. TSμL; le Δ est probablement Δominus, la lettre suivante est illisible. Le mélange de lettres grecques et latines n'est pas pour surprendre, car, sur les monnaies de Maurice Tibère, frappées à Théopolis, le *Perpetuus Augustus* est indiqué par une lettre latine surmontée d'un trait horizontal et par trois lettres grecques : P̄ AVT, *Perpetuus* AYTόκρατωρ. En présence de ces deux termes empruntés, l'un au latin, l'autre au grec, on ne doit pas être étonné que le nom de Justin soit inscrit en lettres latines TSμI et son titre indiqué par une lettre grecque Δ.

Le complément de la légende, si on en excepte le VNT du début, est du reste en grec : ΓΓOP.

Fig. 2.

Qu'est-ce donc que ces quatre lettres étranges? Faut-il y voir le nom du patriarche Grégoire ΓρηΓοΡιος qui siégeait à Antioche, à l'époque même où on frappait le follis qui les porte? Répondre affirmativement serait téméraire. Il le serait autant de rejeter une identification qui de soi vient à la pensée, &, qui, si elle était acceptée, nécessiterait une modification à l'un des points importants de la doctrine numismatique du moyen-âge.

Quoiqu'il en soit de l'attribution du nom, la lecture de celui-ci ne me paraît pas douteuse, &, ce qui me

semble tout aussi certain, c'est qu'un titre, justifiant le droit ou la faveur d'inscription monétaire dont jouissait ΓρηΓΟΡιος, précède ce nom. Dans cet ordre d'idées, les lettres VNT mises devant ΓΓΟΡ ne pourraient pas avoir d'autre signification que celle de *dominus noster*. Il faudrait admettre, en ce cas, une légende hybride ayant ses deux dernières lettres latines et signifiant NOSTER & la première, V, malgré le nom latin qu'elle représenterait, grecque et pour Δ.

Ce qui rend plausible cette interprétation c'est que dans une légende d'une monnaie de Justin II, attribuée par Ducange à Thessalonique, & en réalité de Theupolis, (*De infer. ævi numismatibus*, § XI), le V apparait à la place du D et sans aucun doute avec la signification habituelle de cette lettre sur les monnaies impériales de cette époque.

Voici la légende rapportée par Ducange : VTLLVTTS PP AVG. Il est évident que le nom de Justin est ici représenté par LVTTS.

Si l'on objecte :

1° La première lettre en forme d'L ou de Γ, je ferai remarquer que déjà j'ai constaté et signalé un I de cette forme (ce qui est à noter au point de vue phonétique) dans l'abréviation du nom de Justin qui suit ΓΓΟΡ dans laquelle ce nom est disposé à rebours.

2° L'absence de l's après le V, je rappellerai un follis théopolitain publié par Sabatier, sur lequel le nom de Justin est abrégé de cette façon : I T (*Desc. des monn. Byz.*, pl. XXI, n° 4).

3° Le deuxième T, je ferai observer que, ne serait-il qu'un redoublement du premier T, n'aurait-il pas été, par erreur, mis pour un N, la légende n'en serait pas moins d'une lecture indiscutable.

Or, la lecture de cette légende ne peut être que celle-ci : *Dominus Noster Justinus, Perpetuus Augustus.*

D'où il suit que le VNT des légendes précédentes pourrait être, sans objection sérieuse, interprété par

Dominus noster, si, comme pour l'VNT qui précède ΓΓOP ce sens était possible. Cette possibilité existe-t-elle avec VNTNI-AICNL ou ALOGNO ; VNTTAC-TMOCIAC. Il faudrait, pour répondre à cette question, élucider ce qui dans ces assemblages des lettres est distinct des trois premières, &, malgré mes efforts, je n'y ai pas réussi.

D'autre part, si l'on ne croit pas que l'YTN, suivi de TPIMEΓΓAC, se rapporte au consulat de Justin II, on ne peut y donner la signification de Dominus Noster qu'en supposant l'ordre des lettres interverti & VTN pour VNT. L'interversion a très bien pu avoir lieu ; la légende aurait alors été constituée sans nom propre : *Dominus Noster* TRIMEΓΓAC.

Il y a bien un autre mode d'explication des lettres YTN, mais il diffère tellement de celui que j'ai donné d'YNT qu'on aura, à cause de cette différence, de la peine à l'admettre. Il consiste à appliquer la légende à Dieu & non à l'empereur, & à l'interpréter ainsi : VNUS TRINUS TRIMEΓΓAC.

Je ne doute pas qu'en bien examinant l'YNT et l'YTN des monnaies de Justin II, on arrive à y découvrir des significations plus acceptables que les miennes & je ne ferai aucune difficulté d'y souscrire.

Mais ce qui est hors de doute, ce sont les lettres ΓΓOP, dans lesquelles il ne me paraît pas possible de voir autre chose que le nom de Grégoire, Γρηγοριος ; c'est surtout le mot TRIMEΓΓAC. Ce mot, complet, indiscutable, suffit pour justifier le titre de cette étude :

La première légende grecque des monnaies byzantines date de Justin II.

Fig. 2

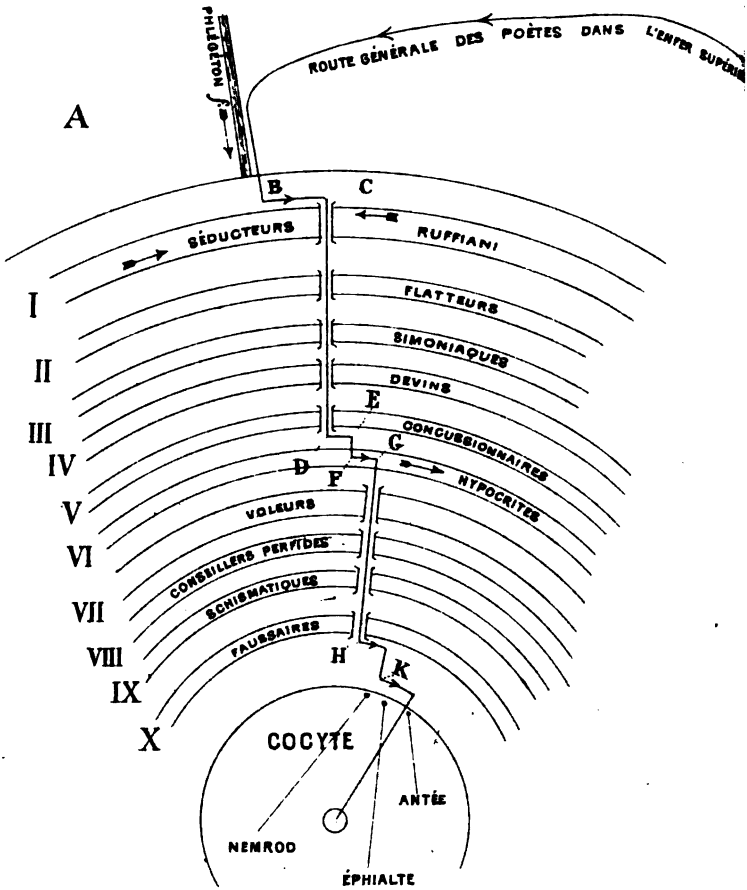

LÉGENDE :

A._ Septième Cercle de l'Enfer.

B, C, D, E, F, G, H, K._ Renvois aux vers du poème qui sont expliqués au § 4.

Les [illegible]mains indiquent les numéros d'ordre des fosses de la Malebolge.

FORME DES MOUVEMENTS CIRCULAIRES

DU DANTE ET DE VIRGILE

Dans l'Enfer et dans le Purgatoire.

Étude par M. le Dr PROMPT,

Membre Correspondant (Classe des Sciences).

§ I. — De la forme générale du poème, considérée au point de vue géométrique.

L'Enfer du Dante est un abîme dont la surface est formée par une série de troncs de cônes droits à bases circulaires, emboîtés les uns dans les autres, comme on le voit dans la figure 1. Tous les cônes ont leur sommet au centre de la terre ; ils ont le même axe, qui est la verticale de Jérusalem. Leurs génératrices sont toutes verticales ; les portions A B, C D, etc., de surfaces coniques, qui entrent dans la composition de la surface générale de l'Enfer, sont raccordées entre elles par des segments de sphère, tels que B C, qui sont concentriques à la surface des mers, et sur lesquels on peut marcher. Ces segments sont désignés par le poète sous le nom de *cercles*. Il y en a neuf; les

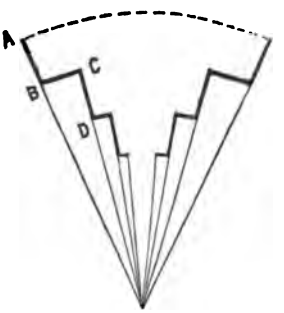

Fig. 1.

damnés s'y trouvent répartis suivant des catégories qui, en général, répondent aux sept péchés capitaux.

Les deux derniers cercles sont désignés sous le nom commun de Malebolge. Les sept premiers constituent un ensemble que nous appelons l'Enfer supérieur.

Le huitième cercle est divisé en dix compartiments, qui forment chacun une fosse circulaire, séparée de la fosse précédente et de la suivante par une chaussée. On peut passer d'une chaussée à l'autre par un pont ; ces ponts se suivent dans la direction d'un rayon qui va rencontrer l'axe général de l'Enfer. Il y a plusieurs lignes de ponts. On voit cette disposition sur la figure 2 où nous avons représenté une de ces lignes jusqu'à la cinquième fosse seulement, et la ligne suivante sur les quatre dernières fosses.

Chaque compartiment de la Malebolge renferme une classe particulière de damnés, qui, parfois, se subdivise en deux ou plusieurs catégories distinctes.

Le neuvième cercle est une surface de niveau sphérique et concentrique à la surface de la terre, dont la région centrale porte le nom de Giudecca. Elle est occupée par un lac glacé : c'est le Cocyte.

La base du premier cône est un petit cercle de la sphère terrestre, qu'il faut décrire en prenant pour pôle Jérusalem, et dont la circonférence passe par le mont Ida, dans l'île de Crète.

Le Dante, conduit par Virgile, descend sur le premier cercle de l'Enfer, et de celui-ci, sur le second. Il continue ainsi jusqu'au point central du Cocyte où se trouve Lucifer.

Sur chaque cercle, il décrit un arc, en tournant autour de la verticale de Jérusalem, dans un sens qui sera indiqué ultérieurement.

Arrivé au septième cercle, son mouvement gyratoire est intercepté par le Phlégéton, qui coule vers le centre général de l'Enfer. Il marche sur le bord du fleuve jusqu'à la limite extrême du cercle ; de là, il

descend dans la Malebolge, avec l'aide du monstre Géryon qui le transporte sur sa croupe, et il la parcourt en suivant le chemin qui est indiqué sur la figure 2, et dont la démonstration sera donnée plus loin.

Les poètes traversent la masse sphérique limitée par la surface du Cocyte ; ils parviennent au centre de la terre, en suivant un chemin qui diffère peu de la verticale de Jérusalem prolongée, et arrivent à la surface du sol, dans une île au centre de laquelle se trouve le Purgatoire.

Le Purgatoire est une montagne dont la forme générale reproduit en relief le moule creux de l'Enfer. Il s'y trouve donc des *cercles*, au nombre de neuf, dont le dernier forme un plateau qui est le Paradis terrestre.

Cette montagne est l'antipode exact de Jérusalem, ainsi que le prouvent les vers suivants :

(A).... immagina Sion
Con questo monte in su la terra stare,
Si ch'amendue hann'un *solo orizon*,
E diversi emisperi.

On voit que la définition du poète est très précise : les deux lieux appartiennent à des hémisphères différents ; et ils ont le même horizon.

Virgile et le Dante parcourent le Purgatoire comme l'Enfer, en tournant toujours autour de la verticale de Jérusalem.

Au Paradis terrestre, le Dante est abandonné par Virgile. Béatrix lui sert de guide à partir de ce moment : elle le conduit successivement dans la Lune et dans les cinq planètes, au milieu desquelles se trouve le Soleil, placé, suivant les idées de Ptolémée, entre Vénus et Mars. Il pénètre ensuite dans le ciel des étoiles fixes et dans le premier mobile de Ptolémée. Il parcourt ainsi NEUF régions différentes, et il voit dans chacune d'elles les *images réfléchies* d'une catégorie particulière de bienheureux. Enfin, le

voyage mystique dont la durée a été d'une semaine, se termine dans l'empyrée, où le poète contemple les bienheureux eux-mêmes, et pénètre les mystères de la Trinité et de l'Incarnation.

Pendant le voyage du Paradis, le Dante participe au mouvement diurne des corps célestes, et il détermine avec exactitude les arcs de cercle qu'il décrit ainsi autour de l'axe du monde.

Pour faire connaître le sens et les lois des diverses révolutions que le poète a effectuées, soit autour de la verticale de Jérusalem, soit autour de la ligne des pôles, il est nécessaire de rappeler d'abord la symbolique des mouvements circulaires à droite et à gauche, telle qu'elle est formulée dans le Timée de Platon, et dans d'autres documents de l'antiquité.

§ 2. — Des mouvements de rotation a droite et a gauche.

Platon considère deux systèmes de rotation qu'il appelle le mouvement du Même, et le mouvement

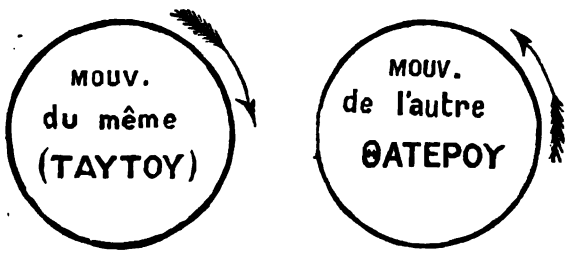

Fig. 3.

de l'Autre. Le premier répond à l'essence des Idées et l'autre à toutes les essences en général.

Il est évident qu'on ne peut décrire un cercle que dans deux sens différents. Dans l'un, on tourne autour du centre en laissant ce point à sa droite ; c'est le mou-

vement du Même. Dans le système opposé, on suit le mouvement de l'Autre.

Concevons maintenant un lieu placé dans l'hémisphère boréal, au-dessus du tropique du Cancer. Toute l'Europe répond à cette condition. Dans cette partie du monde, le soleil se lève à l'Est, il passe de là au Midi, se dirige vers l'Ouest, et disparaît. Il tourne donc autour de l'observateur terrestre en suivant le mouvement du Même.

Dans l'hémisphère austral, entre le tropique du Capricorne et le pôle, c'est l'inverse; le soleil, dans son mouvement diurne, tourne à gauche au lieu de tourner à droite. Mais, pour nous conformer à l'esprit des définitions de Platon et du Dante, nous dirons qu'il suit toujours le mouvement du Même, et que ce mouvement est une rotation à droite dans nos climats, et une rotation à gauche à nos antipodes.

Il suit de là que si l'on figure le soleil sous la forme d'un Dieu qui conduit son char, il faut toujours le représenter de profil à droite, à moins que le spectateur ne soit censé habiter l'hémisphère austral, auquel cas le Dieu devrait être tourné en profil à gauche. Cette règle n'a pas toujours été observée par les peintres. Si l'on examine, par exemple, le tableau de Rubens, qui fait partie de la série Médicis, et qui représente la naissance de Louis XIII, on y voit un Apollon qui dirige ses coursiers dans le ciel et qui est posé en profil à gauche. Cette disposition est contraire à la vérité mathématique.

Entre les tropiques, les positions du Dieu seraient plus compliquées. Pour chaque lieu, situé entre le tropique du Cancer et l'Équateur, il y a un jour de la saison de printemps pendant lequel le soleil passe au Zénith. Supposons, pour fixer les idées, que ce soit le 20 mai; le soleil ne montrera, ce jour-là, à l'observateur aucun de ses deux profils : il passera verticalement dans le ciel au-dessus de lui. en conduisant le char de l'Est à l'Ouest. Les jours précédents, il se

sera montré en profil à droite, mais en se redressant chaque jour de plus en plus ; les jours suivants, il apparaît en profil à gauche ; et il continue à s'incliner et à se montrer dans une position de plus en plus accentuée dans ce sens jusqu'au solstice d'été. A partir de ce moment, il revient sur ses pas, et les mêmes apparences se reproduisent en sens inverse, jusque vers le 21 juillet, époque où il repasse au zénith du lieu considéré. Ensuite, il tourne à droite, comme avant le 20 mai. L'année se divise ainsi en deux périodes. L'une, qui est la plus courte, se trouve placée autour du solstice d'été ; c'est une période pendant laquelle le soleil tourne à gauche, et se montre au Nord ; l'autre, plus longue, répond à la plus grande partie de l'année ; c'est alors que le soleil est au Midi, et tourne à droite, comme en Europe.

Cette deuxième période va en diminuant, si l'on prend des points qui se rapprochent de plus en plus de l'Équateur. Arrivé sur le grand cercle, l'observateur voit le soleil au Midi pendant la moitié de l'année, et au Nord pendant l'autre moitié. Ces époques sont limitées par les équinoxes. A l'équinoxe de printemps, le soleil qui jusque là avait tourné à droite, passe au Zénith, quitte le Midi pour le Nord et commence à tourner à gauche ; à l'équinoxe d'automne, il revient au Midi, et il reprend le mouvement circulaire à droite.

Entre l'Équateur et le tropique du Capricorne, le mouvement à droite est observé seulement pendant une période disposée des deux côtés du solstice de décembre, et qui devient de plus en plus courte, à mesure qu'on atteint des points plus rapprochés du pôle. Sur le tropique, elle se réduit à un seul jour, qui est celui du solstice ; au-delà de ce cercle terrestre, le soleil cesse d'apparaître au Midi ; on le voit toujours au Nord, et il ne tourne plus qu'à gauche.

Ces différences d'aspect ne sont pas examinées

dans le symbolisme platonicien. On se borne, dans cette philosophie, à tenir compte des mouvements, tels qu'ils se montrent dans nos climats. Timée oppose le mouvement diurne des astres, qui, dans ces conditions, est toujours un mouvement à droite ; à leurs mouvements sur l'écliptique. Ceux-ci étant de sens inverse, représentent dans la nature le mouvement de l'Autre. Ils affectent des vitesses variables ; ils se passent dans des plans un peu différents ; par leur état dynamique, ils symbolisent l'action des essences inférieures, opposés à celle des Idées, qui ont pour caractère fondamental d'être absolues, éternelles et immuables. L'Idée platonicienne c'est le Beau absolu ou le Vrai absolu, choses que rien ne modifie, et qui demeurent toujours semblables à elles-mêmes, comme le mouvement diurne des astres. Les essences inférieures seront les objets matériels ou même les conceptions de notre esprit, telles que le Beau relatif, qui appartiendra par exemple à telle ou telle créature, et qui devra se modifier sans cesse avec elle. C'est ce que Timée figure par les révolutions des planètes et du soleil sur le Zodiaque : dans ces mouvements, tout varie à chaque instant, soit d'une planète à l'autre, soit pour chacun des astres, considéré en particulier.

Ces principes de symbolisme sont appliqués avec beaucoup d'élégance dans l'œuvre du Dante. Lorsque le poète s'élève aux régions paradisiaques, il tourne autour de la terre avec les astres eux-mêmes. Il est donc animé de leur mouvement diurne, et il n'a besoin d'aucun artifice pour déterminer le sens et la direction de son déplacement. Il en est autrement dans l'Enfer et dans le Purgatoire ; là, il fallait une conception mathématique spéciale pour introduire dans la marche du Dante et de Virgile des conditions semblables à celles que définit Platon dans le Timée.

C'est pour ce motif que les deux premiers règnes de l'autre vie ont reçu une forme générale conique.

Les lignes spirales, décrites par les poètes sur les surfaces de l'Enfer et du Purgatoire, sont tracées suivant des lois que nous pouvons formuler maiutenant, et qu'il sera aisé de comprendre, en se reportant au chapitre précédent.

Dans l'Enfer supérieur, le Dante et Virgile tournent à gauche autour de la verticale de Jérusalem. Ils suivent donc le mouvement de l'Autre, puisqu'ils se trouvent dans l'hémisphère boréal et au-dessus du tropique du Cancer.

Dans la Malebolge, ils tournent à droite. Par conséquent, ils adoptent le mouvement du Même.

Dans le Purgatoire, ils tournent à gauche, autour de l'axe du cône, qui est la verticale de Jérusalem, prolongée au-delà des antipodes de cette ville. Mais, comme ils sont dans l'hémisphère austral, et au-dessus du tropique, le mouvement est semblable au mouvement diurne du soleil ; c'est donc encore le mouvement du Même.

Enfin, dans le Paradis, Béatrix et le Dante font mieux que d'imiter le mouvement des astres : ils y participent ; par conséquent, ils observent toujours la loi du Même. Nous arrivons ainsi à une formule très simple, qui résume les évolutions circulaires continuelles du poète dans son voyage mystique. Il suit le mouvement de l'Autre dans l'Enfer supérieur, et celui du Même dans la Malebolge, dans le Purgatoire et le Paradis, c'est-à-dire dans tout le reste du trajet.

Les passages de l'Enfer et du Purgatoire où ces mouvements se trouvent détaillés et géométriquement définis sont les suivants (1) :

Enfer. IX, 132 ; X, 133 ; XIV, 126 ; XVII, 31 ; XVIII, 21, 71 ; XXI, 136 ; XXIII, 31, 68, 129 ; XXIX, 53 ; XXXI, 83.

Purgatoire, I, 107 ; III, 58, 65 ; IV, 103 ; V, 5 ; X, 48,

(1) Le chiffre romain désigne le chant, et le chiffre arabe, le vers.

53, 100 ; XI, 49 ; XIII, 14 ; XIV, 8 ; XV, 9, 141 ; XIX, 81 ; XXII, 123 ; XXV, 110 ; XXVI, 4 ; XXVI, 45, 76.

On voit qu'ils sont au nombre de trente et un.

Nous allons les examiner successivement dans les différentes parties du poème.

§ 3. — Traversée de l'Enfer supérieur.

Le mouvement des poètes est défini pour la première fois au IXe chant de l'Enfer. Après avoir franchi les portes de la ville infernale de Dité, dont l'enceinte circulaire a pour centre le point où la surface de niveau du sixième cercle est rencontrée par la verticale de Jérusalem, ils tournent à droite. (*E poi ch'alla man destra si fu volto.*)

En passant sur le seuil, ils marchaient vers le centre ; ils font face par le flanc droit ; ils font, comme le dit ailleurs le poète, *de leur côté droit le centre de leur mouvement (fece del destro lato a muover centro)*, et ils abandonnent la direction du rayon pour adopter celle du mouvement circulaire (fig. 4). Il est évident que cette tactique les conduit à suivre le mouvement de l'Autre.

Fig. 4.

Il suffit de bien comprendre ce principe ; on pourra dès lors expliquer aisément tous les autres passages que nous avons cités, et auxquels nous renvoyons le lecteur.

Pour passer d'un mouvement vers le centre, au mouvement circulaire à gauche, il faut tourner à droite (fig. 4).

Pour repasser, au contraire, de ce mouvement circulaire au mouvement vers le centre, il faut faire face

par le flanc gauche (fig. 5); c'est ce que le Dante exprime en disant (Enf. x, 133), qu'il *tourne le pied à la main gauche.* (*Volse a man sinistra il piede.*)

Fig. 5.

C'est ce que font en effet les deux poètes, quand ils ont tourné suffisamment à l'intérieur de l'enceinte de Dité, et qu'ils abandonnent cette route, pour marcher vers le centre du cercle.

D'ailleurs, au XIVe chant, Virgile fait observer à son disciple, qu'il a marché jusque là en tournant toujours à gauche (Enf. XIV, 126).

(B) E tutto che tu sii venuto molto,
Pur a sinistra giù calando al fondo.

Ce discours remplit la lacune qui existait dans la description des cercles précédents. Il ne saurait y avoir d'expression plus claire. Si les poètes ont tourné à gauche dans le sixième cercle, il en a été de même dans les cinq premiers et dans le septième.

D'ailleurs, au moment où Virgile parle ainsi, les poètes se trouvent sur les bords du Phlégéton, et, suivant ce qui a été dit au § 1, ils ont cessé de tourner; ils ne reprendront leur mouvement gyratoire que dans la Malebolge, où nous allons les suivre. On se rappellera ce qui a été dit plus haut sur les évolutions qui permettent de passer du mouvement vers le centre au mouvement circulaire. Il est clair que, pour appliquer ces principes au mouvement circulaire à droite, il faut les entendre en sens inverse.

Ainsi, le passage du mouvement vers le centre au mouvement à droite s'effectuera en faisant face par le flanc gauche (fig. 6), et on passera de ce mouvement circulaire au mouvement vers le centre en tournant à droite comme dans la figure 7.

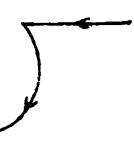

Fig. 6.

Mais avant d'aller plus loin, nous signalerons un détail de tactique très minutieux, qui n'est pas indiqué dans notre figure 2, pour ne pas la compliquer, et qui montre que le Dante et Virgile tournent à gauche dans l'enfer supérieur jusqu'aux dernières limites de cette région, définies mathématiquement.

Fig. 7.

Pendant leur trajet sur le bord du Phlégéton, les deux poètes marchent sur une digue, seul espace qui ne soit pas enveloppé par les vapeurs émanées du fleuve infernal, ou embrasé par la pluie de feu qui tombe sur les damnés dans toute l'étendue de la plaine voisine :

Li margini fan via, che non son arsi,
E' sopra loro ogni vapor si spegne.

En A, le Phlégéton se précipite dans le cercle inférieur. Les poètes ont marché sur la digue de D en B, suivant le sens de la flèche. Arrivés en B, ils exécutent un changement de direction et ils font dix pas de B en C (fig. 8).

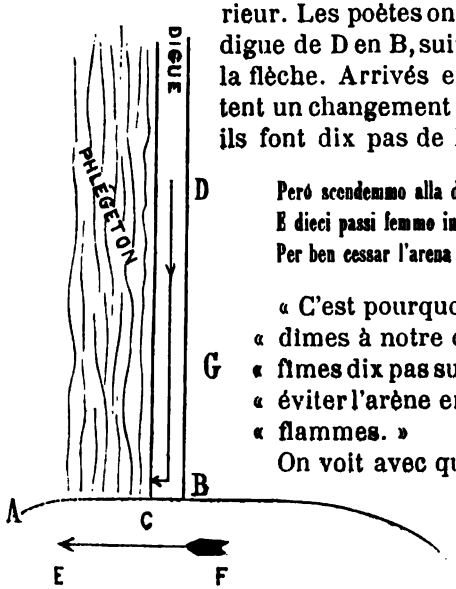

Fig. 8.

Però scendemmo alla destra mammella,
E dieci passi femmo in sullo stremo,
Per ben cessar l'arena e la fiammella.

« C'est pourquoi nous descendîmes à notre droite, et nous fîmes dix pas sur le bord, pour éviter l'arène embrasée et les flammes. »

On voit avec quelle précision le mouvement est défini. Le poète dit qu'en arrivant en B (*sullo stremo*), à l'extrémité de la digue, il se dirige à

sa droite *(alla destra mamella)*. Cela suffirait à la rigueur. Mais il ajoute que son but était d'éviter la pluie de feu, et il est clair que puisqu'elle tombe dans la plaine, on doit, pour s'y soustraire, aller du côté du fleuve. Il est impossible de déterminer des positions avec plus de rigueur. On comprend d'ailleurs que le mouvement circulaire à gauche se fait dans le sens de la flèche E F.

Il est donc bien établi, et bien certain que le mouvement de l'Autre a été suivi dans l'Enfer supérieur jusqu'à la limite extrême du parcours de cette partie de l'abîme.

Passons maintenant à la Malebolge.

§ 4. — Traversée de la Malebolge.

Les lettres de la figure 2 représentent les évolutions décrites par le poète dans les passages que nous avons cités. Nous allons expliquer ces passages l'un après l'autre; on observera que, sur notre figure, tous les petits arcs de cercle, décrits par les poètes, sont dirigés suivant le mouvement du Même. Il est facile de s'assurer que cette disposition est bien celle que le Dante a voulu établir.

Point B.

Tenne a sinistra, ed io dietro mi mossi.
Ch. XVIII, vers 21.

Virgile vient de la circonférence vers le centre; il fait face par le flanc gauche pour adopter le mouvement circulaire à droite. Le Dante suit sans faire d'objection; il se borne à observer le fait. Le vers suivant nous prouve que les choses se passent comme nous l'avons figuré; il est dit, en effet, que les poètes ont la première fosse à leur droite.

Point C.

E *volti a destra* sopra la sua scheggia
XVIII, 71.

Les poètes tournent à droite, ce qui est nécessaire pour abandonner le mouvement circulaire et s'engager sur la ligne de ponts qui conduit vers le centre du cercle.

Point D.

Per *l'argine sinistro* volta dienno :
XXI, 136.

Les diables appelés *Malebranche* servent de guides aux poètes ; ils s'engagent sur la *chaussée gauche*; c'est-à-dire que, voulant marcher sur la chaussée qui sépare la fosse v de la fosse vi, ils prennent celui des deux côtés qui est à leur gauche ; c'est ce que montre la figure 2.

Point E.

S'egli è, si che la *destra costa* giaccia
XXIII, 31

Le poète parle ici du talus qui limite la fosse des hypocrites. Il dit que ce talus est à sa droite ; on voit donc qu'il marche dans le sens indiqué sur le dessin.

Point F.

Noi ci volgemmo ancór pure *a man manca*
XXIII, 68

Les poètes ont pénétré dans la fosse des hypocrites, comme on le voit sur la figure, en un point situé sur la ligne E F. le mouvement n'a pu se faire qu'en marchant de la circonférence vers le centre ; s'ils tournent à gauche en F, pour marcher circulairement dans la fosse, ils adoptent le mouvement du Même, ainsi que nous l'avons indiqué.

On expliquera plus loin que ce mouvement symbolise l'action de l'Eglise chrétienne. Nous observons ici que le texte du poème décrit avec une force d'expression merveilleuse le sens de la marche des hypocrites. Il est semblable à celui des poètes. Les damnés

imitent, dans leur supplice symbolique, la perfection de la vie religieuse ; ce supplice figure ainsi l'image de leur crime, qui a consisté précisément à imiter, dans une intention perfide et vicieuse, les pratiques d'une piété exemplaire.

Point G.

S'*alla man destra* giace alcuna foce
XXIII, 129.

Virgile tourne avec les hypocrites, en observant le mouvement du Même ; il observe qu'il a *à sa droite* le talus qui limite la sixième fosse du côté du centre de l'enfer.

Point H.

Del lungo scoglio, *pur da man sinistra.*

Après avoir passé le pont, les poètes tournent à gauche, comme ils l'ont déjà fait en B et en D, et ils décrivent un arc de cercle sur la dernière chaussée, en laissant toujours le centre à leur droite.

Point K.

Volti a sinistra, etc.
XXXI, 83.

On répète ici l'évolution déjà accomplie au point H, et le résultat est le même.

Benvenuto da Imola, dans son commentaire qui est demeuré l'un des plus célèbres, et qui est suivi par la plupart des critiques, nous donne ici une note remarquable que nous reproduisons exactement.

« *Noi, volti a sinistra,* ad quam semper itur in infero.

Il est impossible qu'il n'ait pas lu les passages où il est question de voltes à droite, tels que ceux du Chant IX (v. 132), du chant XVII (v. 31) et du chant XVIII

(v. 71). On doit admettre ici que le commentateur a voulu égarer le jugement de ceux qui voudraient interpréter le poème. Rien n'était plus propre, en effet, à obtenir ce résultat. Un lecteur peu attentif, combinant cette observation avec le passage du chant XIV, où il est dit qu'on a tourné toujours à gauche dans l'Enfer supérieur, se trouvera dans l'impossibilité de saisir la la loi mathématique des mouvements de rotation qui s'effectuent dans l'Enfer.

C'est ainsi que Littré, l'un des derniers annotateurs du Dante, a dit en propres termes :

« Les poètes tournent toujours à gauche dans « l'Enfer. On n'a jamais pu savoir la raison de cette « loi. »

Cette loi a été inventée par les commentateurs du XIVe siècle, en haine des théories platoniciennes qui étaient considérées alors comme de véritables hérésies. On n'a pas voulu avouer que ces théories formaient la base de la *Divine Comédie* ; plutôt que de l'avouer, on a falsifié la pensée du Dante, et on l'a rendue inintelligible.

§ 5. Traversée du purgatoire.

Nous insisterons beaucoup moins sur le Purgatoire que sur l'Enfer. La méthode à suivre pour vérifier notre principe est très simple ; nous l'avons suffisamment exposée ; on s'assurera, en lisant le poème, que les passages où il est fait allusion aux mouvements tournants sont bien ceux dont nous avons donné l'énumération au § 2, et qu'il n'y en a pas d'autres qui soient en contradiction avec ceux-là. Quant à leur interprétation, elle est, en général, beaucoup plus facile pour le Purgatoire que pour l'Enfer, parce que sur la montagne mystique, le soleil, toujours visible, est pris pour guide par les poètes ; ils disent même que leur marche a pour principe l'imitation du

mouvement diurne de l'astre brillant. C'est ce qu'on observe, en particulier, au chant XIII, où Virgile, venant de la circonférence vers le centre, fait face par le flanc droit pour passer au mouvement circulaire à gauche :

Poi fisamente al sole gli occhi porse,
(M) Fece del destro lato al muover centro,
E la sinistra parte di sè torse, etc.

On voit combien la précision des expressions est singulière et rigoureuse : il est dit que le poète, après avoir regardé le soleil pour s'orienter, fait de son flanc droit le centre de son mouvement et qu'il fait tourner autour de ce point la partie gauche de sa personne. Dans les vers qui suivent, il invoque le soleil et déclare qu'il le prend pour guide. Pour se rendre compte du sens allégorique de ce passage, il faut se rappeler que, dans le Banquet, le Dante considère le soleil comme l'image emblématique de Dieu.

§ 6. — ALLÉGORIE RELIGIEUSE DU POÈME.

Dans cette étude purement géométrique, on s'est borné à exposer brièvement certains faits. D'autres faits, qui ne peuvent être expliqués ici, et qui exigeraient beaucoup de détails, prouvent que le poème renferme une allégorie politique, relative à l'avenir de l'Empire Romain, et une allégorie religieuse qui se rapporte aux pratiques chrétiennes du temps pascal. Voici quels sont les principes de l'allégorie religieuse.

Le voyage mystique du Dante figure les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. La traversée du Purgatoire est l'emblème de la Confession. Dans la vision du Paradis terrestre, Béatrix, qui représente l'Eglise chrétienne, reçoit l'aveu des fautes les plus graves du poète ; elle s'assure de son repentir, et elle lui accorde

l'absolution. Ensuite, l'un et l'autre quittent la terre. Le Dante ne cesse de contempler la beauté mystique de Béatrix et, lorsqu'elle parvient avec lui dans la sphère des étoiles fixes, Jésus-Christ descend du haut de l'empyrée, et vient s'unir avec le pénitent; c'est l'Eucharistie transportée dans les régions célestes elles-mêmes et mise en action par le génie du poète, qui ne se montre nulle part aussi riche, aussi éclatant de fantaisie et d'imagination; il ne sera pas inutile d'observer ici que ce passage de la Divine Comédie est un de ceux où les conceptions astronomiques et géométriques jouent le plus grand rôle.

Quant au voyage de l'Enfer, c'est la contemplation méthodique et raisonnée des vices et des crimes dont l'homme est capable. C'est l'examen de conscience qui précède la confession.

Dans cette série d'actes mystiques, le pénitent doit être guidé par l'Eglise. Toutefois, l'examen de conscience peut être effectué en partie sans le secours de la doctrine religieuse. Les principes de la morale ont été formulés par les philosophes du paganisme et mis en pratique par les gens de bien de toutes les époques. Il en résulte que la connaissance du bien et du mal peut être obtenue d'une manière imparfaite, sans doute, mais enfin obtenue jusqu'à un certain point, par les seules lumières de la raison humaine et de la sagesse profane.

Mais pour que l'examen de conscience soit définitif et irréprochable, il doit être repris avec le secours des lumières du christianisme.

Le mouvement de l'Autre, suivi dans l'Enfer supérieur, représente la première partie de l'examen de conscience; dans la Malebolge, le mouvement du Même figure l'action directrice de l'Eglise, qui est nécessaire pour compléter la connaissance du bien et du mal. Il en est de même dans le Purgatoire et le Paradis; le pèlerinage du poète à travers les hautes régions figure les sacrements que l'Eglise seule peut donner.

Dans le Banquet, le Dante expose que les Idées de Platon sont pour lui l'équivalent exact des créatures angéliques. Et quant à l'identité emblématique des anges et du prêtre, elle résulte de divers passages de la Divine Comédie ; elle est d'ailleurs admise dans l'Eglise d'après les Pères, et notamment d'après Saint-Denys l'Aréopagite, dont le livre *De Hierarchia cœlesti*, apocryphe ou non, peu importe, a été l'une des lectures favorites du Dante, et l'une des origines les plus importantes du poème du Paradis.

C'est ainsi qu'on a été conduit a démontrer que le mouvement du Même, symbole platonicien de l'essence des idées, est pour le Dante la figure qui représente l'action de l'Eglise chrétienne.

TRADUCTION DES PASSAGES CITÉS

A *Page 3.* — Tu concevras que Sion et cette montagne sont situées sur la terre de telle sorte qu'elles ont un même horizon et qu'elles appartiennent à des hémisphères différents.

B. *Page 10.* — Quoique tu aies fait un long trajet en marchant toujours à gauche et en descendant toujours vers le fond de l'abime.

Page 12. — Point B. « Il tint à gauche et je marchais derrière lui. » Point C. « Et nous, ayant tourné à droite sur le rocher. »

Page 13. — Point D. « Ils tournèrent sur la chaussée de gauche. » Point E. « S'il arrive que le talus de droite soit disposé ainsi. « Point F. « Nous tournâmes encore à main gauche. »

Page 14. — Point G. « S'il y a à main droite quelque ravin. » Point H. « Sur le long rocher, toujours à main gauche. — Point K. « Ayant tourné à gauche. »

Page 16. — M. « Il fixa les yeux sur le soleil ; il fit de son flanc droit le centre de son mouvement et il fit tourner son côté gauche. »

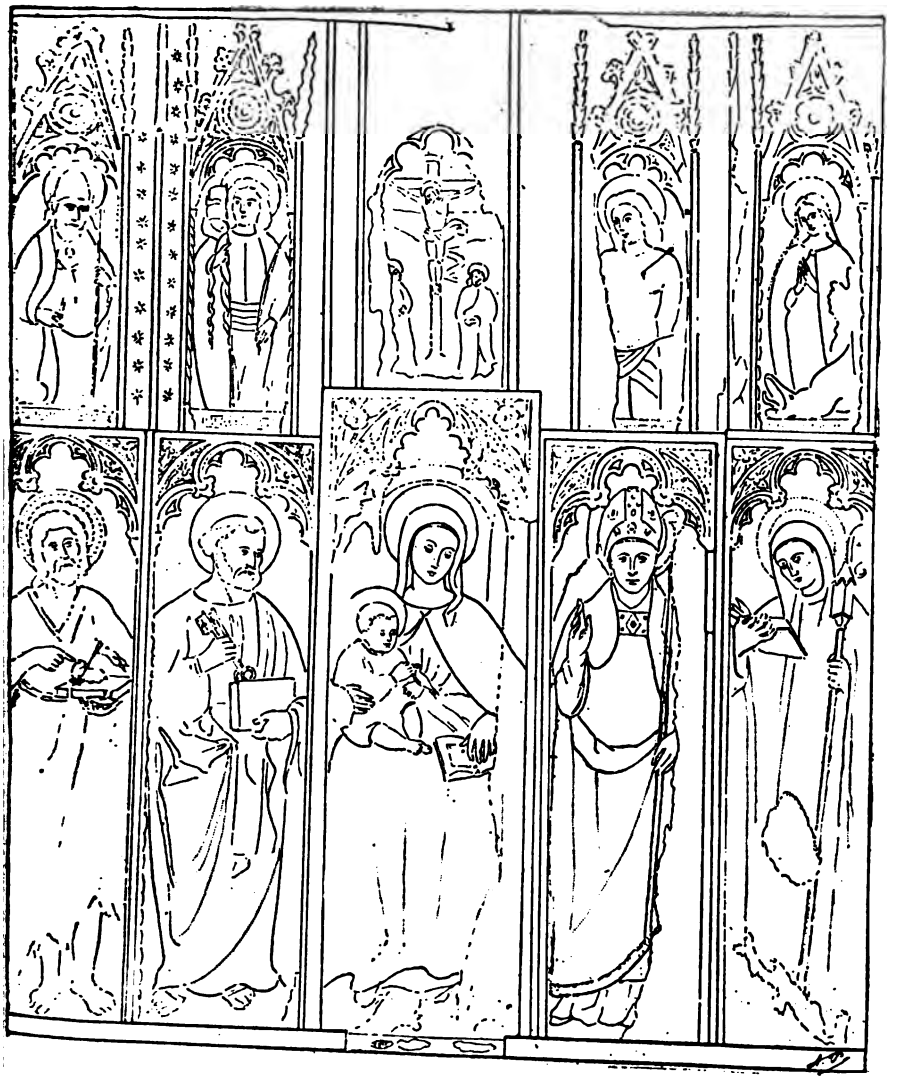

POLYPTYQUE DE SIX-FOURS

Étude par **M. P. Trabaud**, Membre de la classe des Lettres.

Quand on parcourt la Provence en touriste vigilant, quand on étudie en amateur passionné les nombreux trésors d'art qu'elle possède encore, et qu'on réfléchit aux richesses qu'elle renfermait, que la barbarie et l'incurie ont en partie ruinées, on est saisi de mille réflexions, partagées entre l'admiration et la peine.

Il y a environ trente ans que, passant sur notre littoral, entre Marseille et Toulon, je m'arrêtais à Six-Fours, attiré par la renommée d'une vénérable peinture que quelques-uns connaissaient et que personne ne songeait à préserver d'une ruine prochaine.

Pénétré à la fois d'enthousiasme et de commisération, j'ai tenté vainement, à plusieurs reprises, d'intéresser les puissants du siècle à cette œuvre de relèvement. Ce n'est qu'après des excursions réitérées que j'ai pu obtenir de vagues renseignements et l'image approchante du tableau que je désire faire connaître à l'Académie et notamment à la section des Beaux-Arts.

Au-dessus d'un autel-table, appliqué contre l'abside d'une abbaye du x^e^ siècle, se trouve un polyptyque peint, encadré, soutenu par de belles colonnes torses, qu'on est fort surpris de rencontrer en ces lieux escarpés et presque désertés.

Malheureusement, les intempéries, pluie ou vent, froid et chaud, air salin, poussière corrosive, pénétrant par une ouverture voisine, exercent leurs ravages contre cette œuvre capitale.

On y compte dix panneaux juxtaposés : cinq supérieurs, cinq inférieurs. Ordinairement, un person-

nage occupe la place entière, à l'exception de la ligne médiane où le peintre a placé, avec figures réduites, une scène de la Passion ; au-dessous, en plus grand, la Mère et l'enfant Jésus.

PARTIE SUPÉRIEURE.

St Martin, St Victor, Crucifixion, St Sébastien, Ste Magdeleine.

PARTIE INFÉRIEURE.

St Jean, St Pierre, Madone avec l'enfant, St Honorat, St Mandrier.

Récapitulons, pour l'intelligence du sujet, les dénominations, en partant de la gauche vers la droite.

Figure de saint Martin, très dégradée. C'est à peine si on distingue le dessous rouge, le pardessus bleu, tantôt clair, tantôt foncé, selon l'état de la dégradation.

Saint Victor, en costume guerrier et mantille rouge, muni d'une cuirasse de faible métal. Son auréole, en tout pareille à celle des saints de la ligne inférieure, mais plus petite, puisque le format dans la ligne supérieure est d'un module plus petit. Il tient l'oriflamme au champ blanc, coupé par la croix rouge ; les pointes ou les langues du drapeau qui se déroulent, sont heureusement placées sur le côté gauche.

Dans la Crucifixion, les personnages, au nombre de trois, Jésus en croix, saint Jean le disciple et la Vierge mère, de proportion réduite et assez maltraités.

Saint Sébastien, reproduit avec le plus d'habileté. Côté gauche emporté, partant invisible. Position cambrée, torse nu. Figure académique, douce, un peu simple comme une tête d'école de dessin. Le seul linge qui le couvre est blanc.

On reconnaît Magdalen à ses cheveux blonds, bien que la figure un peu vulgaire accuse le sexe d'un

adolescent de quinze ans. Tunique rouge, pardessus bleu devenu clair.

Le saint Jean, vêtu d'une tunique épiscopale bleue, est en mauvais état. Debout, il tient un agneau avec un pavillon, teinté de blanc. Barbe et cheveux noirs, face brune, énergique. Chemise ou robe brune, avec pardessus rougeâtre, coupé par une ceinture blanche. Les ceintures des autres personnages sont de couleur. On prétend que l'église et le prieuré dont il est si souvent fait mention dans le Cartulaire de saint Victor, avaient été fondés en son honneur. Alors, comment expliquer l'appellation de chapelle Saint-Pierre ?

Saint Pierre, debout, muni des clefs du Paradis. Barbe blanche, cheveux blancs, non encore massés. Sur la robe bleue est jeté un pardessus demi-teinte jaune, avec ombre brune des plis. La tête est mâle, bien arrêtée ; la figure peu modelée, un peu sèche et pourtant dessinée avec noblesse et correction. Je remarque dans les déchirures de la tunique des barbillons de toile de chanvre. J'ai peine à expliquer que tous les panneaux ne paraissent pas recouvert de cette même toile, appliquée sur bois. Serait-ce une irrégularité comparable à celle de l'emploi de certains condiments pour liquéfier les couleurs ? De part et d'autre, se trahit une couche de chaux ou de plâtre sur laquelle porte la couleur, indice suffisant pour dater l'origine approximative du rétable.

La Vierge (*Madona con bambino*), en tunique bleue, tenant dans son bras droit l'enfant becqueté par un chardonneret, tandis que la sainte Mère médite une page d'Isaïe, celle par exemple qui prophétiserait les ignominies de la Passion. Son livre, aux initiales marquées de rouge, est imprimé en caractères gothiques. Autour de la tête, dans l'auréole, on signale des mots, en partie dégradés. Il ne demeure aux pieds de la Vierge que deux fragments d'enduit qui portent les premières et les dernières lettres de cette désirable

signature : OPS (pour *opus*) ...AO (ces deux dernières lettres précédées du débris d'un autre, *h*, *m* ou *n*). Il paraît malaisé de tirer de là quelque indice.

Le fond qui domine la tête est si usé que le vert a subi une teinte altérée. L'enfant Jésus porte une camisole teintée de violet brun. Le sujet principal, comme celui des autres panneaux, se détache sur un fond d'or épais qui a pris la teinte du vieux cuivre. Il semble toutefois qu'un rideau vert (ce qui était assez fréquent sous la Renaissance), se trouvait derrière la Vierge.

Sur la droite du spectateur, saint Honorat, évêque. Cette tête, une des plus conservées, des mieux réussies, attire invinciblement l'attention par sa noblesse et la grâce virile des traits qui rappellent absolument la race d'élite de la contrée. Il y a dans ce facies, du sang ionien et des lignes de Ligure. Est-ce illusion, est-ce réalité ? en raison de la beauté du type, la peinture paraît supérieure, et d'une autre main que les autres figures.

Quel est cet anachorète à l'aspect italien et dantesque ? Est-il le saint Mandrier (Mendrius, de μανδρα) qui aurait vécu non loin de ces parages où s'élève aujourd'hui l'Hôpital de la Marine. Le soldat martyr est presque vêtu de noir ; il tient à la main un livre rouge et porte l'auréole commune à tous (1).

Tels sont les détails auxquels nous avons cru devoir nous arrêter à propos de chaque personnage peint sur panneaux séparés.

L'histoire de notre tableau se serait bornée à une simple description, si le docteur Barthélémy, le regretté directeur de notre Académie, n'avait publié, en 1885, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, une série de documents intéressant la vie et les œuvres d'un pein-

(1) V. Honoré Bouche et les Bollandistes.

tre champenois, venu à Marseille pour y exercer son art et son métier.

Maitre Jean de Troyes se nommait Cordonnier de son vrai nom.

En 1516, nous le rencontrons à Aix, et peu de temps après à Marseille, où il demeura jusqu'à sa mort, survenue entre les dates extrêmes du 3 août 1548 et du 29 janvier 1549. Il exécuta pour l'église des Accoules, un grand tableau d'autel, Notre-Dame de Consolation, sur champ d'or, entourée d'anges et de saints, ayant à ses pieds nombre de personnages et les donateurs agenouillés. En 1517, un deuxième rétable glorifiant saint Dominique pour le couvent des Prêcheurs. Suivent les prix faits, en 1520, du rétable de Six-Fours; en 1522, d'un rétable pour les Clarisses de Marseille. Puis, il termina sa carrière par d'autres dessus d'autels, des bannières, et même la peinture de statues en bois pour des confréries.

Le talent de Jean Cordonnier était donc d'un ordre supérieur, pour lui valoir une telle renommée.

Dans le prix fait, pour la communauté de Six-Fours, l'an de l'Incarnation du Seigneur, le penultième jour du mois d'août mil cinq cent vingt, il est question d'un retable, à peindre à l'huile, destiné à l'église Saint-Jean, dite des Crottes, sise au bas du versant oriental de la colline. Cette chapelle, tombant en ruine, dès le dix-huitième siècle, il serait admissible que le chef-d'œuvre en question, eût été transporté au fond de l'abside Saint-Pierre où nous le trouvons encore dans l'obscurité, comme n'étant pas à sa meilleure et première place.

Cette donnée ne semble pas improbable, bien que les débris de signature ne s'accordent guère avec le nom de maître Jean, bien que ni sainte Véronique avec le suaire, ni saint Mathieu, selon les conditions du prix fait, ne figurent point sur les panneaux du retable de Six-Fours, qu'il faut considérer comme un point de départ élégant et majestueux des autres peintures contemporaines de la région.

Ainsi, quand on visite le cloître et la chapelle de Sainte-Roseline, près Les Arcs et Draguignan, on remarque sous forme de retable, une *Descente de croix* en bois sculpté et peint avec figures, grandeur naturelle, travail italien de l'époque de la Renaissance, et enfin un très beau sujet de la Nativité, peint sur bois (1541), dans lequel figurent le père et la mère de sainte Roseline avec ses frères et sœurs.

Le polyptyque attribué vraisemblablement à Jean de Troyes, a toujours attiré l'attention des connaisseurs les plus délicats.

Notre brillant peintre français Horace Vernet, était resté deux heures en contemplation devant le chef-d'œuvre de Six-Fours, regrettant qu'il « pourrît au fond des provinces. » M. Gustave d'Audiffret a écrit un livre « Annales de Six-Fours en Provence, » où, reproduisant les notes d'un ancien curé de l'endroit, il s'attache plus aux documents de la tradition ecclésiastique qu'aux révélations esthétiques.

Tout récemment, la *Gazette des Beaux-Arts*, a publié une étude bien faite par M. André Pératé. Et si nous ne craignions pas de glorifier outre mesure peines et dépenses, nous informerions nos confrères que, depuis plus de vingt ans, nous avons fait trois excursions à la chapelle romane, essayé maintes fois la reproduction photographique, tenté sans résultats quatre ou cinq visites à divers Directeurs de l'administration des Beaux-Arts à Paris. En 1878, nous avons adressé une pétition à un ministre compétent sans obtenir réponse, insisté auprès du préfet du Var et de l'évêque de Fréjus, pour sauver la précieuse relique des ravages du temps, de la négligence coupable et d'une honteuse incurie.

L'excessive centralisation et les conflits administratifs sont, en définitive, la cause de cet abandon.

Si ce retable était situé dans notre département, je n'hésiterais point à prier mes honorables confrères de l'Académie d'adresser une supplique collective au

ministre. Peut-être, en insistant une fois de plus, nous obtiendrions gain de cause, et nous accomplirions une œuvre de générosité patriotique.

Ma conclusion est qu'une telle énormité ne se produirait point chez les étrangers, nos voisins. Une fois pour toutes, qu'on modifie nos institutions ou qu'on ne prétende plus à l'empire du goût !

P. Trabaud.

RAPPORT

SUR

L'ATTRIBUTION DU PRIX BEAUJOUR

A LA STATUAIRE

Présenté par Monsieur CHARLES VINCENS
Membre de la Classe des Beaux-Arts,
et lu dans la séance publique du 11 *mars* 1888.

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour présenter le rapport sur l'attribution du prix Beaujour à la Statuaire en 1888. Bien d'autres de nos confrères semblaient indiqués plutôt que moi, car je suis, en sculpture, comme ces gens — et ils sont nombreux — qui adorent la musique sans être le moins du monde musiciens. — Cependant, si mes goûts personnels m'ont fait préférer la plume à l'ébauchoir, j'admire, comme il convient, cet art noble et austère qui ne reçoit presque aucun encouragement du public et qui, loin de se prêter aux caprices de la mode, a toujours marché avec la civilisation sans cependant perdre jamais de vue son but, qui est la reproduction du beau idéal.

C'est en effet une justice à rendre à cet art si élevé, qu'il a résisté, pour ainsi dire seul, aux sollicitations de la fantaisie, aux outrances de l'exagération, à l'entraînement du mauvais goût. — Aujourd'hui même, où la peinture a ses impressionnistes, et la littérature ses décadents, l'art de la Statuaire a le mérite de res-

ter ferme et pur : et c'est la pureté du ciseau qui fera toujours le charme d'une statue.

Il était donc naturel que l'Académie, arbitre du goût et de la supériorité dans les choses de l'esprit, réservât — au moins cette année — une récompense à la Statuaire, à ce grand art si probe, qui ne peut compter sur des effets factices, car ses productions sont peut-être les seules à n'avoir pour elles que la valeur de l'idée et le fini de l'exécution. — D'ailleurs, la décision de l'Académie est encore bien justifiée si l'on considère que Marseille a toujours eu des sculpteurs de grand mérite : M. Egger, de l'Institut, a constaté que les Massaliotes entretenaient par l'étude de la nature et du corps leurs écoles de peinture et de sculpture. Les sculpteurs massaliotes exerçaient déjà une grande influence sur la sculpture romaine elle-même, et Pline cite un admirable morceau de sculpture sur bois, travaillé à Marseille. Suétone parle de la fameuse statue de Mercure que Xénodore, sculpteur marseillais, avait exécutée pour 400,000 sesterces (80,000 francs.) Enfin, nous pourrions citer de nombreux sculpteurs marseillais, à toutes les époques de l'art, jusqu'au Michel-Ange Français, jusqu'à notre grand Puget, que Marseille a donné à la France.

Ne m'accusez pas de trop d'orgueil civique, Messieurs, ni de trop d'enthousiasme local : qu'on ne m'accuse pas surtout de prétendre que la Méditerranée se jette dans le Rhône ! — Je reste dans la mesure et dans la vérité de l'histoire ; chaque province a ses grands hommes ; la nôtre, qui tenait son nom même des Romains, avait vu, avant eux, les Arts comme les Lettres fleurir tout naturellement parmi les descendants des Phocéens. Elle a donc le légitime orgueil de son tempérament artistique, et je crois bien qu'aucune autre ne saurait citer, de nos jours encore, autant de Prix de Rome. — Dans la sculpture surtout, nous en avons actuellement quatre, qui, tous, ont obtenu déjà

d'éclatantes récompenses, et devant lesquels s'est ouvert un brillant avenir. Aussi, peut-on dire que l'Académie n'a eu que l'embarras du choix pour l'attribution du prix Beaujour à la Statuaire.

C'est ce qui a fait la vivacité du débat. — Dans la classe des Beaux-Arts, les uns auraient voulu donner le prix à M. Allar, de Toulon, qui, par les nombreuses récompenses qu'il a obtenues, par ses succès constants, sanctionnés par la croix de la Légion d'Honneur et par la plus haute distinction que puisse ambitionner un artiste, la grande médaille du Salon, eût absolument justifié vos suffrages. — Mais l'Académie, réunie en séance plénière, a été d'avis de décerner le prix à un artiste né à Marseille et, jusqu'ici, moins favorisé.

Parmi ceux qui réunissaient de telles conditions, quelqnes-uns d'entre vous préféraient un Prix de Rome dont les œuvres ont une finesse de touche bien rare. Ceux-là, un autre Prix de Rome qui, par l'énergie de son ciseau, se rapproche de Rude. Mais, tout en reconnaissant les qualités de chacun d'eux, la majorité de l'Académie s'est prononcée pour un artiste marseillais dont les œuvres vivront surtout par la pensée qui s'en dégage, par la grâce et l'expression qu'il a su donner à ses figures, et elle a décerné le prix Beaujour à M. J.-B. Hugues, grand prix de Rome, 1re médaille au Salon de 1882.

M. Jean Hugues est né, en effet, à Marseille, le 15 avril 1849, dans le quartier des Prêcheurs, tout près du Vieux-Port où son père, tonnelier, était souvent appelé par son industrie, honorablement continuée dans sa famille durant plusieurs générations.

Il y a loin d'un tonneau à une statue, Messieurs : mais, c'est toujours la même histoire, on pourrait dire la même légende : l'enfant pétrissait l'argile que son père était obligé d'employer pour les barriques à huile, et un digne ecclésiastique, ami de sa famille,

qui avait reconnu dans ces essais informes une vraie vocation, conseilla à son père de le faire entrer chez le vénérable M. Bontoux, — que M. Hugues ne me pardonnerait pas d'oublier dans cette solennité, — d'autant plus que c'est de l'atelier de ce modeste professeur que sont sortis plusieurs prix de Rome, tous provençaux.

Le jeune Hugues travailla ensuite l'ornementation avec M. Vittoz, et, le soir, il allait à l'école des Beaux-arts où, dès 1867, il remportait tous les prix. Un an plus tard, il devenait pensionnaire de la ville de Marseille à l'école des Beaux-arts de Paris, et là, son talent prit décidément cette correction et cette élégance qui est, chez lui, comme un don de la nature. Sous la direction de MM. Dumond et Bonnassieux, il obtint le 2e Grand-Prix de Rome en 1872, et enfin, il remportait de haute lutte, en 1875, le premier Grand-Prix par 24 voix sur 26 votants. Il est rare de réunir cette presque unanimité. Son rude et incessant labeur obtenait la récompense si ambitionnée, son rêve se réalisait : il allait voir, enfin, la terre promise, et le jeune lauréat, qui est un grand cœur, rapporta à ses parents, à son vieux père qui vivait encore à cette époque, et au vénérable ami qui avait pressenti son brillant avenir, tout l'honneur qu'il recevait. Si M. Hugues lit un jour ce rapport, je suis sûr que ses yeux se rempliront de larmes à ce souvenir ému ; et, comme l'écrivait Didier à Falconnet, l'auteur de la *Baigneuse*, si connue, je pourrais lui dire : « Je connais votre âme : l'ébauchoir vous tombera des mains, et vous pleurerez. »

A Rome, le nouveau pensionnaire de la France étudia surtout l'antiquité, cette source éternelle de la pureté, de l'élégance dans les arts ; et l'on put constater dans ses envois l'heureux effet de cette communion constante avec les chefs-d'œuvre. Les récompenses officielles ne lui firent pas défaut : le *Baptême du Christ*, bas-relief en plâtre, obtint une 3e médaille. Il

fut suivi des *Ombres de Françoise de Rimini et de Paolo Malatesta,* groupe en plâtre exposé au Salon de 1879 ; la *Jeune femme jouant avec un enfant;* ce marbre, récompensé d'une médaille au Salon de 1881, fut acquis par l'Etat et envoyé à l'exposition universelle de Vienne (Autriche).

En 1882, M. Hugues obtint la 1re médaille avec son *Œdipe à Colone,* groupe en plâtre, l'année même ou des œuvres de maîtres célèbres tels que Mercié, Falguière, Barryas, donnaient au Salon de sculpture une valeur qui rehaussait encore cette récompense.

Mis hors concours et commandé en marbre par l'Etat, ce même groupe réunit au Salon de 1885 plusieurs voix pour la médaille d'honneur, qui ne fut cependant pas donnée cette année-là. Ce qui prouve au moins qu'aucun autre exposant n'était supérieur à notre concitoyen.

Travailleur infatigable, passionnément épris de son art, nous le voyons exposer régulièrement à tous les Salons, depuis 1881 ; et s'il me fallait, Messieurs, vous détailler les qualités de cet artiste distingué, je prendrais pour texte ce groupe d'*Œdipe à Colone,* car cette œuvre capitale montre sous ses diverses faces le talent de M. Hugues : si le torse d'Œdipe est un peu naturaliste (mais les Grecs ne l'étaient-ils pas ?) l'artiste, du moins, y a fait preuve d'une science anatomique achevée ; et quant à *Antigone,* c'est le type le plus parfait du dévouement filial, que le sculpteur a su rendre par l'attitude qui est d'une tendresse exquise. Le geste, d'un abandon chaste, la souplesse des lignes, le naturel des plis du vêtement, tout concourt à faire de ce morceau une œuvre capitale qui justifie bien la haute récompense qu'elle a reçue, et la faveur de l'Etat, qui en avait commandé le marbre.

Aujourd'hui, M. Jean Hugues fait partie, à Paris, du jury d'examen pour l'entrée en loges des candidats au prix de Rome. Ses œuvres sont à l'Hôtel de Ville de Paris, à l'Institut, au Luxembourg, à Versailles, à

Roubaix, à Avignon. Mais à Marseille, nous n'avons de ce maître qu'un *Ajax foudroyé par les dieux*, d'un beau modelé, qui est au musée de Longchamp, et le buste du *Chevalier Roze*, récemment installé par la municipalité sur le plateau de la Tourette, c'est-à-dire sur le champ de bataille où s'illustra ce héros du dévouement civique.

J'ai réservé pour la fin de mon rapport cette œuvre qui date pourtant de 1881, car je dois vous rappeler, Messieurs, que c'est de notre Compagnie qu'est parti le mouvement de gratitude auquel le Chevalier Roze a dû son monument. Notre regretté confrère, M. le Docteur Bertulus, médecin des épidémies, avait longtemps mûri la pensée de faire revivre au milieu de nous celui dont l'énergie avait conjuré, avec l'immortel Belzunce, le terrible fléau de la peste, en 1720.

L'Académie, à laquelle il confia son projet, s'y associa avec empressement. Une souscription publique ne produisit cependant qu'une somme peu importante, et M. Hugues, qui fut choisi pour exécuter le buste, fit preuve en cette circonstance d'un désintéressement qui fait honneur à son caractère comme à ses sentiments pour sa ville natale : tous frais payés, l'artiste ne reçut presque rien pour cette œuvre sérieuse, animée d'un grand souffle et dans laquelle il donnait déjà la mesure d'un talent magistral.

Je suis certain que, en lui décernant le prix Beaujour, Messieurs, vous avez eu à cœur de reconnaître aussi le désintéressement de M. Hugues dans cette œuvre de reconnaissance civique ; et vous aurez ainsi montré que ce n'est pas seulement en matière commerciale qu'à Marseille on sait payer ses dettes.

Marseille, le 11 mars 1888.

Le Rapporteur,
membre de la Classe des Beaux-Arts

Ch. VINCENS.

RAPPORT

Présenté par M. Charles VINCENS,

Membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille,

Sur un manuscrit d'Annibal GANTEZ

Maître de Chapelle au XVII[e] siècle (1).

MESSIEURS,

M. le docteur Vannaire, président du Conseil général de l'Allier, membre correspondant de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont, a bien voulu me communiquer un Recueil manuscrit qu'il pensait devoir intéresser l'Académie de Marseille, car non seulement l'auteur était Marseillais, mais encore certaines pièces sont relatives à des personnalités ou à des faits concernant Avignon, Arles, Aix en Provence et Marseille.

Ce Recueil est formé de très nombreux documents en prose et en vers, datés de 1650 à 1712 : presque tous sont en français ; quelques-uns pourtant en latin, en italien, ou en langue provençale (dont un, imprimé).

Une des rares lettres qui y sont transcrites, datée de 1655 et signée Annibal de *Gantès,* est écrite de la même main que ce volumineux manuscrit : c'est bien la preuve qu'il est dû à ce musicien marseillais, qui était resté assez obscur jusqu'à ce qu'un chercheur érudit, M. Ernest Thoinan, eût attiré sur lui l'attention

(1) Ce Rapport a fait l'objet d'une lecture par l'auteur à la Sorbonne, au Congrès ees Sociétés savantes de juin 1889.

des contemporains en réimprimant, en 1878, son livre rarissime : l'*Entretien des Musiciens*, publié à Auxerre en 1643.

Permettez-moi de vous donner tout d'abord quelques détails sur Annibal Gantez, qui s'intitulait prieur de la Magdeleine en Provence, chanoine semi-prébendé, maître des enfants de chœur et de la musique, en l'église insigne et cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre.

Il était né à Marseille, où l'un de ses oncles, auquel il adressait, en 1655, une lettre contenue dans le Recueil qui nous occupe, était doyen de l'église cathédrale de la Major. Il était allié aux de La Case, aux de Vivet, d'Avignon. Un Gantez, procureur général au Parlement d'Aix, était sans doute son parent, et l'on peut penser qu'il appartenait à cette famille de Gantez qui figure dans l'Armorial de Provence, bien qu'il n'ait jamais signé que Gantès, avec une S.

Ce qui est certain, c'est qu'Annibal Gantez avait fait de bonnes études musicales, et qu'il était devenu d'assez bonne heure un musicien compositeur fort remarquable : il avait écrit une messe *Lætamini*, des recueils d'airs, et une autre messe dédiée par lui à Mlle de Saint-Géran, bonne musicienne et cantatrice du XVIIe siècle.

Gantez était donc un compositeur de mérite, mais il était écrivain aussi; et il écrivait beaucoup, comme nous le démontre l'*Entretien des Musiciens*. Cet ouvrage est une série de cinquante-sept lettres sur la musique et les musiciens ; il est curieux et intéressant, car, en même temps que Gantez y montre son caractère jovial et une érudition verbeuse, parsemée de citations et de fleurs de rhétorique dans le goût de l'époque, il fournit des renseignements pleins d'intérêt sur l'état de la musique en France, et il parle de divers compositeurs et artistes musiciens avec lesquels il était en relations, mais dont les noms seraient complètement oubliés s'ils n'avaient dû à cette bonne fortune de venir jusqu'à nous : ce sont Picot et

Formé, maîtres de chapelle de Louis XIII ; Veillot, maître de Notre-Dame de Paris ; Pechon, de Saint-Germain-l'Auxerrois, et Haut Cousteaux, de la Sainte-Chapelle ; enfin, Bérard et Guilhem, deux maîtres de musique marseillais.

Dans ces lettres, qui ne sont pas assez connues, et qu'il faut remercier M. Thoinan d'avoir remises en lumière, notre musicien marseillais fait, en outre, preuve d'une intelligence nette et d'une largeur d'esprit et de vues qui l'honore. Dans la lettre 50, nous voyons qu'il refuse de se venger d'une offense que lui avait faite un chantre de Paris, disant que « celui qui se venge fait deux maux, puisqu'en trou-« blant son ennemi, il se trouble lui-même. » Et il ajoute qu' « il faut prendre le conseil de Sénèque, qui « dit : Si celui qui t'a fâché est plus faible, pardonne-« lui. S'il est plus fort, plus puissant, pardonne à toi-« même. Il n'y a pas de honte d'avoir été offensé de « ceux de qui nous ne voudrions pas être loués. »

Ailleurs, il donne des conseils judicieux à ses confrères les maîtres de chapelle sur la charité chrétienne, sur l'union qui doit régner entre tous les chanteurs et le maître, sur la manière de bien élever les enfants qui leur sont confiés. — Mais, de même qu'il s'était fait une loi de ne point parler des femmes ni de l'Etat, — et, comme dit l'Italien : *Del tempo e della signoria non li donare fantasia*, — cet homme prudent, ce gai compagnon qui préférait le vin à l'amour, conseillait de ne pas se montrer ivrogne en public : *Si non casté, cauté.*—« Faites revenir le temps « passé, quand le vin se prenait chez les apothicaires « et non pas aux tavernes, et vous ne serez pas repris : « car on croira que vous allez prendre médecine, et, « de cette sorte, vous tromperez votre ennemi sans « lui faire du mal, et à votre profit. »

Mais il conseille aussi aux musiciens, qui tous sont buveurs, disait-il, et qui battent journellement la mesure, de la garder dans la boisson ; car Pythagore

dit que la vigne porte trois raisins : le premier désaltère, le second, trouble, et le troisième hébête.

Ailleurs encore, Gantez se laisse entraîner par sa fantaisie : il aime l'anecdote familière, et quelquefois salée. Partout il a le mot pour rire et nous donne l'idée d'un musicien de bonne humeur, qui entretenait sa gaieté par l'usage des bons vins du pays de Bourgogne où il avait fini par se fixer. Mais cet *Entretien des Musiciens*, que possède la Bibliothèque de Marseille (marque 23-50), nous montre encore dans Gantez un de ces esprits sérieux, novateurs et hardis qui aiment à devancer leur époque, et je n'en veux pour preuve que son opinion sur la musique qui, d'après lui, est un art et une science tout ensemble : Dans la musique, dit-il, « nous trouvons l'art et l'air ; « en mariant l'air avec l'art, il y a de quoi contenter « tout le monde. »

N'est-ce pas là, Messieurs, un pressentiment de ta révolution que Rameau devait apporter un demi-siècle plus tard dans la composition musicale, en dégageant de leur obscurité les principes générateurs et essentiels de l'harmonie, et en permettant à cette science, jusqu'alors un peu empirique, de s'asseoir sur les bases solides du raisonnement et de la logique ?

Gantez, qui était un musicien très instruit pour son époque, avait donc comme l'intuition des progrès incessants que ferait, après lui, cet art de la musique dans lequel l'école actuelle, ne se contentant plus de la mélodie pure, échafaude celle-ci sur une base harmonique souvent très compliquée ; et, au moyen des combinaisons de sonorités que fournit l'instrumentation moderne, lui donne une couleur et un intérêt qu'elle n'offrirait plus sans ces ressources nouvelles.

Et ce musicien de grande valeur jugeait bien les amateurs. Il écrit : « Orphée attirait les animaux ; « cela arrive encore aujourd'hui, puisque nous voyons « presque autant des sots comme des habiles qui « viennent pour nous entendre, lesquels, encore qu'ils

« n'y voient goutte, ne laissent pas de donner leur « jugement. »

N'est-ce pas encore la même chose aujourd'hui, et n'avons-nous pas là une preuve de la netteté du jugement de notre musicien marseillais, autant que de l'indépendance de son esprit ?

— Vous voyez, Messieurs, que ces lettres méritaient bien de venir jusqu'à nous : on y voit, avec la faconde du Méridional et la jovialité du Provençal, une clarté de jugement et un certain esprit de suite, une certaine habileté de tenue qui a lieu de nous étonner à côté de ce que nous savons de la vie, un peu bohême, de ce singulier maître de chapelle.

Qui donc était cet Annibal Gantez ? Je n'ai rien trouvé, Messieurs, dans les archives de la Major, à Marseille, qui se rapporte à notre musicien marseillais. M. Ernest Thoinan, qui nous a restitué son très curieux « Entretien », l'a fait précéder, en guise de préface, d'une notice assez détaillée : il le fait naître à la fin du XVI[e] siècle, ce qui est trop tôt, — je vous dirai tout-à-l'heure pourquoi, — ou au commencement du XVII[e] siècle, ce qui est plus acceptable ; et il ajoute que lorsqu'il publia son livre, à Auxerre, en 1643, Gantez avait déjà occupé une quinzaine de maîtrises. — Mais il ne nous donne pas la date de sa mort.

Le recueil venu en mains de M. le docteur Vannaire ne nous apprend malheureusement rien sur ce point. — C'est un recueil factice, manuscrit, de 334 pages, in-4° carré, sans titre, faux titre ni gardes de tête, dont la pagination n'est pas complète. Il est écrit entièrement de la main de Gantez, d'une écriture très nette dans les premières pages, mais qui devient petite et moins assurée dans les dernières. On a lieu d'être surpris que ce soit un recueil purement littéraire, sans une ligne qui ait trait à l'art dont Gantez avait fait l'étude et l'occupation de toute sa vie ; il comprend

une quantité de pièces de prose et de poésie, des épigrammes, des sonnets, harangues, fables, morceaux sacrés ou érotiques, chansons, odes, parodies; il y a de tout, sauf de la musique, et quelques-unes de ces pièces, excessivement curieuses, sont certainement introuvables aujourd'hui.

Permettez-moi de vous en parler en quelque détail.

Gantez y a transcrit la harangue que Fléchier, évêque de Nîmes, adressa au Roi, en lui présentant le cahier des Etats généraux du Languedoc, en 1692, et la harangue faite au Roi par Mgr l'Archevêque d'Arles après l'assemblée du clergé, en 1694, pour le remercier de la révocation de l'Edit de Nantes ; le texte de la harangue adressée le 14 janvier 1687 à S. M. par les ambassadeurs du roi de Siam à leur audience de congé, — 64 distiques latins sur les 64 cardinaux qui prirent part au conclave, après la mort d'Alexandre VIII, avec leurs noms en tête de chaque distique, qui met en relief quelques particularités de la famille, de la vie et des mœurs de ces cardinaux, ou des intrigues de la Cour de Rome. — On y trouve le discours prononcé par M. Morant, premier président du Parlement de Toulouse, lors de son installation, — et le Credo des Napolitains et des Siciliens qui, déjà au XVIII[e] siècle, attendaient la ruine des Lombards et la résurrection de l'Italie!... Ce vœu ne devait être réalisé que 200 ans plus tard, grâce à la France toujours généreuse et chevaleresque.

Et c'est ici que se place naturellement une chanson sur le duc de Savoie qui semble faite d'hier, bien qu'elle ait été occasionnée par les revers qu'éprouva ce prince dans sa malheureuse campagne contre la France, mais elle offre un intérêt curieux d'actualité si l'on se reporte à la situation faite aujourd'hui à l'Italie par son alliance avec l'Allemagne et la singulière politique économique de M. Crispi. J'en traduis les couplets suivants ;

Guillaume vous avait promis
Des soldats et de la monnoye :
Mais vous savez comme Mons l'a pris,
Pauvre duc de Savoie !

Votre peuple, faute de poisson,
En est réduit à l'anchois,
Pourquoi avez-vous trahi notre Roi,
Pauvre duc de Savoie !

— Mais à côté de ces pièces que j'appellerai historiques, il y a une quantité d'autres pièces, les unes morales, plusieurs autres fort légères, telles que des vers de Mme de La Barben, abbesse de Caderousse, à un vieux libertin, paraît-il, qui « pleurait moins le péché que l'impuissance de le faire... » Un madrigal adressé à Mme Deshoulières par M. Hainaut ; il est court et joli ; permettez-moi de vous le citer encore :

Vous n'écrivez que pour écrire,
C'est pour vous un amusement,
Moi qui vous aime tendrement,
Je n'écris que pour vous le dire.

Mais ce madrigal est connu et il a toujours été attribué à Pradon. Le fait qu'il se trouve dans le recueil formé par Gantez à l'époque même où il fut publié serait-il la preuve d'un plagiat de Pradon, ou notre curieux collectionneur aurait-il commis une erreur involontaire?

Plus loin, ce sont des vers sur la condamnation de Fénélon, des sonnets épigrammatiques sur Le Tellier et Colbert, — qui y sont traités de tyrans plus cruels que Tibère et Néron, — des chansons sur La Bruyère et sur sa réception à l'Académie Française, sur Richelieu et Mazarin, — dont la transcription dans le recueil manuscrit prouve que notre musicien était un frondeur, et que le plus haut mérite est toujours en butte à la malignité des contemporains, avant qu'il soit consacré par l'admiration de la postérité.

Il y a aussi une épître de Pavillon, membre de l'Académie Française, au Roi, qui dit :

Sire, les muses désolées,
Aujourd'hui sans force et sans voix,
Viennent vous remontrer qu'elles sont accablées
Par le nombre de vos exploits.
Fournir à tout ce que vous faites
Est un emploi trop malaisé :
Tant de siéges ont épuisé
Nos orateurs et nos poètes !

Je vous cite ce début d'une épître complètement oubliée aujourd'hui, Messieurs, ainsi que son auteur, pour vous montrer quelle distance il y a entre un rimailleur et un vrai poète, car le digne Pavillon avait mis huit vers à dire ce que Boileau disait avec plus de force et de grandeur dans un seul alexandrin :

Grand Roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.

Il est vrai que la réception du sieur Pavillon à l'Académie Française n'avait pas donné lieu aux mêmes chansons satiriques que celle de La Bruyère.. — Et qui se souvient aujourd'hui de Pavillon ?

Il y a aussi dans ce recueil des lettres non publiées du cardinal de Richelieu, de Voiture, de Chapelain, de M^lle^ de Scudéry. — Mais je dois citer encore, Messieurs, quelques pièces qui intéressent particulièrement Marseille et la Provence, telles que des lettres de Christine, reine de Suède, au Roi et à la Reine, datées de Marseille 1656, pour les remercier de la réception qui lui avait été faite à son arrivée en France. — Cette lettre est signée Christine-Alexandre.— Une adresse des consuls de La Ciotat au cardinal Mazarin, pour lui envoyer, avec leurs protestations de fidélité, une charge de vin muscat « qui est véritablement, disaient-ils, la meilleure chose qu'ils retirent de leurs terres. » La lettre, écrite par M. Arnaud, curé de La Ciotat, est datée du 23 décembre 1653. — Une épigramme de l'abbé Malvoisin, d'Apt, une autre de M. Perrin le fils, d'Aix, des pièces en vers latins de M. Reboul, professeur de droit français à Aix; des

stances morales de M. l'abbé Garnier, prieur de Saint Zacharie, des contes galants de M. Robin, de l'Académie d'Arles. — Une *Epître sincère* à M^lle^ Deshoullières par un M. Calvi, juge à Grasse, — mais qui ne fut pas publiée, sur le conseil de Gantez lui-même,— une plaidoirie de M^e^ Chalvet, avocat au Parlement d'Aix, etc., etc. — Tous ces noms d'hommes de lettres ou de science, dont la notoriété ne dépassa pas les limites de leur province, ont eu la bonne fortune d'être consignés dans le recueil de notre musicien marseillais qui, malgré ses nombreux changements de résidence, avait conservé sans doute des relations avec les esprits les plus remarquables de son pays natal, et entretenait avec eux une correspondance amicale et littéraire. C'est ainsi que nous trouvons dans ce manuscrit diverses pièces de vers de M. de Porrade, le père, sans doute, de l'un des fondateurs de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, puisque, suivant la tradition académique, c'est à la campagne de M. de Porrade que se réunirent, pendant la peste de 1720, les beaux esprits, les poètes et les orateurs qui fondèrent l'Académie de Marseille. — On ne s'attendait guère à voir la Peste en cette affaire : mais si l'on songe à tout ce que cette heureuse création a fait pour la vie morale et intellectuelle de notre grande cité commerciale, on constatera une fois de plus la vérité de l'axiôme « E putredine vitâ... »

Il y a encore bien des détails concernant Marseille et la Provence dans ce manuscrit d'un haut intérêt : j'y retrouve l'inscription gravée sur la première pierre de l'Hôpital de la Charité, qui fut une donation de M. de Seigneuret : cette inscription porte les noms de Mgr de Forbin, évêque de Marseille ; de M. François Adhémar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant général de Provence ; de M. de Fortia de Piles, gouverneur ; de MM. L. Cornier, E. Olive, J. Franchiscou, M. Barrigue, C. Estienne, consuls, — elle porte la date du 8 mai 1679.— Plus loin, je vois un son-

net de Malherbe sur la mort de son fils, tué en duel contre le susdit M. de Piles, gouverneur du Château-d'If et qui fut viguier de la ville de Marseille : le sieur de Bormes, beau-frère ou cousin du comte de Piles, vint par derrière et donna au jeune Malherbe un coup d'épée à travers le corps, dont il mourut sur le coup. — Plus loin, nous trouvons des détails, des notes, plutôt, sur certaines autres personnalités de la Provence, et nous apprenons ainsi que Gautier, musicien de La Ciotat, qui entendait assez son métier, se mit en tête de monter à Marseille une troupe d'opéra qui dura deux ou trois ans; puis l'entreprise cessa ; mais Gautier réussit à la rétablir, bien meilleure : il avait engagé La Maupin, dont raffolaient toutes les dames d'Aix où Gautier menait souvent sa troupe, durant l'été. — Il la mena trop loin, car, l'ayant emmenée une fois jusqu'en Languedoc, et embarqué dix personnes pour s'en revenir, ils se noyèrent tous, avec Gautier — et son beau-frère, qui était machiniste.

De nos jours, les entreprises théâtrales sombrent quelquefois, à Marseille : mais, c'est l'indifférence du public qui en est la cause ; tandis que, au XVII[e] siècle, les Marseillais étaient passionnés pour le théâtre, et il se trouvait toujours des directeurs intelligents pour exploiter ce goût du public, en réunissant des troupes remarquables et en montant les ouvrages les plus récemment applaudis à Paris.

Enfin, Messieurs, si je craignais de fatiguer votre attention, je vous citerais encore des vers latins sur les eaux chaudes de la ville d'Aix, autrefois célèbres par leurs vertus, presque ensevelies durant plusieurs siècles, puis, déterrées en l'année 1704 et rétablies en 1705 dans leur ancienne réputation. — L'Epitre des Procureurs de Provence à Monseigneur le Duc de Bourgogne à son entrée dans Aix, en 1701, avec quelques-unes des harangues qui lui furent adressées. Je terminerai cependant par une petite pièce sans nom d'auteur, mais que je crois pouvoir attribuer à

Gantez lui-même, à cause du sentiment délicat qui y est si heureusement exprimé :

Un cœur qui s'abandonne à son inquiétude
Se repend bien souvent d'en avoir trop appris ;
Et peu d'amants savent le prix
D'une flatteuse incertitude.

Je crois en avoir assez dit, Messieurs, pour vous montrer combien est varié ce Recueil. Mais, quelque intérêt relatif qu'il puisse offrir, Gantez ne nous y a laissé aucun détail qui puisse nous apprendre quelque chose de nouveau sur sa vie et sur ses nombreux changements de résidence, qui montrent une humeur bien inconstante.

Achard, dans son *Histoire des Hommes illustres de Provence* (tome III, page 333), Castil-Blaze, dans sa *Chapelle et musique des Rois de France*, Fétis, dans sa *Biographie Universelle des Musiciens*, M. Gustave Bayle, d'Avignon, dans son *Etude Historique, Littéraire et Musicale* sur un *Recueil d'anciens noëls de Notre-Dame des Doms, d'Avignon*, enfin, Thoinan, dans sa préface de l'*Entretien des Musiciens*, nous ont parlé d'Annibal de Gantez et du développement qu'il donna à ce qu'on pourrait appeler déjà l'Ecole Française à une époque où les musiciens n'étaient pas tous ferrés sur leur art, puisque Gantez nous apprend, dans sa lettre XV, que lorsqu'il fut appelé à diriger la maîtrise du Havre, il s'y rencontra avec un organiste assez original qui, bien qu'incapable, se vantait d'être le premier homme du monde en son métier : et cela, parce que, disait-il, il savait vivre d'un métier qu'il ne savait pas.

Mais, ni M. Thoinan, ni Castil-Blaze, ni Achard, ni M. Gustave Bayle n'ont su nous dire où est mort Gantez, ni à quelle date.

Il y a lieu de croire que c'est après 1712, à Auxerre, où il s'était fixé dès 1643, et qu'il mourut plus que centenaire.

Je vais justifier cette assertion.

— La cathédrale d'Auxerre a toujours eu pour maîtres de chapelle des musiciens distingués, mais très originaux. L'un des plus anciens prédécesseurs de Gantez, le sévère Hucbald, était l'auteur d'un poème sur les chauves, en 136 vers, dont *tous les mots* commençaient par un C. Le successeur de Gantez, Jean Cathala, a composé une messe qui ne contenait pas une seule note blanche et qui, par ce fait, portait pour épigraphe : *Nigra sum, sed formosa.*

Mais ce n'est pas à ces maîtres de chapelle seulement que la cathédrale d'Auxerre dut sa réputation musicale : c'est aussi à ses évêques, qui furent tous de bons musiciens : l'un d'eux, Jacques Amyot, le traducteur de Plutarque, a traduit aussi le *Traité de la Musique*, du même auteur ; et, amateur passionné de bonne musique, il organisait, dans sa maison épiscopale, des concerts dans lesquels il ne dédaignait pas de chanter sa partie avec les musiciens. L'un de ses successeurs, Pierre de Broc, était parmi les habitués et les organisateurs des fêtes musicales qui se donnaient à la cour de Louis XIII. Nommé par Richelieu à l'évêché d'Auxerre, il fut heureux de voir, en 1643, Annibal Gantez remporter, au concours, la place de maître de chapelle dans son église métropolitaine ; et il faut croire qu'il ne ménagea pas ses faveurs à cet excellent musicien, car c'est à Monseigneur de Broc que Gantez dédia, la même année, son *Entretien des Musiciens* dont je vous ai parlé, Messieurs, au début de cette étude.

On pourrait donc croire que c'est à Auxerre que Gantez s'était définitivement fixé, et que c'est dans cette ville qu'il a écrit le Recueil factice qui nous occupe.

Gantez dit lui-même à la page 306 qu'il avait formé ce Recueil pour conserver des pièces volantes qu'il

trouvait dans son cabinet, quelles qu'elles fussent, « attendu qu'il n'y a rien de si mauvais qui ne puisse « être de quelque utilité à qui saura s'en servir, et « aussi pour quelques circonstances historiques qui « peuvent servir de preuves pour certains faits. »

C'est ainsi que dans la lettre qu'il adresse, le 8 novembre 1655, à son oncle, M. Gantez, le vieux chanoine-doyen de l'Eglise-Cathédrale de la Major, à Marseille, pour l'engager vivement à lui céder son canonicat, Gantez nous dévoile son humeur inconstante, son caractère ambitieux et sa grande confiance en lui-même. « On me reproche, dit-il à son oncle, « de n'avoir pas su garder les bénéfices que j'avais : « c'est parce que je les ai trouvés au-dessous de mon « courage, de petit revenu, serviles, et considéré « que les pauvres bénéficiés sont ordinairement les « ânes du chapitre, ayant toute la peine et peu de « profit. Mon humeur est la même que celle de ce « grand Empereur : Aut Cesar, aut nihil. — Roi ou « Rien, chanoine ou simple prêtre. »

Il y a peu d'exemples, d'ailleurs, d'une postulation aussi nombreuse, aussi variée que la sienne : Gantez paraît avoir pratiqué, en fait de maîtrises, ce que d'autres pratiquent en amour ; je veux dire une inconstance rare : il écrivait dans son « Entretien », que « ceux qui courent un lièvre n'ont pas tant de « plaisir lorsqu'il le possèdent qu'alors qu'ils le pour- « suivaient, comme il en est de même de l'amour ; « et moi, j'ai désiré des maîtrises qu'alors que je les « ai possédées, je les ai méprisées. »

C'est cette humeur voyageuse, Messieurs, qui va m'aider à vous démontrer qu'Annibal Gantez est mort plus que centenaire, particularité qui me paraît n'avoir été connue d'aucun des historiens qui ont parlé de ce musicien marseillais. Et c'est son manuscrit qui complètera la preuve.

L'une des pièces de ce Recueil, — entièrement écrit de la main de Gantez, il ne faut pas l'oublier, — est

datée de 1712 : C'est une harangue adressée au Roi Louis XIV par le Premier Président du Parlement de Paris, à l'occasion de la mort du Dauphin. Retenez cette date. — D'autre part, on lit dans la *Revue des Maîtres de Chapelle et Musiciens de la Métropole de Rouen.* par Langlois, que Gantez se fit entendre dans cette Cathédrale, le 21 juin 1629. Il passait par Rouen en allant au Havre ou en en revenant pour se rendre à Paris.

Or, nous savons qu'avant d'occuper la maîtrise d'Auxerre, en 1643, Gantez avait successivement été maître de chapelle à Marseille, Aix, Arles, Avignon (en 1631, d'après Bayle), Grenoble, Aigues-Mortes, Toulouse, Montauban, Aurillac, La Châtre, Le Havre et, enfin, Paris, où il obtint, « par adventure », la place de maître de chapelle de l'église Saint-Paul, et, ensuite, au concours, celle des Saints-Innocents. En supposant qu'il ait occupé une année seulement, en moyenne, chacune de ces 13 maîtrises, et qu'il eut 25 ans, ou même 20 ans à peine quand il obtint la première, à Marseille, — ce n'est pas impossible, puisqueCampra, né à Aix en 1660, fut maître de chapelle à Toulon en 1679 quand il n'avait pas encore atteint sa 20e année ; — on voit que Gantez serait arrivé à Auxerre au plus tôt dans la 34e année de son âge, en 1643, ou dans la 39e. •

Aussi, vous disais-je au début de cette étude, que je préférais adopter l'opinion de M. Thoinan qui fait naître Gantez au commencement du XVIIe siècle, comme l'a dit aussi Fétis, et non à la fin du XVIe. C'est déjà assez joli, puisque, né presque avec le siècle, ou 9 ans après lui, Gantez aurait eu dans la seconde hypothèse 103 ans, et dans la première 107 ans quand il transcrivait, en 1712, la Harangue du Parlement de Paris contenue dans le Recueil signalé par M. le docteur Vannaire.

N'avais-je pas raison de vous dire, Messieurs, que Gantez est mort plus que centenaire, comme cet autre

Marseillais qui portait le même prénom que lui, Annibal Camous, dont M. Paul Autran, un des anciens secrétaires perpétuels de l'Académie de Marseille, a écrit la vie, et dont Joseph Vernet a tracé l'âge et le nom dans la pâte de sa célèbre marine représentant la vue extérieure du port de Marseille ?

Nous devons donc des remerciments à M. le docteur Vannaire : la très intéressante découverte qu'il a bien voulu nous communiquer a son utilité, puisqu'elle m'a permis d'ajouter un renseignement précis aux notices biographiques consacrées à ce musicien marseillais, et d'affirmer sûrement qu'Annibal Gantez, né vers 1606 est mort après 1712 ; ce que Fétis ignorait, et ce que M. Ernest Thoinan n'a pu établir malgré ses recherches, car il ne connaissait pas l'existence du manuscrit qui fait l'objet de cette étude, et dans lequel nous avons comme un certificat de vie que s'est délivré, de sa propre main, en 1712, notre musicien marseillais.

Nous savons que ce musicien avait une valeur certaine ; ses lettres nous montrent, en outre, qu'il avait de l'esprit naturel et beaucoup d'instruction ; malgré des habitudes un peu trop joviales,.— pour un chanoine semi-prébendé surtout, — il était sérieux quand il le fallait, et il savait donner d'excellents conseils. Enfin, il avait cette faconde, cette haute opinion de lui-même et aussi la bonne humeur de ces marseillais bons enfants qu'il n'est pas rare de rencontrer, qui ont l'esprit vif et pétillant et le cœur bien placé, — sur la main, comme on dit en Provence. —

C'est donc sa bonne humeur sans doute qui l'aura aidé à prolonger sa vie au-delà d'un siècle, et j'ai pensé que les détails qui précèdent ne pourraient que vous intéresser, Messieurs, en vous faisant mieux connaître ce compositeur marseillais qui fit souvent de la musique au Roi, qui dédia ses œuvres au maréchal de Schomberg, à la duchesse de Ventadour, à

l'Evêque d'Auxerre, et qui a eu le mérite de faire apprécier dans de nombreuses villes de France un talent formé à Marseille même. — Il exerça par là une certaine influence sur le développement de l'école Française au XVII[e] siècle, et je m'estime heureux d'avoir pu rappeler le souvenir de cet artiste de grande valeur, que sa ville natale elle-même avait trop oublié.

Marseille, avril 1889.

Ch. VINCENS.

DE L'ICONOGRAPHIE DE SAINTE ANNE

ET DE LA VIERGE MARIE

A PROPOS D'UNE STATUE DU XV^me^ SIÈCLE (1)

Par M. Ch. VINCENS

Membre de la classe des Beaux-Arts.

A deux lieues de Marseille, quand on a dépassé la gare de Septèmes, sur la voie ferrée Marseille à Aix, la route charretière descend dans une plaine aux vastes horizons, embaumée par la lavande et qui, s'étendant à l'ouest jusqu'à l'étang de Berre, à l'est jusqu'à Cabriès et à Bouc, se trouve bornée, au nord, par un coteau agreste sur lequel est perché un village aux maisons blanches.

C'est le village des Pennes (Peniciæ, Pennœ, Castrum de Pennis), en provençal : *Lei Pennos*. C'est un des points de la Provence qui ont été le plus anciennement habités ; et l'on peut supposer que les Phéniciens y installèrent une de leurs premières colonies, après qu'ils eurent abordé au mas des Saliens.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce village avait un temple consacré à Cybèle, la mère des dieux, comme l'indiquait un bas-relief qui, avec son inscription : MATRI DEUM, a été vu durant des siècles à l'extérieur de l'église paroissiale. — Ce curieux morceau a disparu vers 1610 seulement ; mais, gravé dans le

(1) Cette étude a été lue par l'auteur à la 28^e^ réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en mai 1890.

Recueil de Grosson (page 20), il semble démontrer jusqu'à l'évidence qu'avant l'église actuelle, il y avait là un temple païen, comme l'église de la Major, à Marseille, avait été, dit-on, construite sur l'emplacement d'un temple de Diane.

On comprend, d'ailleurs, que ce site pittoresque des Pennes ait attiré et retenu les premiers habitants de la Provence. Actuellement, les maisons se trouvent groupées autour de l'ancien château et de l'église paroissiale, qui est sous le vocable de Notre-Dame de Beauvezet, justifié par la magnifique vue dont on y jouit sur la plaine. C'est à cette église que les Pennes doivent les plus anciens titres de leur histoire, car, en 1044, ce bourg est compris dans ceux dont l'évêque de Marseille, Pons II, cédait la dîme à l'abbaye de Saint-Victor. En 1071, ce même Pons II et son chapitre cédaient encore à cette illustre abbaye tout ce qu'ils possédaient à Auriol, et recevaient en échange Les Pennes et Septèmes. Dans l'acte d'échange, l'église est désignée en ces termes : « *De Ecclesiâ Sanctæ Mariæ parochiâli de Castro qui vocatur Pennas.* »

Ceci suffit à démontrer que l'église actuelle des Pennes est très ancienne ; cependant, le monument, qui a perdu tout caractère à la suite de restaurations successives — et inintelligentes — durant plusieurs siècles, est sans aucun intérêt aujourd'hui pour le simple visiteur, et encore moins pour l'archéologue, sauf que, dans la nef de gauche, sur un petit autel, se trouve une statue de sainte Anne, de 0^{m} 75^{c} environ de hauteur, en marbre blanc, assez grossièrement sculpté, surtout les mains qui, dans leur raideur, accusent une date antérieure à la Renaissance ; et, en effet, le socle de la statue porte en creux l'inscription suivante : *Hoc opus fieri fecit dona Gladdona Ardia* MCCCCLXXVI.

Mais, ce qui attire encore plus l'attention, c'est que sainte Anne, assise, tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, et la Vierge Marie — qui lui donne le sein. —

La physionomie de la Sainte-Vierge est cependant celle d'une toute jeune fillette, dont la candeur, la délicatesse et la grâce suave contrastent avec celle de sainte Anne à tel point, qu'on pourrait penser qu'elles ne sont pas toutes les deux du même maître. La figure de sainte Anne est sans aucune expression, tandis qu'avec ses longs cheveux tressés qui l'encadrent, avec son regard doux et tranquille, la tête de la Sainte-Vierge rappelle, par son élégance idéale, les figures de Memling ou de Ghirlandajo, qui datent également du XV^e^ siècle.

C'est là un morceau vraiment plus curieux et plus intéressant que le bas-relief phénicien ou romain dont je parlais tantôt, car on peut affirmer que cette figuration de sainte Anne et de la vierge Marie est un document nouveau — et unique — dans l'histoire de l'art chrétien, comme je vais essayer de le démontrer.

Les images des saints ont, généralement, une figure et une attitude qui, adoptées par les premiers artistes après mûr examen de leur vertu dominante ou d'un trait distinctif de leur vie, sont restées fixées dans la pensée populaire de telle manière, que le type, ainsi créé, a traversé les âges sans recevoir de modification, et ne peut plus se concevoir autrement. — Ainsi, l'on ne se figurerait plus, aujourd'hui, sainte Cécile autrement représentée que devant un instrument de musique, sainte Marthe sans la Tarasque, domptée et tenue en laisse, ni saint Vincent de Paul sans deux ou trois petits enfants recueillis par lui dans les plis de son manteau.

De même pour sainte Anne : on sait qu'elle ne devint mère de la Vierge qu'après vingt-deux ans de stérilité ; elle est donc généralement représentée sous les traits d'une femme déjà âgée, assise, et ayant auprès d'elle la Sainte-Vierge debout, figurée par une fillette de douze à quatorze ans, à laquelle sainte Anne apprend à lire. C'est l'image, l'attitude, le groupe le

plus généralement connu, et qui n'a pas beaucoup de variantes.

Les plus célèbres sanctuaires de sainte Anne ne possèdent pas d'autre figuration : à Apt, la statue, en marbre de Carrare, et moderne d'allleurs, représente sainte Anne assise, la jeune vierge Marie debout à côté d'elle, toutes deux couronnées, et cette dernière épelant un texte hébreu dont le papyrus se déroule sur les genoux de sainte Anne. — M. le curé-archiprêtre d'Apt, qui a bien voulu m'en envoyer la photographie, m'a fait aussi l'honneur de m'écrire qu'il n'a vu nulle part sainte Anne représentée avec la Sainte Vierge qui allaite l'Enfant Jésus.

La statue miraculeuse qui est au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray, dans le Morbihan, représente sainte Anne et la Sainte-Vierge, la couronne en tête également, mais debout toutes deux. A vrai dire, cette statue est moderne et le socle contient, sous une glace, le seul fragment qu'on ait pu conserver de la statue miraculeuse brûlée pendant la Révolution. — Dans celle-ci, l'Enfant Jésus caressait la Sainte-Vierge, que sainte Anne tenait dans ses bras : mais dans la statue nouvelle et dans celle d'Apt, l'Enfant Jésus n'est pas compris dans le groupe formé par sainte Anne et la Sainte-Vierge.

C'est vers le XV^e^ siècle, surtout, que l'on a quelquefois représenté sainte Anne tenant la petite sainte Vierge assise sur ses genoux ; et, plus rarement encore, celle-ci est, dans cette même posture, représentée avec l'Enfant Jésus dans ses bras. Passant un jour à Altorf (canton d'Uri) avec M. Didron, l'érudit peintre-verrier, nous fûmes surpris de voir, dans une niche au-dessus de la porte d'entrée d'une chapelle mortuaire, une statuette représentant sainte Anne qui tient la Sainte-Vierge par la main et porte, elle-même, l'Enfant Jésus dans ses bras. Cette figuration nous avait paru extrêmement intéressante, bien qu'il y en ait quelques répétitions, et mon savant compagnon de

voyage n'hésita pas à l'attribuer au XV^e^ ou au XVI^e^ siècle, car ce genre de représentations — synthétiques en quelque sorte,— est bien dans l'esprit de l'époque, qui a souvent réuni d'une manière analogue les trois personnes divines, Dieu le Père, assis, tenant entre ses bras Jésus- crucifié, et le Saint-Esprit figuré par une colombe placée entre la tête de Dieu le Père et la Croix.

Je possède un panneau du XV^e^ siècle, qui représente en relief le couronnement de la Vierge Marie : à sa droite, est Dieu le Père ; à sa gauche, Jésus-Christ ; tous deux posent sur la tête de la Sainte-Vierge la couronne royale, au-dessus de laquelle le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, termine le groupe qui est soutenu par des nuages parsemés de têtes d'anges.

Les statuettes du XV^e^ au XVI^e^ siècles, comme celles d'Altorf, sans être probablement nombreuses — du moins aujourd'hui, — ne sont pas très rares cependant. Mais l'iconographie de sainte Anne n'est pas faite encore : de toute la famille humaine, si je puis dire, de Jésus-Christ, saint Joseph est celui qui, après la vierge Marie, a eu l'imagerie la plus variée et la plus ancienne. — Saint Joseph, que l'on invoque à l'article de la mort, car il eut l'honneur et la joie de mourir dans les bras de Jésus, a eu, de tout temps, un culte aussi étendu et aussi universel que la Sainte-Vierge.— Quant à saint Joachim et à sainte Anne, leur figuration n'a pas été d'égale importance, parce que leur culte n'a pas été également suivi.

Saint Joachim ne fut honoré que comme père de la Sainte-Vierge, et son culte est postérieur à celui de sainte Anne, qui date des premiers siècles du christianisme. Justinien, qui régnait au commencement du VI^e^ siècle, plaça sous l'invocation de cette sainte de nombreuses églises fondées par lui ; mais la fête de sainte Anne ne s'établit que beaucoup plus tard en Occident, puisqu'elle n'y était pas encore célébrée du temps de saint Bernard qui, né en 1091, vivait dans la première moitié du XII^e^ siècle.

Ce culte prit ensuite beaucoup plus d'importance. On doit comprendre combien l'image de sainte Anne parlait au cœur des mères chrétiennes, tandis que, pour saint Joachim, on comprend au caractère que son culte (1) n'ait été dû qu'à un sentiment de convenance, si je puis dire : l'époux de sainte Anne, le père de la Sainte-Vierge, ne pouvait être laissé en dehors de l'Hagiographie, mais il faut reconnaître que les iconographes se sont fort peu occupés de lui : ce n'est qu'à propos de la Sainte-Vierge et de sainte Anne qu'il apparaît dans les représentations peintes ou sculptées; et c'est surtout à partir du XII^e^ siècle, mais principalement au XIII^e^, que les peintres et sculpteurs commencent l'histoire de Marie par celle de ses père et mère.

Il est habituel, en effet, dans les vitraux et sujets sculptés, de voir une série de scènes formant la préface de la grande légende de la vie de la Sainte-Vierge, et consacrées à saint Joachim et à sainte Anne depuis le moment ou l'offrande de saint Joachim fut repoussée par le Grand Prêtre, en raison de la malédiction divine qui lui semblait être la marque de sa privation de postérité, jusqu'à la naissance de Marie, — en passant par les divers épisodes bien connus de l'affliction dusaint, de son éloignement de sainte Anne, de l'apparition de l'Ange à chacun des deux époux séparés, et enfin, de leur rencontre à la Porte-Dorée.— La façade occidentale de la cathédrale de Chartres, le tympan de la porte Sainte-Anne, à Notre-Dame de Paris, et bien d'autres monuments, racontent cette histoire plus fréquemment représentée encore dans les vitraux des XIII^e^ et XIV^e^ siècles de nos églises. — Mais c'est au commencement du IX^e^ siècle que furent exécutées, à Rome, leurs plus anciennes images, par les ordres de Léon III,

(1) C'est en 1879 seulement que la fête de saint Joachim a été élevée, avec celle de sainte Anne, au rang de fête double de deuxième classe par un bref, en date du 1^er^ août, de S. S. Léon XIII (qui avait été le cardinal comte Joachim Pecci).

dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. — Ils sont représentés dans les miniatures du Ménologe de Basile II (x^e siècle), une première fois, au 9 septembre, debout, de chaque côté de la Porte-Dorée, au-dessous de laquelle on aperçoit la coupole du temple de Jérusalem; et cette rencontre est aussi représentée directement dans le même recueil, pour célébrer, au 9 décembre, l'Immaculée Conception de leur très sainte fille (2).

Saint Joachim et sainte Anne, dit le P. Cahier dans ses *Caractéristiques des Saints*, ont été peints assez souvent affrontés, comme s'ils venaient de s'embrasser; et, des lèvres de chacun d'eux s'élance un rejeton qui va à la rencontre de l'autre, pour former une tige couronnée d'un lys épanoui, d'où sort le buste de la Sainte-Vierge.

Et quand aux scènes représentant les divers épisodes dont je parlais tantôt, scènes en partie légendaires, en partie évangéliques, elles se voient encore dans les fresques de Giotto, comme je m'en suis assuré tout récemment à l'*Arena*, de Padoue, et dans celles de Taddeo Gaddi, son élève, à Santa-Croce de Florence. — Celles-ci datent du XIV^e siècle. — Mais, au XVI^e, ces représentations sont extrêmement nombreuses partout : elles sont remarquables dans les sculptures des stalles d'Amiens, les vignettes des *Heures* de Simon Vostre, etc. — Même lorsque le manque d'espace, dans les vitraux et les sculptures du XIII^e siècle, obligeait à écourter la légende, il est rare que celle-ci ne soit pas précédée au moins de l'importante scène de la rencontre de saint Joachim et de sainte Anne à la Porte-Dorée, ce fait ayant l'extraordinaire intérêt de symboliser l'Immaculée-Conception de Marie.

De tout ce qui précède, il résulte que, dans les ima-

(2) *Guide de l'Art Chrétien*, par le comte de Grimoüard de Saint-Laurent, t. III, p. 161.

ges de sainte Anne, il est bien rare de voir figurer les trois générations dans le même groupe. Il est vrai que les iconoclastes, au VIIIe siècle, ont détruit une grande quantité de figures de saints, peintes ou sculptées ; et l'on sait, qu'après Léon l'Isaurien, au IXe siècle, les empereurs grecs Léon l'Arménien, Michel le Bègue et Théophile, rallumèrent cette guerre au culte des images : de telle sorte que ce qui avait échappé aux excès des premiers iconoclastes fut détruit par les nouveaux.

Mais on peut croire que sainte Anne ne fut jamais représentée, dans les premiers siècles, qu'en compagnie de saint Joachim — ou de la Sainte-Vierge enfant. — Trombelli (1) cite la miniature d'un manuscrit de son couvent, à Bologne, représentant sainte Anne avec la petite vierge Marie, non pas dans ses bras, mais debout à côté d'elle. — Ce manuscrit serait du XIIIe siècle. — C'est la représentation la plus connue, ainsi que je l'ai dit plus haut.

M. Durand, archéologue distingué, a signalé à M. Didron (dont l'obligeance m'a été précieuse pour bien des détails de cette étude), un tableau grec montrant la petite Sainte-Vierge caressée et embrassée par saint Joachim et par sainte Anne.

Quant aux images de la Sainte-Vierge elle-même, elles sont généralement exécutées d'après un type hiératique, depuis celles des Catacombes et les portraits faussement attribués à saint Luc, — qui était médecin et non peintre, a dit saint Paul, — jusqu'aux images peintes et sculptées de nos jours, en passant, par les vierges noires que l'on vénère à Paris comme à Marseille, en Italie, en Russie, en Espagne : C'est toujours le type connu, traité suivant leur sentiment propre, par de très nombreux artistes de différentes Ecoles dont les noms abondent dans toutes les grandes galeries de l'Europe.

(1) *Vita e Culto* di SS. Gioacchino ed Anna, in-4°, Bologne, 1768.

Pour ce qui est de sainte Anne, le type est de même bien connu, et il n'est pas fréquent de la voir représentée avec la Sainte-Vierge sur ses genoux. A Milan, dans l'église de Saint-Celse, un tableau de Léonard de Vinci représente bien la Vierge, assise sur les genoux de sainte Anne, mais elle n'a pas l'Enfant Jésus. C'est cependant aux XV^e^ et XVI^e^ siècles que l'on avait eu l'idée, assez étrange, de représenter, en sculpture et dans les tableaux, la vierge Marie portant l'Enfant Jésus et assise elle-même sur les genoux de sainte Anne : une superbe toile du Musée du Louvre, attribuée à Léonard de Vinci (mais qui pourrait bien être de Bernardino Luini), montre sous une forme très pittoresque cette représentation particulière.

Et quant aux figurations de la Sainte-Vierge allaitant l'Enfant Jésus, on peut en citer quelques-unes peintes ou sculptées : C'est d'abord un tableau du Parmegiano (XVI^e^ siècle); puis un autre du Titien, qui a été gravé par P. de Jode, et une gravure d'Albert Durer datant de 1503. — Je mentionnerai encore trois statuettes qui sont au musée de Cluny : les deux premières, en pierre, (n° 258, Sainte-Vierge assise sur un chapiteau formé de fleurons de têtes d'anges et d'animaux fantastiques — Art français, de la fin du XIV^e^ siècle, — et n° 279, Sainte-Vierge debout, vêtement doré en partie; les langes de l'Enfant Jésus sont en vert foncé); — et la troisième, en bois, donnée en 1883 au Musée par M. Jules-Règis Vierne.

Je citerai enfin une charmante statuette en bois, de vingt centimètres de hauteur, qui est une des pièces exquises du cabinet de M. Edmond Bonnaffé, l'érudit collaborateur de la *Gazette des Beaux-Arts*.

Et l'on comprend que dans ces diverses représentations, la vierge Marie ne soit plus une fillette, puisqu'elle exerce déjà la fonction la plus caractéristique de la maternité : aussi, n'est-elle plus en compagnie de sainte Anne.

La figuration un peu bizarre de la statue de l'église des Pennes est donc absolument nouvelle, et unique, car je crois bien que l'on ne connaît pas d'autre image sculptée qui représente la Sainte-Vierge sur les genoux de sainte Anne et allaitant l'Enfant Jésus, malgré l'extrême jeunesse qu'accusent le visage et tout le corps de la vierge mère. — M. A. Des Meloizes, secrétaire de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, m'a bien signalé une représentation identique de sainte Anne, mais dans les vitraux de l'église de Mézières en-Brenne (Indre), qui datent de la fin du XVI^e^ siècle; et M. l'abbé Muller a bien voulu m'indiquer aussi un vitrail figurant le même sujet dans l'église Saint-Etienne, de Beauvais; mais, en fait de *statue*, celle de l'église des Pennes me paraît être la seule représentation de ce genre que l'on puisse citer.

Et j'ajouterai que cette naïve figuration en elle-même est bien pour nous surprendre : car nous ne sommes pas habitués à considérer l'Homme-Dieu à un point de vue terrestre et humain : même dans sa première enfance ; notre esprit n'est pas porté à le voir aux prises avec les matérialités de la vie : il ne nous apparaît que préoccupé de sa mission divine puisque, tout enfant encore, lorsque sa mère l'a perdu dans Jérusalem, c'est dans le Temple qu'elle le retrouve après trois jours, expliquant aux Docteurs les Saintes Ecritures. Il est donc étrange de nous montrer l'Enfant Jésus allaité par la vierge Marie assise sur les genoux de sainte Anne, et dont le sein est à découvert. C'est cette naïveté, autant que son incontestable authenticité, qui fait le mérite et la valeur de cette statue de l'église des Pennes que je crois devoir signaler à l'attention des archéologues et des iconographes, et surtout de la Commission des Monuments historiques, car aucun auteur n'en a parlé jusqu'ici.

La Statistique des Bouches-du-Rhône, par M. le comte de Villeneuve, ne contient rien, dans le cha-

pitre consacré aux Pennes, qui se rattache à ce monument ; même dans son énumération des Monuments anciens du département, cet ouvrage ne signale pas cette statue de sainte Anne, et, quand il parle de l'église paroissiale des Pennes (page 426, tome II) dans la construction de laquelle on a cru reconnaître les restes d'un temple romain, l'auteur semble n'avoir pas vu le curieux morceau de sculpture qui nous occupe.

Dans les *Antiquitez de la Ville de Marseille*, par Jules Raymond de Solier, publiées en 1715 à Cologne, cet écrivain parle de l'église des Pennes (1) (page 217) et se livre à une savante dissertation sur le marbre placé sur la porte de l'église, et qui rappelait le culte de Cybèle. Mais il garde le silence le plus absolu sur la statue de sainte Anne qui, depuis un siècle et demi cependant, donnait à cette église un intérêt bien autrement artistique.

La *Revue de Marseille et de Provence* a publié dans ces dernières années un travail de M. Emile Roger qui affirme que ce village des Pennes n'offre à l'archéologue rien de saillant, sauf les restes d'un vieux château qui, après bien des transformations, est devenu aujourd'hui une Ecole mutuelle.

Enfin, M. de Vento lui-même, marquis des Pennes, qui fut membre de l'Académie de Marseille, et qui lut en 1760 aux Etats de Provence, tenus à Lambesc, un mémoire sur *Les Avantages du Commerce*, était sans doute plus économiste qu'archéologue, puisqu'il n'a rien écrit sur le village des Pennes, ni sur l'ancien temple de Cybèle, ni sur l'église et ce que l'on y voyait à son époque. Il habitait cependant une grande partie de l'année ce pays dont la seigneurie, acquise au XVI^e^ siècle par Ch. de Vento, viguier de Marseille,

(1) Comme étymologie de ce nom, Raymond de Solier indique les Pins qui, au commencement du XVII^e^ siècle, couvraient encore toute cette plaine : *Pinea Sylva*.

fut érigée en marquisat en 1578 en faveur de cette famille, l'une des plus illustres de Marseille. Il est vraiment regrettable que, par lui au moins comme par les divers auteurs que je viens de citer, nous n'ayons pu avoir aucun renseignsment sur la statue, ni sur son auteur, ni sur la donatrice, ni sur la figuration naïve qui est l'objet de la présente étude.

Par l'inscription du socle, cependant, on voit que ce marbre est de la fin du xv^e^ siècle : et l'on peut croire que cette manière d'offrir aux regards le groupe de sainte Anne, de la Vierge et de l'Enfant Jésus, a pu être assez fréquente si l'on tient compte de l'esprit du temps et de la fantaisie des artistes, quelquefois dévergondée, qui, seule, présidait à la confection des images. Mais de nombreuses statuettes, ou groupes, de ce genre ont dû être détruites comme tant d'autres monuments artistiques, durant les guerres de religion et en 1793. Il faut d'autant plus le regretter que toute représentation très caractérisée, comme celle qui nous occupe, offre toujours un vif intérêt, car elle permet de pénétrer dans la pensée, rarement banale, de l'artiste.

Peut être le même hasard qui m'a fait découvrir la sainte Anne des Pennes fera-t-il rencontrer un jour, dans d'autres localités, quelque monument analogue encore ignoré. Dans tous les cas, je serai heureux si la publicité donnée à ma découverte peut fournir un document nouveau pour une iconographie qui est encore à faire.

Ch. Vincens,

SUR

Les Marcs de Grenoble et de la Cour Romaine d'Avignon

PAR M. LOUIS BLANCARD

Secrétaire perpétuel de l'Académie.

I. J'ai publié, en 1883, une courte dissertation dans laquelle j'ai essayé de déterminer les marcs de la ville et de la Cour romaine d'Avignon, de la ville de Marseille et du Comté de Provence.

La base de détermination de ces marcs était le poids du franc d'or français de 1373.

A cette date, Rosso Gianfigliazi, directeur de la Monnaie de Tarascon, reçut l'ordre de fabriquer, en la taillant à 59 moins 2 gros au marc, in pondere LIX minus II grossis (1), une réginale d'or des mêmes poids, titre et valeur que le franc d'or, alors frappé en France : « Sicut valent in liga et in pondere *franqui* qui cuduntur in Francia », et plus loin, « legis et ponderis ac valoris in omnibus sicut sunt illi qui in Francia cuduntur » (2).

Quel était le poids de la pièce d'or française qui devait être celui de la réginale de 1373? La solution de cette question apportait du coup le poids du marc auquel la réginale devait être taillée, à l'atelier de Tarascon.

Le poids du franc d'or français étant le corollaire de la taille, mon premier soin fut de rechercher la taille du franc d'or. La recherche ne fut pas longue : le franc d'or français était taillé, en 1373, à 63 au marc de Paris.

(1) Arch. des B.-du-Rh., B. 178, f° 105.
(2) Ibid.

Wailly le dit formellement sous le n° 245 de son *Tableau chronologique des espèces d'or* (1), et il mentionne, à l'appui de cette taille, une ordonnance du 5 novembre 1373 par laquelle Charles V confirme le cours des « francs d'or et fleurs de lys d'or fin, que nous avons fait et *faisons* faire (2). »

En attribuant au franc d'or la taille de 63, Wailly n'a fait du reste que reproduire le chiffre que, à la même date, la table de Secousse, placée en tête du VI^e^ vol. des *Ordonnances* (3) assigne à la même monnaie : « 5 novembre 1373, Denier d'or aux fleurs de lys, taille, 64 ; franc d'or, 63 ».

Le Blanc ne cite pas, il est vrai, le franc d'or à la date de 1373, mais il en place, à la date de 1365, une émission, à la taille de 63, en même temps qu'il donne la taille de 64 à la pièce d'or aux fleurs de lys (4).

Enfin, dans les *Documents* publiés par Saulcy, le franc d'or est à la taille de 63, tandis qu'au denier aux fleurs de lys est réservée la taille de 64.

Comme l'acte provençal de 1373 nomme *franquus* la pièce d'or française qui devait servir de modèle à la réginale, je ne me préoccupai que du franc d'or français et de sa taille, et ne songeai nullement au denier d'or à fleur de lys.

En cela j'eus tort : Wailly, Secousse, l'ordonnance du 5 novembre 1373, m'avaient induit en erreur.

Quoiqu'on y lise, si je ne me trompe, le franc d'or français proprement dit cessa d'être frappé en 1365. Que l'on parcoure attentivement, en effet, les *Documents* de Saulcy (5), on n'en trouvera point qui, après 1365, se rapporte à cette monnaie. Dès 1365, le franc d'or disparaît des actes officiels, et avec lui, la taille de 63.

(1) *Mém. de l'Ac. des I et B. L.*, t. XXI, Paris, 1857, p. 241.
(2) *Ordonnances des Rois de France*, t. V, p. 644.
(3) P. 36.
(4) *Traité des Monnoies*, Paris, in-4°, p. 410.
(5) T. I, p. 487 et suiv.

La pièce d'or française que l'on fabrique à partir de 1365, que l'on fabriquait en 1373 (l'acte provençal de 1373 mentionne une fabrication en cours : qui in Francia cuduntur), c'est le denier d'or aux fleurs de lys, taillé à 64.

Si j'avais pu faire plus tôt cette constatation, si j'avais pu m'assurer à temps que la seule pièce d'or frappée en France en 1373 l'était à 64 au marc, je n'aurais pas eu besoin de faire la rectification que j'entreprends.

Cette rectification que j'avais le projet d'étendre à tous les marcs étudiés en 1883, ne portera aujourd'hui que sur le marc de la Cour romaine d'Avignon, le seul auquel puissent s'appliquer des textes formels.

J'essaierai, en outre, de jeter quelque jour sur le marc de Grenoble dont je ne m'étais pas encore occupé.

Je ne réussirai pas cependant à fixer avec précision le poids de chacun de ces deux marcs : les textes dont je me servirai en seront la cause, car ils fournissent, pour chaque marc, deux chiffres discordants.

II. *Marc de Grenoble.*

Deux textes, l'un de 1367, l'autre de 1386, préciseraient le poids du marc de Grenoble s'il y avait concordance en leurs indications.

Le premier, tiré des archives de l'Isère (1), assimile le poids du marc de Grenoble à 62 fois 1/2 celui de la pièce d'or française, taillée à 64 au marc de Paris.

Rosso Gianfigliazi, placé à la tête de la Monnaie de Rochegude, en 1367, ayant demandé à quel poids il devait battre la pièce d'or française, Armanon, garde général des Monnaies dauphinoises, alla à Montpellier et s'y assura, par des pesées, qu'il fallait 62 pièces plus 36 grains de la monnaie d'or qu'on y fabriquait, pour égaler en poids un marc de Grenoble : Ponderati per dictum commissarium ad quandam marcham

(1) Arch. de l'Isère, B. 2815. M. Morin l'a édité dans son beau livre sur les *Monnaies féodales du Dauphiné*, p. 141.

cupri signatam quodam parvo pisce dalphino ab una parte, et ab alia signo gratianopolitano, fuerunt reperti in marcha et ad dictam marcham LXII dictorum floretorum cum I denario et XII granis in pondere (1).

Or, on ne fabriqua à Montpellier, en 1367, que la pièce d'or française de 64 au marc de Paris, celle que les actes nomment « Denier aux fleurs de lys d'or ».

Il s'agit donc de cette monnaie-ci.

D'où la proportion :

64 : 244 grammes 7529 :: 62 + 1 gramme 912 (2) : x + 1 gramme 912.

$x = 237, 1043$; par conséquent :

64 : 244, 7529 :: 62 + 1,912 : 239,016.

D'après le texte de 1367, le marc de Grenoble aurait donc pesé 239 gr. 016.

II. Tout autre est le poids qui ressort du second texte.

Celui-ci est extrait d'une ordonnance royale du 7 septembre 1386, enjoignant de ne plus peser dorénavant au marc de Grenoble, mais de peser au marc de Paris le billon apporté par les marchands aux ateliers dauphinois ; « et pour ce que iceluy marc (de Paris), est plus fort que n'est celui de notre dit Dauphiné, la trandeuxième pièce du marc de Grenoble, nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes que l'on croistra le prix des marchands de la 32e partie de ce que on leur a accoustumé donner par marc d'argent en nos dites monnoyes, afin que iceux marchands ne s'en doyent doloir et n'ayent cause de délaisser à apporter leur billon en icelles (3).

D'après ce texte, le marc de Grenoble, plus faible que celui de Paris de la trente-deuxième partie de son propre poids, aurait été de 237 gr. 336 (4).

(1) Morin, l. l.

(2) C'est le poids en grammes de 36 grains.

(3) *Ordonn.*, t. VII, p. 159 ; Morin, op. l., p. 187, n. 5.

(4) De bons auteurs ont pensé que le Marc de Grenoble était

Lequel de ces deux poids, 237,336 et 239,016, fut véritablement celui du marc de Grenoble?

Il semble difficile de répondre à cette question parce que, si le procès-verbal des pesées faites à Montpellier, en 1367, a tous les caractères de l'exactitude, l'ordonnance de 1386 ne peut être suspectée d'une erreur qui aurait été préjudiciable aux intérêts de l'Etat.

Cependant, si l'on considère, en supposant exagéré le trente-deuxième accordé aux marchands de billon en sus du prix habituel, que l'erreur n'atteint pas 1 gramme d'argent fin par marc, ce qui est insignifiant, tandis qu'elle dépasserait 1 gramme 1/2 d'or fin par marc, si le chiffre de 239 gr. 016 était inexact, on est porté à croire que ce dernier poids était véritablement celui du marc de Grenoble au 14e s.

On le croira d'autant plus aisément que les pesées de Montpellier furent faites avec un soin méticuleux, bene, subtiliter, fideliter, et de plus contrôlées et vérifiées et reconnues exactes à Grenoble, où, « en présence de notables et prud'hommes habiles dans l'art de la monnaie, elles attestèrent une fois encore qu'il fallait, pour égaler le marc de cette ville, 62 pièces d'or plus 36 grains » (1).

Mais n'est-il pas singulier que des textes, également authentiques et précis ne s'accordent pas sur le poids de l'un des marcs les plus usités, les plus connus du 14e s., et n'y a-t-il pas là une nouvelle preuve que, si, malgré les textes et les monuments, on ne peut exactement fixer les anciens poids, il est absolument téméraire de chercher à les préciser sur de simples et vagues données historiques?

plus faible que celui de Paris du 32e de ce dernier et l'ont établi à 287 gr. 104 (Morin, l. c.). Ce chiffre n'est pas exact, le texte disant formellement que le marc de Grenoble est inférieur d'un 32e de son poids à celui de Paris.

(1) Morin, op. l., p. 142.

III. *Marc de la Cour romaine d'Avignon.*

Ce que je viens de dire du marc de Grenoble, s'applique tout aussi justement au marc de la Cour romaine d'Avignon.

Sur celui-ci, comme pour le précédent, on possède deux textes formels qui lui assignent deux poids bien distincts.

1° Le 1er est de 1367.

Le garde général des monnaies dauphinoises, après avoir constaté qu'il fallait 62 pièces 1/2 d'or du monnayage de Montpellier pour égaler en poids le marc de Grenoble, pesa les mêmes pièces avec le marc de la Cour romaine et trouva que 58 1/2 dentr'elles y faisaient un contrepoids exact :

Et iterum ponderati fuerunt ad quandam marcham signatam signis principalibus Curie Romane, et fuit repertum fideliter et apunctum quod LVIII floreti cum I denario et XII granis ponderaverunt dictam marcham Curie (1).

D'où la proposition :

64 : 244, 7529 :: 58 + 1,912 : x + 1,912.

x = 221, 6044 et par conséquent :

64 : 244, 7529 :: 58 + 1,912 : 223, 516.

Le marc de la Cour romaine aurait donc pesé, d'après le texte de 1367, 223 grammes 516.

2° Mais voici un second texte qui impose à ce marc un poids tout autre :

Promisit et juravit ipse Ruffus de Jamfilhaciis, magister sicle reginalis Tharasconi, quod ipse faciet cudi in dicta sicla pecuniam auream vocatam reginales, qui erunt in pondere LIX minus II grossis, et valent in liga et in pondere franquos qui cuduntur in Francia, ita quod erunt legis et ponderis ac valoris in omnibus sicut sunt illi qui in Francia cuduntur (2).

Ce texte, qui est une promesse du monnayeur Rosso Gianfigliazi au sénéchal et aux rationaux de Provence,

(1) Arch de l'Isère, B. 2815 ; Morin, op l., p 141.
(2) Arch. des B.-du-Rh., B. 178, f° 104 v°.

est daté d'Aix et du 23 avril 1373. Rosso Gianfigliazi s'engage à battre, à l'atelier de Tarascon qu'il dirige, une réginale d'or d'un poids, d'un titre, d'une valeur, identiques à ceux du franc, *franquus*, dont la fabrication est alors en cours dans les ateliers français. La réginale, du poids du franc d'or frappé en France en 1373, devait être taillée à Tarascon, à raison de 59 moins 2 gros.

Le franc d'or, *franquus*, frappé en France, en 1373, n'était autre que la pièce d'or, alors frappée à 64 au marc de Paris ; il pesait donc 3 grammes 82426.

D'autre part, le marc, auquel Rosso Gianfigliazi devait tailler la réginale, était plus faible que le marc de Paris, puisqu'il ne pesait pas 59 fois autant que la réginale, tandis que celui-ci pesait 64 fois autant que le franc d'or de même poids que la réginale.

Le marc de 58 fois 12/15 le poids de la réginale, aurait donc eu un poids de 3 grammes, 8246 × 59 pièces d'or moins 2 gros (58,8666), c'est-à-dire de 225 grammes 12.

La question est de savoir quel il était.

Trois marcs étaient simultanément en usage à Tarascon, dans le dernier tiers du XIV[e] s.: le marc d'Avignon, le marc de la Cour romaine et celui de Provence.

On conserve au Musée d'Avignon trois poids de cette ville au type de la clé unique, antérieurs par conséquent aux statuts de 1570 prescrivant l'emploi du marc de Paris. L'un des trois, en bronze, pèse 379 grammes ; les deux autres, en plomb oxydé, 383 et 190 grammes.

Le marc correspondant à ces poids est d'un chiffre supérieur à 225 grammes, puisque, d'après le poids en bronze, il serait de 255 grammes 1/3, et, d'après les autres, de 253 1/3 et de 252 2/3.

Ce n'est donc pas au marc d'Avignon que devait être taillée, à raison de 59 moins 2 gros par marc, la régionale de 1373.

Ce n'était pas davantage au marc de Provence, car, en 1368, on fabriqua à Tarascon, tant au marc de Provence qu'à celui d'Avignon, des parpailloles de 10 d. 4 grains de fin et 10 d. provençaux de cours, dont le poids fut établi d'abord par la taille de 118 au marc provençal et ensuite par celle de 120 au marc d'Avignon (1).

La parpaillole, malgré cette différence de taille, ne varia pas de poids ; la preuve en est dans ce fait que le quaternal, de 5 d. 1/2 de fin et 4 d. provençaux de cours, ne cessa pas, alors que la parpaillole changeait de taille et de marc, d'être taillé à 150 au marc de la Cour romaine (2). Si l'on avait fait subir quelque changement de valeur, et par conséquent de poids, à la parpaillole, le quaternal s'en serait certainement ressenti. Le maintien de la valeur du quaternal garantit celui de la valeur et par conséquent du poids de la parpaillole : La parpaillole, taillée à 118 au marc de Provence, avait le même poids qu'à 120 au marc d'Avignon.

Le marc de Provence ne différait donc de celui d'Avignon que du 60me du poids de ce dernier. Son poids approximatif étant, par suite, d'environ 250 grammes, ce n'était pas à ce marc, plus fort que celui de Paris, que devait être taillée la réginale de 1373.

Ce ne pouvait donc être qu'au marc de la Cour romaine.

Le marc de la Cour romaine d'Avignon aurait donc eu, d'après le deuxième texte, celui de 1373, le poids de 225 grammes 12.

Lequel de ces deux poids : 223,516 et 225, 12 doit être préféré ? Je l'ignore ; des documents également authentiques et précis les justifient l'un et l'autre.

IV. Le marc de la Cour romaine n'était pas le seul que j'eusse en vue, quand j'ai songé à rectifier mon

(1) Arch. des B.-du-Rh., B. 210 et 598.
(2) Ibid.

travail de 1883. Mais pour établir à nouveau les poids des marcs d'Avignon, de Marseille et de Provence, je n'ai à ma disposition que le bronze et les plombs oxydés du Musée d'Avignon, décrits plus haut, et des passages d'actes complétant sans les modifier les textes précédents, et il y a entre les données fournies par les uns et par les autres de tels écarts que je crois prudent d'attendre, pour me rectifier, que des documents nouveaux m'en fournissent efficacement le moyen.

DU RAPPORT DE L'OR A L'ARGENT

EN SICILE

De 1278 à 1302

Par M. Louis BLANCARD, Secrétaire perpétuel de l'Academie.

En 1278 fut émis en Sicile le carlin d'argent au salut; en 1302, le carlin gillat. L'étude présente est limitée par ces dates; elle a pour but la détermination du rapport commercial et du rapport légal de l'or à l'argent, en Sicile, durant cette période.

I

Rapport commercial. — Le rapport commercial de l'or à l'argent, en Sicile, de 1278 à 1302, fut, au minimum, de 11.91, et, au maximum, de 13.55.

J'ai édité, à l'appui de ces chiffres, des textes qu'il me paraît opportun de rappeler et commenter à nouveau.

Le premier de ces textes, indiquant le prix commercial de l'argent, en 1278, fait partie d'un devis de monnayage présenté, à cette date, par François Formica à Charles I^er^. Il est ainsi conçu :

Valet argentum finum, ad rationem de tarenis XXXIII pro qualibet marca, quelibet uncia ipsius argenti valet tarenos III et grana XV, et quarta uncia valet grana XIX minus quartum (*Arch. des B.-d.-R.*, B. 269, f° 61, et *Essai sur les Monnaies de Charles I^er^*, p. 91).

Ce texte est certainement inexact en un de ses chiffres, car, si le marc d'argent valait 33 tarins, le quart d'once valait plus de 19 grains moins 1/4.

Lorsque j'ai édité ce texte, il y a plus de vingt ans

(*Essai* préc., l. c.), j'ai cru devoir, pour en raccorder les chiffres, corriger tant le prix du marc que celui du quart d'once, et lire 30 tarins 3 grains au lieu de 33 tarins, et 19 grains plus 1/4 au lieu de 19 grains moins 1/4. Cette double modification n'est pas nécessaire, à la condition de ne pas laisser de côté le prix de l'once, multiple très exact du prix du quart d'once. La parfaite concordance de ces deux chiffres en garantit l'exactitude ; en effet, au 1/4 d'once de 19 grains moins 1/4 correspond très bien 1 once de 3 tarins 15 grains. Or, en se corroborant, ces deux prix infirment celui du marc qui, pour s'accorder avec les autres, n'aurait pas dû être de 33 tarins, mais de 30.

L'once à peser l'argent pesait un dixième de plus que l'once pour l'or (*Essai* précité, p. 505) ; elle pesait donc autant que 660 grains du poids de l'or. Si le tarin de Charles I[er] avait été d'or pur, le rapport de l'or à l'argent eût été celui de 3 tarins 15 grains, c'est-à-dire de 75 grains d'or de tarin, aux 660 grains d'argent, dont les 75 d'or de tarin auraient été le prix. J'ai démontré (*Essai* préc., p.502) que l'or du tarin était au titre de $\frac{680}{1000}$ d'or pur, $\frac{240}{1000}$ d'argent fin et $\frac{80}{1000}$ de cuivre. Les 75 grains d'or de tarin doivent donc être décomposés en 51 grains d'or pur, 18 d'argent, 6 de cuivre.

51 grains d'or pur + 18 d'argent (je néglige le cuivre) payaient donc 660 grains d'argent.

Retranchement fait, dans les deux termes, de 18 grains d'argent, on trouve que 51 grains d'or payaient 642 grains d'argent.

Le rapport entre ces deux chiffres est de 12.58.

Le même rapport existe entre le prix en or de tarin et le poids du quart d'once d'argent pur, tels que les donne le texte cité plus haut.

Ce texte fixe à 18 grains 3/4 d'or de tarin le prix d'un quart d'once d'argent fin.

Les 18 grains 3/4 d'or de tarin se décomposent en

12 grains 3/4 d'or pur, 4 grains 1/2 d'argent fin, 1 grain 1/2 de cuivre.

Le cuivre laissé de côté, on a 12 grains 3/4 d'or + 4 grains 1/2 d'argent pour prix de 165 grains d'argent.

Retranchement fait, dans les deux termes, de 4 grains 1/2 d'argent fin, 12.75 d'or fin payaient 160 grains 1/2 d'argent fin ; le rapport de ces chiffres est de 12.58.

Il s'ensuit que les deux prix de l'once et du quart d'once d'argent fin établissent identiquement, l'un et l'autre, le rapport commercial de l'or à l'argent, dans le royaume de Sicile, en 1278, à 12.58.

De 1278 à 1301, je ne puis indiquer, faute de textes, les variations siciliennes du rapport commercial de l'or à l'argent.

En 1301, ce rapport était de 11.91 au milieu de l'année ; presque aussitôt il s'éleva à 13.55. Ces chiffres correspondent aux prix courants du carlin, qui furent successivement, à cette époque, de 8 grains 1/2 puis de 7 grains 1/2 par carlin.

Le prix commercial de 8 grains 1/2 par carlin ressort de lettres patentes de Charles II, en date du 19 septembre 1301, où il est dit que, sur les plaintes réitérées de ses sujets, à qui préjudiciait la différence des valeurs légale et commerciale du carlin d'argent, le Roi, sans modifier les poids et titre de cette monnaie, en avait abaissé le cours légal à 8 grains 1/2 et égalisé ainsi les deux valeurs commerciale et officielle.

Il est évident que, les valeurs légale et commerciale étant identiques, et la première de 8 grains 1/2 d'or, la valeur commerciale du carlin était aussi de 8 grains 1/2 d'or, et, corollairement, que le rapport commercial de l'or à l'argent fut alors de 11.91.

Ce rapport s'éleva ensuite à 13 55.

J'en trouve la preuve dans le document où j'ai puisé la précédente notion. D'après cet acte, « l'abaissement du cours du carlin à 8 grains 1/2 n'avait pas suffi à l'avidité des changeurs et marchands, de ceux surtout qui, aveuglés par l'avarice, ne reculent devant rien

pour avilir la monnaie, sans égard pour l'auguste empreinte qui devrait en défendre la valeur. Ils étaient parvenus, par des moyens perfides, à réduire à 7 grains 1/2 d'or le prix courant du carlin, de sorte que, si on avait fondu la pièce, l'argent qu'on en aurait tiré aurait valu plus que la monnaie même. Le carlin, si frauduleusement avili, était ainsi devenu, entre les mains des spéculateurs, l'objet d'un trafic coupable, car, acheté sur place à raison de 80 par once pour être vendu beaucoup plus cher au dehors, il était exporté en quantité si considérable qu'on était sur le point de ne plus en trouver dans la circulation, au grand détriment du Roi et de ses sujets », lorsque, afin de mettre un terme à ces abus, parut l'ordonnance du 19 septembre 1301, dont je viens de traduire les considérants.

Le prix courant d'une once d'or pour 80 carlins d'argent, c'est-à-dire de 7 grains 1/2 d'or de tarin pour un carlin d'argent, fixa le rapport commercial de l'or à l'argent à 13.55.

II

Rapport légal. — Le carlin d'argent au salut, émis pour la première fois par Charles I^er^, en 1278, le fut au taux légal de 10 grains d'or.

Le fait est prouvé par des lettres de Charles I^er^ aux justiciers de son royaume, en date du 21 août 1279, dans lesquelles il leur enjoint d'accepter le carlin d'argent et de le faire accepter par leurs officiers pour la valeur qui lui a été assignée : Precipimus quatenus omnes karolenses non renuas set eos pro statuto valore ad rationem predictam recipias et recipi facias ; et il déclare que la valeur assignée au carlin, la valeur légale du carlin, valor statutus, est de 10 grains d'or pour le carlin, 5 pour le 1/2 carlin : auri decem (grana) pro quolibet karolense argenteo et grana quinque pro qualibet medalia (Minieri Riccio, *Saggio di Codice diplomatico*, Nap. 1878, vol. I, p. 177).

Le cours légal de 10 grains d'or par carlin d'argent a pour corollaire le rapport 10 + 1/7 entre l'or et l'argent.

Tel fut le rapport légal de ces deux métaux monnayés, sous Charles I^er^, en Sicile, de 1278 à 1284.

En 1284, le prince de Salerne, vicaire général du Roi son père dans tout le royaume de Sicile, fixa le taux légal du carlin à 12 grains : Karolus, illustris Regis Jerusalem & Sicilie primogenitus, princeps Salernitanus, ac ejus in toto regno Sicilie vicarius generalis, domino Petro Rolandi, justiciario. Terre Bari, etc. Cum beneplaciti nostri sit ut karlenses argenti ad rationem de granis auri XII pro quolibet recipiantur et expendantur communiter per singulas partes regni, devotioni vestre firmiter et districte precipimus quatenus ad rationem de auri granis XII pro quolibet recipere ac solvere debeatis... Datum Neapoli, anno Domini M° CC° LXXX° IIII°, die XXV° madii, XII° indictionis. (*Des monnaies frappées en Sicile au XIII^e^ S. par les suzerains de Provence*, p. 26, note I, & *Syllabus membranarum*, I, p. 267.)

En 1289, le cours légal du carlin d'argent était encore de 12 grains d'or, à raison de 50 carlins par once, ad rationem carolenorum 50 argenti pro uncia. (*Syll. membr.*, t. I, p. 34, fasc. IX, n. 1, 1289, 24 fév.).

Ce n'est qu'en 1300 que, par ses lettres patentes du 5 août, Charles II ramena au cours légal de 10 grains d'or le carlin dont le poids était au moins de 3 tarins 14 grains 1/2, le carlin d'un poids inférieur ne devant avoir cours que pour 9 grains 1/10 (exactement 9,09). (*Des monnaies*, etc., p. 36, n° VI).

Le cours de 9 grains 1/10 s'appliquait à des carlins d'argent de divers poids dont la moyenne peut être fixée à 3 tarins 6 grains, si l'on admet que le Roi ait voulu conserver la même proportion entre la valeur moyenne et le taux légal des carlins de poids inférieur qu'entre la valeur des carlins de bon poids et le cours de 10 grains d'or.

Il résulte des précédents chiffres que, de la fin de

mai 1284 au commencement d'août 1300, le taux légal du carlin d'argent, du poids de 3 tarins 15 grains, fut de 12 grains d'or.

Corollairement, le rapport de l'or à l'argent monnayés fut de 8 1/2 (exactement 8, 45)

1° pendant les derniers mois du règne de Charles I^er^ (du 1^er^ mai 1284, au 7 janvier 1285);

2° pendant les premières années du règne de Charles II et jusqu'à l'ordonnance du 5 août 1300.

Le doute ne peut exister quant à la première période (du 1^er^ mai 1284, au 7 janvier 1285), et tout s'accorde à prouver que, pendant la seconde période, le rapport de 8.45 est aussi certain que durant la première. Outre les textes que j'ai cités et qui l'indiquent avec précision, on trouve, dans les considérants de l'ordonnance de 1300, la preuve que la Cour royale était forcée d'étayer par des prescriptions incessantes le cours officiel du carlin, à cause des obstacles qu'il rencontrait et qu'il apportait aux transactions.

Le cours était donc trop élevé ; il était donc supérieur à celui de 10 grains auquel l'ordonnance de 1300 fixa le taux légal du carlin d'argent. Ce ne pouvait être, dès lors, que le taux de 12 grains.

Le taux légal de 10 grains parut même exagéré et le peuple en réclama la réduction. Il demandait le nivellement des deux valeurs commerciale et légale d'une monnaie dont les marchands ne voulaient qu'au prix du métal, à 8 grains 1/2.

L'ordonnance du 1^er^ juillet 1301 accorda la concession réclamée, et le taux légal du carlin fut abaissé, en vertu de cet acte, au niveau du prix commercial de cette monnaie, à 8 grains 1/2.

Une pareille mesure aurait dû assurer la circulation du carlin ; il n'en fut rien. Le gouvernement perdit la différence existant entre le prix commercial de la monnaie et son cours légal, mais il ne parvint pas à la soustraire aux spéculateurs et à l'exportation. Il fit alors et presqu'aussitôt une nouvelle ordonnance,

celle du 19 septembre 1301, qui annula le taux réduit de 8 grains 1/2 et rétablit le cours légal de 10 grains.

Calculé sur le pied de 8 grains 1/2 par carlin, le rapport légal de l'or à l'argent fut de près de 12 (11,91) ; il ne conserva ce chiffre élevé que durant deux mois et demi.

A partir du 19 septembre 1301, l'ancien taux légal de 10 grains fut rétabli et le gouvernement retrouva ses précédents bénéfices.

Le rapport légal de l'or à l'argent redescendit à 10,14 et y resta jusqu'à la création du carlin gillat, qui eut lieu en 1302, époque à laquelle ce rapport atteignit 12 1/3.

III. Pendant le quart de siècle qui sépare l'émission du carlin d'argent au salut de celle du carlin gillat, de 1278 à 1302, les valeurs commerciale et légale du premier carlin n'ont pu être qu'une fois exprimées par le même chiffre, 8 grains 1/2 d'or. Une seule fois, par conséquent, le rapport légal de l'or à l'argent a été semblable au rapport commercial de ces deux métaux.

Cette similitude fut de courte durée. Produite par l'ordonnance royale du 1er juillet 1301 qui abaissa le cours légal du carlin à 8 grains 1/2 d'or, elle fut détruite par l'ordonnance de 19 septembre de la même année qui haussa ce cours légal à 10 grains d'or.

L'ordonnance du 19 septembre eut deux causes. J'ai fait connaître la première : l'intérêt public et la nécessité, qui en découlait, de soustraire le carlin d'argent aux spéculations des marchands et à l'exportation. La deuxième cause était l'intérêt de l'Etat. L'Etat trouvait avantage à ce que la valeur commerciale du carlin d'argent fût moins élevée que sa valeur légale. La source des produits qu'il tirait de cette différence était si abondante, au témoignage de l'ordonnance du 19 septembre 1301, qu'elle servait à payer une partie des frais de guerre.

Le Roi avait renoncé à ces profits en ramenant le taux légal du carlin au taux commercial de cette monnaie, c'est-à-dire à 8 grains 1/2, mais ses vues désintéressées n'ayant pas eu le résultat qu'il en attendait, il s'empressa de rendre à son gouvernement les revenus dont il l'avait privé par l'égalisation des valeurs légale et commerciale du carlin. Ce fut le deuxième motif, aussi puissant que le premier, du rehaussement du taux légal du carlin. Le carlin se retrouva ainsi à son cours légal d'origine.

Le cours légal du carlin, sauf pendant les trois mois qui suivirent l'ordonnance du 1er juillet 1301, fut toujours supérieur au prix courant de cette monnaie considérée comme objet de commerce.

Corollairement, le rapport commercial de l'argent à l'or fut plus élevé que le légal, sauf de juillet à septembre 1301, où il y fut semblable.

Le rapport commercial fut de 12.58, en 1278, et, si les textes manquent pour en établir les variations jusqu'en 1301, les textes attestent qu'en cette année, tandis que le Roi croyait l'avoir fixé à 11.91, il s'élevait à 13.55.

Le rapport légal, de 10.17 en 1278, baissa, en 1284, à 8 1/2, resta à ce chiffre jusqu'au 5 août 1300 où il remonta à 10.17, fut ensuite porté, par l'ordonnance du 1er juillet 1301, à 11.91, chiffre du rapport commercial, mais presqu'aussitôt (19 septembre 1301), il redescendit à 10 1/7 et y resta jusqu'à l'émission du deuxième carlin, qui eut lieu en 1302.

Pendant que le carlin d'argent au type du salut courait en Sicile, la monnaie de compte de ce pays était l'once d'or, représentée effectivement par le tarin d'or et ses divers multiples, et par l'augustale et le carlin d'or valant l'une et l'autre un quart de l'once d'or.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CH. VINCENS

Chancelier de l'Académie,

à l'inauguration du Monument érigé à Lamartine

Le 20 septembre 1891, Marseille était en fête : le Comité Lamartine constitué dans notre ville sur l'initiative venu de Paris, avait organisé des concerts publics, retraite aux flambeaux, pour l'inauguration du buste en bronze de Lamartine, offert par le Comité à la ville de Marseille, et érigé sur le square de Longchamp.

Après un grand lâcher de pigeons, et le défilé du cortège officiel devant le monument, autour duquel étaient groupées vingt Sociétés, ou orphéons, avec leurs étendards, M. le comte Oger d'Esboc, président du Comité Lamartinien, prend la parole et, s'adressant à M. Charles Vincens, chancelier de l'Académie de Marseille,

« En l'absence de M. le maire, dit-il, j'ai l'honneur de vous remettre, Monsieur le chancelier, le monument que le comité Lamartine offre à la ville de Marseille. Il ne saurait être placé en de meilleures mains. »

M. Ch. Vincens a répondu :

Monsieur le président,

En l'absence de M. le Maire, retenu au Congrès pour l'Avancement des Sciences, vous voulez bien me remettre le monument que Marseille doit à votre généreuse initiative et à celle du Comité Lamartinien. J'ai l'honneur de l'accepter au nom de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de notre ville, dont Lamartine fut membre-associé, en même temps que Leverrier

et Dumont d'Urville, et comme l'avaient été, à leur époque, Voltaire, Louis Racine, Chamfort, Portalis et bien d'autres illustrations de notre pays.

Messieurs, l'Académie de Marseille est fière de l'hommage qui est aujourd'hui rendu au plus grand poète lyrique de notre siècle ; et, fière aussi d'y avoir été associée, elle tient à remercier M. le comte Oger d'Elbosc ainsi que le Comité Lamartinien, et à les féliciter pour leur patriotique initiative en faveur d'un grand homme qui a toujours été sublime, idéal, — et qui fut aussi un très grand cœur, sans la moindre arrière-pensée personnelle. N'est-ce pas lui qui, dans ses *Entretiens Littéraires*, présenta mon illustre confrère, notre grand Frédéric Mistral, à la France et au monde intellectuel, comme Virgile, en pleine possession de sa gloire, avait présenté Horace à Mécène et aux lettrés de l'empire romain ? — C'est lui qui donnait, sans compter, à des poètes frappés par la misère et la maladie.

Comme l'a dit M. Jules Simon, « l'amour des déshérités lui remplissait le cœur ; » et, par sa bienveillance et sa bonté, — si différentes de l'égoïsme, de l'orgueil sous le poids duquel semble avoir fléchi, dans ces dernières années, un autre grand poète de notre époque, — il semblait vouloir se faire pardonner les dons magnifiques qu'il avait reçus de la nature.

Vous savez tous, Messieurs, que ce grand poète lyrique était aussi l'une des gloires de l'éloquence française : vous connaissez toutes les brillantes faces de sa vaste et noble intelligence : vous savez comment sa parole enflammée entraînait les masses populaires, avec quel merveilleux à-propos sa phrase, sonore et vibrante, sauva de la boue le drapeau tricolore.....

Je n'ai cependant pas à parler de l'homme politique, bien que, dans le rôle qu'il a joué, sa gloire soit restée pure et qu'il ait acquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance de notre pays, — qui, pourtant, a eu son heure d'oubli.....

Mais, avec un tact, un bon sens et, on peut le dire, avec un courage vraiment français, M. le comte Oger d'Elbosc a pensé que, si la gloire la plus incontestée peut être parfois obscurcie, la justice du peuple a son heure inévitable et que, pour la faire sonner, il n'y a qu'à le vouloir.

Et le noble initiateur de cette réparation a bien choisi son moment pour semer à travers toute la France l'enthousiasme, pour arracher le public français au culte d'indignes idoles, pour réveiller les cœurs lourdement grisés par une poésie frelatée. Ces périodes d'aveuglement ne sont que trop fréquentes, hélas ! dans l'histoire de l'esprit humain :

« Dans ce siècle où l'on s'efforce de matérialiser « toutes les opérations de l'âme et d'ôter toute mora- « lité aux sentiments humains, je suis trompé si la « nouvelle philosophie ne devient aussi funeste au « bon goût qu'à la vertu. »

Ces lignes semblent écrites d'hier, Messieurs : elles sont pourtant de J.-J. Rousseau (*Essai sur l'origine des Langues*) ; mais elles sont encore vraies aujourd'hui car, avec la marée montante du matérialisme, l'idéal semble être disparu de notre littérature actuelle, au point que le poète qui a surtout chanté avec son cœur et son âme a pu paraître oublié !

Oui, Messieurs, on est si léger et superficiel, hélas ! dans notre beau pays de France, les impressions y sont tellement passagères et fugitives, que le poète le plus lyrique des temps modernes, le plus harmonieux, celui qui a fait rêver et pleurer trois générations, a pu tomber peu à peu dans l'indifférence — oserai-je dire le dédain — auquel, à notre époque surtout de terre à terre et de fausse sensibilité, n'échappe rien de ce qui est grand, noble et vrai.

En musique, Mozart n'est-il pas traité de « vieillot », comme Meyerbeer est devenu « vieux jeu » ? Et quel est le compositeur actuel qui se hasarderait à écrire oun uvrage simple et charmant, d'une inspiration

généreuse et attendrie comme en écrivaient les fondateurs de l'Opéra Comique, de ce genre si national que nous sommes cependant en train de répudier ? Dans le singulier langage que l'on parle aujourd'hui, — et où se reflète bien notre époque scientifique qui donne à la France plus d'ingénieurs que de poètes, — on dirait qu' « il n'est plus dans le train ! » — Et pourtant, plût à Dieu que nous eussions encore des compositeurs et des poètes comme ceux de la première moitié du siècle, car la France n'eut jamais de plus grands musiciens que Victor Hugo et Lamartine, de même qu'elle n'aura jamais, peut-être, de plus grands poètes que Berlioz et Gounod !

Je ne me reprends pas, Messieurs, et je ne rectifie pas ces qualifications que je vous prie de ne pas prendre pour un lapsus : la vraie musique inspirée n'est-elle pas une source de poésie, et qu'y a-t-il de plus musical que les œuvres de nos grands poètes ?

Lamartine, surtout, a eu ce charme du rythme, ce coloris du style et cette habileté dans la structure de l'ensemble qui caractérisent les œuvres des plus grands musiciens compositeurs.

En outre, c'est un des poètes qui ont toujours placé très haut leur idéal : il a chanté le sacrifice de la passion au devoir, il a été un poète chrétien, il a proclamé que toute inspiration vient de Dieu, non des sens : il a donc été le poète du sentiment, et non de la sensation. Sa poésie était chaste, et il n'a laissé s'abriter sous l'aile de sa muse que la prière et que l'amour !

On comprend donc qu'il ait été renié par ces prétendus réformateurs, par ces poètes de nos jours, réalistes, naturalistes, décadents, symbolistes, esthètes et romanistes qui, répudiant tout ce qui vient de l'âme, croient avoir créé un art nouveau en chantant les amours faciles et ne se passionnant que pour la couleur, pour la description, pour la forme ; — et souvent, quelle forme !

Mais, heureusement, la réaction se fait · le goût

public les renie à leur tour et, déjà, ils commencent à tomber sous le ridicule pathos de leurs alexandrins : tandis que, rayonnant dans sa gloire rajeunie, le grand poète spiritualiste du XIXe siècle montera toujours plus haut dans l'admiration des peuples, et justifiera toujours ce vers de Legouvé :

L'avenir ! pour lui seul chante et vit le poète !

Marseille, 20 septembre 1891.

ÉLOGE DE M. LETZ

MEMBRE DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

Prononcé le 11 Janvier 1890 par M. Ch. VINCENS

MESSIEURS,

La mort a des coups imprévus : l'Académie de Marseille a eu à déplorer, dans ces derniers mois, la perte de son vénéré secrétaire perpétuel, et, plus récemment, l'un de ses membres les plus anciens. Aujourd'hui, je dois prononcer l'éloge de l'un de nos plus jeunes confrères, qui semblait avoir devant lui une brillante carrière à parcourir encore.

Notre honorable directeur, retenu par un devoir professionnel, aux obsèques d'un vétéran du barreau, ne pouvait être suppléé, par notre Chancelier, absent de Marseille, ni par notre savant secrétaire perpétuel, que l'épidémie régnante a empêché de se joindre à nous. Le Bureau m'a donc fait l'honneur de me déléguer pour donner à notre regretté confrère, M. Letz, le suprême adieu, au nom de l'Académie.

Mais, en remplissant ce douloureux devoir, il est naturel, Messieurs, que je vous rappelle les grandes qualités qui avaient rendu M. Letz l'un des nôtres, et qui augmentent les regrets que sa perte nous inspire.

Après avoir fait de bonnes études au Lycée de Marseille, il devint un des meilleurs élèves de Coste, dont la vie laborieuse est encore présente à la mémoire des anciens de notre Compagnie. C'est auprès

de ce maître qu'il forma son goût naturel pour l'architecture, et il le perfectionna, plus tard, avec Questel, à Paris ; après avoir terminé ses études à l'Ecole des Beaux-Arts, il fut un collaborateur de Garnier pour les détails d'ornementation du nouvel Opéra, et il revint ensuite à Marseille travailler sous la direction d'Espérandieu, dont les grandes œuvres architecturales ornent notre ville, et que Marseille a perdu trop tôt, dans tout l'épanouissement de son talent, plein d'élégance et de noblesse.

C'est dans sa collaboration avec ce maître éminent que M. Letz put déployer, dans des travaux qui s'imposaient à l'admiration publique, les qualités naturelles dont un séjour en Grèce avait activé le développement. Il avait eu la rare fortune, en effet, de pouvoir édifier sur le seuil sacré de l'art, à Athènes, d'importantes compositions qui ne souffrent pas du rapprochement avec les plus charmantes et les plus délicates productions de l'antiquité. Dans cette pure atmosphère de l'Attique, il avait pu donner leur essor aux plus hautes aspirations de son âme d'artiste, et d'artiste provençal, car, ainsi que le fabuliste, nous pourrions dire, Messieurs, que nous sommes tous d'Athènes en ce point, nous, Provençaux et surtout Phocéens, qui tirons de l'ancienne Grèce notre origine et notre nom même : nous sommes de cette Phocide lumineuse que le Parnasse, ce mont sacré chanté par les poètes de tous les âges, traversait sur sa plus grande étendue : nous tenons, de nos premiers ancêtres, l'heureuse aptitude de l'esprit à saisir avec finesse, à apprécier avec intelligence ; nous avons l'imagination vive, l'amour de la beauté physique sous toutes ses formes et ses reproductions. Ce sont-là les causes naturelles de notre goût pour les arts et les lettres : nous avons tous une âme d'artiste qui sommeille au-dedans de nous et, lorsque l'un des nôtres met le pied sur le sol de cette Grèce qui fut le berceau des arts, son âme s'éveille au contact des

chefs-d'œuvre, comme l'exilé se sent renaître en revoyant la patrie adorée

M. Letz n'avait pas échappé à cette influence, bienfaisante et féconde, celle-là : il revint d'Athènes avec un talent perfectionné, et ses divers travaux le mirent de suite hors de pair, par l'originalité qu'il apporta dans son art. Mais on put remarquer, dans ses compositions, qu'il avait été séduit plus par la grâce et l'élégance de l'art grec que par sa force et sa grandeur :

Peut-être les occasions lui ont-elles manqué pour réaliser de vastes conceptions architecturales. Il est bien regrettable par exemple que son projet pour l'église du Sacré-Cœur, à Paris, bien que primé comme étant la conception la plus grandiose du programme imposé, n'ait cependant pas été préféré à cause de la dépense excessive qu'il aurait entraînée.

Cependant, l'École Normale d'Aix, dont l'ordonnance est si logique, les châteaux et demeures luxueuses qu'il a édifiés, les cippes élégants qu'il a dessinés pour supporter la statue de Berryer, les bustes d'Espérandieu et du Chevalier Roze, enfin le monument que, de concert avec M. Allar, il élevait sur une de nos places publiques, mais qu'il n'a pas eu le temps d'achever, tous ces divers travaux, ont donné la mesure de son talent plein de finesse et de recherche, comme aussi sa collaboration avec Espérandieu au Palais de Longchamp, où plus d'un détail — et notamment le couronnement du pavillon central en forme d'une double proue, — était son œuvre.

Espérandieu, qui avait le génie de l'ensemble et de l'ordre dans l'ampleur, ne dédaignait cependant pas la richesse des ornements, les détails délicats qui rendent l'architecture plus agréable à l'œil : il trouva en M. Letz un aide précieux, amoureux de l'élégance des lignes, de l'ingéniosité de leurs combinaisons, habile dans le choix des motifs et dans la manière dont il les disposait et les groupait. Cette délicatesse raffinée des détails peut paraître bien moderne dans son

exagération, et elle justifie peut-être ce mot de Voltaire, que toute perfection est près d'un défaut : mais, on oublie volontiers que l'idée manque d'ampleur, quand les détails ont cette grâce, cette harmonie, ce charme pénétrant qui s'allient si heureusement à la fantaisie la plus personnelle.

Et avec ces qualités qui en faisaient un artiste si distingué, notre regretté confrère était modeste comme s'il n'eût pas apprécié la valeur de ses travaux. Ni le poste envié d'Architecte du département, dans lequel il succéda à Espérandieu, comme il succéda en 1885 à Coste dans la section des Beaux-Arts, dans notre compagnie, ni les palmes académiques, ni la croix d'honneur qui lui fut décernée jeune encore, ne lui inspirèrent jamais la moindre vanité : simple et bon, affectueux et obligeant, il était sympathique et souriant à tous ceux qui l'approchaient ; et ce sont ces qualités morales qui rendent sa perte encore plus douloureuse. Mais nous devons y voir aussi, Messieurs, une garantie de la récompense que cette âme élevée, ardemment éprise du beau et du bien, aura reçue dans la vie nouvelle où l'on fait entrer les impénétrables desseins de la Providence. Souhaitons, Messieurs, que sa digne compagne et ses jeunes enfants puisent une suprême consolation dans cette pensée qu'un esprit aussi droit, aussi loyal, aussi dévoué à sa famille, à ses amis, à l'art, ne peut qu'être plus heureux aujourd'hui dans l'infinie bonté de Dieu, de qui émane toute beauté morale et qui est la source de l'art sain, élevé, que M. Letz a honoré parmi nous.

Marseille, 11 janvier 1890.

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE DE MARSEILLE

Prononcé par M. le Docteur DAVID

Pharmacien-major de 1re Classe

Dans la Séance solennelle du 29 Mai 1892

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une grande anxiété que je prends la parole dans cette séance ; je dois, en effet, m'acquitter auprès de vous d'une double tâche et je sens tout ce qui me manque pour remplir ce devoir d'une façon satisfaisante.

J'ai d'abord à vous remercier de l'honneur très grand et tout à fait inespéré que vous m'avez fait en m'admettant au sein de cette réunion de savants, de lettrés et d'artistes qui composent l'Académie de Marseille. Et, quoique fixé depuis peu dans votre belle cité, presqu'encore un étranger pour vous, ce n'est point là le premier témoignage de sympathie que je reçois de votre part. Il y a quelques jours, vous couronniez un mémoire duquel j'ai peine à croire qu'il méritait tous les éloges que lui décernait votre éminent rapporteur, Monsieur le docteur Heckel.

Je ne puis m'expliquer votre indulgence, Messieurs, qu'en songeant au corps dont j'ai l'honneur de faire partie depuis 25 ans, et, en me disant, que vos suffrages s'adressent moins à moi particulièrement qu'à l'ensemble des Pharmaciens militaires dont vous voulez reconnaître le dévouement professionnel et la haute valeur scientifique. Je suis fier d'avoir été choisi par vous pour recevoir ce témoignage d'estime et je

dois vous exprimer non seulement ma reconnaissance, mais encore celle de mes collègues.

Je dois aussi vous parler de mon prédécesseur et, ici, ma tâche devient encore plus délicate. Celui auquel j'ai l'honneur de succéder, n'était pas seulement un membre éminent de votre compagnie. Il était connu à des titres si divers et en tant de lieux, il remplissait un si grand nombre de fonctions que, déjà, des voix nombreuses et bien plus autorisées que la mienne ont apporté le juste tribut d'hommage qu'elles doivent au savant, au maître, à l'administrateur, à l'ami, à l'homme de bien. Que puis-je vous dire, Messieurs, que vous ne sachiez déjà ? Et pour remercier, et pour louer convenablement, vous avez devant vous un hôte assidu des laboratoires, un fonctionnaire de l'armée, un homme qui par goût et par devoir, doit se borner à noter brièvement les phénomènes et à rédiger en langage concis des notes scientifiques !

Aussi, ai-je besoin de beaucoup d'indulgence de la part de ceux devant lesquels je parle, et dois-je me dire, qu'en m'écoutant, ils m'oublieront pour ne plus penser qu'à l'objet de mon discours.

Pascal a dit : « Dans une grande âme, tout est grand. » Cette phrase dépeint l'homme dont j'ai à vous entretenir.

Monsieur Alfred Jourdan a été de nos jours un des plus éminents représentants, un des plus ardents propagateurs de la science de l'économie politique. Un noble but, noblement poursuivi : tel est le tableau que présente sa vie et cette vie, dans sa simplicité, constitue une belle leçon.

Il naquit à Fréjus, le 19 juin 1823. Son père, Honoré Jourdan, dit Jourdan du Var, était un brillant avocat et l'un des chefs du parti libéral sous la Restauration. Condamné pour ses opinions politiques par la cour prévôtale du Var, il réussit à s'évader et se réfugia

en Italie où il demeura cinq années Nommé, en 1830, préfet de la Corse, il resta, pendant 18 ans à la tête de ce département qu'il administra avec une rare distinction et dans lequel son souvenir est toujours vivant et respecté.

M. Jourdan commença ses études au Lycée de Tournon où se rendait alors l'élite de la jeunesse du Sud-Est de la France. Il y avait été précédé par son compatriote Grisolle qui devait occuper plus tard la chaire de clinique médicale à la faculté de médecine de Paris. M. Jourdan se fit remarquer tout d'abord par ses aptitudes naturelles et la précocité de ses connaissances. Il prépara à la fois, les examens de l'Ecole normale et ceux de l'Ecole polytechnique. Mais, cédant aux instances de son père, qui, par ses relations, pouvait lui rendre facilement accessibles l'Administration et la Magistrature, il abandonna ses études littéraires et scientifiques pour commencer le Droit à Aix. Peu de temps après, nous le retrouvons à Paris.

Là, ses qualités naturelles, son désir d'apprendre le firent admettre dans le meilleur monde scientifique. Les brillantes connaissances qu'il fit, les fréquents rapports qu'il eut avec Blanqui, Rossi et Joseph Garnier, les meilleurs économistes du jour, devaient avoir sur sa destinée une influence capitale.

A peine est-il licencié en droit qu'il entreprend un voyage en Allemagne pour se familiariser avec les doctrines et les méthodes des grandes Universités du Nord. C'est pendant son séjour à Heidelberg et à Berlin, sous la direction de Vangerow, de Keller et de Rau, que se dévoilent chez l'élève favori de ces illustres maîtres, des aptitudes toutes spéciales pour les sciences du droit romain et de l'économie politique. Trois ans après, il est de retour à Aix où il termine ses études juridiques. La thèse qu'il soutint en séance publique, est une savante monographie sur *l'état et la capacité des femmes en droit romain*. Elle fut très remarquée et fit ressortir tout son mérite.

M. Jourdan venait de se marier et dans le but de ce rapprocher de sa ville natale, il s'établit avocat à Toulon. Ces fonctions dans l'exercice desquelles il montra une solide connaissance du droit, une remarquable facilité d'élocution, le satisfirent médiocrement et il revint bientôt à Aix, la ville des jurisconsultes !

Ses goûts l'attiraient vers la carrière de l'enseignement et c'est pour se livrer en entier à son étude favorite et propager les méthodes qu'il avait apportées d'Allemagne qu'il se décida à entrer dans l'Université.

Attaché à la Faculté de droit d'Aix, comme suppléant d'abord, agrégé ensuite, il enseigna dix ans le droit romain. Il aimait passionnément et comprenait à merveille ce droit incomparable qu'il connaissait dans toutes ses évolutions, dont les principes et les notions ont éclairé la barbarie des premiers temps et si puissamment aidé au développement de la civilisation moderne.

Comme *romaniste*, M. Jourdan a fait école, car c'est lui qui a inauguré à Aix l'enseignement du droit romain par la méthode de l'histoire. C'est lui qui, le premier, à l'exemple de Vangerow en Allemagne, de Paul Gide à Paris, a compris que le droit n'est qu'une des manifestations de la vie des peuples, qu'on ne peut comprendre le droit d'un peuple qu'en étudiant ses mœurs, son histoire, et que d'autre part cette histoire ne s'explique souvent que par la connaissance des institutions juridiques.

Le livre qu'il publia en 1876, *l'hypothèque en droit romain*, est une exposition historique et dogmatique qui dénote chez l'auteur une grande variété d'informations, une connaissance approfondie de la matière. L'ouvrage qu'il avait produit, un an auparavant, *le droit français, ses règles fondamentales, ses rapports avec la morale et l'économie politique*, couronné par l'Institut, avait révélé l'économiste en même temps qu'il le signalait à l'attention par l'habileté de la com-

position, la précision et la clarté du style. A cette époque, l'enseignement de l'économie politique ne figurait pas encore dans le programme des facultés de droit, et, bien qu'il semble inutile d'insister longuement pour démontrer qu'il ne saurait être indifférent à l'individu et à la Société de savoir par quelles causes la richesse naît et s'accroît, se perd ou décline, à quelles lois obéissent dans leurs alternatives de hausse ou de baisse, les profits, les salaires et les rentes, comment l'impôt doit être réparti et quelle est son action sur l'industrie, si l'industrie et le commerce doivent être libres et réglementés, etc. ; en France, nous regrettons de le dire, une seule chaire publique, celle du collège de France, était consacrée à cette belle science. Tandis qu'en Angleterre, des chaires d'économie politique existaient dans les établissements d'instruction supérieure, on l'enseignait aux ouvriers et même dans un grand nombre d'écoles primaires, tandis qu'en Allemagne et en Belgique, en Espagne et en Portugal, l'économie politique était enseignée dans toutes les Universités, Michel Chevalier le successeur du grand Rossi, était à Paris, le seul et unique représentant officiel d'une science qu'on a appelée : la science du bien public, la physiologie de l'industrie humaine. Encore, avait-il été dépouillé de ses fonctions par le gouvernement provisoire, au lendemain de la Révolution de 1848, pour y être réintégré, il est vrai, quelques mois plus tard. Aussi, est-ce surtout chez nous que les erreurs de certains socialistes ont produit le plus de ravages.

Un cours d'économie politique venait d'être créé, en 1867, à la Faculté des sciences de Marseille. M. Jourdan, dont la haute compétence et le remarquable talent d'exposition ne faisaient de doute pour personne, fut écarté cependant, à cause de ses opinions libérales, et ce n'est qu'en 1873, à la mort du titulaire, que cette chaire lui fut confiée. C'est lui, le premier, Messieurs, qui attira dans le vaste amphithéâtre que vous connaissez, ce public nombreux,

attentif et avide de science qui lui est resté fidèle pendant plus de vingt années. Il consacra d'abord dix années à l'exposition des principes de la science économique, puis il aborda l'histoire de l'économie politique, vaste et lumineuse revue de l'histoire universelle dans laquelle il recherchait, d'après les pratiques populaires, les dispositions des lois et les écrits des théoriciens, quelles avaient été, aux divers âges de l'humanité et chez les différents peuples, les opinions des hommes sur la nature de la richesse, ses sources, l'organisation du travail et toutes les grandes questions dont s'occupe l'économie politique. Sa dernière leçon fut consacrée à la vie d'Adam Smith, le véritable fondateur de cette science nouvelle. L'étude de ses œuvres devait faire l'objet du cours de l'année 1891. M. Jourdan fit également quelques conférences au Cercle artistique de Marseille.

En 1878, quand l'économie politique prit droit de cité dans les facultés, M. Jourdan abandonna sa chaire de droit romain pour enseigner à Aix aussi sa science favorite. Il a déployé dans toutes les situations qu'il a occupées, des aptitudes supérieures et dont les grandes conceptions ont toujours été tenues en bride par le plus ferme bon sens. A réfléchir à la somme de travail qu'a exigée son enseignement, on pourrait croire que tous les instants de sa vie ont été dépensés. Il n'en est rien, et, pendant qu'il donnait ses belles et fécondes leçons, il publia successivement : en 1879 : *Epargne et capital*, en 1882 : *Du rôle de l'Etat dans l'ordre économique*, en 1885 : *Des rapports entre le droit et l'économie politique*, œuvres considérables, d'une ordonnance méthodique et large et qui témoignent d'un esprit véritablement libéral, d'une science également profonde de l'économie politique et du droit, d'un commerce assidu avec les idées et les publications des pays étrangers comme avec celles de la France. Les distinctions dont elles ont été l'objet, toutes les trois, à l'Académie des sciences morales et politiques, la faveur avec laquelle elles ont été ac-

cueillies par le public, suffisent pour nous en faire apprécier l'importance.

En dehors de ces cinq ouvrages spéciaux, M. Jourdan a publié, en 1882, un *Cours analytique d'économie politique,* dont une seconde édition a paru récemment. Ce livre, qui s'adresse plus spécialement à la jeunesse des écoles, est un résumé des leçons qu'il a faites à la Faculté de droit d'Aix, mais il avait été précédé et préparé par l'enseignement qu'il donnait depuis dix ans, à la Faculté des sciences de Marseille. En ajoutant à l'énumération que je viens de faire, divers articles de doctrine et de bibliographie parus dans la *Revue d'économie politique* qu'il avait fondée, au mois de janvier 1887, avec MM. Charles Gide, Edmond Villey et Léon Duguit, vous avez, Messieurs, toute l'œuvre du maître.

Quatre fois couronné par l'Institut, M. Jourdan fut nommé, en 1882, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, pendant qu'on lui accordait successivement, en haut lieu, les palmes d'officier de l'Instruction publique et la décoration de la Légion d'Honneur.

Les ouvrages de M. Jourdan nous le font connaître comme écrivain. Ils nous montrent un homme pourvu d'une très haute culture littéraire, de profondes connaissances scientifiques, d'un immense savoir historique, d'un puissant esprit de généralisation, qui met toutes ces qualités en œuvre pour exposer et défendre de saines doctrines. Comprenant que l'économie politique est la clef de toutes les lois de la Société, il en a fait la science de toute sa vie.

Comme professeur, je ne l'ai jamais entendu, mais ses collègues, ses élèves, ses auditeurs me l'ont fait connaître. En chaire, c'était un maître incomparable chez qui la modestie et la simplicité donnaient plus de relief encore à son mérite. Il rendait la science de l'économie politique accessible et attrayante pour tous. Il avait la véritable éloquence, celle qui consiste à dire les choses simplement et à se faire écouter sans

effort et avec plaisir. Ses leçons, sans raideur ni apparat, n'étaient qu'une conversation familière que savouraient délicieusement, gagnées à son charme, les personnes les plus étrangères aux choses de son enseignement, et, quel que fût le sujet du cours, il savait si bien en aplanir les difficultés que les moins instruits se trouvaient tout heureux d'avoir compris ou d'avoir cru comprendre. Par des citations d'auteurs français ou latins, par des détails anecdotiques, il soutenait de la sorte l'attention de l'auditoire et il pouvait ensuite l'entraîner avec lui, sans fatigue, jusque dans les plus hautes régions de la science. On a dit qu'il n'y a guère au monde de plus bel excès que celui de la reconnaissance. Cette qualité, Messieurs, il la possédait au suprême degré, car il conserva jusqu'à la fin un véritable culte à l'égard de ceux qui avaient eu une influence si salutaire sur la direction de ses travaux et la formation de ses idées.

La droiture de l'esprit, la justesse des idées, une bonté parfaite étaient chez lui des qualités qu'il réunissait dans une mesure peu commune et que rehaussait encore l'aspect imposant de sa personne. D'une exquise courtoisie, mais sans exagération, d'un commerce charmant avec ses amis, il les accueillait tous comme si chacun eût été le seul qu'il possédât. Toujours prêt à obliger, il allait au devant de ce qui pouvait leur plaire, il cherchait les moyens de leur être utile. Il affectionnait la campagne, à sa manière, et, quand il pouvait jouir d'un repos bien mérité, il se rendait avec les siens, dans sa belle propriété de l'Estérel. Là, vous eussiez pu le voir, tantôt s'abandonnant aux doux épanchements de la famille, tantôt recherchant la solitude pour méditer, mieux à son aise, ces leçons et ces ouvrages qui ont formé tant d'hommes de bien.

M. Jourdan, qui avait été nommé, en 1882, membre de l'Académie d'Aix, était doyen de la Faculté de droit depuis l'année 1879. Constamment réélu par ses collègues, il pouvait longtemps encore conserver ces

délicates fonctions. Une carrière si bien remplie fut trop prompte à se terminer. C'est à la fin du mois de décembre de l'année 1890, qu'il ressentit les premières atteintes de son mal. Deux ans auparavant, il avait été fortement éprouvé dans ses affections les plus chères par la perte d'une épouse qu'il aimait passionnément. Une vie trop sédentaire, de longues tristesses avaient ébranlé sa robuste constitution et, déjà certains signes, auxquels on ne pouvait se méprendre, révélaient en lui une langueur physique et morale qui rendait toute contention de l'esprit très pénible. Il aurait dû, à ce moment, Messieurs, prendre le repos qui lui était si nécessaire. Mais, pour lui, sa tâche ici-bas n'était pas terminée. Etranger à l'inaction, poursuivant sans cesse les recherches auxquelles il s'était consacré toute sa vie, il se remit au travail avec une ardeur au-dessus de ses forces. La terrible maladie n'en suivait pas moins son cours et le conduisait par degrés à l'issue fatale qu'on craignait autour de lui. L'un de ses projets les plus chers était l'achèvement de son grand ouvrage: « *l'histoire générale de l'économie politique* » qui eût été son œuvre capitale. Il put, à force d'énergie, continuer ses cours jusqu'à Pâques, mais, ce fut son dernier effort. L'œuvre qui, seule, aurait suffi à le placer au rang des premiers Economistes, est restée inachevée, n'attendant, pour sa mise à jour, que le dévouement de celui qui, pendant douze ans, a été le collègue et le collaborateur de son père.

Il se vit mourir avec un calme et une résignation admirables. Rien, Messieurs, ne saurait mieux dépeindre cette force d'âme que le détail suivant : Pendant le cours de sa maladie, M. Jourdan continuait d'inscrire chaque jour, comme il en avait l'habitude, ses réflexions sur un cahier de notes, distinguant par un signe particulier les jours pendant lesquels il avait pu se livrer à l'étude. Il écrivait, à la date du 8 janvier, cette belle pensée : « Mieux vaut la mort qui prévient la caducité que celle qui y met fin. » Que ces paroles,

Messieurs, sont éloquentes et comme elles expriment bien tout à la fois les angoisses de l'homme terrassé par la maladie et la résignation du philosophe ! Martial, le poëte latin disait aussi, il y a dix-huit siècles : « Non vivere, sed valere vita est. »

M. Jourdan appartenait à l'Académie de Marseille depuis l'année 1888. Il n'a pas cessé de travailler pendant toute sa vie et tout ce qu'il a pu espérer dans ses visées de jeunesse, comme situations, honneurs, renommée, s'est réalisé.

En parcourant les œuvres de mon éminent prédécesseur, j'ai été frappé des analogies réelles, parfois saisissantes qui existent entre l'économie politique et l'hygiène. Toutes deux sont nées d'hier et ont pris corps dans l'enseignement à peu près à la même époque. Toutes deux sont des sciences essentiellement humanitaires. Elles n'ont pas seulement pour but le bien-être des individus, elles concourent à la fois à améliorer notre espèce dans toutes ses conditions d'existence. Elles cherchent à connaître les influences diverses qui proviennent des milieux dans lesquels l'homme évolue et à les modifier dans le sens le plus favorable à son développement physique, intellectuel et moral. Elles ont besoin, l'une et l'autre, de faits généraux, de chiffres authentiques, de données positives qui, rapprochés, groupés et fécondés par l'intelligence, conduisent à la découverte des lois régulatrices de la Société. Elles protègent les masses et nous révèlent les conditions du progrès social. En un mot, elles ont un objectif commun, mais emploient des facteurs différents.

L'hygiène, telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'est plus cette chose banale dont chacun discute, une collection de préceptes formulés par l'instinct et le bon sens. Comme la belle et chaste déesse du temple de Sicyone, elle se dérobe aux regards des profanes sous un voile impénétrable. C'est une science à part, une spécialité médicale qui procure le bonheur

par la santé, inspire l'amour du travail, celui de la sobriété et de la famille. Par les emprunts qu'elle a faits à la physiologie, à la médecine, à la physique, à la chimie, à l'économie politique, à la statistique, elle a pris une importance considérable. En élargissant le cycle des connaissances humaines, elle a développé ses moyens d'action. Et, le rôle que par le fait des progrès scientifiques et la fatalité même des choses sociales, elle est appelée à jouer dans la vie contemporaine, lui assigne la première place dans les sciences médicales.

Une des plus grandes questions qui intéressent l'hygiéniste est celle des eaux d'alimentation dans les villes. Partout où l'homme cherche à s'installer, à former société avec ses semblables, il s'inquiète de savoir s'il y a l'eau nécessaire à sa vie, à son industrie. Les peuples de l'antiquité appréciaient mieux encore que nous, la valeur et la qualité de cet aliment. Hippocrate disait : « Lorsqu'un médecin arrive dans une ville à lui inconnue..... il acquerra des notions très précises sur la nature des eaux dont les habitants font usage, si elles sont lacustres ou molles, ou dures et surtout des milieux élevés ou rocailleux, ou crues et saumâtres. » Chez les Romains, les sources vives étaient l'objet d'un véritable culte ; c'est dans leur voisinage qu'ils élevaient leurs temples. Dans toutes les villes qui ont conservé les traces de leur passage, on met journellement à découvert, en pratiquant des fouilles, les restes plus ou moins bien conservés de ces innombrables canaux qui sillonnaient leurs voies. Avec eux, on vit s'élever dans les diverses provinces, de magnifiques aqueducs, travaux les plus admirables que nous ait laissés le peuple-roi. Le plus remarquable édifice de ce genre, en France, est sans contredit l'aqueduc de Nimes dont on attribue la construction à Vipsanius Agrippa, gendre d'Auguste. Cet aqueduc conduisait dans la ville les eaux des fontaines d'Eure et d'Airan. Il avait une longueur totale de 40 kilomètres. Frontin, le grand *curator aquarum* au

temps de Nerva, rapporte qu'au commencement du règne de cet empereur, Rome possédait neuf aqueducs qui présentaient un développement total de 525 kilomètres environ et fournissaient 787.000 mètres cubes d'eau, en 24 heures. Plus tard, leur nombre total s'éleva jusqu'à vingt L'eau amenée par les aqueducs descendait de la vallée de l'Anio.

Elle était l'objet d'un impôt et la source d'un revenu important pour l'Etat, sous la dénomination de *vertigal ex aquæductibus*. Bien qu'ils n'eussent à leur disposition que des moyens empiriques pour juger de la qualité des eaux, il est à remarquer que leur instinct les guidait admirablement dans leurs recherches.

Pendant longtemps, les peuples n'ont eu d'autres guides que l'expérience et l'observation. L'invention du microscope, les progrès de la physique et de la chimie sont venus mettre entre nos mains de précieux moyens d'investigation. Jusqu'en ces dernières années, l'examen des eaux potables était du domaine exclusif de la chimie et comportait une série d'opérations longues et minutieuses ayant pour but de reconnaître les quantités de sels de chaux et de magnésie, de soude et de potasse, de silice et d'alumine que ces eaux renfermaient. La matière organique, unité collective formée d'éléments disparates, était évaluée en bloc. Cette méthode a subi des modifications importantes. En n'accordant au dosage des substances minérales qu'une importance médiocre, le chimiste insiste plus particulièrement aujourd'hui, sur la détermination des nitrates, des nitrites, de l'ammoniaque, phases successives de l'oxydation de la matière organique, il dose les chlorures, les phosphates, l'azote albuminoïde, qui, par leur présence dans une eau, dénotent qu'elle a été souillée par des produits de décomposition d'origine animale. Il mesure l'oxygène qui est en dissolution dans l'eau, d'abord au moment de la prise d'échantillon, puis quarante-huit heures après ; cette opération a une grande valeur au

point de vue du degré de salubrité et du coefficient d'altérabilité de l'eau en expérience. En effet, l'oxygène brûle, combure les matières organiques riches en carbone, azote, soufre, phosphore, etc., lorsque, sous l'influence de la putréfaction, leurs éléments se sont dissociés et ont donné naissance à des produits putrides. Enfin, l'examen microscopique d'une simple goutte d'eau, en révélant la présence ou l'absence de certains êtres organisés, hôtes ordinaires des eaux stagnantes ou chargées de matières en fermentation, sera le complément nécessaire de l'analyse. D'autres animaux, qui ne se rencontrent, pour ainsi dire, qu'accidentellement dans les eaux douces, n'exercent aucune action sur elles, mais peuvent devenir un danger pour l'homme et les animaux. Les sangsues, les œufs des helminthes, des nématodes sont dans ce cas, et c'est par l'ingestion des eaux dont ils font leur demeure habituelle que ces êtres passent dans l'organisme humain.

Dans la nature, le rôle le plus considérable est rarement dévolu, pour ne pas dire jamais, aux êtres de grandes dimensions. Il en est ainsi dans les eaux. Depuis l'année 1886, époque à laquelle M. Brouardel nous a appris que les germes tant redoutés des anciens, sont des éléments figurés qui peuvent se trouver dans l'eau, comme dans l'air, comme dans le sol, l'examen des eaux d'alimentation est entré dans une voie nouvelle. Ce qui nous importe surtout de connaitre aujourd'hui, c'est la présence et la nature de ces infiniments petits, visibles seulement à l'aide des plus forts grossissements, et qu'on a classés à l'extrême limite du règne végétal, sous le nom de Microbes ou de Bactéries. Disséminés à peu près partout, c'est dans l'eau et à la surface du sol qu'on les trouve en plus grande quantité. Des eaux d'égout peuvent en renfermer jusqu'à plusieurs centaines de millions par litre. Dans l'air, leur nombre varie dans des proportions considérables, selon les conditions d'altitude et les variations météorologiques. Ils sont plus nombreux

en été et en automne qu'en hiver, dans l'air des villes que dans celui des campagnes, dans les couches inférieures de l'atmosphère que dans celles qui entourent les sommets élevés. Plus on s'éloigne des côtes, plus leur nombre diminue. En pleine mer, l'air est d'une pureté absolue. Tous n'ont pas heureusement pour mission de nous détruire et la plupart sont des agents de transformation de la matière morte dont elles décomposent les éléments pour les rendre plus facilement assimilables par les végétaux.

Beaucoup sont d'une utilité incontestable. M. Duclaux a démontré, en effet, que des plantes se développaient mal dans un terrain stérilisé et dépérissaient rapidement. Quelques-uns sont entre eux d'humeur incompatible et bien souvent, c'est le plus inoffensif qui détruit le plus virulent. Enseignée, pour la première fois, en 1880, à la Faculté de médecine de Paris, la science bactériologique a déjà rendu des services considérables, et il est peu de doctrines qui aient introduit en si peu de temps, dans les sciences médicales, autant de modifications que la doctrine microbienne. Elle a renversé la théorie de la spontanéité des maladies infectieuses et réduit à néant le rôle qu'on attribuait aux ferments virulents, aux effluves, aux miasmes, aux pestilences, aux moisissures aériennes ; elle a créé le groupe des antiseptiques, En indiquant les causes des épidémies, elle a donné les moyens de les combattre. Enfin, elle a enrichi la science d'une des plus belles découvertes des temps modernes, l'immunité par l'inoculation des virus atténués, par les vaccins artificiels.

Lorsque l'examen bactériologique des eaux a été introduit dans la pratique, l'enthousiasme de certains hygiénistes, par trop exclusifs, ne connut plus de bornes et, pour ceux-ci, la chimie appliquée à l'hygiène avait vécu. L'exagération, Messieurs, est toujours nuisible. Une eau peut très bien pour telle ou telle cause, ne pas convenir à l'alimentation, sans pour cela renfermer des quantités de bacilles, des

germes typhiques, cholériques ou autres. De même, une eau limpide et fraîche, mais souillée par des traces insignifiantes de déjections de typhoïdiques, sera une cause d'infection pour tous ceux qui en feront usage. Voici ce que dit, à ce propos, le docteur Gabriel Roux, dont vous connaissez, Messieurs, l'autorité en pareille matière : « La tâche du chimiste est assez importante, puisqu'il doit nous dire si une eau est potable ou ne l'est pas, pour que le microbiologiste puisse ensuite, sans mesquine jalousie de part ou d'autre, chercher à démontrer l'innocuité ou l'innocence de cette même eau, au point de vue tout spécial des micro-organismes qu'elle peut renfermer. » Et il ajoute plus loin : « Si j'avais à m'enquérir pour mon compte personnel de la valeur d'une eau que je serais destiné à boire, je commencerais par en confier un échantillon à un chimiste en même temps que je procèderais moi-même à un examen bactériologique. »

Il y avait déjà vingt ans que Snow à Londres, Michel à Chaumont, avaient fait connaître les relations de cause à effet qui existent entre la souillure de l'eau et l'éclosion des maladies infectieuses, quand M. Brouardel découvrit le bacille typhique dans les eaux de Pierrefonds et annonça au congrès de Vienne, en 1887, que c'est l'eau qui, par ses qualités et son mode de distribution, règle la marche des épidémies. Depuis cette époque, les observations des médecins, et principalement des médecins militaires, sont venues confirmer d'une manière formelle les conclusions de l'illustre maître.

La fièvre typhoïde épidémique résulte toujours d'un foyer infectieux local. Elle s'annonce par quelques cas isolés qui deviennent rapidement plus nombreux, gagnent de proche en proche et s'étendent à la façon d'une tache d'huile. Plus rarement, elle débute brusquement, sans symptômes prémonitoires, éclate au milieu d'un état sanitaire très satisfaisant et frappe de tous côtés à la fois. Dans les localités mal tenues, dans les campagnes où le laboureur emploie comme

principal engrais, les déjections humaines, la fièvre typhoïde suit de près la chute des pluies, surtout quand la nappe souterraine est très rapprochée de la surface du sol. Telle a été, en 1887, l'origine de l'épidémie de fièvre typhoïde de la caserne d'artillerie, à Lorient. L'ingestion de légumes crus, de fruits poussant au ras du sol et de certains aliments comme le lait, le beurre, le fromage blanc ayant eu un contact immédiat avec l'eau contaminée, peut aussi engendrer la maladie. La fièvre typhoïde se transmet également par contagion directe. L'atmosphère que respire un malade, les poussières qui s'échappent des linges et des objets de literie à son usage, le port d'un vêtement lui ayant appartenu qui aurait été insuffisamment désinfecté, suffiraient pour introduire les germes dans un autre organisme. Bien que le suc gastrique soit un mauvais milieu de culture pour le bacille typhique, il ne peut cependant lui opposer qu'une bien légère résistance. Celui-ci franchit facilement ce premier obstacle et se localise en un point quelconque de la muqueuse intestinale, pour y sécréter des substances albuminoïdes qu'on a désignées sous le nom de toxines.

Ce moment correspond à la période d'incubation de fièvre typhoïde. Dès maintenant, tout dépend de la résistance vitale de l'organisme et si le sang et la lymphe, par leurs propriétés bactéricides, si les éléments cellulaires migrateurs ou fixes, les microphages et macrophages de Metschnikoff, n'arrivent pas à temps et en nombre suffisant pour repousser ou détruire les envahisseurs, si les cellules sélectives de Wolf viennent offrir un point d'attaque aux microbes, l'organisme est vaincu et la maladie suit son cours.

En France, Messieurs, nous sommes plus forts en théorie qu'en pratique et ce n'est seulement qu'après qu'une épidémie s'est déclarée, que nous pensons à prendre des mesures de protection. A côté des communes qui reçoivent des eaux de sources, combien n'en voyons-nous pas, et des plus importantes, qui

ne sont alimentées que par des eaux de rivières non filtrées, louches en été, troubles en hiver, exposées pendant un long trajet, dans un canal à ciel ouvert, a toutes sortes d'altérations et rendues plus mauvaises encore, par un séjour prolongé dans des bassins envasés, dits de clarification. Deux grands principes dominent la technique des amenées d'eau :

1° L'eau doit toujours être en mouvement, depuis son point d'origine jusqu'à la bouche du consommateur.

2° Elle doit toujours circuler à couvert.

En général, les bassins de décantation donnent des résultats peu satisfaisants, comme moyen d'épuration des eaux. Si elles y sont en mouvement, elles ne se clarifient guère, si elles y séjournent, les eaux les plus pures s'altèrent, exposées quand ces bassins ne sont pas couverts, à toutes les influences extérieures : à la poussière qui leur cède des germes de toutes sortes, au soleil qui favorise la végétation, à la chaleur qui hâte la décomposition des matières organiques de provenance animale ou végétale. Dans ces conditions, il est indispensable que chacun procède lui-même et en tous temps à l'épuration de l'eau qu'il boit. En exécution d'une note ministérielle en date du 23 juillet 1889, il a été installé dans tous les casernements militaires dépourvus d'eau de source des filtres Pasteur. Cette mesure a réduit considérablement le chiffre de la mortalité dans l'armée et partout où l'on a pu substituer une eau irréprochable à l'eau reconnue mauvaise, la fièvre typhoïde tend de plus en plus à disparaître. En prenant, comme terme de comparaison, la moyenne des cas de fièvre typhoïde et des décès survenus pendant les années 1886 et 1887, nous trouvons, pour la mortalité, une proportion de 36 0/0 en moins en 1889, 49 0/0 en 1890, 52 0/0 en 1891 et pour les décès, 25, 34, 38 0/0 pendant ces trois années. Dans le gouvernement militaire de Paris où les casernements *intra muros* ont été pourvus d'eau de source en 1888, l'amélioration est plus satisfaisante encore

et, dès l'année 1889, on relevait une proportion en moins de 40 0/0 de décès. Partout où l'on a eu à déplorer le développement d'une épidémie, on a constaté qu'il suivait immédiatement la substitution d'une eau fortement contaminée à l'eau pure dont on avait fait usage jusque là. A Toulon, où de grands travaux d'assainissement ont été exécutés en ces dernières années, la population militaire doit surtout à la bonne qualité de l'eau qu'elle boit, de n'avoir eu l'année dernière que 1.28 pour 1000 de décès. A Tarascon, j'ai démontré expérimentalement que l'eau de la ville qu'on appelle depuis près de 25 ans : eau du Rhône, a la même composition que l'eau de la nappe souterraine qui alimente les puits, et, quoiqu'en dise l'autorité civile, c'est une eau de très mauvaise qualité, qui explique l'endémicité de la fièvre typhoïde dans cette localité et la mortalité excessive dans la garnison.

A Paris, en 1888, l'année ayant été très pluvieuse, l'eau de la Seine n'a pas été substituée à l'eau de source et la fièvre typhoïde s'est montrée plus rare qu'elle ne l'avait été depuis 30 ans. En 1889, à partir du mois de mai, l'eau de rivière ayant été fournie à certains quartiers de la capitale, la mortalité causée par la fièvre typhoïde s'élève de plus du triple dans les quartiers alimentés par l'eau de Seine.

Les mesures préventives qui ont été prises dans l'armée par le Ministre de la Guerre, sur la proposition du Médecin Directeur du Service de Santé au Ministère, jointes à l'assainissement des locaux, à la suppression des fosses fixes, à la désinfection du linge, des objets de pansement, de la literie et des vêtements, à l'isolement relatif et même absolu des malades atteints d'affection contagieuse apporteront dans l'armée une amélioration de l'état sanitaire d'autant plus rapide que l'hygiène municipale de son côté fera des progrès plus sensibles.

Le filtre Chamberland, système Pasteur, est actuellement ce que nous possédons de plus parfait. Sous la

pression d'une colonne d'eau de dix mètres, il doit fournir un débit de quinze litres environ en 24 heures. Avec les filtres sans pression, dits à syphon ou de ménage, on ne peut compter que sur un rendement de quatre à cinq litres environ par bougie et par 24 heures. Il serait à désirer que tout propriétaire d'immeubles installât dans les cuisines, sur la conduite de distribution, un ou deux filtres Pasteur, sans laisser à chacun le soin de le faire lui-même. On trouve bien à Paris, dans les appartements non meublés, des glaces sur les cheminées, des patères aux croisées, des planches avec leurs crochets dans les cuisines, pourquoi n'y trouverait-on pas des appareils à filtrer ? Ce n'est là, évidemment, qu'une affaire d'habitude.

De tous les autres appareils qu'on décore dans le commerce des noms plus ou moins pompeux, les moins défectueux sont ceux qui renferment le moins d'ingrédients susceptibles de se putréfier, comme les éponges, la laine, le feutre; qui sont le plus faciles à nettoyer et qui donnent non pas le plus d'eau claire, mais l'eau la plus claire. En première ligne, je citerai ces fontaines à plaques de grès depuis longtemps en usage dans les ménages parisiens. Il y aurait encore avantage à recouvrir la plaque de quelques membranes d'amiante.

A défaut d'un bon filtre, l'ébullition est un excellent moyen de stérilisation en temps d'épidémie. L'idée de faire bouillir l'eau pour la purifier n'est pas nouvelle et semblerait avoir appartenu au célèbre médecin arabe Ebn-Radouan-el-Masry : M. Elouï-Bey, en faisant des recherches à la riche bibliothèque khédiviale du Caire, a trouvé un manuscrit sur l'hygiène en Egypte qui date de l'an 460 de l'hégire, dans lequel Ebn-Radouan, précurseur inconscient de l'antisepsie, indique que le meilleur moyen de débarrasser l'eau du Nil des principes nuisibles à la santé, est de la faire bouillir, de l'exposer à l'air pendant une nuit, puis, après l'avoir clarifiée avec de la craie ou

avec une légère quantité de Bol d'Arménie, de la faire passer à travers un vase filtrant en argile cuite ou en porcelaine non vernissée. On n'opère pas beaucoup mieux aujourd'hui.

La pureté de l'eau dans une ville est une question vitale, et tous les hygiénistes concluent aujourd'hui à l'alimentation par les eaux de sources d'abord et si celles-ci sont trop éloignées ou trop onéreuses à obtenir, à l'emploi des caux de rivières épurées sur des sols perméables. Partout où les eaux sont contaminées par des matières animales, des infiltrations d'égout, des détritus organiques, les maladies infectieuses exercent périodiquement leurs ravages et souvent même sont endémiques. La fièvre typhoïde enlève chaque année de 16 à 20.000 personnes, sur lesquelles les jeunes gens de 20 à 25 ans figurent dans une proportion de 25 0/0. A Marseille, elle emporte dix fois plus de personnes qu'à Londres et à Berlin. A Vienne, en Autriche, cette affection a presque disparu depuis qu'on a remplacé dans l'alimentation, l'eau du Danube par l'eau du Sœmmering. Où rechercher les causes du triste privilège dont nous jouissons ici, sinon dans le mauvais état du sous-sol, la malpropreté de certains quartiers, le système et la non étanchéité des fosses d'aisances, la contamination des puits, l'incurie d'une partie de la population et la qualité douteuse de l'eau que nous buvons.

La variole qui, chaque année, enlève 3,000 personnes, n'est plus en Allemagne qu'une maladie historique. La fièvre typhoïde, dont la mortalité atteignait en France, il y a quelques années à peine, 25 à 30 0/0, ne donne plus aujourd'hui, grâce aux progrès incessants de la thérapeutique, qu'une proportion de 8 à 9 0/0 de décès, dans les services hospitaliers. En attendant l'idéal, c'est-à-dire, l'apparition d'un spécifique, c'est à l'hygiéniste qu'il appartient de découvrir et de supprimer les foyers infectieux.

Le ministre de l'intérieur a déposé au Parlement un projet de loi pour la protection de la santé publique. Les mesures proposées comprennent deux ordres de dispositions législatives. Elles ont trait d'abord, à la prophylaxie des maladies transmissibles, à la salubrité des habitations et aux travaux locaux et généraux d'assainissement. D'autre part, elles organisent des Commissions d'hygiène et des règlements sanitaires qui seront rendus obligatoires dans chaque commune, après approbation du Préfet et du Conseil d'hygiène du département. L'hygiène des villes a été l'objet de travaux sans nombre, et tous les éléments qui s'y rattachent sont suffisamment connus, pour qu'il soit possible de procéder à l'assainissement des localités insalubres, sans craindre de se lancer dans des dépenses improductives. Mais à côté, il y a la question de la propreté domestique, au sujet de laquelle M. le docteur Villemin, écrivait, il y a quelques années : « Les habitations sont pour l'homme des foyers d'infection qu'il nous faut purifier, comme on purifie les écuries qui ont été envahies par par la morve..... » L'hygiène devra donc se transformer tour à tour en une science protectrice ou oppressive. Quand elle se présentera comme instrument de prohibition, dans quelles limites interviendront ses représentants ? Pourront-ils supprimer tous les métiers insalubres, ruiner certaines industries et réduire par là toute une classe d'ouvriers à la misère ?

C'est là une question de mesure et elle doit avant tout, se plier aux nécessités de la vie. La loi du 14 avril 1850 sur les logements insalubres est à peu près restée lettre morte. La loi Roussel sur la protection des nouveaux-nés et la surveillance des nourrices a, depuis vingt ans, sensiblement amendé la mortalité du premier âge. Il y a lieu d'espérer encore beaucoup mieux de la future réglementation sanitaire, surtout si les services fusionnés de l'Assistance et de l'Hygiène publiques sont assurés par des inspecteurs

choisis parmi des hygiénistes d'une compétence éprouvée et d'un dévouement absolu.

La France traverse en ce moment de biens rudes épreuves et il est temps qu'elle comprenne enfin le danger qui la menace. Il y a deux siècles, notre pays figurait pour 40 0/0 dans le chiffre total de la population de l'Europe ; il n'entre plus aujourd'hui que pour 13 0/0 dans le dénombrement total. Les chiffres de la statistique officielle nous donnent à cet égard les renseignements les plus précis. La population de la France qui, lors du recensement quinquennal, en 1886, accusait une augmentation de 545.855 habitants sur la période précédente, ne s'est accrue du 31 mai 1886 au 12 avril 1891, que de 124.289 unités, soit en moyenne de 0,65 pour mille par an. Pendant ce même temps, l'Angleterre voit, chaque année, sa population s'augmenter de 13,70, la Russie de 12,90, l'Allemagne de 10, l'Italie et la Belgique de 7 pour mille. L'année 1890 a été plus particulièrement désastreuse. Le chiffre des décès a dépassé de 38.727 la moyenne des 9 années précédentes et de 81.572, le chiffre de la mortalité en 1889 (il convient de faire remarquer que sur ce nombre, 40.000 décès appartiennent à l'épidémie de grippe des années 1889-1890). Il y a eu en 1890, 42.520 naissances de moins qu'en 1889. C'est donc, d'une année à l'autre, un écart sur notre population de 124.092 habitants en moins. La mortalité générale, en France, est inférieure à ce qu'elle est en Allemagne, en Autriche, en Russie. De 34 pour mille, il y a un siècle, elle n'est plus aujourd'hui que de 22. La durée moyenne de la vie, qui était, avant la Révolution, de 28 ans et 9 mois, est aujourd'hui de 39 ans et 4 mois. Mais, de tous les pays de l'Europe, c'est le nôtre qui a le moins d'enfants. La natalité décroit, en France, avec une vitesse uniformément accélérée et presque toutes les autres nations l'emportent sur nous d'un tiers.

C'est dans le but de favoriser la multiplication des familles que le député Maujan a élaboré une propo-

sition, patronnée par 142 de ses collègues. Le représentant du département de la Seine réforme le principe de nos impôts et en établit la répartition, non plus seulement sur les revenus et les gains de chacun, mais encore sur ses charges de famille. Il propose de dégrever complètement d'impôts les familles qui comptent plus de trois enfants, et, pour qu'il n'en résulte pas de déficit pour l'Etat, il augmente de 50 0/0 les célibataires et d'une quantité proportionnelle, les gens mariés, veufs ou veuves, les familles ayant moins de trois enfants. Ce n'est, en somme. qu'une modification heureuse de la loi Javal.

L'hygiène et l'économie politique qui, maintes fois déjà, se sont donné la main pour soulager les misères de notre pauvre humanité, doivent, sans cesse, vous le voyez, messieurs, se prêter un mutuel appui et diriger tous leurs efforts vers le même but : assurer la santé aux classes laborieuses par le bien-être physique et moral.

La santé du peuple, comme l'a dit lord Beaconsfield, est le problème social qui prime tous les autres.

Dr David.

RÉPONSE DE M. CH. VINCENS

Directeur de l'Académie

au discours de réception de M. le Dr DAVID.

MONSIEUR,

Je me félicite de l'honneur qui m'échoit de vous répondre, puisque en vous appelant à succéder parmi nous à un économiste, l'Académie de Marseille témoigne de l'estime qu'elle professe pour le corps spécial et distingué auquel vous appartenez. — Quelle plus noble mission que celle d'arracher aux épidémies, — en les conservant à la défense nationale, — des milliers d'existence, doublement précieuses pour la Patrie ! De tels services ne sauraient être trop récompensés, et déjà, au XVIIIe siècle, l'ancienne Académie des Sciences s'honorait de compter parmi ses membres votre illustre ancêtre Parmentier, qui n'était pas seulement comme vous, Monsieur, un pharmacien militaire et un chimiste éminent, mais dont les travaux comme agronome et économiste ont réalisé la vie à bon marché, par la vulgarisation de ce précieux tubercule qui fournit au pauvre un aliment substantiel, sain et peu coûteux.

Vous venez de nous parler en excellents termes du regretté confrère dont vous allez occuper le fauteuil et auquel je m'étais flatté de pouvoir aujourd'hui rendre un hommage dont il eût souffert, de son vivant, comme d'une indiscrétion. Vous l'avez fait, d'une manière si complète, Monsieur, que je n'y puis rien ajouter ; mais la réelle compétence dont vous avez fait preuve dans l'analyse des travaux et des ouvrages de M. le doyen Jourdan, démontre aussi combien nous seront utiles vos connaissances toutes spéciales et vos aptitudes particulières pour l'étude des nom-

breuses questions qui touchent à l'hygiène comme à la salubrité publique : et ce ne sont pas là les branches les moins importantes de l'économie politique et sociale. L'Académie de Marseille, qui s'en est toujours préoccupée, a souvent fait, de ces questions si intéressantes pour notre ville, le sujet de ses concours scientifiques. Celui qu'elle a proposé dès 1889 avait une ampleur et une opportunité qui ont séduit de nombreux concurrents : il s'agissait d' « étudier l'uti- « lisation, soit alimentaire, soit agricole des eaux « courantes, et l'utilisation des eaux d'égoûts dans « les Bouches-du-Rhône, en indiquant la composition « actuelle des eaux du terroir de Marseille. »

Ce but multiple a été atteint par quatre mémoires — dont la valeur scientifique a donné à ce concours un rare éclat ; — et le vôtre, Monsieur, a traité la question avec une supériorité incontestable, malgré le partage du premier prix *ex-æquo*. Vous ne pouviez attirer d'une manière plus sûre ni plus ingénieuse sur vos travaux l'attention de notre Compagnie.

Lorsque, plus tard, il s'est produit dans nos rangs une vacance, l'Académie, heureuse de vous voir rechercher ses suffrages, vous a élu parmi de nombreux candidats qui, tous, avaient des titres sérieux à son estime. Mais pour vous, Monsieur, je suis heureux de dire que la seule objection qui ait été faite à votre candidature, c'est que, les hasards de la carrière et le choix du ministre devant vous entraîner loin de Marseille un jour, nous pouvions trop tôt vous perdre. — Cette crainte était bien flatteuse, puisqu'elle témoignait du vif désir qu'avait notre Compagnie de vous conserver longtemps. — Aussi, l'objection n'a-t-elle pas prévalu. D'ailleurs, vos importantes études sur l'hygiène et les eaux de notre grande cité sont là pour témoigner aussi que, même quand vous nous quitteriez, Monsieur, vous ne sauriez être jamais un étranger pour Marseille ni pour nous.

En vous accordant ses suffrages, l'Académie a donc voulu récompenser votre mérite et votre dévouement

à notre ville ainsi qu'à la science : car peu d'existences ont été aussi laborieuses que la vôtre. Souffrez que je la fasse connaître succinctement à ce brillant auditoire accouru pour vous féliciter avec vos chefs et vos camarades. Tous verront que leurs sympathies et notre choix sont encore mieux justifiés que n'a pu le leur faire penser votre modestie.

Vous êtes bien la preuve, Monsieur, de ce que peuvent faire l'énergie du caractère et la force de volonté, ces qualités dont l'armée nous donne de si fréquents exemples.

Elevé dans le sentiment du devoir par votre père, modeste chef de musique dans un régiment, vous aviez reçu une instruction très suffisante ; mais vous aviez hâte de diminuer autant que possible les charges de vos parents. Vous vous engagiez donc, à 17 ans, comme simple soldat, et vous donniez en même temps des leçons de musique à votre tour, pour achever vos études.

Peu après, de même que le regretté M. Jourdan avait concouru à la fois pour l'Ecole Normale et l'Ecole Polytechnique, vous concourez simultanément pour l'Ecole du service de santé militaire à Strasbourg et pour l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Vous donnez un démenti au proverbe qui dit que l'on a tort de courir deux lièvres à la fois, car vous êtes reçu dans les deux écoles. Mais vous ne restez que deux mois à Alfort ; et optez ensuite pour Strasbourg, que vous quittez après trois ans d'études. Vous sortez du Val-de-Grâce l'année suivante. et vos succès constants, qui vous avaient fait atteindre une position des plus honorables, récompensaient largement votre famille des sacrifices qu'elle s'était imposés pour vous.

Ce n'est pas devant un public où je vois figurer en grand nombre les vaillants chefs de l'armée, qu'il serait nécessaire de démontrer l'importance et l'utilité du corps des pharmaciens militaires ; il est donc superflu que je dise ici combien est complexe — et

délicate — votre tâche. L'histoire naturelle et les propriétés des substances médicales, l'analyse des eaux minérales, l'étude des moyens propres à neutraliser les substances vénéneuses, les notions exactes sur la constitution du sol d'une localité, sur la nature de l'air, sur la topographie physique, tout cela est indispensable aux pharmaciens militaires, a dit M. le médecin inspecteur Didiot, et les services qu'ils sont appelés à rendre ne sont pas moins grands que ceux des médecins militaires, dans les circonstances nombreuses où l'emploi des procédés chimiques doit éclairer la pratique, les recherches et les décisions de la médecine (1).

Aussi, peu de corps, — si l'on tient compte des effectifs, — peuvent-ils, dans l'armée, revendiquer autant d'hommes de valeur que la Pharmacie militaire. L'Institut et l'Académie de médecine ont compté et comptent encore parmi leurs membres un très grand nombre de vos collègues, Monsieur ; et cet honneur paraîtra encore plus grand si l'on songe qu'il n'y a, dans l'armée, que 119 pharmaciens pour plus de 500 000 hommes, et pour un service d'expertises rendu de jour en jour plus difficile par d'incessantes fraudes.

Mais, le vaste champ d'études que je viens de parcourir rapidement ne suffisait pas à votre ambition, qui était cette même noble ambition dont parlait le chancelier Bacon lorsqu'il disait que celle-ci consiste à vouloir élever l'humanité tout entière en augmentant le trésor de ses connaissances. — Après trois ans de séjour en Algérie, vous étudiez la médecine dans les rares loisirs que vous laisse votre service à l'hôpital militaire de Bordeaux ; et votre courage, votre ténacité, votre volonté énergique vous font conquérir le diplôme de docteur à Montpellier en 1878. — Il y a peu d'exemples d'une pareille ardeur apportée à

(1) Didiot, *Code des officiers de santé de l'armée de terre* ; page 285.

l'étude : vous aviez compris, Monsieur, que c'est par le travail seulement qu'on s'élève dans la société, et que l'homme n'est pas ici-bas que pour travailler et pour aider ou secourir ses semblables.

Vous embrassiez donc, désormais, toutes les sciences qui ont trait à l'art de guérir, car la médecine et la pharmacie sont sœurs ; et, les complétant l'une par l'autre, vous alliez rendre de nouveaux services à la science. Appelé une deuxième fois en Algérie, vous enrichissez l'hydrologie de recherches et d'analyses nouvelles. En 1880, vous découvrez dans une grotte naturelle, à quelques kilomètres de Guelma, une nappe souterraine qui, par l'abondance et la limpidité de ses eaux, devient une source de bienfaits pour les colons d'alentour. Deux ans plus tard, vous êtes cité au *Bulletin Officiel*, et le ministre de la guerre vous décerne un témoignage de satisfaction pour votre *Traitement du Tœnia par l'huile de fougère mâle*, remède précieux pour des pays où cette affection est si commune.

Mais c'est à Vincennes que vous vous livrez surtout à l'étude de la bactériologie, et c'est à Marseille que vous êtes venu en faire l'application en analysant non seulement les eaux que nous buvons, mais encore celles qui alimentent toutes les places du XV^e^ corps d'armée. Les félicitations que vous avez reçues en haut lieu ont été pour vous une glorieuse compensation aux recherches pénibles que ces travaux ont nécessitées, et nous ne doutons point que le Ministre de la guerre, si soucieux de la santé des troupes dont il a la sauvegarde, ne vous tienne compte des services rendus, en ajoutant une distinction spéciale à celle qu'il vous a accordée déjà quand il vous conféra, en 1885, la croix de la Légion d'honneur.

Quant à nous, notre reconnaissance ne s'est pas fait attendre : la situation de Marseille l'expose, plus qu'aucune autre ville, aux dangers des épidémies ; et, si nous avons pris l'initiative de la souscription pour le monument à élever au Chevalier-Roze, l'un des

héros de la peste de 1720, c'est que l'Académie de Marseille est toujours la première à honorer et récompenser les hommes qui se dévouent à la cause commune.

Le dévouement consiste, d'ailleurs, aussi à acquérir la science, pour en faire profiter nos semblables. Je parle de la vraie science, qui nous rapproche de Dieu, de la science réelle et solide, fruit de l'expérience et de l'esprit d'analyse, de celle qui donne un démenti à Byron ; ne nous dit-il pas, dans *Manfred*, que *The tree of knowledge is not of life.* — L'arbre de la science n'est pas l'arbre de vie. — Quelle erreur ! n'est-ce pas la science, au contraire, qui est la vie, qui est l'avenir, puisque nos mœurs, nos usages, notre vie de tous les jours, sont sans cesse modifiés par les merveilleuses applications de la science ? N'est-ce pas elle qui perfectionne nos industries, qui améliore notre bien-être, qui assainit l'air que nous respirons ?

Sans vouloir limiter l'action de la science, ni amoindrir son rôle, me permettrez-vous, Monsieur, de me demander si elle ne pousse pas trop loin, parfois, ses affirmations ? Je n'ai pas l'honneur d'être un savant, et la bactériologie m'épouvante : il n'y a pas longues années que des savants de l'Institut avaient déclaré par expérience qu'il était impossible de reconnaître un millième de matières corrompues mêlées à de l'eau pure. Il est vrai que les recherches de l'illustre Pasteur ont fait progresser cette science spéciale. Mais, qu'en est-il résulté ? C'est que l'on nous conseille, aujourd'hui, de ne plus boire, ni même nous laver, sans que l'eau ait bouilli... Mais, grand Dieu, est-ce que nos pères y mettaient tant de façons ? Devons-nous voir, dans un verre d'eau, tout un océan de microbes, et ne nous gâtez-vous pas par la pensée, cette adorable « Scène au bord du ruisseau », de la *Symphonie Pastorale* ?

Avec la science, la poésie n'a que faire ; et si, suivant un vers connu, « Le Printemps a bu dans le

creux de sa main », il sera taxé par vous d'imprudent, malgré le charme et la fraîcheur de l'image. — Si notre œil était un microscope, a dit Cherbuliez, aucun tableau ne pourrait le charmer. Décuplez notre ouïe, et le chant du rossignol nous fera tomber en syncope. — Mais, vous vantez l'utilité de l'analyse, l'avantage que nous offre la vue réelle des choses, et vous pensez avec Voltaire que si Pâris eût put voir la peau d'Hélène telle qu'elle était, s'il avait vu ce réseau gris, jaunâtre, inégal et rude — je vous demande pardon, Mesdames, — son cœur ne se fût pas enflammé, et les destins de la malheureuse Troie eussent changé.

Est-il cependant bien nécessaire de tout voir, de tout savoir ? Et sommes-nous plus heureux en vivant dans la perpétuelle crainte de la fièvre typhoïde ou du choléra, que si nous ignorions même le nom de ces fléaux, tout en en étant frappés ?

Laissez-moi vous le dire, Monsieur, je suis tenté de regretter notre ignorance ; il en est, de ces choses-là, comme de l'amour quelquefois, si les deux sujets peuvent être rapprochés, — car, lui aussi, fait des victimes... — On préférerait ignorer ou, tout au moins, comme Montaigne, « se gaudir sur l'oreiller du doute » ; ou, mieux encore, dire comme un poète du XVII[e] siècle :

> Un cœur qui s'abandonne à son inquiétude
> Se repent bien souvent d'en avoir trop appris :
> Et peu d'amants savent le prix
> D'une flatteuse incertitude.....

Oui, Monsieur, vous nous en avez trop appris, les bacilles, les microbes, la contagion, toutes ces vilaines choses tiennent aujourd'hui trop de place dans notre existence, dans nos appréhensions, dans nos craintes. Nous ne sommes pas des sybarites, cependant : nous ne vous reprochons pas de nous prémunir contre les épines des roses, mais nous voudrions ignorer certains « dessous » : nous ne voudrions

pas nous préoccuper tellement des misères et des dangers journaliers de la vie physique, car c'est un temps perdu pour l'idéal, qui nous est bien nécessaire aussi. Nous voudrions que les savants comme vous, Monsieur, nous préservent et nous sauvent, mais sans nous le dire trop, afin de ne pas nous gâter ce que la vie peut nous offrir, encore de bonheurs, de joies et d'illusions !

Vous allez cependant prendre part à nos travaux ; nous tâcherons d'oublier tous ces dangers de la vie dans l'étude, qui en est le charme ; nous rechercherons ensemble les moyens d'être utiles à nos semblables, — Mais, si nous parlons « contagion, » ce sera surtout de celle que nous ne redoutons point, que nous recherchons au contraire : la contagion du bien, de l'amour du travail et de l'étude. — Et c'est pourquoi, nous nous félicitons, Monsieur, de vous avoir désormais parmi nous.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. PROU-GAILLARD

REÇU DANS LA CLASSE DES SCIENCES

MESSIEURS,

Divers devoirs s'imposent à moi aujourd'hui, le premier est de vous remercier de m'avoir ouvert les portes de votre Académie. Devoir facile à remplir et pour lequel mon cœur ne trouve pas la tâche au-dessus de ses forces.

Il en est un autre plus ardu, c'est celui de vous haranguer sans être banal. Celui-là impose à l'esprit de faire tous les frais et ce n'est pas sans raison que j'appréhende de risquer ma parole devant votre aréopage et devant cet auditoire, brillant cortège de vos jours de fête.

Votre Académie a tant moissonné dans tous les champs de la pensée et du goût qu'il ne me reste plus qu'à glaner et à me rabattre comme consolation sur le mot de La Bruyère :

« Tout est dit et l'on vient trop tard. »

Ma modeste harangue visera à rendre à notre siècle les hommages qui lui sont dus, mais elle ne négligera pas de dévoiler avec sincérité, sans parti pris, sans préjugés surannés, les erreurs qui ont compromis notre civilisation, les ombres qu'elle cache sous son

éblouissant manteau ; enfin, Messieurs, les espérances que certains phénomènes moraux de la fin de ce siècle permettent de concevoir.

Merci donc de votre accueillante sympathie, merci à ceux de mes amis qui avaient attisé en moi le désir de faire partie de votre docte assemblée. Le docteur Rampal était de ce nombre : aussi est-ce justement que je vais déposer sur sa mémoire, avant d'aborder mon sujet, le tribut de mes chaudes et respectueuses sympathies.

Le docteur Rampal, Messieurs, était un de ces hommes dont l'éloge ne saurait blesser la justice. Nature droite, sans complexité, aussi ouverte du côté de l'esprit que du côté du cœur, il n'eut aucune peine à se créer des admirateurs et des amis.

Vous applaudirez certainement au jugement que j'en porte, vous qui avez eu le fréquent bonheur de son commerce, vous qui avez mené son deuil avec tant de douleur !

Né avec l'amour de l'étude, avec l'obstination pour le travail, vous savez par quels chemins rocailleux il dut passer pour s'élever, avec quelle persévérance invincible il se débattit contre les entraves de sa modeste origine.

Et cependant, malgré l'énergie puissante de son tempérament intellectuel, il ne fut pas un violent, il fit tout avec cet esprit de douceur qui assouplit irrésistiblement les obstacles.

Cette douceur n'amollissait pourtant pas sa passion de la vérité ; il la chercha toute sa vie et le souci de la défendre fut son perpétuel horizon.

L'honnêteté fut pour lui comme une seconde atmosphère, elle enveloppa exemplairement sa vie. En face de tant d'abaissements, de tant de capitulations suggérés par l'ambition, il demeura l'ennemi de la courtisanerie et sut se maintenir sur les sommets avec une dignité, une indépendance et une fierté qui firent honneur à votre Académie.

Aussi, la renommée l'avait-elle depuis longtemps couronné quand les récompenses vinrent à lui et il garda sa noble modestie sous les faveurs du succès.

« Il est de ces morts, disait Lacordaire, dont on ne « saurait trop propager le culte et le souvenir pour « consoler des tristesses du temps. » Le docteur Rampal était de ceux-là.

Je ne vous parlerai pas de sa science, elle est éloquemment attestée par une phalange de jeunes maîtres éclairés par son enseignement, couvés par sa sollicitude.

Je n'énumèrerai pas non plus les services rendus. Cette tâche me ferait excéder le temps que m'a concédé votre bienveillance.

Mais je ne puis taire son amour pour les déshérités de la vie, ses études consciencieuses profondes sur les bienfaits de cette hygiène dont il a élargi les bases, en vue surtout de ceux qui par nécessité sont le plus en contact avec les hostilités de la vie humaine.

Je n'en dirai qu'un mot, Messieurs, mais je ne puis passer sous silence son profond attachement à notre cité et l'élévation de son spiritualisme.

Il aimait Marseille et applaudissait avec enthousiasme à tout ce qui pouvait la grandir. Il me souvient de sa joie, quand, m'occupant de la transformation de l'École préparatoire de médecine en École de plein exercice, je lui fis part des dispositions favorables du Conseil au sujet de ce projet.

Il attendit plus tard, comme nous, avec une grande ferveur d'espérance, l'avènement de cette Faculté que mon rapport saluait déjà comme œuvre de justice. Il est mort, hélas ! avec la douleur de voir s'éloigner de nous cette perspective consolante.

J'ai dit en second lieu son spiritualisme ; permettez-moi de le saluer avec chaleur, car il entre en plein dans le cadre de ce discours.

Le docteur Rampal fut toute sa vie l'un des fervents adeptes de ce spiritualisme chrétien qui devait adou-

cir les affres de ses dernières heures et le conduire avec sérénité dans ce qu'un poète a si justement appelé « le réveil dans la mort. »

Je dois me borner. Pardonnez-moi si, dans ce pèlerinage de l'amitié et du respect à sa chère mémoire, je n'ai fait qu'esquisser cette vie si pleine d'enseignements; à défaut d'un éloge qui, serait-il plus long, serait toujours insuffisant, permettez-moi, en prenant ce fauteuil, d'appliquer à mon prédécesseur ces beaux vers d'un poète et que vous trouverez de circonstance, j'en suis certain :

Nous sacrerons le sol où tu tombas frappé,
Et l'on te verra, mort splendide,
Toi si grand autrefois par la place occupé,
Bien plus grand par ta place vide.

(Soulary.)

En ne regardant notre civilisation, Messieurs, que par son côté matériel, on est justement ébloui; ses merveilles sont même faites pour troubler notre faculté de juger.

Quelle fécondité à l'actif du génie humain, quelles gerbes luxuriantes!

La dynamique a tranché des isthmes, effrité le granit des montagnes, pour y faire pénétrer la lumière et le progrès. La vapeur a anéanti les espaces. L'électricité et le téléphone ont permis le tête-à-tête à des distances infinies. La mécanique a dompté la matière hostile. L'effort de l'homme a été allégé, son émancipation physique est en plein progrès.

La botanique nous enseigne le nom de 320,000 plantes, la zoologie celui de deux millions d'animaux; la géologie, la paléontologie, la biologie, la philologie étendent démesurément leur domaine.

L'astronomie, toujours plus hardie, a rapporté de ses ascensions dans les champs de l'espace des rectifications rigoureuses au sujet des mouvements de milliers de soleils.

La chimie enfin, non contente de ses riches investigations, a découvert (on ne le sait que trop, hélas !) l'art titanique de broyer les hommes et les choses.

Mais, après avoir salué avec admiration ces conquêtes, ne faut-il pas se montrer les adversaires résolus des prétentions despotiques de la science à répondre à tous les besoins, à toutes les aspirations d'un état social ?

Une telle fatuité n'a pas manqué d'adeptes, et l'école positiviste dit encore formellement tous les jours : « Tout par la science, la science pour moyen, l'humanité pour but. »

Déjà, de leur temps, Rabelais et Montaigne avaient entrevu et dénoncé le danger de voir la science positive étendre sa juridiction sur ce domaine moral d'où découlent sur le monde les hautes notions de devoir, de justice et de bonheur sans lesquelles un ordre social ne saurait subsister.

Il ne pensait pas autrement, ce savant moderne qui avait conquis une si noble place dans notre monde scientifique. « Les sciences, disait Biot, sont belles « quand on sait en pénétrer l'esprit ; sinon, elles sont « nuisibles. Il faut travailler d'abord pour estimer la « matière, admirer sa beauté, sa régularité mathéma- « tique et son obéissance absolue aux lois, et puis il « faut travailler encore pour comprendre combien « elle est cependant peu de chose. »

Il y a trois ans, notre France sortait de l'une des plus glorieuses fêtes qui aient été données en l'honneur de l'esprit humain. Paris avait catalogué, dans une Exposition radieuse, toutes les merveilles de la science. Les applaudissements des cinq parties du monde lui avaient été prodigués avec ivresse. Du haut d'une tour gigantesque, on pouvait voir aux pieds de l'homme le résultat de sa colossale domination sur la matière et entendre des voix charmeresses murmurant à l'oreille de l'ascensioniste cette captieuse

invitation : « Regarde mes merveilles et adore-moi ! »

Ces grandeurs vertigineuses avaient fait oublier pour un temps les points obscurs, les recoins troublés de notre état social.

Mais quand les flambeaux de l'Exposition furent éteints, quand l'étranger eut repris le chemin de ses foyers, quand la France se retrouva chez elle, les plus optimistes furent obligés de ramener leurs méditations inquiètes sur la complexité des problèmes que ne pouvait dénouer cette science dont on venait d'encenser la grandeur.

Beaucoup de ceux-là même qui avaient adopté aveuglément l'illusion scientifique en revenaient.

L'un d'eux, dont on ne saurait suspecter l'impartialité, M. Anatole France, faisait entendre ces paroles de désabusement :

« La confiance dans la science est plus qu'à demi « perdue, nous avons grandi, nous autres, dans la foi « scientifique. Nous avons essayé de fonder ce que « nous appelions la sociologie. Confessons que nous « n'avons pas réussi et que l'idée de devoir, telle « que nous la concevons, paraît froide et nue à nos « fils. »

De tels aveux se multiplièrent et M. de Vogüé traçait ces lignes :

« Nous ne diminuerons pas la valeur des méthodes « scientifiques en constatant ce fait d'expérience, « qu'elles ne peuvent rien pour la découverte d'une « vérité sans le bonheur de l'intuition, sans le secours « de la grâce ; le mot est vieux, mais il est beau, et « vaut bien notre vocable actuel, le *Déterminisme.* »

Mais comment cette foi exagérée dans la science avait-elle pu pénétrer dans notre vieux bon sens français et rêver de se substituer à toute métaphysique ?

Il me faut ici aller chercher dans un certain lointain de notre histoire les causes de cet égarement de l'esprit public.

Le XVIIIe siècle avait donné le spectacle d'une fermentation d'idées sans égale. La doctrine du libre examen, primitivement subordonnée à la conscience religieuse, s'en était violemment séparée, sans plus tenir compte des réserves cartésiennes.

Le vieux culte de nos ancêtres pour les traditions fut taxé de préjugé, les défiances furent jetées à foison contre notre passé, des pléïades de penseurs passionnés s'attelèrent avec acharnement à cette œuvre de discrédit et se posèrent comme vengeurs de la raison humaine humiliée par de superstitieuses croyances.

La société française, démantelée par ces assauts, glissa dans le scepticisme et songea à refaire un monde *a priori*.

Deux hommes se distinguèrent plus particulièrement parmi ceux que l'on appelait les Brutus de la critique. Tout les favorisait : leur talent magique, l'affaiblissement des doctrines, la corruption de la Cour et des classes dirigeantes. Ces deux hommes furent Voltaire et Rousseau.

Voltaire, adversaire déclaré des croyances religieuses, étranger par le cœur à notre génie national, remplaça la vieille foi française par le « déisme an-« glais qui, suivant l'expression de Montaigu, chan-« geait le Dieu actif de la France en une sorte « d'abstraction de l'esprit, en un Dieu mort. »

Le patriarche de Ferney, dans sa passion rénovatrice, porta sa critique ulcérée sur nos plus belles figures nationales.

Je tiens à vous donner un exemple de cet esprit de révolte contre nos traditions, en vous citant une lettre qu'adressait Voltaire à Mme du Deffand, le 13 octobre 1759. Pardonnez-moi d'imposer cette flagellation à votre patriotisme ; mais la désinvolture de cette épître dépeint le vide de l'esprit français à cette époque et ses dispositions à accepter les conceptions sociales les plus extravagantes.

« C'est un bien plat préjugé, disait-il, de prétendre « que la France fût quelque chose avant Henri IV. « Nous avons été de sots barbares. Aucune invention « ne venait de nous. Les Espagnols ont conquis un « nouveau monde, les Portugais ont trouvé le chemin « des Indes par l'Afrique, les Arabes et les Turcs ont « fondé des empires. Mon ami le tsar Pierre a créé « en vingt ans un empire de 2,000 lieues. Les Scythes « de mon impératrice Elisabeth viennent de battre « mon roi de Prusse. Jugez si, après cela, l'histoire « de France est un beau morceau à traiter amplement « et à lire. »

On se demande, après cette mercuriale outrageuse, si celui qui l'a écrite est un fils de cette nation qui afficha toujours et partout son magistère incontesté et qui continue encore aujourd'hui, malgré tant de fautes, à exercer une de ces influences irrésistibles qui l'ont fait comparer à ces vieux chênes que l'habitude des orages a rendus immortels.

Rousseau avait, à son tour, jeté un bruyant défi à nos vieilles traditions par son dogme sur la perfection originelle de l'homme et son système d'éducation développé dans l'*Emile*.

Dès lors, tout allait se produire au rebours du progrès, au mépris de l'expérience qui veut que tout se fasse par étapes graduelles, en tenant compte du tuf qui doit supporter ses œuvres.

La politique elle-même prit des allures métaphysiques, et, au lieu d'un rajeunissement, au lieu de réformes reconnues d'ailleurs nécessaires, on s'élança tête perdue dans des théories qui réclamaient une refonte totale.

La tribune française entendit un Rabaud Saint-Etienne s'écrier :

« Tout doit être nouveau en France, nous ne voulons dater que d'aujourd'hui. »

Lakanal, un savant chargé par la Convention de présenter un programme d'études, avait biffé l'histoire comme étant un rappel dangereux du passé.

La loi de brumaire an IV, résumé des travaux de la Convention, fit de même.

Cet esprit de critique sous forme de coalition régnait en maître, soumettant tout à son joug.

Aucune de nos gloires n'échappa à la réprobation : ni ces Universités qui avaient si brillamment préparé nos deux grands siècles littéraires, ni nos hommes de gouvernement, de guerre, de loi, d'Église ; on les déclarait tous indignes de servir de modèles aux nouvelles générations.

Pour reconstituer la société, on recourut aux législations du paganisme, à Sparte même, malgré son farouche système d'éducation.

Le vieux spiritualisme français était vaincu, le côté moral le cédait au côté physique de l'homme. C'était du relèvement de l'organisme qu'il fallait s'occuper avant tout.

« Brisons les moules anciens, disait le chimiste « Fourcroy, car les statues frêles et délicates qu'on a « formées jusqu'ici ne conviendraient plus au régime « de l'égalité et de la fraternité (1). »

« Une race républicaine doit être robuste avant « tout, disait Chénier, la vigueur de l'âme tenant à « celle du corps (2). »

Les exercices violents, les gymnastiques folles, obtinrent dès lors la place d'honneur dans les programmes scolaires, et on vit un jour un adolescent éclos de la nouvelle pédagogie s'écrier avec emphase, après un déploiement musculaire effréné : « Je suis heureux et fier de pouvoir offrir ma sueur sur l'autel de la patrie. » (Vous voyez, Messieurs, qu'à distance, certains engouements se retrouvent.)

Ces outrages contre notre vieil esprit national étaient-ils justifiés ? Est-ce que nos preux avaient fait preuve de mollesse sur tant de champs de bataille

(1) Disc. de Fourcroy, séance du 30 juillet 1793.
(2) Chénier, disc. 5 novembre 1793, *Moniteur* du 8.

rougis de leur sang ? eux dont Alfred de Vigny avait dit :

Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui.

Est-ce que nos marins n'avaient pas imprimé les traces de leurs audaces sur assez de plages conquises ?

Appelons-en à cette héroïne pour laquelle en ce moment la France civile, aussi bien que la France religieuse, réclament avec une unanime ardeur le trône de nos admirations et celui de nos autels.

Mais l'esprit de critique passionné, exclusif, condamnait tout pour justifier une immense refonte, et dans cette œuvre de remaniement, notre patrie voyait se dissoudre les qualités natives de son génie et notamment ses trois plus grandes forces sociales :

La famille naturelle, la famille économique et l'esprit religieux.

Si les formes de gouvernement sont choses contingentes dans la prospérité des peuples, il n'en est pas de même de certains principes dont la permanence est une garantie d'ordre social.

Nous allons rapidement examiner ce qu'ont souffert des lacérations de la critique ces trois éléments dont l'affaiblissement nous met aujourd'hui aux prises avec les douloureux problèmes de cette question sociale qui s'est si tragiquement posée à notre époque.

La famille française était dans l'ancienne France une puissance, et c'est à sa stabilité, à sa fécondité que nous avons dû le merveilleux rayonnement qui a tenu en éveil constant l'admiration du monde. C'est elle qui était la vigilante gardienne de nos traditions, l'école des plus grandes vertus.

Or, c'est vers la fin du XVIII^e^ siècle que les coups de bélier de la critique ont commencé à l'ébranler.

Écoutons les principes dissolvants de Rousseau à son endroit : « Les enfants, dit-il dans son *Contrat*

« *social*, ne restent liés au père qu'aussi longtemps « qu'ils ont besoin de lui pour se conserver ; après « quoi, le lien naturel se dissout ; les enfants, exempts « d'obéissance, le père affranchi des soins qu'il « devait aux enfants, tous rentrent dans l'indépen- « dance (1). »

De tels principes présentés à notre société frivole, sous la magie du plus beau langage, devaient apporter la dévastation dans les foyers, ouvrir la voie à l'abolition de la liberté testamentaire et au divorce qui allait faire du mariage un simple contrat de société résolutoire.

Avant ces mesures, Necker avait publié des relevés qui manifestaient une telle fécondité des familles françaises, que l'Anglais Burke s'en montrait affecté comme de l'une des plus sérieuses menaces pour les intérêts de sa patrie.

Nous sommes loin de ces temps de natalité prospère, et la méthode expérimentale peut déterminer les causes de cette dépopulation dont le spectre se dresse devant notre patriotisme effaré, aux applaudissements des adversaires de la France.

C'est à une doctrine exotique, Messieurs, le Malthusianisme et à l'affaiblissement du sens religieux que nous devons imputer cette révolte contre le commandement du « croissez et multipliez » qui fait la richesse des États.

Notre réforme successorale, que notre patrie a seule adoptée dans le monde civilisé, a séparé la famille française de la raison universelle. Ses résultats désastreux ont été multiples et elle nous a notamment valu le tarissement de cet esprit colonial qui avait fondé notre glorieuse France extérieure.

La famille économique ne fut pas davantage préservée des assauts de l'esprit novateur. Cette famille, dans l'esprit de nos aïeux, devait être un reflet de la

(1) *Contrat social*, chap. I et IV.

famille selon la nature. L'esprit corporatif était riche d'assistance et de patronage et il épandait sur l'homme de travail les bienfaits d'une prévoyante commisération.

Des invasions tyranniques faussèrent ces corporations et en changèrent l'esprit. La critique frondeuse s'abattit sur ces abus, c'était justice ; mais, au lieu d'épurer l'institution, elle la supprima.

La liberté du travail fut le mot de passe de cette conspiration. Grâce à elle, l'ouvrier a été jeté, au nom d'un affranchissement illusoire, dans un individualisme où il souffre de toutes les impuissances et de toutes les exploitations.

Depuis longtemps déjà, nos conseils publics, pris de remords, essayent d'un retour à l'esprit d'association sous des formes diverses, en attendant qu'un grand mouvement de sagesse auquel nous convie une voix souveraine, venant de Rome, nous ramène vers une réorganisation des corporations rajeunies, librement consenties, selon les exigences de l'esprit moderne.

Enfin, Messieurs, l'abaissement du sens religieux en France n'est-il pas encore une des causes irréfutables de nos souffrances sociales ?

Avec l'écroulement des croyances et des mœurs, la conscience a perdu son régulateur et s'est trouvée livrée comme la morale aux suggestions de l'intérêt et aux ondulations des systèmes. Toute sanction et toute autorité ont été détruites. « Ni Dieu, ni maître »... Telle est la formule qui devait fatalement éclore de l'exil du surnaturel. Formule illusoire, car on ne fait que changer de Dieu et de maître, et une théocratie laïque et matérialiste d'un nouveau genre remplace avec des prétentions non dissimulées d'intolérance les anciennes doctrines de l'au-delà.

Pourquoi donc notre patrie a-t-elle ainsi détrôné Dieu ? S'était-elle mal trouvée de son commerce familier, et durant de si longs siècles, avec lui ?

Ne voyait-elle pas tout ce que son expulsion allait enlever d'empire à ses lois ?

« Tout État, avait dit Rivarol, est un vaisseau dont « les ancres sont au ciel.

« Tout ce qu'on retranche dans un État à la souve- « raineté de Dieu, a écrit Louis Blanc, on l'ajoute à « la souveraineté du bourreau (1). »

« La terre séparée du ciel, avait déclaré Benjamin « Constant, n'est plus pour la société qu'une prison « et elle frappe de sa tête les murs du cachot qui la « renferme (2). »

L'histoire n'est-elle pas remplie des grands échecs subis par les systèmes de réformation qui ont cru pouvoir se passer du grand facteur social divin ?

Notre histoire contemporaine ne l'atteste-t-elle pas?

Il y a quelque dix ans, les autels attaqués n'étaient pas encore avilis ; mais ces croyances protectrices commençaient à fléchir dans le cœur du peuple. Un homme, l'un des grands coryphées des revendications populaires d'alors, traça d'une main fiévreuse une vibrante apostrophe. « Autrefois, faisait dire Pierre « Leroux à un ouvrier, il y avait un Dieu dans le ciel, « un paradis à gagner. J'étais sujet dans cette société, « mais sans être avili ; car mon maître ne me com- « mandait pas au nom de son égoïsme ; le pouvoir « remontait à Dieu. Nous avions la même morale, la « même religion, je supportais pour mériter, je souf- « frais en vue de l'éternel bonheur. J'avais les prières, « les Sacrements, le Saint Sacrifice. J'avais le repentir « et le pardon de Dieu. J'ai perdu tout cela... je n'ai « plus le paradis à espérer, il n'y a plus d'Église. « Vous m'avez appris que le Christ est un imposteur. « Je ne sais s'il existe un Dieu, et ceux qui font la loi, « la font comme s'ils n'y croyaient pas. Donc, je veux « ma part de la terre. Vous avez tout réduit à de l'or

(1) *Histoire de dix ans*, tome II, page 282.
(2) *Du Polythéisme romain*, tome II, page 111.

« et à du fumier ; je veux ma part de cet or et de ce « fumier. »

Ces exaspérations sont logiques, Messieurs, les conclusions brutales remplaceront toujours les droits de Dieu méconnus et la concurrence pour la vie, privée des freins de la conscience, de la crainte et des espérances d'une justice finale, s'exercera toujours violemment. La force primera inéluctablement le droit.

« Que faire d'un peuple maître de lui-même s'il « n'est soumis à Dieu ? » a dit de Tocqueville.

Où irons-nous donc ? Nous y sommes arrivés : à l'égoïsme, à l'utilitarisme, au déchaînement des sensualités, des appétits grossiers, à la barbarie. Le mot est dur, mais il est vrai.

Cette menace s'est d'ailleurs trouvée sous la plume d'un savant et d'un sage dont le monde économique prenait naguère le deuil. « La science sans la morale, « disait M. Baudrillart, tourne à la barbarie. »

Il y a vingt-cinq ans, nous avons eu la preuve de la fragilité des cadres de notre société et les horribles menaces d'un retour en arrière.

Paris avait convoqué dans ses murs toutes les royautés, celle du trône et celle de l'intelligence. C'était également pour saluer dans une Exposition universelle les progrès de la science enchâssés dans un magique décor. Jamais plus solennel défi ne fut porté à la barbarie, et cependant, à quatre ans de là, cette même capitale assistait dans un affolement douloureux à ce que l'on a si justement appelé « le grand cauchemar historique du XIX^e^ siècle ». Des Français, armés de haines et de torches, portaient la dévastation sur nos gloires nationales, littéraires, scientifiques et artistiques, sous les regards cyniques des vainqueurs de la France.

Quand on mesure les dangers courus à ces heures tragiques, quand on entend encore tous les jours tant d'imprécations sortir du sein des foules, quand on voit tant de noires rancunes se traduire en atten-

tats contre les personnes et les choses (comme nous venons, hélas ! d'en avoir la preuve), on est payé, Messieurs, passez-moi cette expression banale, pour ne pas se montrer trop confiant envers une civilisation qui manque à ce point de résistance et d'équilibre.

Depuis cette époque, le mal n'a fait que s'accroître, et le peuple, privé de principes, devient de jour en jour plus incapable de supporter le poids des épreuves et les freins protecteurs de l'ordre social.

L'économie politique et sociale ne peut plus trouver de solutions efficaces si l'âme ne s'en mêle, et l'âme, sans la loi religieuse, sans les instincts divins que cette loi éveille, restera sous la domination des intérêts personnels.

Écoutons M. Leroy-Beaulieu : « Nous sommes en « toutes choses à la même conclusion. Rien de vrai« ment efficace, rien de solide et de durable pour nos « sociétés modernes et démocratiques en dehors de « l'Évangile, en dehors de l'esprit chrétien et de la « fraternité chrétienne. Toutes les solutions des « questions ouvrières sont là (1). »

L'utilitarisme a remplacé la légendaire générosité de cette nation française qui tant de fois s'oublia jusqu'à d'héroïques imprudences.

L'égoïsme a séparé les classes malgré l'idéale devise de notre drapeau, et on peut dire, sans passer pour pessimiste, qu'il faudrait un rien pour amener des luttes fratricides.

Notre société ressemble, à certains moments, à un navire en détresse, sur lequel les matelots complotent de jeter les pilotes à la mer.

Le scepticisme, l'ironie envers les aspirations supérieures de l'âme, la soif de l'or et du plaisir se trouvent aussi bien dans les classes dirigeantes que dans les milieux où fermentent les grèves.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1892.

L'amour de la patrie lui-même, qui est un sentiment moral, qui a soufflé tant d'héroïsme dans les cœurs français, devient une chimère, non seulement pour ceux qui ont l'impudeur de crier : « Plus de frontières ! plus de patrie ! » mais encore pour ces dégoûtés qui, à la suite de l'étranger Schopenhauer, déclarent avec un révoltant cynisme « que le patriotisme est le préjugé des sots.» Ah ! Messieurs, il faut que notre fierté nationale soit bien abaissée pour que l'on puisse subir sans un gonflement de révolte un tel outrage fait à la plus noble passion qui ait fait battre l'âme française !

Au milieu de ce désarroi, la criminalité augmente, l'adolescence elle-même en renforce les bataillons, et comme réponse à cette marée montante du crime, on oppose, de par la science troublée, une névrose qui pousse au désarmement de la justice sociale en mettant une foule de crimes sur le compte de l'irresponsabilité.

Une sorte de *delirium tremens* s'est emparé de notre littérature ; l'humanité y est représentée sous de hideux aspects, les obscénités s'y vautrent, le voile de la fiction n'est plus de mise.

En face de ces épanouissements des laideurs de la vie, de ces glorifications de l'immonde, se dressent avec indignation les pères de famille affolés réclamant des cordons sanitaires contre ces invasions pestilentielles.

Voyez le fruit d'un tel état moral sur notre jeunesse. Les viriles énergies ont déserté son âme, elle est fanée avant d'éclore. Son état maladif la pousse vers le pessimisme ; comme Henri Heine, que notre névrose avait flétri, elle trouve qu'une sombre mélancolie a tout décoloré, elle ne se sent plus portée que vers « les fleurs du mal » vers les marguerites fanées par les souffles impurs de Faust.

On n'a qu'un mot bien vague et bien éploré pour définir cet état d'âme, ce mot c'est « le mal du siècle. »

Pour beaucoup, ce mal rend le monde inhabitable, et même pour des favorisés de presque tous les dons, le suicide est une porte offerte aux lassés qui veulent en sortir.

On voit même avec une fréquence lamentable des adolescents, tristement mûris avant l'âge, recourir à cette honteuse retraite de la vie.

Un tel état de choses peut-il logiquement promettre la paix sociale et le bonheur du peuple ?

Il n'est que temps de reconnaître le contraire, de voir les périls et de ne plus masquer les défaites.

Faut-il cependant, après un si sombre tableau, suivre le courant des découragés, s'isoler dans son patriotisme en deuil et attendre stoïquement que la France aille par son suicide volontaire rejoindre dans la mort tant de vieilles nations évanouies ?

Non, Messieurs, ce qui doit ne jamais mourir en nous c'est la foi dans l'immortalité de notre génie. L'histoire n'est-elle pas là, d'ailleurs, pour nous montrer qu'aux époques les plus douloureuses de ses annales, la France sut toujours trouver des repentirs et des élans qui la sauvèrent.

Je dirai plus et ce sera la seconde partie de ce discours : nous semblons toucher à un de ces moments qui convie nos cœurs à l'espérance.

Des pointes qui verdissent permettent de croire à l'épanouissement prochain d'un renouveau. Des symptômes rassurants, malgré leur manifestation encore timide, se montrent au-dessus des abîmes ; des voix étranges dans leur sincérité semblent annoncer cet heureux réveil.

Les vieux principes qui avaient illuminé le génie de la France, enflammé son action à travers le monde, retrouvent inopinément des défenseurs dans le camp de ceux qui les avaient proscrits, et notez bien, Messieurs, que ces signes précurseurs ne sont pas des œuvres de sentiment, mais de raison. C'est le bon sens humilié qui crie vengeance, c'est la répulsion du

néant, le frisson devant le vide, qui arrachent à des psychologues, à des moralistes, à des romanciers, des aveux d'incompétence devant le problème de la vie. Ils s'appellent Paul Bourget, Melchior de Voguë, Anatole France, Lavisse, Henry Béranger, Charles Morice et tant d'autres. Nous ne saurions oublier Alexandre Dumas ; écoutons ce qu'il dit à la jeunesse :

« Prends garde ! tu traverses des temps difficiles.
« Tu viens de payer cher, elles ne sont même pas
« toutes payées, tes fautes d'autrefois. Il ne s'agit
« plus d'être spirituel, libertin, railleur, frivole et
« folâtre. En voici assez pour quelque temps au moins.
« Le Dieu, la nature, le travail, le mariage, l'amour,
« les enfants, tout cela est sérieux, très sérieux et se
« dresse devant toi, il faut que tout cela vive ou tu
« mourras. »

Voilà, en effet, Messieurs, l'inventaire des forces qui se sont volatilisées dans notre société moderne ; il est temps de les condenser et de les reconduire coûte que coûte dans notre respect et dans nos mœurs. Il est temps que nous ne soyons plus assourdis par les grelots de la folie et que les chaînes de l'erreur cessent de peser sur nos âmes faites pour la liberté, l'idéal et l'amour.

Ces déclarations du grand romancier sont symptomatiques, elles révèlent une nouvelle évolution des esprits. Depuis quatre ou cinq ans, ce mouvement se prépare. Écoutons M. Anatole France ; il écrivait naguère les lignes suivantes dans le journal *le Temps* :

« Notre jeunesse n'attend plus rien des méthodes
« positives ; pour tout dire, elle est religieuse. Qui
« eût dit qu'au temps des Taine, des About, des Sar-
« cey, l'École normale ne serait plus voltairienne ? »

« C'est curieux, dit à son tour M. Paul Desjardin,
« le XVIII^e^ siècle est en baisse chez les jeunes. »

« Notre société, s'écrie M. Lavisse, notre jeunesse
« qui pense, éprouve un frémissement religieux, une

« nostalgie du divin, elle en a assez des optimistes « succédant à des pessimistes, et des sociologues à « des égotistes. »

Et un autre moderne, très moderne, M. Pául Bourget, trace de main de maître ces courageuses lignes dignes de la méthode expérimentale ; elles révèlent une désillusion navrée : « Dans ces temps de cons- « cience troublée et de doctrines contradictoires, atta- « che-toi, jeune homme, comme à la branche du salut, « à la phrase du Christ : « Il faut juger l'arbre « par ses fruits. » Il y a une réalité dont tu ne peux « pas douter, car tu la possèdes, tu la sens, tu la vis « à chaque minute, c'est ton âme. Parmi les idées qui « t'assaillent, il en est qui rendent ton âme moins « capable d'aimer, moins capable de vouloir. Tiens « pour assuré que ces idées sont fausses par un « point : si subtiles te semblent-elles, soutenues par « les plus beaux noms, parées de la magie des « plus beaux talents. La science d'aujourd'hui, la « sincère, la modeste, reconnaît qu'au terme de son « analyse, il y a le domaine de l'inconnaissable. « Puisque tu sais donc qu'une âme est en toi, tra- « vaille à ce que cette âme ne meure pas avant « toi-même. »

Qu'est devenu ce respect humain qui dominait si tyranniquement les âmes ? Il n'en restera bientôt plus de traces. La liberté, la vraie liberté de penser semble avoir succédé à la mode de tout nier.

Les preuves abondent, elles sortent des écrits de ceux qui ont le plus d'autorité sur notre jeunesse.

« Oui, s'écrie M. Béranger, une évolution s'élabore, « elle est encore mystérieuse, mais prochaine et peut- « être grandiose (1). »

Le théâtre lui-même ne repousse pas cet air ambiant. Certaines pièces ont un grand caractère de religiosité et les applaudissements qu'elles reçoivent ont fait tomber des étonnements de la plume de M. Sarcey.

(1) *La Jeunesse intellectuelle et le Roman contemporain.*

« Je ne m'explique pas ce nouveau goût qui s'est « emparé des cerveaux parisiens, dit-il, au sujet des « spectacles ayant un parfum mystique, je le constate. « Est-ce une mode qui sera passagère ? Est-ce un « symptôme de quelque état d'âme particulier à cette « fin de siècle ? Je l'ignore, mais le phénomène est sen- « sible à tous ceux qui suivent le théâtre avec quelque « attention. »

Ces dispositions avenantes des esprits, ces étranges palpitations d'âmes, se communiquent à la politique elle-même ; un besoin de pacification s'agite au milieu de nos dissensions, et le socialisme lui-même, dans les sphères où le fanatisme ne l'aveugle pas, redemande ses inspirations aux sources spiritualistes.

On a comparé ces symptômes à ces cigognes traversant les ciels encore brumeux, mais qui annoncent l'avènement prochain des hirondelles, ces amoureuses du bleu et de la lumière.

Le ciel aurait-il donc pitié des foules égarées par des penseurs qui, mettant en pratique l'*odi profanum vulgus* du poète latin, cherchaient leurs solutions dans des systèmes ésotériques ne s'adressant qu'à une aristocratie intellectuelle ?

Ce seul défaut d'universalité, n'était-il pas une manifeste démonstration d'erreur ? Le propre de la vérité morale n'est-il pas d'être tout à la fois « le pain des forts et le lait des enfants ? »

Je ne voudrais pas abuser des citations, mais il est une page vibrante de l'une de nos grandes personnalités intellectuelles que je ne puis cependant résister à vous livrer.

« La science, dit-elle, a fait banqueroute ; ses pro- « messes étaient fraudées, elle a chassé les Dieux, « détruit l'intuition, mais elle n'a pu détruire en nous « cette soif invincible de l'au-delà, qui est le plus « grand tourment de l'humanité. Par delà les abîmes « des vérités conquises, l'abîme d'ignorance est repa- « ru, toujours aussi vaste, aussi irritant. Notre esprit

« reste, comme aux premiers jours, épouvanté devant « la grande nuit métaphysique, nous avons seulement « moins d'espoir qu'autrefois de la traverser.

« Aucune des plaies de notre cœur n'a été guérie, il « se débat toujours aussi douloureusement dans l'in- « connu tragique de la vie, les insolubles angois- « ses de la mort et de la douleur. Il est maintenant « sous le ciel vide où ne bat plus le grand cœur du « Crucifié et du Rédempteur. Les savants n'ont pas « même allégé nos misères, ils n'en ont changé que « le nom ; ils ont fait luire à tous un idéal béat de « bien-être et de-paresse, et ils ont donné aux « instincts monstrueux de l'égoïsme et de l'orgueil « des forces nouvelles (1). »

C'est à n'en plus douter : il manque à notre état social des certitudes morales, l'orientation vers le beau, le vrai et le bien.

Des efforts sont tentés pour l'affranchir des doutes rongeurs, des analyses desséchantes, de l'hypertrophie du moi, du pessimisme.

La question sociale a donc des corrélations étroites avec la question religieuse, morale, avec le but de la vie. Ils avaient donc raison, Proudhon et Leibnitz, de déclarer qu'au fond de toute question il y a de la théologie et de la métaphysique.

Enfin un dernier cri de détresse nous parvenait naguère et celui qui le poussait est un normalien de grand renom, M. Paul Desjardin. Dans un livre intitulé : *Le Devoir présent*, il sent le besoin de redonner des articles de foi à notre société malade et de lui infuser l'amour du prochain, la morale de l'Évangile, sous peine de la voir sombrer sous les audaces croissantes du vice.

Certainement, Messieurs, rien n'est encore bien précis quant à cette évolution. Elle n'est que dans un

(1) *Revue bleue*, articles sur *les idées modernes* et *Mr de Vogüé*, 10 novembre 1891.

demi-jour ; mais les réformateurs parlent aux foules, font devant elles de solennels examens de conscience, et ils proclament courageusement l'obligation pour la société de retrouver son *Credo*, de renoncer enfin aux hypothèses pour venir embrasser les grandes vérités métaphysiques.

Saluons ces aveux de lassitude et d'impuissance, et laissons gagner nos cœurs par les belles espérances qui promettent de fleurir l'avenir.

Il avait donc raison, mon illustre maître, le grand évêque d'Orléans, de s'écrier en pleine Assemblée nationale, que le retour à la loi morale pourrait seul sauver la France.

Quelle n'eût pas été la joie de cette vaste intelligence dont l'amitié fut le grand honneur de ma vie, si elle avait vu poindre sur les horizons de la pensée humaine, ce lever de l'aube régénératrice dont les fraîcheurs embaumées nous captivent !

Elle se fût également associée à la ferveur de nos espoirs l'âme de celui dont j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la place ; car, plus d'une fois, Messieurs, je reçus les confidences de ses tristesses au sujet de l'abandon de cette prophylaxie morale dont il ne cessa de se montrer l'adepte fervent.

En avant donc pour notre patrie, pour nos foyers ! *Pro aris et focis !* suivant le vieux cri de nos pères ; en avant pour la paix des classes, pour tout ce qui relève et honore le droit, le devoir et la liberté ! Groupons-nous tous sur ce nouveau terrain d'union commune, sans distinction de partis ni de confession ! Soyons tolérants, et après avoir gémi des défaillances, montrons-nous heureux des repentirs !

Que notre démocratie ouvre ses voiles aux fortifiantes haleines spiritualistes qui feraient épanouir la fraternité en penchant les cœurs vers les multitudes qui peinent !

« Que partout où il y a une chaire et une tribune,
« on puisse exalter sans subtilité ni entraves la grande

« morale chrétienne, celle que Schérer appelait la « vraie, la bonne, l'impérative ; celle qui porte partout « d'aplomb sur l'âme humaine ! »

D'ailleurs, pour user des procédés que nous offre la méthode expérimentale, regardons si ce qui subsiste de notre vieil esprit français, n'est pas fait pour aviver nos vieilles énergies.

Si notre France s'appelle encore au loin la « doulce France »; si, malgré tant de défaillance, elle porte encore la couronne de reine de la civilisation, à quoi le doit-on ?

N'est-ce pas à ces milliers de vestales chrétiennes, à ces vierges cachées sous l'égide immaculée d'une vocation intrépide et inexplicable sans Dieu ?

N'est-ce pas à ces missionnaires, messagers ardents de la patrie, riches de cet esprit de renoncement dont notre siècle sent la disette ? « Corvéables volon- « taires, dit M. Taine, voués par leur propre choix « aux plus dangereuses et aux plus répugnantes beso- « gnes » dans des parages perdus, loin des rivages bénis et des toits aimés !

Et dans notre France, notre vieil enthousiasme pour le bien ne se trouve-t-il pas chez ces créatures cachées, véritables écrins de vertus, que l'Académie Française va cueillir chaque année sous les enveloppes les plus humbles, pour les couronner avec éclat ?

Voyons, Messieurs, entrons dans les sanctuaires de ces âmes passionnées de l'immolation, et nous conclurons que c'est à d'autres secrets qu'à ceux que dévoile la science que l'on doit tous ces héroïsmes si fort au-dessus de la mesure humaine !

Et vous, Mesdames, vous dont la présence ici est venue ajouter tant de grâce et tant d'éclat à cette fête, n'est-ce pas encore, malgré vos phalanges décimées par le mal du siècle, n'est-ce pas dans la fidélité de vos cœurs que nous retrouvons intrépidement gardées les épaves de nos grandeurs morales ? le culte du beau, « l'amour des puretés originelles, les eaux claires de la montagne ? »

Vous êtes, grâces à vos invincibles résistances, des mères et des épouses dont nous sommes fiers.

Demeurez toujours en haut, dans un ciel où les tourmentes ne vous atteindront jamais, où les vents passent toujours purs, et si parfois vous descendez dans l'arène, que ce ne soit pas pour vous mêler à nos luttes, mais seulement, comme on l'a si bien dit, pour y jouer le rôle des Sabines calmant la fureur des combattants, prêchant à tous la concorde et l'amour !

Et pour cela, Mesdames, restez femmes...

Continuez à protéger vos fils contre un enseignement qui ne laisserait plus de ciel sur leur tête !

Demandez autre chose que des palais scolaires, fussent-ils entourés de charmilles, de primevères et de violettes, comme le voulait le doux Bernardin de Saint-Pierre.

Exigez, c'est le droit de votre royauté maternelle, la substance morale pour ces âmes qui sont le meilleur de votre vie.

Comme au temps de Bonaparte et suivant sa parole à Madame Campan, notre société a surtout besoin de mères et d'épouses.

Vous pouvez aujourd'hui concevoir une grande espérance, celle de voir le triomphe des idées et des doctrines que vous avez si généreusement servies et si vaillamment défendues.

Qu'eussiez-vous gagné à suivre les courants qui ont désolé notre siècle ? avec ces novateurs si peu respectueux de la délicatesse féminine, avec ces jongleurs de l'amour ? Un Rousseau qui se jouait cyniquement de la paternité, un Fourier qui vous assimilait à des bacchantes, un Schopenhauer qui vous déniait l'intelligence et qui s'écriait : « L'amour, c'est l'ennemi. » Qu'eussiez-vous encore gagné avec cet esprit moderne enfin qui, suivant Daudet, voudrait vous faire jouer un rôle oriental ?

Oh ! Mesdames, merci de vos saintes énergies ! Continuez vos résistances glorieuses, gardez vos espé-

rances invincibles et que de vos âmes caressantes ne cessent de jaillir sur la patrie et sur nous ces incitations courageuses et ces appels enflammés qui répondent si bien aux vers du poète aimé de tous (1) et dont je deviens aujourd'hui le confrère :

Retrempe au feu divin ton antique héroïsme :
Pour qu'à ton esprit mâle obéisse un bras fort,
France ! il faut de ton sein arracher l'athéisme,
Ce cancer de l'orgueil qui te donne la mort

(1) Hippolyte Matabon.

RÉPONSE DE M. CH. VINCENS

Directeur de l'Académie

Au Discours de réception de M. PROU-GAILLARD.

MONSIEUR,

Le discours convaincu que vous venez de nous faire entendre justifierait votre admission dans notre Compagnie, quoique vous ayez chargé quelque peu vos tableaux. Mais nous avons le respect de toutes les opinions, et il eût semblé qu'en ne vous appelant pas à nous, — alors que vous en étiez si rapproché par votre passion du bien social et par vos goûts littéraires, — nous eussions inauguré à l'Académie de Marseille un 41e fauteuil.

Vous succédez, il est vrai, à un hygiéniste, à un professeur éminent; mais le regretté docteur Rampal était en même temps une nature droite, un esprit cultivé, passionné pour l'étude; et vous avez fait son éloge de manière à nous prouver que, si l'objet de vos études n'a pas été le même, du moins nous retrouvons en vous les qualités qui nous avaient rendu notre excellent confrère si cher à tant de titres. Car, si la ressemblance n'est pas absolument apparente chez nous dans l'ordre des successions, si l'Académie se

plaît dans la diversité des aptitudes et des travaux de ses membres, il y a dans ces contrastes, cependant, un lien commun qui les modifie et les atténue : c'est l'affinité morale, c'est l'analogie de nos travaux qui, tous, ont le même but : entretenir dans notre grande cité commerciale et industrielle le culte des choses de l'esprit.

Vous êtes, Monsieur, un des ouvriers de la première heure pour cette noble tâche. Il est donc juste que, si quelque considération entoure ceux qui s'occupent de science, d'art et de littérature, vous en preniez la part qui vous est due. Le titre que vous avez ambitionné vient aujourd'hui s'ajouter à tous ceux que vous aviez déjà à l'estime générale dans notre ville où, modestement, mais avec l'autorité que donnent le savoir et l'accomplissement consciencieux d'un mandat, vous avez rempli diverses fonctions publiques, soit au Tribunal de Commerce, dont vous avez contribué à fortifier la jurisprudence, si estimée même à l'étranger, soit au Conseil municipal qui, sur votre proposition, a rétabli les Bibliothèques populaires, et vous receviez peu après les palmes académiques pour avoir présidé à l'heureuse transformation de notre École secondaire de médecine en établissement de plein exercice, l'acheminant ainsi vers cette Faculté que Marseille réclame énergiquement, qu'elle attend avec impatience, et que nous obtiendrons sûrement, le jour où le Gouvernement voudra bien reconnaître que l'importance exceptionnelle de notre clinique, le nombre toujours plus considérable de nos étudiants et bien d'autres considérations encore, militent en faveur de notre ville pour la création de cet établissement d'enseignement supérieur spécial.

C'est donc vous, Monsieur, qui aurez préparé cet heureux avènement, c'est à vous que nous en serons redevables en partie ; et ce sera là un titre de plus, pour votre famille, à la gratitude que lui a toujours

due Marseille, depuis que votre arrière-grand-père, avocat au Parlement, pensionnaire du Roy et Directeur de la Monnaie, présida, en 1787, au transfert à Marseille de la fabrication des monnaies, dont la ville d'Aix était depuis longtemps le siège en Provence. Rendu nécessaire, d'ailleurs, par le dépérissement de l'Hôtel et des laboratoires de cet établissement, c'était là déjà un de ces transferts qui sont indiqués par la force des choses et contre lesquels ne peuvent prévaloir des motifs d'intérêt particulier, quelque respectables qu'ils puissent être.

De votre côté, Monsieur, c'est encore et toujours l'intérêt général qui a été le mobile de tous vos travaux. Après de fortes études à Paris, sous la direction de maîtres éminents, parmi lesquels Mgr Cruice, — qui a compté plus tard parmi les évêques de Marseille les plus érudits, et qui fut élu dans notre Compagnie au fauteuil jadis occupé par Mgr de Belsunce, — vous avez contracté de nobles amitiés qui devaient exercer une heureuse influence sur la direction de votre esprit.

C'est, en effet, de vos entretiens fréquents, de vos échanges de vues avec les Dupanloup, les Montalembert, les de Broglie, les Augustin Cochin, les Lagrange, les Keller et les Mermillod, que sont nées vos idées généreuses et élevées sur la liberté civile, sur la liberté politique et la liberté d'enseignement. Rentré peu après à Marseille, vos premiers travaux vous ouvraient les rangs de la Société de Statistique des Bouches-du-Rhône, alors que vous veniez d'atteindre à peine votre majorité, et vous n'avez cessé, depuis, de mettre votre double talent d'écrivain et d'orateur au service de la science sociale ; car, ainsi que le disait M. Guizot de votre illustre ami M. de Montalembert, vous êtes de ceux qui croient que la vérité ne veut point un culte oisif, et qu'elle doit être répandue par les esprits qu'elle a éclairés de sa lumière.

En 1867, au moment où l'on commençait à s'occuper des sociétés coopératives, vous publiez dans le *Courrier de Marseille* une remarquable étude que vous intitulez modestement *Essai sur l'histoire du travail, du principe d'association, et sur leur application de nos jours dans les sociétés coopératives.* — Des Revues importantes et les journaux les plus sérieux recherchaient votre collaboration : le *Correspondant*, la *Défense*, les *Annales de Genève* contiennent de vous des pages brillantes où, dans un style qui est à la hauteur des idées, vous défendiez courageusement les plus nobles causes ; et, sans négliger les devoirs que vous imposait la direction d'une maison de commerce que vous aviez créée dans notre ville, vous donniez un exemple fécond en dépensant encore votre activité intellectuelle dans de nombreuses conférences sur *La Question sociale dans le passé, le Présent et l'Avenir ;* sur *Le Réalisme dans la Littérature et dans les Arts ;* sur *L'Ecole de Le Play ;* sur *Jeanne d'Arc,* cette héroïne inspirée pour laquelle vous réclamiez justement, tantôt, le culte de notre admiration patriotique et de nos autels !

Mais je n'aurai garde d'oublier votre conférence sur *La Souffrance dans l'humanité, et la nécessité de recourir aux sources spiritualistes pour l'amoindrir.* C'est là surtout que vous avez montré quelle était la source élevée de vos convictions, et quelle est la pensée qui fait le fond de vos études sociales. Le beau volume que vous avez récemment publié sur *La France Extérieure,* et qui a pour sous-titre « Colonisation politique et morale, » en est une nouvelle démonstration ; c'est aussi, par le temps qui court, un acte de courage et de conscience qui vous honore, car vous y prouvez avec évidence que notre pays a été colonisateur quand il appuyait son expansion au dehors sur l'idée chrétienne, et qu'il ne saurait plus l'être à nouveau s'il rompait décidément avec cette solidarité catholique et française à la fois, qui devrait

être le caractère permanent de notre politique coloniale.

Le discours que vous venez de nous faire entendre, Monsieur, est un appel nouveau à cette réunion du corps et de l'âme de la France. Il aura du retentissement même hors de Marseille ; car votre compréhension de notre politique coloniale est celle de Gambetta lui-même, qui reconnaissait que nos vaillants et héroïques missionnaires sont à l'étranger, les plus sûrs propagateurs de l'influence française ; et il se trouvait, en cela, bien d'accord avec un haut esprit, M. de Carné, le père du regretté confrère dont nous venons tout récemment de conduire le deuil : « Si « nous ne revenons pas à nos vieux principes, disait « ce grand écrivain, la France serait comme ces « magnifiques vapeurs qui ne marchent plus parce « que leur cœur de feu ne bat plus. »

Mais il ne faut pas ruiner nos espoirs : ce cœur battra toujours, Monsieur ; ses pulsations ne sont point près de s'éteindre. Aussi bien, le tableau que vous nous avez tracé de notre décadence est-il trop attristant, et j'estime que vous avez été bien dur pour notre siècle.

Vous ne disconvenez pas, il est vrai, qu'il ne commence à s'amender, et que nous n'assistions à un réveil plein d'espérance. Mais croyez-vous que ce XIX^e^ siècle ait attendu d'être près de sa fin pour faire un retour sur lui-même, pour avoir de hautes pensées et de nobles espoirs ? Il a eu, certainement, des erreurs de jeunesse, il s'est grisé de voluptés, le matérialisme l'a alourdi, mais il serait injuste de ne pas reconnaître qu'au milieu même de ses erreurs il a eu des élans de foi qui rachetaient bien des fautes. Il en a, d'ailleurs, toujours été ainsi : à chaque période brillante de l'humanité, il y a eu des hommes qui se sont inspirés du sentiment, et d'autres qui ont uniquement exalté la sensation. Dans son *Essai sur les Langues*, Rousseau lui-même, dont vous déplorez

les doctrines, n'avait-il pas écrit que la nouvelle philosophie, qui s'efforçait de matérialiser toutes les opérations de l'âme, deviendrait aussi funeste au bon goût qu'à la morale ? — Dans ce siècle même, aux moments que vous paraissez croire les plus troublés, les plus tristes pour la dignité de l'esprit humain, à côté des écrivains les plus matérialistes, bien des penseurs ont continué à suivre le cours de cette source élevée, religieuse, qui remonte au *Génie du Christianisme* et aux *Méditations ;* et ce n'est pas seulement dans les lettres ; mais nous avions dans les arts, Flandrin, Ary Scheffer à côté de Manet et des impressionnistes, Berlioz et Gounod à côté d'Offenbach ; dans les sciences, Biot et notre confrère Leverrier à côté d'Auguste Comte et de Littré.

Aujourd'hui, enfin, à notre époque où bien des intelligences sont dévoyées, ne reconnaissez-vous pas vous-même, Monsieur, que nous pouvons heureusement citer MM. Baudrillart, Leroy-Beaulieu, Paul Bourget, de Vogüé et bien d'autres, à côté de Zola et autres adeptes du naturalisme ?

Pour moi, je crois fermement que l'admiration réfléchie des hommes du XX^e^ siècle vengera le XIX^e^ des critiques qui lui ont été adressées à tort. — Et croyez bien, Monsieur, que dans notre pays de clarté, de bon sens et de justice, le flambeau du spiritualisme ne peut s'éteindre. Si les passions et les intérêts semblent parfois nos maîtres, l'homme, — ce Dieu tombé qui se souvient du Ciel, — ne perd jamais complètement de vue cette haute origine : il conserve toujours au fond de son âme cette religieuse mélancolie qui le fait se souvenir d'où il vient et où il doit retourner. Il sait, il sent, que le seul remède au mal du siècle est un idéal, une foi précise ; en un mot, le Christianisme. Et Musset lui-même, qui n'a certes pas eu le même idéal que l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies*, Musset qui nous a donné la *Confession d'un Enfant du siècle*, écrivait en même temps

cette page admirable de l'*Espoir en Dieu*, dans laquelle, se sentant tourmenté par l'infini, il s'écriait :

Qu'est-ce donc que ce monde, et qu'y venons nous faire
Si, pour qu'on vive en paix, il faut voiler les cieux ?
Une immense espérance a traversé la terre :
Malgré nous, vers le Ciel, il faut lever les yeux.

Ne nous faites donc pas plus mauvais que nous ne le sommes, Monsieur ; l'histoire morale de notre pays a toujours eu de ces contrastes, et l'allégorie de la Boîte de Pandore est d'une constante application à travers les siècles : nous laissons échapper tous les maux, tous les crimes, mais il nous reste l'Espérance.

Et elle ne sera pas déçue : non, notre pays ne faillira jamais à ses hautes destinées, à sa noble mission dans le monde ; car, je le dis avec une confiance enthousiaste, et répétons-le avec cet ardent amour des fils pour leur mère : Le génie de la France est immortel !!

ÉLOGE

De M. le Docteur L. RAMPAL

Membre de la Classe des Sciences

Prononcé le 28 Décembre 1890

Par Monsieur Charles VINCENS

Chancelier de l'Académie.

MESSIEURS,

Le coup inattendu qui nous a frappés récemment est un de ceux que nous aurons le plus vivement ressentis, car l'éminent confrère que nous avons perdu venait d'être élu Directeur de notre Compagnie, et nous n'avons pas eu le temps de jouir des avantages que nous promettait ce choix judicieux.

M. le Dr Rampal justifiait de tous points cet honneur qui venait s'ajouter à tous ceux qu'il avait mérités dans une laborieuse et utile carrière. Des voix compétentes ont dit, à ses obsèques, quels avaient été ses succès dans les concours, dans le professorat, dans les fonctions délicates de médecin légiste, de Vice-président du Conseil d'Hygiène, de Président de la Société de Médecine. Permettez à celui qui, dès sa sortie du Lycée, fut son élève, de vous rappeler ses qualités de cœur et ses titres à votre sympathique estime.

C'est en 1850 que j'eus l'honneur d'être sous sa

direction à l'Hôtel-Dieu où, jeune encore et déjà Chef-Interne, il consacrait ses journées, et souvent ses nuits, à l'étude de l'anatomie et aux soins à donner aux pauvres malades. Tous, élèves et internes, nous l'aimions comme un frère aîné, car il était simple et bon, dévoué à tous, et nous donnant l'exemple incessant du travail. Il l'a donné jusqu'à la fin, puisqu'il est tombé, à 66 ans, victime du devoir professionnel.

Lorsque j'abandonnai l'étude de la Médecine, je continuai de le regarder comme mon maître, et il était resté mon ami. Je le retrouvai à l'Académie quand vous me fîtes l'honneur de m'appeler dans vos rangs et, s'il fut heureux de me voir élu Chancelier dans la même séance où vos suffrages l'appelaient à diriger notre Compagnie, comment ne serais-je pas douloureusement ému par l'obligation que m'impose ma charge, de lui rendre aujourd'hui — moi-même — en faisant devant vous son éloge, le suprême honneur que l'Académie réserve à ses membres !...

Comme l'Académie Française, à laquelle elle fut affiliée par son illustre fondateur, le maréchal de Villars, l'Académie de Marseille s'est toujours distinguée par le choix des hommes éminents dont les mérites, les fonctions élevées, les services rendus au public, et le talent consacré déjà par les suffrages de Corps spéciaux, forcent, pour ainsi dire, les nôtres. Et c'est ainsi que, en 1883, M. le Dr Rampal fut appelé par vous à succéder, dans la classe des sciences, à M. Alexis Clapier, député de Marseille qui, ne résidant plus dans notre ville, était devenu Académicien libre.

Son discours de réception fut une aimable causerie sur l'hygiène, cette science sociale qu'il avait étudiée à fond, et dont on ne peut songer sans danger, enfreindre les lois. Il nous démontra quelle influence elle exerce sur la vie des individus comme sur celle des nations, et quel rôle considérable elle joue dans les mœurs, dans le développement des peuples, dans l'état économique — exact et vrai — de la Patrie.

Le choix de ce sujet témoignait, Messieurs, de la franchise et de la loyauté d'esprit de notre regretté Directeur : car une société qui serait convaincue de la nécessité de l'Hygiène et qui en observerait rigoureusement les règles, n'aurait bientôt plus besoin de médecins.

Mais la générosité du cœur, la droiture et l'honnêteté, furent toujours les qualités maîtresses de M. le docteur Rampal : consciencieux dans l'exercice de sa profession, exact dans l'accomplissement de ses nombreux mandats—souvent bien difficiles,—constant dans son dévouement à ses semblables, il était digne de toutes les récompenses officielles ; sa modestie ne les lui fit pourtant obtenir qu'après un quart de siècle de travaux utiles, dont la plupart sont consignés dans 12 volumes des Comptes-rendus des Conseils d'Hygiène et de Salubrité du Département des Bouches-du-Rhône, dans la collection du Journal *Marseille Médical*, dans diverses brochures ayant trait à l'Hygiène et à la Médecine légale.

La simplicité de sa vie et de ses mœurs se reflétait dans son style, comme dans ses relations avec nous ; et vous avez apprécié bien des fois son caractère affable, l'élévation de ses sentiments.

Fils d'un agriculteur de la commune d'Allauch, car il s'était fait *tout seul* comme on dit, il avait puisé dans la simplicité de son éducation à la campagne ces impressions élevées qui forment l'âme de bonne heure; et il prouva plus tard, dans son enseignement, comme dans l'exercice de son art, qu'il savait parfaitement qu'on ne doit pas chercher l'âme dans le corps, mais bien dans la conscience, car elle est absolument indépendante de la matière organisée.

Si une excitation du cerveau surexite l'âme à son tour, si elle est en effervescence quelquefois et désordonnée, si même ses facultés semblent éteintes et paralysées comme le corps, c'est que la nature a établi entre le cerveau et la force qui pense des rapports tels,

que l'action de l'une est intimément liée à celle de l'autre. Ces deux forces sont eependant distinctes dans leur origine, et jamais la physiologie, qui est l'étude du corps humain, de ses organes, et de leurs fonctions n'aura rien de commun avec la psychologie, c'est-à-dire avec la science des lois de l'entendement de la volonté, des affections.

D'ailleurs, Messieurs, le corps est périssable, et l'âme est immortelle. Cette immortalité est aujourd'hui, notre seule consolation, comme celle d'une famille éplorée qui a perdu un chef digne de toutes les affections et de tous les respects.

Nous avons la certitude que notre regretté Directeur qui fut un vrai juste, a trouvé maintenant auprès de Dieu lui-même, source de toute intelligence, la solution de bien des problèmes philosophiques qui attirèrent son esprit ici-bas.

Il a cessé de vivre, c'est-à-dire de se dévouer ; mais il vivra dans notre souvenir aussi longtemps que nous saurons apprécier l'exemple qu'il nous a donné du travail et de la probité professionnelle.

NOTICE

SUR

M. ALEXANDRE CLAPIER

ANCIEN DÉPUTÉ, MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

Par M. Charles VINCENS

Chancelier de l'Académie, faisant fonctions de Directeur

MESSIEURS,

L'Académie a perdu la semaine dernière un de ses doyens, le vénérable M. Alexandre Clapier qui, jusqu'aux extrêmes limites de la vie humaine, a témoigné de l'intérêt qu'il portait à notre Compagnie depuis 50 ans qu'il en faisait partie. Permettez que, conformément à l'usage, je rappelle dans la première séance que nous tenons depuis qu'il n'est plus, les mérites d'un confrère dont le caractère et le talent ont honoré la Compagnie.

C'est le 30 juillet 1840 que M. Alexandre Clapier fut élu membre de la classe des sciences, en même temps que le regretté baron Gaston de Flotte était élu au fauteuil vacant dans la classe des Lettres.

M. Alexandre Clapier était alors membre de ce barreau de Marseille qui a toujours été une pépinière de brillants oratenrs de légistes de valeur et d'avocats d'affaires. Doué d'une rare faculté d'assimilation,

notre regretté confrère y occupait une place remarquée ; mais en outre, ami de Thiers et de Mignet, il était de cette phalange d'esprits généreux et illusionnés qui avaient fait la Révolution de 1830 et qui l'ont conduite jusqu'à la République de 1870, sans prévoir les doctrines étranges et menaçantes qui, peu d'années plus tard, ont assombri notre horizon.

La politique nous enleva donc notre confrère qui, élu bientôt député, habita plus souvent Paris que Marseille.

Plusieurs d'entre nous se rappellent les luttes électorales qui précédèrent son élection, alors que le cens électoral, très restreint, rendait encore plus vives qu'aujourd'hui les rivalités des partis. Mais du moins, on doit le dire à la louange de cette époque, ces luttes, quelque vives qu'elles fussent, ne se passaient qu'en un champ clos, entre électeurs peu nombreux, mais de bonne compagnie, et l'urbanité n'en était jamais exclue, même au plus fort de la mêlée.

Je dois cependant me borner à vous rappeler quelle était la grande valeur de M. Clapier dont l'esprit libéral, ouvert à toutes les manifestations de l'intelligence, fut surtout séduit par la science de l'économie politique à laquelle il dut son fauteuil dans notre Compagnie, mais qui était peu connue encore dans notre pays de France où le peuple est plus léger et spirituel que sérieux et réfléchi.

L'Economie politique, ou plutôt l'Economie sociale, qui en est une des branches les plus intéressantes, a cependant produit chez nous quelques écrivains spéciaux dont les noms jouissent d'une autorité certaine à côté de ceux que fournissent en plus grand nombre d'autres nations, telles que l'Allemagne et surtout l'Angleterre, où l'Economie politique et sociale est depuis fort longtemps enseignée dans les Ecoles. Aussi, est-ce le pays où les citoyens discutent avec le plus de compétence et de bon sens les questions de finance, d'impôt et de système commercial.

M. A. Clapier fut, avec notre concitoyen Louis Reybaud, l'un des premiers adeptes des théories de Frédéric Bastiat, de J.-B. Say, d'Hipp. Passy. Avec eux, il étudia les rapports du Capital avec le travail ; avec eux, il combattit pour le libre-échange en faveur des intérêts de notre grand port de commerce.— Mais ses luttes à la Chambre des députés et ses travaux importants ne l'empêchaient pas de collaborer brillamment à la *Revue Britanique*, fondée par son ami Pichot, et de nous consacrer ses instants, dans les courts intervalles du repos parlementaire.

Nos archives contiennent un travail de lui sur la *Science de la statistique*, dans lequel il sut donner un intérêt nouveau à une matière aride par elle-même. En 1854, il communiquait à l'Académie un *Aperçu Géographique sur l'Algérie*, ce magnifiqne royaume arabe, qui, 24 ans après la conquête, n'était pas encore bien connu dans notre pays, toujours trop lent dans ses essais de colonisation.

En même temps, M. Al. Clapier prenait part aux conférences qu'avait créées l'Athénée, à la rue de la Darse, et il y trouvait l'occasion de développer ses idées sur l'art, la philosophie de l'histoire, sur la littérature, sur divers sujets qui intéressaient son esprit élevé et très cultivé. C'était encore pour lui une occasion d'être utile à ses concitoyens, avides de belles paroles, de libres accents, de hautes pensées.

Devenu, par son séjour à Paris, académicien vétéran, il ne fit plus, parmi nous, que des apparitions intermittentes ; mais, dans ces derniers temps, il rentra (un peu désillusionné, mais non oublié) à Marseille pour y prendre le sage et modeste repos qui convient aux vieillards. Il avait repris, dans notre compagnie, la place que vous réservez à ceux qui vous reviennent, et nos séances firent désormais le charme de ses dernières années. Loin des fatigues, des animosités, des orages de la vie politique, il fut heureux de consacrer ses laborieux loisirs aux nobles études qui, durant sa

vie publique, en avaient agréablement rempli les intervalles.

De mœurs simples, et ennemi du faste, M. Al. Clapier avait su toujours partager son temps entre les travaux de l'esprit et les exercices physiques. Retiré dans sa belle terre de Roquefeuil, il se levait à six heures et s'en allait bêcher la terre, comme sir Gladstone fend à coups de hache, dans son parc, les arbres séculaires. Jusqu'à midi, il se livrait à ce salutaire exercice interrompu seulement par le déjeuner frugal du matin. L'après-midi, sa promenade, ses livres et ses travaux littéraires se partageaient son temps.

Lorsqu'il venait à Marseille, il suivait nos séances aussi régulièrement que le lui permit, plus tard, sa santé devenue chancelante—à quatre-vingt-douze ans, bien qu'il n'eût contracté aucune infirmité et qu'aucun signe extérieur n'annonçât que sa robuste constitution pouvait céder un jour à la maladie. Son intelligence était aussi demeurée tout entière, et il y a près d'un an à peine qu'il nous faisait la lecture d'un poème fort intéressant, où la vie et les mœurs de notre population marseillaise étaient retracées avec une couleur locale et une saveur qui prouvaient combien il avait su se mêler au peuple et en saisir sur le vif les qualités comme les défauts, aussi charmants peut-être ceux-ci que celles-là.

La nature assigne cependant à nos forces physiques une limite infranchissable. Notre regretté confrère, qui semblait défier le maladie et la mort, s'est éteint lentement, quinze jours après s'être alité pour la première fois, peut-être, de sa vie. Il a voulu s'éteindre dans la modestie d'un homme à qui suffit le souvenir de son dévouement aux intérêts de ses concitoyens, de ses amis et de ses proches, et, de par sa volonté expresse, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe.

J'ai eu le plaisir d'assister, il y a quelques années, à une conférence que M. Clapier donna au Cercle Artis-

tique sur l'Art, et je me souviens de sa définition du beau: l'ordre et l'ampleur. On peut l'appliquer à sa vie: elle fut belle, parce qu'il la fit bien ordonnée et que, en récompense, le ciel la fit ample. — Marseille se souviendra de lui, mais surtout notre Compagnie, qui a perdu en lui un de ces confrères dont la vaste intelligence reste un honneur pour les corps savants et littéraires dont ils ont fait partie.

février 1891.

ÉLOGE DE M. OLIVIER DE CARNÉ

MEMBRE DE LA CLASSE DES LETTRES

Prononcé le 18 Février 1892 par M. Ch. VINCENS

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

L'Académie de Marseille, si éprouvée depuis quelque temps, vient de perdre encore un de ses membres les plus distingués et les plus sympathiques.

Le vicomte Olivier de Carné-Marcein ne nous appartenait que depuis quelques années, mais nous avions tous pu apprécier rapidement sa valeur intellectuelle et morale comme le charme et la sûreté de ses relations.

Ces qualités, notre bien regretté confrère les avait héritées de ses ancêtres qui, dès le XIIIe siècle, étaient illustres dans l'histoire de notre pays. Un Olivier de Carné figurait à la 3e croisade, en 1248, et six siècles plus tard, en 1848, naissait dans la demeure traditionnelle de sa famille, près de Quimper, ce descendant d'une race de preux.

Bien jeune encore, M. Olivier de Carné ressentit pour la mer cette vocation décidée que tout Breton apporte en naissant. Entré à 16 ans à l'Ecole Navale, il était, neuf ans plus tard, lieutenant de vaisseau. Mais, sa bravoure et ses connaissances techniques

l'avaient déjà fait remarquer alors qu'il n'était encore qu'Enseigne, et il avait reçu la croix de la Légion d'Honneur en 1871, à peine âgé de 23 ans, durant le siège de Paris, pour sa vaillante conduite au plateau d'Avron, où il avait été blessé.

C'était commencer de bonne heure, et glorieusement, une carrière qu'il aurait parcourue brillante et rapide, car sa passion de la mer était vive et profonde. Il y fit preuve des qualités les plus sérieuses de l'esprit et ainsi que de son attachement aux principes solides qu'il avait puisés dans sa famille même.

« Si tu veux apprendre à prier, va sur la mer », dit un proverbe espagnol. Mais le jeune officier de marine n'avait pas besoin du spectacle de l'Océan, immense et périlleux, pour élever son esprit et raffermir ses sentiments religieux : il était vertueux par tradition.

Son père, historien et écrivain très distingué, membre de l'Académie Française, avait longtemps lutté comme député du Finistère, avec les de Falloux et les Montalembert, pour la liberté d'enseignement au point de vue catholique. C'est aussi dans les exemples de ce père d'un si haut esprit, que M. Olivier de Carné prit goût aux études économiques qui le firent distinguer par notre Compagnie quand il fut devenu Marseillais par son union avec l'une des grandes familles de notre Provence, dont l'un des ancêtres était le grand moraliste Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, qui sut rester chrétien malgré son intimité avec les esprits forts du siècle dernier.

Dans la maison de son beau-père, le regretté marquis de Clapiers dont la riche bibliothèque était bien connue du monde lettré, notre confrère put se livrer à ses goûts littéraires lorsqu'il dut demander sa mise en disponibilité pour cause de santé. Mais le Ministre ne voulait pas se priver entièrement des services d'un officier d'un tel mérite, et il le détacha à l'Industrie en qualité d'Inspecteur d'armement d'une de nos grandes Compagnies de navigation à vapeur.

Le vicomte Olivier de Carné vécut, depuis, entre ses fonctions à terre et l'étude, en s'occupant avec amour aussi de sa famille, si heureuse alors, si cruellement éprouvée aujourd'hui... Et c'est ainsi qu'il publia dans le *Correspondant*, dans l'*Annuaire de l'Economie Sociale*, dans la *Gazette du Midi*, de remarquables travaux qui témoignaient toujours de son goût pour les choses de la mer, comme pour les lettres. Dans *Les nouveaux Etats britanniques et les Pêcheries Françaises*, il décrivait avec un style élégant et imagé, mais avec un véritable talent d'observation, les tableaux de la vie humaine dans ces parages déshérités de Terre-Neuve.

Dans *Les Açores*, il dépeignait ces îles pittoresques et leur société, aimable et distinguée. Dans ses biographies de *C.-M. Campion* et de *Gaston de Flotte*, il faisait revivre ces deux anciens membres de notre Compagnie, l'un financier du XVIII^e^ siècle, ami des Lettres et des Arts, l'autre, un vrai poète chrétien, un écrivain de combat sous Louis-Philippe et le second Empire, et qui n'admettait aucun compromis ni en religion, ni en morale, ni en politique. Son fauteuil ne pouvait être mieux occupé, après lui, que par son biographe, qui fut reçu dans la Classe des Lettres le 10 mai 1885.

Mais la maladie, cependant, ne permit pas à notre nouveau confrère de prendre part d'une manière bien régulière à nos travaux, non plus qu'à ceux de l'Académie d'Aix qui l'avait élu membre correspondant, ou de la Société Archéologique du Finistère, dont il faisait également partie.

Il avait aussi été membre des « Unions de la Paix Sociale », cette création de M. Le Play, avec qui il étudia la question sociale ; et son beau livre des *Doctrines des Congrès ouvriers* fut le résultat de son contact avec l'illustre sociologue. Il y creusait un des grands problèmes de l'époque, et lui donnait, par le dévouement chrétien, la seule solution qu'il puisse recevoir.

Mais, une maladie sourde usait inexorablement tous les ressorts de cette existence qui n'avait eu pour but que la Patrie, la famille et les Lettres. Nous n'eûmes plus, à l'Académie, la joie de revoir ce confrère si sympathique, si modeste, qui avait une parole aimable pour tous et dont la bonté de cœur n'avait d'égale que sa haute intelligence. Le mal augmentait, alarmant sa noble et courageuse compagne dont le dévouement a été, durant ces deux dernières années, vraiment héroïque. Et, tout récemment, notre confrère voulut être transporté dans une villa, sur le bord de la mer, pour la contempler encore avant que de mourir, car il sentait bien qu'il fallait faire bientôt ce dernier sacrifice.

Pascal n'a-t-il pas dit que la vie du chrétien est un sacrifice continuel, qui ne peut être achevé que par la mort ? Notre confrère l'a achevé par une lente agonie et par une mort sainte qui a été peut-être le plus beau moment de sa vie, aux yeux de Dieu qui tient un juste compte de tout.

Nous avons donc laissé son corps à la tombe : il y est descendu comme embaumé de nos regrets et de nos prières. Mais nous avons la confiance que son âme immortelle a été devancée par ses vertus devant le Tribunal suprême, et, pour nous, Messieurs, nous conserverons le souvenir de M. Olivier de Carné avec celui des confrères qui, par leur mérite et leur caractère, ont le plus honoré notre Compagnie.

18 février 1892.

UN QUIÉTISTE MARSEILLAIS

Précurseur de Molinos et de Fénelon

A PROPOS

DE L'INVENTAIRE DES BIENS DE JEHAN MALAVAL

MARSEILLE 1666 (1)

Ce n'est pas d'aujourd'hui que Marseille a fourni aux Lettres, aux Arts et même aux Sciences, des adeptes autorisés : de tout temps la « sœur d'Athènes » a eu le culte des choses de l'esprit, et la liste serait longue, depuis Euthymènes et Pythéas jusqu'à Puget, Dumarsais, Papéty, Thiers, Méry et Reyer, des Marseillais illustres qui ont étendu au loin le renom de leur ville natale.

Au commencement du XVIII[e] siècle, les frères de la Roque étaient rédacteurs du *Mercure de France* ; c'étaient donc deux marseillais qui dirigeaient l'esprit public à Paris, et, par suite, dans toute l'Europe ; s'ils sont moins célèbres que certains de leurs successeurs, tels que Laharpe, Marmontel ou Legouvé, on voit du moins par ces noms-là quels mérites étaient nécessaires pour diriger cette feuille littéraire et mondaine à la fois.

Le *Mercure de France* parla souvent à cette époque, d'un autre marseillais, moins connu aujourd'hui,

(1) Ce travail a fait l'objet d'une lecture au 22[me] Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne.

mais que n'ont pas oublié ceux qui possèdent à fond l'histoire littéraire du XVIIIe siècle.

Monsieur Weiss a écrit un excellent article sur François Malaval dans la *Biographie universelle* de Michaud, et M. l'abbé Dassy, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, lettres et arts, de Marseille, a publié en 1869 une monographie complète sur cet aveugle étonnant, qui fut docteur en Sorbonne il y a deux siècles, et qui jouissait d'une immense popularité à Marseille, où son nom n'est cependant plus connu que par celui d'une petite rue voisine de la porte d'Aix, et qui traverse des terrains et jardins ayant appartenu jadis à la famille Malaval.

Cette famille était l'une des plus considérées de la ville. Le chef, Jehan Malaval, négociant-armateur, fut consul et prit toujours une part active à l'Administration de la Cité. Sa fortune était très importante pour l'époque : il laissa à sa mort, en 1662, plus de 200,000 livres en marchandises, vaisseaux, immeubles, bijoux, tableaux, etc.

L'un de ses fils, qui s'était adonné de préférence aux études littéraires et théologiques, acquit une telle réputation que toutes les célébrités de l'époque étaient en correspondance avec lui, comme elles avaient été avec Peiresc et Guillaume du Vair. Mais, si le nom de François Malaval est moins venu jusqu'à nous, c'est probablement parce que ses ouvrages traitaient presque exclusivement de sujets théologiques qui, depuis longtemps, ne sont plus en discussion.

En outre, François Malaval était très modeste : il publiait ses livres sans nom d'auteur, avec les seules initiales F. M. — Enfin, il ne pouvait se mouvoir et voyager facilement, une maladie de l'enfance l'ayant privé de la vue alors qu'il était encore au berceau.

Mais cette infirmité, en l'éloignant du monde extérieur, facilita son goût pour l'étude. Son père était dans une situation de fortune qui lui permettait de pourvoir largement aux besoins d'un fils d'autant plus

affectionné qu'il avait été moins favorisé par la nature, et François Malaval put donc avoir de nombreux lecteurs et secrètaires (1). Il devint bientôt aussi remarquable par son savoir en littérature et en théologie que par ses hautes vertus, son jugement droit, par son érudition presque universelle qui lui permit d'écrire et de publier de nombreux ouvrages littéraires, poétiques et théologiques.

François Malaval publia en 1671, chez Estienne Michallet, à Paris, rue Saint Jacques, — à l'Image de saint Paul, — des *Poèsies spirituelles* d'une versification facile, sur la perfection chrétienne, sur le pur amour de Dieu.

Le pieux écrivain s'était proposé, disait-il, de faire couler agréablement dans les esprits les enseignements de la perfection, grâces au rythme et autres avantages qu'offre la poésie. — Ce livre de vers est donc, à vrai dire, un traité complet de la perfection ; et humblement, l'auteur souhaite dans sa préface, « qu'il puisse exprimer durant sa vie une partie des « sentiments qu'il a exprimés dans ses vers, afin « qu'il ne combatte pas ses enseignements par ses « actes. »

Il est difficile de traiter en vers des sujet aussi abstraits que les différents caractères des vertus chrétiennes, les diverses élévations à Dieu par les choses sensibles. Pour Malaval cependant, toutes ces abstractions deviennent des sujets de méditations poétiques : (la Conduite de l'âme dans les peines intérieures, la Dignité de la Foi, l'Ame sevrée des douceurs de Dieu, etc.). Mais il est curieux que cet aveugle de naissance, ou à peu près, ait eu l'idée de rechercher l'amour de la beauté divine sous la figure de la beauté créée.

On est surpris de le voir indiquer les leçons que

(1) Sa grand'mère maternelle, Jeannette Magallon, lui avait laissé 150 livres.

« donne un miroir, ou encore, « les sentiments de l'âme à la vue d'un ruisseau ou de la mer calme ».

La vérité des images est tout à fait étonnante de la part d'un homme qui ne pouvait avoir eu jamais la perception physique d'un paysage, d'un détail quelconque de la nature.

Mais il y a aussi dans ce recueil des morceaux superbes d'élévation et d'énergie : je citerai cette strophe d'une pièce sur « la Constance dans les douleurs » :

Je crie en mes douleurs, mais je ne me plains point
L'amour m'en est témoin :
La bouche dit : Hélas ! et le cœur dit : Victoire !
Il faut sentir son mal et le vaincre en souffrant.
L'amour en a le prix : Dieu seul en est la gloire ;
Oublions nos douleurs en regardant la croix.

L'aveugle marseillais se résignait et allégeait ses souffrances par la religion, comme faisait plus tard un autre provençal plus illustre, Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, qui, voyant sa carrière brisée par la maladie, trouvait dans la littérature et dans la morale un adoucissement à ses douleurs physiques.

— Mais à côté de ces pièces d'une haute philosophie chrétienne, il y en a aussi dans les *Poësies spirituelles* qui sont, si l'on peut dire, de vrais tours de force poétiques sur des sujets de dogme assez difficiles à comprendre parfois, pour ceux qui ne sont pas férus de théologie.

Mais, disait encore Malaval dans sa préface :

« Ceux qui n'entendront pas quelques unes de ces « pièces ne laisseront pas d'y découvrir une certaine « image de beauté qui procède de la dignité d'un « sujet traité sans déguisement, et qui leur donnera « quelque admiration et quelque plaisir : comme on « est souvent charmé d'un tableau quoiqu'on ne sache « pas ce que le peintre y a voulu représenter. »

On reste confondu à la pensée de tout ce qu'a dû se faire lire cet aveugle pour pouvoir montrer dans ses ouvrages un tel fonds d'instruction, d'érudition aussi solide que varié. Il cite souvent les auteurs religieux ou classiques, latins et grecs, ce qui nécessitait sans doute un effort de pensée considérable pour retrouver dans sa mémoire, bien qu'admirablement douée, les textes, et l'à-propos de ces textes, comme un voyant les retrouverait dans les notes prises au cours de ses lectures. François Malaval aurait pu dire, comme Augustin Thierry, cet autre aveugle qui est devenu, deux siècles plus tard, un de nos plus grands historiens, « il y a quelque chose au monde qui vaut mieux « que les jouissances matérielles, mieux que la for- « tune et que la santé même : c'est le dévouement à « la science. »

Ce qui précède fait assez connaître la nature d'esprit et le sujet ordinaire des méditations de François Malaval, pour expliquer son livre : *La Pratique facile*, qui lui avait fait acquérir, dès 1664, une réputation universelle. Bourdaloue se flattait d'avoir donné à notre auteur marseillais l'idée de ce traité, dont s'inspira vingt ans plus tard Mme Guyon, lorsqu'elle publia, en 1685, son livre intitulé : *Moyen court et très facile pour faire oraison*.

L'auteur de la *Réfutation des Quiétistes* reconnait le prodigieux succès qu'avait en France et à l'étranger la *Pratique facile*, de Malaval. Les princes de l'Église le citaient eux-mêmes avec éloges. Un homme de grande qualité mit tout l'ouvrage en vers français pour qu'on l'apprit plus facilement par cœur.

La première édition de la *Pratique facile* avait paru en 1664, chez Lambert, à Paris. La quatrième fut publiée chez son successeur Estienne Michallet, en 1687 ; et, cette fois, l'ouvrage remanié fut dédié par Malaval à Son Éminence le cardinal Bona. Dans son épître de dédicace, le pieux écrivain louait le Seigneur

d'avoir couvert ses yeux des ténèbres extérieures dès le commencement de sa vie ; il priait le Dieu des lumières de lui donner cette souveraine clarté qui illumine ceux qui ne veulent pas tout voir, mais qui s'étudient à humilier la raison devant les abîmes de la foi. Cette pensée montre bien quelle était la hauteur d'esprit et la pureté de cœur de François Malaval.

Son traité imprimé aussi à Rome, à Venise, à Bologne et dans d'autres villes d'Italie, s'était répandu partout, ce dont se plaignait l'éditeur Michallet dans un « Avertissement au lecteur, » tout en constatant le succès de l'ouvrage. — Car la propriété littéraire n'existait pas encore au XVIII[e] Siècle.

Mais n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un humble Marseillais, infirme, qui n'avait jamais quitté le quartier de Saint-Martin, dans sa ville natale, ait pu émouvoir à ce point par ses écrits, le monde chrétien à une époque ou l'instruction n'était pas très répandue, où les communications plus difficiles et plus coûteuses qu'aujourd'hui ne pouvaient procurer quelque notoriété en dehors de leur province qu'aux hommes et aux œuvres de très grande valeur ?

On sait quelle agitation religieuse suscita le quiétisme, et la querelle qui s'en suivit entre Bossuet et Fénelon. Malaval avait été cependant le précurseur de Fénelon et de Madame Guyon : il avait même précédé Molinos — qui est considéré à tort comme le créateur de ce système — puisque la *Pratique Facile* fut publiée, avons-nous dit, en 1664, tandis que le *Guida Spirituale* de Molinos ne parut que onze ans plus tard, en 1675. C'est le même système d'ailleurs, qui consistait à représenter la véritable piété comme constituée par une douce tranquillité d'âme, par un calme parfait où la prière mentale, incessante, suffit à l'âme, qui ne désire rien, ne demande rien à Dieu, et s'abandonne complètement à lui en se contentant de la pure contemplation de son essence.

La *Pratique Facile* est une suite d'Entretiens sous forme de Dialogues, entre le Chrétien et son Directeur. Le style en est simple, les idées sont séduisantes, mais elles troublèrent bien des âmes pieuses qui ne pouvaient s'élever jusqu'à la pure contemplation ; et, plus tard, ce livre eut contre lui tous les contradicteurs de la *Guida Spirituale* de Molinos.

Le système offrait, en effet, de graves inconvénients, des dangers même: il n'y avait plus de crainte de l'Enfer, plus d'espoir du Paradis : l'âme s'abandonnait tout entière à Dieu, dans le pur amour de Dieu, perdant son libre arbitre et son activité propre. C'est dans le VIII[e] Entretien que l'on voit surtout ce qu'entendait Malaval : nous citons textuellement : « La « Contemplation écoute Dieu parce qu'elle met l'âme « en silence : c'est un regard amoureux de Dieu qui « l'attire dans l'âme. On la peut donc rechercher, afin « que Dieu habite plus parfaitement, plus continuel- « lement, plus actuellement avec nous.

« La méditation est trop agissante, elle réfléchit « trop et elle parle presque toujours sans écouter, au « lieu que la contemplation amoureuse prête toute « l'âme à Dieu et lui offre tout son néant pour le « remplir. »

Le Saint-Siège ne tarda pas à s'émouvoir d'un tel mysticisme, qui était en opposition avec les idées reçues. On reprocha à Malaval de détruire la méditation en traitant de la contemplation, alors que celle-ci, disait-il, est le prix et le repos de l'autre. Saint Bonaventure avait déjà dit, dans son opuscule des *Sept Chemins de l'Eternité*, que la méditation se termine et passe en contemplation comme à ce qui est plus parfait. Saint Bonaventure n'a cependant jamais été accusé de quiétisme. — Nous pourrions citer aussi Joachim de Flore, qui au XII[e] siècle ou XIII[e] siècle, vivait sur les pentes escarpées de la Calabre, et dont la doctrine ne dirigeait pas l'homme vers l'action, mais vers la pratique du recueillement, de

la méditation. Délivrés des soucis du siècle, ses disciples ne vivaient que par l'esprit, s'en rapportant à Dieu, touché par leurs prières, de sauver l'humanité. C'était du quiétisme qui ressemblait fort à l'égoïsme. Aussi, l'Eglise s'est-elle gardée de donner à Joachim de Flore les honneurs de la canonisation ; mais, du moins, elle ne le poursuivit pas pour sa doctrine, tandis qu'elle poursuivit Malaval, qui n'avait pourtant d'autre but que de faire goûter à ses lecteurs deux fruits admirables : le fruit de la science dans la contemplation de Dieu et le fruit de la vie dans l'*Imitation de Jésus-Christ* qui, à cette époque, était encore attribuée à Thomas A. Kempis.

Néanmoins, la *Pratique Facile* fut mise à l'index en 1688, comme la *Guida Spirituale* l'avait été en 1687.

Malaval se soumit, en fils respectueux de l'Eglise ; mais son livre continuait à se propager malgré lui : de nouvelles éditions de la *Pratique Facile* avaient été imprimées à Lyon , à Avignon, à Paris, une femme à l'imagination vive, Madame Guyon, s'anima à la lecture de ces pages où l'âme s'absorbait si complètement en Dieu, et le quiétisme reçut une nouvelle force par l'adhésion de Fénelon, dont la controverse avec Bossuet est un des épisodes les plus importants de l'histoire religieuse en France ; et l'on sait avec quelle admirable douceur le pieux évêque se soumit à son tour.

— D'après tout ce que nous venons de rappeler avec quelques détails, il est de la dernière évidence, par le seul rapprochement des dates que François Malaval fut bien le créateur du Quiétisme. — Il est donc singulier que presque aucun des auteurs qui ont écrit sur ce système, ni le Père René Rapin lui-même, n'ait jamais cité Malaval, malgré la réputation européenne, on peut le dire, de l'aveugle marseillais.

Nous avons dit plus haut que les plus illustres personnages de l'époque étaient en correspondance avec lui, et Christine de Suède avait voulu avoir une

conférence avec le célèbre écrivain chrétien, lorsque dans son voyage en France, elle débarqua à Marseille en 1656.

Comment donc la *Pratique Facile* est-elle tombée dans l'oubli? — Il faut l'attribuer à la propagation des ouvrages postérieurs de Madame Guyon, et de Fénelon surtout, dont la haute situation dans le clergé de France laissait dans l'ombre le modeste aveugle marseillais, qui avait d'ailleurs 72 ans déjà lors de la condamnation des écrits de Fénelon (1699).

Il ne mourut qu'en 1719 âgé de 92 ans, et cinquante-cinq ans après la publication de la *Pratique Facile* qui, nous ne cesserons de le redire, avait créé pour la première fois sinon une secte, au moins une opinion, un système, qui agita longtemps le monde chrétien, et auquel on dut, pendant un demi-siècle, une quantité d'ouvrages de piété, de livres de dévotion tendant à unir essentiellement l'esprit en Dieu.

Sans doute aujourd'hui la cour de Rome ne verrait plus dans de telles publications les dangers qu'elle y vit à la fin du XVII[e] siècle : la foi est toujours aussi vive, mais la théologie est négligée pour d'autres sciences, de même que le droit canon ou les traités méthodiques et résolutifs de la dévotion et de la perfection chrétienne.

On pratique la religion mais sans se donner la peine de la raisonner ; les changements survenus dans l'esprit public comme dans les tendances de l'humanité feraient sans doute accepter comme parfaitement orthodoxes aujourd'hui des idées si opposées au matérialisme de notre époque ; et si un éditeur contemporain voulait entreprendre à nouveau la publication de la *Pratique Facile*, un tel ouvrage aurait un très grand succès : il ferait dans les âmes une impression profonde et un bien considérable, car peu de personnes pourraient aujourd'hui y découvrir les points délicats sur lesquels s'exercèrent tant de critiques.

Mais ce n'est pas précisément du Quiétisme que nous voulions parler : nous y avons été amené par le désir de faire connaître un grand chrétien, un aveugle marseillais depuis trop longtemps oublié, dont nous avons retrouvé les traces au cours des recherches que nous avons faites sur la famille Malaval, à propos d'un inventaire des biens de Jehan Malaval, père de François, et qui est contenu dans une sentence arbitrale aux minutes de Me Emeric, notaire à Marseille en 1666.

Nous devons la communication de ce très intéressant document à l'obligeance de M. Blanc, successeur actuel du notaire Emeric. Quelques détails sont nécessaires cependant, pour faire connaître les circonstances qui donnèrent lieu à cet inventaire et à la sentence arbitrale.

Jehan Malaval mourut en 1662, deux ans avant que son fils François n'eût publié à Paris sa *Pratique Facile*. Né à Toulouse vers la fin du XVIe siècle, il était venu se fixer à Marseille pour y faire le commerce de la droguerie. Il avait épousé, en 1619, la demoiselle Anne Boulle, dont la mère était née Magalon; son commerce prospéra : il devint négociant-armateur, et sut amasser une fortune avec laquelle il acheta des maisons, des terrains, des vaisseaux: il fut nommé plusieurs fois consul. Il étendit ses relations dans l'intérieur de la France, dans l'Italie, le Levant, et l'importance de son inventaire nous autorise à le considérer comme une de ces grandes figures du commerce marseillais qui, à une époque moins reculée, nous ont été représentées par les Borely, les Georges Roux, et dont notre haut commerce marseillais continue à s'honorer de nos jours.

A sa mort, il laissa huit enfants dont cinq fils et trois filles. Son héritier universel était son troisième fils, Martin, qui laissa, lui, quinze enfants : à cette époque, la dépopulation de la France n'était pas à craindre, car l'honnêteté de la vie n'allait pas sans les

pratiques religieuses et la fidèle observation du Décalogue en tous ses préceptes.

En dehors de la part d'héritage qu'il avait faite à chacun de ses enfants par son testament du 17 juillet 1661, Jehan Malaval avait imposé à Martin la charge d'une rente viagère de 400 livres à servir à François, le fils aveugle, à qui il avait donné un fonds important de livres que celui-ci augmenta considérablement. C'est cette bibliothèque qui fut en partie l'objet de la sentence arbitrale dont nous allons maintenant parler.

Martin Malaval paraît avoir eu le sentiment du lucre plus encore que celui de la famille, car, loin de voir dans l'infirmité de son frère un motif de plus pour lui rendre la vie aisée et facile, il lui contesta la propriété de cette bibliothèque importante, qu'il soutenait avoir été rachetée à François par son père. François résista, et les contestations furent longues. Martin recula cependant devant le scandale d'un procès, d'autant plus que Jehan Malaval avait toujours recommandé à ses enfants d'éviter les discussions juridiques afin d'assurer le plus possible la paix et l'union dans la famille. C'était l'esprit de l'époque, et nous voyons en effet les *Livres de Raison* condamner tous procès entre frères et sœurs (1).

Martin obéit donc au vœu de son frère en acceptant, en 1669, un arbitrage que François avait fini par proposer, les questions d'intérêt n'étant pas encore réglées, trois ans et demi après la mort de leur père. Les arbitres choisis étaient les sieurs Dor et Lefebvre, probablement amis de la famille Malaval. Ils durent se livrer à un travail considérable, car, par la même occasion, ils furent chargés de régler la succession de Jehan Malaval pour établir la « Legittime » que Martin Malaval devait compter à François comme à chacun de ses cinq autres frères et sœurs.

(1) Encore aujourd'hui, mais en Chine, les pères de famille recommandent à leurs fils de ne jamais aller devant le mandarin.

Or, Jehan Malaval avait dirigé, nous l'avons dit, une importante maison de commerce, et il avait eu pour associé Simon Gilles, homme de bien comme lui, et qui avait rempli, comme lui, des fonctions municipales à Marseille.

Il fallait donc liquider la maison de commerce pour établir la part revenant à Jehan Malaval, ou soit à ses enfants.

Ces divers mandats furent donnés aux arbitres le 16 décembre 1665 ; mais ils durent être renouvelés le 20 avril 1666 et les sieurs Dor et Lefebvre ne déposèrent leur sentence que le 17 juillet suivant. Conformément à l'usage de l'époque, ils se réservaient, durant trois mois, l'explication des doutes qui pouvaient naître de leur sentence, par laquelle François Malaval recevait pleine et entière satisfaction quant à la bibliothèque en litige, car les arbitres la lui attribuaient en toute propriété, s'étant convaincus, par l'inventaire, que ces livres avaient été achetés par Jehan Malaval pour son fils François qui les avait augmentés de « divers prézants à lui faicts par des amis. »

Martin voulut que la sentence lui fût signifiée pour en délibérer : il ne prit cependant qu'un mois pour vérifier, contrôler, discuter, et le 19 août enfin, il signa ce document très important pour lequel les arbitres ne s'étaient cependant taxés pour eux deux qu'à 652 livres cinq sols et six deniers, ce qui n'était certes pas exagéré, surtout si l'on considère le travail et le temps qu'exigea cette liquidation : il leur avait fallu visiter en détail les maisons, jardins et terrains de Jehan Malaval pour les estimer, vérifier les baux ainsi que les écritures de la maison de commerce, toute la correspondance avec les maisons de l'intérieur et du dehors, réunir les créances, apurer les comptes, faire l'inventaire des marchandises en magasin aussi bien que des navires et des meubles, bijoux, linge, etc., qui composaient la fortune de Jehan Malaval et le capital de sa maison de commerce.

Tout en tenant compte de la différence de valeur de l'argent à 200 ans de distance, nous devons reconnaître que les arbitres avaient bien gagné leurs 326 livres d'honoraires chacun ; surtout si l'on considère aussi l'importance de la succession, dont l'actif total ne s'élevait pas à moins de 193,860 livres, 5 sols, 9 deniers; plus celui de la maison de commerce qui atteignait 224.323 livres 2 sols. Au tarif actuel des liquidateurs ou arbitres de commerce, on percevrait aujourd'hui 50,000 francs au moins sur de pareilles sommes, qui représentaient plus de deux millions de francs.

L'inventaire dressé par Dor et Lefebvre à la fin de leur sentence est d'un très vif intérêt. Nous y voyons que Jehan Malaval était en compte courant avec de nombreuses maisons de diverses places de France et de l'étranger, à Lyon, Montpellier, Pertuis, Beaucaire, — dont la célèbre foire était le rendez-vous du monde entier — Narbonne, Bayonne, Bordeaux, Toulouse, Paris, Amsterdam, Smyrne (que les arbitres écrivent Esmierne, suivant la prononciation provençale), Tripoli de Syrie, Malte, Alep, Barcelone, Cadix, Gênes et le Caire, toutes places d'où l'on expédiait au grand négociant marseillais des marchandises qu'il revendait sur d'autres places (1); et ce grand mouvement d'affaires nécessitait l'affrètement ou la propriété de nombreux navires; nous voyons en effet qu'à la mort de Jehan Malaval la maison devait encore 26 nolis à divers patrons ou capitaines, et qu'elle possédait six quirats (ou parts de propriété) de la barque patron André Michel; 3 quirats du vaisseau appelé *Notre-Dame-des-Bonnes-Nouvelles*, capitaine Marc Michel; 2 quirats de la barque *Saint-Pierre*, patron Jean

(1) Parmi les débiteurs figure un nom illustre qu'on est surpris de voir « couché » dans les livres de la maison de commerce : c'est celui du « sieur Président de Montesquiou, de Bordeaux, pour fournitures faites pour la Société : 653 livres 13 sols.—M. le Président de Barrême pour 600 livres. » Mais aucun détail ne donne l'explication de ces deux articles de comptabilité.

Brémond ; 3 quirats de la barque capitaine Mavaire, plus 2250 livres pour fournitures afférentes aux susdits quirats pour le voyage entrepris pour l'année ; et l'inventaire relate le bénéfice de ce premier voyage en 1015 livres pour les 3 quirats ; mais il nous apprend aussi que la barque du capitaine Mavaire périt au voyage suivant, et les 2250 livres de « mise dehors » ne purent être encaissées en totalité des assureurs, car les sieurs Broude et Payan, Serène et Caire, qui ne couvraient cependant à eux quatre que 450 livres, étant devenus insolvables, 1800 livres seulement furent encaissés des autres assureurs, sous déduction de 360 livres, montant de la prime à 20 0/0 et de 9 livres, droit payé au « Censal » (courtier) dont l'inventaire ne nous dit pas le nom, pas plus que les noms des assureurs qui firent honneur à leur engagement.

Remarquons à cette occasion que le commerce des assureurs maritimes n'était pas très florissant au XVII[e] siècle. C'était d'ailleurs un jeu, un pari, plutôt qu'une suite d'opérations raisonnées, basées sur les lois du hasard et sur les données à peu près certaines des statistiques. Malgré les primes qui représentaient jusqu'à 20 0/0 du capital en risques, certains assureurs ne pouvaient supporter un sinistre de 450 livres..... Qu'il y a loin de cette situation précaire et timide à la hardiesse avec laquelle, grâces à l'association des capitaux et à la science des probabilités, de puissantes compagnies d'assurances garantissent aujourd'hui des centaines de mille francs à des taux de prime infiniment moins élevés ! et, souvent, supportent des pertes pour d'aussi fortes sommes, sans que leur crédit en soit le moins du monde ébranlé ! — Mais là n'est pas le véritable intérêt qu'offre l'Inventaire de Jean Malaval. La situation très prospère de sa maison de commerce et l'importance de sa fortune privée avaient permis à ce digne père de famille de doter très con-

nablement ses filles (1), d'aider divers membres de la famille de sa femme (2) de payer 4455 livres (et d'en cautionner 3668) pour son fils André. Enfin il avait prêté 9855 livres à Jean Alphand, l'un de ses gendres, qui lui abandonna une créance de 9600 livres sur la « communauté de Marseille ». Jehan avait lui-même dans son actif déjà une créance de 1500 livres sur la Commune, qui se trouvait fort obérée à cette époque et dont les revenus (200,000 livres environ) suffisaient à peine à payer les intérêts de la dette créée par les troubles qui avaient précédé l'arrivée de Louis XIV et par les contributions de guerre et autres, imposées par Mazarin. Jehan Malaval était donc riche et bienfaisant. Chef d'une importante maison de commerce et d'armement, il menait un train de maison assez luxueux pour la bourgeoisie de l'époque, comme en témoigne une clause de son testament par laquelle il léguait quatre mois de gages à ses deux servantes, et comme le prouvent encore l'ameublement de sa maison d'habitation, sa vaisselle d'argent et de cave, ses tableaux, bijoux, etc., tels qu'ils sont décrits dans l'inventaire.

Avant donc de terminer cette courte étude sur Malaval, il sera peut-être intéressant pour le lecteur d'entrer avec nous dans l'intérieur de cette maison d'un riche bourgeois marseillais du XVII^e^ siècle, et c'est avec l'inventaire à la main que nous ferons cette visite rétrospective.

(1) Jeanne, l'aînée, reçut 3600 livres quand elle épousa, à l'âge de seize ans, César Arbaud, le 8 novembre 1637. Cette somme fut portée à 6000 livres « y compris les coffres », c'est-à-dire le trousseau, lorsqu'elle se maria en secondes noces, le 11 juin 1640, avec Jean Alphand.—Cassienne, la seconde fille, mariée le 5 mai 1647, à Jean Barthalon, avait reçu 5200 livres, dont 800 livres prix des coffres; et 1000 livres de sa mère Anne Boulle.

(2) Il avait fait compter 100 ducats à Venise au frère Augustin Boulle, le 28 Octobre 1655. A sa mort, il restait dû 117 livres 6 sols sur cette créance.

Outre la bibliothèque très importante de François, nous trouverons dix-sept tableaux dont les prix portés dans l'inventaire (250 livres, 375 livres, etc.,) indiquent le mérite artistique, sept statues en marbre; assez d'argenterie ; une très grande quantité de ce beau et bon linge de maison et de corps que l'on ne sait plus tisser aujourd'hui. C'était bien la demeure d'un homme qui avait de la fortune et aimait à s'en faire honneur.

Propriétaire de quatre immeubles, bien situés, Jehan Malaval occupait avec sa nombreuse famille celui de la rue de Jérusalem, située derrière le quai du Port, et qui devait sans doute son nom au voisinage de l'hôtel de la Commanderie de St-Jean de Jérusalem. L'inventaire nous apprend que cette maison comprenait six étages : elle était évaluée 15.000 livres.

Parcourons en rapidement les principales pièces :

Au rez-de-chaussée était la salle, c'est-à-dire la salle à manger ornée de sept tableaux (1) et contenant quatorze chaises noyer à bras avec trois « cuissins » de satin, probablement pour les chaises habituellement occupées par le père et la mère..... Une grande table avec quatre tapis, dont deux grands pour la table et deux petits pour le buffet en noyer qui meublait un des panneaux de la salle, et qui contenait l'argenterie composée de deux écuelles, deux plateaux, un bassin façonné, une aiguière et son bassin, 18 cuillers, 18 fourchettes, des salières, etc. — Si l'on pense que c'était là peut-être de la vieille argenterie de famille et datant du siècle précédent, combien ne doit-on pas regretter que ces pièces ne soient pas venues jusqu'à nous car elles devaient avoir toute la valeur artistique de l'orfèvrerie de la Renaissance.

(1) Ung tableau où est despainct la saincte Vierge avec un petit saint Jean, et cadre surdoré.
Trois grands tableaux de l'histoire de Judith.
Deux autres grands tableaux de Sausson (?).
Un grand tableau du jugement de Salomon.

De plain-pied avec la salle, étaient deux chambres : dans la première on voyait le portrait de Jehan Malaval, ceux du Roy défunct Louis XIII et de la Reine, un tableau représentant le Christ en croix; huit chaises « caquetoires » en noyer, garnies de tapisserie, un miroir de trois pans de longueur sur 2 1/2 de largeur; deux escabeaux noyer garnis de tapisserie, un cabinet ouvragé en noyer, qui devait être un meuble très artistique et de valeur car l'inventaire l'estime à 150 livres ; il était posé sur une table fermant à clef, sans doute le bureau-secrétaire ou Jehan Malaval et sa femme serraient leurs lettres, bijoux, etc. Au chevet du lit (en noyer avec son « garniment » en broderies vertes, ainsi que le devant de la cheminée) était un petit tableau sur cuivre représentant la sainte Vierge et saint Joseph. Dans l'autre chambre étaient encore six tableaux sujets religieux (1), un lit en noyer avec trois matelats et deux linceuls; cinq chaises noyer, garnies de toile verte ; deux miroirs; une table noyer fermant à clef ; quatre douzaines et demie de nappes *à la Venise* ; vingt-deux douzaines serviettes, six autres nappes, dix-neuf linceuls de toile de maison ; deux chandeliers argent, une assiette « avec les mochettes et une chaînette » argent, une aiguière pesant en tout neufs marcs et estimée 252 livres : à côté du lit un bénitier argent ouvré, qui devait être encore une bien remarquable pièce d'orfèvrerie et un petit lit « courrier » avec deux petits matelas.

C'était évidemment la chambre de M^me^ Malaval, qui devait garder auprès d'elle, la nuit, le plus jeune de ses enfants ; et d'ailleurs, l'ornementation plus riche

(1) Ung tableau de la sainte Vierge avec ung saint Jean sur les genoux.
Ung tableau du jugement de N. S. sans cadre.
Ung tableau de l'image de saint Antoine de Padoue et son cadre.
Ung autre tableau « à la destampe » de sainte Anne et son cadre.
Ung autre tableau sur la cheminée où est l'image de saint Pierre.
Ung autre tableau du martyre de saint Laurent sur l'ardoise.

de cette chambre, les pièces d'argenterie qui ornaient la cheminée et les meubles, enfin la quantité de linge de maison qui y était contenue, tout démontre bien que c'était, là, la chambre d'honneur et la pièce réservée à la mère de famille.

Au 3me étage, je citerai une chambre où étaient encore cinq tableaux (1); trois caquettoires de cuir doré; une table noyer, un tabouret garni de tapisserie; un petit miroir; un lit noyer et son garniment; deux linceuls.

Au 4me étage, deux tableaux à la détrempe; un lit noyer, trois matelas; deux linceuls toile de maison; deux garniments de cadi vert, garnis d'une frange; quatre couvertures indienne du Levant, un autre garniment de lit toile du Levant, deux petits tapis Mousquet, et, contre le mur, un ratelier en fer supportant deux fusils et une hallebarde.

Le 5me étage contenait les rechanges : vingt-cinq nappes, quarante-cinq linceuls, quatre douzaines essuie-mains, dix-huit chemises, douze sacs pour tenir farine, une "chaise percée" qu'on ne descendait qu'en cas de maladie dans les chambres des étages inférieurs, des "eyssauringues" étain, des bassinoires cuivre; quatre douzaines verre de Venise; sept statues en marbre "de moyenne grosseur" — qui avaient été sans doute apportées d'Italie par l'un des capitaines marins de la maison, et qui étaient disposées là en attendant qu'on les plaçât dans les salles du rez-de-chaussée et du 1er étage; —six vases de terre ciselés et quelques objets de curiosité; six petites pièces de corail, une guitare espagnole, une "mandorre".

Enfin, le 6me étage était réservé à François Malaval : c'est là qu'était la fameuse bibliothèque, dont son tes-

(1) Ung tableau de sainte Madeleine.
Ung tableau sur la cheminée de la sainte Vierge.
Deux autres tableaux, l'un du portrait du défunct et l'autre de la veîve.
Ung autre tableau de la mère de la veîve (Jeannette Magalon).

tament nous indique quelques ouvrages par les legs faits à des amis : c'étaient les *Vies des Pères du Désert*, le *Tractatus de reformatione*, les *Lettres italiennes* de l'un des généraux des Pères Jésuites, une *Apologie de l'Université de Paris*, le *De Secretis Societatis Jesu*, le *Codex regularum Orientalium et Occidentalium*, et autres in-folio où s'alimentait son esprit, toujours en quête de nouveaux sujets à traiter dans ses écrits qui agitaient le monde chrétien. Une table servait à ses secrétaires, auxquels il dictait, assis dans une "chaise de noyer", les pieds posés sur "ung petit banc" et à côté d'une "épinette" sur laquelle probablement notre intéressant aveugle se délassait de ses travaux en jouant quelques pièces des compositeurs de l'époque, Scarlatti, Couperin ou Champion de Chambonnières. Une "caisse en bois de cyprès" contenait sans doute encore des livres et surtout les "livres de raison" de son père, que François avait demandé à conserver ; de même qu'un coffre à bahut renfermant son linge (trois douzaines de chemises, partie en toile de maison et partie en coton ; dix linceuls toile de maison ; huit couvertures de laine).

Si, maintenant, nous redescendons au rez-de-chaussée, nous donnerons, en passant, un coup-d'œil à la cuisine, dont bien des ustensiles nous indiquent les coutumes de l'époque. Ainsi, nous y voyons une caisse bois blanc à tenir farine, une mastre à pétrir le pain et une table destinée au même usage, ce qui prouve qu'au XVII[e] siècle et dans les familles même les plus aisées on faisait dans la maison le pain destiné à la consommation de la famille et des serviteurs. Aux murs étaient pendus des tamis, un "lichefroy" deux poëles dont l'une à frire les châtaignes, une broche, des peirolles, bassins de cuivre, etc. Sur les étagères, brillaient "vingt plats d'étain tant grands que petits", deux douzaines d'écuelles étain, cinq dou-

zaines assiettes, quatre lampes et quatre paires de chandeliers en laiton, etc.

Peut-être quelques-uns de ces ustensiles, d'une forme et d'un travail intéressants, feraient-ils aujourd'hui la joie de plus d'un collectionneur, car la plupart d'entr'eux dataient certainement du XVI^e^ siècle, dont les moindres objets sont si recherchés par nos amateurs actuels.

On voit que cette maison de Jehan Malaval était abondamment et richement pourvue : ce n'était pas une de ces maisons de "curieux", c'est-à-dire d'amateur de curiosités artistiques ou naturelles comme il y en avait tant à Paris déjà au XVII^e^ siècle ; cependant le goût des belles choses avait gagné la province : quelques collectionneurs modestes, mais d'un flair exercé, étaient cités à Arles, à Aix, à Montpellier et l'on s'explique dès lors que l'intérieur d'un Marseillais, riche, intelligent, en relations directes dans le Levant et l'Italie, ait pu être orné de tableaux, de pièces d'orfèvrerie, de statues, etc.

Quelque secondaire que fût cette partie de notre étude sur Malaval, il nous a paru intéressant de nous y étendre quelque peu, et de montrer sous un jour spécial cette famille qui honora Marseille de toutes manières. Bien d'autres familles ont de même pratiqué à la fois dans cette ville, le négoce, les lettres et les arts (1) ; il en existe encore et il y aura certainement toujours chez les descendants des Phocéens, dans l'antique Athènes des Gaules, des hommes d'intelligence et de goût qui sauront allier au commerce le culte des choses de l'esprit, pour le plus grand honneur de leur ville natale et du pays tout entier.

CH. VINCENS,

Directeur de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.

26 mars 1892.

(1) Le Château Borély, construit sous Louis XVI et qui appartient aujourd'hui à la Ville, est une preuve encore du goût artistique que les grands négociants marseillais apportaient à l'installation et à l'ornementation de leurs demeures.

ÉLOGE

DE

M. CASIMIR PENON

MEMBRE DE LA CLASSE DES SCIENCES

Par M. Ch. VINCENS

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

La mort ne se lasse pas de frapper notre Compagnie : même dispersés pendant les vacances, nous n'avons pu échapper à ses coups, et celui qui nous a dernièrement atteints a été des plus douloureux, puisque nous avons perdu un de nos confrères les plus sympathiques, un doux érudit, qui, depuis peu de temps parmi nous, avait su faire apprécier par tous son savoir et sa modestie.

M. Jacques-Casimir Pénon ne se livra que tard aux études archéologiques qui devaient nous l'attacher, en donnant à son nom une grande notoriété même en dehors de Marseille. Né au Bausset, dans le Var, et fils d'un officier de marine, il avait fait au collège de Toulon de bonnes études qui lui furent utiles plus tard dans la carrière scientifique où il devait trouver des succès et des satisfactions d'amour-propre que la marine ne lui eût sans doute pas donnés à un tel degré.

Après s'être fixé dans notre ville, il s'occupa d'affaires commerciales ; mais, désabusé bientôt des caprices de la fortune, il les quitta pour s'adonner exclusivement à l'archéologie et à la numismatique, qui ont été les deux passions de sa vie. Tout jeune, d'ailleurs, et l'imagination pleine des faits héroïques de l'*Enéide* et de l'*Iliade*, il avait collectionné des médailles antiques, romaines et grecques ; et, plus tard, il étudia plus particulièrement les médailles Byzantines sous la direction du célèbre de Saulcy. C'est à propos de cette série, encore peu connue à cette époque, qu'il publia de nombreux mémoires sous forme de Lettres, adressées à des savants numismates, tels que M. Renier Chalon, à Bruxelles, le marquis de Lagoy, à Aix, M. Ch. Lenormant, à Paris, M. Sabatier, à Saint-Pétersbourg. Avec une rare pénétration d'esprit, il y démontrait d'une manière sûre et certaine la vraie attribution et l'importance de ces médailles, qui embrassaient une longue période, depuis Anastase et Justinien jusqu'à Michel Paléologue, c'est à dire du VI^e^ au XIII^e^ siècle inclusivement.

Toutes ces Lettres, qui furent publiées dans la *Revue de la Numismatique Belge*, attirèrent sur le modeste et judicieux numismate l'attention du monde savant. Là était vraiment sa voie, et il s'était fait un nom estimé dans la science, lorsque la municipalité de Marseille forma le projet de réunir dans le Château Borély, qu'elle venait d'acquérir, les pièces antiques éparses dans diverses collections municipales ; et nul ne parut plus compétent que M. Penon pour diriger ce classement.

Sur la proposition de M. Rouvière, maire de Marseille, M. de Maupas, préfet des Bouches-du-Rhône, nomma donc, en 1863, M. Penon directeur du Château Borély et conservateur du musée des Antiques ; et, depuis, toutes les municipalités qui se sont succédé, ont toujours su apprécier la compétence et la haute probité de ce directeur modèle.

La présence à ses obsèques de Monsieur l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts en a été une nouvelle preuve, ainsi que de l'intérêt sérieux que la Municipalité porte à tout ce qui concerne à Marseille les choses de l'intelligence. Permettez-moi, Messieurs, d'en féliciter ici le Conseil municipal tout entier, au nom de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, — en la remerciant aussi de l'honneur public fait à notre regretté confrère, qui le méritait à tous égards.

Sans oublier son modeste collaborateur, M. Augier, dont le concours lui fut si utile, on peut dire que M. Penon a créé dans notre ville un musée qui, s'il est peu visité par les Marseillais eux-mêmes, est tenu à Paris, Londres et Berlin pour un des plus importants et des plus riches qui soient au monde, sous le rapport des antiquités Egyptiennes surtout. Les savants archéologues Frohner et Maspero, qui en ont dressé le catalogue avec M. Penon, furent surpris de l'abondance des documents qu'avait réunis notre confrère, et qu'il augmentait sans cesse de pièces grecques, romaines et gallo-romaines, que l'on découvrait dans les fouilles occasionnées par les grands travaux effectués dans notre ville depuis ces trente dernières années.

Car notre regretté confrère était un savant plein de vigilance, doublé d'un artiste, et il ne laissait rien échapper de ce qui pouvait jeter quelque lumière sur les origines de l'histoire de Marseille. Une érudition vaste et des vues très personnelles lui permirent de soutenir à ce sujet une opinion toute nouvelle sur la fondation de notre ville, et ce fut, vous vous en souvenez, Messieurs, le sujet de son discours de réception lorsque notre Compagnie, qui se recrute parmi ceux qui honorent le plus notre ville et notre Région, l'eut admis — en mars 1889 — dans la classe des Sciences.

Il fallait une certaine hardiesse d'opinions archéologiques pour soutenir que Marseille n'a été fondée ni

par les Phocéens, ni même par les Phéniciens, mais bien par les Celto-Ligures, dont le vieux sang gaulois se mêla plus tard, il est vrai, au sang des grecs à la suite des expéditions commerciales de ceux-ci.

Il était vraiment téméraire de soutenir une telle thèse contre la légende, car les légendes ont la vie dure : elles ont pris, par leur merveilleux et leur poésie, de telles racines dans l'imagination et souvent dans le cœur du peuple, qu'on ne peut aisément les détruire, malgré les coups les plus directs qu'on peut leur porter.

Mais notre confrère, si doux dans les rapports ordinaires de la vie, avait des audaces singulières quand il s'agissait de la science et de quelque théorie scientifique ou historique. Il justifiait, d'ailleurs, son opinion par les sacrifices humains qui persistèrent à Massalie longtemps après l'arrivée des grecs, et qui étaient un vestige des mœurs druidiques : il l'appuyait encore sur la direction de notre vieux Lacydon, creusé de l'ouest à l'est, tandis que Strabon parle du port de Marseille comme étant situé au midi. La première Massalie aurait donc été au fond du golfe de l'Estaque, et le Lacydon serait un ouvrage dû à la main des hommes.

Ce sont ces aperçus nouveaux, fruit de l'érudition et d'une observation patiente, qui faisaient la notoriété de notre confrère. Aussi, était-il devenu membre de nombreuses sociétés savantes : M. Penon était lauréat de la Société Royale de la Numismatique Belge, Associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société d'Archéologie pour la conservation des monuments, de la Société de Statistique de Marseille et de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Son existence se passait dans le calme de l'étude au Château Borély, où sa science et sa bonne grâce étaient toujours au service des visiteurs, surpris de sa modestie, qui rehaussait malgré lui son érudition, comme les creux d'une médaille augmentent naturellement l'effet des reliefs.

Assidu à nos séances autant que le lui permettait son service, il nous inspirait la passion de l'antique, modèle éternel du goût, en nous donnant l'exemple de l'attachement aux devoirs de sa charge ; et sa mort même nous a été un nouvel enseignement : car si nous devions raviver en nous les sources de la foi, Messieurs, nous n'aurions qu'à penser à la résignation avec laquelle notre confrère a supporté une douloureuse maladie. Il puisait cette résignation dans son absolue soumission aux volontés de Dieu. Loin de son fils, qui a eu cependant la consolation d'arriver à temps pour lui rendre les derniers devoirs, il offrait à Dieu cette souffrance morale ajoutée à la douleur physique, et il s'est éteint, plein de confiance en la miséricorde divine. Aussi, a-t-il reçu, nous en avons le ferme espoir, la récompense décernée aux cœurs simples et droits, aux âmes justes, à ceux qui se sont rendus utiles et ont su rester bons et modestes malgré la juste notoriété attachée à leur nom.

Notre Compagnie n'oubliera pas ce distingué confrère, car son œuvre lui survit, et son nom restera attaché à cet important musée — qu'il a fondé et dirigé pendant trente années, — comme ses vertus resteront pour nous un exemple.

14 août 1892.

DISCOURS

Prononcé par M. Charles VINCENS

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE

A l'inauguration de la Statue de l'Abbé Dassy

ANCIEN SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

C'est au nom de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, que j'ai l'honneur de prendre la parole à mon tour, non seulement pour féliciter les habiles organisateurs de cette belle cérémonie, mais surtout pour dire ici combien notre Compagnie est heureuse et fière de l'hommage rendu au savant distingué qui, durant de longues années, en fut le dévoué Secrétaire-perpétuel.

Cette fête magnifique, cet élan de gratitude et d'admiration qui vous a fait accourir sur cette verte colline, autour de la statue élevée à l'abbé Dassy, etc empressement de la foule, ce triomphe posthume, Messieurs, sont une nouvelle preuve de ce qu'un grand orateur appelait : « la justice immanente des choses. »

De son vivant, notre vénéré confrère fuyait les honneurs : mais ils sont venus le trouver, malgré lui, dans les dernières années de sa vie mortelle, comme les avant-coureurs de la récompense qui ne finit point ; et il continue, après sa mort, à en être pour-

suivi, car il était de ceux qui paraissent encore plus grands après qu'ils ne sont plus, parce que leurs œuvres leur survivent et qu'ils ne peuvent plus imposer eux-mêmes silence à nos admirations.

On vient de vous raconter la vie, le haut mérite, l'admirable dévouement de ce modeste religieux, qui avait la passion des déshérités. Je me bornerai donc à vous rappeler ce que fut le savant, l'archéologue, l'érudit, qui avait fait servir la science à honorer la religion, en découvrant sur nos monuments antiques de nouveaux témoignages de la vérité du christianisme. *Lapides clamabunt*, disait-il, comme nous disons aujourd'hui que, pour lui et en son honneur, les sourds entendront et les muets rediront, dans le langage mimé qu'il leur a enseigné, les merveilles du dévouement chrétien.

Oui, Messieurs, c'est à cette noble alliance de la Science avec la Religion que l'Académie de Marseille rend hommage aujourd'hui, comme le gouvernement sut l'honorer lui-même — presque trop tard —, quand il décerna la croix de la Légion d'honneur à notre vénéré confrère. Ce jour-là fut une fête de famille pour l'Académie, heureuse de cet acte de justice qui couronnait une bien belle vie. Ne vous semble-t-il pas d'ailleurs, Messieurs, que ce signe de l'honneur brille d'un plus vif éclat encore, lorsqu'on le voit porté par un Ecclésiastique ? Et les idées de distinction, de supériorité qu'il éveille en nous, ne s'allient-elles pas naturellement avec la pensée de la hauteur morale et du dévouement incessant du prêtre !

De même pour la Science : quel plus heureux accord que celui qui était ainsi récompensé, l'accord de la Science et de la Religion ? l'une découle de Dieu, l'autre nous y ramène... Celle-ci soutient la Science comme une sœur aimée, elle la réconforte dans ses défaillances; l'autre marche mieux dans sa voie quand elle s'appuye sur celle-là. Et Newton avait bien raison de dire que « en perfectionnant les Sciences, on

« doit arriver au perfectionnement de la morale, « sans laquelle la Science ne serait qu'un vain mot. »

Mais, les soins qu'il donnait à ses intéressants élèves laissaient encore à l'abbé Dassy le loisir de s'occuper de travaux littéraires et archéologiques. C'est à ce double titre que, reçu dans notre Compagnie en 1858, il en devint bientôt l'unique secrétaire-perpétuel, car jusqu'à lui l'Académie en avait toujours nommé deux : un pour les Sciences et l'autre pour les Lettres.

Et nous avons eu en l'abbé Dassy non seulement un secrétaire-perpétuel accompli, — car nul mieux que lui ne possédait nos traditions, l'esprit et les motifs de nos règlements intérieurs, — mais aussi un confrère dont la passion pour les recherches historiques et scientifiques a produit des travaux remarquables qui font le plus grand honneur à notre Compagnie.

Nommé correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, c'est lui qui a remanié l'histoire de l'Académie de Marseille, depuis sa création en 1726 jusqu'à ces dernières années; c'est lui qui, interrogeant le passé de nos anciens ordres religieux, a publié ce magnifique livre d'or des *Sceaux de l'Eglise de Marseille au moyen-âge*, en même temps qu'il décrivait l'*Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné* et le *Trésor de son église abbatiale*. Pas un monument religieux de notre pays n'échappait à son érudite observation ; il nous décrivait le symbolisme de l'art chrétien et son inspiration sévère dans *Les monuments chrétiens primitifs à Marseille* ; enfin, —et ceci est tout à fait de circonstance,—voulant donner à ses chers aveugles un encouragement et un modèle, il fouillait nos archives locales pour faire revivre dans une monographie complète un enfant de Marseille, *François Malaval*, cet aveugle étonnant qui fut reçu Docteur en Sorbonne, il y a deux siècles, et qui, précurseur de Molinos et de Fénelon, fut le vrai créateur du « Quiétisme », ce système qui passionna au XVII^e^ siècle le monde chrétien.

Malaval était un homme de foi et de travail : il y a donc entre lui et son savant historien plus d'une ressemblance morale ; et Malaval avait même eu, la pensée, en 1715, avec les Moulat, les Garidel et les Antoine de La Roque, de créer à Marseille une Académie, qui ne fut vraiment fondée qu'en 1726, sous l'active impulsion du Maréchal de Villars, gouverneur de Provence, et dont l'abbé Dassy devait être un siècle et demi plus tard, le secrétaire-perpétuel.

Plus heureux cependant que Malaval, l'abbé Dassy n'aura pas besoin qu'on aille secouer la poussière des Bibliothèques pour exhumer ses mérites et exalter ses vertus : il ne sera pas oublié : ce marbre que lui a élevé la reconnaissance publique, et où l'artiste habile a su faire revivre avec un rare bonheur de ciseau ses traits pleins de distinction, de finesse et de bonté, ce marbre ému, redira aux générations à venir quelles furent la science, la rare passion du bien et la haute vertu de cet humble ecclésiastique, dont Marseille et notre Compagnie s'honoreront toujours.

12 Juin 1892.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. CHARLES VINCENS

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE MARSEILLE

A l'Association générale des Étudiants de Provence

le 13 Février 1892

MESSIEURS,

Appelé par une trop flatteuse invitation à présider cette année votre banquet, je tiens tout d'abord à vous en remercier, pour moi comme pour l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, qui m'a fait l'honneur de m'élire son Directeur. Mes confrères et moi ne pouvons qu'être très sensibles à l'hommage et aux sympathies que nous adressent des jeunes gens amis de l'étude, et parmi lesquels se trouvent certainement nos héritiers présomptifs.

Permettez-moi aussi de vous féliciter sur la bonne pensée que vous avez eue de fonder ce banquet annuel, où vous pouvez vous compter, et où les vins généreux excitent les plus généreuses idées. C'est un sûr moyen de cimenter et raffermir votre union, car les cœurs sont bien près de s'entendre, quand les verres ont fraternisé.

C'est, en outre, une affirmation nouvelle — et sous une forme très agréable, — de la vie universitaire que donne à Marseille votre Association, dont j'ai pu constater le bon renom même à l'étranger : car j'étais l'année dernière à Bologne, où l'on me montrait le palais de l'Université retentissant encore des bravos qui avaient accueilli les étudiants de Marseille, les

seuls qui, avec ceux de Paris, fussent venus de France pour participer aux fêtes du Centenaire italien.

Plus tard, c'est à Lausanne que vous étiez invités et acclamés, pour l'inauguration de l'Université de cette ville studieuse. — Enfin, la magnifique réception que vous avez faite à Marseille même, en 1890, à vos camarades venus assister aux fêtes de Montpellier, a laissé des souvenirs ineffaçables dans le cœur des étudiants de tous les pays du monde.

De telles manifestations prouvent votre vitalité toujours croissante, Messieurs, et nous donnent beaucoup d'espoir pour le développement de notre foyer intellectuel à Marseille. — Quelle force, en effet, que la jeunesse! Et qui ne serait heureux de marcher avec vous? Pour moi, je le suis d'autant plus, que je me retrouve comme en famille au milieu de vous, Messieurs : car, si vous me permettez ce souvenir personnel, j'ai étudié la médecine à ma sortie du lycée de Marseille : j'eus l'avantage d'être sous l'intelligente direction du regretté Dr Rampal, dont j'ai eu ensuite l'honneur d'être le confrère... mais beaucoup plus tard, et à l'Académie de Marseille.

Je n'avais pas, cependant, une vocation bien décidée, paraît-il, pour la médecine ou la chirurgie, car ni l'une ni l'autre de ces sciences ne sut me retenir. Et cependant, malgré les maux de cœur que me donnaient, d'une part, les travaux de l'amphithéâtre, d'autre part la pipe, dont j'avais cru devoir, tout jeune encore, adopter l'usage pour me mettre à la hauteur de mes aînés, je considère encore comme une heureuse période de ma vie les deux années que j'ai passées à l'Hôtel-Dieu, au milieu d'aimables condisciples dont la plupart, marchant sur les traces de nos savants professeurs, sont devenus de remarquables praticiens à leur tour.

C'est donc un ancien Etudiant qui vous parle, Messieurs, c'est un ancien camarade. A ce titre, permettez-moi de vous donner quelques conseils. C'est le privi-

lège de l'âge mûr : lorsque, après une course assez longue, on est arrivé au sommet de la montagne, avant de la redescendre on jouit d'une vue d'ensemble sur les horizons agrandis, on juge mieux ce que l'on a fait, on voit quel chemin plus sûr, et plus direct peut-être, il aurait fallu prendre.

Je vous dirai donc tout d'abord : soyez respectueux de l'autorité légitime de vos maîtres ; sachez que, s'ils sont devenus les premiers dans leur art, c'est à l'étude qu'ils le doivent, et à leur passion pour le bien moral et social que fait tout homme d'étude. Ils ont été étudiants comme vous, et ceux d'entre eux qui sont aujourd'hui tout à fait au premier rang ont été, dans leur jeunesse, les plus respectueux des règlements, et les plus dignes dans leur vie privée ; car les qualités morales font l'homme supérieur autant que la science acquise. Vous avez sous les yeux de nobles modèles : je ne puis que vous souhaiter de devenir semblables à eux.

Je vous rappellerai ensuite, — et ce n'est pas une banalité, — que l'union fait la force. C'est un lieu commun, direz-vous : mais un lieu commun ne le devient que par son évidence même, qui l'impose au langage courant comme à l'intelligence. Soyez donc unis, pour être forts ; et soyez le plus nombreux possible. Jamais personne ne plaidera contre ce « droit d'accroissement » tout spécial. Vous aurez ainsi la force du nombre, et sans doute, un jour, notre municipalité aura la bonne pensée de s'intéresser à vous, qui êtes un honneur pour notre ville. La ville d'Aix, qui se rattache à tout pour maintenir sa vie universitaire, n'a pas négligé de subventionner l'Association tion générale des Etudiants d'Aix. Vous devez espérer que la municipalité de Marseille, qui a fait beaucoup pour l'enseignement dans notre ville, ne restera pas en arrière, et vous donnera de même cette subvention effective que vous lui demanderez en même temps que son appui moral ; — car je serais bien étonné si

vous ne teniez pas à l'une autant qu'à l'autre, — et je serais encore plus surpris si votre demande n'était pas accueillie avec bienveillance. Les sympathies dont vous jouissez à Marseille plaident en votre faveur, Messieurs; j'ai donc le ferme espoir que vous réussirez, et je souhaite que chaque année apporte dans vos rangs une cohésion nouvelle. Vous arriverez par là au but de votre Association, qui est la solidarité dans la camaraderie.

A ces premiers conseils, j'en ajouterai un autre : étudiez toujours. Ce n'est pas seulement quand on est étudiant, qu'on doit étudier : c'est toute la vie, car le progrès des sciences et la marche incessante de l'esprit humain ne nous permettent pas de rester stationnaires. S'arrêter, en cette matière, c'est reculer; et l'illustre Chevreul ne pensait pas autrement, lui qui, après avoir prolongé sa glorieuse existence bien au-delà des limites ordinaires, avait plaisir à s'intituler le Doyen des Etudiants.

L'étude a d'ailleurs ceci de bon, qu'elle procure à celui qui s'y adonne l'illusion de la jeunesse, puisque c'est surtout quand on est jeune que l'on étudie. — Mais, quelle plus grande satisfaction, dans la vie, que de cultiver son esprit, de l'élever toujours plus haut, que d'alimenter sans cesse son enthousiasme pour ce qui est beau, ce qui est bien, ce qui est utile ! Et n'est-ce pas là le but des études : connaître ce qui fait l'homme bon, ce qui le fait intelligent? — L'étude est le nerf de l'intelligence; elle est facile pour quelques-uns, pénible pour d'autres : peu importe, elle est la loi de l'humanité; l'homme n'arrive que par degrés à la plénitude de son intelligence et c'est pourquoi Schumann, — que vous ne vous attendiez guère à voir nommer en cette affaire — a écrit, dans ses conseils aux jeunes pianistes, cet axiome final : « On n'a jamais fini d'apprendre. »

Anciennement surtout, il en était ainsi : car les études c'étaient toutes les sciences, la science propre-

ment dite, la science universelle. On étudiait à la fois la grammaire, les langues, l'histoire, la philosophie, la physique et les mathémathiques, la jurisprudence et la médecine. Toute une vie d'homme était nécessaire pour parcourir ce vaste cycle. — Mais aussi quels génies n'éclairaient-ils pas alors l'humanité! Croyez-vous que le Dante n'était pas aussi philosophe et aussi fort mathématicien que grand poète? Un des membres correspondants de l'Académie de Marseille, le docteur Prompt, qui a habité Florence, nous faisait part, l'année dernière, de très curieuses observations sur la forme et le plan de la *Divine Comédie* considérée au point de vue *géométrique* des divers cercles de l'Enfer; puis il nous démontrait clairement, par des citations du poème, que la route suivie par Dante et Béatrix, dans leur voyage au Paradis, est conforme à la symbolique des mouvements circulaires à droite et à gauche, telle qu'elle est formulée dans le *Timée* de Platon et dans d'autres documents de l'antiquité. — Enfin, par l'addition de tous les vers de chaque chant avec ceux du prologue, le savant commentateur démontrait encore que leur total forme un nombre qui, si l'on place la virgule après le premier chiffre, devient la formule mathématique qui représente la quadrature du cercle, telle qu'on la croyait possible à l'époque du Dante. — Il n'y a rien de plus fort ni de plus curieux que ces singulières découvertes, dont ne s'était avisé jusqu'ici aucun commentateur.

Vos applaudissements ne me surprennent pas, Messieurs, et je prie mon éminent confrère, M. Stephan, de les rapporter à son ami M. le docteur Prompt, à ce savant modeste dont les travaux ont éclairé d'un jour nouveau cette grande et sévère figure du Dante.

— Mais, cette universalité des connaissances est encore aujourd'hui le privilège de quelques uns. Un membre de l'Institut n'est-il pas aussi bien littérateur que savant? Gounod, Delacroix, Fromentin, Halévy,

l'illustre chimiste Dumas, n'ont pas montré, dans leurs rapports à l'Institut, dans leurs lettres, dans leurs discours en public, autant de pittoresque et de poésie que dans leurs œuvres musicales et dans leurs tableaux, ou de persistance et de génie dans leurs recherches scientifiques? — C'est que bien des esprits supérieurs, qui brillent surtout par un côté, — *trahit sua quemque voluptas*, — n'arrivent à cette supériorité qu'après avoir embrassé une grande partie des études qui affinent l'intelligence et perfectionnent la raison.

C'est ainsi d'ailleurs, Messieurs, que faisaient vos prédécesseurs dans la studieuse Marseille, où le culte des Lettres et des Sciences a toujours été en honneur parallèlement avec le développement de son Commerce, à toutes les époques de son histoire. Et la liste serait longue des Marseillais illustres qui ont ajouté à la gloire commerciale de notre ville, celle, plus haute encore, de l'esprit. — Leurs noms devraient être inscrits en lettres d'or dans nos annales. J'en citerai quelques uns seulement.

Pythéas, qui vécut au temps des guerres Puniques, déterminait, dès l'année 327 avant J.-C., la distance de Marseille à l'Equateur, et sa latitude, égale à celle de Constantinople ; à ce même moment, Euthymènes parcourait le Sénégal et la côte occidentale d'Afrique, vaillant précurseur de nos négociants marseillais qui, deux mille quatre cents ans plus tard ont créé des comptoirs importants sur ces côtes barbares.

Mais les lettres furent honorées aussi dès la création de Marseille par les Phocéens, qui n'étaient eux-mêmes qu'une colonie d'Athènes, et dont la famille la plus puissante descendait en ligne directe de Nestor, le sage héros d'Homère, — dont la branche restée à Athènes donna à la Grèce Solon, Socrate et Platon. — Voilà, Messieurs, une illustre origine, dont ne peut se flatter aucune autre ville de France ; et telle est, sans aucun doute aussi, l'origine de cette ardente passion que Marseille a toujours eue pour les Lettres et pour

— 507 —
universelle. On étudiait à la fois
s, l'histoire, la philoso[illegible]phie,
thiques, la jurisprudence
l'homme était néces-
cycle. — Mais
alors l'huma-
aussi philo-
poète?
de
?

négoce. Aussi, est-ce bien
droit de répéter avec le
ous d'Athène en ce

ation rendaient
l'hydrogra-
chitecture
, et Bouillaud,
end qu'Amonius
, était Marseillais.
fondés à le croire, que
mains préféraient Marseille
s, pour l'éducation des enfants.
on du goût, qui, de l'Asie mineure
plus tard, avait gagné Marseille, nous
ricon, où le Marseillais Pétrone ridiculise
de finesse et de bon sens l'affectation du
— Il paraît que chaque époque a ses symbolistes
es décadents. — Néanmoins, les grands modèles
étaient toujours en honneur, et c'est l'ancienne Académie des Marseillais (qu'on appelait *Athenopolis Massiliorum*, comme si l'on eût voulu dire une seconde ville d'Athènes) qui, à cette même époque, donna une édition d'Homère sur celle qu'Aristote et Anaxarque avaient revue par ordre d'Alexandre. C'est de cette édition de Marseille que nous sont venus plus tard tous les manuscrits : Mme Dacier le reconnaît dans sa préface de l'*Iliade*. — N'est-ce pas là, Messieurs, pour notre chère Marseille, un titre impérissable à la gloire et à la reconnaissance des Lettres ?

Mais on ne négligeait cependant pas les Sciences : le médecin Crinis créait le traitement par les bains froids : l'hydrothérapie, vous le voyez, Messieurs, n'est pas une nouveauté; mais, plus qu'aujourd'hui, c'était une fortune, car ce même Crinas laissa à sa mort de si grandes richesses, à ce qu'a rapporté Pline, qu'il légua *centies sestercium* pour rebâtir les murailles de Marseille, que Jules César avait abattues.

Et les sciences physiques étaient en même temps très florissantes, pendant que Marius Victor, et Paulin, — petit-fils d'Ausone et ami de saint Augustin, — et bien d'autres faisaient partie encore de cette brillante « Académie des Marseillais » dont je parlais tantôt, mais qui se dispersa au commencement du v^e^ siècle, lors de l'irruption des Vandales.

Marseille, cependant, ne pouvait mentir longtemps à son origine : peu après cette invasion, des rhéteurs, des poètes, des médecins, des orateurs illustres continuèrent la tradition. Et lorsque, dans ce même v^e^ siécle, le commerce de Marseille avec les contrées les plus lointaines devenait toujours plus important, n'est-il pas caractéristique de voir dans notre ville une Ecole qui prenait part à la grande agitation semi-pélasgienne, et discutait certaines expressions de saint Augustin qu'elle trouvait excessives?

Au XIII^e^ siècle, Barral de Baux fut l'honneur des Lettres et des hommes savants de son époque. — Bertrand Carbonel, l'un des meilleurs poètes de son temps, voyait le roi Robert collectionner dans sa bibliothèque toutes ses œuvres. — Au siècle suivant, c'est le Marseillais Urbain V qui, encore simple abbé de Saint-Victor, renouvelle le programme des études de droit, de médecine et de théologie, pendant que Guillaume Sudre, évêque de Marseille, crée des écoles publiques où l'on enseigne la grammaire, la logique et les belles-lettres.

Au XV^e^ siècle, le roi René, peintre et poète, institue les « Juges des marchands », royale et première origine de notre Tribunal de Commerce, présidé aujourd'hui, ne l'oublions pas, par un de nos plus intègres et nos plus honorables négociants, mais qui a été Prix d'honneur au Lycée de Marseille et qui est à la fois licencié en droit et licencié ès lettres.— Vous l'ignoriez peut-être, Messieurs, mais M. le Président Barthélémy me pardonnera d'avoir blessé sa modestie pour vous montrer qu'il continue lui aussi la tradition : c'est

encore et toujours, à Marseille, l'union des Lettres, de la Science et du Commerce.

Et ne voyons-nous pas, au XVI[e] siècle, le grammairien Honoré Rambaud plaider la même cause que Francisque Sarcey aujourd'hui? Il voulait rendre l'orthographe semblable à la prononciation, sans se préoccuper des racines ou de l'étymologie. Son projet n'eut d'ailleurs aucune suite.— Puis, c'est Pierre Mascaron, qui établit la première imprimerie dans notre ville ; c'est Honoré d'Urfé ; c'est le voyageur Vincent Leblanc ; François Dupérier, membre de la société littéraire fondée par Malherbe, et dont une ode célèbre a immortalisé la douleur paternelle ; c'est Balthazar de Vias, savant latiniste ; Antoine de Ruffi, auteur de l'*Histoire de Marseille* dans laquelle je puise la plupart de ces renseignements ; Jules Mascaron, le célèbre orateur chrétien ; le botaniste Plumier ; François Malaval, cet aveugle étonnant qui fut le prédécesseur de Molinos et de Fénelon dans le quiétisme ; Pierre Puget, le nouveau Michel-Ange que Marseille a donné à la France.— Que de noms illustres, Messieurs, et quel amoncellement de gloires locales et françaises !

Enfin, l'abbé de Porrade forme, en 1723, une société d'études et de lectures qui, en 1726, est érigée en Académie par lettres patentes du roi Louis XV et obtient le privilège unique de l'affiliation à l'Académie Française, dans une séance mémorable présidée par Fontenelle. Cette Académie compte parmi ses membres Louis Racine, Chamfort, La Harpe, Voltaire ; et d'autres illustrations de notre pays ont continué jusqu'à nos jours à en faire partie comme Membres Associés. — Et le grammairien Dumarsais ; et Barthe, l'auteur des *Fausses Infidélités ;* et Saint-Jacques de Sylvabelle, directeur de l'Observatoire ; et Lejourdan, Barbaroux, Rigordy, jurisconsultes distingués! Que de noms ne vous citerais-je pas encore, Messieurs, qui sont devenus célèbres dans les Lettres comme dans les Scien-

ces, pendant que de grands négociants, tels que Borély et Georges Roux, donnaient au commerce de Marseille une impulsion toujours plus merveilleuse et plus féconde !

Après la période révolutionnaire, qui vit briller à la Convention Mirabeau et Barbaroux, les Lettres et les Sciences se reprirent à fleurir. Siméon et Portalis, de Marseille, siégèrent au conseil des Cinq Cents. Achard forma la bibliothèque ; Grosson publia un ouvrage sur les *Antiquités de Marseille ;* Dorange traduit les *Bucoliques*, de Virgile ; et, dans les premières années du XIX^e^ siècle, Polydore Roux fonde le Muséum d'histoire naturelle ; on crée cette Ecole secondaire de Médecine où vos maitres sont, aujourd'hui, dignes d'être des professeurs de Faculté.

Oui, Messieurs, disons-le hautement à ce propos, et revendiquons-la hardiment, cette Faculté de Médecine, en faveur de laquelle plaident notre clinique si importante et bien d'autres considérations. — L'un de vos maitres, et non des moins éloquents, disait avant-hier, dans cette brillante conférence qu'il faisait à l'Alliance Française, sous la présidence de mon ami M. Arnavon, que la Faculté de Médecine à Marseille, est comme cette autre espérance « à laquelle on pense toujours, mais dont on ne doit parler jamais... » — Quelles que soient ses ardentes sympathies pour notre ville, un universitaire ne peut dire autrement ; mais nous autres, Messieurs, nous n'avons aucun motif pour taire nos légitimes aspirations ; et, lorsque le premier magistrat de la cité revendique énergiquement nos vieilles franchises municipales, n'hésitons pas à affirmer avec lui notre droit de créer cet Etablissement d'enseignement supérieur et spécial, que nous saurons bientôt placer. — par notre seul argent et par le seul mérite de nos professeurs, — au premier rang des institutions similaires de l'Etat.

Mais n'anticipons pas sur les événements, Messieurs ; je reviens au commencement du siècle, où je

vois se fonder à Marseille des cours de botanique, de dessin, un Conservatoire municipal de musique et de déclamation. — Enfin, parallèllement toujours avec le développement inouï que son commerce et son industrie ont pris jusqu'à nos jours, Marseille voit les Thiers, les Ch. Reybaud, Capefigue, Méry, Barthélemy, Léon Gozlan, Clot-Bey, Joseph Autran, Daumier, Aug. Morel, Papéty, Ricard Reyer, s'illustrer à leur tour dans les Lettres, dans les Sciences et dans les Arts, qui sont et seront toujours la triple couronne de cette ville — que l'on s'obstine, en haut lieu, à n'estimer pourtant qu'au point de vue de ce que son commerce et ses droits de douane peuvent rapporter au Trésor...

— Cette énumération a été un peu longue peut-être, Messieurs ; mais ce n'est pas sans quelque fierté que je vous ai montré le magnifique héritage de vos prédécesseurs à travers tant de siècles. Nous en sommes aujourd'hui les dépositaires : il nous faut l'utiliser pour l'honneur encore de Marseille, et c'est sur vous que nous comptons pour cette noble mission. — Place aux jeunes ! — J'ai eu l'honneur de présider, le mois dernier, la réunion des « Mardistes », un groupe de jeunes littérateurs marseillais dont quelques-uns me paraissent avoir un brillant avenir. Je leur ai demandé de nous prêter leurs concours, de ne pas déserter notre ville quand ils sentiront le moment venu d'affronter avec confiance la publicité ; je les ai suppliés de conserver à Marseille les fruits d'un talent qu'ils y auront formé et cultivé, et de faire comme Méry qui, au milieu des séductions de la célébrité parisienne, ne donna jamais sa démission de Marseillais. — Vous ferez de même, Messieurs ; trop longtemps, Paris a drainé toutes les forces intellectuelles de la France ; mais la décentralisation est heureusement à l'ordre du jour : M. Paul Deschanel vient de publier, dans le *Temps*, de remarquables études sur ce sujet : au Conseil municipal de Paris,

M. Hovelacque n'a-t-il pas proposé, le mois dernier, de réunir les départements en groupes régionaux ? — Et que seront ces groupes, Messieurs, sinon les anciennes Provinces ? — On a donc raison de dire qu'il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli,,.

Oui, Messieurs, notre Provence, notre chère et vieille Provence, a encore assez d'éléments littéraires, scientifiques et artistiques pour se suffire à elle-même : nos Marion, nos Saporta, nos Mistral, nos Heckel, nos Boissière, nos Stephan, nos Delibes, nos Bergasse et nos Delobre, nos Allar et nos Moutte, nos Reboul, nos Chapplain et... nos Etudiants de Provence, sont là pour le prouver. — Réunissons donc ces forces vives en un grand faisceau. Déjà, il y a de bien longues années, la municipalité a obtenu du gouvernement la création, dans notre ville, d'une Faculté des sciences à laquelle sont venus bientôt s'annexer des cours littéraires, où toutes les classes de la société viennent applaudir les brtllants professeurs de la Faculté voisine d'Aix. Cette annexe, réclamée par les goûts élevés de notre population, ne justifie-t-elle pas de plus hautes espérances encore ? Avant-hier, M. le Ministre de l'Instruction publique, accompagné de M. Liard et de M. Bardoux, arrivait à Lyon : il descendait chez M. le Recteur de l'Académie, où il compte passer trois jours pour s'occuper de la création d'uue Université provinciale. — Que ne vient-il donner à Marseille cette même preuve d'intérêt, à Marseille qui y a tant de titres et qui la réclame depuis si longtemps ?

Il nous paraît que le gouvernement ne saurait rester indifférent désormais à ce mouvement marqué de l'opinion, à cette agitation, même, qui s'est produite dans notre ville en faveur de la création d'une Université de Provence, dont Marseille serait le siège. Il y a quelques mois, dans son discours de réception à l'Académie, mon honorable confrère, M. le député J.-Ch. Roux, a déclaré être prêt à s'employer de

toutes ses forces à faire avoir pour notre ville une Université complète. Acceptons-en l'augure, Messieurs, car ce serait là le digne couronnement des efforts qui ont été constamment faits, à Marseille, pour y entretenir le mouvement intellectuel ; et le vieux renom de la sœur d'Athènes en serait rajeuni.

Vos applaudissements, Messieurs, me prouvent qu'en formant ce vœu je fais vibrer toutes les cordes de votre patriotisme, je vais au-devant de vos plus chers désirs. Propagez donc cette idée vous aussi, Messieurs, et, si vous la faites valoir avec l'entrain que la jeunesse sait mettre à ce qu'elle veut bien, le succès est assuré. Il en rejaillira sur l'Associatlon générale des Etudiants de Provence un très grand honneur, et vous aurez conquis une meilleure place encore dans l'estime publique.

Mais il est temps que je termine, Messieurs, et je lève mon verre : en résumant les vœux divers que je viens de former, je bois à votre union, à vos succès, à votre amour constant de l'étude, à la future Université de Provence ! !

Marseille, 13 février 1892.

LA

RÉFORME MONÉTAIRE DE SAINT LOUIS

PAR

LOUIS BLANCARD

1. La réforme monétaire de saint Louis a été souvent mentionnée et récemment on la qualifiait de célèbre. En quoi a-t-elle consisté ? Jusqu'à présent on ne l'a pas indiqué avec exactitude.

J'ai fait, sur ce point obscur mais essentiel de la numismatique française, des recherches dont je viens soumettre le résultat au lecteur, en sollicitant son attention bienveillante (1).

On est tout d'abord porté à croire que, saint Louis ayant émis des pièces d'or et d'argent, la réforme monétaire de ce prince a consisté dans leur émission, mais il aurait fallu, pour qu'il en fût ainsi, que cette émission eût été accompagnée d'un changement dans le système. Or, il n'en fut rien. La création par saint Louis de monnaies d'or et d'argent n'amena aucune modification dans les valeurs respectives et le rapport réciproque du tournois et du parisis, et par conséquent aucune réforme dans le système ; elle ne fit qu'enrichir l'échelle monétaire de multiples des deniers tournois et parisis, les deux fondamentales unités du système, sans leur porter aucune atteinte.

En un mot, le système ne fut pas réformé du fait de cette création, mais complété par l'adjonction d'espèces nouvelles à celles en cours.

(1) Ce travail faisait partie d'une notice sur le Denier à la Reine, lue au congrès des sociétés savantes, le 8 juin 1892.

Il faut donc chercher autre part la réforme monétaire de saint Louis.

2. Lorsque Philippe-Auguste s'empara des provinces françaises confisquées sur le roi Jean, deux systèmes monétaires se partageaient le nord et l'ouest de la France, le système anglais et le système français. Le premier avait subdivisions et multiples, le deuxième ne possédait que le denier et l'obole.

Le denier angevin était l'unité du système anglais; la maille et peut-être la pite en étaient les subdivisions; le mansais et l'esterlin, les multiples.

Le denier angevin se subdivisait en deux mailles angevines et peut-être en quatre pites; il était lui-même la moitié du mansais et le quart de l'esterlin. L'esterlin était d'argent fin, au 24e près; le mansais, de mi-argent; l'angevin, de tiers argent environ.

L'unité du système français était le denier parisis, auquel on ne connait pas de multiples et dont l'obole parisis semble avoir été l'unique subdivision.

3. Le denier angevin était, en 1202, de même valeur que le denier tournois. On a, de cette équivalence, des preuves certaines parmi lesquelles ce fait qu'une rente de 20 s. payée en angevins sous Henri II et Richard Cœur-de-Lion le fut en tournois sous Philippe-Auguste (1), et cet autre fait que l'angevin et le tournois étaient l'un et l'autre la moitié du mansais.

4. Le denier tournois étant de même valeur que l'angevin, le système anglais en usage dans les provinces françaises confisquées sur le roi Jean ne pouvait être modifié par la substitution, comme unité du système, du denier tournois à l'angevin. Aussi Philippe-Auguste, qui paraît avoir eu un intérêt réel à préférer le tournois à l'angevin, n'hésita pas à substituer dans

(1) L. Delisle, *Monnaies ayant eu cours en Normandie, de Guillaume le Conquérant à Philippe-Auguste* (Bibl. de l'Ec. des Ch., 1849, t. v, p. 187. — (2) Hucher, *Essai sur les monnaies du Maine*, passim.

le système anglais cette monnaie-là à celle-ci qui tomba tellement en défaveur que, peu après, on cessa de la frapper. Dès la conquête, en effet, c'est à dire dès 1204, Philippe-Auguste dressa un tarif officiel d'évaluation monétaire dans lequel le denier tournois fut compté pour la moitié du mansais et le quart de l'esterlin (1).

5. Le denier tournois était le quart de l'esterlin qui, théoriquement, pesait 1^{gr} 44, et contenait 1^{gr} 38 d'argent; il renfermait donc 0,34 centigrammes 1/2 d'argent à l'époque où Philippe-Auguste dressa son tarif, en 1202. D'autre part, le tournois, étant de même valeur que l'angevin, à cette même époque, ne pouvait avoir d'autre rapport aux autres monnaies existantes, notamment au parisis, que celui de l'angevin. Or, le rapport du denier angevin au denier parisis, en d'autres termes les valeurs respectives de l'angevin et du parisis, étaient comme 68 : 100.

Cela ressort d'équivalences contenues dans un compte royal de 1202 publié par Brussel et reproduit par M. L. Delisle (2).

(1) L. Delisle, l. c.

(2) Ibid., l. c., p. 173). M. L. Delisle y signale le compte de 1202 que Brussel a édité dans l'*Examen des fiefs* et où l'on voit, p. 96, 174 et 184, que *254 l. d'angevins = 174 l. 3 s. 1/2 de parisis; 99 l. 9 s. d'angevins = 68 l. 5 s. de parisis; 21 l. d'angevins = 13 l. 9 s. de parisis*, ce qui établit la valeur de l'angevin aux $\frac{68}{100}$ du parisis dans les deux premiers cas et au $\frac{64}{100}$ dans le dernier. Le change de *21 l. d'angevins contre 13 l. 9 s. de parisis* est, si je ne me trompe, le résultat d'une erreur de scribe ou d'éditeur, car, dans le même compte, l'angevin et le parisis n'ont pu avoir des valeurs aussi différentes que 68 l'est de 64. Il faut, à mon avis, corriger l'équivalence en substituant 14 à 13, et l'établir ainsi; *21 l. d'angevins = 14 l. 9 s. de parisis*, ce qui donne à l'angevin la valeur de $\frac{68}{100}$ de parisis, c'est-à-dire celle que fixent les proportions précédentes. Une autre équivalence d'angevins avec parisis, éditée par Brussel et tirée, comme les précédentes, du compte de 1202, doit être rectifiée non dans ses chiffres mais dans la désignation d'une des espèces. Au lieu de *230 l. d'angevins = 172 l. de pa-*

Le rapport du denier tournois au denier parisis était donc, au commencement du XIII[e] siècle, comme 68 : 100. En d'autres termes le denier tournois n'avait alors qu'un peu plus des $\frac{2}{3}$ de la valeur du parisis.

6. Le denier tournois et le denier parisis conservèrent ces valeurs respectives durant tout le règne de Philippe-Auguste. La preuve en est, pour le parisis, dans ce fait que, pendant toute la durée de ce règne, le prix du marc d'argent fut invariablement de 40 s. de parisis (1) ; et pour le tournois, dans cet autre fait que, sous saint Louis ce denier eut à peu près la même valeur intrinsèque qu'en 1204 (2).

7. Le règne de Louis VIII fut trop court et trop agité pour qu'une réforme monétaire y ait pris place,

risis, il faut lire *230 l. de provinois = 172 l. de parisis*, car le rapport de la première monnaie à la deuxième est, d'après ce change, *de 74 à 100*, ce qui ne s'applique pas à l'angevin mais au provinois, l'angevin valant un peu plus des $\frac{2}{3}$ du parisis et le provinois, les $\frac{3}{4}$.

(1) Dans un acte d'Odon de Silly, évêque de Paris, 100 marcs d'argent sont estimés 200 l. de parisis. Le marc d'argent valait donc 40 s. de parisis. L'acte est du mois d'août 1207. (Le Blanc, p. 175). Le Blanc donne en outre un extrait du testament de Philippe-Auguste qui assigne le même prix au marc et par conséquent la même valeur au parisis. Ce testament est de 1222 : « Volumus quod executores testamenti nostri... habeant XXV millia marcarum argenti, XL s. pro marca. » (L. c., p. 175).

Le prix du marc en parisis avait été le même sous Louis VII que sous Philippe II, puisqu'en 1164, Jean de Versailles engageant au prieuré de St-Martin-des-Champs la dîme de Félise pour 4 ans au prix de 60 l. *monnaie de Paris*, il fut convenu qu'en cas de détérioration de la monnaie, il serait fourni un marc de fin pour 40 s. (Barthélemy, *Essai sur la monnaie parisis. Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris* (p. 142 et suiv.)

(2) Sous saint Louis, le titre du denier tournois fut de $\frac{3125}{1000}$ et sa taille de 217 au marc (cf., entr'autres, mon *Essai sur les monnaies de Charles* I[er], p. 473) ce qui en fixe le poids d'argent le Roi à 0[gr] 3524

aussi le nom de ce prince n'est lié, dans l'histoire, à aucun acte de ce genre.

8. Le tournois et le parisis arrivèrent donc jusqu'au temps de saint Louis avec le rapport réciproque et les valeurs et caractères respectifs qu'ils avaient sous Philippe-Auguste. «

Le tournois était toujours au parisis comme 68 : 100, et tandis que le parisis était essentiellement national, le tournois n'avait pas encore ce caractère et appartenait aux Anglais autant qu'aux Français. La preuve en est dans ce fait que, en 1228, Henri III, roi d'Angleterre, fit frapper son denier de Bordeaux à la taille et au titre du tournois (1).

9. Le rapport du tournois au parisis qui était de 68 ou plus exactement 68 $\frac{1}{3}$ à 100, n'était pas fait pour rapprocher les deux monnaies et faciliter les transactions entre les peuples conquis et le cœur de la France. Saint Louis, ou plutôt sa mère, la reine Blanche, et leurs conseillers le comprirent, et c'est, sans aucun doute, à ce sentiment patriotique qu'est due la réforme monétaire portant le nom de saint Louis.

10. Pour accomplir la réforme monétaire inspirée par le désir de faciliter les transactions commerciales des provinces conquises sur les Anglais avec les provinces françaises, il était indispensable de modifier le rapport du tournois au parisis de façon à rendre aussi aisé que possible le change de ces monnaies. On le pouvait de plusieurs façons, soit en diminuant, soit en augmentant la valeur intrinsèque de l'une ou de l'autre monnaie.

(1) Rex (Henricus), Henrico de Trubevilla, senescallo Wasconie, salutem. Mandamus vobis quod monetam nostram Burdegalie fieri faciatis de lege et pondere turonensium, apud villam nostram de Regula vel villam nostram de Lagun, sicut magis vobis videritis expedire (Rymer, I, 105).

11. Il semble qu'il eût été naturel de ne pas toucher à la monnaie française, au parisis, mais le tournois avait sur le parisis l'avantage immense d'appartenir à un système qui offrait aux marchands et aux banquiers une échelle de divisions et de multiples suffisants à tous les besoins de la finance, du commerce et de l'industrie. En tête de cette échelle, en effet, se trouvait l'esterlin d'argent, ou plutôt le marc d'esterlins, composé de 160 esterlins d'argent et aussi usité comme monnaie de compte que comme poids monétaire.

Le parisis n'avait pas de multiple, ce qui en rendait l'usage incommode dans les transactions importantes. En conséquence, il fut sacrifié au tournois.

12. Le denier tournois resta sous saint Louis à peu près ce qu'il était sous Philippe-Auguste. Il renfermait 34 centigrammes 1/2 d'argent le Roi sous Philippe-Auguste ; il en contint 35 sous saint Louis.

Le parisis n'eut pas le même sort. Son poids d'argent, qui était d'environ 50 centigrammes sous Philippe-Auguste, fut réduit à 44 environ, sous saint Louis, et le rapport du tournois au parisis qui était, en 1202, de 68 à 100, s'éleva et fut sous ce prince comme 80 : 100.

Le rapport du tournois au parisis fut dès lors, mais seulement à partir de ce moment, ce que depuis il est toujours resté, de 4 à 5.

13. Le poids de fin du denier parisis ne descendit pas si je ne me trompe, d'un seul coup, de 50 à 44 centigrammes d'argent. Il fléchit d'abord à 47 centigrammes et ce n'est qu'ensuite qu'il fut réduit à 44. La preuve en est dans un règlement authentique des poids et titre du parisis, fixant à 4 d. 16 grains le titre et à 16 s. 10 d. la taille de ce denier, ce qui en établit le poids du fin à 47 centigrammes d'argent.

14. Ce règlement porte, il est vrai, la date de 1307.

Mais l'on sait, d'une part, qu'au début du XIVe siècle, on avait fréquemment recours aux archives monétaires de saint Louis pour en extraire les dispositions monétaires sous couleur de les appliquer et de revenir ainsi à sa bonne monnaie, et, d'autre part, que Philippe le Bel n'eut jamais la pensée ni le motif de fabriquer des espèces d'une valeur intrinsèque supérieure à leur nominale.

Or, le parisis de 47 centigrammes d'argent ayant un poids de fin de 3 centigrammes de plus que le comportait son rapport au tournois, il n'est pas possible que Philippe le Bel ait songé de lui-même à l'émettre. Si on le trouve en son dossier monétaire, c'est assurément dans cette partie du dossier qui fut formée avec des extraits des archives de saint Louis, et dans laquelle on l'avait placé par mégarde. La preuve qu'il fait partie des extraits d'archives de saint Louis est dans ce fait qu'on le trouve inscrit sur le même rouleau (A. N. cart. Z, 1 b. 361), qu'un parisis de 50 centigrammes d'argent qui est sans aucun doute de saint Louis ; et la preuve qu'on l'a introduit par mégarde dans le dossier de Philippe le Bel, c'est qu'on l'y a presque aussitôt remplacé par le parisis de 44 centigrammes d'argent, d'une valeur exactement proportionnelle à celle du tournois (Saulcy, p. 136, 165 et 166).

15. La réduction de 50 à 44 centigrammes du poids d'argent du parisis eut pour cause et pour résultat l'établissement du rapport définitif qui, à partir de saint Louis, a uni le parisis au tournois. On sait que ce rapport fut de 4 à 5, le tournois valant un 5me de moins que le parisis, comme le franc actuel vaut un 5me de moins que le schelling anglais ou le mark allemand.

Ce rapport ne varia nominalement pas, même lorsque les valeurs réelles du parisis et du tournois furent arbitrairement modifiées par les successeurs de saint Louis et de Philippe son fils.

16. La réduction du poids de fin du denier parisis et la fixation de sa valeur intrinsèque à un 5^{me} de plus que celle du denier tournois constituèrent, à mon avis, la réforme monétaire de saint Louis.

On n'en connait pas la date précise, mais elle eut certainement lieu dans les premières années du règne de ce prince.

Sur la Taille et le Poids

DU

DENIER DE LA MONNAIE BOURGEOISE

Par LOUIS BLANCARD

Ayant eu récemment l'occasion de mentionner, dans une étude sur le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis, la monnaie bourgeoise que Philippe IV émit en 1311, je donnai, sur la foi des tables de Leblanc, Souchet de Bissaux et Wailly, la taille de 189 au denier double de cette monnaie et de 378 au petit denier et le titre de 6 deniers à l'un et à l'autre (1).

D'après ces tailles et titre, le poids total du denier double aurait été de 1 gr. 2948, et celui du petit denier, de 0 gr. 6474, d'où un poids d'argent, pour l'un, de 0 gr. 6474, et, pour l'autre, de 0 gr. 3237.

Jamais les chiffres de Leblanc, Bissaux et Wailly n'avaient été mis en doute, et je les croyais puisés à bonne source. Je ne me trompais pas sur ceux qui se rapportent au double denier ; Leblanc les a tirés du ms. fr. 4533 et j'ai tout lieu de les croire exacts.

Quant aux autres, c'est-à-dire à la taille et au titre du petit denier, ils ne méritent pas la même confiance.

C'est ce que m'a appris l'*Annuaire de Numismati-*

(1) *Annuaire de Numismatique*, année 1890, p. 399.

que (1), en opposant aux chiffres de Leblanc, Bissaux et Wailly, que j'avais adoptés, ceux qu'a publiés Gariel, dans son *Catalogue raisonné du trésor de Sierck* (2).

Une partie du trésor de Sierck (3) (Moselle), découvert en 1875, vint entre les mains de Gariel qui en fit l'objet d'une publication remarquable au double point de vue de l'abondance des détails et de la beauté des planches.

Toutes les pièces en furent, par unité ou par groupe, pesées et reproduites, et, quelques-unes, analysées. Plus de mille spécimens de la monnaie bourgeoise se trouvaient dans la partie du trésor advenue à Gariel ; ils furent divisés en 23 lots qui eurent chacun leur représentation dans les planches et furent pesés à part ; 5 d'entr'eux furent analysés.

Un lot de 81 pièces fournit un poids total de 75 gr. 100, et un poids moyen pour chaque pièce de 0 gr. 927.

Le poids moyen de chaque pièce d'un autre lot de 320 exemplaires, ne fut que de 0 gr. 8357 (4), le poids total en étant de 267 gr. 440.

Un 3e lot de 125 pièces donna un total de 111 gr. 410 et un poids moyen par pièce de 0 gr. 891 ; un 4e lot de 235, un total de 204 gr. 020 et un poids moyen, par unité, de 0 gr. 868.

Trois pièces pesèrent ensemble 2 gr. 900, ce qui donna, pour chacune d'elles, un poids moyen de 0 gr. 967 qui est le plus fort qu'ait constaté Gariel ; les plus faibles furent fournis par deux unités pesant 0 gr. 810 et 0 gr. 800.

Les 1007 deniers bourgeois que Gariel put compter et examiner pesèrent ensemble 882 gr. 955, d'où un poids moyen, par pièce, de 0 gr. 8768.

(1) *Ibid.*, année 1891, p. 142.

(2) *Mél. de Numismatique*, III, 1882, p. 124.

(3) Pourquoi l'*Annuaire* l'a-t-il nommé *Trésor de M. Sierck* ? Quand on prétend faire la leçon à autrui, on devrait avoir soin de ne pas prendre le Pirée pour un homme

Gariel fit analyser par M. Péligot, directeur du laboratoire de la Monnaie de Paris, les groupes de 81, 320, 235 et 125 deniers et un 5me groupe de 63 d'un poids total de 58 gr. 350, et, de l'analyse des spécimens prélevés sur chacun de ces groupes, il résulta qu'ils étaient aux titres de 328, 320, 311, 316 et 322 millièmes.

Calculé sur le poids moyen total et le titre des pièces de ces cinq groupes, le poids moyen d'argent des exemplaires de chacun de ces groupes serait de 0 gr. 3040 , 0 gr. 2674 , 0 gr. 2771 , 0 gr. 2926 et 0 gr. 2794.

En admettant l'exactitude des tables de Leblanc, des Ordonnances et de Wailly, quant au double denier bourgeois, et rien ne s'oppose à ce qu'on l'admette ; en acceptant par conséquent que ce double ait été taillé à 189 et titré à 6 deniers, c'est-à-dire à 500 millièmes, la quantité d'argent contenu dans le double aurait dû être, théoriquement, de 0 gr. 6474, et, corollairement, celle du petit denier, de 0 gr. 3237.

Au lieu de 0 gr. 3237 d'argent, on n'en trouve, en tablant sur les chiffres de pesée et d'essai des deniers, qu'un poids maximum de 0 gr. 3040, et cela n'a rien d'étonnant.

Gariel, décrivant l'aspect de la trouvaille, dit que les 30 kilogrammes de deniers dont elle se composait étaient recouverts « d'une telle couche d'oxyde que pas « une seule des pièces n'était lisible (1).

Il est probable que l'oxydation autant que le frai ont diminué sensiblement les poids de ces minces rondelles constituant les deniers du Moyen-âge et que telle est la principale cause de la différence existant entre les quantités de fin qu'auraient dû avoir les petits deniers de la trouvaille et celles qui ressort des pesées de Gariel et des analyses de M. Péligot.

(1) *Mél. de Num*, III, 1882, p. 86.

Pour faire concorder les poids et titre théoriques du petit denier (dont la trouvaille de Sierck n'a donné que les poids et titre effectifs) avec ceux que les tables de Leblanc, Bissaux et Wailly attribuent au double denier bourgeois, il conviendrait d'établir l'un à 0 gr. 971 et l'autre à 333 millièmes, car le poids d'argent qui en résulterait serait de 0 gr. 32, ce qui est exactement la moitié du poids d'argent du double, d'après les données des tables.

Le poids de 0 gr. 971 correspond à une taille de 21 sous au marc le Roi, et le titre de 333 millièmes à 4 deniers, et cette taille et ce titre me paraissent fort acceptables.

Quoi qu'il en soit, après les constatations de Gariel, il n'est plus possible de maintenir au petit denier bourgeois la taille de 378 qui ne donnait qu'un poids de 0 gr. 64, très inférieur à tous ceux des deniers bourgeois du Trésor de Sierck, et corollairement le titre de 500 millièmes qui paraît n'avoir été inscrit dans les premières tables, celles de Leblanc, et reproduit dans les autres, que pour faire concorder la valeur intrinsèque du denier bourgeois avec celle de son double.

LES DENIERS D'OR

A LA REINE ET AU MANTELET

PAR

LOUIS BLANCARD

---

1. Il existe, sous le nom de *Mantelet*, dans la série des monnaies royales françaises du Moyen-Age, un denier d'or sur lequel, à première vue, si des sceaux l'on rapproche par le souvenir les monnaies, on croit apercevoir une reine de France. Le personnage qui y est figuré debout, couronne en tête, sceptre en main, vêtu d'une chape fourrée de petit vair, ressemble à s'y méprendre aux reines de France, représentées sur les sceaux « toujours debout et ne se distinguant que par la couronne et le sceptre des autres dames françaises, dont le costume d'apparat comprend une chape fourrée, le plus souvent de petit vair. » (Demay, *Le Costume au Moyen-Age d'après les sceaux*, p. 91 et 99).

Si l'on avait à donner à ce denier un nom conforme à son type, on l'appellerait certainement *Denier à la Reine.* (1) Et, cependant, il ne faudrait pas attribuer à une reine l'effigie d'apparence féminine qui caractérise cette pièce d'or. Qu'on l'observe, en effet, attentivement, on reconnaîtra que, dans l'attitude et sous le costume d'une reine, un roi se tient debout ; on le reconnaîtra aux cheveux bouclés sur les oreilles, aux

(1) La partie de cette étude, relative au Denier à la Reine, a été lue au Congrès de Sorbonne, le 8 juin 1892.

tuniques laissant les pieds en vue, et la légende du denier, *Philippus Dei gratia Francorum rex,* justifiera l'attribution.

2. On ne peut expliquer l'étrangeté du type qu'en le considérant comme l'imitation, par un roi, d'une monnaie où une reine de France s'était fait représenter en attitude et costume habituels.

Les imitations de ce genre ne sont pas rares. Je citerai, entre autres, le franc d'or provençal où la reine Jeanne est figurée en roi armé de pied en cap, le sceptre en une main, l'épée dans l'autre, à l'imitation de Charles V.

3. Le franc d'or de Jeanne est appelé dans les actes, il est vrai, *Réginal*, parce que sous les traits d'un roi, il représente une reine. Mais le denier à la Reine a-t-il tardé longtemps, après qu'une image royale y remplaça celle de la reine, à échanger son appellation primitive contre le nom de *Royal* ?

Le nom de *Royal* n'a-t-il pas désigné, au milieu et à la fin du règne de Charles IV, le *Denier à la Reine* de 1322 ?

S'il est un fait incontestable, c'est celui-ci, et je vais le prouver.

4. Par son ordonnance du 28 janvier 1328, Charles IV interdit toute monnaie d'or autre que son *Double Royal*, à l'exception toutefois d'une pièce d'or faite *à son coin*, à laquelle il donna cours « selon la valeur d'icelui *Royal Double* ». Charles n'ayant fait frapper, à partir de 1325, que l'*Agnel*, le *Double Royal* et le simple *Royal*, et l'*Agnel* n'étant naturellement pas au coin du Roi, la seule monnaie dont le Roi ait pu autoriser le cours, en dehors du *Double*, est le *Royal*. Mais le *Royal* n'était pas seulement au coin du *Roi ;* aux termes de l'ordonnance, il était également au coin de *ses devanciers*. Des deux devanciers immédiats de Charles IV, on ne connaît jusqu'à présent que des *Agnels*, mais Philippe le Bel, leur père et prédécesseur, frappa à son coin les *Royaux à la Masse* et *à la*

Chaise, le *Petit Royal*, le *Royal au Mantelet* et le *Denier à la Reine*. Les *Royaux à la Chaise* et *à la Masse* diffèrant absolument du *Royal* de Charles IV, puisque sur celui-ci le Roi est représenté debout, et, sur les autres, assis, le *Royal* de Charles IV ne peut leur être rapporté. En est-il de même du *Petit Royal*, du *Royal au Mantelet*, du *Denier à la Reine?* Pour répondre à la question, je vais passer ces pièces en revue.

5. Le *Petit Royal* était d'or fin ; il était taillé à 70 au marc ; il est tarifé à 11 s. parisis dans les lettres royaux où l'on en trouve pour la première fois la cote. Ces lettres sont du 22 juillet 1305 (*Ord.* I, 433) ; après 1309, le *Petit Royal* disparaît des ordonnances.

Le 14 janvier 1311 apparaît, dans les ordonnances, le *Mantelet*, d'or fin, taillé à 70 s. et tarifé à 11 s. parisis dans un acte de 1313, où l'on en trouve pour la première fois la cote. (Saulcy, 179 ; *Ord.* I, 478 et 527 b.)

Le *Petit Royal* et le *Mantelet* furent-ils successivement émis ? Ces deux noms ont-ils été successivement donnés à une seule et même pièce ?

Le *Mantelet*, si l'appellation de la pièce a une signification, était au type d'un personnage vêtu d'un mantelet, c'est-à-dire d'un manteau plus étroit que la chlamyde qui était le manteau royal d'apparat.

Le *Petit Royal*, comme l'appellation l'indique, portait l'image du Roi. Le Roi y était-il représenté assis, comme sur le *Royal à la Masse*, ou debout, comme sur le *Royal* de Charles IV ? Y portait-il le mantelet ou la chlamyde ?

6. Il existe, dans les collections de monnaies françaises, deux petites pièces frappées par Philippe IV à la taille de 70 au marc : l'une au type de majesté, l'autre au type du roi debout.

A laquelle convient le nom de *Petit Royal ?* Si la pièce au type de majesté est en or fin, elle a droit à ce nom ; si elle n'est pas en or fin, le nom de *Petit Royal*

ne lui convient pas : elle serait, en ce dernier cas, la demie, innomée, du *Royal à la Masse* dont elle porte le type.

Quant à la pièce au Roi debout, elle est déjà désignée par les auteurs sous l'appellation qui lui est due : c'est le *Mantelet* des collectionneurs.

7. Le *Mantelet*, quoique frappé sous Philippe IV, appartient par son style au règne de Philippe III et peut-être même à celui de saint Louis, comme l'attestent non seulement le revers, — dont la sobriété d'ornementation contraste avec le luxe de fleurons et de lignes qu'on remarque sur les autres monnaies de Philippe IV et même sur l'*Ecu* et l'*Agnel*, — mais le type du droit qui est manifestement du XIII^e^ siècle.

Le type du droit est manifestement du XIII^e^ siècle, parce que : 1° il est une imitation servile et immédiate d'une effigie réginale et qu'aucune reine française n'a pu paraître sur la monnaie après la reine Blanche, ainsi que je démontrerai ci-après ; 2° la chape, de forme féminine, mais légèrement raccourcie, qui couvre le personnage, était usitée comme vêtement d'homme, au XIII^e^ siècle, sinon sur les sceaux du moins dans la vie, et ne le fut plus au XIV^e^ siècle.

Pour ce dernier motif, le *Mantelet* n'a pu être la monnaie à laquelle Charles IV a rapporté son *Royal*, puisque, sur le *Royal*, le Roi a pour manteau la chlamyde et non la chape, et la différence entre la chape et la chlamyde est telle qu'on ne peut les confondre.

8. Si, des cinq royaux d'or frappés par Philippe IV, ce n'est ni le *Royal à la Masse*, ni le *Royal à la Chaire*, ni le *Petit Royal*, ni le *Mantelet* qui ont servi de type au *Royal* de Charles IV, c'est donc le cinquième royal, c'est-à-dire le *Denier à la Reine* frappé au coin de Philippe IV.

Mais si le *Denier à la Reine* de Philippe IV a servi de type au *Royal* de Charles IV, il a, à plus forte raison, servi de type au *Denier à la Reine* du même Roi.

Donc, le *Royal* et le *Denier à la Reine* de Charles IV étaient au même type ; en d'autres termes, ces deux noms furent appliqués successivement, sous Charles IV, à un seul et même type monétaire, celui du Roi debout et vêtu de la chlamyde.

9. Philippe IV a donc fait frapper deux monnaies d'or qui, bien que distinctes, étaient au type du Roi debout : le *Denier à la Reine* et le *Mantelet*. Sur le *Denier à la Reine*, comme on le voit par celui de Charles IV qui en est la reproduction, le Roi est vêtu de la chlamyde ; sur le *Mantelet*, il porte la chape.

La fourrure de petit vair, qui sert de doublure à la chlamyde et au mantelet, les rattache l'un à l'autre, de même que l'attitude des personnages. L'attitude des personnages et la fourrure des manteaux, semblables ici et là, attestent l'imitation d'un modèle peut-être commun, certainement réginal. La chape du *Mantelet* confirme l'imitation réginale.

Le nom de *Denier à la Reine* prouve le monnayage réginal. Le *Mantelet* est l'imitation immédiate et servile de ce monnayage, le *Denier à la Reine* du XIV^e^ siècle en est l'imitation modifiée par la substitution de la chlamyde à la chape ; mais tous les deux en dérivent.

10. Le monnayage réginal, d'où dérivent le *Mantelet* et le *Denier à la Reine* du XIV^e^ siècle, ne peut être que celui d'une Reine ayant eu le droit et le pouvoir de battre monnaie. Ce droit et ce pouvoir ne sont jamais advenus aux femmes de Philippe IV, de Philippe III, de saint Louis. Mais la reine Blanche l'eut à deux reprises et l'on a la preuve qu'elle en usa, dans un ordre, émanant d'elle, de battre la monnaie du Roi dans le Comté de Mâcon (*Olim*, 1, 588 ; Saulcy, p. 130). Il s'agit, ici, il est vrai, de la monnaie de billon frappée au nom du Roi, mais Lautier, à qui il ne faut pas refuser toute confiance, a recueilli une note mentionnant une 2^me^ émission « de Roynes d'or, « par vertu d'un mandement de Madame Blanche,

« régente du Royaulme de France, donné au chastel « de Meleun, le 10 mai 1249. » (Reg. de Lotier, f° 45; ms. 5524, fr. f° 45; Saulcy, p. 126.)

11. Ce qui ajoute à la valeur de cette note, c'est qu'elle est accompagnée d'un dessin de monnaie représentant la reine Blanche, debout, vêtue d'une chape à fourrure de petit vair, couronne en tête et sceptre en main, bref, dans la même attitude et le même costume que le personnage figuré sur le *Mantelet*. Ce dessin est précieux, car Lautier ne l'a pas tiré du *Mantelet*. S'il l'avait tiré du *Mantelet*, qu'il donne à Philippe Auguste, il en aurait rédigé la légende de façon à pouvoir l'attribuer, non à la reine Blanche, puisque le *Mantelet* porte un nom de roi, mais aux Rois qui se sont succédé de Louis VIII à Philippe V, la tendance de Lautier le portant à compléter des séries et combler des lacunes, méthodiquement, par la répétition de types connus. Si ces considérations ont quelque fondement, il faut en induire que le dessin de Lautier n'a pas été imaginé par cet auteur et qu'il est authentique. Il répond si bien, en outre, par l'attitude et le costume de la Reine, à un desideratum évident qu'il aurait fallu, pour l'inventer, des connaissances somptuaires et sigillographiques qu'il serait difficile d'accorder à Lautier.

Du reste, quoi qu'il en soit du dessin de Lautier, comme toute imitation nécessite un modèle, il faut absolument admettre un *Denier à la Reine* primitif, frappé par la reine Blanche, et sur lequel la Reine était représentée debout, couronnée, sceptre en main et vêtue d'une chape doublée de petit vair.

12. Ce denier primitif était certainement en or. Quelle en était la valeur? C'est là une question essentielle. Il importe que les collectionneurs et surtout les savants recherchent comment ce denier d'or doit être classé, s'il appartient au système tournois ou au parisis.

L'imitation d'une monnaie ne consiste pas seule-

ment dans la reproduction plus ou moins modifiée du type, mais aussi dans celle du titre et du poids.

Certes, il n'y a pas d'imitation monétaire sans similitude ou ressemblance de type, tandis que l'imitation peut exister sans similitude ou approximation de titre ou de poids, comme on le voit par la série des *Royaux* français, dont telle variété au nom du roi Jean pèse près de 5 grammes alors que d'autres n'en pèsent guère plus de 3 1/2. Mais d'habitude, l'imitation porte sur la plupart sinon sur la totalité des éléments constitutifs de la monnaie.

Le *Denier à la Reine* n'a pas échappé à cette loi générale.

Les textes qui en mentionnent la taille et ceux d'où elle peut résulter, de Philippe IV à Charles le Bel, sont d'accord pour l'établir au plus haut à 54 au marc, au plus bas à 52 1/2, ce qui correspond aux poids de 4 gr. 53 et 4 gr. 66.

Or, ces poids (et corollairement ces tailles) ne se raccordent à aucun monnayage européen du premier quart du XIV^e^ siècle, et si Philippe IV et Charles IV les ont employés, ce n'a pu être pour adapter les espèces ainsi taillées à l'un des systèmes alors en faveur dans l'Europe.

13. Quel a donc pu être le motif pour lequel Philippe IV et Charles IV ont usé de tailles d'une adaptation impossible à l'un des systèmes monétaires européens de leur temps, si ce n'est qu'elles étaient inhérentes au monnayage du *Denier à la Reine*, et pourquoi auraient-elles été inhérentes à ce monnayage si elles n'avaient servi à l'émettre.

Aussi, est-il tout naturel que l'une des deux, celle de 52 1/2, soit inscrite dans la note de Lautier comme ayant été ordonnée par la reine Blanche, en 1249, pour la 2^me^ émission de ses « Roynes d'or. »

Du reste, la taille de 52 1/2 convient parfaitement à l'époque où, d'après la note de Lautier, fut émis le *Denier à la Reine.*

En mai 1249, le rapport de l'or à l'argent ne pouvait être aussi élevé que vingt ans plus tard. Le Roi n'avait pas encore mis le pied sur la terre d'Egypte, et le prix de l'or, quoique haussé par les préparatifs d'une campagne vers un pays où l'or était la monnaie usuelle, n'avait pas atteint le chiffre où on le trouve en France après l'expédition. En 1268, le rapport de l'or à l'argent fut de 12 1/2 environ; en mai 1249, il devait être moindre. La taille de 52 1/2 le fixe à 11 1/3, et ce chiffre est tellement naturel et logique, à cette date, qu'il justifie pleinement la taille qui le fournit. Le *Denier à la Reine* fut donc antérieur à l'*Agnel* et à l'*Ecu* de saint Louis.

14. S'il n'en avait pas été ainsi, on ne saurait où classer le *Denier à la Reine* dans l'échelle monétaire de saint Louis.

En effet, sous ce Roi, sa mère et son fils, la régularité présidait aux rapports unissant entr'eux les unités monétaires, leurs subdivisions et leurs multiples, et les espèces sonnantes correspondaient exactement et immuablement à la monnaie de compte. Le denier parisis était définitivement relié au système tournois dont le sou effectif était alors créé, et si la livre d'or, tant parisis que tournois, ne fut pas frappée à cette époque (ce qui est probable) elle fut remplacée dans la circulation par la demi-livre parisis et peut-être la demi-livre tournois.

L'*Agnel*, l'*Ecu*, étaient des demi-livres parisis; on en a des preuves certaines (1). Or, ces pièces pèsent de 4 gr. 10 à 4 gr. 20.

Ceci posé, peut-on classer le *Denier à la Reine* dans l'échelle tournois? N'est-on pas obligé de le mettre dans la même échelle et à la même place que l'*Agnel*

(1) (Saint Louis)... fist faire le denier d'or que l'en appelle à l'*Aignel*... et il eust cours pour x sols parisis (*Ordonn.* I. p. 6, 5; Saulcy, l., p. 194).

Le Roy (Phil. III)... fist faire sa monnoye d'or à l'*Escu*... de x sols parisis. (Leblanc, p. 200.)

et l'*Ecu*, en le datant toutefois d'une époque où l'or avait moins de prix, où 4 gr. 66 de ce métal ne valaient pas plus que ne valurent plus tard les 4 gr. 10 à 4 gr. 20 de l'*Ecu* ou de l'*Agnel*.

15. En somme, les faits, les textes, les chiffres, les monnaies de collection s'accordent tous pour démontrer que le *Denier à la Reine* a existé, qu'il fut émis par la reine Blanche et que, antérieur à l'*Agnel* et à l'*Ecu* frappés par saint Louis à son retour d'Orient, il fut d'un poids d'or supérieur mais d'une valeur égale à ces deux pièces, et, comme elles, courut légalement pour une demi-livre parisis.

L'élévation du prix de l'or contraignit saint Louis, à sa rentrée en France ou peu après, à remplacer par la taille de 58, qu'il appliqua à l'*Agnel* et à l'*Ecu*, la taille du *Denier à la Reine* fixée par sa mère à 52 1/2, et Philippe le Bel se servit des deux tailles sans en négliger beaucoup d'autres.

16. Qu'advint-il du *Denier à la Reine* de 52 1/2 au marc, après que saint Louis eut fait frapper l'*Agnel* ou l'*Ecu* de 58, et qu'il eut attribué à sa nouvelle monnaie d'or la même valeur d'une demi-livre parisis qu'avait le *Denier à la Reine*?

Son poids, son titre durent le faire rechercher, même démonétisé, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'eût, dès-lors, commencé contre lui cet assaut de la contrefaçon qui faisait dire, quelque cinquante ans plus tard (4 août 1310), à Philippe le Bel :

« Les *Deniers à la Reine* ont esté tantes fois et en « tant de lieux contrefaits, que la plus grande partie « d'iceux sont faux et de plus petit pris que ceuls qui « furent faits en nos Monnoyes et en nos coins. » (*Ordonn.* 1, p. 474).

17. En faisant légalement revivre le *Denier à la Reine*, modifié toutefois de façon à ce que le Roi pouvait déclarer qu'il était frappé à son coin, Philippe IV lui donna la taille de 52 1/2. Ce chiffre ressort d'un calcul de proportion dont les termes connus

sont, d'après une ordonnance du 16 avril 1308, les cours légaux du *Denier à la Reine* et du *Petit Royal d'or* et la taille de ce dernier.

Le *Denier à la Reine* étant coté à 18 s. 6 d. de parisis et le *Petit Royal* à 12 s. 6 d., et la taille de celui-ci étant de 70 au marc (*Ordonn.* I p. 449 et 450 ; Saulcy, p. 167), on a la proportion que voici :

$$16\ ^{2}/_{3} : 70 :: 12\ ^{1}/_{2} : 52\ ^{1}/_{2}.$$

Peu après, Philippe déprécia son *Denier à la Reine* (1), puis il le démonétisa par ordonnance du 4 août 1310 confirmée par celles des 20 janvier et 16 mai 1311. (*Ordonn.* I, p. 474, 475 et 482).

En même temps que Philippe en interdisait la circulation, il l'attirait aux ateliers où le marc d'or fin en *Deniers à la Reine* était, par son ordre, payé plus cher qu'aucun autre.

Ainsi, tandis qu'en vertu des ordonnances des 14 janvier et 7 février 1311, l'or en plote et en paillote, en *Deniers à la Double Croix* et *au Mantelet*, était payé aux ateliers à raison de 52 l. 1/2 de tournois par marc de fin ; l'or en *Florins de Florence* et *Deniers à la Chaire*, 54 l. 3/4 ; l'or en *Deniers à la Masse*, 57 l. 1/2 ; l'or en *Deniers à la Reine* l'était au prix de 57 l. 12 s. (*Ordonn.* I, p. 478 ; Saulcy, p. 177 et 179).

Ce prix élevé ne prouve pas que le *Denier à la Reine* fut, en 1311, d'un or aussi fin qu'en 1308, puisque le marc le plus payé après celui des *Deniers à la Reine* est le marc en *Deniers à la Masse* qui n'étaient qu'à 22 et même 21 carats, mais que le prix d'atelier du *Denier à la Reine* était proportionnellement supérieur aux autres.

18. Il serait possible que le titre du *Denier à la Reine* eût été abaissé par Philippe IV lui-même, après 1308 (1).

(1) Une ordonnance du 18 janvier 1309 ne donne plus au *Denier à la Reine* que le cours de 16 s. 1/2. (*Ordonn.* I, p. 455).

Ce qui est certain, c'est qu'il courait, au temps de Louis X, frappé par ce Roi ou par son père, un *Denier à la Reine* ne valant intrinsèquement pas plus — ou à peu près — que l'*Agnel* qui était d'or fin, il est vrai, mais taillé à 58. La preuve en est dans le tarif royal du 26 ou 28 février 1316, d'après lequel le prix de la "*Royne d'or*" doit être de 12 s. parisis quand telle est la cote officielle de l'*Agnel*, et de 10 s. parisis quand l'*Agnel* n'est tarifé qu'à ce prix. (*Ord.* I, p. 417, et Saulcy, 1, p. 495). Et cependant, ce *Denier à la Reine* était taillé à 52 1/2; il était donc d'un titre inférieur d'un 10^{me} au *Denier à la Reine* primitif, et, comme celui-ci était environ à 23 carats 1/2 il s'ensuit que le titre du *Denier à la Reine* courant en 1316 n'était que de 21 carats environ.

19. J'ai dit que la taille du *Denier à la Reine* de 1316, était de 52 1/2 au marc. En effet, un tarif officiel du 3 décembre 1322, cote au même prix l'*Agnel* et le *Denier à la Reine* de 52 1/2 au marc. Ici, la taille est précisée. Ce *Denier à la Reine* de 52 1/2 au marc est celui "que li Roys (Charles IV) fist faire", en 1322. En même temps que ce *Denier à la Reine* de 52 1/2, qui était tarifé à 15 s. parisis, il en courait un autre de 54 au marc qui n'était coté qu'à 13 s. p. (*Ordonn.* 1, p. 772 et 773, en note). Peut-être, le chiffre de 13 s. p. est-il erroné et faut-il le remplacer par 14, conformément à une copie du tarif de 1322 jointe par mégarde à l'*Avis des gens mandés sur le fait des monnoyes, en 1314*. (*Ordonn.* 1, p. 548, 550; Saulcy, p. 190).

Quelle que soit la cote exacte du *Denier à la Reine* de 54 au marc, que le chiffre en ait été 13 ou 14, il n'en est pas moins incontestable que ce denier était d'un prix inférieur à l'*Agnel*, que ce n'est donc ni le *Denier à la Reine* de 1316, ni celui de 1322, cotés l'un et l'autre au même prix que l'*Agnel*. C'était un troisième *Denier à la Reine* qui n'existait pas encore

en février 1316 et que Charles IV remplaça par le sien.

Le *Denier à la Reine* de 54 au marc a donc été frappé entre 1316 et 1322. Il appartient donc au règne de Philippe V.

20. Le *Denier à la Reine* de Philippe V manque aux collections de même que celui de Philippe IV.

Le *Denier à la Reine* de Charles IV n'est autre que le *Royal* de ce prince, avec un poids plus fort mais une valeur identique (1).

Le nom de *Denier à la Reine* disparut sous Charles IV, mais la monnaie d'or au Roi debout, dont le type resterait inexplicable sans le prototype du *Denier à la Reine* de la reine Blanche, s'est maintenu sous le nom de *Royal* jusqu'à Charles VII. Une variété, qui se distingue surtout par le poids, est désignée, sous le roi Jean, par l'appellation de *Denier aux fleurs de lis*, et une autre, où le roi Charles V est en costume de guerre, est dénommée *Franc à pied*. Elles n'en font pas moins partie, l'une et l'autre, de la série des *Royaux d'or*, qui, sous ce nom, ont continué, pendant plus de deux siècles, l'imitation du *Denier à la Reine*.

21. J'ai commencé cette étude par la description du *Mantelet*. Je ne la terminerai pas sans revenir à cette curieuse et précieuse monnaie. Si l'on conservait quelques doutes, sinon sur l'existence du *Denier à la Reine*, du moins sur l'époque où il fut émis et sur son type, l'examen attentif du *Mantelet* de collection suffirait à les dissiper. Le *Mantelet* n'est pas seulement une imitation immédiate et servile d'une monnaie régionale du XIII^e^ siècle, il est lui-même du plein XIII^e^ siècle, comme le prouvent l'élégante

(1) Le *Royal* de Charles IV ne fut taillé qu'à 58, mais il courait légalement pour 25 s. de parisis. Or, 25 s. de parisis, en 1328, contenaient 63 gr. d'argent, et les 15 s. de parisis de 1322 un peu plus de 62. La valeur des deux pièces était donc la même.

sobriété de son ornementation et la forme de la chape, que l'imitation n'a dû maintenir que parce qu'elle n'était pas encore démodée comme vêtement d'homme, au milieu du XIIIe siècle.

Le nom de Philippe qu'on lit sur le *Mantelet* de collection, ne permet pas de faire remonter cette pièce au-delà de Philippe III ; mais, si ce n'était ce nom, on pourrait l'attribuer à saint Louis qui, après la démonétisation du *Denier à la Reine*, en aurait conservé le type, non sur une nouvelle livre parisis, trop facile à confondre avec la pièce démonétisée, mais sur une demi-livre tournois.

22. Pourquoi, dans cet ordre d'idées, s'arrêterait-on à saint Louis ? La reine Blanche n'aurait-elle pas pu frapper elle-même, à son effigie propre, la demi-livre tournois après la demi-livre parisis ? Et, dans ce cas, la demi-livre tournois de la reine Blanche n'aurait-elle pas servi de modèle au *Florin de Florence*, dont le saint Jean-Baptiste, debout, couronné d'une auréole, le bâton crucigère en main, vêtu d'une chape poilue, a plus d'un rapport avec le personnage du *Mantelet ?* Ce n'est là qu'une hypothèse, et je n'insiste pas, tout en espérant qu'elle ne passera pas inaperçue et que des recherches suivies pourront en amener la confirmation.

23. Les textes prouvent que Philippe le Bel fit frapper le *Mantelet*, et si, pour ce motif, on lui attribue le *Mantelet* de collection, il sera juste, en le faisant, de reconnaître, à cause du style de la pièce, que ce Roi a scrupuleusement reproduit le *Mantelet* de Philippe III, à moins qu'on admette que le fils s'est servi, pour le frapper, des coins mêmes de son père.

24. Le *Mantelet* ne fut jamais déprécié par les tarifs royaux. De poids et titre semblables à ceux du *Florin de Florence* de 70 au marc (je ne soulève pas la question de priorité entre ces deux pièces), il en eut au moins le cours, comme on le voit par les ordon-

nances des 28 février 1316 et 3 décembre 1322, et souvent il valut davantage. Ceci ressort des règlements royaux des 14 janvier et 7 février 1311 qui fixent le prix du marc de fin en *Mantelets* à 52 l. 1/2, tandis que le prix du marc de fin en *Florins* y est coté à 54 l. 3/4, ce qui correspond à une cote officielle du *Florin* de près de 5 % inférieure à celle du *Mantelet*, quoique les deux pièces eussent la même valeur intrinsèque.

On ne découvre plus de mention du Mantelet dans les actes après celle que renferme le tarif du 3 décembre 1322.

SUR LA TRADUCTION FRANÇAISE

DU

TRAITÉ DES MONNAIES D'ORESME[1]

PAR

LOUIS BLANCARD

Correspondant de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille.

I

Les économistes contemporains rangent volontiers, parmi leurs prédécesseurs, un moraliste illustre du XIV[e] siècle, Nicole Oresme.

Nicole Oresme doit cette faveur à son traité des monnaies où l'on trouve, à côté d'idées politiques et morales, des aphorismes économiques que l'antiquité et le moyen âge connurent et pratiquèrent.

Sans admettre que l'or et l'argent soient des marchandises, Nicole Oresme les traite comme telles et approuve que leurs prix augmentent ou diminuent proportionnellement à leur rareté ou à leur abondance. Il ne s'oppose pas à l'alliage des métaux précieux et ne voit aucun mal à ce que le rapport de l'or à l'argent varie considérablement, de 8 à 20 par exemple, si les écarts en sont conformes aux valeurs

(1) Ce travail a été lu au Congrès de Sorbonne, le 8 juin 1892.

respectives de ces métaux. Enfin, il signale et déplore les abus du monnayage et leurs conséquences, dont la principale est l'appauvrissement du pays par l'invasion des espèces faibles, la sortie ou la fonte des bonnes monnaies.

Rien en cela ne franchit la simple connaissance des antiques et saines pratiques monétaires.

Où l'auteur quitte les sentiers battus pour s'élever à des considérations politiques qui sont à noter, c'est à propos des droits monétaires du prince et du peuple.

Les abus du monnayage lui paraissent intolérables chez le prince; excusables et parfois nécessaires chez le peuple se gouvernant lui-même. Il va plus loin : il reconnaît au prince, qui tient son pouvoir de la volonté du peuple, tous les droits du peuple.

Ces théories furent émises à l'époque où Nicole Oresme professait la théologie au collège de Navarre, c'est-à-dire entre 1356 et 1361. Elles furent émises, à mon avis, successivement, au fur et au besoin des circonstances, et eurent pour objet de justifier, d'abord, comme la morale elle-même, la haine populaire contre les mutations du roi Jean, puis la mauvaise monnaie votée par les Etats de 1358, enfin celle qu'à plusieurs reprises fit fabriquer le Régent du Royaume, en 1358, après son rappel dans Paris et sa restauration par le Peuple.

La souplesse d'esprit de l'auteur du traité des monnaies aida à sa fortune autant et plus que son érudition et, parvenu à l'épiscopat, le casuiste n'eut pas de peine à se transformer, suivant la juste expression de Victor Le Clerc, en « évêque de cour ».

Tel fut le moraliste à qui l'on a récemment emprunté une sorte de jugement rétrospectif sur les pratiques monétaires de saint Louis.

Depuis quelques années, les deux principales revues numismatiques de France ont entrepris de battre en brèche le groupe monétaire que l'érudition a, jusqu'à présent, attribué à saint Louis. Elles ont tenté,

l'une, d'éliminer du groupe deux de ses éléments les plus remarquables, l'agnel et le denier à la Reine ; l'autre, d'en modifier la constitution par la suppression du parisis d'or. Dans cette dernière vue, on a nié que, après la VII[e] croisade si ruineuse pour la France, l'or ait renchéri dans notre pays plus qu'à Gênes, Venise, en Egypte, enrichis pourtant par cette même campagne, et le rapport de l'or à l'argent étant, disait-on, d'environ 10 dans ces pays, on a prétendu que saint Louis n'aurait pu, en France, le porter à 12 (c'est à-dire accroître de 1/5 le prix de l'or), qu'en commettant un acte arbitraire. Et pour prouver l'arbitraire de cet acte, on a eu recours à une traduction française du traité des monnaies d'Oresme où l'on déplore l'abaissement du prix de l'or, en France, et l'atteinte qu'en a soufferte « la règle de XII marcs d'argent pour I marc d'or, » c'est-à-dire le rapport 12. N'est-il pas étrange que, pour combattre le rapport 12, on ait eu recours à un auteur pour lequel ce rapport 12 fût la règle ? Surpris qu'on eût, dans cette occasion, songé à Oresme, et surtout de la préférence donnée à la traduction française sur l'original latin et de l'emploi qui en avait été fait, j'ai pensé, après mûres réflexions, que le parti pris ne pouvait suffire à expliquer ces faits et qu'ils avaient pour principale cause l'inintelligence du texte français.

II

La traduction française du traité d'Oresme est, en effet, en quelques unes de ses parties, inintelligible, en un plus grand nombre imparfaite. Wolowski, son éditeur célèbre, l'a reconnu lui-même à plusieurs reprises, ici en rétablissant un mot essentiel ou un passage omis, là en critiquant une fausse interprétation évidente. Il aurait pu aller plus loin dans cette voie.

Il aurait pu dire que l'*usus creberrimus* des monnaies n'en est pas le *très saint usage* (ch. XI) que la *prisca moneta* ne correspondit pas toujours à une *bonne et exemplaire monnoie*, qu'*Eaque* n'était pas *roi de Scythie*, que *facilius numeraretur* n'a pas la même signification que « *se pourroit muer légièrement* », qu'il y a loin de *nisi rarissime* à *fors souvent ;* que « *si potes, minue* » est tout le contraire de « *si tu puis, ne le diminue pas* ». Je ne multiplierai pas davantage mes remarques pour n'abuser d'aucune attention. Toutefois, je ne puis pas ne pas signaler un § où est mentionné, sous la rubrique de « *Proportion d'or à l'argent* », « *certaine proportion, si comme 10 marcs d'argent contre ung d'or* ». Comment se fait-il que cette proportion de 10 marcs d'argent contre 1 d'or ait passé inaperçue aux yeux des partisans du rapport 10? Je ne dis pas cela pour les blâmer, car la traduction leur tendait un piège dans lequel ils ont eu la chance de ne pas tomber.

L'original latin ne contient en effet rien de semblable à ce § français. Il n'y est question ni de proportion d'or à l'argent, ni du rapport de 1 à 10; il y est simplement et nettement dit que, dans la fabrication des monnaies, l'alliage doit être opéré avec un métal inférieur et selon certaine proportion, par ex. de 1 à 3 parties, ou plus ou moins, d'un métal inférieur (qui ne peut être que le cuivre) pour 10 parties d'argent. C'est ce qui a lieu dans la pratique.

Je ne puis concevoir comment, après avoir lu ce §, en avoir comparé le latin au français, la revue qui s'enorgueillisait de s'étayer d'Oresme, ait cru vraiment le citer en donnant des extraits de sa prétendue traduction.

Je m'explique davantage pourquoi cette revue, après avoir soutenu, par divers arguments, que l'or n'avait pas été plus cher en France qu'ailleurs, après l'expédition d'Egypte et la rançon de saint Louis, a laissé de côté le passage d'Oresme qui s'accordait le plus à sa thèse :

« *Se peu ou guère l'or estoit mué, touttes fois ceste* « *chose n'appartient pas au prince de faire.* »

La revue a omis cet aphorisme parce qu'elle n'en a pas saisi la signification. Sur la foi de la ponctuation de la traduction française, elle a cru qu'on ne pouvait le détacher du précédent, tandis qu'ils s'appliquent à des cas absolument distincts : l'un visant la rareté et corollairement la hausse du prix de l'or ; et l'autre subordonnant le prix légal de l'or à son prix commercial. Le latin distingue les deux prix *légal* et *commercial* par les mots *principi* et *in re ;* mais de l'*in re,* nulle trace dans le français que cette suppression rend inintelligible.

III

La traduction française du traité d'Oresme ne diffère pas seulement du latin par des erreurs multiples et fréquemment graves d'interprétation ; elle en diffère par des additions et des suppressions nombreuses.

Wolowski a rétabli presque toutes celles-ci ; il n'a signalé qu'un petit nombre de celles-là. Ces additions sont, tantôt des qualificatifs, ou des périphrases, ou de courtes incidentes, tantôt des amplifications s'étendant à des pages entières. En général, elles sont sans intérêt : mais il en est une qui, par son importance, compense la banalité des autres, car elle détermine, au moins très approximativement, la date à laquelle le traducteur fit son œuvre.

Dans cette addition qui termine le prologue, le traducteur se plaint de ce que l'or et l'argent français sortent du royaume, au préjudice des marchands et au profit illicite des changeurs et banquiers ; il ajoute que ceux-ci les vendent à l'étranger d'où ils tirent à foison de mauvaises pièces d'or, telles que « POSTULAS

« NOUVELLEMENT FORGÉS AU PAYS DE LIÈGE *auxquels*
« *on donne cours en ce royaume pour demi-écu d'or* »
« *quoique de si bas aloy que mendre ne se pourroit*
« *trouver.* »

Le postulat est connu. Une ordonnance de Charles VII en interdit absolument, en France, à la date du 23 décembre 1446, le cours, la vente, l'achat. (Ordonn., t. XIII, p. 484.)

Par les lettres du 19 novembre 1443, Charles VII avait défendu qu'aucune autre monnaie d'or que les écus et demi-écus courussent dans son royaume, mais « pour la grant soufferte, indigence et nécessité que « puis les dictes ordonnances a esté des monnoyes « dessus dictes en plusieurs et divers lieux dudit « royaulme, comme à l'occasion des très grans et « urgens charges que, obstant les guerres et aultre- « ment, il a eu à supporter, et mesmement à la prière « et requeste d'aucuns de ses sujets, » le roi toléra, en diverses parties de la France, la circulation de diverses monnaies étrangères et il en tarifa le prix (Ordonn., t. XIII, p. 484). Ayant su, depuis, que parmi ces monnaies, la maille *postulat*, nommée aussi *maille au chat*, avait été diminuée de poids et de titre et affaiblie de plus d'un quart de sa valeur habituelle, et que néanmoins on la vendait et achetait en France au prix du tarif, il n'hésita pas à en interdire absolument le cours. Ce fut l'objet de l'ordonnance du 23 décembre 1446.

IV

L'interdiction de 1446 ne fut pas de longue durée. La *maille au chat* figure aux tarifs de 1465, sous la cote de 14 s. 6 d. t., et malgré les lettres de 1446, elle courut ou fut vendue et achetée au prix d'environ un demi écu d'or, dès l'année 1453.

Cela résulte à l'évidence : 1° de ce que le traducteur français d'Oresme se plaint, comme on l'a vu plus haut, qu' « on donne cours » en France « pour demi écu d'or » aux « postulats nouvellement forgés au pays de Liège » ; 2° de ce que le postulat ne fut pas « forgé » à Liège avant le commencement de l'an 1453.

Je dois cette précieuse date à M. le baron de Chestret, auteur d'un beau travail, couronné par l'Académie de Belgique, sur la *Numismatique de la principauté de Liége*.

Le postulat de Liége, mentionné dans les *Cris* de 1461 et 1490 sous les dénominations de *postulat vieux* ou *Lambert*, était, de l'avis de M. de Chestret, un florin d'or de 78 de taille au marc liégeois et 12 carats de titre.

Le poids théorique en était donc équivalent à 3 grammes 15 et le titre à $\frac{500}{1000}^{mes}$. Le poids effectif en est d'environ 3 gr. 05 à 3 gr. 08.

M. de Chestret décrit comme il suit cette monnaie, sous le n° 306 de son beau livre :

« Dans un encadrement de 3 demi-cercles, alternant avec 3 angles saillants, écu portant une croix chargée en cœur d'un écusson coupé, en chef, à un lion passant, en pointe, aux deux bars de Chény : + MON' + IOH' + EPS' + LEODIEN' + DVX + BVL' ℟ S^t Lambert mitré, debout et traversant la légende. Il tient la crosse de la main gauche et bénit de la droite : SANCTE + LA + MBERT' + EPIS'. »

Le même auteur donne de cette monnaie le dessin dont voici la reproduction :

L'évêque de Liège, qui fit frapper ce postulat, ne dédaigna pas, dit M. de Chestret, de copier servilement « le florin d'Utrecht émis par Rodolphe de « Diepholt quand il n'était qu'évêque postulé (1426-« 1431) d'où, en la légende, le mot *postulatus* qui a « fourni à la pièce d'Utrecht et à ses imitations, le « nom de postulat. »

Si le postulat de Liège était conforme à celui d'Utrecht par le type, il ne l'était point par la valeur. Le postulat de Liège n'avait que les deux tiers de la valeur de celui d'Utrecht. Il ne contenait que 1 gramme 50 d'or fin, et comme de 1438 à la fin du xv^e^ siècle, le demi écu d'or français n'a pas renfermé moins de 1 gramme 63 de ce métal, on comprend très bien que le traducteur d'Oresme se soit plaint de ce que le postulat de Liège courait en France, de son temps, pour un demi écu d'or.

V

Si le postulat de Liège, fabriqué en 1453, courait en France à l'époque où le traducteur d'Oresme écrivait le prologue de sa traduction, cette traduction ne peut être antérieure à 1453. Comment, dès lors, est-il possible de l'attribuer à Oresme, mort le 11 juillet 1382?

Wolowski n'était pas numismate ! Soit. En dira-t-on autant de la revue numismatique (1) qui a reproduit la traduction française éditée par cet écrivain, et qui l'a également attribuée à Oresme ?

Je n'insiste pas. Du reste, il n'est pas nécessaire de savoir que la traduction française du traité des monnaies d'Oresme est postérieure de près d'un siècle à l'original latin, pour se refuser à attribuer original et traduction au même auteur. Il suffit pour cela de

(1) *Annuaire de Numismatique*, 1891, p. 150 et 217.

constater les différences essentielles de ces deux œuvres. Si Wolowski a maintenu une attribution que la comparaison des textes aurait dû le porter à rejeter, c'est que, sur la foi d'une indication inexacte, il a cru que la traduction française faisait partie, dès 1373, de la librairie du Louvre. Il n'en est rien. Pour s'en assurer, on n'a qu'à parcourir l'excellent catalogue de cette bibliothèque, publié en 1881 par M. Léopold Delisle, d'après les inventaires qui en furent dressés en 1373, 1380, 1411, 1413; etc. On ne l'y trouvera pas.

Je crois avoir démontré irréfutablement que la traduction française du traité d'Oresme n'est pas, ne peut pas être de cet auteur pour deux raisons également décisives : 1° Les erreurs d'interprétation graves et nombreuses qu'elle contient ; 2° la date de sa confection, que la mention du postulat de Liège fixe au plus tôt en 1453, près d'un siècle après la rédaction latine et originale d'Oresme.

Il faut donc effacer de la liste des œuvres d'Oresme la traduction française de son traité des monnaies, et surtout renoncer à se servir de cette traduction au profit d'erreurs manifestes. L'arme ne vaut pas mieux que l'intention.

LE FRÈRE A LA CASERNE

par Hippolyte **MATABON**

Membre de la Classe des Lettres.

A Laurent de Gavoty

Il avait, le matin, sous le regard de Dieu,
Dit aux siens, assemblés, un fraternel adieu,
Et calme, le front haut, vers le soir d'un jour terne,
Le conscrit de l'Eglise allait à la caserne.

Pour faire le trajet et répondre à l'appel,
Il avait conservé l'humble habit sous lequel,
La veille, il enseignait les fils du prolétaire.
Atteint par les décrets, loin d'être réfractaire
A la loi, le jeune homme, en son cœur, simplement,
Estimait qu'à l'école ainsi qu'au régiment,
L'éducateur chrétien sert toujours sa patrie.

Supportant les regards, ferme sans crânerie,
Il arrive au quartier, le maintien assuré
Et se présente aux chefs pour être incorporé.
Un sergent, tout d'abord, presque avec déférence,
Accueille le nouveau défenseur de la France.
« Votre nom ? » lui dit-il. « — Hubert, mon officier. »

Pendant qu'à son oreille un quolibet grossier
Met la rougeur au front de la jeune recrue,
Au milieu des troupiers dont la foule accourue,
L'entoure, Hubert, son lourd couvre-chef à la main,
Entre dans la chambrée et, sans respect humain,
Le pose sur le lit que du doigt lui désigne
Le sergent qui s'éloigne en réprimant d'un signe

Un long éclat de rire à grand'peine étouffé...
Lorsque un malin s'étant fort gravement coiffé
Du feutre aux larges bords — rallume de plus belle
La verve des railleurs assaillant comme grêle
Le Frère qui, debout et se croisant les bras,
Attend, sans s'émouvoir, la fin du branle-bas!..,

Excités, les troupiers narguent la discipline :
Soudain notre loustic de caserne imagine
D'infliger la brimade au conscrit calotin...
Mais, prompt à riposter, le brave ignorantin,
Né dans les champs, robuste et de haute stature,—
Endurant par principe, emporté de nature,—
Saisit de chaque main, d'un élan vigoureux,
Deux de ses agresseurs les plus aventureux.

« Cessez un jeu brutal, camarades ! » leur crie
Hubert, exaspéré de la plaisanterie,
Et les clouant au mur devant tous, frémissants :
« Soyons amis, Messieurs, de grand cœur j'y consens,
« Ou sinon, nous verrons!... »

A sa voix chaude et fière,
La chambrée en bravos éclate tout entière.
L'instinct gouailleur du peuple avait cédé le pas
A la rude franchise...

Et l'on n'y revint pas.

Seul, un homme, ulcéré de sa déconvenue,
Gardait contre le Frère une aigreur contenue.
L'air bon enfant d'Hubert, le sourire amical,
La loyale rondeur du jeune clérical,
Et jusqu'à ces vivats du joyeux entourage,
Mêlaient à son dépit une secrète rage.
Quand le clairon sonna l'extinction des feux,
Cet homme, entre ses dents, dit assez haut: « Tant mieux!
« Enfin, nous allons voir comment *le très cher Frère*,
« Ce soir, au pied du lit, va se tirer d'affaire!... »

« —Les jugements d'autrui ne me font pas plus peur
« Que de marcher au feu... » répondit en son cœur,
L'autre, sans se troubler, regagnant sa couchette
Où bientôt, dédaigneux des rires en cachette,
Comme dans sa cellule, à la croix de bois noir,
Hubert fit à genoux sa prière du soir...

*

Les anciens regardaient, non sans quelque surprise.
Nul sarcasme pourtant. L'habitude était prise.
Plus d'un même, infidèle à la divine loi,
Et qui dans ce milieu rougissait de sa foi,
Sur l'oreiller, avant de clore la paupière,
Emu, se rappelait peut-être une prière...

Le lendemain, Hubert, debout au petit jour,
Ne fut pas le dernier à l'appel du tambour.
Le devoir du soldat est dans la patience ;
De longs mois il en fit la dure expérience ;
Mais il avait appris, ailleurs, à conquérir
Une autre vertu rare : il savait obéir.

Simple et bon, tous l'aimaient, tous, sauf le camarade
Quelque peu rudoyé le soir de l'algarade,
Et que rien, depuis lors, n'avait pu désarmer :
Blessure d'amour-propre est lente à se fermer...

Peiné plus qu'irrité de mainte raillerie,
Hubert, près d'être enfin quitte envers la patrie,
Ne songeait qu'au retour, à sa chère maison,
Quand le régiment dut changer de garnison.

Au milieu des beaux jours de juillet, on arrive
Dans une ville immense, assise sur la rive
Que baigne un large fleuve au cours majestueux.
Dans un centre ouvrier, faubourg tumultueux,
Sous le brillant soleil, en des flots de poussière,
Aux sons harmonieux d'une marche guerrière,
Sac au dos, on atteint le poste désigné,
Où le détachement est bientôt cantonné.

Ici, tout comme ailleurs, son jeune antagoniste
Criblait de ses lazzis notre congréganiste
Qui, dédaigneux et calme, opposait la douceur
Aux fades mots plaisants du sot libre-penseur.

Or, il advint qu'un jour de la saison bénie,
La baignade en commun avec la compagnie
Est prescrite au rapport, et, dès le lendemain,
Les hommes commandés sont à l'aube en chemin.
Arrivés à l'endroit consacré par l'usage,
Où des pieux dans le fleuve au courant font barrage,

Dans l'eau fuyante, avec de grands éclats de voix,
Nos troupiers font assaut de nautiques exploits.
L'un d'eux même, luttant de vaine gloriole,
Hors des flottants signaux pousse une pointe folle,
Et vers la rive, au loin, jette un défi joyeux,
Que relève aussitôt le chef impérieux...
A ce moment, roulé par l'eau tourbillonnante,
En proie à je ne sais quelle angoisse poignante,
L'imprudent, éperdu, jette un cri déchirant,
Et, près d'être englouti, s'abandonne au courant...

Mais Hubert a tout vu. S'élançant intrépide,
Du courant qu'il remonte il fend le flot rapide...
Il approche, il saisit par un suprême effort
Et ramène — vivante épave! — sur le bord,
L'homme!...
Grand Dieu! c'est lui! son railleur de la veille!

Comme d'un rêve affreux le malheureux s'éveille...
Pâle, il rouvre les yeux et poussant un sanglot,
Pleure comme un enfant, sans ajouter un mot;
Mais de sa main, qui tient la main d'Hubert pressée,
Les frissons convulsifs traduisent sa pensée...
« Sauvé! » crie un soldat. Et vers l'heureux vainqueur,
« Vivat! » ont répété tous les autres en chœur,
Autour du naufragé pendant que l'on s'empresse:
« Hubert! j'ai sur le cœur un lourd poids qui m'oppresse! »
Dit enfin celui-ci, livide encor d'effroi.
« Devant Dieu qui m'entend, frère pardonne-moi!... »
Ces mots où le jeune homme a mis toute son âme,
Valent un vrai triomphe au sauveur qu'on acclame!...

Le soir, par un pouvoir mystérieux et doux,
Hubert ne fit pas seul sa prière à genoux...

Un matin, grand émoi. Toutes les compagnies
Se forment en carré dans la cour réunies.
Tout à coup se sont tus clairons, tambours vibrants:
A l'appel de son nom, Hubert quitte les rangs.
Alors le colonel, au milieu du silence,
Décerne, en quelques mots d'une mâle éloquence,
La médaille à celui dont l'action d'éclat
Est offerte en ce jour comme exemple au soldat!

Et quand, vers le déclin d'une belle journée,
Du modeste ruban sa robe noire ornée,
Le Frère prit congé de son cher régiment :
« Je te suis ! » dit quelqu'un. « J'en ai fait le serment !...
« Deux fois tu m'as sauvé : du gouffre et de moi-même !
« Viens !... Pour moi l'eau du fleuve est un nouveau baptême ! »
. . . . . .

La caserne, arrachant à l'école l'un d'eux,
A la maison du Christ en devait rendre deux.

HIPPOLYTE MATABON

MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE

BUREAU de l'Année académique 1891-1892.

MM. VINCENS, Ch., O. ✱ ✠ ✠, directeur.
LIVON (Docteur), ✱, I., chancelier.
BLANCARD, Louis, ✱, C. ✱ ✱ I., secrétaire perpétuel.
MATHERON, ✱, Trésorier.
LAUGIER, ✱, I. Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire.

Classe des Sciences (composée de dix-huit membres.)

Date de la réception	MM.
24 mars 1836.	MATHERON, Ph., ✱, Ingénieur.
2 mai 1859.	GRAS, (l'abbé H.), chanoine honoraire.
7 juillet 1861.	BLANCARD, Louis, ✱, C. ✱, ✱ I., archiviste en chef du département, correspondant de l'Institut.

Date de la réception.

MM.

21 mai 1865. PASCAL, C., O. ✱ ✠ † C. ✵, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées.

15 avril 1872. DE SAPORTA, Gaston (Marquis), ✱, correspondant de l'Institut.

22 avril 1874. ROUSSET, Gustave, conseiller à la Cour d'appel d'Aix.

29 juillet 1875. TEISSIER, Oct., ✱ Ⓘ I., membre non résidant du Comité national des travaux historiques.

20 juin 1878. STÉPHAN, E., ✱, directeur de l'Observatoire, correspondant de l'Institut.

20 juin 1878. HECKEL, E., ✱ Ⓘ A. professeur de Botanique à la Faculté des Sciences.

1er juillet 1880. SAUVAIRE, Henri, ✱ C. ✵, correspondant de l'Institut.

18 mars 1886. MARION, A.-F., ✱ C. ✠ ✵, professeur à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut.

1er juillet 1886. LIVON (Dr), Ⓘ I., docteur en Médecine.

21 mars 1889. GUILBAULT, ✠ Ⓘ A., Economiste.

21 mars 1889. PENON, Ⓘ A., directeur du Musée Borély.

17 mars 1892. GUÉRARD, ✱ G.-O. ✠ C. ✵ ✵ ✵, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.

17 mars 1892. MIREUR (Dr), ✱ ✠ ✵, docteur en Médecine, ancien adjoint au Maire.

17 mars 1892. DAVID (Dr), ✱ Ⓘ A. ✠, pharmacien-major de 1re classe.

17 mars 1892. PROU-GAILLARD, ✱ Ⓘ A. C. ✵, Economiste.

Classe des Lettres (composée de douze membres.)

Date de la réception	MM.
7 avril 1870.	LEGRÉ, Lud., avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
29 juillet 1875.	MATABON, H., ✪ I., Homme de Lettres.
29 juillet 1875.	ROSTAND, Eugène, ✻ C. ✠ ✪ I., correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.
20 juin 1878.	DE JESSÉ-CHARLEVAL (vicomte), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, ancien maire de Marseille.
20 juin 1878.	TRABAUD P., Homme de Lettres.
1er juillet 1880.	VERGER, Albert, ✻, ancien magistrat.
20 juillet 1882.	BRÈS, L., ✪ A., sous-inspecteur des Douanes.
23 novembre 1882.	MEYER, Homme de Lettres.
20 novembre 1884.	DE CARNÉ, Olivier (vicomte), ✻, lieutenant de vaisseau.
18 février 1886.	MISTRAL, Frédéric, ✻, homme de Lettres.
21 novembre 1889.	RICARD, Antoine (Mgr), ✠ ✪ A., prélat de la Maison de Sa Sainteté.
17 mars 1892.	BOISSIÈRE, G., ✻ C. ✲ ✠ ✪ A., professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Classe des Beaux-Arts (composée de dix membres.)

Date de la réception.	MM.
19 avril 1866.	MAGAUD, D.-A., ✻ ✪ A., directeur de l'Ecole des Beaux Arts, correspondant de l'Institut.
2 mai 1867.	PARROCEL, Étienne, ✻, ✪ A. ✠✲, homme de Lettres.

Date de la réception.	MM.
25 avril 1872.	LAUGIER, J.-A., ✪ I, conservateur du Cabinet des médailles.
25 avril 1872.	LAGIER, artiste-peintre.
22 janvier 1874.	ROSTAND, Alexis, ✱, C. ✱, C. ✱ ✪ A, directeur du Comptoir National d'Escompte, de Paris.
29 juillet 1875.	RÉVOIL, Henry, O. ✱, C. ✱, ✪ A., architecte de la Cathédrale, correspondant de l'Institut.
20 juillet 1882.	ALDEBERT, Emile, ✪ A., professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.
26 juillet 1883.	VINCENS, Charles, O. ✱ ✱ ✠ ✠, critique d'art.
21 novembre 1889.	ROUX, Jules-Charles, ✱, C. ✠, ✪, député de Marseille.
17 mars 1892.	MOUTTE, Alphonse, ✱, artiste-peintre.

MEMBRES ASSOCIÉS

MM. DELISLE, Léopold, C. ✻, membre de l'Institut, 18 décembre 1890.

PASTEUR, Louis, G.-C. ✻, membre de l'Institut, 5 janvier 1893.

DE ROSSI, J.-Baptiste, C. ✻, membre de l'Institut, 5 janvier 1893.

REYER, Ernest, C. ✻, membre de l'Institut, 6 avril 1893.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. GUINAT, Marius, 21 juillet 1887.

JULLIAN, Camille, 2 février 1888.

BOVET, X., 21 juin 1888.

Mgr LANOUENAN, archevêque de Pondichéry, 5 juillet 1888.

MM. LACOUR-GAYET, 3 janvier 1889.

Le docteur VANNAIRE, 2 mai 1889.

Le docteur PROMPT, 19 décembre 1889.

TERRIEN DE LA COUPERIE, 8 mai 1890.

CORREARD, Eugène, 2 février 1893.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Note à consulter... 1

Titulaires des Fauteuils des trois classes de 1868 à 1887.... 2

L'*Angelus*, poésie de M. Adolphe MEYER, membre de la classe des Lettres. 15

Etude biographique sur M. F. TAMISIER, membre de la classe des Lettres, par M. Ant. de JESSÉ-CHARLEVAL.... 19

Sur les chiffres Romains, XII et XII 1/2 des monnaies Impériales du IVe Siècle, par M. L BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 35

Nouveau classement des monnaies Bretonnes, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 39

L'origine du Marc, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 49

Discours de réception de M. Alfred JOURDAN, membre de la classe des Sciences..... 55

Réponse de M. le marquis de SAPORTA, directeur de l'Académie, au discours de réception de M. Alfred JOURDAN. ... 73

Etude comparative sur le *Julius Cœsar*, de Shakspeare, et le même sujet par Voltaire, par M. P. TRABAUD, membre de la classe des Sciences..... 85

Nouveau classement des monnaies Languedociennes, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences . 99

Etude sur les origines de Marseille. — Discours de réception de M. J.-C. PENON, membre de la classe des Sciences..... 153

Réponse de M. BARTHÉLEMY, directeur de l'Académie, au discours de réception de M. J.-C. PENON..... 165

La lutte pour la vie et la concurrence industrielle. — Discours de réception de M. GUILBAULT, membre de la classe des Sciences..... 169

Réponse de M. BARTHÉLEMY, directeur de la l'Académie, au discours de réception de M. GUILBAULT..... 183

Pages

Monnaies attribuées aux Fosses Mariennes, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 189

Discours de réception de Mgr RICARD, prélat de la maison de Sa Sainteté, membre de la classe des Lettres..... 205

Réponse de M. de JESSÉ-CHARLEVAL, directeur de l'Académie, au discours de réception de Mgr RICARD..... ... 233

Mère et Patrie, poësie, par M. H. MATABON, membre de la classe des Lettres.. 241

Discours de réception de M. Jules-Ch. ROUX, membre de la classe des Beaux-Arts..... 243

Réponse de M. de JESSÉ-CHARLEVAL, directeur de l'Académie, au discours de réception de M. J.-Ch. ROUX..... 285

Heures envolées, poësie, par M. H. MATABON, membre de la classe des Lettres..... 293

La première Légende Grecque des monnaies Byzantines date de Justin II, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 295

Forme des mouvements circulaires de Dante et de Virgile, dans l'Enfer et le Purgatoire, par M. le docteur PROMPT, membre correspondant..... 305

Le Polyptique de Six-Fours, étude par M. P. TRABAUD, membre de la classe des Sciences..... 323

Rapport sur l'attribution du prix Beaujour à la Statuaire, par M. Ch. VINCENS, membre de la classe des Beaux-Arts. 331

Rapport sur *un manuscrit d'Annibal Gantez, maître de chapelle au* XVII^e^ *Siècle*, par M. Ch. VINCENS, membre de la classe des Beaux-Arts..... 337

De l'*Iconographie de sainte Anne et de la Vierge Marie*, à propos d'une statue du XV^e^ siècle, par M. Ch. VINCENS, membre de la classe des Beaux-Arts..... 353

Sur les marcs de Grenoble et de la cours Romaine d'Avignon, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 365

Discours prononcé par M. Ch. VINCENS, chancelier de l'Académie, à l'inauguration du monument LAMARTINE.. 383

Eloge de M. LETZ, membre de la classe des Beaux-Arts, par M. Ch. VINCENS..... 389

Pages

Discours de réception de M. le Dr DAVID, membre de la classe des Sciences..... 393

Réponse de M. Ch. VINCENS, directeur de l'Académie, au discours de réception de M. le Dr DAVID..... 417

Discours de réception de M. PROU-GAILLARD, membre de la classe des Sciences..... 425

Réponse de M. Ch. VINCENS, directeur de l'Académie, au discours de réception de M. PROU-GAILLARD..... 450

Eloge de M. le Dr RAMPAL, membre de la classe des Sciences, par M. Ch. VINCENS, chancelier de l'Académie.. 459

Notice sur M. Alex. CLAPIER, ancien député, membre de la classe des Sciences, par M. Ch. VINCENS, directeur de l'Académie..... 463

Eloge de M. Olivier de CARNÉ, membre de la classe des Lettres, par M. VINCENS, directeur de l'Académie..... 469

Un Quiétiste marseillais, précurseur de Molinos et de Fénelon à propos de l'Inventaire des Biens de Jehan Malaval (Marseille 1666), par M. Ch. VINCENS, membre de la classe des Beaux-Arts..... 473

Eloge de M. Casimir PENON, membre de la classe des Sciences, par M. Ch. VINCENS, directeur de l'Académie.. 493

Discours prononcé par M. Ch. VINCENS, directeur de l'Académie, à l'inauguration de la statue de l'abbé DASSY, ancien secrétaire perpétuel..... 499

Discours prononcé par M. Ch. VINCENS, directeur de l'Académie, à l'Association générale des Etudiants de Provence 503

La *Réforme monétaire de saint Louis*, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 517

Sur *la taille et le poids du denier de la Monnaie Bourgeoise*, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 525

Sur *les Deniers d'or à la Reine et au Mantelet*, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences... 529

Sur la *Traduction Française du Traité des monnaies d'Oresme*, par M. Louis BLANCARD, membre de la classe des Sciences..... 543

Pages

Le *Frère à la Caserne*, poésie, par M. H. MATABON, membre de la classe des Lettres..... 552

Liste des membres résidants de l'Académie des Sciences, Lettres et arts de Marseille..... 557

Liste des membres associés 561

Liste des membres correspondants..... 561

FIGURES (*hors texte*)

Pages

Légende du septième cercle de l'Enfer..... 305

Le Polyptique de Six-Fours 323

Statue de sainte Anne, des Pennes..... 353

FIN DE LA TABLE

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE MARSEILLE.

Années 1888-1892.

MARSEILLE
OGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BARLATIER ET BARTHELET
rue Venture, 19.

1893.